


# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

A stained glass window with a central text panel. The window is divided into three horizontal sections. The top and bottom sections feature a repeating floral pattern of red and yellow flowers with green leaves on a white background, framed by black lead lines. The middle section is a white rectangular panel with a black border, containing text in a Gothic script. The text reads: "Eglise Collégiale de St Pierre de Valangin, érigée en 1505 par Claude d'Arberg." The window is set in a stone frame, with a yellow banner at the top and bottom containing additional text.

Eglise Collégiale de St Pierre  
de Valangin, érigée en 1505  
par Claude d'Arberg.

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Service cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Sylvie BÉGUELIN, Chantal LAFONTANT, Sylviane MUSY-RAMSEYER, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Thierry CHRIST-CHERVET, Jean COURVOISIER, Maurice FAVRE, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Laurent TISSOT.

*Présidente de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M<sup>me</sup> Christine RODESCHINI, Département audiovisuel (DAV), Bibliothèque de la ville, Progrès 33, 2300 La Chaux-de-Fonds.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Maude WEBER, chemin du Cudeau-du-Haut 27, 2035 Corcelles.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

*Illustration de la couverture:* Collégiale de Valangin, détail d'un vitrail de Clément Heaton, vers 1912 (photo SPMS).

DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelois**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâteloise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâteloises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâteloise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art Nouveau à La Chaux-de-Fonds** (épuisé)
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**
- 1996, 4: **Ecrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1995
- 1996, 3: **Coffrane 1296-1996**
- 1996, 2: **Valangin**, numéro publié en collaboration avec le Service cantonal de la protection des monuments et des sites, l'Intendance des bâtiments de l'Etat et le Musée de Valangin (épuisé)
- 1995, 4: **Le cinéma neuchâtelois au fil du temps** (épuisé)
- 1994, 3: **L'école neuchâteloise au XIX<sup>e</sup> siècle** – Colloque SHAN, 1993

	Pages
1. Jacques BUJARD, <i>La collégiale de Valangin 1505-2005</i> . . . . .	5
2. Christian de REYNIER, <i>Aux origines de Valangin: regards sur le château</i>	7
3. Antoine GLAENZER et Jacques BUJARD, <i>La ville de Valangin au Moyen Age</i> . . . . .	35
4. Jean-Daniel MOREROD, <i>Valangin, capitale ecclésiastique. Le contrôle croissant du chapitre sur la vie religieuse de la seigneurie (1505-1517)</i> . .	61
5. Jacques BUJARD, <i>La collégiale de Valangin et ses tombeaux au temps de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy</i> . . . . .	73
6. Elisabeth et Michel MUTTNER, <i>Crépis, décors et couleurs de la collégiale au cours des siècles</i> . . . . .	91
7. Nathalie BERNON EVORA et Marc STÄHLI, <i>Les gisants de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy. Un complément de connaissances, de réflexions et d'hypothèses proposées dans le cadre des travaux de conservation</i> . . . . .	101
8. Christelle LA GRUTTA-ROBELLAZ, « <i>Le deuil de l'Église</i> ». <i>Les dernières volontés de Guillemette de Vergy, dame de Valangin</i> . . . . .	123
9. Rémy SCHEURER, <i>La fin de Guillemette de Vergy, dame de Valangin</i> . . .	133
10. Christiane KRAMAR, <i>Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy, une étude anthropologique</i> . . . . .	143
11. Claire PIGUET, <i>La deuxième restauration de la collégiale de Valangin (1908-1909)</i> . . . . .	159
12. Antoine GLAENZER, <i>Les vitraux de Clément Heaton</i> . . . . .	173

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE  
NEUCHÂTELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

2005

IMPRIMERIES CENTRALES NEUCHÂTEL S.A. – CH-2001 NEUCHÂTEL

Tous droits réservés

REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE NEUCHÂTELOIS

**La collégiale de Valangin  
1505-2005**

---

2005

142<sup>e</sup> année

N° 1-2

## LA COLLÉGIALE DE VALANGIN 1505-2005

Il y a cinq cents ans cette année, le 1<sup>er</sup> juin 1505, était consacrée la collégiale de Valangin. Cet anniversaire a offert l'opportunité d'une importante restauration de l'église, près d'un siècle après l'intervention de l'architecte Léo Châtelain en 1908-1909. Le Conseil général de Valangin a en effet accepté en 2004 un crédit de restauration proposé par le Conseil communal, tandis que l'ASCOVAL, Association pour la restauration de la collégiale de Valangin, a soutenu le projet en récoltant de nombreux dons. En outre, la Confédération et le canton ont apporté leur contribution.

Les travaux de restauration et de remise en valeur, dirigés par l'architecte Serge Gard, ont rendu aux murs leurs couleurs d'origine, blanc et jaune, et aux voûtaines leurs enduits supprimés en 1908-1909; ils ont aussi remplacé le sol de béton par un dallage de pierre, tout en remettant en état les apports intéressants de la restauration du début du XX<sup>e</sup> siècle, tels les vitraux de Clément Heaton. Les lambris de 1908-1909 couvrant le bas des murs, rongés par l'humidité et qui faussaient les proportions architecturales gothiques, ont en revanche été supprimés. Enfin, les gisants de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy ont été soigneusement restaurés.

Il est apparu intéressant au comité de la Revue historique neuchâteloise de dédier à Valangin le premier numéro de cette année. En effet, plusieurs chercheurs ont récemment entrepris des études historiques ou archéologiques sur la ville, son château, sa collégiale, ses seigneurs ou ses habitants, tandis que des observations importantes ont été faites à l'occasion des travaux par les conservateurs-restaurateurs. Il était donc utile d'en regrouper et confronter les principaux résultats; ceux-ci fournissent une vision renouvelée de l'une des plus petites villes médiévales de Suisse, en mettant en valeur son histoire et ses remarquables monuments.

Nous remercions tous les auteurs qui ont participé à la rédaction de ce numéro et espérons que celui-ci rencontrera l'intérêt des lecteurs.

Jacques BUJARD  
Président du comité de rédaction

## AUX ORIGINES DE VALANGIN: REGARDS SUR LE CHÂTEAU

Le château est, à n'en pas douter, la plus ancienne et la plus connue des constructions de Valangin. A ce titre, il a été au centre de nombreuses études d'histoire et d'archéologie, dans la limite des sources disponibles. L'archéologie monumentale, en particulier, a été gênée dans sa quête de la substance médiévale par les campagnes de reconstruction et de restauration qui se sont succédées depuis l'incendie, qui, en 1747, détruisit la moitié nord du château. Entre 1905 et 1913, deux importantes campagnes d'investigations archéologiques ont accompagné la remise en état du site commencée quelques années auparavant, en 1898<sup>1</sup>. Fidèle à ses principes, l'intendant des bâtiments de l'Etat, Charles-Henri Matthey, a alors imposé l'établissement systématique de relevés et de photographies des vestiges mis au jour, tout comme il le faisait à la même époque à Neuchâtel et à Colombier<sup>2</sup>. Malheureusement, cette conduite simultanée de plusieurs chantiers importants semble avoir porté préjudice à Valangin, dont la documentation est étonnamment peu abondante et n'a jamais été exploitée<sup>3</sup>. Sur place, la consolidation des vestiges exigée par leur mise en valeur et divers aménagements ont rendu la compréhension de l'ensemble aujourd'hui particulièrement malaisée, comme l'ont montré les observations effectuées en 1995 et 1998<sup>4</sup>. Dès lors, l'étude attentive de la documentation originale, en plus de celle des quelques vestiges préservés et des archives, constitue notre dernier accès aux châteaux d'avant le château (planche I). La tour-maîtresse abritant le musée et suffisamment bien conservée et documentée, a déjà permis une analyse monumentale à laquelle nous renvoyons<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Claire PIGUET, *Château de Valangin, Terrasse supérieure, historique des interventions « archéologiques » des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, octobre 1991, Service de la protection des monuments et des sites (SPMS). *Ibid.*, « Le réveil d'une forteresse assoupie: les multiples facettes de la conservation du château de Valangin », *Musée neuchâtelois (MN)*, 1996, pp. 99 ss.

<sup>2</sup> Charles-Henri MATTHEY, « Les remparts du château », *MN*, 1911, pp. 280-281. Charles-Henri MATTHEY et Louis REUTTER, *Guide de Valangin*, Neuchâtel, 1917.

<sup>3</sup> *Documentation archéologique établie lors des fouilles de Charles-Henri Matthey (1905-1913)*, Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN)/SPMS. *Documentation photographique établie lors des fouilles de Charles-Henri Matthey (1905-1913)*, SPMS.

<sup>4</sup> L. AUBERSON & J. SAROTT, *Valangin (NE), château, terrasse supérieure, rapport sur les fouilles archéologiques de 1995*, Atelier d'archéologie médiévale, Moudon, 1996, SPMS. G. KECK, *Valangin (NE), château, terrasse supérieure. Inventaire du mobilier*, Atelier d'archéologie médiévale, Moudon, 1996, SPMS. D. GENEQUAND & D. OBERLI, *Château de Valangin – fouilles 1997*, Neuchâtel, 1998, SPMS.

<sup>5</sup> Jacques BUJARD, « Le château de Valangin au Moyen Age, quelques considérations archéologiques », *Revue historique neuchâteloise (RHN)*, 1996, pp. 67 ss.



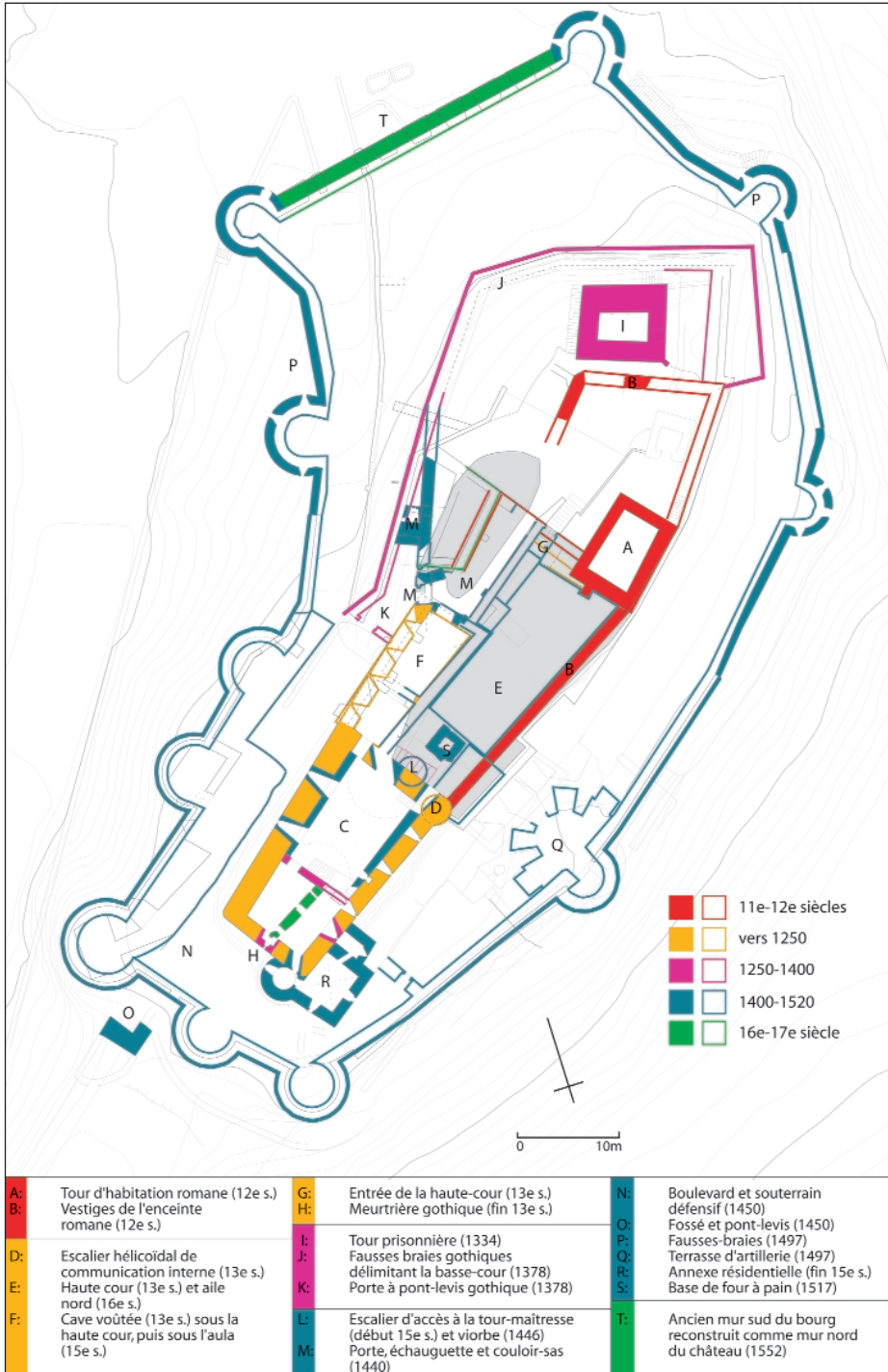


Planche I. Situation et datation des vestiges maçonnés d'après les fouilles (SPMS, Christian de Reynier, 2005).

### Une première tour d'habitation romane (XII<sup>e</sup> siècle)

Grâce à Matile, nous savons que la seigneurie de Valangin existe déjà au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, lorsque Renaud et son fils Guillaume, seigneurs de Valangin, donnent un champ à l'abbaye de Fontaine-André récemment fondée<sup>6</sup>. La découverte de deux fragments architecturaux romans que Matthey comparait déjà aux sculptures du château de Neuchâtel, datés du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, attesterait effectivement une occupation assez monumentale de la colline du château à cette époque déjà<sup>7</sup>. L'un de ces fragments, en particulier, rappelle beaucoup les tailloirs de la claire-voie du château de Neuchâtel datés des années 1140-1160, ou des fragments identiques provenant de l'ancien prieuré de Villars-les-Moines (BE) et appartenant à un ensemble du début du XII<sup>e</sup> siècle (fig. 1)<sup>8</sup>. Plusieurs



Fig. 1. Fragment de bloc mouluré roman (SPMS, MH n° 426, 1912).

<sup>6</sup> Sauf mention contraire, toutes les mentions historiques et les documents cités renvoient aux travaux de Jean COURVOISIER, «Contribution à l'histoire du château de Valangin», *MN*, 1963, pp. 101-125, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. 2, Bâle, 1963 et aux transcriptions d'actes réunis par lui déposées aux AEN, *Notes manuscrites de Jean Courvoisier*, District du Val-de-Ruz 80, Valangin, carton 10, dossier 80/1 à 80/7.

<sup>7</sup> L'étude de l'ensemble du matériel devrait être entreprise bientôt dans le cadre d'un mémoire de licence de l'institut d'archéologie préhistorique de l'Université de Neuchâtel.

<sup>8</sup> Christian de REYNIER, *La première résidence des comtes de Neuchâtel*, mémoire de licence de la faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, Neuchâtel, 2000, non publié. Peter EGGENBERGER et al., *Schloss Münchenwiler*, Berne, 2000, pp. 220-221.



Fig. 2. Tronçon supposé de l'enceinte romane (SPMS, MH n° 527, 1912).

tronçons de fondations maçonnées observés en fouilles, dont l'un est antérieur à la tour-maîtresse du XIII<sup>e</sup> siècle, semblent appartenir à une enceinte oblongue qui entourait le sommet de la colline (fig. 2). Les fouilles ont révélé l'existence d'un bâtiment rectangulaire, adossé au mur dominant le Seyon, de 10 m par 7 m, aux murs épais de 1,2 m à 1,5 m et doté des vestiges d'un escalier extérieur rampant. Ce bâtiment, qui semble avoir précédé les constructions qui l'entourent, doit disparaître assez tôt puisqu'il n'est jamais mentionné aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et qu'il n'apparaît déjà plus sur les représentations des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles antérieures aux reconstructions de 1769-1772<sup>9</sup>. Dans nos régions, l'habitat seigneurial fortifié des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles est presque systématiquement situé en hauteur, quitte à créer artificiellement une butte, la motte castrale.

<sup>9</sup> *Plan schématique du corps de logis accompagnant un devis de travaux de couvertures*, mai 1619, AEN (K17, n° 17). – *Château et bourg de Valangin vus du nord-ouest*, notaire Josué Perret-Gentil, vers 1630, AEN (N, registre 1628-1630). – *Le château de Valangin vu du sud-est et de l'ouest*, anonyme, 1742, AEN. – *Le château de Valangin vu du nord-est*, Abram Guyenet, 1745-1747, AEN. – *Plan du château de Valangin au niveau du cellier*, Adam Biolley, 1753, AEN (Plans détachés n° 59A). – *Le château et le bourg de Valangin vus de l'ouest*, Jean-Jacques Berthoud, 1766, reproduction dans *MN*, 1890 pp. 275-276. – *1 plan et 2 coupes de la charpente du château de Valangin accompagnant un devis*, anonyme, vers 1769(?), AEN (Dossier bâtiment 7/IV).

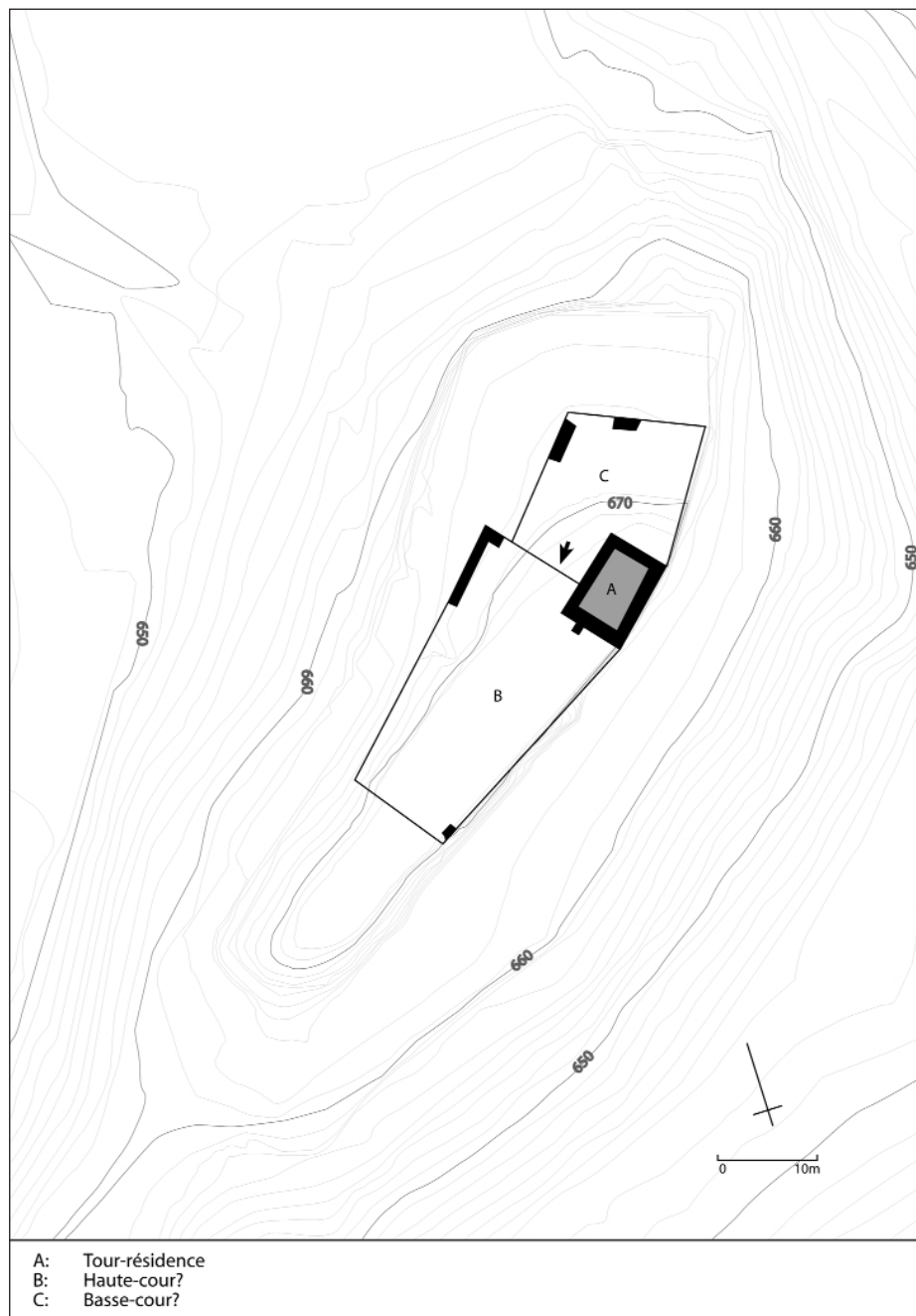


Fig. 3. Plan du château roman (SPMS, Christian de Reynier, 2005).

Il se caractérise par une architecture spécifique, symbolisée par la tour, d'allure plus ou moins martiale, parfois précédée de divers bâtiments utilitaires protégés par une enceinte. Le bâtiment découvert à Valangin, de par son ancienneté, sa situation et son plan, pourrait bien avoir été une tour d'habitation seigneuriale construite au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Par contre, ni les vestiges maçonnés, ni le matériel mis au jour n'indiquent une occupation plus ancienne, alors que l'archéologie et la toponymie attestent une occupation dense et ininterrompue du Val-de-Ruz depuis l'antiquité gallo-romaine. Plus précisément, Wulf Müller a récemment démontré que le toponyme Val-de-Ruz faisait référence à une circonscription administrative des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles (*Vallis*) et à son chef-lieu (*Rodolio / Ruil / Ruz*) qui pourrait avoir été l'ancien nom de Valangin<sup>10</sup>. L'absence criante de vestiges gallo-romains et hauts médiévaux à Valangin tendrait à montrer que la colline du château n'a été occupée que plus tard. Tout comme l'éperon barré de Neuchâtel a pu remplacer l'espace ouvert de Colombier



Fig. 4. Le château de Valangin depuis le sud-ouest pendant les travaux de Matthey (SPMS, MH n° 232, 1912).

<sup>10</sup> Wulf MÜLLER, «Zu den römischen -(i)anum- Namen des Westschweitz», *Materialien zur Bayerischen Landgeschichte, Band 13, Nominium Gratia, Namenforschung in Bayern und Nachbarchländern*, Munich, 2001, pp. 182-183. «Des vallées qui n'en sont pas toujours? *Vallis* comme circonscription administrative en Suisse romande au Haut Moyen Age», *RHN* 141, 2004, pp. 169-175.

comme chef-lieu régional au début du XI<sup>e</sup> siècle, le château de Valangin aurait remplacé *Ruz* aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en un lieu plus facile à défendre et permettant le contrôle d'un passage stratégique durant cette période, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, d'encastellation général du pouvoir laïque en Europe<sup>11</sup>.

### La tour-maîtresse

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, la puissante tour-maîtresse qui abrite aujourd'hui le musée est construite à l'extrémité sud de l'ancienne fortification (fig. 4). Au Moyen Age, la (re)construction d'un château fort est un investissement particulièrement lourd répondant à une nécessité seigneuriale impérieuse tenant compte non seulement de critères techniques, mais aussi d'objectifs politiques et d'enjeux économiques. La reconstruction du château de Valangin pourrait être la conséquence d'un changement d'environnement radical, puisque à cette époque, la seigneurie semble changer de main<sup>12</sup>. Le plan rectangulaire régulier et les angles arrondis de la tour-maîtresse sont particulièrement fréquents dans les forteresses de hauteur du Jura septentrional au XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi Burg-Biederthal (BL, vers 1250), Angenstein (BL, milieu XIII<sup>e</sup> s.), Sissach (BL, vers 1250), Neu-Thierstein (SO, première moitié XIII<sup>e</sup> s.), Rifenstein (BL, XIII<sup>e</sup> s.), Scheidegg (BL, vers 1220) ou la tour du Pin (F - dép. du Jura, XIII<sup>e</sup> s.) et peut-être le Schlossberg voisin (La Neuveville, BE, vers 1280). Les observations de ces dernières années attestent un bâtiment imposant, formé à l'origine de trois étages à planchers, marqués dans les murs par des ressauts et surmontant un niveau de cave. Cette dernière, dont le sol a été abaissé et le plafond voûté au début du XV<sup>e</sup> siècle, avait une hauteur d'environ 3 m. Elle était éclairée à l'est par trois ouvertures étroites (1,1 m × 0,22 m) à battues chanfreinées et embrasure triangulaire voûtée. Le rez-de-chaussée, de même hauteur, possédait au moins une ouverture identique ainsi qu'une fenêtre à meneau datée du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Le premier étage, le bel étage à n'en pas douter, a encore une hauteur de 4,5 m, mais

<sup>11</sup> Jacques BUJARD & Christian de REYNIER, «Aux origines de la ville de Neuchâtel: La porte du chastel et la Maleporte», *RHN*, 2003, pp. 227-254.

<sup>12</sup> En 1218, les biens essentiellement seelands d'Ulric II comte de Neuchâtel (†1191) sont partagés entre ses descendants. Ulric III reçoit le titre comtal et la plus grande partie du domaine, essentiellement seelands en plus de Valangin qui sera ensuite fractionné entre ses fils (seigneuries de Nidau, Strassberg et Aarberg/Valangin), puis ses petits-fils aboutissant à l'individualisation de la seigneurie de Valangin en 1276 avec Jean I d'Aarberg, seigneur de Valangin (Jean-Daniel MOREROD, «Comment fonder une principauté d'Empire», dans *La Suisse occidentale et l'Empire, Actes du colloque de Neuchâtel des 25-27 avril 2002*, Lausanne, 2004, pp. 137-163; Rémy SCHEURER, «La société et le gouvernement des hommes», dans *Histoire du pays de Neuchâtel*, vol. 1, Hauterive, 1989, p. 178).

<sup>13</sup> Jacques BUJARD, «Le château de Valangin...»

n'a pas conservé d'ouvertures antérieures aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Traditionnellement le dernier étage assume l'essentiel de la défense, mais à Valangin aucune source n'atteste la présence d'un véritable parapet doté de créneaux ou de baies-créneaux dans les murs de l'étage des combles, hauts d'un peu plus de 2 m et démolis entre 1769 et 1772. Les sources signalent cependant des échauguettes aux angles de la tour-maîtresse, démolies vers 1619, à l'exception d'une seule, encore visible sur les illustrations des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De manière générale l'absence d'archères élaborées, à une exception près peut-être installée après coup, au profit de simples fenêtres étroites, pourrait être plus caractéristique de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, tout comme le laissait déjà supposer la datation des forteresses jurassiennes citées précédemment<sup>14</sup>. A l'intérieur, tous les aménagements maçonnés, murs et voûtes, ont impliqué l'obturation d'une ou plusieurs baies anciennes, ce qui laisse penser que le bâtiment primitif ne comportait aucun mur de refend en pierre. Le premier étage devait accueillir la grande salle et peut-être les appartements seigneuriaux, alors que les niveaux inférieurs avaient généralement une fonction utilitaire ou en tous les cas moins noble (stockage, cuisine, logement du « personnel », etc.). Selon toute vraisemblance, l'accès à la tour-maîtresse devait se trouver au nord, en hauteur avec un accès direct à la grande salle, mais cette façade aurait été entièrement reconstruite entre 1769 et 1772 et l'on n'y trouve plus d'ouverture médiévale. Cependant les restes d'un massif de maçonnerie au droit de la façade signalent certainement un escalier rampant bâti au début du XV<sup>e</sup> siècle, au vu de son remplacement par un escalier en vis logé dans une tourelle (*viorbe*) en 1446 et de la présence dans le massif d'une base de piédroit en calcaire, à chanfrein et congé en tétraèdre en remploi. L'escalier droit a dû remplacer un ancien escalier de bois, à la manière de ce qui a pu être observé dans les ruines de la forteresse contemporaine d'Alt-Wartburg (AG, vers 1200)<sup>15</sup>. Les communications verticales internes étaient assurées par un escalier en vis logé dans l'angle nord-est et qui a dû desservir aussi la cave jusqu'à son voûtement au début du XV<sup>e</sup> siècle.

Un peu plus tard, un premier mur de refend divise les trois niveaux de la tour-maîtresse en deux volumes inégaux traduisant un effort de spécialisation des espaces, fréquent dès cette époque, comme à Alt-Wartburg vers 1270-1280. Cette subdivision peut intervenir assez tôt si l'on considère l'aspect archaïque de la porte qui traverse le nouveau mur et la fenêtre

<sup>14</sup> Daniel de RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les états de Savoie (1230-1330). Un modèle: le château d'Yverdon*, Lausanne, 2004, vol. 1, pp. 92 ss.

<sup>15</sup> Werner MEYER, *Die Burgruine Alt-Wartburg*, Olten, 1974.

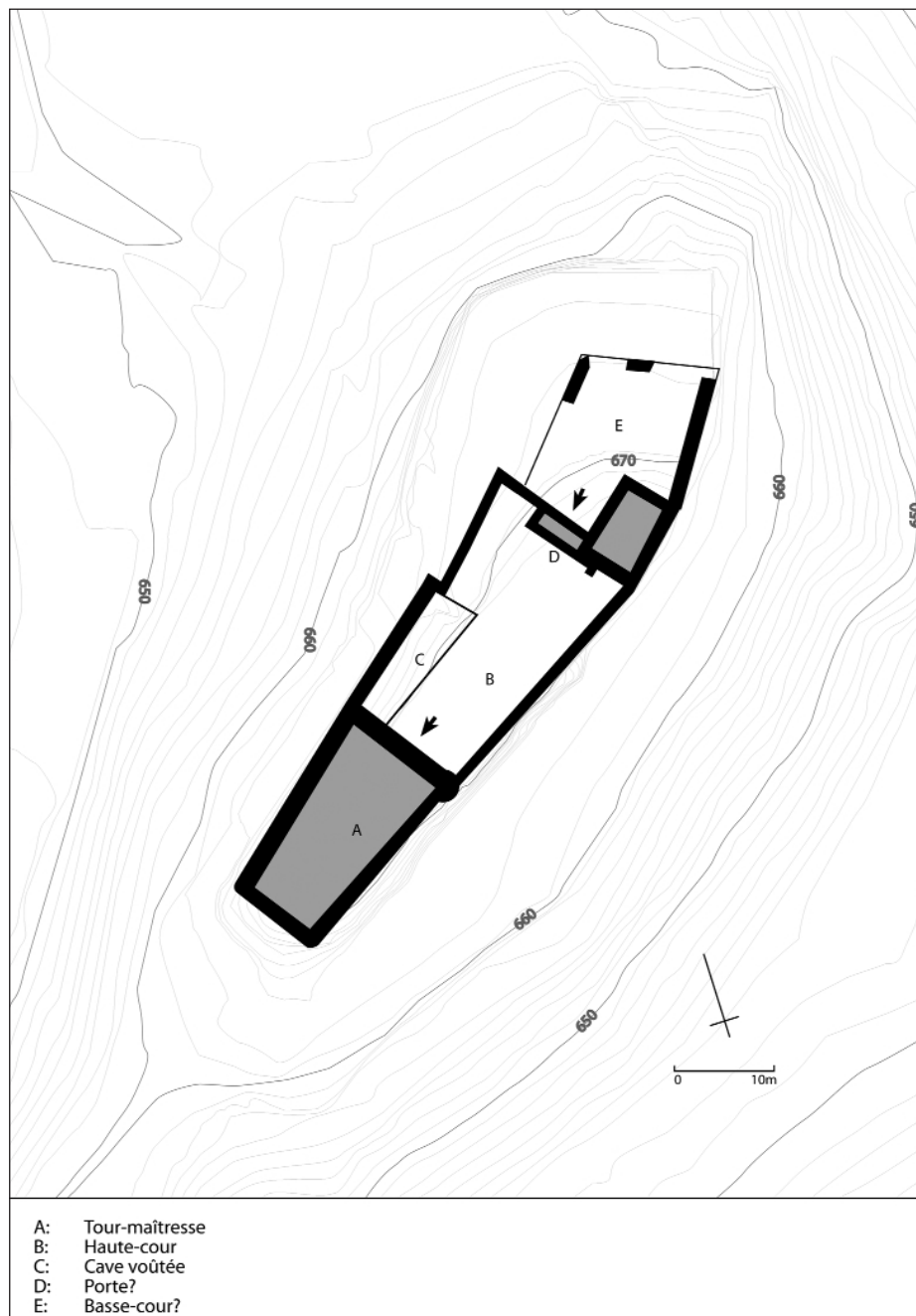


Fig. 5. Plan du château vers 1300 (SPMS, Christian de Reynier, 2005).



primitive bouchée à cette occasion qui va être remplacée par une ouverture du même type. Par ailleurs, l'unique meurtrière du château appartient à un type particulièrement fréquent dans nos régions à partir des années 1270-1280 et pourrait, si elle n'est pas d'origine, avoir été aménagée dans le cadre du même chantier<sup>16</sup>, à une époque où le château devient l'unique résidence de Jean I d'Aarberg à la tête de la seule seigneurie de Valangin depuis 1276.

### Enceintes et cours

A l'extérieur de la tour-maîtresse, la forteresse était organisée sur plusieurs niveaux. La tour-maîtresse occupait le point le plus méridional (mais pas le plus élevé) de la colline. Elle était précédée au nord d'un premier espace clos, correspondant en partie au château roman, la haute-cour, et d'un second en contre-bas, la basse-cour réaménagée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle autour d'une tour un peu plus ancienne, la tour prisonnière. Les deux niveaux de cour encore marqués dans le terrain ont été complètement vidés et transformés lors des travaux d'aménagement des terrasses actuelles exécutés en plusieurs étapes de 1769 à 1995.

#### *L'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle*

Une enceinte, aux limites nord et nord-est difficiles à déterminer, semble avoir enclos l'espace du parvis actuel (fig. 5). La partie ouest de la cour était supportée par le plafond voûté d'une étroite pièce semi-souterraine qui constituait un appendice, strictement contemporain, du niveau inférieur de la tour-maîtresse (fig. 6). Le mur ouest



Fig. 6. Arc doubleau de l'ancienne cave voûtée située sous la haute-cour (SPMS, MH n° 474, 1912).

<sup>16</sup> Daniel de RAEMY, *Châteaux, donjons et grandes tours...*, Jacques BUJARD, «Le château de Valangin...».





Fig. 8. L'enceinte de la basse-cour pendant les restaurations avec les vestiges de la tour des prisons au second plan (SPMS, MH n° 423, 1912).

savoir si ces vestiges ont pu appartenir à l'entrée de la cour supérieure, ou s'il ne s'agit que de l'entrée de la cuisine qui occupera le parvis entre 1517 et 1769. L'existence d'un double mur séparé par un vide de 90 cm et profond de 1 m, sans utilité évidente au XVI<sup>e</sup> siècle, pourrait caractériser un ancien sas d'entrée situé à environ 1,5 m au-dessus du sol de la basse-cour et flanqué de l'ancienne tour seigneuriale romane.

#### *La tour prisonnière (vers 1334)*

La tour prisonnière, abattue en 1789, est mentionnée dès 1430. Les murs de la tour en moellons irréguliers, découverts en fouille, sont conservés sur 4 à 5 m de hauteur, légèrement en retrait du rempart de la basse-cour (fig. 8). Ils dessinent un bâtiment de 8,8 m par 7,6 m : le mur nord, côté bourg, a une épaisseur de 2,7 m alors que les trois autres ont une épaisseur de 1,9 m. Deux rangs de corbeaux signalent un plancher au niveau de la terrasse actuelle et donc un étage inférieur aujourd'hui comblé, mais qui avait été entièrement vidé par Matthey jusqu'au sol, situé 2,35 m plus bas.

Les documents écrits et iconographiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles signalent que la tour avait une hauteur totale de 20 m et était couverte d'un toit en pavillon surmonté d'un épi de fâitage<sup>20</sup>. Ces indications corroborent parfaitement un document daté de l'automne 1334, qui fait état du projet de Girard d'Aarberg, seigneur de Valangin (1331-1339), de faire construire une tour dans son château<sup>21</sup>. Elle devra avoir environ 18 m de haut et sera dotée d'un mur antérieur épais de 2,6 m en élévation, de murs latéraux épais de 2 m et d'un mur arrière d'environ 1,7 m d'épaisseur. La tour prisonnière a donc certainement été construite peu après 1334, ancienneté dont témoigne son appellation parfois utilisée de « vieille tour ». Elle possédait un demi-sous-sol aveugle couvert d'un plancher et surmonté au niveau de la terrasse d'un rez-de-chaussée sans fenêtres. Celui-ci a été équipé au début du XVI<sup>e</sup> siècle d'une voûte et d'une porte dans le mur oriental, alors que le premier étage a été aménagé en bûcher. Le toit était alors couvert de bardeaux. L'étage possédait en 1786 une large baie à l'est, aussi grande que la porte du rez-de-chaussée, vestige probable d'une porte haute. A l'ouest et au sud, deux petites ouvertures carrées au centre des deux façades, juste sous le toit, signalent peut-être un ancien étage de défense équipé de baies-créneaux. La hauteur de l'édifice, sa situation isolée, l'épaisseur du mur nord, la rareté des ouvertures primitives et l'absence apparente de meurtrières signalent une construction militaire répondant à des exigences défensives anciennes, axées sur la nécessité de dominer verticalement l'assaillant qui caractérise la poliorcétique médiévale du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La tour prisonnière a été construite à l'extérieur de l'enceinte principale, un cas assez rare. Cette situation est le plus souvent soit le résultat d'un partage du pouvoir (co-seigneurie ou division de la seigneurie), ce qui ne semble pas être le cas à Valangin, soit un ouvrage défensif avancé, cas le plus probable ici. Mais il s'agissait peut-être moins de renforcer le flanc nord de la forteresse que de dominer et contrôler le bourg récemment bâti et qui disposait de ses propres fortifications, situation toujours dangereuse pour le pouvoir. Quelques années auparavant, le comte de Neuchâtel avait agi de la même manière en bâtissant à Boudry la tour Marfaux, une tour circulaire

<sup>20</sup> *Plan du château de Valangin*, arpenteur Daniel Vuillomenet, janvier 1773, AEN. – *Le château de Valangin vu du sud-ouest*, Balthazar-Antoine Dunker, vers 1785, château et musée de Valangin. – *Le château et le bourg de Valangin vus depuis l'ouest*, Alexandre Girardet, 1786, château et musée de Valangin. – *Le château et le bourg de Valangin vus depuis l'est*, Alexandre Girardet, 1786, château et musée de Valangin. – *Le château et le bourg de Valangin vus depuis l'ouest*, Henri Courvoisier-Voisin, vers 1788, reproduction dans *MN*, 1951.

<sup>21</sup> AEN, Rentier de Valangin, milieu du XIV<sup>e</sup> s., vol. 99, 1334, fol 67 v<sup>o</sup>. Marché passé entre Girard d'Aarberg seigneur de Valangin et Amiot dit Grud (maçon?) pour la construction d'une tour au château de Valangin.



Fig. 9. Le bourg vu depuis le château (SPMS, MH n° 774, 1912).

complètement différente au demeurant, au-dessus du jeune bourg et dont se servit Marguerite de Vufflens à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle pour bombarder les bourgeois du lieu<sup>22</sup> (fig. 9).

En 1295, dans l'accord qui lie Jean I d'Aarberg à l'évêque de Bâle, ce dernier n'agit pas autrement en se réservant le droit de construire un château-fort dans le voisinage de celui de Valangin. En effet, s'il est à peu près certain que cette forteresse n'a pas été construite, il est intéressant de noter qu'elle était prévue tout près du château seigneurial, dans le but certainement de le contrôler plus étroitement, à une époque où ces mêmes évêques de Bâle se rendent acquéreurs de plusieurs pics rocheux dans leur arrière-pays pour empêcher la construction de forteresses susceptibles de contester leur autorité<sup>23</sup>.

#### *La basse-cour (vers 1378)*

Une quarantaine d'années après la construction de la tour prisonnière, cette dernière va être englobée dans une nouvelle enceinte (fig. 10). Celle-ci est caractérisée par l'usage systématique de blocs à bossage rustique

<sup>22</sup> Patrice ALLANFRANCHINI, *Le château de Boudry, une fort longue histoire*, Boudry, 1993. Christian de REYNIER, *Le château de Boudry au Moyen Age. Nouvelle analyse archéologique*, Neuchâtel, 2003, rapport non publié, archives du SPMS.

<sup>23</sup> Werner MEYER, «Burgengründungen, die Suche nach dem Standort», dans *Château Gaillard XVIII, actes du colloque international tenu à Gilleleje 24-30 août 1996*, Caen, 1998, pp. 123-134.

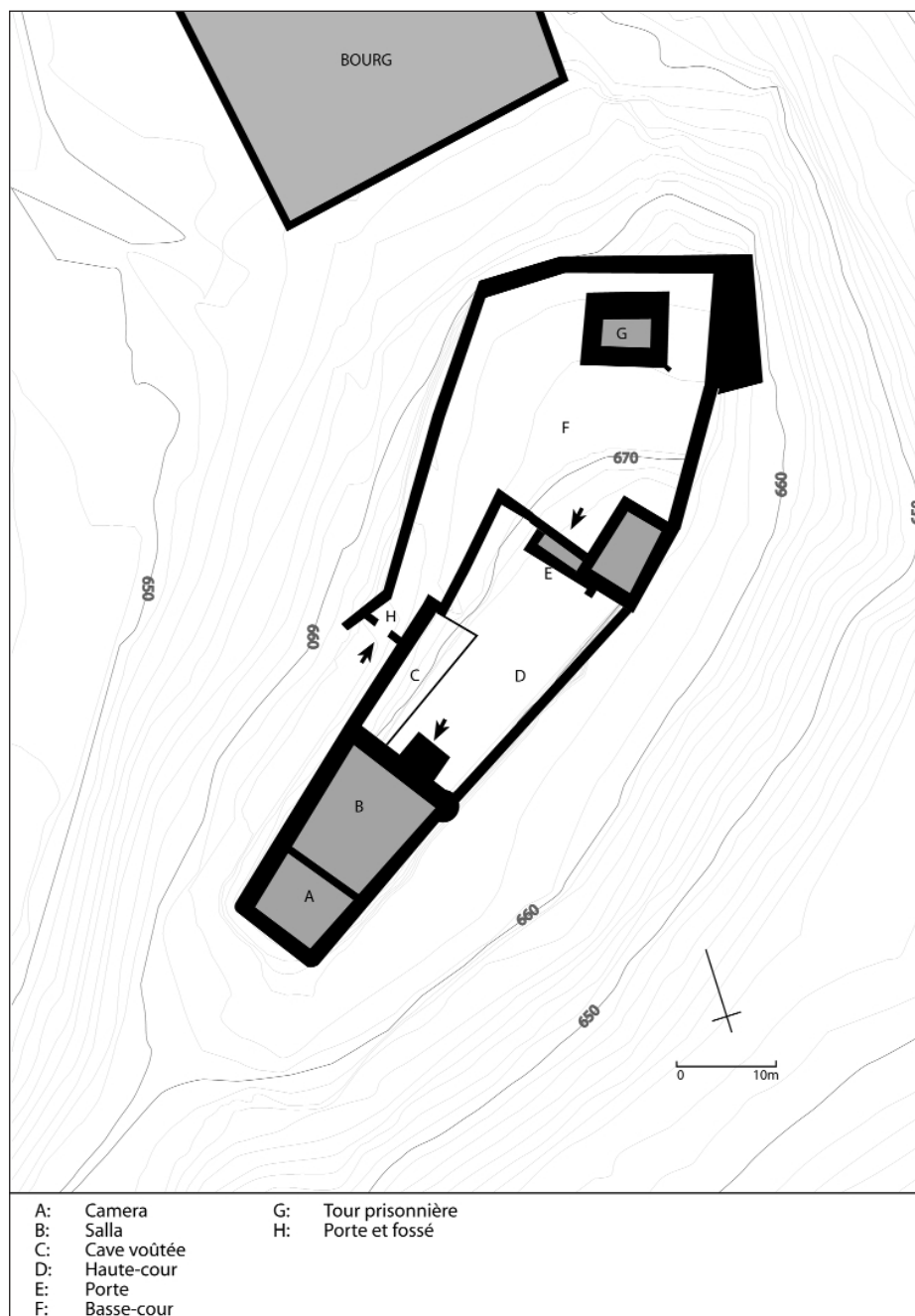


Fig. 10. Plan du château vers 1400 (SPMS, Christian de Reynier, 2005).

soigneusement appareillés, dont une grande partie a été réutilisée pour construire le mur des fausses-braies face au bourg en 1552 (fig. 11). La relation chronologique la plus probable entre la tour prisonnière et l'enceinte à bossage nous permet de proposer une construction postérieure à 1334. Plus précisément on sait que, dans l'espace germanique auquel le Jura septentrional est architecturalement rattaché, le bossage connaît un regain d'intérêt à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et qu'en 1378 Jean II d'Aarberg fait construire un mur sous le château en direction du bourg. Au nord-ouest, la création de la terrasse a nécessité un très important travail de remblayage. La pression exercée par ces remblais sur le mur à bossage va être dès le XVI<sup>e</sup> siècle une source de soucis permanents jusqu'à la suppression d'une grande partie de la terrasse en 1812. On accédait à la basse-cour à l'ouest par une porte, dont une partie des montants en bossage a été conservée, précédée d'un fossé observé en 1995 et enjambé par un pont-levis mentionné dès 1430. La création de cette basse-cour devait permettre d'inclure dans le périmètre protégé divers bâtiments utilitaires, en particulier une grange et une écurie régulièrement citées, mais aussi sans doute d'assurer l'accueil des populations ayant droit d'abri et évidemment d'ajouter un périmètre de défense en avant de la porte du plain château à une époque où se développent les techniques de sièges et l'usage de la poudre à canon.



Fig. 11. Vestiges de l'enceinte en gros appareil à bossage du XIV<sup>e</sup> siècle (SPMS, MH n° 1166, 1915).

*Course aux armements:  
les défenses avancées  
(1450-1497)*

Dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle, l'efficacité croissante de l'artillerie rend les vieilles tours médiévales particulièrement vulnérables, ce d'autant plus qu'elles sont rarement capables d'accueillir elles-mêmes les pièces nécessaires à une riposte efficace. Dans la région neuchâteloise, faute de moyens pour leur modernisation, plusieurs châteaux forts vont perdre progressivement toute valeur militaire. D'autres vont être partiellement adaptés, par la construction de tours d'artillerie massives (nommées boulevards par les contemporains), au-devant des portes



Fig. 12. Echauguette avec meurtrière double du milieu du XV<sup>e</sup> siècle (SPMS, MH n° 347, 1912).

et/ou des côtés les plus exposés par exemple. A Valangin, cette solution est précocement étudiée, comme en témoigne un projet établi en 1430. En plus de la construction de quatre grosses tours quadrangulaires massives prévues aux angles de la basse-cour, mais jamais bâties, ce projet préconisait une réorganisation de l'entrée du château qui semble avoir été en partie réalisée vingt ans plus tard, vers 1450. A cette époque, de gros travaux sont conduits sur les fausses-braies, qui semblent désigner alors le mur à bossage du XIV<sup>e</sup> siècle. Les fouilles archéologiques attestent que l'accès à la basse-cour, direct à l'origine, est transformé en une barbancane complexe. Cette dernière comprenait, en plus de la porte du XIV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle porte et une meurtrière dans la muraille du château, menant dans un couloir-sas voûté bien visible sur le plan de 1753 et débouchant dans la basse-cour grâce à un passage qui pouvait être fermé à l'aide d'une herse, dont il nous reste un piédroit. Le dispositif est complété un peu plus tard par une échauguette quadrangulaire dotée de meurtrières en trou de serrure typiques du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, installée au nord de la porte pour couvrir



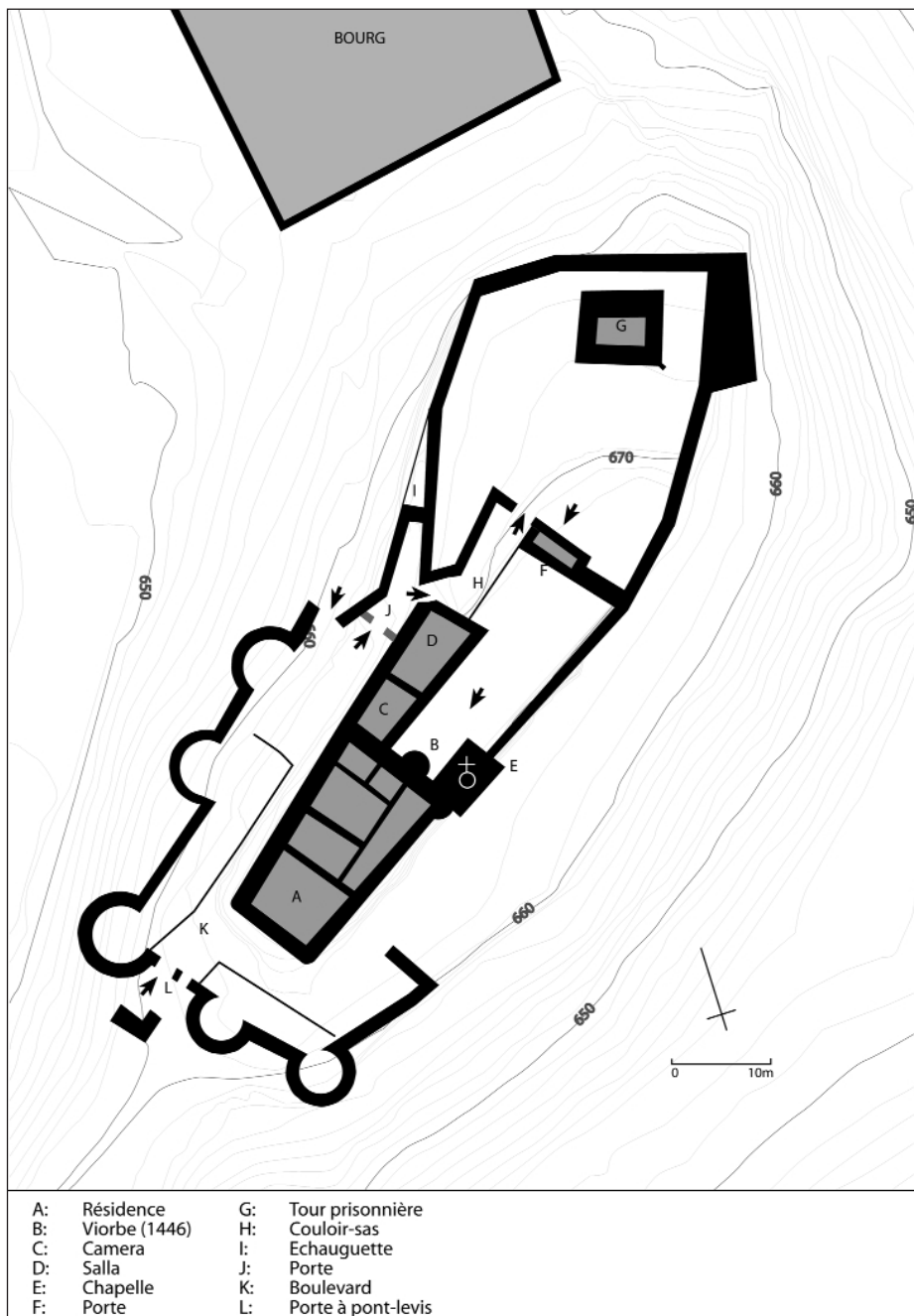


Fig. 13. Plan du château vers 1460 (SPMS, Christian de Reynier, 2005).



Fig. 14. Vestiges des aménagements du pont-levis de 1450 (SPMS, MH n° 1159, 1915).

le chemin provenant du bourg (fig. 12). Mais le projet principal, qui comprenait implicitement de nombreuses démolitions, dont celle de la tour prisonnière, a été complètement abandonné au profit de la construction d'un solide boulevard à tour circulaire barrant l'accès sud du château (fig. 13); celui-ci n'est pas sans rappeler le « boluart » construit à la même époque au-devant de la porte nord du bourg du Landeron<sup>24</sup>. Il s'agissait alors de préserver les portes, zones sensibles, des coups directs tout en permettant, grâce à l'artillerie de rempart, de maintenir l'assaillant à bonne distance. En 1450, la construction du « boulevard du pont-levis » est déjà commencée et ce dernier se distingue du reste de l'enceinte extérieure plus tardive par ses tours, un peu plus grandes, plus « rondes », mais surtout beaucoup plus rapprochées. Le boulevard formait aux pieds sud et ouest de la tour-maîtresse, en direction du pont, un bastion supportant une large terrasse propice au maniement des grosses pièces d'artillerie. Malheureusement les élévations médiévales ont presque entièrement disparu. Cette terrasse est encore soutenue par une voûte qui prend appui sur le rocher

<sup>24</sup> Jacques BUJARD et Bernard BOSCHUNG, « Urbanisme et fortifications », *Le Landeron, histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, pp. 29-42.



Fig. 15. Tour des fausses-braies avec meurtrière de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (SPMS, MH n° 446, 1912).



Fig. 16. Fausses-braies de la fin du XV<sup>e</sup> siècle avec tour ouverte à la gorge (SPMS, MH n° 436, 1912).

et sur le mur d'enceinte créant un couloir souterrain qui desservait un niveau de tir bas permettant les tirs rasants, particulièrement efficaces. Du côté de la porte, qui comprenait porte charretière et poterne, le boulevard était précédé d'un fossé traversant la colline de part en part, que seul un pont-levis permettait de franchir<sup>25</sup>. En position basse, les tabliers mobiles reposaient sur un massif de maçonnerie situé au milieu du fossé encore en place (fig. 14). Cet ouvrage a-t-il jamais été terminé, et le projet comprenait-il dès l'origine des nouvelles fausses-braies? Toujours est-il que quarante ans après, le boulevard est inclus dans la nouvelle enceinte dont on commence à creuser les fondations en 1489 et qui sera terminée en 1497 avec la couverture de l'ensemble. Cette étape est caractérisée par des tours de plus petit diamètre, dont le plan tend vers le «U». Elles sont équipées de petites meurtrières en trou de serrure sans ébrasement externe adaptées à l'usage d'une artillerie portative de petit calibre, assez typique de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 15). A l'issue de ces travaux, les enceintes du château et du bourg sont en contact direct, puisque l'observation montre que du côté du bourg, les tours d'angle des fausses-braies sont venues

<sup>25</sup> *Plan du château de Valangin*, arpenteur Daniel Vuillomenet, janvier 1773, AEN.

pincer le pan sud de l'enceinte urbaine, sans doute déjà dotée d'une porte. Cette situation implique peut-être dès cette époque la disparition de la muraille aux extrémités sud des deux rangées de maisons du bourg, à moins que les deux ensembles soient restés liés jusqu'à la reconstruction du mur en 1552. In fine, l'ensemble comprenait onze tours circulaires ouvertes à la gorge reliées par des courtines (fig. 16) et les sources attestent que ces dernières étaient couronnées par un chemin de ronde couvert qui permettait d'atteindre les tours, couvertes par des toitures coniques et dotées d'un étage de plus qu'aujourd'hui. A la même époque est construite au pied oriental de la tour-maîtresse une probable terrasse d'artillerie permettant de couvrir le lit du Seyon et de battre le pont qui le franchissait avant ses reconstructions toujours plus en aval. Il s'agit d'une sorte de casemate polygonale communiquant avec une seule tour et certainement couverte d'une voûte, ou d'un plancher à grosses solives, puissamment soutenue par quatre pilastres rayonnants supportant la terrasse d'artillerie (fig. 17).



Fig. 17. Vestiges de la probable plate-forme d'artillerie de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (SPMS, MH n° 1160, 1915).



Fig. 18. Le parvis, ancienne haute-cour, en cours de dégagement (SPMS, MH n° 476, 1912).

### L'occupation progressive de la cour supérieure

L'externalisation des défenses diminue fortement le rôle défensif de la tour-maîtresse et va permettre dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle d'occuper progressivement la haute-cour (fig. 18).

#### *La nouvelle aula (vers 1400)*

L'étude attentive des inventaires et comptes des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles permet d'affirmer sans difficulté que la grande salle du château, l'aula, était située dès avant 1429 non pas dans la tour-maîtresse, mais dans le bâtiment principal de l'aile nord détruite en 1747<sup>26</sup> (fig. 19). Ainsi la *vieille salle* de 1429 est-elle aussi la *salle* de 1517, qui correspond à la *grande salle* de 1566 contenant un banc pour les juges, au *grand poêle*

<sup>26</sup> En plus des textes transcrits par Jean COURVOISIER, Charles CHÂTELAIN, «Inventaire du mobilier du château, 1586», *MN*, 1898, pp. 89-93; J. BOSON, «L'inventaire de 1556 de la chapelle du château de Valangin», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1925, pp. 137-142; E.-G. FRUTAZ, «Inventaire du mobilier du château, 1566», *MN*, 1913, pp. 51-68.

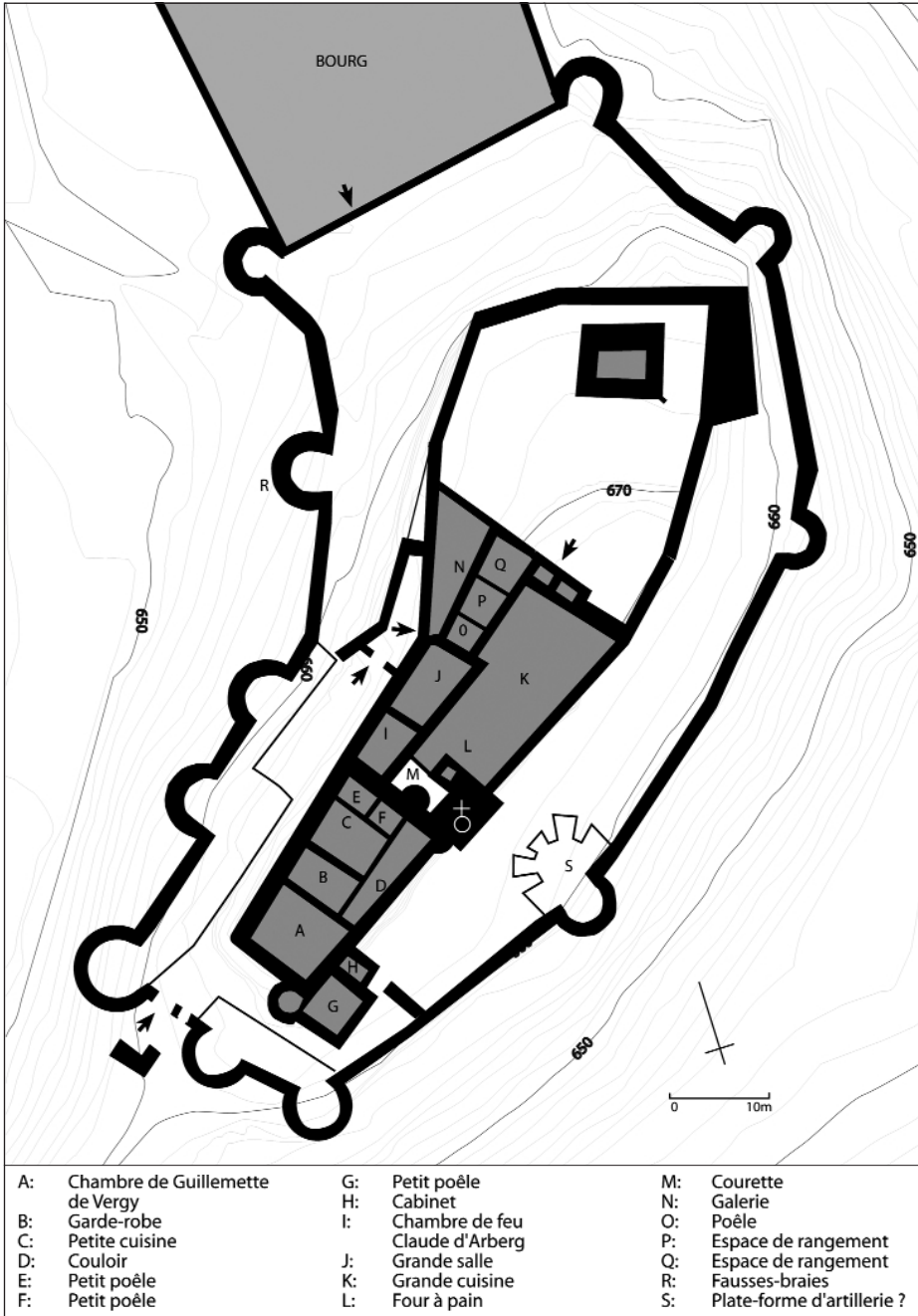


Fig. 19. Plan du château vers 1520 (SPMS, Christian de Reynier, 2005).

*des audiences* de 1586 et au *poêle des Etats* d'un plan schématique accompagnant un devis de réfection des toitures en 1619. D'après les vestiges, ce bâtiment recouvrait assez exactement la cave voûtée et était divisé en deux compartiments inégaux: la grande salle et la chambre de Monseigneur. Sans étage à l'origine, le bâtiment de la grande salle devait être accessible de plain-pied depuis la cour. Dans les années 1440 le bâtiment, déjà qualifié de vieille salle, est rehaussé d'un étage doté de huit fenêtres par le maçon Claude de Neuchâtel, qui construit aussi vers 1446 un escalier en vis logé dans une tourelle. Il doit s'agir de la tourelle signalée dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle au centre de la façade nord de la tour-maîtresse et qui remplace l'ancien escalier rampant. L'extrémité sud de la petite cave voûtée qui supporte le nouveau bâtiment est élargie et sa voûte entièrement reconstruite un peu avant 1422<sup>27</sup>. Il est probable que la construction de l'aula suive de peu ces travaux qui accompagnent une réorganisation complète de la tour-maîtresse, comme en témoigne l'explosion du nombre de pièces. L'aula a donc probablement été bâtie par le seigneur de Valangin entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, peu après celle que le comte de Neuchâtel, son cousin et meilleur ennemi, avait fait bâtir dans son château de Neuchâtel.

#### *La nouvelle cuisine (peu avant 1517)*

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la résidence atteint son plein développement; sa surface a à peu près doublé par rapport à la vieille tour du XIII<sup>e</sup> siècle et on y dénombre une trentaine de pièces, pour une dizaine un siècle auparavant. La tour-maîtresse, augmentée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'une annexe au sud-est, contenant une garde-robe, des poêles et des latrines, accueille à cette époque l'essentiel de la résidence. Le rez-de-chaussée, auquel on accédait directement depuis 1446 sans doute, accueillait les appartements de Madame qui comprenaient une vaste chambre à coucher occupant toute l'extrémité sud de la tour, une garde-robe au nord et un poêle dans l'annexe sud-est. La petite cuisine et les deux pièces, des poêles, qui la jouxtaient au nord étaient isolées de l'appartement par un couloir. Au premier étage, l'actuelle salle des chevaliers était la chambre du jeune René de Challant, précédée au nord d'une autre chambre, celle de Monseigneur de Franquemont, et jouxtée par la garde-robe située dans l'annexe sud-est. Le dernier étage n'abrite alors qu'un grenier dans le corps principal et un petit poêle au sommet de l'annexe sud-est. Cette pièce élégante, conçue comme un belvédère, semble avoir été particulièrement

<sup>27</sup> Jacques BUJARD, «Le château de Valangin...».



prise par Guillemette de Vergy, qui y passera ses derniers jours<sup>28</sup>. A l'extérieur, cette dernière est à l'origine, vers 1517, de la construction d'une vaste cuisine occupant la plus grande partie du parvis actuel sur un seul niveau. Au sud de la cuisine, dans un local annexe, les comptes signalent aussi un grand four à pain dont la base carrée a été retrouvée en fouille. La cuisine était voûtée, probablement pour se prémunir contre les risques d'incendie particulièrement élevés dans ces pièces à foyer ouvert, et communiquait avec deux dépenses impossibles à situer exactement. On y accédait depuis la basse-cour par un escalier couvert, dont les restes ont été signalés à



Fig. 20. Vestiges de l'entrée de l'aile nord du XVI<sup>e</sup> siècle (SPMS, MH n° 498, 1912).

à l'emplacement de l'ancienne porte fortifiée du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 20). Le voûtement du couloir-sas de l'entrée fortifiée du XV<sup>e</sup> siècle date au plus tard de cette époque puisqu'il était rendu nécessaire par un agrandissement vers le nord de l'aula. La nouvelle construction comprenait, sur deux niveaux, deux pièces chauffées et deux galeries surplombant la porte supérieure du château. Les représentations de 1630 et de 1742 donnent une idée de cet étroit bâtiment presque aussi haut que la tour-maîtresse et couvert d'une toiture à trois pans. Reconstituée plusieurs fois, la galerie représentée sur les mêmes vues est probablement assez différente de celle de 1517. Entre la cuisine et la tour-maîtresse les sources signalent une petite cour, qui correspond semble-t-il à l'emplacement anciennement occupé par les escaliers permettant d'accéder au premier étage de la tour-maîtresse. A l'ouest la cour était bordée par l'aula et à l'est par un petit bâtiment signalé, mais pas identifié sur le plan de 1619, que nous croyons avoir été la chapelle castrale.

<sup>28</sup> Voir l'article de Rémy SCHEURER dans ce même numéro.

*La chapelle du château (début du XV<sup>e</sup> siècle)*

La première mention d'une chapelle au château de Valangin remonte à 1427: «[...]le] grand poille en coste la chapelle dudit chastel [...]»<sup>29</sup> La chapelle est donc à cette époque en lien étroit avec la tour-maitresse, probablement du côté nord au vu de la situation présumée du grand poêle. Mais rien dans le bâtiment actuel ne signale l'existence de celle-ci et, à cette unique exception près, elle n'est jamais associée à d'autres pièces du château dans les inventaires. Parmi les multiples mentions du XV<sup>e</sup> siècle soulignons celle qui en 1429 signale un grenier sous la chapelle et celle qui en 1497 rapporte que la charpente des fausses-braies est en cours de construction du côté du Seyon, depuis la chapelle jusqu'à la tour nord-est. Il est donc fait référence à un bâtiment indépendant, mais en contact avec la tour-maitresse, nous l'avons vu, d'au moins un étage sur rez-de-chaussée et situé sur le côté est de la forteresse. En 1517, Guillemette de Vergy ne mentionne pas la chapelle dans ses comptes de travaux pour le château, mais l'inventaire de 1566 signale sans la situer une chapelle d'une certaine taille, puisqu'elle contient une grande quantité de mobilier liturgique, sans doute rapatrié de la collégiale après le passage de la seigneurie à la Réforme. Par la suite, la chapelle, sans doute vidée de son contenu, n'est plus mentionnée, mais parmi les constructions signalées sur la terrasse supérieure par le plan de 1619, un petit bâtiment couvert de tuiles et sans fonction précise jouxte l'angle nord-est de la tour-maitresse. En 1586, ce bâtiment est identifié comme «galeries»<sup>30</sup>, un terme également utilisé plusieurs fois à la fin du Moyen Age pour qualifier la chapelle du château de Neuchâtel bâtie en colombages vers 1449, et dont le rez-de-chaussée, sans affectation particulière, était entièrement ouvert sur la cour. Ce faisceau d'indices nous conduit donc à situer la chapelle du château de Valangin à l'angle sud-est de la cour supérieure, à un endroit où le parapet du XVIII<sup>e</sup> siècle fait encore un décrochement. A l'exemple de celle de Neuchâtel, elle devait être en matériaux légers, bois ou colombage et d'un aspect relativement anodin, expliquant l'oubli progressif de sa fonction originelle. L'espace libre sous la chapelle a pu accueillir un grenier, nous l'avons vu, mais protégeait aussi le nouvel accès à la cave aménagé au début du XV<sup>e</sup> siècle. Remarquons aussi que la présence d'une architecture légère, de bois ou de colombages est plusieurs fois attestée sur le site. Ainsi les «galeries» ou la «porterie» sont très certainement en bois, alors que la

<sup>29</sup> AEN, notes de Jean Courvoisier, District du Val-de-Ruz, 80/4, Valangin I, château avant 1600, note 5.

<sup>30</sup> On retrouve les mêmes mortiers d'artillerie dans la «petite cour» de 1566 et «sous les galeries» de 1586. La chapelle mentionnée en 1566 ne l'est plus en 1586.

belle façade construite du côté du bourg en 1552 habillait un bâtiment de bois soutenu par des piliers isolés du sol par des semelles de pierre, un vrai décor de théâtre à rapprocher à nouveau du chevet monumental de la chapelle du château de Neuchâtel, qui masquait une nef beaucoup plus légère.

## Conclusion

Depuis quelque temps maintenant études historiques et archéologiques renouvellent notre connaissance des plus anciens sièges du pouvoir neuchâtelois. Ainsi en est-il de Colombier, résidence des rois de Bourgogne au IX<sup>e</sup> siècle, tout comme de Neuchâtel un peu plus tard. Ce dernier château est surtout connu pour les constructions romanes des premiers seigneurs de Neuchâtel, si différentes des austères forteresses gothiques avoisinantes. Mais voilà que la seigneurie de Valangin, inaugurant une longue tradition, s'oppose à cette hégémonie neuchâteloise en révélant des origines au moins aussi lointaines, puisque plongeant leurs racines aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles et présentant des vestiges palatiaux (!) romans. Occupant les lieux depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs d'Aarberg/Valangin consentiront de très importants sacrifices financiers pour améliorer et renforcer leur unique siège. Les choix architecturaux sont originaux et attestent des influences bien différentes du voisin neuchâtelois, dont les châteaux de Môtiers, Boudry et Thielle présentent une évidente parenté entre eux. A première vue, l'influence des forteresses de montagne du Jura « bâlois » semble prépondérante à Valangin, mais une étude comparative étendue, tenant compte aussi des spécificités architecturales des régions d'où proviennent les artisans, avec lesquelles existent des liens économiques et politiques, ou dans lesquelles les Valangin entretiennent des liens familiaux reste à faire, tout comme celle de l'ensemble du matériel exhumé lors des fouilles.

Christian de REYNIER

Adresse de l'auteur : Christian de Reynier, Service de la protection des monuments et des sites, Tivoli 1, 2000 Neuchâtel. E-mail : christian.dereynier@ne.ch

# LA VILLE DE VALANGIN AU MOYEN ÂGE

## Les villes neuves du Pays de Neuchâtel<sup>1</sup>

### *Une situation archivistique exceptionnelle*

Au Moyen Âge, le pouvoir des seigneurs repose sur leurs possessions foncières. La plupart du temps, ils les remettent aux mains de personnes qui les exploitent moyennant le paiement d'une redevance, le cens, récongnitive du pouvoir seigneurial. Dès lors, de manière régulière – au moins une fois par siècle – les seigneuries bien gérées, c'est-à-dire conscientes du pouvoir et des droits du seigneur, font relever l'entier de ce qui est dû au seigneur. Concrètement, les propriétaires de biens fonciers passent devant un commissaire foncier auquel ils déclarent reconnaître détenir du seigneur un champ, une vigne, un pré, une maison ou un droit réel quelconque. Ces déclarations, désignées sous le nom de «reconnaisances», sont regroupées dans un registre portant le nom d'«extente», probablement parce qu'elles décrivent les possessions seigneuriales de manière étendue, précise<sup>2</sup>.

Ce système d'enregistrement de l'impôt, basé uniquement sur l'écrit, se met en place au XIII<sup>e</sup> siècle et sera utilisé jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si, sur le fond, ces documents varient peu et ont toujours comme première raison d'être l'enregistrement d'un impôt, dans leur forme, ils vont connaître une surprenante évolution.

Aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, les extentes se présentent généralement sous la forme de rouleaux de parchemin écrits en latin puis très tôt pour notre région, en français, dans lesquels les biens fonciers sont décrits de manière succincte par l'intermédiaire d'une formule du type: Untel reconnaît détenir du seigneur tel bien pour lequel il paie un cens de x sous<sup>3</sup>. Avec le

<sup>1</sup> Le présent article est tiré d'une recherche effectuée dans le cadre du projet FNRS n° 12-49389.96, à la requête du Service de la protection des monuments et des sites (SPMS), de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et du Service des archives de l'Etat. Les études historiques de ce projet ont été menées par Antoine Glaenzer de 1997 à 2000 et les observations archéologiques par Jacques Bujard et Bernard Boschung; elles ont été exposées dans le rapport final: Antoine GLAENZER, Jacques BUJARD, *Evolution urbaine de Valangin et du Landeron (NE): XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle: rapport final*, [Neuchâtel], [2001] (Cité: *Rapport final*). Les études menées sur Boudry ne sont pas concernées par ce projet.

<sup>2</sup> *Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)*, t. 6, p. 990 b. On trouve aussi parfois le terme d'«entente», qui semble ne pas avoir été retenu par le *GPSR* mais figure dans: William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et Suisse romand* (Cité: *DHPNSR*), Neuchâtel, 1926, pp. 225 b et 239 b.

<sup>3</sup> Nicolas MORARD, «Un document inédit sur la seigneurie foncière au Pays de Vaud: l'*extenta nova* de Palézieux (1337)», *Revue historique vaudoise*, 1974, pp. 27-63. Rémy SCHEURER, «Les premières reconnaissances dans les territoires de l'actuel canton de Neuchâtel», dans *Dialectologie, Histoire et Folklore, Mélanges offerts à Ernest Schüle*, Berne, 1983, pp. 245-260. Antoine GLAENZER, «Cens, usages et gestion foncière: l'extente de Vaumarcus de 1309», dans *In dubiis libertas. Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer*, Hauterive, 1999, pp. 93-120.

temps, ces textes, parce qu'ils doivent être acceptés par le seigneur et par le reconnaissant, acquièrent un statut juridique: en cas de conflit, c'est à eux que l'on a recours. Dès lors, les extentes vont connaître une véritable hypertrophie. On y fait progressivement figurer les voisins se trouvant aux quatre points cardinaux; le mode d'acquisition des parcelles – de façon à savoir si le reconnaissant détient son bien par héritage ou par acquisition (achat, échange ou autre) –; la reconnaissance précédente dans laquelle le bien était reconnu, par qui et dans les mains de quel ancien commissaire. En effet, on ne refait pas une extente, mais on la rénove, c'est-à-dire que le texte d'origine, du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, reste le texte de référence, les extentes suivantes servant à enregistrer les modifications qui sont intervenues depuis.

On a donc affaire à des textes qui deviennent de plus en plus volumineux, de plus en plus difficiles à manier aussi bien physiquement que conceptuellement, et dans lesquels il est impossible de retrouver facilement ce que l'on cherche. Sous l'impulsion des commissaires David Girard père et fils, établis à Savagnier, le pays de Neuchâtel va connaître ses premiers plans fonciers dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont inspirés des travaux du commissaire Rebeur<sup>4</sup>, actif dans le pays de Vaud:

«C'est de cette méthode dont Leurs Excellences de Berne se servent déjà dès quelques temps et que le sieur Rebeur leur commissaire qui avoit de grands talens pour la commission a le premier introduit et pratiqué.»<sup>5</sup>

Mais Pierre-François Paris, responsable de cette charge auprès du prince-évêque de Bâle, plaide encore en faveur de l'utilisation des plans en 1763:

«(...) quiconque sçait ce que c'est qu'une reconnoissance, sent la nécessité de lever et dresser des plans ou cartes particulières des biens qui en font l'objet, et l'on peut dire qu'une reconnoissance sans plan est un corps sans ame.»<sup>6</sup>

C'est donc pour des raisons de tradition et de conservation de preuves juridiques que les extentes des villes neuchâtelaises nous sont parvenues. Ce que l'on peut appeler la «chaîne des extentes», soit des extentes qui se suivent et se reprennent, existe pour les villes de Neuchâtel, Valangin, Boudry et Le Landeron, soit quatre des cinq villes médiévales du pays.

<sup>4</sup> Anne RADEFF, *Lausanne et ses campagnes au XVII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1980, pp. 25-52.

<sup>5</sup> Archives de l'État de Neuchâtel (AËN), Reconnaissances de Valangin, n° 39, commissaires David Girard père & fils, fol. D v° / E r°.

<sup>6</sup> Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, B 137/18, fascicule 2. Pierre-François Paris, le 4 janvier 1763.

Nous présenterons ici principalement les résultats obtenus pour Valangin, les autres villes apparaissant à titre de comparaison. Pour Valangin, cette « chaîne » est la suivante :

<i>Cote AEN</i>	<i>Commissaires</i>	<i>Dates extrêmes</i>	<i>Langue</i>	<i>Nbr. folio / pages</i>
B 9 n° 1	–	Milieu du XIV <sup>e</sup> s.	français	2 peaux
Recettes diverses, vol. 99	–	1333-1368	français	68 f.
Valangin n° 1	Rolet Bachie	1402	latin	1000 p.
Valangin n° 2	Lucas Dumayne	1498	français	274 f.
Valangin n° 5	Lucas Dumayne			184 f.
Valangin n° 6	Lucas Dumayne			226 f.
Valangin n° 16	Blaise Junod	1551-1573	français	374 f.
Valangin n° 32	Blaise Bonhôte et Philibert Viret	1603-1616	français	379 f.
Valangin n° 39	David Girard, père et fils	1695-1702	français	377 f.

### *Un « système » urbain ?*

Parmi les cinq villes que le pays de Neuchâtel a comptées au Moyen Âge, trois dépendaient des comtes de Neuchâtel : Neuchâtel, Boudry et Le Landeron, alors que les deux autres : La Bonneville et Valangin, appartenaient au seigneur de Valangin. Cette simple distinction permet d'emblée de voir que, pour toute foncière et rurale qu'ait été l'assise des seigneuries constitutives du pays de Neuchâtel, elles ne s'en sont pas moins appuyées sur une composante urbaine éponyme dès qu'elles en ont eu la possibilité. Ce faisant, elles ont marqué à la fois leur puissance et leur intention de se développer.

La ville la plus ancienne, Neuchâtel, a été créée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle au pied d'un château, apparu quant à lui quelques décennies avant 1011<sup>7</sup>. Le développement urbain de Neuchâtel nous est connu par les études d'Alain Zosso<sup>8</sup> ainsi que par différentes recherches archéologiques. Ces études montrent que Neuchâtel, qui reçoit des lettres de franchises en 1214, s'est construite en plusieurs étapes. Un premier accroissement fortifié s'est constitué au XII<sup>e</sup> siècle au pied du château, tandis que le XIII<sup>e</sup> siècle voit se créer les nouveaux quartiers que sont la rue des Moulins et, au-delà du Seyon, le quartier des Chavannes et de la rue de l'Hôpital.

La ville de Boudry s'est développée au début du XIV<sup>e</sup> siècle au bas d'une colline portant un château élevé vers le milieu du siècle précédent<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Jacques BUJARD, Christian de REYNIER, « Aux origines de la ville de Neuchâtel : la porte du Chastel et la Maleporte », *Revue historique neuchâteloise (RHN)*, 2003, pp. 227-254.

<sup>8</sup> Alain ZOSSO, « La ville de Neuchâtel », dans *Histoire du pays de Neuchâtel*, Hauterive, 1989, t. 1, pp. 230-242.

<sup>9</sup> Christian de REYNIER, *Le château de Boudry au Moyen Âge. Nouvelle analyse archéologique*. Rapport dactylographié, SPMS, 2003.

Si le château est ancien, la construction de la ville correspond au besoin du comte de Neuchâtel de marquer sa présence à la limite sud de son territoire. L'influence comtale s'exerce en effet de manière efficace sur les communautés de Cortaillod et de Boudry, mais les relations avec les seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus, d'ailleurs encore mal connues, sont plus relâchées. La construction du bourg de Boudry s'accompagne de la création d'une bourgeoisie qui est étonnamment divisée d'une part en bourgeois de Boudry dits des Vermondins et de Pontareuse, qui occupent le haut de la ville, et d'autre part en bourgeois de Boudry dits d'Areuse, qui en occupent le bas. Cette distinction, qui n'apparaît pas dans les franchises de la ville octroyées aux bourgeois de Boudry en 1343 par le comte Louis de Neuchâtel, est bien visible dans les extentes, de 1439 à 1707<sup>10</sup>. Correspondant à une différence de statut juridique, elle est probablement à l'origine de la relative faiblesse de la bourgeoisie de cette ville.

La ville la plus récente, Le Landeron, a été érigée par le comte Louis de Neuchâtel sur un pré acheté à l'abbaye de l'Île-saint-Jean en 1325. Cette construction, qui marque la fin des luttes ayant opposé le comte de Neuchâtel et l'évêque de Bâle au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans le Val-de-Ruz puis le long de la rive du lac de Biènnne, est avant tout politique et économique: le comte de Neuchâtel marque la limite nord de son territoire, de la même manière qu'il l'a fait auparavant au sud avec la création de Boudry. Les franchises du Landeron datent de 1350<sup>11</sup>.

La Bonneville, située à deux kilomètres au nord de Valangin, a été fondée avant 1295 par les seigneurs de Valangin, Jean et Thierry d'Aarberg, et détruite en 1301 déjà par le comte Rodolphe de Neuchâtel. Nous ne possédons que quelques rares mentions écrites au sujet de cette ville, notamment celle de sa probable destruction:

«Anno domini M <sup>o</sup> CCC <sup>o</sup> primo, Rodolphus comes et dominus Novicacstri obsedit villam novam de valle Rodoli; quam capta fuit IIII <sup>o</sup> kalendas maii.» <sup>12</sup>	L'an 1301, Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel assiégea la ville neuve du Val-de-Ruz; elle fut capturée le 4 des calendes de mai. (trad. Antoine Glaenzer)
--	---

<sup>10</sup> Respectivement: Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* (Cités: *Monuments*), Neuchâtel, 1844, t. 1, p. 518, n° 357. AEN, Reconnaissances de Boudry, n° 1, 1439-1456, commissaire Pierre Gruère. AEN, Reconnaissances de Boudry n° 10, n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14, 1706-1707, commissaire Pierre Ducommun.

<sup>11</sup> Antoine GLAENZER, «Nugérol, l'exemple d'une ville neuve qui ne s'est pas développée (1260-1351)», *Musée Neuchâtelois (MN)*, 1996, pp. 55-66. *Le Landeron: histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, annexe n° 2, pp. 291-298.

<sup>12</sup> Rémy SCHEURER, «Le combat ou la bataille de Coffrane dans l'historiographie neuchâteloise», *MN*, 1997, pp. 195-206. Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Neuchâtel, Armoire de fer, A n° 27 (anciennement: n° 4820), fol. 2 v°: mention de la bataille de Coffrane (texte édité par Rémy SCHEURER, *art. cit.*, p. 195) et fol. 3 v°: destruction de la ville neuve.

En 1499, soit environ deux cents ans après la destruction, on utilise encore les ruines de l'ancienne ville comme point de repère pour situer des champs :

« (...) devant la Bonne Ville, environ demye bonne pose de terre (...)  
 (...) une pose de terre sise devant la Bonne Ville (...). »<sup>13</sup>

Les origines de Valangin restent mal connues, faute de textes ; tout au plus la mention au milieu du XII<sup>e</sup> siècle d'un seigneur Renaud de Valangin et de son fils Guillaume, dont les possessions s'étendent jusqu'au Locle, rend-elle vraisemblable l'existence d'une maison-forte à cette époque déjà<sup>14</sup>. Les circonstances de l'apparition de la ville elle-même ne sont pas précisées : la première mention de la ville remonte au règne de Gérard d'Aarberg (1330-1339), mais le château est, quant à lui, signalé en 1295 déjà, lorsque les seigneurs de Valangin résignent leur forteresse de Valangin, le Val-de-Ruz, la Bonneville et Bussy pour trois ans à l'évêque de Bâle<sup>15</sup>. La ville de Valangin n'existait donc très vraisemblablement pas encore à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; elle a probablement été fondée entre la destruction de La Bonneville en 1301 et les années 1330, sans doute pour remplacer cette première fondation urbaine (fig. 1 et 2).

On est probablement là dans un cas de figure similaire à celui de la construction du Landeron. Si la ville est neuve, elle est construite par des habitants qui sont déjà sur place. En échange d'un statut juridique de bourgeois, dont le texte apparaît généralement une fois que la ville est construite – à Valangin, les franchises datent de 1352 –, les habitants s'engagent à construire une ville à un emplacement désigné par le seigneur. En ce qui concerne Le Landeron, ce sont les habitants installés sur les coteaux, au Mornet ou dans le quartier justement appelé « Vyle », qui s'installent dans la création voulue par le comte de Neuchâtel. La Bonneville une fois détruite, rien n'empêche le seigneur de Valangin de réorganiser l'habitat qui le concerne directement et de faire édifier un bourg au pied de son château ; le site urbain actuel, vu sa régularité, est en effet manifestement le fruit d'une fondation planifiée et non d'un développement spontané.

<sup>13</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 3, commissaire Lucas Dumayne. Les reconnaissants sont respectivement : Pernet et Aymonet Vuarnier, de Fontaines, 8 janvier 1499, fol. 42 v° et Jehan Ladvoyer, de Fontaines, 12 décembre 1499, fol. 1 v°.

<sup>14</sup> Georges-Auguste MATILE, *Monuments*, t. 1, p. 12, n° 16, acte en allemand, vers 1150.

<sup>15</sup> Georges-Auguste MATILE, *Monuments*, t. 1, p. 252, n° 276, le 12 décembre 1295. Jean-Claude REBETEZ, « 1296 : La bataille de Coffrane. Une date clé dans l'histoire des relations entre les comtes de Neuchâtel, les seigneurs de Valangin et les évêques de Bâle », *MN*, 1996, pp. 131-143.



Dans le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, le « système urbain » du pays de Neuchâtel est clair. Le comte de Neuchâtel est posté au nord, au sud et à l'ouest de son territoire avec trois villes. Parallèlement, il a créé trois bourgesses qui ne se gêneront pas de le contester, tant s'en faut, mais qui n'en sont pas moins le reflet de son pouvoir. Sa capitale, par l'intermédiaire de l'étroit goulet des gorges du Seyon, fait directement face à celle du seigneur de Valangin. Ce dernier est à la tête d'une seigneurie qui ne dispose que d'une bourgeoisie, et dont le retard dans le développement urbain ne sera rattrapé qu'avec le XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Les apports de l'archéologie*

L'archéologie a permis ces dernières années de préciser les étapes et les modalités architecturales et urbanistiques du développement de Neuchâtel, de Boudry et surtout du Landeron.

A Neuchâtel, il apparaît que les maisons étaient adossées, à certains endroits tout au moins, à l'enceinte entourant le bourg (quartier des actuelles rues du Château et du Pommier), alors que dans la ville basse, qui s'est développée avant 1214 le long du Seyon, les maisons, contiguës



Fig. 1. Vue aérienne du bourg de Valangin (Archives SPMS).



Fig. 2. Valangin vers 1630. Vue cavalière dans un registre du notaire Josué Perret-Gentil, détail (AEN).

et perpendiculaires à la rue des Moulins, suivent un urbanisme « en lanière ». Le même type de parcellaire se retrouve à la rue des Chavannes et à la rue de l'Hôpital, apparues dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle.

Boudry est une ville-rue, d'environ 300 m de longueur par 50 m de largeur, entourée d'une enceinte formée des façades arrière des maisons. Comme l'ont montré les investigations archéologiques réalisées lors de l'aménagement du théâtre de la Passade en 1998 (rue Louis-Favre n° 20), les maisons étaient contiguës et assez courtes : celle qui nous occupe n'avait qu'une longueur de 7,50 m. Construite en pierre, elle avait une cave ou une boutique au rez-de-chaussée, alors qu'un escalier extérieur donnait accès au logement à l'étage. La simultanéité de la construction de l'enceinte et de la maison permet de la dater des origines de la ville, soit du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette maison a ensuite été allongée au détriment de la rue, dans le courant du même siècle vraisemblablement. Les traces de beaucoup de ces maisons primitives sont encore décelables sur le plan cadastral actuel, avec des façades qui n'étaient pas toutes alignées. Là aussi, le plan cadastral indique, par les ruptures d'alignement des murs mitoyens, que le même agrandissement a été effectué dans les autres maisons, des deux côtés de la rue.

Au Landeron, une évolution similaire a été relevée : après l'établissement dès 1329 d'une digue de bois et de terre sur le pourtour du terrain de la future ville – d'environ 180 m par 80 m – pour protéger la construction de l'eau, l'enceinte et les maisons ont été élevées simultanément. Mesurant de 2,35 m à 6,75 m de largeur pour une longueur de 8 m à 15 m, ces maisons avaient, tout au moins du côté ouest de la ville, une cave au

rez-de-chaussée et un logement à l'étage, accessible par un escalier extérieur. Dès 1350, le comte Louis de Neuchâtel ayant renoncé à bâtir toute nouvelle construction au centre de la ville, il put être procédé à l'allongement systématique des maisons du pourtour, comme à Boudry<sup>16</sup>.

Faute de fouilles archéologiques, l'aspect de La Bonneville est, quant à lui, mal connu. Néanmoins des levées de terrain permettent de reconnaître un double fossé entourant une ville de plan rectangulaire, d'environ 175 m par 75 m<sup>17</sup> : en plan, La Bonneville équivalait au Landeron.

## Le bourg de Valangin, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles

### *Le bourg: son influence et son évolution*

Pour monotones et succincts qu'ils soient, les textes rédigés par les commissaires des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles permettent d'envisager l'habitat et la représentation qu'on en avait aux différentes époques.

#### a) Rolet Bachie: 1400-1405

Le premier état des lieux est fait par Rolet Bachie, un notaire originaire d'Ependes, qui travaillera pour le seigneur de Valangin pendant le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Il rédige en latin avec une terminologie très précise et rigoureuse: sa langue fait un lien direct entre les maisons et le statut institutionnel de leurs propriétaires. Ainsi, dans la formule qui introduit la reconnaissance d'une maison, il n'utilise le mot *domus* seul que pour désigner les maisons de Valangin. Pour les autres localités du Val-de-Ruz, il utilise soit *casale*, soit *casale et domus*. De même, le statut de bourgeois du bourg est rendu par les termes de *burgensis de Vaulengin* alors que celui de bourgeois de communance correspond à la formule de *burgensis domini*. On a alors affaire à une terminologie de type institutionnel, révélatrice du lien encore étroit existant entre la maison du bourg et le bourgeois. Ainsi, Johannes de Bussy et son neveu Perrodus perdent leur statut de bourgeois s'ils quittent le bourg pour redevenir taillables<sup>19</sup>. Le retour à la condition

<sup>16</sup> Jacques BUJARD, Bernard BOSCHUNG, «Urbanisme et fortifications», dans *Le Landeron: histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, pp. 29-42.

<sup>17</sup> Alphonse de MANDROT, «Les ruines de La Bonneville», *MN*, 1865, pp. 5-9. Bernard BOSCHUNG, «Le canton de Neuchâtel», dans *Stadt- und Landmauern*, Zurich, 1995, pp. 187-188. Hervé MIÉVILLE, «Une trouvaille monétaire à La Bonneville», *MN*, 1995, pp. 137-158 (avec relevés du site).

<sup>18</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, p. 1. AEN, archives anciennes, H 18 n° 29, fol. 59 r°-65 r°.

<sup>19</sup> «(...) burgenses de Vaulengin tamdiu morabuntur in dicto burgo de Vaulengin et non alius q... [lacune] si exirent burgum et moram contrahentur extra burgum essent talliabiles (...)», AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, p. 11.

de taillable concerne la majorité de ces dispositions. En revanche, si Perrinus Mimyn quitte le bourg, il acquerra le statut d'homme command<sup>20</sup>. Ces conditions particulières ne sont spécifiques ni aux reconnaissants de Valangin ni au statut de bourgeois. Janninus Paradix, de Boudevilliers, a le statut d'homme command. S'il quitte le village, il sera soumis au statut de taillable<sup>21</sup>. Nous n'avons rencontré aucune de ces conditions restrictives chez les bourgeois possédant une maison dans le bourg de Valangin et reconnaissant leurs biens dans une autre localité. Ce sont autant d'indications qui mettent en évidence la prééminence du lien personnel existant entre le seigneur et ses sujets.

La précision de la langue utilisée par Rolet Bachie permet de mettre en évidence une autre particularité. La formule-type qu'il utilise lors de la reconnaissance des maisons du bourg est la suivante :

«Perrodus Maulmary tenet a domino: primo libere in burgo de Vaulengin domum suam (...)»<sup>22</sup>      «Perrodus Maulmary détient du seigneur: premièrement, librement, sa maison située dans le bourg de Valangin (...)»

Cette formule est la même tout au long de son extente; elle signifie bel et bien que les habitants du bourg détiennent leur maison «librement», c'est-à-dire sans payer de cens au seigneur. Dans les extentes suivantes, les commissaires exprimeront leur perplexité face à cette absence de cens seigneurial. Les maisons du bourg sont les seuls biens de toute la seigneurie, toutes périodes confondues, pour lesquels on ne paie aucun cens, ce qui ne laisse pas de surprendre. Si Rolet Bachie précise toujours que le reconnaissant détient sa maison «libere», en 1498, Lucas Dumayne, le commissaire qui succède à Rolet Bachie, prend déjà des précautions par rapport à cette particularité et précise sa formule: «sans aucune cense envers nostredit seigneur (...) qui pour le présent se trouve.»<sup>23</sup> La singularité de cette disposition est telle que cette expression subsiste jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle: «Lequel chesaux et curtil par les dernières extentes ne se trouve chargée d'aucune cense.»<sup>24</sup> Si aucun document ne nous donne la raison de cette

<sup>20</sup> «(...) homo domini burgensis de Vaulengin tamdiu quamdiu morabitur in dicto burgo et non alius quia si ipse moraretur in Valle Roduli extra dictum burgum eo tunc debet esse homo comant domini (...)», AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, p. 27.

<sup>21</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, p. 68.

<sup>22</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, reconnaissant: Perrodus Maulmary, p. 871.

<sup>23</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, reconnaissant: Jehan Clerc alias Audengier, fol. 88 r°.

<sup>24</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 39, commissaires David Girard & fils, reconnaissant: Samuel Tissot dit Sanfin, fol. 26 r°.

exemption, il semble en revanche raisonnable de penser que c'est depuis la fondation du bourg qu'elle est en vigueur. Ceci a une conséquence directe sur l'aspect du parcellaire: la régularité de la largeur des maisons est due à une façon de faire, à un mode de construction et non à un cens déterminé d'après le nombre de toises, comme c'est généralement le cas<sup>25</sup>.

Quant à l'origine de cette absence de cens, on peut poser l'hypothèse que le seigneur a obtenu de ses bourgeois qu'ils construisent à un endroit stratégique le plus petit bourg de château de Suisse, pour autant qu'ils soient libérés du cens.

L'extente de Rolet Bachie permet aussi de retrouver, avec plus ou moins de précisions, et parce que les maisons sont mitoyennes, quels étaient les voisins. On remarque alors que les parcelles sont généralement divisées dans leur longueur (axe est-ouest), mais, comme ce sont avant tout des droits que les propriétaires reconnaissent, il n'est pas du tout certain que ces divisions correspondent à une séparation physique de la maison.

#### b) Lucas Dumayne: 1498

On n'observe plus de division est-ouest des parcelles, ce qui veut dire que les droits des propriétaires s'expriment différemment. De nouvelles règles prévalent et il est fort probable que nous ayons affaire à un parage, c'est-à-dire à une division égalitaire entre personnes d'une même famille, une seule d'entre elles étant responsable face au seigneur. Cette hypothèse d'une tenure en parage a déjà été rencontrée pour le Landeron en 1431<sup>26</sup>. On aurait donc dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle une adéquation entre le droit et le découpage physique de la parcelle.

Avec la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un changement notable apparaît dans les institutions liées au bourg, à savoir la distinction entre « bourgeois du bourg » et « bourgeois de Valangin ». Tous les reconnaissants regroupés sous la rubrique « Valangin » sont bourgeois du bourg. Jean Clerc Audengier<sup>27</sup>, de Fenin, est appelé « bourgeois du bourg de Valangin résidant hors du bourg ». Si sa maison est effectivement à Fenin, il possède une étable dans le bourg, dans ce qui deviendra la maison des Pontins. Chez les reconnaissants de Villars et de Saules, apparaît l'appellation de « bourgeois de Valangin » pour désigner les bourgeois forains, soit ceux qui résident hors du bourg. C'est ainsi que sont désignés Marguerite Lorimier ou Claude Nourrisse,

<sup>25</sup> Marcel GRANDJEAN, « Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional », dans *L'homme dans la ville*, Lausanne, 1984, pp. 75-81.

<sup>26</sup> Maurice de TRIBOLET, *La condition des personnes dans le Comté de Neuchâtel du XIII<sup>e</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'Etat, Dijon [1978], t. 2, p. 439 et p. 509: n° 653. AEN, Reconnaissances du Landeron, n° 1, commissaire Jean des Pas, fol. 114 v°-115 r°, 1431.

<sup>27</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, fol. 87 r°.

qui déclarent leurs biens à Villars, ou encore Jean de Saules, à Saules<sup>28</sup>. C'est là le résultat d'un mouvement initié par le seigneur de Valangin dès 1362<sup>29</sup>. A cette date, il libère ses bourgeois de l'obligation de résidence dans le bourg. En l'espace de dix ans – on se rappelle que les franchises datent de 1352 –, il utilise les institutions et les statuts particuliers qu'elles permettent d'attribuer pour augmenter l'influence de la ville de Valangin. Celle-ci s'étend à la fin du XV<sup>e</sup> siècle largement au-delà de ses délimitations physiques et au moins sur l'ensemble du Val-de-Ruz.

### c) Blaise Junod: 1550-1573

Cette nouvelle photographie de la situation foncière est singulièrement différente des précédentes. Au début du siècle, le quartier des chanoines est venu se construire hors du bourg alors que dans le bourg, les institutions se voyaient elles-aussi renforcées par l'apparition de la maison des Pontins et de celle des Bourgeois.

La maison des Pontins, adossée à l'enceinte en flanquement de la porte de ville, a des murs particulièrement épais et son angle nord-ouest était renforcé d'une tourelle circulaire, dont il ne reste que quelques traces, mais qui figure encore sur le plan cadastral de 1884<sup>30</sup>. Elle avait de ce fait une allure qui n'est pas sans rappeler celle des deux maisons-fortes flanquant les portes du Landeron. Il se pourrait donc qu'elle ait été dès l'origine tenue par un proche du seigneur, ainsi que ça a été le cas au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles de Claude des Pontins, bâtard d'un frère de Claude d'Aarberg, un temps lieutenant général de la seigneurie<sup>31</sup>.

De l'autre côté de la rue, la maison des Bourgeois, dans le prolongement oriental de la tour-porte, a été élevée sur un terrain offert en 1509 par Claude d'Aarberg; ses caves montrent qu'elle a remplacé deux maisons antérieures, dont l'une était en construction, ou sans doute plutôt en reconstruction, en 1427<sup>32</sup>. Lors d'un remaniement au XVI<sup>e</sup> siècle, la façade sur rue a été avancée de 3 m et percée d'arcades en arc brisé, le rez-de-chaussée servant manifestement de halle couverte<sup>33</sup>. Les belles

<sup>28</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, respectivement: fol. 172 r°, fol. 181 r° et fol. 194 r°.

<sup>29</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, pp. 45-49, copie en français de l'acte du 26 décembre 1362. Georges-Auguste MATILE, *Monuments*, Neuchâtel, 1848, t. 2, p. 846, n° 680.

<sup>30</sup> Jean COURVOISIER, *Monuments d'Art et d'Histoire du canton de Neuchâtel* (Cités: MAH), Bâle, 1963, t. 3, fig. 118, p. 141.

<sup>31</sup> Jean COURVOISIER, MAH, t. 3, pp. 168-169.

<sup>32</sup> Jean COURVOISIER, «L'ancienne maison des Bourgeois à Valangin», MN, 1967, pp. 3-22. Jean COURVOISIER, MAH, t. 3, pp. 169-170.

<sup>33</sup> Deux de ces arcades sont fermées par des vitrages, d'autres sont murées.

fenêtres Renaissance de l'étage, de 1563 peut-être, ont été démontées en 1880-1881 lors d'une transformation et réutilisées à la maison Rousseau à Champ-du-Moulin.

### *Une image du marché foncier*

Dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, l'urbanisme de Valangin est fixé pour les siècles suivants. Disposées en enfilade, sur une ligne droite d'orientation nord-sud, se trouvent les composantes nécessaires au fonctionnement d'un Etat d'Ancien Régime: la noblesse avec le château, le tiers-état avec les bourgeois, et enfin, les ecclésiastiques de la collégiale.

#### a) La stabilité des propriétaires

L'exemple de la plus longue durée de propriété est celui de la maison qui s'appuie contre celle des Bourgeois (Le Bourg n° 4). Guillaume et Antoine Mathey l'acquièrent en août 1430. Vers 1570, Charles Mathey se présente comme un de leurs successeurs. En 1608, elle est encore aux mains des Mathey, ce qui veut dire qu'une période de stabilité d'au moins cent septante-huit ans est assurée.

Jean Perregaux achète sa maison (Le Bourg n° 16) en 1476. Par voie d'héritage, elle parvient à Charla Jean de France, la femme de Guillaume Estevenot. Ses héritiers reconnaissent la maison sous ce nom en 1550 et en 1608, nous assurant ainsi que cette maison s'est transmise au sein de la même famille durant au moins cent trente-deux ans.

Ce ne sont là que les exemples les plus frappants, mais sur la vingtaine de parcelles répertoriées pour le bourg entre 1400 et 1608, la moitié reste dans la même famille pendant des périodes allant de cinquante à cent quatre-vingts ans.

#### b) De l'avantage d'être du métier

Si les extentes donnent une photographie du marché foncier à des dates précises, les registres de notaires permettent d'accéder à sa dynamique.

L'exemple le plus intéressant que nous ayons trouvé met en scène les professionnels de l'immobilier. Le 11 juillet 1570, Pierre Blayer vend sa parcelle (Le Bourg n° 8) à Blaise Junod, le commissaire aux extentes. Trois semaines après, celui-ci la revend à son clerc Guillaume Grosourdy<sup>34</sup>, qui

<sup>34</sup> Sans prétendre qu'ils soient coutumiers du fait, nous avons un autre exemple d'achat et de vente entre Junod et son clerc. Il s'agit de la maison située hors du bourg (Place de la Collégiale n° 15), acquise par Grosourdy en 1549 et revendue à Junod une année plus tard pour le même prix. AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, fol. 35 v°.

la revend le 9 avril 1571 à Petit Jehan Berthod. En moins d'une année, la maison est passée d'un prix de 470 £, qui est le prix auquel Blaise Junod l'a achetée, à celui de 600 £ auxquelles il faut ajouter une reconnaissance de dettes à faire valoir d'une valeur de 106 £. Tous deux tirent bénéfice de cette opération: Junod profite de ses relations avec les Blayer de Bariscourt, auxquels il a déjà racheté tous les cens qu'ils possédaient dans la seigneurie de Valangin, pour acheter une maison à un prix favorable<sup>35</sup>. Il en fait bénéficiaire son clerc qui, tout en vendant une maison à un prix qui ne semble pas être exorbitant – le prix de 600 £ est par exemple celui que paiera Guillaume Perret lorsqu'il achètera sa maison (Le Bourg n° 7) pour 614 £ –, réalise une plus-value confortable<sup>36</sup>.

### c) Les modes d'acquisition des maisons

Ils sont relativement diversifiés et nous les présentons ici selon un ordre décroissant de fréquence.

Les héritages, nous l'avons vu, jouent un rôle considérable.

Les transactions les plus courantes sont constituées par la vente d'une maison contre une somme d'argent. Celle-ci est divisée en deux pour constituer d'une part le «principal», soit la somme directement rattachée à la maison et d'autre part des cadeaux accompagnant la vente. Il s'agit souvent de pièces vestimentaires: chausses pour les hommes et jupons et épingles pour les femmes; parfois des chaussures sont mentionnées lorsque le vendeur est mineur. On y ajoute un pot-de-vin, c'est-à-dire une somme pour le vin bu lors de la signature de l'acte de vente. Il est difficile de se prononcer sur la réalité de ces objets, la place prévue dans la reconnaissance pour inscrire les prix étant assez souvent laissée en blanc. Il semble toutefois que cette seconde partie de la somme se montait à 10%-15% de la somme principale.

Les échanges dans lesquels un autre bien immobilier intervient sont peu nombreux. On échange alors une maison contre un autre bien immobilier et une somme dite «de tourne», c'est-à-dire un montant compensatoire<sup>37</sup>. Les maisons, qu'elles soient dans le bourg ou en dehors, peuvent servir comme base d'échange au même titre que tout autre immeuble.

<sup>35</sup> AEN, Registres de notaires, G 439, Guillaume Grosourdy I, fol. 118 v°, 7 janvier 1563: cens de Savagnier le Petit. AEN, Registres de notaires, G 440, Guillaume Grosourdy I, fol. 62 v°, 24 février 1567: cens de Valangin. AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, reconnaissant: Pierre Blayer, 27 février 1567, fol. 29.

<sup>36</sup> AEN, Registres de notaires, G 439, Guillaume Grosourdy I, fol. 197 v°.

<sup>37</sup> Compensation en argent qui est payée à l'échangeur le moins favorisé. William PIERREHUMBERT, *DHPNSR*, p. 609 b.



La lettre de taxe représente un autre moyen d'acquisition<sup>38</sup>. Lorsqu'un prêteur ne parvient pas à se faire rembourser la somme qui lui est due, il actionne la justice pour « entrer dans les biens » du débiteur. La somme due peut justifier le transfert de propriété de la maison.

Les réacensements qui suivent des confiscations jouent aussi un rôle. Nous l'avons vu, dès 1400, tous les reconnaissants détiennent leur parcelle « libere », c'est-à-dire franche de cens. La maison doit cependant être considérée en fonction de l'ensemble des biens immobiliers du reconnaissant. Lorsqu'il n'arrive pas à payer les cens fonciers qu'il doit au seigneur, le receveur est habilité à confisquer la maison. Toujours dès 1400, la formule « tenet a domino » (qu'il détient du seigneur) exprime ce droit de saisie seigneurial. En 1525, Guillemette de Vergy donne à Jeannette Tissot une maison (Le Bourg n° 14, partie sud) revenue au seigneur « par deffault de cense non payant et aultres debtes » de Jehan du Plan<sup>39</sup>.

A côté de ces réacensements liés à des problèmes financiers, on peut relever quelques exemples liés à des causes de justice criminelle, et qui représentent donc autant de biens de criminels acquis au seigneur. Un premier cas se présente avec une maison (Le Bourg n° 10) qui appartenait à Jean Rolet. A la suite « d'aucuns cas criminelz par ledit feu Jehan Rolet commis et perpetrés »<sup>40</sup>, la parcelle est revenue à Girard Bran qui la reconnaît en 1498. Melchior des Pontins, le fils du bâtard Claude des Pontins, présente un cas similaire<sup>41</sup>. A la suite « d'aucunes offenses que ledit Melker avoit commis et perpétrez »<sup>42</sup>, ses biens seront saisis au début de 1539 et la maison des Pontins tombe dans le domaine seigneurial duquel elle ne sortira plus jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Quelques données architecturales

### *Le bourg comme monument*

Le bourg de Valangin est considérablement plus petit que les autres fondations urbaines de la région, puisqu'il ne mesure environ que 70 m par 50 m et ne comptait en 1531 que 25 feux (familles)<sup>43</sup>. C'est néanmoins

<sup>38</sup> Troisième exploit adressé au débiteur d'une somme supérieure à 40 livres. William PIERREHUBERT, *DHPNSR*, p. 593 a.

<sup>39</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, fol. 84 r°.

<sup>40</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, fol. 15 r°.

<sup>41</sup> Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe* (Cité: *Valangin*), Neuchâtel, 1852, p. 233.

<sup>42</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, reconnaissant: Jacob Tissot, fol. 75 v°.

<sup>43</sup> Charles CHÂTELAIN, « Terres et seigneuries de Valangin 1531 », *MN*, 1897, p. 214.

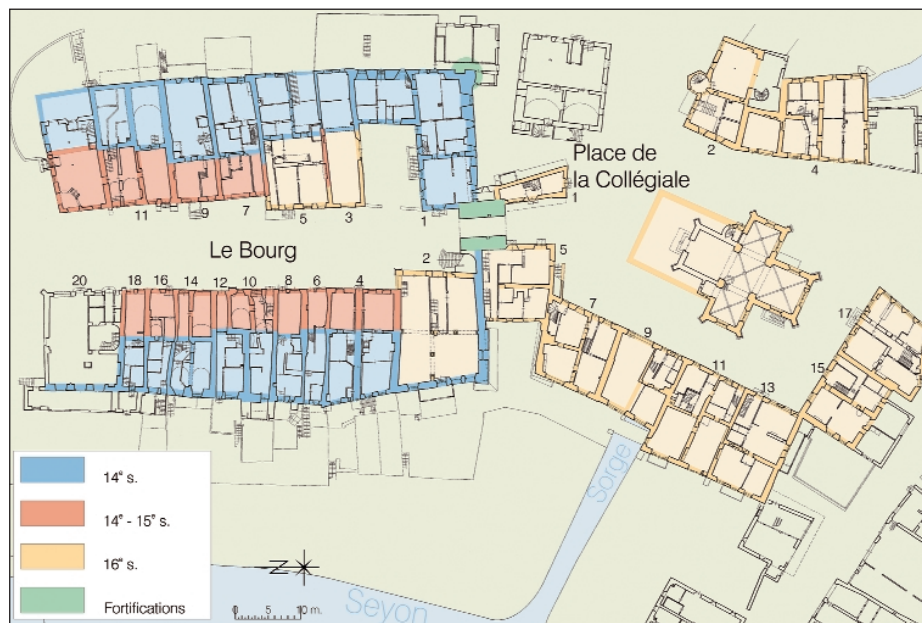


Fig. 3. Plan de Valangin au niveau du rez-de-chaussée, avec indication des étapes de construction (Relevé Urs Bertschinger, mis en couleurs par Michel Muttner).

une véritable ville qui dispose d'un certain nombre des attributs légaux liés à cette fonction, comme des lettres de franchises, des bourgeois et des autorisations de foires.

Le tracé de l'enceinte est encore bien lisible, de gros murs atteignant parfois une épaisseur de 1,50 m dessinant trois de ses faces (fig. 3). La quatrième, du côté du château, a disparu. De ce fait, la jonction des fortifications du bourg avec celles du château au Moyen Âge reste mal connue. Dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, un espace libre subsistait au-devant de la face nord des braies du château, celle-ci, élevée en 1552, ne présentant aucune trace de liaison avec les fortifications de la ville. Il est vrai que la construction de la collégiale et du quartier canonial avait supprimé depuis un demi-siècle toute possibilité de défense de la ville.

Une tour-porte défendait l'entrée du bourg opposée au château, sans qu'il soit possible de savoir si une seconde porte s'ouvrait à l'autre extrémité de la ville. Devant elle, le fossé était enjambé par un pont de bois, reconstruit en pierre en 1505<sup>44</sup>.

<sup>44</sup> Jean COURVOISIER, *MAH*, t. 3, p. 140.

La position géographique du bourg, au pied du château et devant son entrée nord, c'est-à-dire devant sa partie la plus accessible, en fait tout l'intérêt stratégique. Les textes montrent un souci de préserver la façade postérieure des maisons comme façade défensive. Lorsque vers 1525 il est question de construire une maison entre le bourg et le château (Le Bourg n° 18), il est prévu: «de la faire aussi hault de muraille comme la maison dudit Berthollemot, [Le Bourg n° 16] le tout aparié des maisons du bourg.»<sup>45</sup>

La rangée orientale est défendue par sa position naturelle: le Seyon est encaissé entre deux falaises. La construction a intégré la falaise de la rive droite, si bien qu'il y a un dénivelé de deux étages entre la rue du bourg et les jardins situés à l'arrière des maisons. À l'ouest, les terreaux participent au système de défense. Ils sont donnés comme points de repères des maisons par le commissaire Lucas Dumayne en 1498<sup>46</sup>. La communauté leur reconnaîtra toujours une valeur militaire. En mars 1525, les bourgeois du bourg et les bourgeois forains, chaque bourgeoisie étant représentée par son maître bourgeois, demandent au Conseil de Ville de Neuchâtel d'intervenir dans un différend qui les oppose à propos des terreaux que les bourgeois du bourg ont transformé en jardins:

«qu'avions remplis les terraux et fossel et fait un chacun en droit de soy un curtil (...) au grand détriment et dommage d'iceux dits bourgeois comme ils disent que quand il viendroit en tems de guerre il leur conviendroit aider à les vuider.»<sup>47</sup>

Après avoir eu recours aux franchises, le Conseil de Ville arrête que les bourgeois forains, par ailleurs tenus de participer à l'entretien du système de défense, doivent être consultés sur l'utilisation des fossés. Cet exemple doit être remis dans la perspective des tensions qui règnent entre les deux bourgeoisies, comme par exemple la nomination des deux maîtres bourgeois. Il permet cependant de voir que les terreaux sont devenus un système potentiel de défense et que les bourgeois du bourg qui habitent dans la rangée ouest les ont récupérés pour une utilisation plus civile<sup>48</sup>.

L'absence de la perception d'un cens, la notion toujours présente de la valeur défensive des différents éléments constitutifs du système de défense, laissent à penser que les contemporains percevaient eux-mêmes le bourg

<sup>45</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, reconnaissant: Pierre Suthier, fol. 113 v°.

<sup>46</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, par ex. fol. 2 r° ou fol. 21 r°.

<sup>47</sup> AEN, Archives de la bourgeoisie de Valangin, registre n° 56, fol. 113-118.

<sup>48</sup> Jean COURVOISIER, *MAH*, t. 3, pp. 138-139.

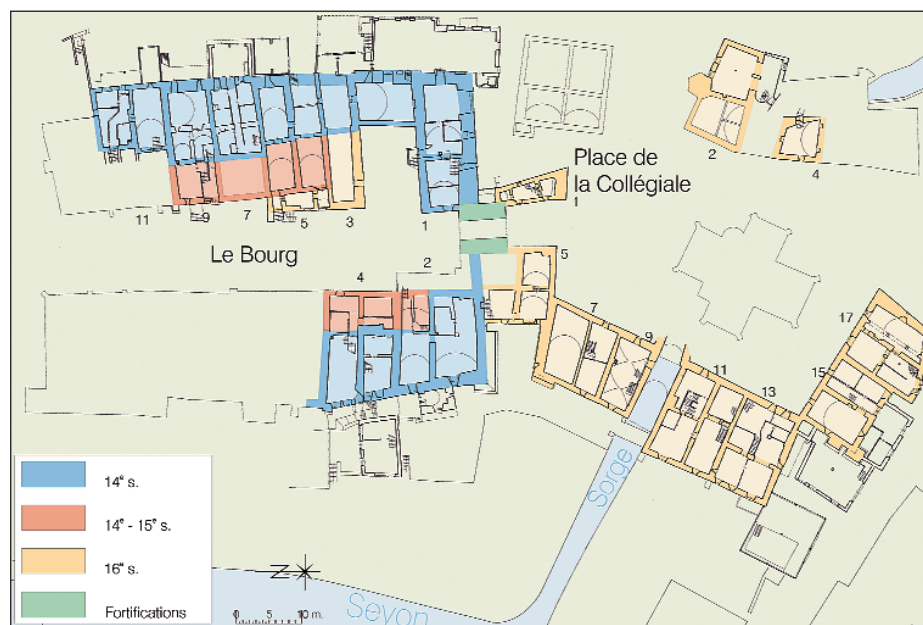


Fig. 4. Plan de Valangin au niveau du sous-sol, avec indication des étapes de construction (Relevé Urs Bertschinger, mis en couleurs par Michel Muttner).

comme un monument au sens où Marcel Grandjean a pu le définir: «La ville n'est pas seulement une addition de monuments, mais bien aussi un véritable monument en soi.»<sup>49</sup>

### *Les maisons*

Le bourg compte à l'heure actuelle une vingtaine de bâtiments contigus adossés à l'ancienne enceinte. Aucune intervention archéologique d'envergure n'a pu être réalisée jusqu'ici dans ces maisons, néanmoins le relevé complet des caves et des rez-de-chaussée effectué en 2001 ainsi que des observations ponctuelles permettent de reconstituer les grandes lignes de l'évolution urbaine<sup>50</sup> (fig. 4). Les maisons étaient au nombre de 25 à 30 à l'intérieur de l'enceinte; elles avaient une largeur variant de 5 m à 7,5 m, pour une longueur de 7,5 à 12 m à l'origine, puis de 18 m à 20 m après leur allongement. Les ruptures d'alignement des murs mitoyens et la

<sup>49</sup> Marcel GRANDJEAN, «Villes neuves et bourgs médiévaux», dans *L'homme dans la ville*, Lausanne, 1984, p. 61.

<sup>50</sup> Relevé effectué par Urs Bertschinger, analyse de bâtiments, Bienne, dans le cadre du projet FNRS n° 12-49389.96: Antoine GLAENZER, Jacques BUJARD, *Rapport final*.

présence presque systématique de murs subdivisant la longueur des bâtiments en deux indiquent en effet que ceux-ci ont été bâtis en deux étapes, les plus anciennes constructions étant adossées à l'enceinte, comme à Boudry et au Landeron.

Au Bourg n° 8, la première maison repérée lors d'une brève investigation archéologique était entièrement en pierre et n'avait qu'un étage sur rez-de-chaussée; elle a été surélevée deux fois, la seconde étant intervenue au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque ses façades ont été reconstruites. Les solives du plafond de sa cave, contre le mur d'enceinte, ont été datées vers 1346 par la dendrochronologie, un linteau de porte dans le mur mitoyen côté château vers 1368 et des solives du plafond du deuxième étage vers 1383. Des remplacements de solives ont en outre été réalisés vers 1430 au rez-de-chaussée et au premier étage. Pour autant que les premiers solivages datés soient tous deux d'origine, le bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée a donc été élevé au plus tard vers 1346 et semble avoir été allongé et doté d'un deuxième étage vers 1383. C'est donc vraisemblablement au XIV<sup>e</sup> siècle déjà que cet allongement systématique a été pratiqué à Valangin, comme ailleurs. Tous ces allongements se sont faits par le prolongement des murs mitoyens, sauf au Bourg n° 10, qui a été élargi au détriment du n° 12.

Il est probable que les premiers bâtiments du bourg ne comptaient, comme à Boudry et au Landeron, qu'un étage sur rez-de-chaussée. La ville ayant été établie sur un terrain qui présentait une certaine déclivité de part et d'autre de la rue centrale, plusieurs bâtiments disposent d'un étage supplémentaire de caves à l'arrière (fig. 5). Il ne reste pas de façade originale conservée, les plus anciennes ne remontant pas au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle. Celles-ci comportent en règle générale au rez-de-chaussée une porte d'entrée flanquée d'un arc de boutique ou d'une fenêtre, tandis que des baies à

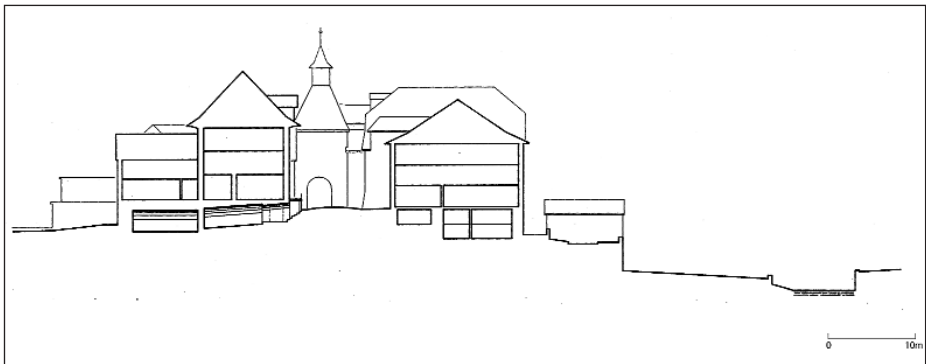


Fig. 5. Coupe sur le bourg (Dessin Urs Bertschinger).

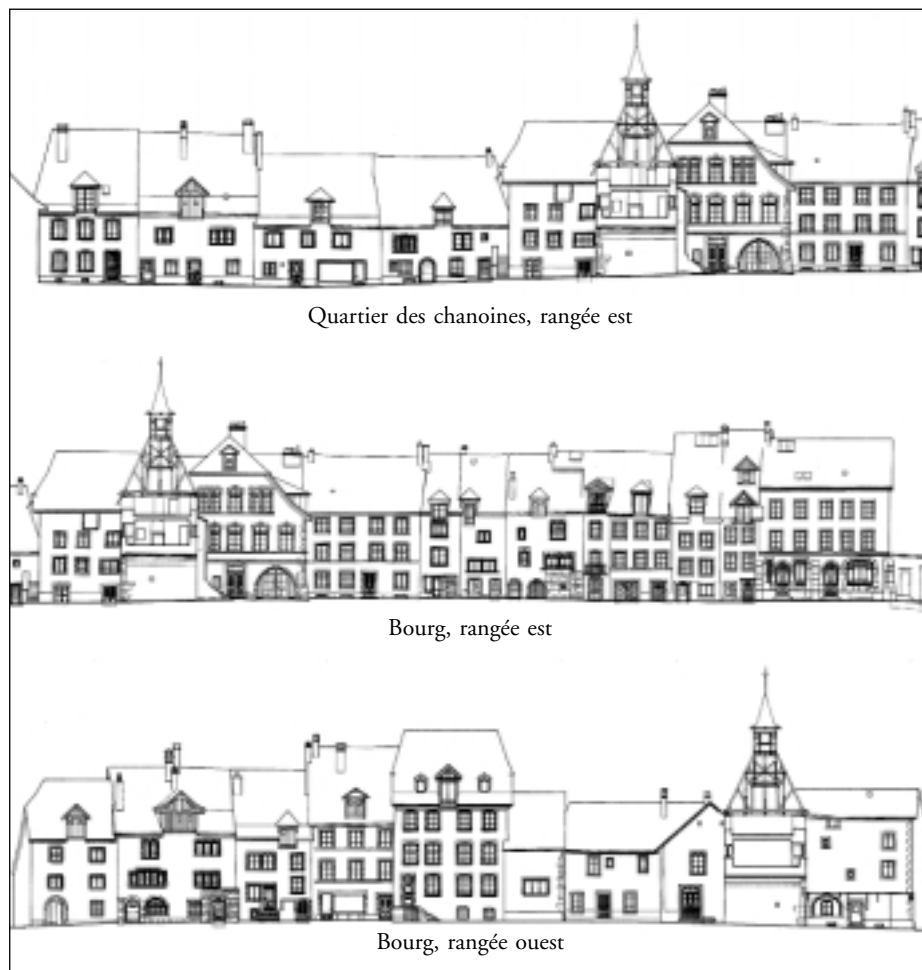


Fig. 6. Relevés des façades de Valangin (Dessin Urs Bertschinger).

meneaux, à croisées ou simples, scandent les deux étages habitables<sup>51</sup> (fig. 6 et 7). Les façades côté rue se distinguent de celles de l'arrière par des fenêtres plus larges, souvent à plusieurs jours séparés par des meneaux. D'autres façades ont été reconstruites aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, parfois en réunissant deux immeubles, dont l'intérieur a alors été plus ou moins profondément réorganisé. Les bâtiments des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles comptaient, comme il y a peu d'années encore, caves et boutique au

<sup>51</sup> La plupart des meneaux et des croisées ont été supprimés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais leurs traces sont bien visibles.



Fig. 7. Le bourg de Valangin vers 1900 (Archives SPMS).

rez-de-chaussée et un ou deux logements aux étages, sous de vastes combles accessibles de l'extérieur par des louvernes. Une cuisine occupait l'une des deux pièces de l'étage, voire parfois un espace aveugle au centre de la maison, à côté de l'escalier de bois reliant les différents niveaux. Dans les maisons les plus étroites, les pièces ont été parfois élargies par le creusement d'arcades sur la moitié de l'épaisseur des murs mitoyens (Le Bourg n° 6). Comme l'indiquent la présence de portes aux étages des façades arrières des maisons et la vue du bourg en 1786, beaucoup de maisons possédaient de petites galeries de latrines au-dessus des fossés (fig. 8). La plupart des bâtiments devaient être couverts de bardeaux au Moyen Âge, ainsi qu'il est dit en 1427 d'une maison offerte par Guillaume d'Aarberg à une de ses filles naturelles<sup>52</sup>.

La tradition écrite, elle, ne voit pas l'architecture. Occupée à la description des droits de chacun, elle n'intègre des données architecturales que dans la mesure où ces droits sont concernés.

<sup>52</sup> Jean COURVOISIER, *MAH*, t. 3, p. 169.



Fig. 8. Valangin vu de l'orient en 1786, gravure par Girardet, détail

Jacques Pertuisat, lorsqu'il reconnaît sa parcelle située hors du bourg (Place de la Collégiale n° 3) le 18 février 1563 nous donne quelques indications sur les conditions qui lui sont faites pour la construction : le premier étage ne devra pas dépasser une marque faite sur la tour et le deuxième devra s'arrêter à la « foillure [moulure] de la porte de ladicte tour »<sup>53</sup>. La maison, très étroite, est toujours debout ; au-dessus d'un rez-de-chaussée en maçonnerie, abritant à l'origine une boutique de mercier, ses étages, en encorbellement du côté du passage, sont en colombage.

Une partie de la maison des Pontins est transformée en étable dès 1498. C'est la seule étable qui nous soit jamais mentionnée, simplement parce que sa propriété est détachée de celle du reste de l'immeuble. Elle nous permet cependant de savoir que la partie antérieure de la maison était habitée ainsi que le premier étage. En 1400, les frères Clerc<sup>54</sup> de Fenin reconnaissent : « una domus subtus primam trabaturam<sup>55</sup> (...) domus heredum Perrodi Marchiandet superius », l'étable étant décrite en 1498 selon la même formule : « estant dessoubz le premier estaige de la maison que tiennent les héritiers de feu Guillaume Marchandet. »<sup>56</sup>

<sup>53</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, fol. 209 v°. Foillure / Feuillure de porte, de fenêtre. Ce sont les bords de portes ou de fenêtres qui s'emboîtent dans les chassis : Pierre RICHELET, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1769, t. 2, p. 33 a.

<sup>54</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 1, commissaire Rolet Bachie, reconnaissants : Uldrius et Girardus Clerc, 1400, p. 993.

<sup>55</sup> Le moyen latin *trās* (poutre) est à l'origine de *trabatura* : étage d'une maison. *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, t. XII<sub>2</sub>, p. 137 a.

<sup>56</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 2, commissaire Lucas Dumayne, reconnaissant : Jehan Clerc alias Audengier, 1498, fol. 88 r°.



Le plan d'une maison (Le Bourg n° 9) peut être reconstitué pour 1614 après avoir confronté les informations contenues dans un registre du notaire Abraham Grosourdy et celles de l'extente de Bonhôte et Viret<sup>57</sup>. Le rez-de-chaussée se compose d'une cuisine à laquelle on accède par quelques marches depuis la rue du bourg. Un couloir permet d'avoir accès au poêle qui occupe la partie postérieure de la parcelle, ainsi qu'au premier étage qui se compose de deux chambres. Il est aussi question d'une terrasse, qu'il n'a pas été possible de situer.

### Le quartier de la collégiale

La construction de la collégiale et des maisons des chanoines qui l'entourent dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle est un fait bien connu<sup>58</sup>. Si l'extente de Lucas Dumayne, en 1498, ne permet de déceler aucune intention de construction, dès 1500 le bourg se trouve pris entre le château et le quartier de la collégiale comprenant, outre l'édifice de culte, les maisons d'un prévôt et de quatre ou cinq chanoines. Cette situation durera jusqu'en 1536, date à laquelle la Réforme est adoptée à Valangin.

Vers 1550, l'extente de Blaise Junod montre de nombreuses mutations concernant les maisons des chanoines. L'évolution du bourg dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle ne peut donc pas se concevoir sans tenir compte de la construction de ce quartier entièrement religieux qui suit de quelques années celle de la collégiale<sup>59</sup>. En 1510, Claude d'Åarberg donne une parcelle au chanoine Claude Carrel, prévôt de la collégiale<sup>60</sup>. La maison, désormais connue comme « la prévôté » (Place de la Collégiale n° 7, partie nord), passera ensuite dans les mains d'Etienne Besancenet, prévôt du chapitre dès 1525<sup>61</sup>. Ce sont ses héritiers qui la vendront aux seigneurs de Valangin en 1567. Ceux-ci l'acenseront trois jours après à la bourgeoisie « pour la demeure du ministre et du maître d'école<sup>62</sup> ». Jusqu'à la réforme, cette maison est isolée des autres. Au sud, la maison d'Antoine Quinche ne sera construite qu'à partir de 1530, directement sur

<sup>57</sup> AEN, Registres de notaires, G 435, Abraham Grosourdy, fol. 103 r°, 1602 et AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 32, commissaires Bonhôte et Viret, reconnaissante: Jacqua Claudet, fol. 304 r°, 1614.

<sup>58</sup> Charles CHÂTELAIN, « Valangin au temps de Guillemette de Vergy », *MN*, 1883, pp. 227-234 et 264-271. Jean COURVOISIER, *MAH*, t. 3, pp. 145-157.

<sup>59</sup> Voir ici même la contribution de Jean-Daniel MOREROD.

<sup>60</sup> AEN, Registres de notaires, G 440, Guillaume Grosourdy, fol. 58 v°.

<sup>61</sup> Alfred SCHNEGG, « Saint-Pierre de Valangin », dans *Helvetia Sacra*, Abt. II. Teil 2, *Die weltlichen Kollegialstifte der deutsch- und französisch-sprachigen Schweiz*, Berne, 1977, pp. 536-537.

<sup>62</sup> AEN, Archives de la bourgeoisie, registre n° 59, p. 358.

les terreaux du bourg<sup>63</sup>. Plus au nord, la maison de Claude Petite Favre (Place de la Collégiale n° 9, partie nord) n'est pas encore construite en 1547 puisque ce n'est que le cours d'eau de la Sorge qui est reconnu dans les mains du commissaire Junod<sup>64</sup>.

En ce qui concerne les autres maisons de cette place, Jean Robert et Jean Bieffrey habitaient au n° 11, Jacques Besard au n° 13, Pierre Cordier au n° 15 et Georges Puget au n° 17. Tous portent dans l'extente de Junod le titre de prêtre et chanoine. Il semble donc qu'à l'origine, le quartier de la collégiale se composait de la maison du prévôt, séparée des autres par la Sorge, et des quatre maisons des chanoines qui entouraient le chevet de la collégiale<sup>65</sup>.

Un cimetière, délimité par un mur, entoure la collégiale. Vers 1612, lors de la rédaction de l'extente de Bonhôte et Viret, le cimetière est sans doute devenu trop petit, ce qui explique qu'à cette époque Valangin ait deux cimetières. L'ancien reste en fonction encore quelque temps, tout du moins dans les textes où il est encore utilisé comme point de repère<sup>66</sup>, alors que le nouveau prend place dans l'ancien verger à la suite d'un acensement que Marie de Bourbon concède aux bourgeois le 18 octobre 1615 pour le prix de 5 sous faibles<sup>67</sup>.

En ce qui concerne la collégiale, elle est reconnue dès l'extente de Junod en tant que bien rattaché au domaine. Si le texte ne nous éclaire pas quant à la construction, il est en revanche parlant en ce qui concerne la Réforme<sup>68</sup> et les chanoines :

«(...) l'esglise cathédrale devant le bourg dudict Vallangin, construite et édifiée par les prédécesseurs de mondict seigneur, comprenant le cymetière et place allentour, en laquelle souloit avoir une fondation de chanoynes. Lesquelz

<sup>63</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, fol. 196 r°. Avant sa surélévation au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle, la maison ne comportait, comme les autres, qu'un étage sur rez-de-chaussée.

<sup>64</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 13, commissaire Blaise Junod, reconnaissant: Claude Petite Favre, fol. 293 v°, Coffrane, [14 juin 1547].

<sup>65</sup> Georges-Auguste MATILE parle de six chanoines et un prévôt en 1505. Georges-Auguste MATILE, *Valangin*, p. 223. Il est fort possible qu'un chanoine ait habité avec un autre comme c'est le cas Place de la Collégiale n° 11. C'est aussi le chiffre que donne le descriptif de 1531: AEN, archives anciennes, O 5, n° 2, édité par Charles CHÂTELAIN, «Terres et seigneuries de Valangin, 1531», *MN*, 1897, pp. 213-222. Olivier CLOTTU, «Les habitants et bourgeois de Valangin dès le XIV<sup>e</sup> siècle», *MN*, 1993, pp. 109-125.

<sup>66</sup> Il est encore cité comme limite des maisons du quartier de la collégiale dans l'extente de Bonhôte et Viret; p. ex.: AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 32, commissaires Bonhôte et Viret, fol. 332 r°; fol. 322 v°.

<sup>67</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 32, commissaires Bonhôte et Viret, fol. 334 v°.

<sup>68</sup> Paul VUILLE, «Le sac de la collégiale de Valangin en 1531», *MN*, 1915, pp. 93-96.

par la lumière de l'Évangile s'en sont retirez de ladicté église demeurée à mondict seigneur avec ses appartenances et deppendances, en laquelle l'on a de nouveau construit des greniers.»<sup>69</sup>

Il semble en effet que le départ des chanoines se soit fait progressivement, qu'ils aient pu conserver leurs titres de propriété et les transmettre à leurs héritiers. Nous avons déjà vu que c'est le cas de la prévôté. Voici ce qu'il en est brièvement pour les autres maisons :

<i>Place de la Collégiale, n°</i>	<i>Premier chanoine</i>	<i>Successeurs</i>	<i>Héritiers</i>	<i>Date de vente</i>	<i>Propriétaire vers 1550-1570</i>
7: prévôté	Claude Carrel	Etienne Besancenet	Blaise Petremand Besancenet	1567	seigneurie, puis la bourgeoisie
11	Jehan Robert Jehan Bieffrey	Guillaume Baley	Jehan Vulpe	1548	Claudet Aubert
13	Jacques Besard	?	?	?	Hugues Clerc
15	Jehan Cordier	?	Pierre Cordier	1549	Guillaume Grosourdy, puis Blaise Junod
17	Georges Puget	?	?	1538	Nycollet de Saules

Ces édifices comportent un étage sur rez-de-chaussée du côté de l'église et, profitant de la déclivité du terrain, disposent de deux niveaux de caves au-dessous, du côté du Seyon. Ils sont plus larges que ceux du bourg, puisque atteignant 10 à 12 m, ce qui a permis le percement de baies multiples en façades. Deux d'entre eux, les immeubles Place de la Collégiale n° 7 et n° 9, portent des millésimes en façade: 1584 et 1589; ils ont manifestement été reconstruits après une crue le 8 octobre 1579, qui avait provoqué de très importants dégâts aux immeubles bordant la Sorge et ravagé les jardins le long du Seyon<sup>70</sup> (fig. 6 et 9).

Après la Réforme, des édifices supplémentaires sont venus entourer l'église, dont le plus imposant avec sa tourelle d'escalier, la maison Touchon au n° 2, a été construit en 1588 à l'emplacement de moulins et en s'adossant à la boucherie banale<sup>71</sup>.

<sup>69</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 16, commissaire Blaise Junod, fol. 5 v°. Les dispositions testamentaires de Guillemette de Vergy ont-elles été suivies dans ce cas? cf. ici-même la contribution de Christelle LA GRUTTA-ROBELLAZ.

<sup>70</sup> Maurice EVARD, «Glanures historiques, les moulins du Val-de-Ruz», dans Jacques BUJARD, Maurice EVARD et al., *Moulin de Bayerel, Nouvelle Revue neuchâtelaise*, 2005, p. 7 (écroulement des maisons de Claude Aubert et Collet Manet).

<sup>71</sup> Jean COURVOISIER, *MAH*, t. 3, pp. 172-175.



Fig. 9. Le quartier de la collégiale (Archives SPMS).

En ce qui concerne la collégiale, comme nous l'avons vu plus haut, des greniers y ont été construits dès le XVI<sup>e</sup> siècle. En 1615, Bonhôte et Viret rompant avec la tradition de reprise des formules de Junod, précisent que «la seigneurie [y] a fait construire certains beaux greniers que servent pour la recepte de leurs excellences»<sup>72</sup> et il faut attendre les précisions de David Girard père et fils pour apprendre que «la commune jouit pour le service divin le chœur avec les deux chapelles à côté, le tout sous le bon plaisir de sadite Altesse»<sup>73</sup>. Cette division de la collégiale en une partie, le chœur, destiné au culte et à la charge de la communauté et une autre, la nef, accueillant les greniers de la seigneurie, et donc aussi à sa charge, prévaudra encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle et fera l'objet de discussions lorsqu'il s'agira de restaurer le temple en 1840<sup>74</sup>. Dès 1841, l'entretien de l'édifice est à la charge de la communauté, à l'exception de la voûte de la Sorge qui reste à la charge de l'Etat.

C'est vers 1700 que des marchands utilisent le temple pour venir y appuyer deux boutiques, celles de Henri Andrié au nord et celle des filles de Jacques Maridor au sud<sup>75</sup>.

<sup>72</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 32, commissaires Bonhôte et Viret, fol. 8 v°.

<sup>73</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 39, commissaires David Girard père et fils, fol. I v°.

<sup>74</sup> Jean COURVOISIER, «La première restauration du temple de Valangin», *MN*, 1959, pp. 129-140.

<sup>75</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin, n° 39, commissaires David Girard père et fils, respectivement : fol. 45 v° et fol. 57 r°.

Le bourg du XIV<sup>e</sup> siècle et son quartier canonial du XVI<sup>e</sup> siècle, remarquablement conservés, offrent aujourd'hui encore l'image saisissante d'une petite ville de la fin du Moyen Age. Les observations archéologiques ont montré que Valangin a présenté une évolution urbanistique et architecturale similaire à celle des deux autres villes fondées au XIV<sup>e</sup> siècle dans la région : Boudry et Le Landeron. En outre, malgré son faible développement démographique, Valangin a connu une période architecturalement faste au XVI<sup>e</sup> siècle, avec la construction du quartier canonial et la reconstruction d'une grande partie des façades des maisons du bourg.

Antoine GLAENZER, Jacques BUJARD

Adresses des auteurs : Antoine Glaenzer, faubourg de la Gare 1, 2000 Neuchâtel.  
Jacques Bujard, Service de la protection des monuments et des sites, Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

## VALANGIN, CAPITALE ECCLÉSIASTIQUE

### Le contrôle croissant du chapitre sur la vie religieuse de la seigneurie (1505-1517)

Deux dimanches de juin encadrent la courte histoire du chapitre de Valangin<sup>1</sup>, celui de la consécration de la collégiale, le 1<sup>er</sup> juin 1505, et celui de son saccage par les Neuchâtelois, le 4 juin 1531. Ces déprédations, survenues symboliquement le jour où, cette année-là<sup>2</sup>, on fêtait sa consécration, ne mirent pas immédiatement fin à l'institution, mais la montrèrent condamnée par le cours des choses.

En ce quart de siècle et même déjà dans les douze premières années de son existence, le chapitre s'était imposé comme le centre ecclésiastique de la seigneurie de Valangin. En 1505, la collégiale s'était ajoutée aux assez nombreux sanctuaires de la seigneurie : une dizaine d'églises paroissiales et de chapelles<sup>3</sup>. Elle était sans doute, dans l'esprit de ses fondateurs, Claude d'Aarberg et sa femme Guillemette de Vergy, destinée à en prendre la tête. En effet, sept sur onze des églises paroissiales ou des chapelles de leurs terres furent bientôt annexées par le chapitre. En s'attaquant à la collégiale, les Neuchâtelois frappaient ce qui était pratiquement devenu la capitale ecclésiastique de la seigneurie voisine : sur quelque trois mille paroissiens, plus de deux mille étaient régis par le chapitre<sup>4</sup>.

### L'écheveau des anciennes dépendances ecclésiastiques

Juridiquement, au Moyen Age, une église dépend d'un patron, le plus souvent une institution religieuse, parfois une ville ou un seigneur. Il désigne le curé ou le vicaire (on parle de « droit de présentation »), contrôle

<sup>1</sup> Le chapitre de Valangin mériterait une étude. Pour l'instant, la plupart des renseignements disponibles se trouvent dans la vieille mais méritoire étude de Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*, Neuchâtel, 1852. Alfred SCHNEGG lui a consacré une notice un peu rabougrie dans Guy P. MARCHAL (dir.), *Die Weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französisch-sprachigen Schweiz*, Berne, 1977, pp. 536-537 (Helvetia sacra II/2).

<sup>2</sup> Le renseignement vient des notes du curé du Locle, Etienne Besancenet : « Les luthériens, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 1531, qu'estoit le dimanche des benissions de Vallangin, ruinerent les autels dudit Vallangin » (je cite l'édition en préparation de Céline FAVRE-BULLE CHASLES). Il s'agit de la fête de la bénédiction de l'église (la *bénichon* des Fribourgeois, avant qu'elle ne soit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fixée en automne, sans plus de rapport avec la date de consécration de chaque sanctuaire local), qui avait lieu chaque année le dimanche suivant le jour de la dédicace de l'église paroissiale. La fête changeait donc chaque année, légèrement, de date.

<sup>3</sup> Par « chapelle », il ne sera question que des filiales d'église paroissiale ; il y avait de nombreuses autres « chapelles » dans la seigneurie : chapelle castrale, chapelle à l'intérieur d'autres sanctuaires, chapelle votive érigée à l'écart.

<sup>4</sup> Selon les chiffres très précis fournis par Rémy SCHEURER, « La population de la seigneurie de Valangin à la fin du Moyen Age », dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, I, Hauterive, 1989, pp. 190-194.

la gestion des biens, intervient si les bâtiments ont besoin de travaux ou si un différend oppose les paroissiens à leur prêtre, ou les divers villages de la paroisse entre eux. Le patron est souvent l'héritier du fondateur de l'église et, à ce titre, dispose aussi de droits. En général, les gros travaux et, surtout, ceux d'une certaine portée symbolique – installation d'une cloche, d'une croix sur le clocher, de vitraux, voire construction du clocher ou du chœur – entraînent son intervention financière.

Le patron n'est pas le seul maître de la paroisse: avant de nommer un curé (on parle de «droit d'institution»), l'évêque vérifie les qualifications du candidat qui lui est proposé par le patron; des délégués épiscopaux inspectent l'église de temps à autres et interviennent lors de problèmes sérieux. De leur côté, les paroissiens financent pour l'essentiel leur lieu de culte et surveillent la gestion des biens paroissiaux, souci légitime puisque ce sont eux qui les ont constitués par leurs dons. Toutefois, s'il n'est donc pas seul maître, le patron, par le choix du curé, joue un rôle déterminant dans la vie de la paroisse.

Dans la seigneurie de Valangin, la plupart des sanctuaires dépendaient d'institutions ecclésiastiques: bénédictins de Vautravers, clunisiens de Romainmôtier ou de Bevaix, chanoines de Neuchâtel et de Saint-Imier. Deux paroisses, celles du Locle et de La Sagne, avaient leur seigneur pour patron. Toutes ces églises appartenaient au diocèse de Lausanne; bientôt après feront exception Les Brenets, village arraché à la Franche-Comté et qui dépendait spirituellement de la paroisse de Morteau, dans l'archidiocèse de Besançon.

Le jeu institutionnel fonctionnait bien. A l'époque qui nous occupe, nous voyons l'évêché de Lausanne instituer deux curés dans la seigneurie de Valangin sur présentation du patron de la paroisse:

- le 12 septembre 1505, le vicaire de l'évêque Aymon de Montfaucon institue Claude Carrel comme curé de La Sagne, sur présentation de Claude d'Aarberg, seigneur de Valangin; la cure était vacante à la suite du décès d'Imier de *Cresto*<sup>5</sup>;
- le 31 mars 1507<sup>6</sup>, le vicaire de l'évêque Aymon de Montfaucon institue Guillaume *Galloni*, chanoine de Saint-Imier, comme vicaire de Dombresson, sur présentation du prévôt et du chapitre de Saint-Imier;

<sup>5</sup> ACV, Ac 37, fol. 140v.

<sup>6</sup> Cette date paraît incompatible avec l'inscription de la vieille cloche de Dombresson qui porte le nom du curé «Galon» et la date de 1505 (Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel (MAH)*, t. 3, Bâle, 1968, pp. 248-249). Toutefois, le changement de desservants a bien eu lieu en 1507, à juger des nombreuses informations données par Robert GERBER, «Les derniers curés de Serrières et de Dombresson», *Musée neuchâtelois (MN)*, 1930, pp. 158-159, qui les avait tirées des archives de Saint-Imier conservées à Bienne. C'est probablement la cloche qu'il conviendrait de réexaminer.

la cure était vacante à la suite de la résignation du chanoine Nicolas Ragueti<sup>7</sup>.

Les liens de dépendance des églises et des patrons<sup>8</sup>, au moment de la consécration de la collégiale de Valangin et de la fondation de son chapitre, peuvent être résumés en un tableau :

LES ÉGLISES DE LA SEIGNEURIE DE VALANGIN ET LEURS LIENS DE DÉPENDANCE

Prieuré de Vautravers	□	<b>*Engollon</b>	—	*Boudevillier
		<b>*Fontaine</b>	—	*Cernier
Prieuré de Bevaix	—	<b>*Chézard-St-Martin</b>		
Prieuré de Romainmôtier	—	<i>Corcelles</i>	—	Coffrane
Chapitre de St-Imier	—	<b>Dombresson</b>	—	Savagnier
Chapitre de Neuchâtel	—	<i>St-Blaise</i>	—	Fenin
		<b>(La Chaux-de-Fonds)</b>		
		<b>*La Sagne</b>		
		<b>*Le Locle</b>		
		<b>(Les Brenets)</b>		

En gras : églises paroissiales de la seigneurie de Valangin

En gras et entre parenthèses : paroisses de la seigneurie de Valangin fondées après 1505

En italique : églises paroissiales de la seigneurie de Neuchâtel

\* : églises qui passent sous le contrôle de Valangin

## La pratique des incorporations

On appelle incorporation le fait de décider qu'une institution ecclésiastique, paroisse ou monastère, est absorbée avec l'ensemble de ses droits et revenus par une autre institution, en général de plus grande taille. C'est une façon d'augmenter les revenus d'un monastère, d'un chapitre, parfois d'un collège, voire d'un évêché. Le procédé a été très employé à la fin du Moyen Age par Berne et Fribourg pour fortifier et enrichir leurs collégiales Saint-Vincent et Saint-Nicolas<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> ACV, Ac 37, fol. 165r.

<sup>8</sup> Pour une étude de l'organisation ecclésiastique neuchâteloise, v. Dominique QUADRONI, « La situation des églises dans le comté de Neuchâtel et dans la seigneurie de Valangin d'après les visites diocésaines de 1416-1417 et de 1453 », *MN*, 1981, pp. 159-171, et les informations toujours judicieuses de J. COURVOISIER, dans *MAH*. La situation institutionnelle des églises du Val-de-Ruz a été reconstituée par Antoine GLAENZER, « Le plaid de Saint-Pierre : présence du prieuré de Vautravers dans le Val-de-Ruz, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles », dans J. BUJARD, A. GLAENZER, J.-D. MOREROD et M. de TRIBOLET, « Un monastère suisse du haut Moyen Age redécouvert : Saint-Pierre de Vautravers/Môtiers », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 95 (2001), pp. 37-39.

<sup>9</sup> Louis WAEBER, « Efforts conjugués de Berne et de Fribourg pour doter leurs chapitres », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 32 (1938), pp. 125-144 et 193-212; Kathrin TREMP-UTZ, *Das Kollegiatstift St. Vinzenz in Bern von der Gründung 1484/1485 bis zur Aufhebung 1528*, Berne, 1985, pp. 50-65 (« Die Inkorporationen und Inkorporationsversuche »).



L'institution absorbée peut disparaître complètement ou subsister sous la forme de prieuré ou de chapellenie. Lorsqu'il s'agit d'une paroisse, c'est souvent le cas: il n'y a plus de curé, au sens juridique; elle est desservie par un vicaire désigné par l'institution incorporante, qui soit a absorbé les biens paroissiaux et salarie le vicaire, soit, plus fréquemment, se fait servir une pension annuelle fixe prise sur les revenus de la cure.

Dans la seigneurie de Valangin, c'est ce qui est arrivé à la paroisse de Dombresson en 1450. L'évêque de Lausanne a autorisé le chapitre de Saint-Imier à l'incorporer<sup>10</sup>, si bien qu'il n'y a plus eu, en droit, de curés, mais de simples vicaires<sup>11</sup>; c'est en général l'un des chanoines qui faisait fonction de vicaire, résidait à Dombresson et servait une pension annuelle à Saint-Imier<sup>12</sup>. Ce chapitre, en tant que patron de la paroisse de Dombresson, n'avait pas eu de peine à faire avaliser son projet. Sans qu'il ait pu le prévoir, un demi-siècle plus tard, cette mesure a sans doute mis Dombresson à l'abri des appétits de Valangin; c'est en effet la seule paroissiale de la seigneurie à échapper à l'incorporation au chapitre dans la dizaine d'années qui en suit la fondation.

Les liens de dépendance très divers des églises de la seigneurie de Valangin donnent à leur incorporation une histoire complexe. Les paroisses du Locle et de La Sagne sont les premières concernées, certainement parce que Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy en étaient patrons. Ils n'avaient pas de résistance à craindre et donc pas de négociations à entreprendre et ils purent les placer dans le patrimoine initial du chapitre:

«item on consentuz et consentent et ont volsuz et veullent lesdits seigneur et dame pour eulx et pour leurs hoirs et successeurs (...) que les cure du Loucle et de La Saigne, dont lesdits seigneur et dame sont donateurs et patron, soient (...) incorporée, annexée et interrée en ladite eglise par lesdits seigneur et dame comme dit est nouvellement fondée»<sup>13</sup>.

Les statuts du chapitre, en date du 15 décembre 1506, font état, dans le paragraphe intitulé «Les églises annexées à la nôtre», d'une incorporation déjà effective et révèlent en même temps les motivations de cette institution:

<sup>10</sup> La décision de l'évêque Georges de Saluces est du 7 mars 1450; elle concernait aussi la paroisse de Serrières, dont Saint-Imier était également le patron (ACV, Ac 6, fol. 200r-201r). D'après R. GERBER, «Les derniers curés...», p. 145, la mesure avait déjà été prise par le concile de Bâle en 1438.

<sup>11</sup> On le voit dans les nominations effectuées par l'évêché, toujours attentif au droit (v. p. 62-63): on nomme un curé à La Sagne, mais un vicaire à Dombresson, ce qui n'empêche évidemment pas que dans la pratique le nom de curé reste employé (v. l'inscription de la cloche, n. 6).

<sup>12</sup> R. GERBER, «Les derniers curés...», p. 158.

<sup>13</sup> AEN, Anciennes archives, T 9, n° 25 (minute de la donation, non datée, mais signée par un notaire; la clause relative aux deux cures paraît cancellée; ce n'est pas le cas dans une autre copie notariée de ce texte: AEN, Anciennes archives, P 8, n° 16).

contrôler le destin des cures et favoriser les chanoines les plus fidèles et les plus anciens en date :

« nous décidons que désormais les églises paroissiales du Locle et de La Sagne, annexées à la nôtre, ne devront pas, en cas de vacance, être concédées à d'autres personnes qu'à des chanoines de notre église, s'il s'en trouvent, de préférence ceux qui seront les plus anciens promus. Si on les juge capables de bien desservir une église et s'ils ont bien mérité de notre église et de notre chapitre, ils doivent être promus et être préférés aux autres, comme le demandent la raison et la coutume. Cependant, nous ne voulons pas y être contraints juridiquement, mais être libres de notre générosité, car la noblesse et la qualité des personnes doivent primer le droit, selon ce qu'exige la réalité. Ceux qui obtiendront ces cures seront tenus de promettre immédiatement de nous payer, à nous et à nos successeurs dans ce chapitre, une pension annuelle, conforme à la coutume. Ils ne pourront résigner, aliéner ou permuter ces cures, si ce n'est entre les mains du prévôt et du chapitre, eux qui pourront ensuite les faire administrer par un vicaire perpétuel ou par un prêtre convenable, selon la formule qui paraîtra la meilleure. »<sup>14</sup>

L'église Saint-Martin-aux-Epines (Chézard-Saint-Martin) fut la première des églises que les seigneurs de Valangin ne contrôlaient pas – elle avait le prieuré de Bevaix pour patron – à passer sous le contrôle du chapitre. Le 14 novembre 1508, son incorporation est censée se produire dans l'année<sup>15</sup>, sans que nous sachions ce qui a décidé le prieur, dont les pouvoirs sont mentionnés<sup>16</sup>, à céder ses droits<sup>17</sup>.

L'église Saint-Pierre d'Engollon avait pour patron le prieuré de Vautravers ; or ce prieuré fut lui-même incorporé au chapitre collégial de Neuchâtel par une décision du pape Jules II, le 10 décembre 1507<sup>18</sup>. La mesure faisait passer sous contrôle neuchâtelois une église qui était la paroissiale de Valangin et un lieu de sépulture de la famille seigneuriale ; cette situation politiquement désagréable fut corrigée par l'incorporation d'Engollon au patrimoine de la collégiale de Valangin. Sans que nous sachions comment les seigneurs de Valangin obtinrent l'accord des comtes de Neuchâtel, le pape Jules II accepta l'incorporation d'Engollon et la résignation (terme usuel en droit canon pour signifier la démission) du curé, Philibert de

<sup>14</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, édité par Dominique FAVARGER et Maurice de TRIBOLET, *Les sources du droit du canton de Neuchâtel*, Aarau, 1982, pp. 133-134, n° 46 (remplacer *promoverint* par *promuerint*).

<sup>15</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 3v : « infra annum proxime futurum a data presentium inchoatum ».

<sup>16</sup> *Ibid.* : « de voluntate venerabilis domini Johannis de Livrone, prioris prioratus de Bevaix, predicte cure et ecclesie parrochialis dicti loci Sancti Martini collatoris ».

<sup>17</sup> V. n. 41.

<sup>18</sup> Elsanne GILOMEN-SCHENKEL (dir.), *Frühe Klöster, die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz*, Berne, 1986, p. 1605 (Helvetia sacra III/1/3) ; les conséquences pour les églises du Val-de-Ruz sont relevées par A. GLÄNZER, « Le plaid de Saint-Pierre... », p. 44.

Cholex, le 27 décembre 1510<sup>19</sup>. C'est ainsi que le chapitre de Valangin put prendre possession d'Engollon un an plus tard, le 23 janvier 1512<sup>20</sup>.

L'incorporation d'Engollon au chapitre de Valangin eut une conséquence curieuse, celle de mettre sa filiale de Boudevilliers sous le contrôle de Claude d'Aarberg et de Guillemette, alors qu'il s'agissait d'une seigneurie appartenant à Jeanne de Hochberg et à Louis d'Orléans. La terre de Boudevilliers resta évidemment possession des comtes<sup>21</sup>, mais ils perdirent le contrôle de l'église: en 1531, au moment de la sécularisation des biens ecclésiastiques, cette chapelle alla à Guillemette de Vergy et non à Jeanne de Hochberg<sup>22</sup>.

Le cas de Fontaines était le même que celui d'Engollon, puisque cette paroisse avait également eu le prieuré de Vautravers pour patron, puis le chapitre de Neuchâtel. L'incorporation devenait ainsi politiquement heureuse pour les relations entre le comte de Neuchâtel et le seigneur de Valangin, d'autant que c'est l'un des chanoines de Neuchâtel, Guy de Cholex, qui en était le curé, ce qui accentuait encore la mainmise neuchâteloise. La mesure fut accordée par le pape Léon X, le 23 juin 1517, qui veilla aussi à dédommager par une pension Louis, le neveu du curé, à qui la cure avait été formellement promise<sup>23</sup>. Le chapitre de Valangin prit possession de Fontaines le 29 novembre 1517<sup>24</sup>. Deux ans plus tard, le 8 mars 1519, l'oncle Guy, agissant au nom de son neveu, renonça à la pension<sup>25</sup>; il avait reçu pour cela un dédommagement de Guillemette de Vergy<sup>26</sup>.

Si nous mettons à part Dombresson, que protégeait sans doute, comme on l'a vu, son incorporation au chapitre de Saint-Imier, toutes les paroissiales de la seigneurie avaient été incorporées à Valangin. Toutefois, certains curés avaient été nommés avant l'incorporation, si bien qu'ils durent assurer une pension au chapitre, prise sur leur revenu paroissial, mais restèrent curés en titre, solution entérinée par les statuts de 1506<sup>27</sup>. Ce n'est qu'en 1517 qu'aboutit leur véritable transformation en vicaires. Le 4 mai de cette année,

<sup>19</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 21, bulle faite à Bologne.

<sup>20</sup> Procès-verbal au verso de la bulle AEN, Anciennes archives, P 8, n° 21.

<sup>21</sup> Comme en témoigne une reconnaissance prêtée par deux chanoines aux cantons suisses occupants en 1519 et rénovée en 1527 (AEN, Anciennes archives, T 9, n° 23), où il est question «de tenir etc. de messires les comtes de Neuchatel etc. a cause de leur mayrrie de Butdevilliers»).

<sup>22</sup> J. COURVOISIER, *MAH*, t. 3, p. 189, et AEN, Anciennes archives, P 8, n° 15.

<sup>23</sup> Trois bulles de ce même jour, du pape Léon X, faites à Saint-Pierre de Rome, règlent l'incorporation (AEN, Anciennes archives, P 8, n° 26) et la pension assurée à Louis, qui s'élevait à 12 ducats d'or, soit la moitié du revenu paroissial très sommairement évalué (AEN, Anciennes archives, G 27, n° 21, et E 24, n° 23). L'intervention pontificale a été étudiée par Edmée MONTANDON, «La cure de Fontaines en 1517», *MN*, 1938, pp. 47-48, qui ignore toutefois le rôle de l'oncle.

<sup>24</sup> Procès-verbal au verso de la bulle, AEN, Anciennes archives, P 8, n° 26.

<sup>25</sup> L'acte est au verso de la bulle G 27, n° 21; il a été fait à Genève, car c'est l'Eglise de Genève qui avait été chargée par Léon X de veiller à ce que la pension soit régulièrement payée, en en faisant même une condition *a posteriori* de l'incorporation.

<sup>26</sup> V. n. 29.

<sup>27</sup> V. p. 65.

à Saint-Pierre, le pape Léon X, donnant suite à la demande des seigneurs de Valangin, entérinait la résignation de Jean Cordier, curé de Saint Martin-aux-Epines, de Jean *Bisardi*, curé de La Sagne, et d'Etienne Besancenet, curé du Locle. Ils restèrent sans doute en fonction (c'est certain pour Besancenet), mais juridiquement comme vicaires. Ainsi, le chapitre put prendre formellement possession de ces trois cures le 30 novembre 1517<sup>28</sup>.

### La politique d'incorporation et ses soutiens

Celui qui passe en revue ce qu'il reste des archives du chapitre de Valangin est frappé par le nombre des documents scellés de la lourde bulle de plomb de la chancellerie apostolique. Et ces documents sont tous relatifs aux incorporations. C'est dire qu'une telle politique était complexe, longue et coûteuse ou, pour en voir le côté positif, qu'elle bénéficia d'appuis influents. Le chapitre, laissé à lui-même, n'y aurait pas suffi. C'était déjà malaisé au niveau local: sans interventions puissantes, le chapitre de la collégiale de Neuchâtel ou le prieur clunisien de Bevaix n'auraient pas eu de raisons de céder des patronages – et donc un peu de leur influence et de leurs ressources – à une institution rivale nouvellement créée.

A l'évidence, le seigneur de Valangin et sa femme ont tenu à soumettre les paroisses au chapitre de leur collégiale. Le compte des dépenses engagées par Guillemette de Vergy après la mort de son mari montre en effet que c'est la seigneurie qui paya, au moins partiellement, les frais liés à l'incorporation de Fontaines<sup>29</sup>. Mais les seigneurs de Valangin n'y auraient pas réussi sans la complaisance de Rome et sans l'appui de l'intermédiaire presque incontournable dans de telles affaires, l'évêque de Lausanne.

Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy se comportent en chefs d'Eglise, du moins quand ils n'ont pas de rival, c'est-à-dire à Valangin, création *ex nihilo*, et dans les hauts de la seigneurie, où ils sont les patrons des paroisses<sup>30</sup>. A Valangin, les deux conjoints apparaissent comme fondateurs

<sup>28</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 18, de Saint-Pierre de Rome; procès-verbal de la prise de possession au verso.

<sup>29</sup> AEN, Anciennes archives, W 15, n° 27, p. 11: «j'ai payez a Monseigneur le chanoynne Chollet, chanoynne jadis de Neuchatel et curé de Fontaine et avoit annexez sa cure a notre église de Vallengin, retenant unzes ducats de pension sus sadite cure pour son nepveux, pour laisser sa dite cure franche, je lui donnai IIII XX escuz.» V. n. 23 (le passage de 12 à 11 ducats ne s'expliquant pas).

<sup>30</sup> Pour donner un exemple de la tutelle seigneuriale, l'acte du 26 octobre 1499 séparant La Sagne du Locle, donne Claude d'Aarberg comme l'auteur même de la séparation: «Et premierement a ordonné ledict seigneur aux dessusdicts parrochiens de ladicte Saigne que estre faicte la separation et desmembration desdictes cures du Locle et de La Saigne», acte publié par Raoul COP, «A propos du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de la paroisse de La Sagne», *Revue historique neuchâtoise*, 1999, p. 253. Les éléments relatifs aux paroisses du haut de la seigneurie de Valangin ont été rassemblés et mis en perspective par Rémy SCHEURER, «La Réforme dans les montagnes de la seigneurie de Valangin», *MN*, 1982, pp. 263-282.

de la collégiale – par exemple dans la donation initiale et dans celle de 1516<sup>31</sup> –, sauf quand des raisons de droit ou de mentalité l'empêchent et ne laissent figurer que l'homme: c'est le cas des statuts et de l'acte de consécration épiscopale. Cette hésitation apparaît clairement dans le seul procès-verbal connu de réception d'un chanoine, datant du 20 octobre 1507: si le prévôt rappelle que le chapitre a été récemment fondé « par l'illustre et très redoutable Claude, comte d'Aarberg, seigneur de Valangin et de Beauffremont, ainsi que par l'illustre et très redoutable Guillemette de Vergy, sa femme », c'est seulement « par l'illustre prince fondateur, qui était présent, de vive voix » que le candidat a été présenté<sup>32</sup>. Guillemette n'aura droit qu'une fois veuve au serment des nouveaux chanoines. Jusqu'en 1517, l'arrivant promet fidélité et obéissance à l'évêque de Lausanne et « à l'illustre et puissant seigneur Monseigneur Claude, comte d'Aarberg, seigneur de Valangin et de Beauffremont, fondateur »<sup>33</sup>. Après la mort de Claude d'Aarberg, c'est « la très illustre dame Guillemette de Vergy, dame de Valangin, et le très illustre et très puissant seigneur Monseigneur René, comte de Challant etc., fondateurs de cette église » qui le remplacent dans le formulaire<sup>34</sup>.

Quel que soit le sens de ces variations, le couple est campé en fondateur et intervient à Rome; dans une de ses bulles de 1517, Léon X fait allusion à « la pétition du comte Claude, déjà mentionné, et de notre chère fille en Christ la noble dame Guillaume du Vergier (!), son épouse »<sup>35</sup>. Néanmoins, cette politique était peut-être plus celle de Claude d'Aarberg que celle de sa femme. En effet, Claude meurt le 31 mars 1517, au moment du parachèvement des incorporations: les bulles de Léon X des 4 mai et 23 juin de cette année sont évidemment postérieures à ce décès, mais compte tenu de la lenteur des communications et des procédures, elles couronnaient un effort entrepris du vivant du seigneur. Il ne semble pas qu'après sa mort l'effort ait perduré. Guillemette de Vergy a été extrêmement dévouée au chapitre de Valangin et, parallèlement, a joué, plus encore que son mari, semble-t-il, le rôle de bienfaitrice des églises du haut de la seigneurie<sup>36</sup>. Mais jamais ses deux attitudes n'ont convergé: ni la paroisse de La Chaux-de-Fonds ni celle des Brenets, qui prennent forme dans les années 1520, n'ont été incorporées à Valangin.

<sup>31</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 23.

<sup>32</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 5v.

<sup>33</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 3r, serment de Claude *Carrelli*, 18 décembre 1507.

<sup>34</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 5r, serment de Guillaume *Valleri*, 16 septembre 1534. Sur le même folio, le serment précédent, non daté, de Pierre *Monodus* est déjà au nom de Guillemette et de son petit-fils.

<sup>35</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 18.

<sup>36</sup> Sur l'attachement de Guillemette à Valangin, voir ici même la contribution de Christelle LA GRUTTA-ROBELLAZ. Sur sa bienveillance envers les églises du Haut, v. R. SCHEURER, « La Réforme... ».

Cependant, la disparition de Claude d'Aarberg n'est peut-être pas la seule à avoir mis fin à cette politique. Quelques mois après lui, le 10 août 1517, mourut le vieil évêque de Lausanne Aymon de Montfaucon, qui avait soutenu le développement de Valangin depuis les débuts, au point d'avoir procédé personnellement à la consécration du 1<sup>er</sup> juin 1505 et d'avoir vanté l'élégance du bâtiment<sup>37</sup>. Il n'était apparemment pas sans sympathie personnelle pour le couple, si l'on en juge par des formulations comme «la magnifique et généreuse dame Guillemette de Vergy, comtesse d'Aarberg et dame de Valangin, qui nous est très chère en Christ»<sup>38</sup>.

L'évêque avait-il apporté son appui à la réussite des incorporations, non seulement en donnant son approbation formelle, mais en veillant aussi sur les détails qui pouvaient faire obstacle? Le cas d'Etienne Besancenet nous offrira la réponse. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, il y a bien des kilomètres – géographiques et mentaux – entre Le Locle et Rome. Pour Besancenet, dont la cure venait d'être incorporée au chapitre par son seigneur, les détails financiers et juridiques à régler devaient sembler insurmontables. Il se rendit à Lausanne: le 24 janvier 1507, il y faisait dresser une procuration pour que ses intérêts soient défendus à Rome, surtout devant la chancellerie apostolique, «du fait de l'incorporation de son église paroissiale du Locle à l'église collégiale de Saint-Pierre de Valangin»<sup>39</sup>. Trois procureurs italiens – leurs noms furent bientôt insérés dans un espace laissé en blanc de la procuration: le protonotaire apostolique Hercule de Azelio, Thomas Regis et Alexandre de Bologne – allaient s'en charger, car, dit la procuration, cette incorporation «est encore à faire par notre seigneur le Pape». Tout était décidé déjà à Valangin, mais, pour être effective, l'incorporation avait encore à être acceptée par le pape et c'était donc à Rome que les intérêts personnels de Besancenet – il demandait qu'il lui reste un revenu annuel de 40 florins – devaient être défendus.

Parce qu'elle est dressée à Lausanne, cette procuration est déjà l'indice que l'évêché jouait son rôle d'intermédiaire entre Rome et Le Locle. Mieux, elle n'est pas faite simplement en ville ou dans un bâtiment administratif, mais au château Saint-Maire, le palais épiscopal, avec pour témoins des officiers épiscopaux – le lieutenant du bailli, le maire de Lausanne, etc. –, signe que le curé avait été bien accueilli. La personnalité du notaire

<sup>37</sup> L'évêque parle d'une «ecclesiam (...) belle constructam et eddificatam» (AEN, Anciennes archives, P 8, n° 22), mis en évidence par J. COURVOISIER, *MAH*, t. 3, p. 146. Les comptes du repas offert à l'évêque au château de Valangin ont été publiés par Jean RYCHNER, «La consécration de la collégiale de Valangin», *MN*, 1935, pp. 121-122.

<sup>38</sup> AEN, Anciennes archives, O 5, n° 9 (4 septembre 1510).

<sup>39</sup> AEN, Anciennes archives, T 7, n° 29: «incorporationi de dicta sua parrochiali ecclesia de Loculo ad ecclesiam collegiatam sancti Petri Vallangini (...) per prelibatum dominum nostrum papam fiende». Besancenet y est bizarrement prénommé Antoine.

qui instrumente l'acte achèvera de nous convaincre. François des Vernets est bien connu comme un humaniste qui sera dès 1508 chanoine de Lausanne, l'une des personnalités dominantes de cette Eglise jusqu'à la Réforme. Si, dans la procuration, il se donne seulement comme notaire, François des Vernets est depuis quatre ans le secrétaire de l'évêque Aymon de Montfaucon; comme tel, il est associé de près à ses activités et jouit de sa confiance, puisqu'il assumera cette fonction pendant plus de dix ans<sup>40</sup>.

Tout devant se faire «secundum stilum romane curie»<sup>41</sup>, formule redoutable, la politique d'incorporation du chapitre de Valangin avait besoin de relais efficaces et les a obtenus; c'était signe qu'une volonté politique était à l'œuvre. On voulait certes fortifier l'assise économique du chapitre, argument chaque fois employé par les requérants et repris par le pape, mais pour qu'il puisse remplir son rôle, celui de contrôler depuis Valangin la vie ecclésiastique de la seigneurie. Il y a sans aucun doute convergence des mesures prises alors à Valangin par ses seigneurs: le développement urbain, la création d'une bourgeoisie de Valangin étendue jusqu'au Locle, la fondation de la collégiale, la soumission au chapitre de la vie ecclésiastique de la région, tout visait à faire de Valangin une capitale. Ces initiatives se recourent d'ailleurs: l'agrandissement du bourg de Valangin tient pour l'essentiel à la construction de la collégiale et d'un quartier canonial<sup>42</sup>; les rentes versées à leur seigneur par les habitants du Locle devenus bourgeois de Valangin iront gonfler les revenus du chapitre<sup>43</sup>. C'est un lapsus du notaire Blaise Junod qui évoque au mieux ce que la collégiale et le chapitre avaient apporté au statut de capitale que l'on cherchait à donner à Valangin: parlant de la collégiale dans l'extente qu'il dresse de la seigneurie, il l'appelle *cathédrale*<sup>44</sup>! La Réforme a sans doute rendu flou son vocabulaire religieux, mais c'est une erreur ennoblissante, si l'on peut dire; elle marque la réussite, au moins en terme d'image, des seigneurs de Valangin.

Jean-Daniel MOREROD

Adresse de l'auteur: Jean-Daniel Morerod, Institut d'histoire, Faculté des lettres, Espace Louis-Agassiz 1, Université de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel.

<sup>40</sup> Il est attesté comme secrétaire épiscopal de 1503 à 1514; sur cette fonction et sa personnalité, v. Olivier PICHARD, «La culture d'un clerc lausannois: François des Vernets et les inventaires de sa bibliothèque», dans *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Lausanne 1986, pp. 131-173.

<sup>41</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 3v, à propos de Chézard-Saint-Martin: «ad predictam ecclesiam collegiatam Sancti Petri Vallengini ac mensam dominorum prepositi et capituli ipsius loci, auctoritate apostolica ac ordinaria, secundum stilum romane curie, iuste ac legitime uniat, annexetur et incorporetur» (v. p. 65).

<sup>42</sup> Voir ici-même la contribution d'Antoine Glaenzer et Jacques Bujard, sur la ville de Valangin.

<sup>43</sup> AEN, Anciennes archives, P 8, n° 25, fol. 1v: «De la fondation. S'ensuyt l'argent que les borgoyz duz Locle et de La Saigne doivent payer aux prevot et chapitre de l'esglise de Valengin l'an mile cinq cent huit»; pour l'intégration de cette rente dans le patrimoine du chapitre, v. AEN, Anciennes archives, T 9, n° 25.

<sup>44</sup> AEN, Reconnaissances de Valangin 16, fol. 5v; texte édité par Antoine Glaenzer, ici même, p. 57.

## Post-scriptum

### *Les premières tractations avec Lausanne et Rome*

On peut s'étonner que Valangin ait obtenu de Rome de nombreuses bulles pour régler des points mineurs, mais pas un privilège approuvant la fondation même du chapitre. C'est pourtant ce qui avait été envisagé au début, une fois l'église consacrée, comme le montre un mémorandum de 1507 (seule date mentionnée) ou juste après; il porte sur les paiements et les démarches encore à faire pour parachever la fondation du chapitre de Valangin<sup>45</sup>. On y trouve trace d'importantes tractations à Lausanne («item pour la fondation de l'esglise: despense faite à Lausanne, tant de despense que pour les escriptures, XVI lb») et, surtout, d'un projet d'obtenir du pape, avec le consentement de l'évêque de Lausanne, un privilège de fondation («et premierement se doit faire l'instrument pour envoyer a nostre saint pere le pape pour auctorizé et cannonizé ladite esglise de l'auctorité apostolique et ce duz consentement de tres reverend pere en Dieu Monseigneur Aimé de Montfalcon, par la miseration divine evesque de Lausanne, que ladicte esglise at desias beny et dedyer»). Ce privilège aurait dû contenir déjà l'incorporation des cures du Locle et de La Sagne («Item pour ce que Monditseigneur et Madame de Valangin ont donné les cures du Locle et de La Saigne a ladicte fondation de leursdicte esglise de Valangin, convient metre lesdites cures audit instrument pour les faire annexer et incorporer de l'auctorité de notredit saint pere le pape»). Apparemment, ce projet de privilège n'a pas abouti: il serait étonnant qu'un acte aussi important n'ait été ni conservé, ni copié dans le livre des privilèges du chapitre, ni même mentionné. Mais le projet était précis, comme le montre la procuration faite en janvier 1507 pour le curé Besancenet, afin de régler l'incorporation de la cure du Locle, incorporation «encore à faire par notre seigneur le Pape»<sup>46</sup> et qui ne sera entérinée par le pape que dix ans plus tard<sup>47</sup>.

<sup>45</sup> AEN, AC 522/27, dossier 39; Lionel Bartolini a eu l'obligeance de me signaler que ce dossier moderne contenait quelques pièces du XVI<sup>e</sup> siècle,

<sup>46</sup> V. p. 69.

<sup>47</sup> V. p. 66-67.



## LA COLLÉGIALE DE VALANGIN ET SES TOMBEAUX AU TEMPS DE CLAUDE D'AARBERG ET GUILLEMETTE DE VERGY

Au Moyen Age, Valangin, comme Boudry et Le Landeron, autres villes du pays de Neuchâtel fondées au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, ne disposait pas d'un lieu de culte, mais se trouvait sur le territoire paroissial d'un village plus ancien. La ville dépendait en effet de l'église d'Engollon, où plusieurs de ses seigneurs décidèrent de se faire ensevelir, tels Jeanne de Bauffremont en 1417 et son mari Guillaume d'Aarberg en 1427. Ce dernier ordonna d'ailleurs d'y construire une chapelle, partiellement conservée aujourd'hui encore. Le village d'Engollon étant distant de trois kilomètres, la construction d'un lieu de culte à l'entrée de la ville fut décidée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Très peu de textes nous sont parvenus sur les origines de cette église collégiale, qui n'obtiendra le statut de paroissiale qu'après la Réforme; tout au plus sait-on que Claude d'Aarberg s'engage, le 15 octobre 1499, à entretenir le pont sur le ruisseau du moulin «devers le joran de nostre église nouvellement fondée devant ledit bourg». La construction de l'église était donc déjà commencée à cette date<sup>1</sup>. La datation dendrochronologique de la charpente de son chœur montre qu'elle a été achevée après 1501, très certainement peu de temps avant sa consécration le 1<sup>er</sup> juin 1505<sup>2</sup>.

Quant à l'aspect de l'édifice à ses débuts, ce sont avant tout les témoignages sur le sac de l'église le 4 juin 1531 par les partisans de la Réforme qui nous donnent quelques informations: «Le Dimanche quatriesme jour de Jung, qu'estoit le jour de la dedicasse de l'eglise de Valengin, en l'an mil cinq cens trante et ung, la dite eglise, devant le bourg dudit Valengin assise, fut destruicte, assavoir par les bourgeois de Neuschatel et par ceulx de la Coste. Abatre les autelz, et iceulx rompre. Rompres ymaiges, calices, conferons [gonfanons: bannières], tous les libvres, reliquaires qu'estoient dedans la dite eglise. Rompres les fenestres et verrieres de la dite eglise, portes, lampes, armoires et tous ornemens des l'eglise estans en la dite eglise. [...] Et aussi romperent la sepulture de feuz monseigneur Claude conte d'Arberg et pluseurs aultres sepultures de messeigneurs tant seigneurs que dames du dit Valengin.»<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. III, Bâle, 1968, pp. 145-146. (ci-après *MAH III*).

<sup>2</sup> Date du dernier cerne conservé, sans trace de cambium ou d'écorce: Dendrolabor Heinz und Christina Egger, Boll, rapport du 11 janvier 2005. La datation d'autres arbalétriers a montré que la charpente du chœur avait été réparée en 1840.

<sup>3</sup> Citation du témoignage du notaire Hugo Girardot d'après Paul VUILLE, «Le sac de la Collégiale de Valangin en 1531», *Musée neuchâtelois (MN)*, 1915, p. 95.

A la suite de ces actes de vandalisme, les bourgeois de Neuchâtel et de la Côte furent condamnés à rembourser à René de Challant une « effigie » rompue, sans doute celle de Claude d'Aarberg<sup>4</sup>, tandis que Guillemette de Vergy écrit dans son livre de dépenses: « J'ai fait recouvrer le clocher de Valangin d'asselles, et toute l'esglise de thuilles et refaire les verrières, qu'estaient rompues et refaire la tombe de feu mon dit seigneur comme le luy appartenoit et faire un jubé et des galleries au bout de l'esglise, ensemble un siège de bois pour asseoir les Prebstres. J'ai fait faire un petit oratoire pour m'agenouiller. »<sup>5</sup> Cette énumération indique donc, outre les travaux au tombeau de Claude d'Aarberg, la nature de la couverture de l'église – bois sur le clocher et tuiles sur le reste de l'édifice – ainsi que la présence de verrières, de stalles pour les chanoines et d'un jubé, soit sans doute d'une grille barrant l'entrée du chœur. Quant aux « galleries au bout de l'esglise », il s'agissait plutôt d'une tribune au fond de la nef que d'un auvent devant la façade.

Comment l'église se présentait-elle au début du XVI<sup>e</sup> siècle? C'était un bel édifice comprenant un chœur rectangulaire, un transept avec tour et une vaste nef élevée à cheval sur le ruisseau canalisé et voûté de la Sorge<sup>6</sup> (fig. 1 et 7). Cette nef était plus large et longue que l'actuelle, reconstruite sur un plan réduit en 1840-1841<sup>7</sup>. Le secrétaire de commune au moment des travaux, Georges Quinche<sup>8</sup>, nous a laissé une description précise de son état avant les travaux de 1840, alors que sa partie supérieure était occupée par des greniers depuis 1547:

« Et d'abord quant aux dimensions de l'ancienne nef, soit de la partie située au midi de la tour, depuis le pied de celle-ci, elles ont été considérablement réduites, puisque cette portion mesuroit 43 pieds de long sur 39 de largeur [env. 13 m par 12 m]. A la façade extérieure étoit adossé un hangard ouvert, de 8 à 10 pieds de largeur dans toute l'étendue de la muraille; le toit, couvert de tuile, étoit supporté par quatre énormes piliers ou colonnes en chêne [...]. Lorsqu'on avoit ouvert la porte extérieure, on se trouvoit dans un corridor étroit et obscur, dans lequel existoient trois magasins à l'usage de la Communauté et du pasteur<sup>9</sup>; [...] le fond du corridor étoit serré par une cloison en planches qui embrassoit exactement la

<sup>4</sup> Paul VUILLE, « Le sac de la Collégiale... », p. 95. Selon Jean Courvoisier, ce n'est sans doute pas la remise en état de son tombeau que René de Challant s'est fait rembourser, mais celui de ses grands-parents: *MAH III*, p. 152, note 2.

<sup>5</sup> Charles CHÂTELAIN, « Valangin au temps de Guillemette de Vergy », *MN*, 1883, p. 270.

<sup>6</sup> Pour faciliter sa description nous admettrons que l'église est parfaitement orientée, chevet à l'est.

<sup>7</sup> Jean COURVOISIER, « La première restauration du temple de Valangin », *MN*, 1959, pp. 129-140.

<sup>8</sup> Georges QUINCHE, « Promenades autour de Valangin », *MN*, 1903, pp. 269-270 (Extraits publiés du manuscrit de G. Quinche). Nous avons inséré en notes quelques précisions sur les éléments décrits.

<sup>9</sup> Ces magasins ont été aménagés dans la nef en 1759: *MAH III*, p. 148.

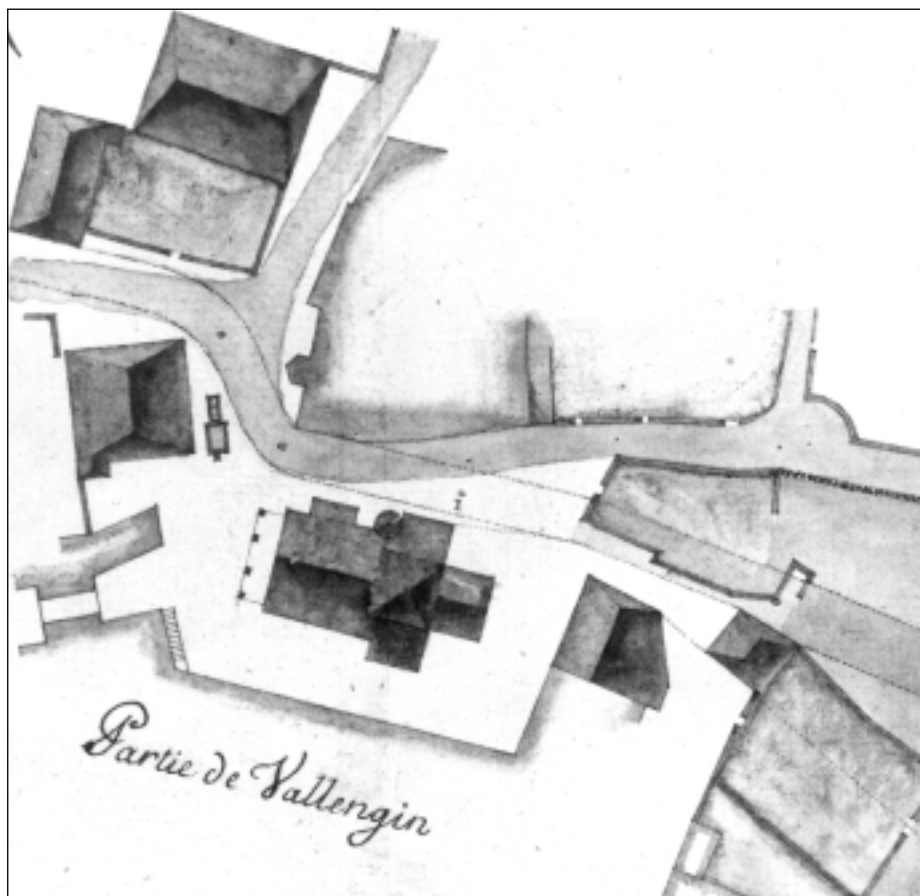


Fig. 1 Plan du quartier de la collégiale dressé par Bocquillon en 1804 à l'occasion d'un projet de modification de la route. La large nef du XVI<sup>e</sup> siècle, la tourelle d'escalier, les piliers du porche et une boutique adossée au flanc nord de l'église sont bien reconnaissables (AEN).

grande arcade aujourd'hui dégarnie. Cette paroi, construite en 1779<sup>10</sup>, séparait la nef ou vestibule de l'enceinte destinée au culte, la chaire se trouvoit adossée au milieu de cette cloison, et, à droite et à gauche de la chaire étoient les portes du temple. [...] Enfin, les pierres tumulaires, aujourd'hui incrustées dans les murs, formoient avant 1840, le pavé de la nef où elles se dégradoient considérablement<sup>11</sup>. [...] Immédiatement au-dessus du corridor et des magasins existoit un emplacement très vaste, destiné depuis des siècles aux greniers des receveurs de Valengin; et

<sup>10</sup> Cette paroi avait été élevée pour lutter contre le froid et la mauvaise acoustique provenant de la subdivision de nef: *MAH III*, p. 148.

<sup>11</sup> Il reste quinze de ces dalles funéraires; remontant aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elles ont été encastées en 1840-1841 dans les murs de la nouvelle nef. Liste de ces dalles dans *MAH III*, p. 155.



Fig. 2. Chœur et transept de la collégiale (SPMS 1957).

enfin au-dessus des greniers se trouvoit un vaste espace recouvert d'un dôme arrondi, orné d'une façon gothique avec des boiseries découpées et coloriées en noir, rouge et blanc: on en a conservé quelques-unes, qui ont été adaptées à la voûte cintrée de la première partie du temple actuel. Les deux belles armoiries que l'on aperçoit au sommet de cette même partie, se trouvoient au point le plus élevé du dôme arrondi dont je viens de parler; cet endroit étoit éclairé par une très grande fenêtre ronde, comme celle que nous avons aujourd'hui et à peu près à la même place, mais les jolies moulures que l'on voit maintenant n'existoient pas à l'ancienne fenêtre. On communiquoit avec ces diverses localités par une porte placée à l'angle gauche de la nef<sup>12</sup>; on arrivoit au clocher depuis l'intérieur du

porche ou de la nef par une porte, à deux pas de la tombe du chanoine<sup>13</sup>. [...] Les armoiries de la Communauté au sommet du temple, au-dessus de la table de la Cène, sont une construction de 1840<sup>14</sup>. Toutes les grosses fenêtres du temple étoient formées de petits vitraux ronds entourés de plomb appelés coquecibes<sup>15</sup>.»

Georges-Auguste Matile ajoute: «Ce raccourcissement [de la nef] opéré à cause du mauvais état de conservation de cet avant-corps de l'édifice qui menaçait ruine, a fait disparaître trois grandes fenêtres gothiques, dont l'une à l'est et deux du côté du couchant. La façade de l'église, sauf la rosace un peu lourde, qui ne date que de deux ans, est à très peu de chose près la même que l'ancienne, seulement celle-ci n'avait pas de contreforts aux angles.»<sup>16</sup>

<sup>12</sup> Certainement la porte percée en 1737: *MAH III*, p. 148.

<sup>13</sup> Cette porte devait donner accès depuis la nef à la tourelle d'escalier. La tombe citée pourrait être celle du chanoine André Donquet, mort en 1550, dont la dalle subsiste.

<sup>14</sup> Ces armoiries sculptées et peintes sur bois ont été déposées en 2004 pour améliorer l'aération de l'église; elles obturaient l'orifice circulaire de la clé de voûte de la croisée du transept.

<sup>15</sup> Ces vitrages dataient vraisemblablement des travaux de réfection de Joseph Carrel, maître vitrier, en 1773: *MAH III*, p. 148.

<sup>16</sup> Georges-Auguste MATILE, «Restauration de la collégiale de St-Pierre de Valangin», *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin*, t. II, Neuchâtel, 1841, pp. 366-367.



Fig. 3. Façade occidentale de la collégiale, reconstruite en 1840-1841 en réutilisant le portail et la rose gothiques (SPMS 1956).

Ces descriptions et l'examen du transept et du chœur conservés permettent de proposer une reconstitution assez précise de l'aspect de l'édifice au début du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 1-3 et 7). L'analyse archéologique des murs confirme en effet les dispositions architecturales décrites puisque les fondations de la nef gothique figurent sur un relevé de Léo Châtelain et que le tracé de son toit apparaît sur le clocher couronnant la croisée (voir l'article de Claire Piguet). Cette tour présente des baies géminées en plein cintre, tandis que son toit à quatre pans recouverts de bardeaux a été remplacé en 1745 par une toiture plus pointue<sup>17</sup>. Une tourelle d'escalier menant au clocher et aux combles de

l'église se trouvait à l'angle de la nef et du bras nord du transept; elle a été déplacée de quelques mètres lors de la reconstruction de la nef en 1840-1841<sup>18</sup>.

L'église était accessible par un portail à l'occident, réutilisé lors de la reconstruction de 1840-1841; celui-ci était abrité au XIX<sup>e</sup> siècle par une galerie de bois occupant toute la largeur de l'édifice, comme le montre le plan Bocquillon de 1804, mais il n'est pas sûr que cette galerie ait déjà existé au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. La nef ne comportait pas de bas-côtés, aucune trace

<sup>17</sup> MAH III, p. 148.

<sup>18</sup> De petites baies murées sont visibles au bas des murs du chœur et du transept. Elles semblent, d'après leur forme, avoir été ménagées au XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, peut-être pour aérer un vide sanitaire ménagé sous le plancher de l'église.

<sup>19</sup> Un bloc de l'encadrement de la porte, récupéré de l'ancienne façade, est incisé d'un fer à cheval, d'une facture assez soignée. Peut-être ce fer a-t-il été gravé pour rappeler une tradition selon laquelle le sac de la collégiale en 1531 aurait été provoqué par la saillie en public d'une jument par un étalon, amenés par le cocher de Guillemette de Vergy durant le prêche de Farel: Paul VUILLE, «Le sac de la Collégiale...», pp. 93-94. Mais une autre explication paraît plus vraisemblable, celle d'une marque de propriété des seigneurs de Valangin, puisqu'un fer à cheval cloué sur un arbre marquait au XV<sup>e</sup> siècle l'entrée du domaine seigneurial: Charles CHÂTELAIN, «L'église dans la seigneurie de Valangin au XVI<sup>e</sup> siècle», MN, 1898, p. 267.

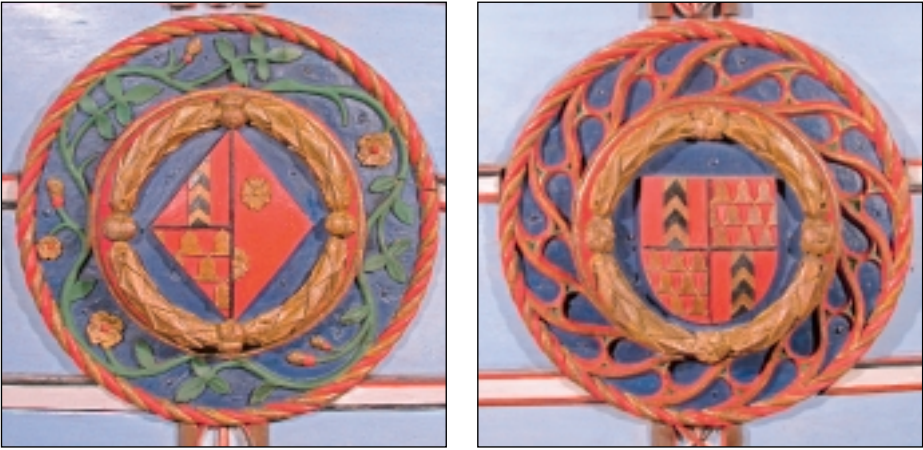


Fig. 4. Armoiries de Guillemette de Vergy et Claude d'Aarberg sur le berceau de la nef, sculptures sur bois polychrome du début du XVI<sup>e</sup> siècle (SPMS).

d'arcades n'étant visible contre les piliers du transept ni signalée par les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux fondations de piliers adossés à l'extrémité occidentale de la nef pourraient néanmoins indiquer que d'étroits bas-côtés avaient été prévus au début du chantier. Cette nef était couverte d'un «dome arrondi», soit un large berceau de bois, très certainement en plein cintre; celui-ci était finement décoré de motifs rapportés en bois et portait les armoiries des fondateurs de la collégiale (fig. 4). Une porte s'ouvrait en hauteur dans le mur du clocher, au-dessous du sommet de ce berceau; elle permettait de hisser une cloche dans la tour<sup>20</sup>. La nef était éclairée par une rose dans la façade<sup>21</sup>, ainsi que par deux fenêtres dans le mur de gauche en entrant et une troisième du côté du Seyon. Elle s'ouvrait sur la croisée du transept par un grand arc, encadrée de deux arcades donnant sur les bras de celui-ci. Chacun de ces bras présente deux hautes fenêtres ornées de remplages, tandis que le sanctuaire est doté d'une large baie axiale et de deux fenêtres latérales, toutes également à remplages. Les deux baies latérales du chœur se trouvent au-dessus de larges enfeus – niches funéraires en arc surbaissé –, tandis qu'une porte dans le mur sud donnait

<sup>20</sup> Cette porte est visible au-dessus du berceau de la nef de 1840, plus bas que l'ancien. Il semble que l'ouverture visible dans le berceau de 1840-1841 ait été pratiquée pour permettre de hisser jusqu'à cette porte une cloche en 1853 ou en 1912.

<sup>21</sup> Les différences des traces laissées par les outils des tailleurs de pierre permettent de distinguer clairement les blocs de remplage gothiques des éléments, notamment le remplage, créés en 1840-1841. Il n'y a pas de traces évidentes d'un remplage du XVI<sup>e</sup> siècle, mais celui-ci a pu être supprimé après l'aménagement des greniers dans la nef, peut-être vers 1736-1738, au moment où une rose neuve de 27 pieds de diamètre fermée de verres losangés est posée par Ferdinand Châtenay: *MAH III*, p. 148.



Fig. 5. Intérieur du chœur et du transept de la collégiale (SPMS 1957 et 1915).

accès à une sacristie autrefois adossée à l'angle du chœur et du transept. Le tabernacle, à gauche du mur de chevet, est éclairé, fait rare, par une étroite baie rectangulaire ménagée dans son mur de fond<sup>22</sup>; il est surmonté d'une console moulurée peut-être destinée à porter la lampe du saint sacrement.

Le chœur et le transept sont voûtés de croisées d'ogive qui retombent sur des colonnettes d'angle (fig. 5); dans les bras du transept, ces colonnettes sont dotées de chapiteaux évasés décorés de demi-cercles<sup>23</sup>. Les clés de voûte du chœur et des bras du transept portent les armes de Valangin, alors que celle de la croisée du transept est percée d'un large orifice permettant le passage des cordes actionnant les cloches<sup>24</sup>. Un pot de céramique a été noyé lors de la construction dans les maçonneries du mur sud de la croisée, au-dessus de l'arcade<sup>25</sup>. Vu son caractère unique, il paraît difficile d'en faire

<sup>22</sup> Une porte de fer lui a été ajoutée en 1764 par Jean-Jacques Lorimier lors de sa transformation en armoire d'archives: *MAH III*, p. 148.

<sup>23</sup> Le chapiteau de la colonnette de l'angle sud-est du bras sud du transept est en outre orné d'une tête sculptée.

<sup>24</sup> Cet orifice a été fermé entre 1840-1841 et 2004 par une plaque de bois, sculptée et peinte, aux armes de la communauté de Valangin. Un conduit de bois a été percé après la construction dans un voûtain de la croisée.

<sup>25</sup> Brisé en plusieurs fragments et ayant perdu son col, ce vase a été prélevé en 2004 et remonté par les soins du laboratoire de restauration du Laténium; nous remercions M. Beat Hug de cette aide appréciable.

un pot acoustique, à la différence des six vases encastrés dans la voûte du chœur de l'église de Saint-Blaise<sup>26</sup>. Il pourrait de ce fait avoir servi à un dépôt de documents lors de la construction, mais il n'en a rien subsisté.

Les sondages picturaux réalisés en 2004 par Michel et Elisabeth Muttner, conservateurs-restaurateurs d'art, ont montré que les enduits des murs étaient à l'origine badigeonnés en blanc à la chaux, alors que les pierres de taille des arcs, des voûtes et des baies étaient rehaussées et régularisées à la peinture ocre jaune (voir l'article de Michel et Elisabeth Muttner).

Trois niches moulurées, dont les bases portent les traces d'un lavabo pour les ablutions des célébrants et la purification des vases sacrés, permettent de restituer les emplacements des autels auxquels elles étaient rattachées<sup>27</sup>. Celle du mur sud du chœur appartenait à l'évidence au maître-autel, qui occupait le fond du chœur, alors que les deux autres indiquent que des autels se trouvaient dans les bras du transept, vraisemblablement sous les fenêtres orientales. Ces autels étaient au nombre de quatre, dédiés à saint Jean et à Notre-Dame de Pitié du côté de l'Évangile, soit dans le bras nord du transept, et à la Vierge et à saint Georges du côté de l'Épître, soit dans le bras sud<sup>28</sup>. Ils ont été supprimés à la Réforme et, comme l'ont montré les sondages effectués en 2004, même leurs fondations ont été détruites par les importantes excavations pratiquées lors de l'extraction des sépultures anciennes en 1840-1841<sup>29</sup> et de l'établissement en 1908-1909 d'une chaufferie sous le chœur et de canaux de chauffage dans le reste de l'église. Ces travaux ont aussi fait disparaître toute trace des sols et des autres aménagements d'origine, tels les soubassements des stalles des chanoines offertes par Guillemette de Vergy. Ces stalles, qui devaient se trouver à leur emplacement traditionnel dans la croisée du transept, n'étaient sans doute pas très nombreuses, puisque l'acte de fondation ne prévoyait qu'un prévôt et six chanoines. Leurs derniers restes ont été supprimés en 1779 lorsque sont remplacés par des bancs « les fauteuils sculptés et enjolivés de toutes sortes de figures bizarres »<sup>30</sup>. Il en subsiste néanmoins trois miséricordes ornées d'un dragon, d'un aigle et d'une grappe, remployées la même année comme

<sup>26</sup> Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. II, Bâle, 1963, p. 47.

<sup>27</sup> Les moulures saillantes des encadrements des trois crédences ont été ravalées lorsqu'elles ont été murées, après la Réforme.

<sup>28</sup> *MAH III*, p. 146.

<sup>29</sup> Jean COURVOISIER, « La première restauration... », p. 135.

<sup>30</sup> « En 1779 de grandes réparations ont lieu, la communauté fait placer une paroi de planches pour séparer le temple proprement dit de la nef; elle remplace les fauteuils sculptés et enjolivés de toutes sortes de figures bizarres par des bancs, répare la table de communion, construit une chaire neuve et transfère dans le porche les pierres tumulaires. La dépense dépasse 50 louis d'or neuf: Georges QUINCHE, « Promenades... », p. 267.



supports de la nouvelle chaire. Une quatrième miséricorde, représentant une chauve-souris, a disparu récemment<sup>31</sup>. Le panneau gothique orné de « plis de serviette » réutilisé dans la rambarde de l'escalier de la chaire pourrait aussi provenir des stalles, à moins qu'il n'ait orné la chaire antérieure.

Les fonts baptismaux gothiques sont conservés. Placés au centre du transept après la Réforme, ils portent une inscription confirmant la construction de l'église vers 1500 : « sit fons huius aqua regenerans unda purific[ans] sit, anno do[mini] m ccccc constructa fuit p[raese]ns ecc[les]ia. »

Cet essai de restitution de l'aspect de l'église au début du XVI<sup>e</sup> siècle montre bien que la collégiale de Valangin était l'un des plus élégants édifices gothiques de la région, comparable par ses dimensions aux vastes églises paroissiales élevées une vingtaine d'années plus tard dans les Montagnes neuchâtelaises, aux Verrières et à La Sagne. L'église frappe par l'importance du berceau de bois de sa nef, qui se retrouve aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mais avec une largeur moindre, aux églises Saint-Pierre et Notre-Dame de Môtiers, ainsi qu'à Neuchâtel, à la chapelle du château et à l'ancienne chapelle Saint-Guillaume de la collégiale. La liaison de la nef et du transept par trois arcades contiguës apparaît en revanche très rarement dans l'architecture gothique régionale, mais elle évoque des édifices plus anciens, en particulier l'église abbatiale romane de Bellelay<sup>32</sup>. Quant au chœur, il préfigure celui qui sera élevé dix ans plus tard à l'église priorale Saint-Pierre de Môtiers, alors que le clocher présente des baies dans la tradition romane conservée dans les Montagnes neuchâtelaises jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>, plutôt que les baies gothiques auxquelles on pourrait s'attendre, vu le style du reste de l'édifice<sup>34</sup>. Ce même choix se retrouve, par exemple, aux clochers de Saint-Blaise, de 1516, des Verrières, vers 1517, ou du Locle, de 1520.

## Les monuments funéraires

Le chœur de la collégiale présente deux enfeus, l'un dans son mur nord et l'autre dans sa paroi sud. Celui du nord conserve les gisants de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy (fig. 6), restaurés par l'atelier Marc Stähli à Auvernier en 2004-2005 (voir l'article de Marc Stähli).

<sup>31</sup> Réutilisée pour le panneau des psaumes : *MAH III*, p. 156.

<sup>32</sup> Alfred WYSS et Daniel de RAEMY, *L'ancienne abbaye de Bellelay. Histoire de son architecture*, Moutier, 1992, pp. 39-42.

<sup>33</sup> Jean COURVOISIER, « Sur la persistance des clochers « romans » en Pays de Neuchâtel », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 22, 1962, pp. 22-33.

<sup>34</sup> Deux cloches offertes à la collégiale en 1523 par Guillemette de Vergy sont conservées : Jean COURVOISIER, *MAH III*, pp. 156-157. Deux tirants ont été posés dans la tour en 1682 (échantillons avec cambium) : Dendrolabor Heinz und Christina Egger, Boll, rapport du 11 janvier 2005.



Fig. 6. Le tombeau de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy (SPMS).

Comme le relève le récit de la mort de Guillemette de Vergy, le 13 juillet 1543: «Feue madite dame a estee mise dedans ung vaz de boys [cercueil] audit chasteau en sadite chambre et appourtee enterrez auprès de feu monsr Claude, conte, a son vivant, d'Arberg, son mary, qu'est dedans ung vaz de boys, qu'est desja poury, et ung aultre de plomb qu'est encour entier. Et est ce en leurs esglise par eulx fondee devant la ville de Vallengin, en ung charnier [caveau], dessoubz leurs sepultures [gisants] que sont de pierres, et est mondit seigneur a dextre et madite dame a senestre, l'ung auprès de l'aultre, ce sambedy suyvant, XIIIle dudit moys, environ trois ou quatre heures après mydy» (voir l'article de Rémy Scheurer).

Les deux gisants sont posés côte à côte dans l'enfeu, les mains jointes et la tête reposant sur un coussin. Claude d'Aarberg est vêtu d'une armure et d'une cotte de mailles, portées sous une jaquette armoriée. Guillemette de Vergy, quant à elle, est vêtue d'une ample robe, coiffée d'un bonnet et tient un chapelet. Un lion se trouve aux pieds de Claude d'Aarberg et un chien à ceux de Guillemette de Vergy; le premier symbolise la force et le courage et le second la fidélité.

Un manuscrit rédigé par Jonas Barillier, conseiller d'Etat mort en 1620, et complété par ses descendants contient une description et un dessin du tombeau: «Et au rapport de son épitaphe relevé en lettres gothiques sur une table de bronze cottée en frontispice sur une voûte où c'est que repose en sculpture de pierre la représentation du dit comte Claude, rompue par

le milieu depuis le temps de la réformation qu'on abattit les images de l'Eglise, et celle de sa femme Guillemette de Vergi toute entière, qui y son enterrés au dessous en un charnier, dans des cercueils de plomb. [...] La pierre qui ferme le sépulcre représente un mort tenant un javelot à la main droite et de la gauche une liste où elle fait cette pitoyable annonce: IL FAUT MOURIR IE SUIS LA MORT QUI VIEN POUR COUP FÉRIR. [...]»<sup>35</sup>. Le dessin figure la statue de Guillemette de Vergy, complète à l'exception de ses mains, et celle de Claude d'Aarberg, sans jambes et avec les mains mutilées. Les visages sont représentés intacts.

Longtemps masqué par une boiserie, comme le monument des comtes à la collégiale de Neuchâtel, le tombeau a été, comme ce dernier également, habilement restauré en 1840-1841 par le sculpteur Charles-Frédéric-Louis Marthe. Celui-ci a trouvé le monument fort endommagé lors de sa visite le 25 juin 1839:

«Il était masqué par une boiserie sur laquelle avait été fixée la plaque d'inscription en bronze qui le surmonte maintenant. Cette boiserie, suite de celle qui règne encore au pourtour intérieur de l'église, pouvait s'enlever à volonté, de la grandeur de la niche, de manière à pouvoir examiner les statues qui étaient dans un grand état de mutilation.

Statue de Claude d'Aarberg

La figure était complètement mutilée. Les mains et les deux jambes, à partir de la naissance des cuisses, n'étaient plus ainsi que le lion symbolique qui est aux pieds; un grand nombre de dégradations aux diverses parties de l'armure, sur la jaque, les cheveux, etc, etc.

Statue de Guillemette de Vergy

La tête séparée du tronc, complètement mutilée; le menton n'existait plus, et il ne restait de conservé dans cette figure que le front et les yeux; les mains de même n'existaient plus; le col et l'épaule étaient mutilés surtout dans la partie fracturée. Un grand nombre de dégradations tant aux draperies qu'aux ornements dont elles étaient recouvertes.

En enlevant la partie de boiserie au-dessous de la niche, j'ai découvert la pierre sépulcrale A qui dans les fouilles antérieures avait été enlevée et mal replacée, fermant le caveau de la même manière que la pierre B qui la remplace actuellement. J'enlevai cette pierre qui était dans un bien mauvais état et de mauvaise qualité, elle se divisa en une infinité de pièces que je rassemblai plus tard. Descendu dans le caveau, creusé à cinq ou six pieds environ dans le sol et revêtu de maçonnerie, au fond duquel je trouvai le fond d'un cercueil en plomb ayant la forme d'une petite nacelle, des côtés duquel il ne restait que des lambeaux. L'autre cercueil n'existait plus, peut-être était-il en bois, car des morceaux qui se trouvaient là pourraient le faire supposer. Les ossements du Comte et de la Comtesse gisaient

<sup>35</sup> Jonas BARILLIER, «Monuments parlans de Neuchâtel», *MN*, 1899, pp. 49-50.

pèle mêle dans le fonds du cercueil de plomb, et parmi des cheveux rouges ont été trouvés dans un parfait état de conservation. Le fonds du caveau était recouvert d'une couche de chaux.

D'après mes observations il paraîtrait que ce caveau a été bouleversé à diverses époques, où l'on a enlevé ce que l'on a pu du plomb de ces cercueils et dérangé les ossements qu'ils renfermaient.

Quant à la forme du cintre de la niche, en observant sa construction de droite, dérobée aux regards par la boiserie actuelle, je me suis convaincu que l'espace en a été resserré en le comblant dans cet endroit, par précaution de solidité parce que le jambage d'une des grandes fenêtres se trouve au-dessus du point D.»<sup>36</sup>

Georges Quinche ajoute :

«Les statues de Claude et de Guillemette ont été restaurées il y a deux ans; celle du comte, mort en 1517, ne se composoit que d'un buste; toutes deux avoient eu la figure emportée avec une violence telle que la tête de la dame de Valengin étoit séparée du tronc. La pierre massive qui repose sur le sol, entourée d'une balustrade en fer et sur laquelle on a figuré un squelette, étoit avant 1840 posée de champ et servoit à masquer l'entrée du caveau funéraire où reposent encore aujourd'hui les ossements des fondateurs. Une main téméraire et sacrilège a violé le séjour de la mort et a osé enlever la plus grande partie des cercueils en plomb dont il ne reste plus que quelques lambeaux épars. Une particularité intéressante à cet égard, c'est que l'un des cercueils, le seul qui reste et qui est apparemment celui de Claude, a précisément la coupe et la forme d'un bateau, d'une loquette, sans doute en souvenir du frêle esquif dans lequel les jours du Seigneur de Valengin furent sauvés.»<sup>37</sup>

Selon une tradition souvent répétée, mais sans base documentaire<sup>38</sup>, Claude d'Aarberg aurait en effet été pris dans une tempête lors d'un voyage en mer et se serait promis d'ériger une église à la Vierge s'il en réchappait. La collégiale a néanmoins été dédiée à saint Pierre et c'est sans doute la curieuse position de l'église à cheval sur un ruisseau qui a donné naissance à cette légende.

Le caveau seigneurial a été rouvert en octobre 2004, ce qui a permis de retrouver le fond du cercueil de plomb, quelques clous des cercueils de bois et les ossements de Guillemette de Vergy et Claude d'Aarberg (fig. 8).

<sup>36</sup> Rapport manuscrit de Marthe avec dessin du tombeau: AEN, série Cultes, Valengin, le temple 80/17. Rapport publié, avec quelques adaptations, par Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et de Valengin*, t. II, Neuchâtel, 1841, pp. 367-368. Jean COURVOISIER, «La restauration du tombeau...», pp. 32-36. Voir l'article de Marc Staehli et Nathalie Bernon Evora, fig. 5.

<sup>37</sup> Georges QUINCHE, «Promenades...», p. 264.

<sup>38</sup> Voir entre autres: Jonas BOYVE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valengin depuis Jules-César jusqu'en 1722*, Berne/Neuchâtel 1854-1861, II, p. 186. Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valengin*, 1852, pp. 222-223.

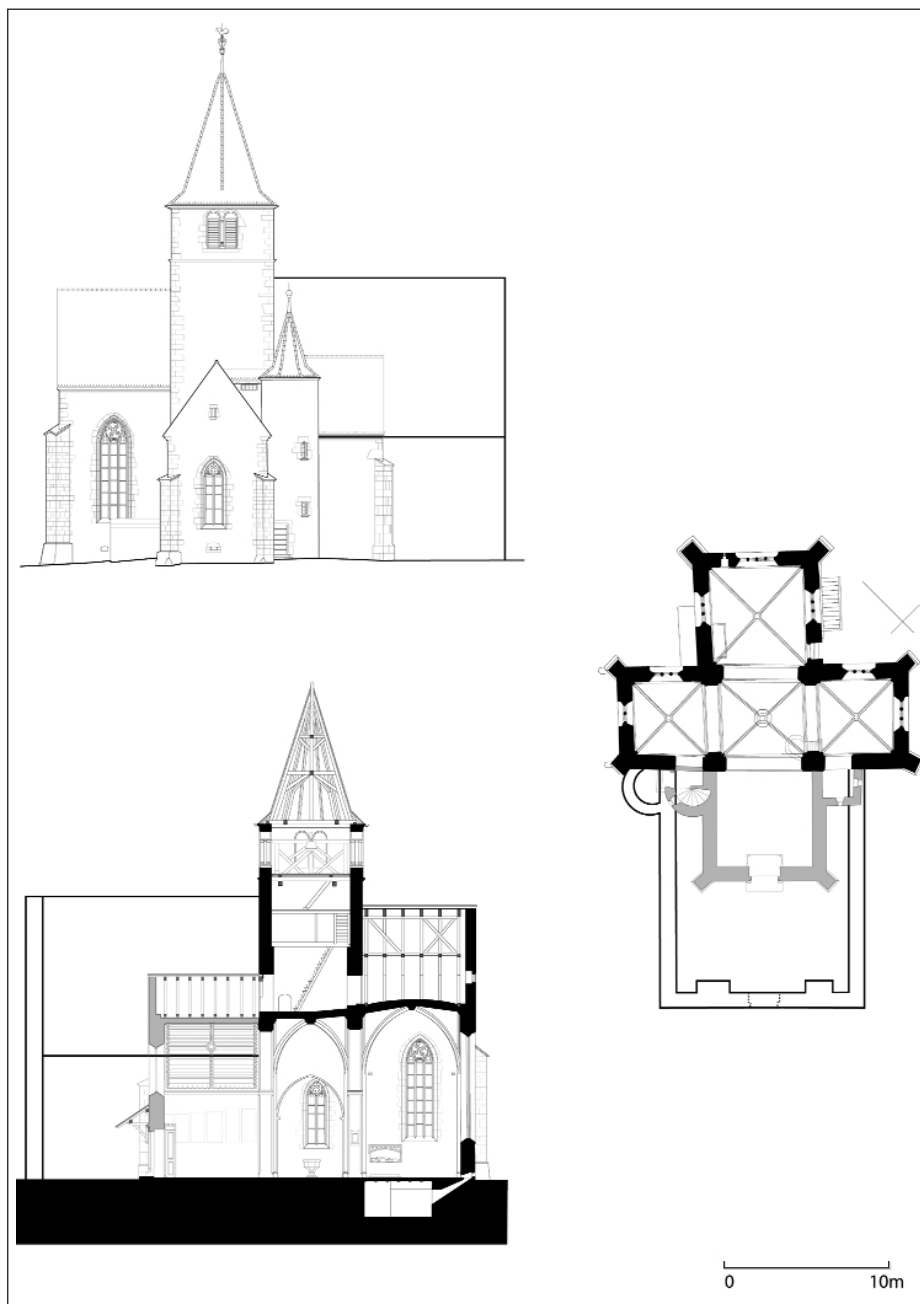


Fig. 7. Plan et élévations reconstitués de la collégiale au XVI<sup>e</sup> siècle. Plan: en gris, la nef de 1840-1841 et la sacristie de 1908-1909; en blanc, la nef originale (dessins Christian de Reynier, SPMS).



Fig. 8. Le caveau avec le fond de cercueil en plomb et les ossements de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy lors de sa réouverture en 2004 (SPMS).

Ces découvertes corroborent les descriptions de Marthe et de Quinche et c'est manifestement la forme anthropomorphe du cercueil de plomb qui a amené ces derniers à évoquer un bateau ou une nacelle. Une étude archéologique des maçonneries de l'enfeu et du caveau a pu être également menée, tandis que les ossements ont fait l'objet d'une étude anthropologique (voir l'article de Christiane Kramar).

L'enfeu primitif avait une forme identique à celui qui lui fait pendant au sud, mais, d'une profondeur double, il est abrité par un édicule saillant à l'extérieur de l'église. Un caveau se trouve au-dessous, traversant le mur du chœur (fig. 9). Suite à l'apparition d'une importante fissure dans la voûte de l'enfeu sous la poussée du piédroit de la fenêtre qui le surmonte, le tiers oriental de la niche a été muré, comme l'avait remarqué Marthe, en conservant la totalité du caveau, mais en plaçant de grandes dalles de pierre à son sommet pour asseoir le bouchon<sup>39</sup>. La dissymétrie de l'arc de l'enfeu a été ensuite masquée par une plaque de bronze portant une inscription résumant le rôle mémorial du monument: «cy gist claudio conte darberg baron et seigneur de valangin et de boffremunt premier fondateur de cesta

<sup>39</sup> Un enfeu également désaxé sous une fenêtre se voit dans le chœur de l'église de La Sagne.

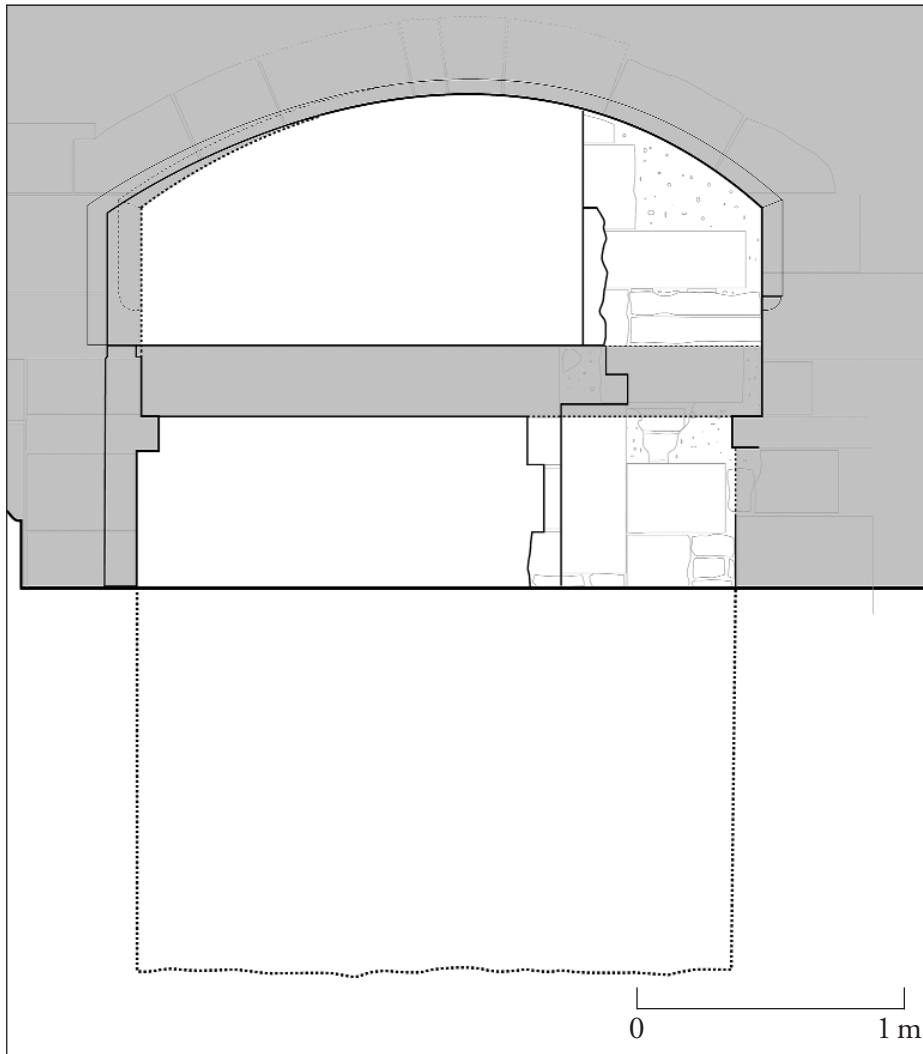


Fig. 9. Elévation du tombeau et du caveau de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy (dessins Christian de Reynier, SPMS).

eglisa, laquell fut dedié le premier iour de iung en lan mil vc et v. Et trespasa le dernier jor de mars en lan mil qui[n]s cens dix sept. Et arssy y gyst dame guillemete de vergey sa femme quest demouré à vesv après luy. Et ont laissier leurs heritiers Regnoy conte de challant filz de leurs fille loyse 1523. meister jacob gasser gos mich». C'est donc avant 1523 qu'est survenue la transformation de l'enfeu.

Avant la mise en place des gisants de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy, la niche, un peu courte pour accueillir les statues, avait vu ses parois est et ouest retaillées sur quelques centimètres de profondeur. Les gisants sont posés sur une grande dalle, alors que la face originale du monument a disparu, sans que l'on puisse savoir si elle était décorée. Avant la restauration de 1840-1841, cette face était constituée, comme Barillier l'avait déjà vu, d'une dalle funéraire anonyme du début du XVI<sup>e</sup> siècle figurant un squelette portant une bannière; celle-ci a été posée par Marthe sur le sol devant le monument<sup>40</sup>. Le caveau avait donc à l'évidence été ouvert pour récupérer le plomb des cercueils et refermé à l'aide de cette dalle de remploi, faite pour être placée à l'horizontale et non verticalement. Cette violation des sépultures, survenue après l'ensevelissement de Guillemette de Vergy en 1543 mais avant le témoignage du manuscrit de Barillier, n'est pas obligatoirement contemporaine des dégâts commis sur les gisants.

Deux petits corbeaux ont été placés en hauteur dans le mur nord du chœur lors de la construction. Ils étaient destinés à porter une pièce de bois, peut-être la tringle d'une tenture pendue lors de certaines cérémonies au-dessus du tombeau seigneurial, et pourraient de ce fait avoir supporté les bannières achetées par Guillemette de Vergy, en même temps qu'un heaume, pour la tombe de son mari<sup>41</sup>.

L'enfeu méridional, quant à lui, a perdu le tombeau qui occupait sa partie inférieure lorsqu'il a été muré; il n'en reste que deux blocs ayant supporté une dalle, tandis que le creusement d'une chaufferie sous le chœur a fait disparaître toute trace du caveau qui devait l'accompagner. Il a été redécouvert, ainsi qu'il est dit par Georges Quinche, lors de la restauration de 1840-1841:

«En enlevant une boiserie appliquée à la muraille en face du tombeau des fondateurs, on découvrit les vestiges d'une niche murée, absolument semblable à celle où reposent les statues de Claude et de Guillemette. Un peu au-dessous, une porte murée, dans laquelle on aperçut des objets qui paroissent curieux, fut démurée [...] je retirerai de cet endroit une des jambes de la statue de Claude, les deux mains jointes de Guillemette, des fragmens de pierre jaune, sur l'un desquels est figurée une fleur de lys et sur un autre des empreintes de fleurs de fantaisie;

<sup>40</sup> Georges QUINCHE, «Promenades...», p. 264. La dalle a été restaurée en 2005 par Michel et Elisabeth Muttner et replacée à un endroit plus propice à sa conservation, dans le bras nord du transept. Le bloc de pierre jaune formant le piédroit oriental de l'enfeu et les dalles de la face actuelle du tombeau datent de la restauration de 1840-1841. Signalons qu'une dalle de 1581 portant un squelette est conservée à l'ancienne église Saint-Martin de Cressier.

<sup>41</sup> *MAH III*, p. 146.





Fig. 10. Fragment d'une statuette d'un chevalier du début du XVI<sup>e</sup> siècle découverte en 1840-1841 (SPMS).

enfin, on trouva dix morceaux plus ou moins grands, avec lesquels M. Marthe, habile sculpteur de Neuchâtel, parvint à reproduire une portion de statuette antique représentant un chevalier à genoux, devant un livre ouvert déposé sur un coussin; derrière le pied droit de la statue on voit encore les jambes d'un enfant, également dans l'attitude de la génuflexion»<sup>42</sup> (fig. 10).

La plupart des fragments retrouvés des statues de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy ont été remis en place par Marthe. Quant à la statuette d'un chevalier en prière, elle pourrait avoir accompagné le tombeau de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy ou provenir d'un autre monument funéraire. D'autres fragments de statuettes aujourd'hui disparues sont d'ailleurs signalés par Matile, qui mentionne la découverte d'un massif de pierre jaune moulurée portant les armoiries d'Aarberg-Valangin<sup>43</sup>, et par Quinche, qui écrit: «Furetant moi-mesme un jour dans les décombres je découvris au hasard une tête en pierre jaune, originairement d'un beau travail, un peu mutilée, portant une barbe fournie, les cheveux pendans; mes recherches pour découvrir d'autres fragments de cette statue furent infructueuses.»<sup>44</sup>

<sup>42</sup> Georges QUINCHE, «Promenades...», p. 271. La statue est déposée au château et musée de Valangin, mais sa partie postérieure, avec les jambes de l'enfant, a disparu.

<sup>43</sup> Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin*, t. II, Neuchâtel, 1841, p. 369.

<sup>44</sup> Georges QUINCHE, «Promenades...», p. 271.

Ces différentes découvertes montrent l'importance et la qualité des œuvres sculptées que renfermait la collégiale aussi bien que l'ampleur des dégâts commis lorsque ont été mutilés les gisants avant l'insertion de quelques-uns de leurs fragments dans le bouchon de la porte de la sacristie. Il semble probable que la majeure partie de ces dégâts, qui touchent les deux gisants et non seulement celui de Claude, sont survenus après la mort de Guillemette de Vergy en 1543 et ne sont donc pas liés au sac de 1531 (voir l'article de Marc Stähli). De plus, il n'est pas exclu que les deux gisants conservés aient été sculptés peu après 1531, en remplacement de la statue endommagée.

Signalons pour terminer que, comme il est dit après le sac de 1531, la collégiale renfermait les sépultures d'autres membres de la famille seigneuriale; c'est ainsi que le manuscrit de Barillier reproduit la dalle funéraire de Claude des Pontins, fils bâtard de Guillaume d'Aarberg, enterré en 1524 dans le bras sud du transept<sup>45</sup>.

Jacques BUJARD

Adresse de l'auteur: Jacques Bujard, Service cantonal de la protection des monuments et des sites, Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

<sup>45</sup> Jonas BARILLIER, «Monuments parlans...», pp. 51-52.

## CRÉPIS, DÉCORS ET COULEURS DE LA COLLÉGIALE AU COURS DES SIÈCLES

Les façades de la collégiale ont été décrépies lors de la restauration de 1908-1909 et leurs maçonneries laissées apparentes, transformant profondément leur aspect originel. A l'intérieur de l'église, en revanche, des témoins des couches successives d'enduits sont conservés; elles ont pu faire l'objet de sondages et de diverses observations par les conservateurs-restaurateurs d'art en 2004-2005, dans le but de reconstituer leur évolution et de préparer la restauration de l'édifice.

Les analyses technologiques ont consisté en des dégagements, des stratigraphies et des sondages mécaniques observés à l'œil nu, ainsi qu'en l'exécution et l'observation au stéréo-microscope de coupes transversales d'échantillons des différents mortiers. La composition des échantillons des mortiers a été déterminée au moyen de l'analyse de leur courbe granulométrique et de celle de leur liant par diffraction à rayons X. Il va de soi que le résultat des analyses auxquelles il a été procédé reste ponctuel, dans la mesure où la majorité des crépis d'origine de la collégiale a disparu.

L'apparence et l'état des crépis de surface s'étaient tellement dégradés et modifiés au fil des temps que, suite à ces études, il a été décidé de procéder, dans la mesure où ceux-ci ne présentaient pas d'intérêt particulier, à leur suppression, à l'exception de quelques fragments d'enduits particulièrement anciens révélés par les sondages. Ces fragments, remontant manifestement à la construction de la collégiale au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ont été dégagés et consolidés puis recouverts, selon leur emplacement et leur état de conservation, d'un crépi de chaux ou d'un badigeon afin d'assurer leur conservation et leur intégration.

### **Chronologie et apparence des enduits et badigeons successifs**

#### *Première étape (vers 1500-1505)*

Les plus anciens restes de crépi ont été retrouvés sur le mur ouest du chœur, au-dessus de l'enfeu de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy, ainsi que sur la paroi orientale du bras de transept sud. Leur support est une maçonnerie composée d'un appareillage mixte irrégulier comportant du grès calcaire jaune (dit pierre d'Hauterive) ainsi que du roc calcaire blanc. Le mortier d'appareillage est constitué d'un mortier de chaux d'aspect brunâtre, de granulométrie grossière composée de gros grains de sable roulé (pas de sable de carrière,  $\leq 20$  mm de diamètre). Ce mortier d'appareillage

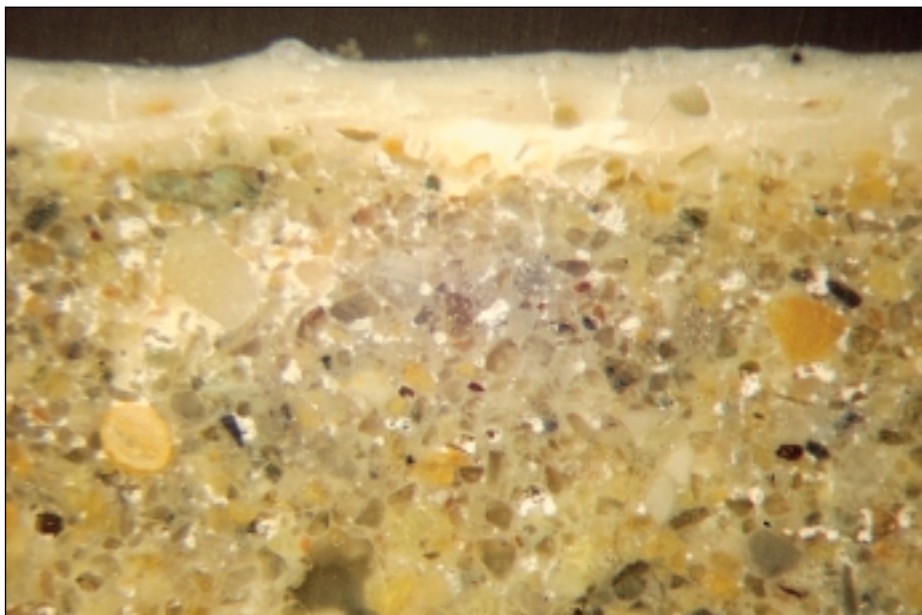


Fig. 1. Coupe transversale microscopique du crépi de finition gothique, où se remarque bien la fine granulométrie du sable utilisé (Atelier Muttner).

déborde des joints, mais n'a pas été étiré sur les parements. Les observations effectuées sur les fragments retrouvés permettent de reconnaître l'application d'un crépi en deux mains (deux couches). Le crépi de préparation (arricio) est composé d'un mortier de chaux blanc cassé additionné d'un agrégat de sable fin, de granulométrie moyenne ( $\leq 4$  mm de diamètre). Il présente des nodules de chaux, caractéristiques de l'emploi d'une chaux de mauvaise qualité, insuffisamment éteinte. L'épaisseur moyenne d'application de ce crépi est de 0,7 mm à 15 mm et sa hauteur se limite à la surface des pierres débordantes. Sur ce crépi de préparation se trouve un enduit de finition (intonaco) composé d'un fin crépi de chaux d'aspect brunâtre, relativement lisse et d'une granulométrie moyenne,  $\leq 3$  mm de diamètre (fig. 1). La pulvérulence et le manque de cohésion de ce mortier indiquent un faible pourcentage de liant additionné au sable lors du mélange initial. Concernant la cause de la teinte brunâtre de ce crépi, les analyses effectuées n'ont révélé aucun liant, additif ou agrégat autre que de la chaux et du sable. Ce crépi fin, d'environ 0,5 mm à 10 mm d'épaisseur, s'adapte au niveau irrégulier du crépi de préparation. Des restes de celui-ci ont également été retrouvés dans des cavités des pierres de tuf des voûtes d'ogive, ce qui atteste que les voûtains étaient crépis à l'origine.



Fig. 2. Enduit d'origine avec badigeon ocre-jaune en bordure d'un encadrement de fenêtre (Atelier Muttner).

Sur ce crépi de finition lissé se trouvent les traces d'un fin badigeon de chaux d'environ 1 mm d'épaisseur, de teinte blanc cassé et comportant de fins grains de sable, sur lequel se reconnaît bien la texture des poils de la brosse utilisée pour son application. Il est vraisemblable qu'il a été appliqué sur le crépi frais puisque les grains de sable du mortier se retrouvent en partie mélangés au badigeon de chaux. Sur les restes de ce badigeon se voient des traces et des giclures d'un badigeon ocre-jaune qui indiquent que, si toutes les surfaces des parois étaient peintes en blanc cassé, les éléments architectoniques en pierre étaient quant à eux soulignés d'une peinture ocre-jaune (fig. 2 et 3). Les sondages ont en effet permis de trouver deux fragments d'ocre-jaune sur le crépi, ainsi que de très nombreux témoins de badigeons ocre-jaune sur les éléments architectoniques de pierre, indiquant la largeur d'origine (18 cm) des encadrements des grandes baies. Quant aux vouûtains, complètement piqués en 1908-1909 (voir l'article de Claire Piguet), il n'a pas été possible de déterminer leur aspect d'origine. En revanche, plusieurs témoins d'anciens crépis de chaux ont été retrouvés à l'intérieur de l'enfeu de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy. En très mauvais état et pulvérulents, ces fragments présentent de nombreuses lacunes et griffures et sont marqués par la formation d'alvéoles salines (fig. 4).



Fig. 3. Fragment de badigeon ocre-jaune épargné par les interventions de décapage de la pierre en 1908 (Atelier Muttner).



Fig. 4. Vue de l'état de dégradation d'un reste de crépi gothique conservé sur la paroi occidentale du chœur (Atelier Muttner).

*Deuxième intervention (phase de réfection vers 1595?)*

Suite à d'importants dégâts (infiltrations d'eau dans les maçonneries, cristallisation de sels, etc...), il apparaît que diverses interventions d'assainissement ont été réalisées par la suite, peut-être lors des travaux mentionnés vers 1595. Ces traitements sont notamment reconnaissables sous la forme de retouches des lacunes effectuées au moyen d'un badigeon de chaux d'un ton légèrement plus froid que celui de l'original. Une autre intervention exécutée à cette époque a consisté en un masticage et lissage des irrégularités du crépi au moyen d'un fin enduisage de chaux. Au-dessus de la niche des gisants se voient quelques gouttes de badigeon ocre-jaune qui paraissent attester une restauration locale des décors architectoniques d'origine.

*Troisième intervention (vers 1779)*

Le décor a été rafraîchi en 1779, lorsque la commune a fait blanchir l'église et peindre en jaune les plafonds et les voûtes par le maçon David Colomb<sup>1</sup>. Les causes des dégâts dans les maçonneries n'ayant manifestement pas pu être supprimées lors de l'intervention précédente, les altérations des crépis avaient en effet progressé. L'importante intervention alors réalisée consista en l'application locale d'une nouvelle couche de crépi, composée d'un mortier de chaux d'environ 1 à 3 cm d'épaisseur et comportant de nombreux nodules de chaux de 0,8 à 3 mm de diamètre. Cette couche de crépi, de teinte grisâtre, masque les lacunes ayant mis à nu l'appareillage, alors qu'ailleurs les restes des crépis et badigeons antérieurs en bon état sont laissés en place et simplement recouverts sur leurs bordures. Ce mortier a été régularisé par une couche de chaux lissée d'environ 0,5 mm d'épaisseur, additionnée de fibres très fines (fig. 5) et accompagnée d'encadrements ocre-jaune similaires au décor précédent.

*Quatrième intervention (1840-1841)*

Lors des travaux de 1840-1841, les parois de l'église ont été recrépies sur de grandes plages dans le transept et le chœur et totalement dans la nouvelle nef, puis repeintes dans un ton gris. Au bas de certaines parois des soubassements peints simulent des lambris, complétant les boiseries apposées sur les autres parois. On retrouve les traces de cette même application de peinture en trompe-l'œil sur les piliers et autour de plusieurs des niches<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. III, Bâle, 1968, pp. 148-149.

<sup>2</sup> Voir les photographies de l'église avant la restauration de 1908-1909, archives du SPMS

*Cinquième intervention (1908-1909)*

Lors de la rénovation de 1908-1909, qui a donné à la collégiale l'aspect conservé jusqu'à la restauration de 2004-2005, il a été procédé localement à des réfections du crépi au moyen de mortiers hydrauliques. Le crépi de finition se terminant en mourant sur les pierres de taille a été éliminé et celui des murs délibérément découpé de façon à dégager la bordure crénelée irrégulière de l'appareillage de pierre des encadrements et des colonnettes d'angle (fig. 6). Ces découpes du crépi ont été fixées sur leurs bords par un joint de crépi hydraulique.

Les surfaces des voûtains ont été alors décrépiées et le tuf laissé visible, les joints étant marqués au moyen d'un cordon de mortier hydraulique, dans une forme de *pietra rasa*. Un essai de décor a été effectué sur un voûtain du bras nord du transept, sous la forme de filets jaunes et rouges le long des nervures (voir l'article de Claire Piguet).

L'ensemble des parois et des voûtains est ensuite recouvert d'une couche de peinture à la colle de teinte blanc cassé ocre. C'est également dans cette phase de rénovation que tous les éléments de pierre de taille sont «décapés» et laissés apparents, réparés au moyen de masticages de ciment à prise rapide. Par endroit, les joints de l'appareillage sont simulés par une fine ligne de peinture blanche.

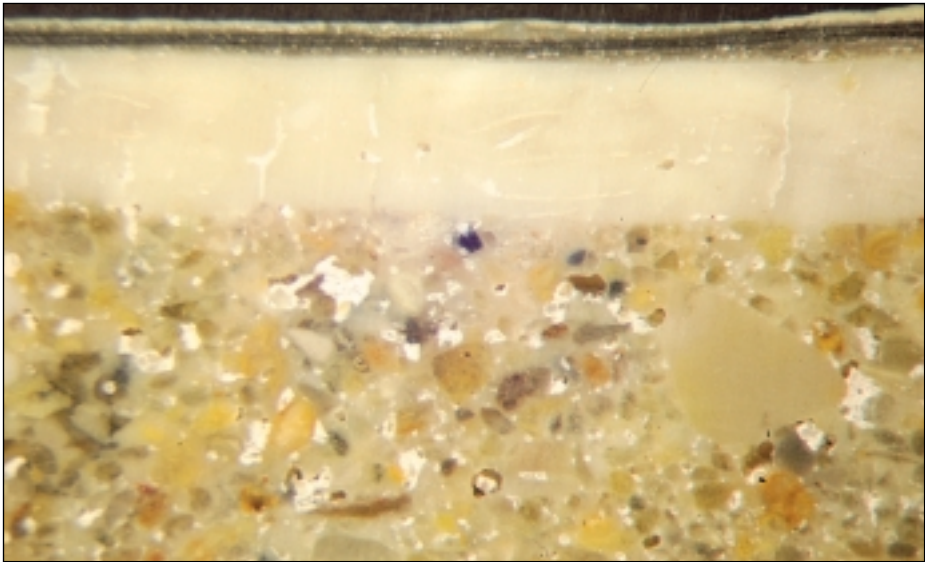


Fig. 5. Coupe transversale microscopique du crépi de la troisième phase d'intervention, où se distingue l'épaisse couche de chaux lissée en surface additionnée de fines fibres (traits clairs dans la couche) (Atelier Muttner).





Fig. 6. Reste d'un crépi d'origine avec badigeon ocre en bordure de pierre. La prise de vue en lumière frisante met bien en valeur le piquage des crépis en bordure de la pierre effectué lors de la rénovation de 1908 (Atelier Muttner).

### *Clefs de voûtes polychromes*

Dans les bras du transept, deux clefs de voûtes en pierre jaune sont décorées aux armes de Valangin. Les sondages ont révélé qu'elles ont été repeintes à deux reprises, en respectant apparemment la polychromie originale. Des essais de décoration au moyen de filets rouges autour de la clef de voûte orientale sont visibles; ceux-ci remontent manifestement à 1908-1909, ayant été exécutés à la peinture à l'huile directement sur la pierre débarrassée de son enduit.

### *Chronologie et apparence du plafond en bois*

Le plafond en arc brisé couvrant la nef reconstruite en 1840-1841 est principalement composé de planches de bois embrevées dans des listes rainées. Ces éléments ont été débités et rabotés mécaniquement, ce qui indique une fabrication ne pouvant être antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Après leur pose, les listes rainées ont été entaillées au moyen d'une scie, dont on

<sup>3</sup> Voir le texte de Georges Quinche cité par J. Bujard.



Fig. 7. Détail de l'entaille et taille grossière de la liste rainée pour permettre l'insertion de la frise à redents, à gauche sur l'illustration (Atelier Muttner).



Fig. 8. Macrophotographie d'un sondage de la polychromie des armes de Guillemette de Vergy sur le berceau de la nef (Atelier Muttner).

retrouve systématiquement les traces, avant d'être grossièrement taillées (fig. 7) pour permettre l'incrustation d'éléments décoratifs du XVI<sup>e</sup> siècle remployés, tels que des frises à redents et deux armoiries en bois sculpté. Les frises à redents portent de nombreuses marques anciennes de clous ou de chevilles, attestant leur emploi. Les sondages effectués sur les planches et les listes rainées n'ont révélé qu'une phase de polychromie, celle qui est actuellement visible : bleu clair sur les planches, blanc bordé de rouge et de noir sur les listes. Quant aux éléments de frises rapportés, ils présentent deux couches de peinture, la seconde reprenant partiellement, en la corrigeant, le premier décor, également blanc, rouge et noir. Il n'a pu être remarqué de rythme particulier dans la répartition des filets rouges et noirs sur les frises et les listes ; l'ordonnancement primitif ne peut donc plus être reconstitué. Sur les armoiries peintes, les investigations ont permis de retrouver trois phases de décor, de façon générale respectueuses des teintes de l'étape antérieure. Sur la couronne végétale décorative entourant les armes de Guillemette de Vergy, il a pu être constaté sur la pellicule picturale d'origine la présence de traces de feuilles d'argent, peut-être recouvertes de glacis lustrés (fig. 8).

Une grande découpe rectangulaire se devine sur le plafond au-devant de l'arc donnant sur le transept. L'explication de cette ouverture dans le berceau est vraisemblablement à trouver dans les remplacements de cloches effectués en 1853 et en 1912. En effet, une porte se trouve au-dessus, permettant de passer des combles de la nef au clocher<sup>4</sup>. Plusieurs couvre-joints successifs aux extrémités du plafond contre l'arc du transept et la façade occidentale sont en outre venus fermer les vides provoqués par un léger affaissement de la nouvelle nef.

Comme on peut le constater, la riche histoire de la collégiale se lit particulièrement bien sur son épiderme et, malgré sa simplicité, la polychromie d'origine a été jugée d'assez bonne qualité pour être entretenue pendant près de 350 ans, puis pour réapparaître en 2005, après une éclipse d'un siècle et demi.

Elisabeth et Michel MUTTNER

Adresse des auteurs : Elisabeth et Michel Muttner, conservateurs-restaurateurs d'art, rue des Bornelets, 2525 Le Landeron.

<sup>4</sup> Voir l'article de J. Bujard.

# LES GISANTS DE CLAUDE D'AARBERG ET GUILLEMETTE DE VERGY

## Un complément de connaissances, de réflexions et d'hypothèses proposées dans le cadre des travaux de conservation

### *Identification des périodes d'interventions*

Les examens et les travaux menés sur les deux gisants des seigneurs de Valangin consignent sept périodes d'interventions successives, depuis leur création au XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Le constat matériel établi confronte les documents historiques et certaines déductions qui en ont été tirées; il contribue à étayer ou à mettre en cause certaines idées reçues.

## CHRONOLOGIE DES INTERVENTIONS

### **Période I, 1523?**<sup>1</sup>

Création des deux gisants, représentant Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy.

Les gisants sont sculptés en ronde-bosse dans un calcaire d'aspect brun ocre. La statue de Guillemette de Vergy est taillée dans un bloc monolithe, alors que celle de Claude d'Aarberg est vraisemblablement constituée de deux parties assemblées: buste d'une part, jambes et lion d'autre part<sup>2</sup>. Les mains des deux gisants ont été sculptées à part, puis ajustées et collées à leurs emplacements respectifs<sup>3</sup>. Les têtes reposent sur un coussin avec motifs en forme de brocart. Un chien repose aux pieds de la gisante, un lion est couché à ceux du gisant.

Des vestiges conservés témoignent de l'application d'une couche picturale d'aspect gris clair, constituée d'un mélange de chaux et d'un pigment noir végétal. Ces fragments peints couvrent encore partiellement

<sup>1</sup> Claude d'Aarberg meurt en 1517 et Guillemette de Vergy en 1543. Cette dernière commandite après la mort de son mari des travaux, malheureusement non datés, dans l'église de Valangin, notamment un heaume et des bannières pour la tombe de son mari et deux cloches en bronze portant la date de 1523. Selon J. Courvoisier, le tombeau pourrait être créé en 1523: J. COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tome III, Bâle, 1968 (*MAH III*), pp. 146-147. De plus, la plaque de bronze qui coiffe la niche du tombeau désigne la tombe de Cl. d'Aarberg et de G. de Vergy, elle porte la date de 1523; cf. note 6.

<sup>2</sup> Selon D. Burla, tailleur de pierre (Morat), les détails sculptés à l'arrière des cuisses du gisant ne peuvent être techniquement exécutés que si les jambes sont rapportées, donc sculptées séparément du buste.

<sup>3</sup> Selon D. Burla, les mains sont créées à part. En effet, étant donné leur position, en accroissance du corps, il faudrait mettre en œuvre un bloc de pierre trop imposant pour tailler le corps et les mains dans un seul bloc de pierre et la perte de matière serait trop importante.

la surface des pierres des deux gisants; des interventions postérieures cachent parfois ces fragments anciens. Les vestiges observés prouvent qu'à la période I les sculptures étaient peintes. Cette couche peinte d'aspect gris a vraisemblablement été appliquée comme préparation pour recevoir une ou plusieurs couches de pellicules picturales aujourd'hui disparues. Les examens et les analyses stratigraphiques effectués n'ont malheureusement pas permis d'identifier d'autre(s) couche(s) peinte(s) de la période médiévale<sup>4</sup>.

La date de création des deux gisants n'est pas connue. Nous ne pouvons à ce propos que formuler des hypothèses:

Un fait est confirmé historiquement: en 1543, les deux sculptures sont installées dans l'enfeu, côte à côte sur une dalle, dans leur position actuelle<sup>5</sup>. Le tombeau est donc créé avant 1543, mais quand exactement? L'inscription gravée sur la plaque de bronze coulée en 1523 et qui coiffe aujourd'hui la niche du tombeau semble décrire le monument<sup>6</sup>. S'agit-il de la mention des deux sculptures et de la tombe, ou seulement de la tombe? J. Courvoisier date la création du tombeau en 1523, commandité par G. de Vergy après la mort de son mari Cl. d'Aarberg<sup>7</sup>. Nous pouvons noter, dans le sens de cette hypothèse, que dans son testament daté de 1511, Cl. d'Aarberg ne mentionne jamais un tombeau sculpté à son image, même lorsqu'il fait part de ses souhaits quant aux dispositions à prendre pour son enterrement<sup>8</sup>. Une observation matérielle pourrait toutefois contredire cette hypothèse: l'espace de l'enfeu dans lequel reposent les gisants a été réduit, vraisemblablement avant 1523<sup>9</sup>. En effet, les observations de la paroi en périphérie de l'ouverture de la niche montrent qu'à l'origine l'enfeu était plus grand; du côté nord-est, l'ancienne arcade qui le délimitait est encore visible dans la construction du parement terminé en 1505. Par leurs dimensions, les détails et la finesse de certains éléments sculptés – coussins brocardés avec pompons, chien aux pieds de G. de Vergy et ceinture façonnée sur son flanc gauche, lion aux pieds de Cl. d'Aarberg –, les statues

<sup>4</sup> Atelier M. Stähli et MAIP, R. Pancella, rapport 01/2005, prélèvements, analyse de fragments picturaux.

<sup>5</sup> Un récit manuscrit relatant la mort de Guillemette de Vergy en 1543 décrit le tombeau des seigneurs tel qu'il se présente aujourd'hui encore. Voir à ce propos les articles de R. Scheurer et J. Bujard.

<sup>6</sup> «cy gist claudo conte darberg baron et seigneur de valangin et de boffremunt premier fondateur de ceste eglise, laquell fut dédié le premier iour de iung en lan mil vc et v. Et trespasa le dernier jor de mars en lan mil qui[n]s cens dix sept. Et arssy y gvest dame guillemete de vergey sa femme quest demouré à vevy après luy. Et ont laissier leurs heritiers Regnoy conte de challant filz de leurs fille loyse 1523. meister jacob gasser gos mich». J. COURVOISIER, *MAH III*, pp. 153-154. Voir aussi G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, tome II, 1841, p. 276. Voir également à ce propos l'article de J. Bujard.

<sup>7</sup> Cf. note 1.

<sup>8</sup> Pour le testament de Claude d'Aarberg, cf. G.-A. MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, Neuchâtel, 1852, pp. 226-230.

<sup>9</sup> Voir à ce propos l'article de J. Bujard.

étaient vraisemblablement destinées à être mieux visibles qu'actuellement. Occupaient-elles donc l'espace d'un enfeu plus grand que l'actuel?<sup>10</sup> Les dimensions des gisants et les détails sculptés méritent, sans doute, un espace plus adapté, semblable à celui du premier enfeu. Cl. d'Aarberg, ayant fait édifier l'église entre 1499 et 1505 environ, avait-il déjà prévu l'emplacement de son tombeau et de ce fait commandité l'exécution des deux sculptures? La question de la date de création des sculptures reste ouverte.

## Période II, 1531?<sup>11</sup>

En 1531, les bourgeois de Neuchâtel et de la Côte «*rompèrent la sépulture de feuz Monseigneur Claude...*»

Certains documents historiques mentionnent que des réparations furent effectuées sur le tombeau peu de temps après le saccage de 1531<sup>12</sup>.

Les observations et les examens matériels ne révèlent aucune trace d'éventuelles réparations qui pourraient appartenir à cette période? D'autre part, il est difficile de dater les mutilations subies par les deux sculptures, dans la mesure où toutes les réparations visibles actuellement sont l'œuvre du sculpteur Marthe en 1840-1841 ou sont encore plus tardives. Peut-être s'agit-il de déprédations commises bien après la Réforme?

Nous constatons que les textes anciens citent des dégâts engendrés par les réformés; ces textes se réfèrent toujours à l'effigie de Claude d'Aarberg, jamais à celle de sa femme, Guillemette de Vergy<sup>13</sup>. Deux hypothèses peuvent être envisagées:

1. La sculpture représentant G. de Vergy se trouve au fond de la niche; elle est par conséquent moins accessible que celle de Cl. d'Aarberg et ne subit que peu ou pas de dégâts?
2. Il paraît difficile d'admettre que G. de Vergy, qui meurt en 1543, soit de nombreuses années après le saccage de 1531, ait pu laisser un tombeau mutilé et brisé jusqu'à son propre enterrement? Dès lors, nous supposons que les mutilations constatées par Marthe en 1839 sont le résultat d'un dommage commis postérieurement à la mort de Guillemette.

<sup>10</sup> Voir à propos du problème des dimensions des gisants l'article de J. Bujard.

<sup>11</sup> En 1531 les bourgeois de Neuchâtel et de la Côte «*rompèrent la sépulture de feuz Monseigneur Claude conte d'Arberg et plusieurs autres sépultures de Messeigneurs, tant seigneurs que dames du dit Valengin*». J. COURVOISIER, *MAH III*, p. 152.

<sup>12</sup> En 1532 un arbitrage de Berne accorde à René de Challant, petit-fils de Cl. d'Aarberg et de G. de Vergy, d'effectuer les réparations nécessaires pour les dégâts occasionnés en 1531: «*... de faire réparer ses armes et son effigie rompues à un prix raisonnable...*». R. de Challant meurt trente ans plus tard; J. Courvoisier suppose donc qu'il s'agit du tombeau de ses grands-parents, *MAH III*, p. 152.

<sup>13</sup> Cf. note 10. Un texte de Marthe fait également mention d'une plainte manuscrite que Guillemette de Vergy adressa à Berne au sujet de dégâts occasionnés lors de la Réforme «*... le mausolée de Claude d'Arberg renversé*», C.F.L. MARTHE, «*Temple de Valengin*», *Musée Neuchâtelois (MN)*, 1865, p. 260.



### Période III, 1839-1841

En 1839, Charles-Frédéric-Louis Marthe, sculpteur à Neuchâtel, est mandaté pour constater l'état des gisants et entreprendre leur remise en état. Les sculptures sont brisées et mutilées en de nombreuses parties. Marthe décrit l'état des deux gisants sculptés qui portent effectivement les traces de diverses déprédations et mutilations. Contrairement à sa description du tombeau des comtes de la collégiale de Neuchâtel, qui n'était pas exhaustive, Marthe dresse à quelques détails près, une liste complète des dégâts dans une lettre publiée par le *Musée neuchâtelois*<sup>14</sup> (fig. 1). Les examens et relevés effectués par notre atelier dès 2004 montrent que sa description est fidèle aux travaux de réhabilitation qu'il a entrepris. Toutefois, Marthe mentionne notamment que la sculpture de Cl. d'Aarberg est privée de jambes et que les mains des deux gisants ont disparu<sup>15</sup>. Les deux sculptures sont transportées à l'atelier de Marthe à Neuchâtel le 4 juin 1840, où elles sont restaurées, puis remises en place dans leur niche le 10 août 1841<sup>16</sup>.

Un doute subsiste quant à l'intervention effective de Marthe: l'élément sculpté du lion et des jambes de Cl. d'Aarberg est-il son œuvre? D'après nos observations, les trois éléments: le lion avec les jambes et les deux paires de mains ajustées et collées lors de l'intervention de Marthe sont anciens; il s'agit vraisemblablement des jambes et des mains trouvées dans une ouverture murée de l'église en 1840, éléments attribués aux gisants de la période I<sup>17</sup> (fig. 2).

Les marques de tailles relevées sur ces éléments et comparées aux marques de tailles anciennes des sculptures du XVI<sup>e</sup> siècle confirment cette hypothèse<sup>18</sup>. En effet, ces marques sont en tout point identiques et proviennent d'un même outil: les deux sculptures et les trois éléments rapportés sont créés lors d'un même chantier. Pour l'heure, ces analogies matérielles

<sup>14</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, pp. 367-368, transcrite dans l'article de J. Bujard.

<sup>15</sup> G.-A. MATILE décrit les éléments trouvés lors de cette fouille en 1840 dont «... une des jambes de la statue de Claude, les mains jointes de Guillemette, des fragments de pierre jaune sur l'un desquels on distingue une fleur de lys, et sur l'autre des sculptures de fleurs de fantaisie...». G.-A. MATILE, *Musée historique...*, p. 370. Nous pouvons remarquer qu'il ne parle que d'une jambe, or les jambes et le lion du gisant de Cl. d'Aarberg sont sculptées dans un même bloc de pierre...

<sup>16</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, p. 369.

<sup>17</sup> En contradiction avec cette hypothèse, un dessin et une description de Jonas BARILLIER («Monuments parlans de Neuchâtel», *MN*, 1899, pp. 49-50) confirment le constat que fait Marthe quant à la disparition des jambes de Cl. d'Aarberg et des mains des deux gisants. Sur le dessin, antérieur au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un seul élément diffère: les mains du gisant de Cl. d'Aarberg ne sont mutilées que dans leur partie supérieure. Cet élément a-t-il subi deux mutilations? Dans ce cas, les mains actuelles de Cl. d'Aarberg ne seraient pas celles trouvées dans la fouille de 1840, mais l'œuvre de Marthe? Il n'en demeure pas moins que les marques d'outils observées sont identiques sur les deux sculptures du XVI<sup>e</sup> siècle et sur les trois éléments de remploi vraisemblablement rapportés à la période Marthe? Voir le paragraphe relatif à l'observation des marques et des empreintes d'outils.

<sup>18</sup> Cf. l'étude des tailles de la pierre dans le présent article.



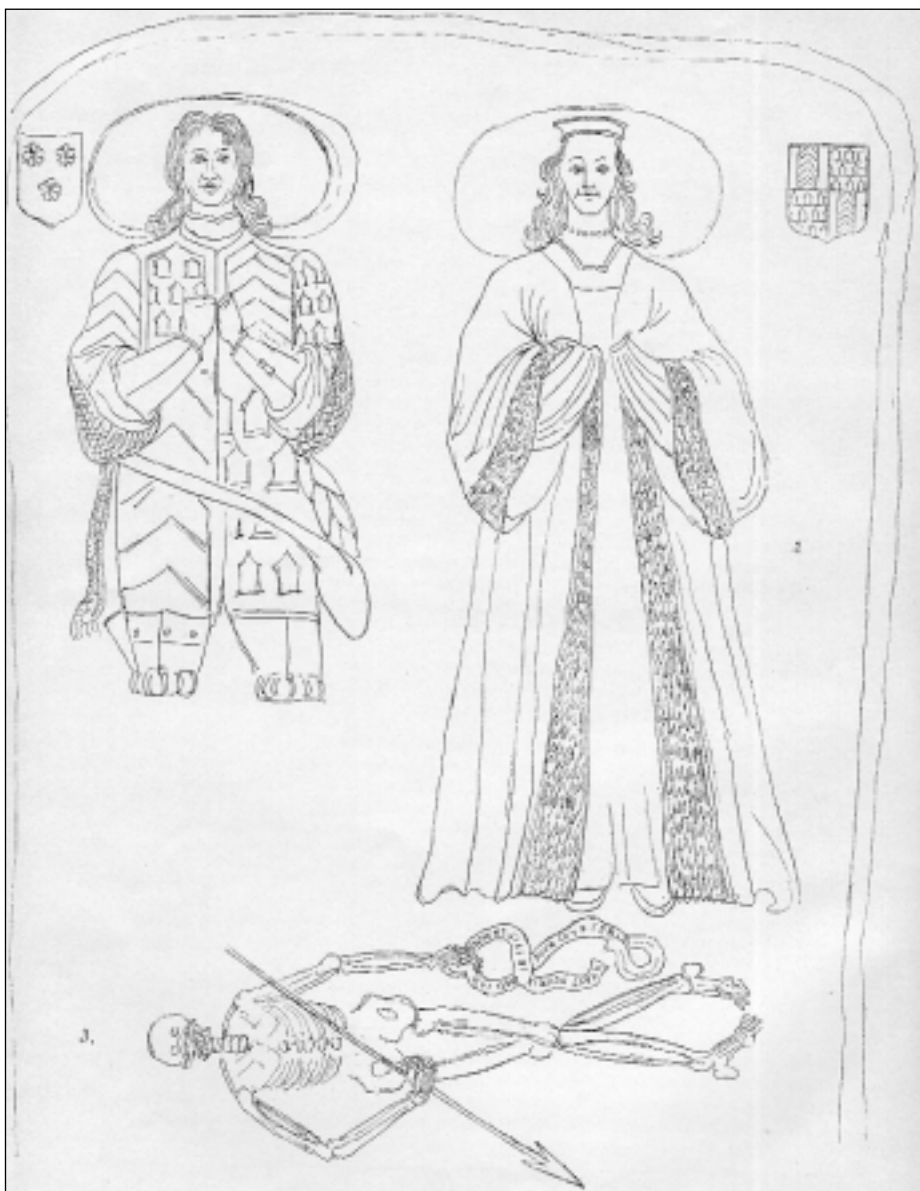


Fig. 2. Dessin de Jonas Barillier, «Monuments parlans de Neuchâtel», *MN*, 1899, p. 49.

présentent les seuls liens que nous ayons pu établir entre les gisants et les éléments rapportés, il convient donc de rester prudent quant à l'attribution définitive de ces parties sculptées.

Les techniques de collage et de restauration de la pierre sont comparables à celles utilisées par Marthe dans le cadre de la remise en état des sculptures du tombeau des comtes de la collégiale de Neuchâtel. Marthe restitue les lacunes et reconstitue les manques dans un calcaire d'aspect jaune. Des tiges métalliques en fer, des goujons, ajustent et renforcent les éléments de grandes dimensions. Les parties anciennes brisées ou désolidarisées et les éléments restitués sont intégrés à chaud avec une colle d'aspect brun; des traces de rubéfaction témoignent du procédé appliqué. Les parties lacunaires sont colmatées avec le même type de colle et de charge d'aspect brun. Les colmatages de Marthe sont structurés de manière à s'intégrer aux parties sculptées de la période I. La composition de la colle est semblable aux éléments analysés pendant les travaux de restauration du tombeau des comtes de la collégiale de Neuchâtel: mélange composé de cire, résine naturelle (type résine de sapin) et charge (type carbonate de calcium)<sup>19</sup>.

À la suite de ses travaux de restauration, Marthe peint les sculptures en deux étapes: un premier badigeon d'aspect gris blanchâtre est appliqué en guise de préparation, bouche-pores ou isolation; cette couche uniformise l'aspect de surface. Un deuxième badigeon imite l'effet d'une pierre noble, tel un marbre. Les examens matériels démontrent que les deux couches peintes observées appartiennent à la période III. D'une part, elles couvrent les colmatages exécutés à la période Marthe, et d'autre part elles sont identifiées sur la plupart des surfaces sculptées au dos des gisants. Or il est techniquement impossible d'appliquer une couche peinte au dos de ces sculptures sans les déposer, manipulation qui fut assurément effectuée par Marthe en 1840-1841 à l'occasion de la restauration des gisants.

La niche où reposent les gisants est finalement restaurée selon un projet de Marthe<sup>20</sup> (fig. 3 à 5). Cette dernière est simplement crépie et la plaque de bronze, coulée en 1532, est fixée au-dessus de la niche de manière à masquer l'asymétrie de l'arcade primitive, tronquée lors de la réduction de la niche, soit avant 1532<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Atelier M. Stähli, R. Pancella, Expert-Center, Rapports N° 20/97/EC Collégiale de Neuchâtel-Monument des comtes. Identification de matériaux picturaux, 1<sup>re</sup> partie. Lausanne, 27 novembre 1997.

<sup>20</sup> Marthe l'emporte contre un projet présenté par l'architecte James Colin, jugé trop prétentieux. Le projet de ce dernier prévoyait la niche peinte en bleu avec un semi d'étoiles d'or, surmontée d'un arc-boutant (reconstituant un hypothétique état ancien) et encadrée de lambris en chêne. La plaque était fixée au-dessus de l'arc. J. COURVOISIER, «La restauration du tombeau des seigneurs de Valangin», *MN*, 1959, p. 35.

<sup>21</sup> Cette disposition de la plaque semble reproduire d'ailleurs celle de 1523; voir à ce propos l'article de J. Bujard.

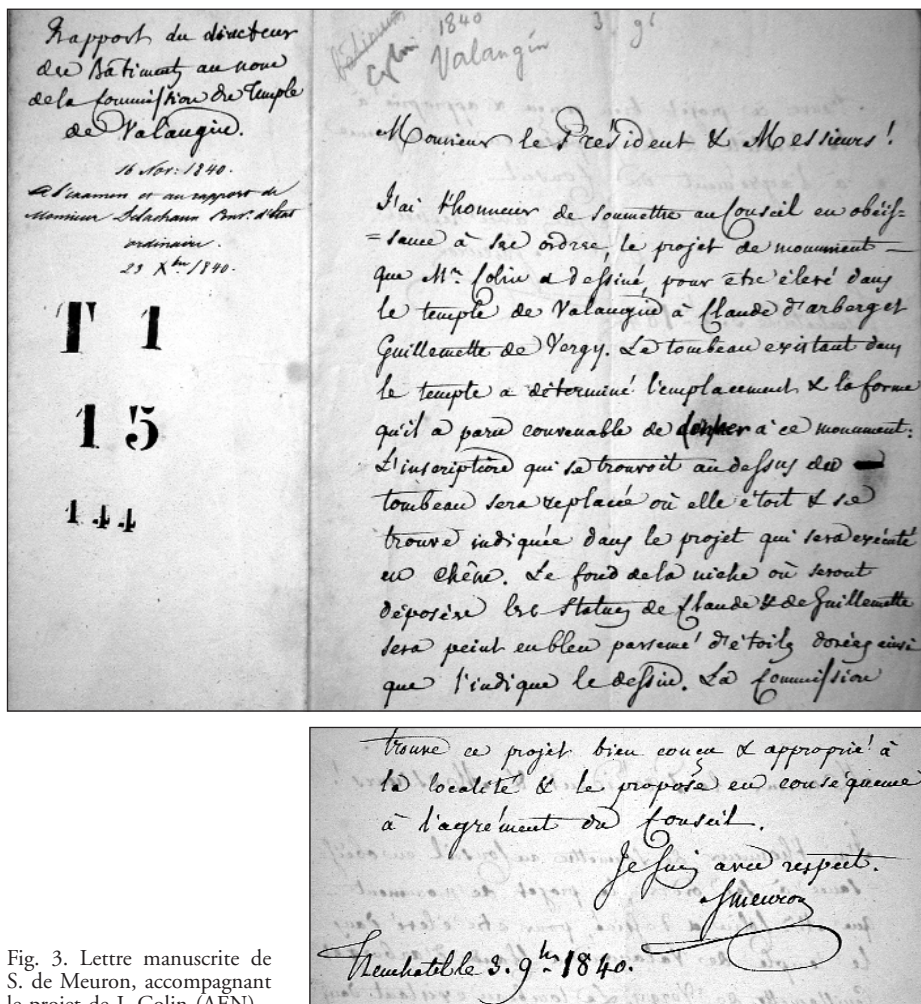


Fig. 3. Lettre manuscrite de S. de Meuron, accompagnant le projet de J. Colin (AËN).

#### Période IV, 1907-1909?<sup>22</sup>

Les deux sculptures subissent à nouveau une intervention. Les couches peintes appliquées par Marthe à la période III sont partiellement supprimées.

<sup>22</sup> Le temple de Valangin est restauré entre 1907 et 1909, sous la direction de Léo Châtelain. Une inscription commémorative de la restauration, peinte en caractères néo-gothiques par le peintre en lettres Thomet dans une niche du transept nord date la fin des travaux en 1909. Eidg. Archiv für Denkmalpflege, Bern, Reg., T. I, Folio 71 N° 109.

1909: Réunion du comité de restauration qui décide de remettre en place la pierre tombale qui se trouvait devant le monument des seigneurs de Valangin et qui avait été déplacée lors des travaux de 1907-1909. C. Piguët, *Extraits des Archives relatives au tombeau des seigneurs de Valangin*, mars 2001, p. 1.

Des colmatages en plâtre bouchent les lacunes des ornements sculptés et des trous de la sculpture de Cl. d'Aarberg. Des retouches à la détrempe d'aspect ocre beige intègrent les colmatages à la pierre sculptée.

### Période V, 1947?<sup>23</sup>

Pour les deux sculptures, des colmatages teintés dans la masse, d'aspect ocre jaune, intègrent des lacunes. Une préparation blanche, appliquée à la détrempe, uniformise leur aspect de surface. Une couche peinte, d'aspect gris, couvre la préparation, vraisemblablement pour imiter l'aspect d'une pierre noble, tel un marbre ancien. Ces couches peintes sont absentes au dos des sculptures; la délimitation des surfaces peintes montre que le travail a été effectué sans déposer les sculptures.

### Période VI, XX<sup>e</sup> siècle, après 1947<sup>24</sup>

Intervention de nettoyage des deux sculptures: les couches peintes appliquées à la période V sont partiellement supprimées. Les colmatages

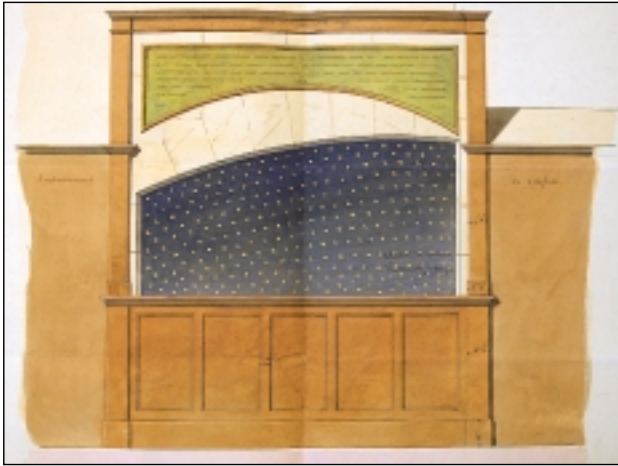


Fig. 4. Projet de J. Colin pour la restauration de la niche du tombeau de G. de Vergy et de Cl. d'Aarberg, dessin aquarellé. Projet rejeté au profit de celui de Marthe (AEN).

d'aspect brun de la période III, mis au jour, et les vestiges peints des diverses périodes sont retouchés localement avec une détrempe d'aspect ocre beige. Une pellicule picturale d'aspect ocre gris, appliquée tel un jus, couvre toutes les surfaces et atténue l'aspect hétérogène des divers traitements qui se sont succédé sur les deux sculptures.

<sup>23</sup> Quelques déprédations sur la sculpture de Cl. d'Aarberg sont constatées en 1941, des fragments cassés de la sculpture sont mis de côté. Un devis pour des travaux dans l'église est présenté en 1947. Il est entre autres question de faire restaurer les deux gisants. Les réparations des déprédations constatées en 1941 sont peut-être effectuées à cette date. Les archives ne font aucune mention de réparations sur les gisants entre 1941 et 1947. C. Pigué, *Extraits d'Archives...*, *op. cit.*, pp. 3 à 5.

<sup>24</sup> Aucune réparation n'est effectuée pendant cette période d'intervention. Il ne peut donc s'agir de l'intervention de 1947, qui inclut nécessairement des réparations sur le gisant de Cl. d'Aarberg, mutilé en 1941. Il s'agit donc d'une intervention postérieure.



Fig. 5. Projet de la restauration du tombeau de Guillemette de Vergy et de Claude d'Aarberg, dessin de Marthe (AEN).

### **Période VII, XX<sup>e</sup> siècle**

Reprise du collage de la partie avant de la chausse droite de Cl. d'Aarberg, exécuté à la période III, intervention effectuée avec un ciment d'aspect gris.

### **OBSERVATIONS DES MARQUES D'OUTILS ET TAILLES DE LA PIERRE**

Les empreintes des différentes marques d'outils conservées sur les deux sculptures sont relevées sur un papier par frottis à la mine de plomb. Ce procédé permet d'identifier et de comparer les tailles.

Les marques identiques relevées sur les deux gisants, pour les sculptures des aplats de petites surfaces et des modelés, caractérisent l'emploi d'un même outil. D'autres marques témoignent de l'usage d'une gradine, ciseaux à dents, pour sculpter le buste, les jambes de Cl. d'Aarberg et les mains des deux gisants. Un défaut d'une des dents permet d'identifier l'outil. Ce constat contribue à associer à la période I les deux sculptures et les éléments anciens, jambes et lion, deux paires de mains, trouvés au moins en partie lors des fouilles de 1840 (fig. 6).

### Témoins de marques d'outils, relevé des empreintes

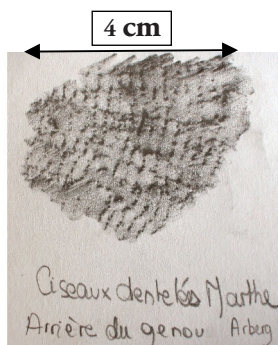
#### Statue de Claude d'Aarberg

Ciseau à six dents  
utilisé à la période médiévale.  
Relevé exécuté sur l'armure.



#### Statue de Claude d'Aarberg

Ciseau à trois dents  
utilisé à la période «Marthe» 1839-1840.  
Relevé exécuté à l'arrière du genou.



#### Statue de G. de Vergy

Ciseau à six dents utilisé  
à la période médiévale.  
Relevé exécuté  
au-dessus du pied gauche,  
au bas du vêtement.

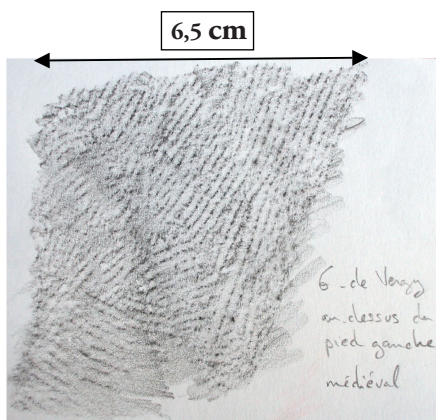


Fig. 6. Témoins des marques d'outils: relevés des empreintes (Atelier M. Stähli, novembre 2004).

### Tailles des périodes médiévales

Mise en évidence de six types de tailles

1. Ciseaux larges et plats: parties planes au dos des gisants.  
Largeur des ciseaux plats =  $\sim$  25 mm.
2. Gradine à dents plates et larges: parties planes au dos des gisants.  
Largeur des dents = 2,5 mm.  
Espace entre les dents = 4 à 5 mm.
3. Ciseaux plats, rabots puis «ponçage» avec une pierre abrasive: zones sculptées avec de grandes surfaces lisses: jambes, plis de vêtements, coiffe. Ces surfaces présentent peu de marques d'outils; le grain de la pierre est apparent.
4. Gradine à six dents plates, dents fines, écartements entre les dents plus étroits que pour les gradines employées par Marthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Finitions fines des sculptures: détails de l'armure, modelés des corps, des visages et des vêtements; ces surfaces présentent le même type de marques de taille médiévale sur les deux gisants. Les empreintes relevées sur papier sont similaires.  
Largeur des dents = 1 à 1,5 mm.  
Espace entre les dents = 0,3 à 0,5 mm.  
Longueur moyenne de la marque laissée par l'outil sur la pierre =  $\sim$  50 mm.
5. Gouges en forme de demi-lune: pour ciseler les mailles de la cotte de la sculpture de Cl. d'Aarberg; formes plus arrondies et moins régulières, courbes moins saillantes que les mailles ciselées avec les gouges utilisées par Marthe au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Rayon de courbure = 2 à 4 mm.  
Longueur de la courbe = 8 à 12 mm.  
Espace entre les mailles =  $\sim$  3 mm.
6. Gradine à trois griffes, application entrecroisée; les marques d'outil évoquent une fourrure sur les revers du manteau de G. de Vergy.  
Espace entre les griffes =  $\sim$  3-4 mm.  
Longueur moyenne du motif gravé par l'outil sur la pierre = 12 mm.

### Tailles XIX<sup>e</sup> siècle, période Marthe

Marques d'outils principalement identifiées sur les éléments restitués et les colmatages d'aspect brun. En périphérie de ses interventions Marthe retaille parfois la surface de la pierre ancienne, apparemment pour remodeler une partie usée mais aussi pour supprimer des vestiges d'enduit(s) ou des couches peintes.

Les outils employés à la période III sont comparables à certains outils de la période I, toutefois leurs dimensions diffèrent.

1. Gradine à 4 dents plates, dents et espaces entre les dents plus larges que les gradines du XVI<sup>e</sup> siècle.  
 Largeur des dents = 2 mm.  
 Espace entre les dents = 0,5 mm.  
 Longueur moyenne de la marque laissée par l'outil sur la pierre = ~ 10 mm.
2. Gouge en forme de demi-lune: ciselure des mailles de la cotte de la sculpture représentant Cl. d'Aarberg; formes plus angulaires et courbes plus saillantes que les mailles ciselées avec les gouges du XVI<sup>e</sup> siècle.  
 Rayon de courbure = ~ 1,4 mm.  
 Longueur de la courbe = ~ 10 mm.  
 Espace entre les mailles = 3 à 4 mm.
3. Gradine à trois griffes, utilisées de manière entrecroisée pour obtenir une ciselure évoquant une fourrure, sur les revers du manteau de la sculpture représentant G. de Vergy. Le motif travaillé avec cet outil est légèrement plus large que celui du XVI<sup>e</sup> siècle.  
 Espace entre les griffes = ~ 5-6 mm.  
 Longueur moyenne du motif gravé par l'outil sur la pierre = 12-13 mm.



Fig. 7. Etat de conservation de l'enfeu et de la sculpture de Guillemette de Vergy lors de la dépose des gisants le 10 mars 2004.



## CONSERVATION ET RESTAURATION DES GISANTS

### Etat de conservation

Une couche de poussières et de crasse partiellement incrustées couvre l'ensemble des surfaces des deux sculptures. L'humidité et les traitements au ciment au XX<sup>e</sup> siècle des parements de la niche occasionnent d'importantes efflorescences salines qui altèrent notamment la sculpture de Cl. d'Aarberg: coussin, pieds et lion. Des moisissures prolifèrent sous forme de taches d'aspect gris verdâtre (micro-organismes) sur la surface de la pierre de la sculpture de G. de Vergy (fig. 7). Les vestiges conservés des couches picturales des diverses périodes d'interventions ne présentent plus de cohésion. De nombreuses fissures altèrent les sculptures. Les retouches des périodes post-Marthe présentent un aspect noirâtre, les colmatages d'aspect ocre jaune appliqués à la période V sont pulvérulents; il en est de même pour la surface du support pierre sous-jacent à ces colmatages.

Les colmatages des périodes III (Marthe) et IV, respectivement d'aspect brun et blanc, n'occasionnent pas de problèmes de conservation, toutefois ils ne s'intègrent pas chromatiquement avec la pierre calcaire jaune (fig. 8 et 9). L'assemblage exécuté à la période Marthe entre les jambes et le buste de Cl. d'Aarberg se décolle. Les tiges de renfort en fer rouillent, la colle d'assemblage d'aspect brun se fissure et les tiges métalliques ne maintiennent plus les jambes au buste. Ces dernières altérations entraînent des ruptures de l'assemblage et des pertes de matière de la pierre.



Fig. 8. Etat de conservation: détail de la tête de Claude d'Aarberg avec le colmatage exécuté en 1840-1841 par le sculpteur Marthe (photo Atelier M. Stähli, décembre 2004).



Fig. 9. Etat de conservation: détail de la tête de Guillemette de Vergy avec les colmatages et la reconstitution du bas du visage exécuté en 1840-1841 par le sculpteur Marthe (photo Atelier M. Stähli, décembre 2004).

### **Choix de l'option, proposition retenue**

Les travaux consistent principalement à réduire les processus d'altérations en cours: efflorescences salines, micro-organismes, décohésion de la pierre, rupture des goujons en fer, désolidarisation des colmatages... Le principe général d'intervention consiste à conserver l'état hérité par Marthe tout en identifiant et sauvegardant les témoins de la période médiévale. Le relevé d'identification des périodes consignées après l'intervention de nettoyage (fig. 10), et celui des étapes visibles après les travaux de conservation (fig. 11), illustrent les résultats de l'option retenue parmi les cinq propositions d'interventions présentées à la commission de construction du temple de Valangin.

### **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE CONSERVATION-RESTAURATION EFFECTUÉS EN 2004-2005**

Dépose des deux gisants, transport en atelier. Premiers constats de l'état de conservation, nettoyage superficiel pour permettre l'exécution de prises de vue photographiques (Fibbi-Aeppli). Premiers constats d'identification et de l'état de conservation. Variantes, propositions d'interventions, présentation des premiers résultats des investigations au conseil communal et aux personnes intéressées.

- Relevés de l'état de l'identification des différentes étapes, périodes conservées:
  - supports et couches picturales;
  - travaux effectués;
  - périodes visibles après les traitements de conservation et de restauration.

**GUILLEMETTE DE VERGY, face****COUCHES ET PELLICULES PICTURALES****Etat après l'intervention de nettoyage**





-  **Période I, XVI<sup>e</sup>**  
1.1.2 Préparation, couche et pellicule picturales, aspect gris clair, aspect blanc
-  **Période III, 1839-1841 (Marthe)**  
1.1.8 Préparation constituée d'un bouche-pores d'aspect gris blanchâtre. Rehauts d'aspect ocre jaune appliqués sur une pellicule picturale d'aspect blanc
-  **Période V, 1947?**  
1.1.12 Pellicule picturale d'aspect gris appliquée sur une préparation d'aspect blanc
-  **Période VI, XX<sup>e</sup> siècle, après 1947?**  
1.1.14 Pellicule picturale d'aspect ocre beige



Fig. 10. Identification des périodes et des étapes: couche et pellicule picturales après l'intervention de nettoyage. Sculpture de Guillemette de Vergy, vue de face (Relevé: Atelier M. Stähli, février 2005, S. Desurmont Pierre).

**CLAUDE D'AARBERG, face****ÉTAPES, PÉRIODES VISIBLES****Etat avant les travaux d'intégration, retouches**

(Ce que le spectateur perçoit lorsqu'il regarde la statue)

- Période I, 1523**
- 1.3.1 Pierre sculptée en calcaire jaune
  - 1.3.2 Préparation, couche et pellicule picturales, aspect gris clair, aspect blanc
- Période II, 1531**
- 1.3.3 Mutilations de la sculpture, ruptures, cassures, perte de matière:  
Zones non consignées dans la mesure où les informations matérielles restent hypothétiques. Éléments trouvés, collés postérieurement par Marthe, réemplois de fragments récupérés?
- Période III, 1839-1841 (Marthe)**
- 1.3.4 Fragments anciens brisés, récupérés, collés; pierre sculptée, calcaire jaune (période I, XVI<sup>e</sup>)
  - 1.3.5 Éléments trouvés dans les fouilles de 1840? – assemblés, collés; pierre sculptée, calcaire jaune (période indéterminée)
  - 1.3.6 Éléments reconstitués, ajustés, collés; pierre sculptée en calcaire jaune
  - 1.3.7 Colmatages, collages constitués d'un mélange de carbonates, cire, et résine végétale, aspect brun
  - 1.3.8 Préparation constituée d'une bouche-pores d'aspect gris blanchâtre. Rehauts d'aspect ocre jaune appliqués sur une pellicule picturale d'aspect blanc
- Période IV, 1907-1909?**
- 1.3.9 Colmatages, gypse d'aspect blanc
- Période V, 1947?**
- 1.3.11 Colmatages, plâtre teinté dans la masse, aspect ocre
  - 1.3.12 Pellicule picturale d'aspect gris appliquée sur une préparation d'aspect blanc
- Période VIII, 2005**
- 1.3.15 Colmatages constitués d'un mélange à base de chaux micronisée, liants hydrauliques, et calcaire jaune concassé



Fig. 11. Identification des périodes et des étapes visibles après les travaux de conservation et avant les interventions d'intégration et de retouches. Sculpture de Claude d'Aarberg, vue de face (Relevé: Atelier M. Stähli, février 2005, S. Desurmont Pierre).

- Nettoyage, suppression des salissures incrustées.
- Suppression partielle des revêtements post-Marthe, période VI, qui portent préjudice à la conservation, interventions:
  - retouches locales d'aspect ocre beige, et jus d'aspect ocre gris.
- Traitements fongicide et bactéricide des zones contaminées par des micro-organismes, principalement la sculpture de G. de Vergy.
- Traitement des efflorescences salines.
- Consolidation des zones de pierre sans cohésion, désagrégée.
- Sur le gisant de Cl. d'Aarberg:
  - suppression du collage et des tiges en fer (goujons) exécutés à la période Marthe pour assembler l'élément des jambes avec le lion et celui du buste;
  - ajustage de tiges (goujons);
  - collage avec un mélange à deux composants et charge.
- Suppression mécanique de colmatages altérés et non compatibles avec la pierre.
- Correction de colmatages Marthe non adaptés. Les colmatages post-Marthe non altérés sont conservés.
- Traitement des fissures et des lacunes:
  - consolidation de la pierre;
  - colmatages avec un mélange de chaux micronisée et de poudre de pierre calcaire jaune.
- Consolidation et fixage des couches et pellicules picturales altérées, méthylcellulose.
- Essais de faisabilité, présentation de divers types et niveaux de retouches à la commission de construction.
- Intégration, retouches chromatiques limitées aux zones colmatées en fonction du choix retenu:
  - couleurs acryliques de type «liquitex», médium adapté.

Nathalie BERNON EVORA et Marc STÄHLI

Adresse des auteurs: Atelier de conservation et de restauration M. Stähli, Les Lerins 41, 2012 Auvernier.

**Valangin, Collégiale / Deux gisants**  
*Tableau comparatif des références historiques et des constats matériels*

E.I., datation	Informations historiques 1839-1841, Matile et Marthe <sup>1</sup>	Informations historiques, 1968, Courvoisier <sup>2</sup>	Données matérielles, investigations 2004-2005, Atelier M. Stähli
I. début XVI <sup>e</sup>	<p>1523: « cy gist claudio conte darberg baron et seigneur de valangin et de boffremunt premier fondateur de ceste eglise, laquell fut dedé le premier iour de iung en lan mil vc et v. Et trespassa le dernier ior de mars en lan mil qui[n]s cens dix sept. Et arsy y gyst dame guillemete de vergey sa femme quest demouré à vesy après luy. Et ont laissier leurs heritiers Regnoy conte de challant filz de leurs fille loyse 1523. meister jacob gasser gos mich». <sup>3</sup></p> <p>Re transcription de remarques sur le décès de G. de Vergy, avec une description du tombeau: « Feu ma dite Dame a été (...) apportée en terre auprès de feu Monseigneur Claude (...) en un charnier dessous leurs sépultures que sont des pierres, et mon dit Seigneur est à dextre et ma dite Dame à senestre, l'un auprès de l'autre, (...) » <sup>4</sup></p>	<p>1517: Mort de Claude d'Aarberg</p> <p>1523: Travaux commandités dans l'église de Valangin par Guillemette de Vergy dont des cloches qui portent la date de 1523, un heaume et des bannières pour la tombe de son mari. J. Courvoisier suppose que le tombeau sculpté est créé à cette date.</p> <p>1543: Guillemette de Vergy est ensevelie dans l'église.</p>	<p>1523?: Création du tombeau des comtes de Valangin: deux gisants. Les statues en ronde-bosse sculptées dans un calcaire jaune représentent Guillemette de Vergy et Claude d'Aarberg. Leurs têtes reposent sur des coussins avec motifs en forme de brocard; un chiton repose aux pieds de la gisante, un lion est couché aux pieds du gisant. Apparemment les deux gisants reposent côte à côte dans leur niche depuis la création du tombeau<sup>4</sup>. (Le tombeau est-il créé, avec les deux gisants, en 1523? Création en tout cas avant le décès de G. de Vergy. L'inscription gravée sur la plaque de bronze, coulée en 1523, et qui coiffe actuellement la niche du tombeau mentionne l'existence du tombeau dès cette date?)<sup>5</sup></p> <p>La gisante est sculptée dans un bloc de pierre. Le gisant, vraisemblablement sculpté dans deux blocs de pierre: – de la tête au bas du buste, et de la naissance des jambes aux pieds avec un lion. Les mains des deux gisants sont sculptées à part; ces deux éléments sont vraisemblablement rapportés, dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Badigeon d'aspect gris clair, préparation?; des fragments peints de ce badigeon sont conservés sur les deux sculptures.</p>

E.I., datation	Informations historiques Matile et Marthe	Informations historiques, 1968, Courvoisier	Données matérielles, investigations 2004-2005, Atelier M. Stähli
II.  1531-1532	<p>1839 : description par Marthe de l'état des deux gisants avant son intervention de restauration; énumération des manques.</p> <p>1531: « les habitants de Valengin (...) envahirent le temple, en enlevèrent les livres, brisèrent les images, les reliques et les vitraux peints aux armes de la maison d'Arberg, sans oublier le mausolée dont il s'agit ». Marthe fait mention d'une plainte qu'adressa Guillemette de Vergy à Berne au sujet de dégâts occasionnés lors de la Réforme « où se trouve mentionné le mausolée de Claude d'Arberg renversé »</p>	<p>1531: sac de l'église de Valengin.</p> <p>Les textes s'accordent pour dire qu'en 1531 les Bourgeois de Neuchâtel « rompirent la sépulture de feuz Monseigneur Claude conte d'Arberg et plusieurs autres sépultures de Messieurs, tant seigneurs que dames du dit Valengin »</p> <p>1532: Un arbitrage de Berne accordé à René de Challant, petit-fils des comtes de Valengin, «... de faire réparer ses armes et son effigie rompues à un prix raisonnable... » (R. de Challant ne devant mourir que 30 ans plus tard, J. Courvoisier suppose qu'il s'agit du tombeau de ses grands-parents).</p>	<p>1531? Les deux sculptures présentent des mutilations, décrites et restaurées par Marthe en 1839-1841. Les mutilations observées par Marthe en 1839 ont-elles été provoquées lors du sac de 1531 ou plus tard? Pour l'heure, aucune preuve matérielle ou historique ne nous permet d'attribuer les déprédations à cette période.</p> <p>Les textes qui décrivent les dégâts de 1531 ne mentionnent que le tombeau de Claude d'Arberg, il n'est jamais fait état de la sculpture représentant Guillemette de Vergy. Les gisants sont-ils déjà créés tous les deux en 1531? Les marques d'outils répertoriées sur les deux gisants sont identiques; cette observation confirme la création des deux gisants dans un même chantier. Dans l'état actuel de nos connaissances la question reste ouverte.</p> <p>1532?: Pour l'heure, aucune trace matérielle de réparations effectuées à cette date sur les deux gisants.</p>
III.  1838-1841	<p>1839: Constat par Marthe de l'état des deux gisants au moment de leur découverte<sup>8</sup>: – tombeau masqué par une boiserie sur laquelle avait été fixé la plaque d'inscription en bronze qui le surmonte maintenant. – en enlevant une partie de la boiserie au-dessous de la niche, [découverte de] la pierre sépulcrale... fermant le caveau de la même manière que la pierre... qui la remplace actuellement. – quant à la forme du cintre de la niche, en observant sa construction de droite... [conviction] que l'espace en a été resserré en comblant dans cet endroit, par précaution de solidité parce que le jambage d'une des grandes fenêtres se trouve au-dessus.</p>	<p>1838-1839: Examen du tombeau par Marthe. Mise au jour de la niche et du tombeau des comtes de Valengin suite à la dépose d'un secteur de boiserie sur lequel était fixée une inscription en bronze.</p>	<p>1839-1841: constat et restauration des sculptures par Marthe.</p> <p>1839: constat avant les travaux de restauration; cf. descriptif sous informations historiques, 1839-1841, Matile et Marthe. L'état de mutilation décrit par Marthe correspond en grande partie à nos observations. Nos examens et les relevés consignés complètent la description et les interventions effectuées de Marthe.</p> <p>1840-1841: restauration en atelier des deux gisants; cf. détails des travaux effectués par Marthe décrits ci-dessous.</p>

E.I., datation III. 1838-1841	Informations historiques 1839-1841, Marthe et Marthe	Informations historiques, 1968, Courvoisier	Données matérielles, investigations 2004-2005, Atelier M. Stähli
	<p>Constat Marthe, 1839:  <b>Cl. d'Aarberg</b> : – la figure était complètement mutilée, les mains et les deux jambes, à partir de la naissance des cuisses n'existaient plus ainsi que le lion symbolique qui est aux pieds<sup>9</sup>; un grand nombre de dégradations aux diverses parties de l'armure, sur la jaque, les cheveux, etc.</p> <p>Constat Marthe, 1839:  <b>G. de Vergy</b> : – la tête séparée du tronc, complètement mutilée, le menton n'existait plus, et il ne restait de conservé dans cette figure que le front et les yeux; les mains de même n'existaient plus, le col et l'épaule étaient mutilés surtout dans la partie fracturée. Un grand nombre de dégradations tant aux draperies qu'aux ornements dont elles étaient recouvertes.</p> <p><b>1840</b>: Dégagement de la niche méridionale, face au tombeau, et d'une porte à côté, toutes deux murées. Mise au jour d'éléments anciens sculptés ayant servis d'éléments de maçonnerie pour le murage : une des jambes de Claude, des fragments de pierre jaune où l'on distingue sur l'un une fleur de lys et sur l'autre des fleurs de fantaisie, les mains jointes de Guillemette; dix morceaux avec lesquels Marthe reconstruit un chevalier à genoux devant un livre posé sur un coussin.</p>	<p>Cf. Constat de 1839, retranscrit par Courvoisier en 1968.</p>	<p><b>C. d'Aarberg</b>: Manques reconstitués en pierre sculptée puis collés par Marthe: – arête du nez, – menton et partie inférieure de la bouche, – genou droit, – partie brocardée du coussin, éléments des pompons situés à la gauche de la tête, – ornements de l'armure. Lacunes restituées, colmatage d'aspect brun: – yeux, sourcils, – ornements de l'armure. Éléments anciens mis au jour à l'occasion des fouilles de la niche méridionale? (1840), réemplois collés pour compléter les manques: – deux jambes avec lion, sculptés dans un seul bloc de pierre; – mains jointes; – une partie du nez avec la lèvre supérieure.</p> <p><b>G. de Vergy</b>: Manques reconstitués en pierre sculptée puis collés par Marthe: – partie inférieure du visage, – nez, – épaule droite, – partie supérieure de doigts des mains (auriculaires droit et gauche, annulaire gauche, pouce gauche), – parties inférieures de la coiffe, – plis et ornements de la robe, – quatre perles du chapelet, – museau du chien. Lacunes restituées, colmatage d'aspect brun: – plis et ornements de la robe. Éléments anciens mis au jour à l'occasion des fouilles de la niche méridionale? (1840), réemplois, collés pour compléter les manques: – mains jointes, – partie avant gauche du coussin.</p> <p>Éléments sculptés trouvés lors de fouilles de 1840, utilisés par Marthe pour compléter les manques des gisants, réemplois? Cf. descriptif précédent <b>Claude d'Aarberg</b>.</p>



E.I., datation	Informations historiques 1839-1841, Matile et Marthe	Informations historiques, 1968, Courvoisier	Données matérielles, investigations 2004-2005, Atelier M. Stähli
III. 1838-1841	<p>4 juin 1840: statues transportées à Neuchâtel et remises en place le 10 août 1841.</p>		<p>Travaux de restauration exécutés par Marthe: – Nettoyage des gisants?, – Manques reconstitués en pierre sculptée puis collés, – Ajustage des éléments trouvés, renforts métalliques (goujons), colle-résine d'aspect brun.            Traitement des lacunes: colmatages structurés, mélange d'une résine + charges, aspect brun.            Traitement général de surface: badigeon d'aspect gris blanchâtre, vraisemblablement appliqué comme bouche-pores et couche de fond, préparation pour uniformiser l'aspect de surface des deux gisants.            Pour les deux sculptures: – badigeon d'aspect blanc cassé, appliqué sur la préparation d'aspect gris blanchâtre, vraisemblablement pour imiter l'aspect d'une pierre noble, tel un marbre? – rehauts, badigeon d'aspect ocre jaune, soulignement des plis des vêtements.</p>

<sup>1</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, tome II, Neuchâtel, 1841, pp. 275-277 et 364-371.

<sup>2</sup> Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, tome III, (MAH III), 1968, pp. 145-155.

<sup>3</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, *op. cit.*, p.276. Citation corrigée d'après J. COURVOISIER, MAH III, pp. 153-154.

<sup>4</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, *op. cit.*, p.277.

<sup>5</sup> Cf. transcription de l'épithape gravée sur la plaque de bronze dans la colonne «Information historiques, 1839-1841, Matile et Marthe», E.I.I., XVIe. La question de la date exacte de la création des gisants reste ouverte. Voir à ce propos le texte dans le présent article, chronologie des périodes d'interventions, période I.

<sup>6</sup> Sculpter cette partie du corps dans le même bloc de pierre que le reste du gisant, signifierait l'emploi d'un bloc beaucoup plus grand et donc un gaspillage non négligeable de pierre. Il paraît donc vraisemblable que les mains aient été sculptées à part, puis assemblées et collées au reste de la sculpture dès sa conception.

<sup>7</sup> C. F. L. MARTHE, «Temple de Valangin», *Musée Neuchâtelois (MN)*, 1865, p. 260.

<sup>8</sup> Texte manuscrit de C. F. L. Marthe, constat de 1839 transcrit en 1841, conservé aux archives de la ville de Neuchâtel; cf. également retranscription de son constat d'état par G.-A. Matile dans *Musée historique...*, *op. cit.*, pp. 367-369.

<sup>9</sup> Cet état du gisant de C. d'Aarberg est confirmé par la description de J. Barillier (*MN*, 1899, p. 49): «... où c'est que repose en sculpture de pierre la représentation du dit comte Claude, rompue par le milieu depuis le temps de la réformation qu'on abattit les images de l'Eglise, et celle de sa femme Guillemette de Vergé toute entière...».

## «LE DEUIL DE L'ÉGLISE»

### Les dernières volontés de Guillemette de Vergy, dame de Valangin

Guillemette de Vergy, vieille femme hystérique ordonnant à ses sujets de «noyer dans le Seyon ces chiens de luthériens qui ont méprisé le bon Dieu»<sup>1</sup>, ou femme bonne et pieuse, vivant dans le souvenir de son mari, attentive à son entourage, et désemparée par les événements de la Réforme?

Il n'est pas encore temps de revisiter complètement la légende de la dame de Valangin, mais en commençant par étudier ses dernières volontés, il est possible de découvrir ce qu'a pu être son existence et son caractère. En effet, se pencher sur un testament, c'est un peu entrer dans la vie de la personne qui l'a écrit ou qui l'a fait rédiger d'après ses souhaits. Au-delà des formules stéréotypées inhérentes à un document juridique se dévoile une personne, avec son identité, sa mentalité. Elle fait part à travers ses dernières volontés de son attachement à sa famille, à ses proches, à des institutions religieuses, mais aussi de son souci de régler ses affaires avant de quitter ce monde.

Guillemette de Vergy a testé deux fois au cours de son existence, en 1522 et en 1541<sup>2</sup>, deux ans avant sa mort. Plus particulièrement à travers le testament de 1541 se dessine une femme âgée, mais en pleine possession de ses moyens: «saine d'entendement, de pensée et de corps, si l'on considère l'âge de notre personne, qui dépasse les quatre-vingt ans», une épouse entretenant le souvenir de son mari, mère d'une fille trop tôt disparue et grand-mère d'un unique petit-fils qu'elle institue héritier.

Le testament envisage évidemment la mort à travers les souhaits concernant les célébrations funéraires. Afin que leur déroulement réponde à ses attentes, elles suivent un rituel décrit dans le testament. L'importance des suffrages apparaît aussi dans toute son intensité: Guillemette de Vergy, comme ses contemporains, vit dans l'espoir d'un rapide passage au paradis, espoir qui conditionne la célébration de l'enterrement ainsi que les legs. En effet, des libéralités pieuses, en faveur d'institutions religieuses, de parents et d'amis, sont offertes en échange de prières pour le salut de son âme.

<sup>1</sup> Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la directe en 1592*, Neuchâtel, 1852, pp. 274-277. L'anecdote est rapportée dans une note de bas de page, ajoutée par une main étrangère après la rédaction par Matile, vivant alors aux USA, certainement un historien protestant ayant trouvé trop élogieux à son goût le portrait de Guillemette de Vergy.

<sup>2</sup> Pour l'édition du testament de 1522: Orphée ZANOLLI, *Les testaments de seigneurs de Challant*, vol. IX, tome II, Aoste, 1974, pp. 45-55. Le testament de 1541 se trouve aux Archives de l'Etat de Neuchâtel: AEN, archives anciennes, N12. Pour l'édition et la traduction: Christelle ROBELLAZ, *Les dernières volontés de Guillemette de Vergy, dame de Valangin (1541)*, Neuchâtel, 2003 (mémoire de licence).

C'est aussi une femme forte, qui ne mâche pas ses mots et qui s'oppose de toutes ses forces aux menaces que l'établissement du culte réformé sur ses terres fait planer sur la collégiale de Valangin. Elle se révèle très attachée à cette église et au chapitre qui l'administre; c'est qu'elle en est, avec son époux, la fondatrice et qu'elle choisit d'y reposer à ses côtés. Les soucis d'ordre politique et religieux font la particularité de ce testament, car ces préoccupations ne font habituellement pas partie de celles d'une femme noble à cette époque.

### **Sa personne et sa mort**

Il est délicat de dresser le portrait de Guillemette de Vergy à partir des éléments que nous donne un testament. En effet, les détails personnels sont rares. Elle est plutôt soucieuse de mettre ses affaires en ordre, autant sur le plan juridique que spirituel. Cependant, son caractère peut transparaître à travers les différentes rubriques. Nous n'avons pas beaucoup d'informations sur le bilan qu'elle peut dresser des années écoulées, mais il est possible de saisir quelques-unes des dimensions morales du personnage, par exemple la vie religieuse, à travers les dispositions prises pour les legs et les funérailles, ou la vie politique et économique, grâce aux directives concernant la survie du chapitre qu'elle a fondé avec son mari.

Par son testament, nous apprenons son nom et son état: «nous Guillemette de Vergy, dame de Valangin, de Boffremont, Bleuencourt, Rosières, Corcelles et Rangecourt, veuve de feu notre illustre, magnifique, puissant, très cher et honoré seigneur et bien-aimé mari Claude, comte d'Aarberg, seigneur des lieux de Valangin, Boffremont, etc.» Le couple a eu une fille, Louise d'Aarberg. C'est le fils de celle-ci, René de Challant, qui sera désigné comme héritier.

Dans la rubrique consacrée au lieu de l'inhumation, Guillemette de Vergy précise qu'elle désire être enterrée aux côtés de son mari: «nous choisissons la sépulture de notre corps et nous voulons qu'il soit inhumé et enseveli en notre église collégiale de Saint-Pierre, fondée devant notre bourg de Valangin par feu notre cher et bien aimé mari et nous-même, en la tombe près du grand autel de la partie de l'Évangile où repose déjà le corps de notre feu cher et bien-aimé mari». Ce souhait témoigne de sa fidélité envers son mari, même dans la mort. De plus, les seuls membres de la famille qui sont cités semblent appartenir uniquement à la famille de Claude d'Aarberg. Nous n'apprenons rien sur la famille de Guillemette de Vergy, par exemple ses parents, frères ou sœurs. Cette volonté de ne

tenir compte que de la famille de son mari, de même que le choix du lieu de sépulture, est l'illustration d'une fidélité conjugale qui se prolonge au-delà de la séparation des époux au moment de la mort.

L'élection de sépulture est un point très important du testament. En effet, c'est la dernière place que la personne occupera, et ceci pour l'éternité. La femme demande le plus souvent à être enterrée auprès de son mari, comme nous le voyons pour Guillemette de Vergy. Ce souhait d'être accompagnée jusque dans la mort nous révèle un refus de la solitude. Le défunt redoute de se retrouver seul dans la mort. C'est pourquoi il exige d'être enterré à proximité de ses proches, demande une cour funéraire, institue des messes en sa mémoire, ainsi que des legs en échange de prières pour son salut.

Un certain nombre de personnes sont mentionnées: membres de la famille, demoiselles de compagnie, habitants du bourg, exécuteurs testamentaires, témoins, notaire, parmi lesquels figurent un certain nombre de femmes, qui sont les principales bénéficiaires des legs profanes. Ce sont certainement des dames de compagnie ainsi que des habitantes du bourg ayant des contacts fréquents avec la dame de Valangin: « nous voulons que Phelippe de Bauldeux soit payée pour tout ce que nous pouvons lui devoir [...] autant pour les services qu'elle peut nous avoir rendus, que pour le gouvernement de notre petite fille. » Ces indications peuvent permettre d'imaginer de quelle façon elle vivait dans son château, entourée de ses proches. Les autres gens cités font partie de l'entourage proche de la châtelaine, qui semble être attentive à n'oublier personne et fait preuve de générosité, même envers les plus modestes: « De même nous léguons pour Dieu à notre filleule Guillama, fille de Michel notre boulanger, quarante livres pour l'aider à se marier. » Les arrière-petites-filles de Guillemette de Vergy, Isabeau et Philiberte de Challant, sont également citées. La liste des exécuteurs testamentaires nous donne des informations sur les personnes, appartenant au même rang, qu'elle pouvait fréquenter. Ils appartiennent à des familles nobles et, parmi eux, il y a un Vergy et un Challant. Cela nous permet de constater qu'elle entretenait de nombreux contacts avec des seigneurs de son rang, même après la mort de son mari.

Un très grand nombre de lignes sont consacrées à la sépulture et au déroulement des funérailles. Guillemette de Vergy y est très attentive et n'omet aucun détail<sup>3</sup>. Pour elle, il faut préparer un enterrement correspondant, socialement parlant, à la vie menée ici-bas, en un mot,

<sup>3</sup> Cependant, il n'y a aucune précision sur le tombeau lui-même, seul le lieu est précisé (aux côtés de Claude d'Aarberg).

«mourir noblement»<sup>4</sup>. Tout un cérémonial est donc mis en place, régi par des règles précises et ayant pour but de quitter le monde des vivants avec les honneurs dus à son rang: «et que soit fait le deuil de l'église avec de la futaine ou de la serge noire, comme l'on fit à monseigneur notre mari à qui Dieu pardonne, et comme il est habituel de faire aux gens de notre condition.» Les différentes cérémonies sont décrites avec minutie: veille du corps pendant vingt-quatre heures, mention du nombre de prêtres exigé pour chaque messe, présence de pauvres à la cérémonie, décoration de l'église.

Les messes sont l'élément le plus important des funérailles. En effet, elles encadrent la mort. Elles diffèrent selon les circonstances et ne sont pas célébrées uniquement le jour de l'enterrement ainsi que les quelques jours suivants: les cérémonies se poursuivent tout au long de l'année. La fin de la première année qui suit la mort semble marquer une étape: en effet, la messe de fin d'année renouvelle symboliquement les funérailles. On pensait à cette époque que les défunts ne quittaient pas immédiatement le monde des vivants. Cette répétition termine donc le temps du deuil, en faisant passer définitivement le défunt dans le monde des morts<sup>5</sup>.

## La Réforme et le sort de Valangin

Parmi les principales préoccupations de Guillemette de Vergy figurent l'église collégiale et le chapitre de Valangin. En effet, une partie importante du testament est consacrée aux legs faits à l'église, ainsi qu'à sa structure et à son organisation après le décès de sa bienfaitrice. En échange de ces legs, les chanoines devront accomplir des tâches précises et prier pour son âme: «nous donnons et léguons à notre église collégiale de Saint-Pierre de Valangin cent livres [...] qui sera pour acheter de l'huile et de la cire pour le luminaire de notre église, et pour cela nos orateurs le prévôt et les chanoines seront tenus tant maintenant qu'à l'avenir de maintenir une lampe ordinairement allumée jour et nuit devant le grand autel [...].»

Le chapitre et l'église risquent de souffrir des conséquences de la Réforme, elle entend donc parer à un avenir qui s'annonce difficile en léguant non seulement des sommes d'argent, mais aussi des dons qui devront servir dans un but précis, comme l'entretien du bâtiment: «nous

<sup>4</sup> Pour reprendre le titre de l'article de Colette BEAUNE, «Mourir noblement au Moyen Age», in *La mort au Moyen Age*, colloque de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Strasbourg, 1975, Strasbourg, 1977, pp. 125-143.

<sup>5</sup> Jacques CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà: les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age (vers 1320-vers 1480)*, Rome, 1980, pp. 146-149.

donnons à notre église collégiale de Valangin la somme de deux cent livres de monnaie [...], qui sera pour la fabrique de notre église, à savoir pour entretenir la toiture, refaire les verrières, les livres, les ornements et les autres choses nécessaires.» Il faut rappeler ici que la collégiale a été mise à sac par des Réformés de Neuchâtel en juin 1531. Les dons seront donc vraisemblablement utilisés à réparer les dégâts. Un certain nombre d'objets liturgiques ou personnels sont également légués à l'église, tels que reliquaire, croix d'argent, chandeliers, calices, boîte à hosties, bénitier, aspersoirs et même ciel de lit, mais aussi des vêtements. En effet, les vêtements de Claude d'Aarberg ont été transformés en parements liturgiques pour l'église, et ceux de son épouse seront destinés à cet usage: «notre feu bien-aimé mari à qui Dieu pardonne a donné toutes ses robes de draps de soie à notre église. Il se trouve que nous avons fait des ornements d'église de ces robes, mais aussi des nôtres, de lourd satin broché rouge, noir, tanex et autre. Nous voulons que ces ornements soient laissés à notre église collégiale de Valangin.»

Un certain nombre de mesures sont également prises en ce qui concerne les membres du chapitre. En effet, Guillemette de Vergy institue de nouvelles fonctions: un chanoine devra être choisi pour occuper le poste de trésorier et secrétaire, afin de veiller sur les différents objets de culte et ornements. Un autre sera chargé de s'occuper des enfants de chœur, un troisième enfin sera nommé marguillier et s'occupera de l'horloge et de l'église. Il peut paraître étrange que de telles dispositions figurent dans le testament d'une dame noble. En effet, ces préoccupations devraient plutôt être celles d'un administrateur. Or, c'est Guillemette de Vergy, dans ses dispositions spirituelles, qui se préoccupe de problèmes en réalité bien moindres que ceux auxquels pense chaque personne de cette époque: assurer son passage dans l'au-delà. Pour bien comprendre l'importance attachée à l'avenir de l'Eglise dans la seigneurie de Valangin, il faut toujours garder en mémoire qu'elle-même et son mari ont été les fondateurs et les organisateurs du chapitre de Valangin. Il paraît alors légitime que ce sujet prenne une telle place dans le testament. Son investissement personnel dans les affaires du chapitre et la bonne marche de celui-ci nous paraît alors plus compréhensible.

De plus, nul ne paraît savoir si la nouvelle religion va s'installer durablement dans la région. Personne ne peut faire de pronostics sur la durée du «temps présent pendant lequel l'on n'ose pas dire publiquement la messe ni autre service de notre sainte mère l'Eglise». Les différentes instructions que donne Guillemette de Vergy débouchent donc sur un paradoxe: d'une part, elle donne l'impression de penser que cette «nouvelle loi qu'on appelle évangélique» est une hérésie passagère qui disparaîtra

quand les hommes seront revenus à la raison et, d'autre part, elle prend toute une série de mesures concernant le déroulement des funérailles, le lieu d'inhumation ou l'organisation du chapitre, l'avenir de l'église, qui devront être appliquées au cas où cette nouvelle religion perdurerait. Elle semble donc consciente que le monde est en train de changer. Une tension entre cet espoir que tout rentre bientôt dans l'ordre, et l'inquiétude de voir ces événements bouleverser définitivement la vie de la seigneurie est palpable tout au long du testament.

Elle entend bien que son œuvre survive. Ainsi, il est prévu de faire déménager à Beaufremont (Vosges) le chapitre de Valangin si le culte réformé persiste: «si dans six ou dix années après notre trépas, cette loi qu'on appelle évangélique ne cesse pas et que l'on n'ose pas réintroduire la messe ni autre office ecclésiastique en ce lieu de Valangin, nous ordonnons à notre fils et héritier ci-après nommé et aux siens de faire transporter notre chapitre de ce lieu en l'église Saint-Pierre de Boffremont en tels biens, dignité, nombre de prévôt et de chanoines (...) qu'il est institué en notre église de Valangin.» De même, il est précisé que les chanoines ne seront pas contraints «durant cette lutherie» de résider à Valangin, mais qu'ils ne devront ni renier leur état ecclésiastique ni se marier, sans quoi ils perdront le revenu des prébendes.

Guillemette de Vergy souhaite être enterrée aux côtés de son époux, dans la collégiale de Valangin, mais elle prend certaines précautions, car elle sait que si la Réforme perdure, ses exigences ne pourront peut-être pas être respectées, et ses funérailles ne pourront pas être célébrées dans le culte catholique: «Et si durant ces temps de la loi qu'on appelle évangélique, nous allions de vie à trépas en ce lieu de Valangin, nous voulons que l'on dise secrètement autant de messes et d'obsèques que l'on pourra, dans la chapelle de notre château de Valangin, et ce que l'on ne pourra pas dire à Valangin, qu'on le dise à l'église des Frères Mineurs de Neufchastel en Lorraine<sup>6</sup>». Elle s'attendait même à ce que la Réforme dérange certains de ses projets, comme le déroulement de l'enterrement. En effet, des dispositions prennent en compte la possibilité que les funérailles et le lieu choisi pour la sépulture puissent être modifiés, si le culte réformé persiste, puisque l'éventualité que le corps de son mari et le sien doivent être déplacés est envisagée: «nous prions notre fils et héritier ci-après nommé et les siens de faire porter secrètement, sans bruit ni autre grande cérémonie le corps de feu monseigneur notre mari et le nôtre et de les placer dans l'église de Saint-Pierre de Boffremont.»

<sup>6</sup> C'est l'église où est enterré le père de Claude d'Aarberg.

Guillemette de Vergy va même jusqu'à prendre des décisions extrêmes si la situation s'avère désespérée: « nous prions de faire de notre église collégiale de Valangin une grange ou un grenier, et de ne jamais y laisser prêcher cette nouvelle loi, ni en faire une paroisse, mais plutôt de l'abattre entièrement. » Ces paroles, qui sortent du cadre du testament, montrent une opposition pour le moins virulente à la Réforme. Cette phrase nous emmène dans un contexte polémique, dans lequel on sent que nous n'avons plus affaire à une femme affaiblie par son grand âge, mais à une femme forte et fière, consciente de son rang, et défendant les valeurs auxquelles elle tient. La force de son opposition se mesure à la grandeur du sacrifice qu'elle consentirait à faire si cette religion perdurait. En effet, faire disparaître son église serait sans aucun doute un déchirement, car elle a été bâtie par elle et son mari, qui ont tous deux toujours porté une attention particulière aux affaires de l'Eglise dans la seigneurie.

## Conclusion

A travers l'étude des deux testaments, force est de constater qu'ils poursuivent certes le même but, à savoir l'exposé des dernières volontés de Guillemette de Vergy concernant ses funérailles, les legs ainsi que le choix de l'héritier, mais qu'ils sont chacun le résultat d'une vision du monde qui a radicalement changé en une vingtaine d'années.

En effet, le testament daté de 1522 est nettement antérieur à la Réforme, la perception qu'a Guillemette de Vergy du futur n'est pas incertaine et sombre. Tout pourra se dérouler selon ses volontés, et l'avenir de la seigneurie est assuré. La collégiale et le chapitre ont été fondés il y a une quinzaine d'années et semblent promis à un avenir serein. Il n'y a donc aucune raison d'envisager de futurs événements qui pourraient remettre en cause la vie de la seigneurie et du chapitre de Valangin.

Avec les événements de la Réforme, cet avenir prometteur est complètement remis en cause. Toutes les dispositions précises prises dans le testament de 1541 sont le reflet de ce bouleversement. L'enterrement n'échappe pas à la règle: il n'est en effet pas certain qu'il puisse se dérouler selon les souhaits de la testatrice. Il est donc décrit avec minutie et le cérémonial exigé devra être fastueux. En effet, des funérailles en grande pompe sont exigées: « nous voulons que cent prêtres soient convoqués à notre premier service pour dire les messes en notre église le jour de notre enterrement. » En 1522, elles auraient dû être un peu plus modestes. Cette petite surenchère est certainement due à la Réforme, comme un dernier



sursaut d'orgueil pour montrer la capacité de résistance du culte catholique. Au-delà de la multiplication des détails, le point le plus important est l'éventualité de devoir déménager les dépouilles, ce qui prouve que l'avenir est totalement incertain. De même, les nombreuses précisions concernant le déroulement ainsi que la décoration de l'église révèlent une certaine peur de ne pas avoir un enterrement digne de son rang: « nous voulons que le grand autel de notre église de Valangin soit recouvert de douze draps de serge noire ou de futaine, de trois nappes et d'une serviette et qu'une couverture de velours noir avec une croix de satin ou de damas blanc soit faite pour mettre sur notre corps. » De plus, Guillemette de Vergy est non seulement veuve, mais sa fille et son gendre sont également décédés. Elle reste donc seule, soumise au bon vouloir de son petit-fils. Mettre tous ses souhaits par écrit, jusqu'au moindre petit détail donne un poids à ceux-ci. En effet, un testament est un document officiel, mais qui a aussi un côté sacré: c'est honorer la mémoire du défunt que de respecter ses dernières volontés à la lettre.

Concernant le chapitre, la différence entre les deux testaments est également marquée. Dans le testament de 1541, le chapitre prend une grande importance: après la mort de la dame de Valangin, il sera le dernier rempart contre l'avancée du culte réformé. Il fait donc l'objet de nombreux legs en espèces, destinés à l'entretien et à la rénovation de la collégiale, mais aussi des objets de culte ou des livres. Beaucoup d'objets sont également légués, y compris certains appartenant personnellement à Guillemette de Vergy. Elle entend ainsi montrer son soutien à la collégiale, en se faisant sa mécène et sa protectrice. L'église ayant été mise à sac en 1531, ces dons visent donc aussi à remplacer les objets liturgiques détruits.

Les éléments supplémentaires dans la version de 1541 dépendent donc du contexte de la Réforme: nous nous trouvons ici face à une femme forte et digne, déchirée par ces bouleversements religieux. En effet, son attachement à la religion catholique et sa profonde piété ne lui ont pas permis d'accepter ce changement de culte. Elle a dû avoir le sentiment que toutes les valeurs sur lesquelles elle avait basé sa vie s'effondraient. Ce sentiment d'insécurité est ressenti tout au long de la lecture du testament. Les souhaits concernant le déroulement des funérailles montrent une espèce de rêve religieux, et il est intéressant de se demander si Guillemette de Vergy est consciente de son manque de sens des réalités. En effet, célébrer de telles funérailles dans une région passée à la Réforme tient plutôt de l'utopie<sup>7</sup>. Dans le même temps, elle s'implique totalement dans

<sup>7</sup> Grâce au récit de sa mort, édité par Rémy Scheurer dans ce numéro, nous savons que rien ne s'est déroulé selon les volontés de la défunte.

la lutte, en donnant de sa personne. Elle se sent investie d'une mission, avec pour conséquence certains passages polémiques du testament, qui tiennent plus du manifeste que des dernières volontés d'une vieille dame pieuse.

Tout le testament oscille entre le souhait que tout redevienne comme avant et la prise en compte de changements importants. C'est cette tension entre espoir et résignation qui marque la différence entre les deux testaments. Tout le drame de Guillemette de Vergy réside dans sa volonté de conditionner un avenir qui ne lui appartient plus, avec, comme seule arme, un testament.

Christelle LA GRUTTA-ROBELLAZ

Adresse de l'auteur: Christelle La Grutta-Robellaz, rue de la Dîme 58, 2000 Neuchâtel.

## LA FIN DE GUILLEMETTE DE VERGY, DAME DE VALANGIN

### Introduction

Les historiens neuchâtelois ont utilisé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle la copie mutilée d'une relation des derniers jours et des obsèques de Guillemette de Vergy ainsi que du départ de Valangin des personnes qui l'avaient entourée à la fin de sa vie. Nous présentons ici le texte original de cette relation.

Le manuscrit des *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin...* de Jonas Boyve contient déjà quelques indications sur la date de la mort de Guillemette de Vergy, sur son inhumation et sur son entourage à la fin de sa vie, qui prouvent que l'auteur avait connaissance d'une relation de ces faits<sup>1</sup>.

Le document utilisé par Boyve connut un début de divulgation en 1830 lorsque le pasteur Bernard de Géliou le transcrivit dans le *Recueil de faits, calculs, observations, propositions, extraits, copies, etc... à l'usage du Cercle de lecture de Neuchâtel*<sup>2</sup>. De Géliou a compris qu'il avait affaire à une copie :

« Quoiqu'il soit écrit d'une main plus récente au revers du manuscrit que ces remarques sont écrites de la main de l'aumônier de la dite Dame, j'ai lieu de croire que ce manuscrit n'est qu'une copie de l'original. C'est ce que semblent indiquer plusieurs mots qui manquent dans la seconde page et qui sont marqués ici par des points. »

Géliou indique encore que la suite du texte est déchirée et que la fin manque.

Georges-Auguste Matile (1807-1881) ne semble pas avoir été membre du Cercle de lecture et il n'avait certainement pas connaissance de la transcription de Géliou lorsqu'il publia cette même relation en 1843 dans son étude sur la *Collégiale de Saint-Pierre de Valangin*<sup>3</sup>. Matile manifesta

<sup>1</sup> Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), Ms A 603. L'édition des *Annales...* de BOYVE par Gonzalve PETITPIERRE, t. II, 1854-1855, p. 438 reprend exactement le texte du manuscrit.

<sup>2</sup> Neuchâtel, Archives de l'Etat (AEN), Fonds de la Société de lecture de Neuchâtel, registre 11, notice 92. Ce cercle a fait l'objet du mémoire de licence de Martine SALOMON, *Culture et sociabilité au crépuscule de l'Ancien Régime, le Cercle de lecture de Neuchâtel*, 2003, 122 p. (Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel).

<sup>3</sup> Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Valangin*, t. II, 1843, pp. 274-293. Les remarques sur la fin de Guillemette de Vergy occupent les pages 277 à 281. Matile publia une nouvelle fois en 1852 une partie de ces remarques. Georges-Auguste MATILE, *Histoire de la seigneurie de Valangin...*, pp. 290-291.

moins d'esprit critique que son prédécesseur en n'émettant aucun doute sur la transmission du texte :

« Pour la satisfaction des curieux, je ferai parler en cet endroit un vieux papier de remarques, sur le décès de la dite Dame de Vergy, écrit de la main de son aumônier, le jour de son trépas, en ces mots »...

De même, à propos de l'état matériel du texte, il se contente d'accompagner les premières altérations d'une note : « Ici et plus bas, mots enlevés ou en blanc », sans voir que toute la fin de la relation manque. Surtout, Matile complète le texte sans avertir qu'il procède par supposition. Ainsi, selon lui, Guillemette aurait choisi de se retirer dans une chambre au haut du château « pour estre plus proche de la chapelle où elle avait fait retirer les saints à cause de la réformation », alors que le manuscrit s'interrompt après « pour estre plus prochaine »...

La copie utilisée par Géliou puis par Matile semble être celle que connaissait déjà Boyve, mais je ne l'ai pas retrouvée.

Par contre l'original est conservé dans un registre de minutes du notaire Christophe Girardot<sup>4</sup>. Les remarques relatives à la fin de Guillemette de Vergy occupent les pages 5 et 6 d'un cahier de quatre feuillets cousu en tête du registre au moment de sa reliure au XIX<sup>e</sup> siècle. La première page contient quelques essais de plume, les autres sont restées blanches. Le format et le papier sont les mêmes que ceux du registre de minutes dont la foliotation ancienne commence à la suite de ce cahier avec le premier acte de Christophe Girardot, daté du 30 avril 1542.

Il reste du notaire Christophe Girardot un seul registre de minutes d'actes datés entre avril 1542 et août 1546. Le personnage n'est pas connu par ailleurs, et j'ignore ses probables liens de parenté avec Hugo Girardot, lui aussi notaire et actif à ce titre dans la seigneurie de Valangin entre 1514 environ et avril 1546<sup>5</sup>. Comme leur nom l'indique, les Girardot étaient originaires de Franche-Comté, de Morteau, semble-t-il<sup>6</sup>, et Hugo est donné comme bourgeois de Valangin en 1537. Il était en 1528 maire de Valangin<sup>7</sup>. Quoi qu'il en soit de leur relation de parenté, Hugo et Christophe collaboraient, et il est permis de supposer qu'ils étaient demeurés fidèles à la foi catholique. Preuve en soit que Hugo se dit encore « notaire et clerc juré de la court de l'officialité de Lausanne » dans l'acte du 13 janvier 1543, daté (autre indice) du style de la Nativité,

<sup>4</sup> AEN, Notaires, G 158.

<sup>5</sup> Les archives de l'Etat de Neuchâtel conservent cinq registres de minutes de Hugo Girardot. AEN, G 159 à G 163.

<sup>6</sup> C'est ce qu'indique une note sans référence. AEN, Fichier de l'état-civil, boîte 245.

<sup>7</sup> *Ibid.* et notaire Amé Gallon, vol. 1, fol. 109.

par lequel l'ancien prévôt de Valangin, Claude Collier, institue Guy Trippier, prêtre, abbé de Fontaine-André, en vertu de la procuration qu'il avait reçue de Jeanne de Hochberg le 23 novembre 1542. Le texte de l'acte de 1543 dans le registre de Hugo Girardot est de la main de Christophe<sup>8</sup>.

Quant à l'auteur des remarques sur la fin de Guillemette de Vergy, rien n'indique la présence d'un aumônier auprès de la dame de Valangin, de sorte qu'il faut renoncer à l'identification acceptée par Matile. De même, la date de rédaction n'est pas le jour du décès de Guillemette puisque sont relatés des événements jusqu'en mai 1545. Cependant, il est vrai que des mentions comme « cecy est escript cedit jour... », « cecy fait ce sambedy... », « jusqu'à ce mecredy », etc. supposent une rédaction contemporaine des événements à la manière d'un journal.

Autre difficulté, les remarques sur la fin de Guillemette de Vergy sont constituées d'un texte rédigé en pleine page auquel des notes ont été ajoutées en marge pour la période qui va jusqu'aux obsèques de la dame de Valangin.

Malgré l'intégration du cahier contenant les remarques sur la fin de Guillemette de Vergy au registre de Christophe Girardot et malgré des similitudes d'écriture entre les remarques rédigées en pleine page et les minutes d'actes, il n'est pas absolument certain que Christophe Girardot soit l'auteur du texte<sup>9</sup>. Il n'est pas exclu non plus que les remarques écrites en pleine page soient d'un auteur et les notes marginales d'un autre car il y a des différences dans l'écriture. Le texte écrit en pleine page montre un auteur attentif à ce qui se passe au château mais les notes marginales ont un caractère plus personnel: « Je la fus veoir le jeudy suyvant. » Et il semble aussi qu'une autre main intervienne sur le texte en pleine page pour apporter des précisions dans l'identification des personnes.

Au-delà de ces questions, il est certain que le texte est contemporain des événements et qu'il contient des informations de première main.

<sup>8</sup> AEN, G 163, fol. 218<sup>vo</sup>.

<sup>9</sup> L'acte contenant dans le registre d'Hugo Girardot la transcription de la procuration de Jehanne de Hochberg à Claude Collier et la désignation de Guy Trippier comme abbé de Fontaine-André est de la main de Christophe Girardot, comme cela est précisé en regard de l'acte. Mais il s'agit d'une écriture à main posée qui contraste trop avec la cursivité des minutes pour qu'une identification des mains soit possible.

## Relation de la mort de Guillemette de Vergy

Ma très redoubtee et honnoree dame Madame Guillemette de Vergy<sup>10</sup>, a son vivant dame de Valengin et de Boffreyfont<sup>11</sup>, etc... est morte, trespassee, decedee et allee de vie a trespas de ce monde ce vendredy XIII<sup>e</sup> jours du moys de juilliet l'an mil cinq cens et quarante trois, elle estant en son chasteaul dudit Valengin au petit poylle tout hault, et a estez appourtez son corps en sa chambre bas pour ensepvely ledit jour. L'heure dudit trespas a estee environ six ou sept heures<sup>12</sup>, et estoit encour jour, après mydy du jour dessusdit. Cecy est escript cedit jour que dessus pour memoyre et souvenance de son deceps et trespas.

Feue madite dame a estee mise dedans ung vaz<sup>13</sup> de boys audit chasteau en sadite chambre et appourtee enterrez auprès de feu mons<sup>r</sup> Claude, conte, a son vivant, d'Arberg, son mary, qu'est dedans ung vaz de boys, qu'est desja poury, et ung aultre de plomb qu'est encour entier<sup>14</sup>. Et est ce en leurs esglise par eulx fondee devant la ville de Valengin, en ung charnier, dessoubz leurs sepultures que sont de pierres, et est mondit seigneur a dextre et madite dame a senestre, l'ung auprès de l'aultre, ce

<sup>10</sup> Guillemette de Vergy, fille de Jean de Vergy, s<sup>r</sup> de Champvent, etc... épousa en 1474 Claude d'Aarberg, s<sup>r</sup> de Valengin. Du mariage de leur fille unique Louise († 1519) avec Philibert de Challant († 1517) naquit René de Challant († 1565) qui devint seigneur de Valengin. André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Vergy...*, Paris, 1625, pp. 284-285 et *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, t. I, s. v. Aarberg.

<sup>11</sup> Beaufremont (Vosges, arrdt et canton de Neufchâteau). La seigneurie de Beaufremont avait été acquise par Guillaume d'Aarberg (~ 1377-1427) à la suite de son mariage avec Jeanne de Beaufremont en 1411 (*DHS*, t. I, s. v. Aarberg et Jonas BOYVE, *Annales historiques...*, t. I, p. 449). Guillemette de Vergy fit de fréquents séjours à Beaufremont et elle envisagea d'y être inhumée soit provisoirement en attendant que ses restes soient transférés à Valengin auprès de ceux de son mari, pour autant que la messe y ait été rétablie, soit définitivement si elle mourait à Valengin mais qu'après une dizaine d'années la messe n'y ait pas été rétablie. Dans ce cas, elle demandait le transfert «secretement, sans bruyt et aultre grosse cerymonye» du corps de son mari et du sien de Valengin à Beaufremont avec tout le mobilier de l'église. Quant au bâtiment de l'église collégiale de Valengin, Guillemette de Vergy demandait d'en faire alors une grange ou un grenier «et non jamais il laisser prescher ceste nouvelle loy [qu'on appelle evangelicque] ne en faire comme paroisse mais plustost l'abatre de tout en tout». Christelle ROBELLAZ, *Les dernières volontés de Guillemette de Vergy, dame de Valengin (1541)*, 2003, pp. 16-17 (Mémoire de licence de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel), et AEN, N 1, n° 12, lignes 10-11 et 60 à 71.

<sup>12</sup> Texte corrigé. La première version était «environ quatre ou cinq heures».

<sup>13</sup> C'est-à-dire dans un cercueil. Fr. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, t. VIII, s. v. «vas».

<sup>14</sup> Claude d'Aarberg était décédé le 31 mars 1517 et sa veuve lui avait fait d'impressionnantes funérailles. L'état du tombeau au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est connu par un rapport de Charles-Frédéric Marthe: «Descendu dans le caveau, creusé à 5 ou 6 pieds environ dans le sol et revêtu de maçonnerie, j'y trouvai le fond d'un cercueil de plomb ayant la forme d'une petite nacelle; les côtés n'offraient plus que des lambeaux.» G.-A. MATILE (éd.), *Musée historique de Neuchâtel et Valengin*, t. I, 1841, p. 368. Sur les travaux entrepris alors dans l'église de Valengin, voir J. COURVOISIER, «La restauration du tombeau des seigneurs de Valengin», *Musée neuchâtelois (MN)*, 1959, pp. 33-36 et «La première restauration du temple de Valengin», *ibid.*, pp. 129-140.

sambedy suyvant, XIII<sup>e</sup> dudit moys, environ trois ou quatre heures après mydy<sup>15</sup>. Predication a estee faite cedit jour en ladite esglise par maistre Jacques Sorel, scelond [blanc]<sup>16</sup>.

Madame de Viry<sup>17</sup> estoit icy depuis l'encommencement de son mal et desja avant ce qu'elle fusse mallade, et il est tousjours estee jusques a present avec ses trois fillies, madamoyselle de Roncourt<sup>18</sup>, madamoyselle d'Ardenay<sup>19</sup>, madamoyselle de Bellegarde, Magdelaine<sup>20</sup>, Jehanne Tissot, feme de chambre de madite dame<sup>21</sup>.

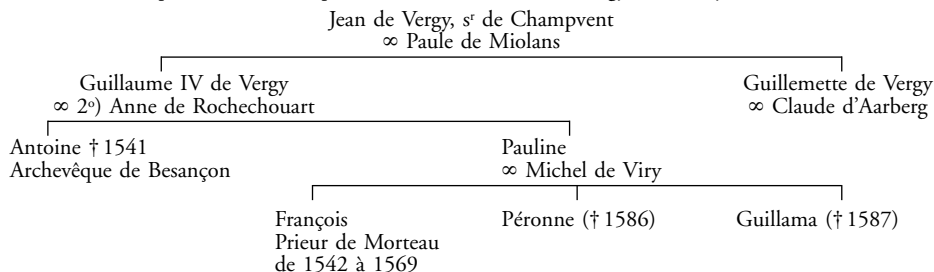
Plusieurs des bourgeois de Neufchastel la sont venuz suyvir alors que l'on l'empourtoit en terre.

<sup>15</sup> Le temps très court entre le moment de la mort de Guillemette de Vergy et celui de ses obsèques suffit à prouver que la dame de Valangin n'eut pas les funérailles qu'elle prévoyait dans son testament à la fin de 1541. Christelle ROBELLAZ, *op. cit.*, pp. 9-13.

<sup>16</sup> Jacques Sorel, né à Sézanne-en-Brie, était arrivé de Strasbourg à Neuchâtel en mai 1540. Il fut ministre d'Engollon-Boudevilliers jusque vers 1550 et mourut assassiné à Troyes en 1569. Gabrielle BERTHOUD, «Les Français dans le clergé neuchâtelois», *Cinq siècles de relations franco-suissees. Hommage à Louis-Edouard Roulet*, 1984, p. 67. Aimé-Louis Herminjard affirme sans référence, et peut-être à tort, qu'il était très apprécié de René de Challant. A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, t. IX, 1897, pp. 161-162 note.

<sup>17</sup> Pauline de Vergy, nièce de Guillemette avait épousé Michel de Viry, que les Bernois avaient autorisé à continuer à entendre la messe dans la chapelle de son château savoyard après la conquête du Chablais en 1536. A. DU CHESNE, *op. cit.*, p. 320 et *Guillaume Farel (1489-1565)*, p. 351. Deux de ses filles: Péronne et Guillama, de même que son fils François, prieur de Morteau à la suite de son oncle Antoine, archevêque de Besançon, sont cités plus bas, mais le nom de la troisième fille n'est pas indiqué. Les Viry, en proie à des difficultés matérielles, avaient trouvé refuge à Morteau.

Tableau simplifié des liens de parenté entre les familles de Vergy et de Viry.



D'après A. DU CHESNE, *op. cit.*, pp. 284-285 et 328-332, et A. TRUCHIS DE VARENNES, *Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Morteau*, 1926, t. I, pp. 172, 177, 498.

<sup>18</sup> Isabeau de Bourmont, dame de Roncourt (Vosges, arrdt de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville), s'était déjà trouvée à Valangin en août 1530 et elle avait été alors impliquée dans l'échauffourée au cours de laquelle Guillaume Farel fut maltraité. Elle reconnut volontiers avoir elle-même frappé le réformateur. Arthur PIAGET, «Documents inédits sur Guillaume Farel», *MN*, 1897, p. 89; *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, t. I, 1909, p. 9 et *Guillaume Farel (1489-1565)*, pp. 244-245.

<sup>19</sup> «Mademoiselle d'Ardenais» (Dardenais, Haute-Marne, arrdt de Langres) est Anne, fille de Jacques, gentilhomme verrier, et de Catherine de Cœuve. Elle épousa Claudy, bâtard de Claude d'Aarberg, qui fut à l'origine de la lignée d'Aarberg-Valangin établie en Belgique. Olivier CLOTTU, «La maison d'Aarberg-Valangin en Belgique», *Archives héraldiques suisses* 99, 1985, pp. 51-64.

<sup>20</sup> Madeleine, fille de Claude de Bellegarde, maître d'hôtel de René de Challant et gouverneur de Valangin de 1529 à 1545.

<sup>21</sup> Jeanne Tissot «notre fillie de chambre» bénéficia d'un legs de 100 livres dans le testament de Guillemette de Vergy. Christelle ROBELLAZ, *op. cit.*, p. 19 et AEN, N 1, n° 12, ligne 87.

Madite dame de Viry est tousjours estee icy jusques a ce mecredi XVIII<sup>e</sup> de juilliet l'an que dessus, qu'elle s'en est allee a Mortaul avec l'une de ses fillies. Et l'est venuz querre son maistre d'hostel Matat et aultres.

Le filz de madite dame de Viry, qu'est mons<sup>r</sup> le prieur et seigneur de Mortaul, nommez Fransçois, avec ses gens emmena depuis cedit lieu de Valengin audit Mortaul mes damoysselles de Viry, assavoir madamoysselle Peronne et madamoysselle Guillama, ses seurs, qu'estoit le sambedi XI<sup>e</sup> de aoust 1543, elles avec plusieurs aultres ayant congez de monseigneur.

Damoysselle de Dardenay, femme de Claudin le bastard, qu'estoit icy depuis ung peu devant Noël dernier passez avec sa servante qu'est Jehanne Chasage s'en sont allee a Mortaul ce sambedi XVIII<sup>e</sup> d'aoust 1543; et les est venuz querre mons<sup>r</sup>. de Mathard, et est aussi venuz querre avec une charrette les bagues et habillemens de madamoiselle de Viry l'aïnee.

Madamoysselle (Magdelaine) de Bellegarde s'en est partie a cheval sus une aquenee de ce lieu de Valengin pour s'en aller chieux elle a Thounom ce mardy XI<sup>e</sup> jours de septembre de bon mattin<sup>22</sup>, combien qu'estoit jour, l'an mil cinq cens et quarante trois. Avec elle estoit, que l'en a emmenee, mons<sup>r</sup> de Bellegarde, son pere, et son serviteur François Exchewy et ung compaignon dudit Thounom, nommé Pierre, qu'estoit lacquet de ladite damoysselle, allant de piedz. Et ont emmener avec eulx ung chert chargez de leurs bagues, de trois coffres et d'autres bagues et males, avec ce aussi ung bapetiere<sup>23</sup>, qu'estoit le chert du chasteau a quatre rues et trois chevaux, et le charreton Anthoyne Patteur, accompagnez aussi de Sible. Ont aussi emmener Pierre, filz dudit mons<sup>r</sup>. de Bellegarde, sus le chert. Ledit charreton et Sible avec le chert et chevaux furent de retour audit Valengin le jedy suyvant, le soir bien tard. Et mondit s<sup>r</sup> de Bellegarde et son serviteur furent de retour audit Valengin le lundi suyvant au soir, de nuyct, XVII<sup>e</sup> dudit septembre 1543. Et le mardi suyvant partit de rechiefz dudit Valengin pour aller jusques a Fribourg, puis estre la ung jour ou deux, puis revint audit Valengin, qu'estoit le vendredi jour de feste saint Mathieu, XXI<sup>e</sup> dudit septembre, et y demena encour<sup>24</sup> jusques au dimenche mattin ou que luy et mons<sup>r</sup> de Martine<sup>25</sup>, auquel avoit trouver audit lieu, partirent ensemble pour aller trouver mons<sup>r</sup> à Berne, puis mondit s<sup>r</sup> et ledit mons<sup>r</sup> de Bellegarde furent de retour audit Valengin sambedi penultime dudit septembre, et m. de Bellegarde il demeura

<sup>22</sup> Suit: «a l'aube», biffé.

<sup>23</sup> Lecture douteuse.

<sup>24</sup> La première version continuant ainsi: «environ I jour ou II puis retourna a Berne trouver mons<sup>r</sup>» a été biffée.

<sup>25</sup> François de Martines († 1564) maître d'hôtel de René de Challant, seconda souvent Claude de Bellegarde dans les affaires de Valengin.



environ sept jours jusques a ce vendredi suyvant cinquieme d'octobre qu'il l'en est partir de bon mattin et s'en retourne a Thounom achever ses vendenges 1543.

Ladite damoysselle Magdelaine est trespassee au present moys de may, qu'est, comme je l'ay ouy dire, le dimenche XVII<sup>e</sup> de cedit present moys 1545 audit Vallangin.

Madamoysselle Peronne de Viry pour madite dame de Viry me donna ii testons du roy le jour de son partement. Fut mecredi dernier passez.

[verso] Madame la marquise de Neufchastel, nommee Jehanne de Hochberg, duchesse de Longueville etc..., est trespassee en l'an XV cens et XLIII.

Les nouvelles j'ay sceu a la Saint Gal en octobre 1543<sup>26</sup>.

Jehanne Dumont<sup>27</sup>, de Banne, que demouroit au chasteau de Vallangin, s'en est partie dudit Vallangin, s'en allant vers chieux elle a Thounom avec une charrette que Siblet menoit avec deux<sup>28</sup> chevalx, chargee de deux coffres plains de bagues. L'ung estoit a mons.<sup>r</sup> de Bellegarde et l'autre a ladite Jehanne, et plusieurs aultres bagues estoyent dans ladite charrette. Michiel, le boulangier<sup>29</sup>, estoit aussi avec eulx, lequel veult revenir avec ledit Siblet, que fut ledit partement ce mardi mattin VI<sup>e</sup> jours de may 1544. Il plouvoit assez. A bien pleu ce mercredi suyvant entre X et XI heures et entre XI et XII<sup>30</sup>.

Ladite Jehanne a laissez icy une sienne seur, nommee Glaudine, laquelle de rechief s'en estallee.

Mondit s<sup>r</sup> de Bellegarde s'en est aussi partis d'icy ledit jour, allant aussi audit Thounom.

Michiel Paule<sup>31</sup>, boulangier, que demouroit au chasteau de Vallangin, et sa feme Marie, fillie de feu Girard Lorimier, de Velard, s'en sont partis de ce lieu de Vallangin le mardi XX<sup>e</sup> jours de may 1544 de bien bon mattin, fit beau et chault ledit jour, eux allant a Thounom. Ont emmener trois

<sup>26</sup> Cette note, suivie d'un espace blanc, est d'une autre encre. Jehanne de Hochberg mourut le 23 septembre 1543. La saint Gall est le 16 octobre.

<sup>27</sup> Non identifiée.

<sup>28</sup> Correction de « ung ».

<sup>29</sup> Michel le boulangier correspond à Michel Paule ou Espaulle, boulangier du château de Valangin. Il avait épousé Marie, fille de Girard Lorimier, et leur fille Guillama était la filleule de Guillemette de Vergy qui lui légua 40 livres pour l'aider à se marier. En 1536, Michel Paule/Espaulle est témoin dans l'acte de compromis entre le chapitre de Valangin et le village de Boudevilliers à propos du salaire du prédicant de Boudevilliers, et il est aussi témoin dans le testament de Guillemette de Vergy. Arthur PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation...*, p. 226; Christelle ROBELLAZ, *op. cit.*, pp. 20 et 23, AEN, N1 n° 12, l. 88 et l. 116.

<sup>30</sup> En marge: « Je ne suis pas fortunatif scelond mes desirs, affections et concupiscences charnelles, aussi je ne le voudrois pas. Dieu soit de tout louher: c'est mon prouffict! »

<sup>31</sup> En marge, en regard de Michel Paule « gluets ».

chertz chargez de leurs bagues, meubles de mesnaiges; en avoyent desja emmener ung chert le soir precedant a Auvernier, que sont quatre chertz pour celle foy. Le charreton Sibley, Charles Matthey<sup>32</sup>, Guillaume Lorimier, Jacques Lorimier leurs ont emmener avec leurs chertz et chevaulx et arnoys coffres, arches, archettes, tables, bosset, six douzainnes de linceux, etc... Par aventures en pouvoient desja bien avoir emener ung chert ou deux par avant, tant de nuycet que de jour, secretement, etc... Dieu scayt tout! Ladite Marie estant grosse d'enfant doibt gesir environ la Saint Jehan, comme il dict.

Madamoyselle de Roncourt, nommee Ysabeau de Bourmont, s'en est partie de ce lieu de Vallangin a litiere ce lundi matin VI<sup>e</sup> jours d'octobre 1544, laquelle litiere pourtoit deux chevalx, accompagnee du seigneur Gilles d'Azain, son beau-filz<sup>33</sup>, Guillemine le cuyenier<sup>34</sup>, Sibley et Claudot que conduysent ladite litiere. Son filz, l'escuyer Ursselin<sup>35</sup> et André le sommelier l'accompagnent jusques la hault es champs puis sont revenuz. Et s'en vat a Boffreyfont. Emmenne avec elle deux chert a quatre ruez chargez de bagues, meubles, coffres, masles et tonneaux; et aussi une petite fillie nommee Marie, norrie dudit escuyer Ursselin<sup>36</sup>.

Ledit charreton Sibley et Claudot sont revenuz et estez de retour icy le dimenche vespre XXVI<sup>e</sup> d'octobre 1544 et ont ramener les deux chevaulx qu'avoyent pourtez la litiere, laquelle ont menant laissé au chasteau de Boffreyfont, et rappourtez sus lesditz chevaulx aucunes bagues et affaires. Et mesmement madite damoyselle nous a renvoyer en ...<sup>37</sup> une lettre et a Marie, sa femme, comere de ladite damoyselle, ung pellisson delibrez par ledit Sibley le lundy suyvnt. Et luy a estez donné quatre groz pour son vin, qu'est la vateur d'ung pot de vin car l'on le vend a present quatre groz<sup>38</sup>.

<sup>32</sup> Un Charles Matthey, bourgeois de Valangin, est cité dans A. PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation...*, p. 288 n.

<sup>33</sup> Gilles Danzain, écuyer, co-seigneur de Saint-Ouen, est témoin dans le testament de Guillemette de Vergy. Il avait épousé Marguerite de Baudeux, à laquelle Guillemette légua 10 écus d'or pour qu'elle prie Dieu pour elle. Une parente de Marguerite, Philippe de Baudeux, était au service de Guillemette et gouvernante de sa petite-fille Isabeau de Challant. Qualifié de noble en 1542, « maistre Gille Danzain » était en 1536 « brodeur et serviteur domestique » de René de Challant. Christelle ROBELLAZ, *op. cit.*, pp. 19 et 23. Arthur PIAGET, *Documents inédits sur la Réformation...*, p. 226.

<sup>34</sup> Suit « Ursselin son », biffé.

<sup>35</sup> « Orselin », fils d'Isabeau de Bourmont (*supra*), avait aussi été impliqué en 1530 dans l'échauffourée de Valangin. *Guillaume Farel (1489-1565)*, p. 245 et A. PIAGET, « Documents inédits sur Guillaume Farel », *MN*, 1917, p. 55.

<sup>36</sup> En marge : « Je ne suis pas fortuné. »

<sup>37</sup> Suivent deux mots que je n'ai pas lus.

<sup>38</sup> Suit un espace et au bas de la page deux lignes : « O seigneur Dieu, ceux qui craignent avoir deshonneur du monde et ne te craignent point mais font chouses qu'il l'en auront devant toy. Helas, Seigneur, qu'en serat-il, mon Dieu? » et en marge : « Pudicitez, continence, chastetez. Si vous ne l'eussiez perdue vostre chastetez et vierginitez. »

**Remarques en marge de la relation de la mort de Guillemette de Vergy**

Feue madite Dame depuis son poylle et chambre bas d'icelle.

Madite Dame estoit allee et montee audit poysle tout hault en sondit chasteau ung peu devant Noel, environ deux ou trois jours dernièrement passez pour estre plus prochainne de [blanc]<sup>39</sup> car a cause de son antiquitez, viellesse et pesanteur, bonnement ne pouvoit aller si souvent ne monter tant hault qu'elle heust bien voulduz; et depuis oncques jamais ne plus ne revint en bas jusques au jour de son trespas que l'on appourta son corps mort qu'estoit trespassez audit poylle hault en sa dite chambre bas pour ensevelyr. Elle c'estoyt tousjours assez bien trouvee audit lieu, pour tant il demouroit-elle tant sans descendre ne revenir bas. Elle ce estoit tousjours assez bien trouvé et en bonne santez scelond l'eage d'elle jusques environ huict jours devant son deceps. Le dimenche precedant de son deceps je croy que encour fut-elle a [blanc] ouyr.

Sa grande maladie extreme encommencea seullement le mardy devant son trespas qu'elle perdit la parolle, combien<sup>40</sup> qu'elle parla encoure le mecredy suyvant, et vouloit que l'on donnisse de l'argent a sa niepce de Viry, Peronne.

Je la fus veoir le jedy suyvant, elle ayant perdue la parolle, comme dit est, puis le vendredy ensuyvant, elle estant desja trespassee et appourtee en sadite chambre bas.

Ledit mecredi, maistre Jacques fit ung sermon en la tourt pour prier Dieu pour elle, et prescha scelond saint Mathieu au VII chappitre<sup>41</sup>.

La lune croyt encoure et ne doit estre plainne jusques au prouchain lundy XVI<sup>e</sup> jour de ce moys de juillet l'an que dessus, qu'est 1543. Cecy fait ce sambedy XIII<sup>e</sup> dudit moys.

Rémy SCHEURER

Adresse de l'auteur: Rémy Scheurer, Rebatte 24, 2068 Hauterive.

<sup>39</sup> Le texte continue après un espace de deux lignes.

<sup>40</sup> Suit «que je croy», biffé.

<sup>41</sup> Le lieu de l'exhortation du prédicant Jacques Sorel fait problème. La copie utilisée par Géliou et Matile dit que ce fut en la cour du château, mais le texte original est bien «tourt». Quant au thème de la prédication, il est difficile de le préciser puisque l'usage n'était pas encore de citer les versets à l'intérieur des chapitres. Je remercie le prof. O. Fatio de ce renseignement.

## CLAUDE D'AARBERG ET GUILLEMETTE DE VERGY, UNE ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

La première restauration du tombeau de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy fut réalisée en 1840-1841 ; un sculpteur de Neuchâtel, Charles-Frédéric-Louis Marthe, en fut chargé. Après avoir ouvert le caveau funèbre, « il visite les ossements des comtes et en emprunte une partie pour lui servir de dimensions ». Ces faits, rapportés par Georges Quinche, secrétaire communal de Valangin, le 4 juin 1840, suscitent, en 1959, l'étonnement de Jean Courvoisier. Dans un article portant sur « La restauration du tombeau des seigneurs de Valangin », il écrit : « Pour les mesures tirées des ossements, on peut légitimement se demander si la méthode était judicieuse. »

La nouvelle restauration de la collégiale de Valangin et des gisants de Claude d'Aarberg et de sa femme Guillemette de Vergy a permis de remettre au jour en 2004 les ossements<sup>1</sup> qui ont fait l'objet d'une analyse anthropologique et paléopathologique<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'au terme de notre étude, nous pouvons non seulement discuter de la pertinence du choix de Marthe, mais apporter aussi quelques nouvelles données sur la vie des seigneurs de Valangin et sur les incidents que subirent leurs sépultures et dépouilles<sup>3</sup>.

L'image donnée des seigneurs de Valangin par l'analyse anthropologique et paléopathologique est bien celle de deux personnes ayant appartenu à la classe aisée, aux activités soutenues mais différentes (Guillemette de Vergy présentant des hyperostoses à des insertions autres que son mari) et qui vécurent longtemps. Pour la première fois, nous avons une confirmation historique – et écrite – des conclusions auxquelles notre étude nous a amenées quant à la santé d'un de nos sujets d'étude ! Si l'on se réfère à l'article de R. Scheurer<sup>4</sup> nous lisons en effet qu'« elle ce estoit tousjours assez bien trouvé et en bonne santez scelond l'age d'elle jusques environ huict jours devant son deceps ». Et si Guillemette de Vergy

<sup>1</sup> Nous remercions vivement Monsieur Jacques Bujard, conservateur cantonal des monuments et sites, de nous avoir permis de faire cette étude.

<sup>2</sup> Nous souhaitons rendre ici un vif hommage à M. le professeur René Lagier, qui nous a quittés pendant la rédaction de cet article et à qui nous devons nos connaissances en pathologie ostéo-articulaire.

<sup>3</sup> Un fragment d'os animal, présentant une trace de découpe, était présent avec les ossements humains. Selon Patricia Chiquet, archéozoologue, que nous remercions pour son aide, il s'agit d'un fragment de frontal droit acère (sans corne) d'un jeune capriné, probablement un mouton. Il porte une trace de découpe longitudinale de la tête, plus ou moins parallèle à la suture frontale.

<sup>4</sup> Nous n'avons eu connaissance de la contribution de Rémy Scheurer sur « La fin de Guillemette de Vergy, dame de Valangin » qu'après l'achèvement de notre étude.

«demouroit-elle sans descendre ne revenir bas», les atteintes rhumatismales et surtout le bec osseux plantaire qui la faisaient souffrir pourraient en avoir été la cause.

Par contre, notre observation a permis de mettre en évidence des traces de coups tranchants reçus par Claude d'Aarberg dont l'origine (ante, peri ou post mortem) et les conséquences demeurent inconnues.

Enfin, le choix de Marthe, lors des prélèvements osseux effectués pour la restauration des statues, était-il judicieux, comme se le demande Jean Courvoisier? Sachant que «la figure de Claude d'Arberg était mutilée, les mains et tout ce qui se trouvait plus bas que les cuisses avait disparu... La tête de Guillemette de Vergy, séparée du tronc, n'avait plus que le front et les yeux; les mains avaient disparu et nombre d'atteintes dégradait le corps et les épaules» (Courvoisier, 1978), il nous paraît étonnant que Marthe n'ait prélevé (mais le savait-il?) que des ossements de Guillemette de Vergy. Il serait tout aussi étonnant qu'il ne se soit intéressé qu'aux os de la partie supérieure du corps, alors que manquaient, à la statue de Claude d'Aarberg, les jambes... Mais, comme nous l'avons déjà rappelé, lorsque Marthe fit son prélèvement, les ossements étaient en désordre, ce qui pourrait expliquer un choix dû au hasard et certainement non judicieux. Il se pourrait néanmoins aussi que les ossements prélevés par Marthe aient été remis en place avant la fermeture du caveau et que les disparitions ne lui soient pas imputables.

### **Les ossements étudiés et leur identité**

Si l'on excepte de rares recherches portant sur des sépultures historiques de rois, d'évêques ou même d'artistes, et de plus rares encore pour les périodes préhistoriques<sup>5</sup>, le paléoanthropologue ne connaît pas l'identité des sujets qu'il étudie. En l'occurrence, les ossements qui nous ont été confiés ont été attribués, en raison de leur provenance, à Claude d'Aarberg et à Guillemette de Vergy: les résultats de notre analyse portant sur la détermination du sexe et de l'âge au décès des restes présents n'infirmement pas cette identification<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Telle la tombe du I<sup>er</sup> Age du Fer de la célèbre Dame de Vix.

<sup>6</sup> Nous avons suivi les méthodes proposées par Bruzek (1991) et par Acsádi et Nemeskéri (1970) pour la détermination du sexe et celles de Masset (1982) et Acsádi et Nemeskéri (1970) pour l'estimation de l'âge au décès. Toute l'étude métrique repose sur les indications de Martin et Saller (1957) et la taille des sujets a été calculée d'après les formules de Pearson (1899).

Ces os, retrouvés sans aucune connexion anatomique, ont en effet appartenu à un homme et à une femme. Le squelette masculin, en bon état de conservation, est presque complet<sup>7</sup>, alors que le squelette féminin est très incomplet avec des ossements mal conservés<sup>8</sup>. Ceux-ci sont recouverts de concrétions qui les ont, par endroits, fortement détériorés. Cette différence d'aspect des corticales des ossements attribués à l'un ou à l'autre des sujets peut-elle refléter des lieux ou des modes de dépôts qui auraient varié au cours des siècles? Les restes féminins ont donc subi bien des dommages, volontaires ou non. Peut-on imputer, au seul Marthe, non seulement l'absence des os longs des membres supérieurs, mais aussi celle des os des ceintures scapulaire et pelvienne et de la cage thoracique? Il nous paraît peu probable que celui-là ait poussé la «justesse» de ses mesures jusqu'à y inclure la hauteur du tronc. N'oublions pas qu'en effet le tombeau des seigneurs de Valangin avait déjà fait l'objet de déprédations puisque «au fond du tombeau maçonné se trouvaient les restes d'un cercueil de plomb et des ossements dont le désordre trahissait une ouverture précédente» (Courvoisier, 1959, p. 34). Quant à l'estimation de l'âge au décès des deux sujets, qui repose à la fois sur les méthodes traditionnelles de la paléo-anthropologie et sur la pathologie osseuse et dentaire, elle concorde avec l'âge avancé qu'avaient atteint Guillemette de Vergy et Claude d'Aarberg<sup>9</sup>.

### «Portrait» des seigneurs de Valangin

De l'étude métrique menée sur les ossements attribués à Claude d'Aarberg ressort l'image d'un homme de grande taille (avec une valeur moyenne de 176 cm), à l'ossature peu robuste, à la tête peu allongée (hyperbrachycrâne), très arrondie et relativement haute. Nous n'avons aucune indication quant à l'aspect de son visage. Quant à sa femme, elle était de taille moyenne (soit 156 cm) et d'aspect gracile. La forme de sa tête différait de celle de son mari, étant plus harmonieuse et plus allongée (mésocrâne). Les quelques mesures des os de la face montrent des orbites hautes et un nez de largeur moyenne.

<sup>7</sup> Puisque n'y manquent que la face, l'omoplate droite, la quatrième vertèbre cervicale (?), le sacrum, l'os iliaque gauche, quelques os des mains – dont curieusement les premiers métatarsiens – et des pieds.

<sup>8</sup> Les restes féminins comportent le crâne, le manubrium sternal, un fragment de côte, une vertèbre lombaire, des fragments de l'os coxal gauche, des fémurs, des tibias, du péroné gauche et des os des pieds.

<sup>9</sup> Selon les données historiques, Claude d'Aarberg serait décédé à l'âge de 70 ans (1447-1517) et sa femme, dont nous n'avons pas retrouvé la date de naissance, avait certainement dépassé les 80 ans. Si l'on ajoute les vingt-six ans de veuvage de Guillemette de Vergy aux quarante-trois années qu'a duré son mariage, l'on obtient une valeur de soixante-neuf ans, valeur à laquelle on peut raisonnablement ajouter une quinzaine d'années, âge possible que Guillemette de Vergy avait lorsqu'elle s'est mariée (?-1543).

## La santé des seigneurs de Valangin

Les seigneurs de Valangin avaient un statut social privilégié, ils étaient en « bonne » santé et ... ils vécurent longtemps! Ainsi pourrait-on résumer les résultats de l'étude de leur pathologie dentaire et osseuse.

Avant de présenter l'état de santé de chacun d'eux, il convient de rappeler – sans donner ici l'ensemble de nos critères de diagnostic (voir Kramar, 2001) – l'essentiel de notre démarche.

L'étude de la pathologie dentaire (qui repose sur la recherche des caries, des abcès, des chicots, du tartre, de la parodontose<sup>10</sup>, des pertes de dents ante mortem, du degré d'usure des couronnes, de l'hypoplasie de l'émail dentaire<sup>11</sup>, et des malformations et troubles de l'éruption) permet non seulement de connaître la santé dentaire d'un sujet mais de mettre aussi en évidence de possibles problèmes infectieux ou nutritionnels. Certains indicateurs, tels le tartre et les caries, nous renseignent aussi sur les habitudes alimentaires d'une personne.

Les lésions osseuses recherchées en paléopathologie prennent place dans les grands types de pathologie que sont les troubles du développement, les traumatismes, les infections, les tumeurs et les rhumatismes au sens large. Nous y ajoutons, entre autres, les hyperostoses enthésopathiques, soit des ossifications rencontrées dans les territoires d'insertion tendino-ligamentaire et qui sont, le plus souvent, en relation avec l'évolution gérontologique. Elles peuvent aussi mettre en évidence des sollicitations mécaniques particulières résultant d'une activité physique donnée (Kramar, 2001).

### Guillemette de Vergy

#### *Lésions dentaires*

Le mauvais état de conservation de ses maxillaires et l'absence de sa mandibule réduisent les observations possibles. Aucun élément, par exemple, ne peut nous renseigner sur son régime alimentaire, ni sur d'éventuelles anomalies de forme ou de position des dents. On peut seulement écrire qu'elle en a souffert, comme le prouve la présence d'un chicot (de la première prémolaire supérieure droite ne reste, en effet, que la racine) associé à un abcès apical. L'aspect de ce chicot laisse supposer

<sup>10</sup> Le parodonte est l'ensemble des tissus qui entourent et soutiennent la dent, soit les gencives, le desmodonte et l'os alvéolaire.

<sup>11</sup> Altérations de l'émail des couronnes dues à des perturbations résultant de troubles endocriniens ou métaboliques, de problèmes infectieux et/ou nutritionnels lors de la formation des dents.

qu'il résulte non pas de l'usure de la couronne mais d'une destruction carieuse. L'examen des alvéoles maxillaires montre aussi qu'elle a perdu des dents de son vivant, au moins les deux dernières molaires droites. Même si l'on ne peut exclure une cause infectieuse à ces pertes (aurait-on extrait des dents cariées douloureuses?), leur cause la plus probable est liée à des problèmes de gencives, problèmes qui ont pu s'aggraver avec les années et, peut-être aussi, par une hygiène buccale qui était bien éloignée de celle que les dentistes d'aujourd'hui nous recommandent<sup>12</sup>!

### *Lésions osseuses*

L'observation des restes osseux, crâniens et post-crâniens, attribués à Guillemette de Vergy ne met en évidence aucun signe infectieux<sup>13</sup> ou tumoral. On n'y relève également aucun trouble du développement, aucune trace de traumatisme. Les rares surfaces articulaires présentes – celles des genoux, des chevilles et de quelques orteils – ne montrent quasiment aucun remaniement pouvant être attribué à des lésions rhumatismales, tant inflammatoires que dégénératives. L'exception vient d'une petite plage éburnée située sur le pourtour du condyle interne fémoral gauche qui traduit une forme très discrète d'arthrose du genou. Bien que nous soyons consciente que la majorité des articulations des membres, ainsi que celles du rachis – à l'exception d'une seule vertèbre lombaire qui ne présente aucune particularité – sont absentes, il convient de souligner la rareté d'altérations anatomiques dues aux rhumatismes chez cette femme pourtant âgée<sup>14</sup>.

Les modifications les plus notables rencontrées sur ses ossements consistent en des becs, plus ou moins développés, d'hyperostose enthésopathique. On en rencontre à la face postérieure du fémur gauche (sur la lèvre médiale de la ligne âpre et au niveau de la tubérosité glutéale), à la face postérieure des tibias (sur la ligne du soléaire), sur le fragment du coxal gauche (sur l'épine iliaque antéro-inférieure, sur la branche ischiatique et sur le pourtour de l'acetabulum) et surtout sur les calcanéums. Ces modifications témoignent de sollicitations répétées des muscles qui interviennent dans les divers mouvements de l'articulation de la hanche et du genou, ainsi que dans la station debout.

<sup>12</sup> Selon Fouré (1974), la chute des dents, chez les personnes âgées est, en effet, surtout imputable aux parodontopathies, puisque chez les adultes de plus de 35 ans, déjà, les inflammations du parodonte paraîtraient être la première cause de la perte d'une dent.

<sup>13</sup> Il est important de rappeler que jusqu'à la découverte et à l'utilisation des antibiotiques, les infections représentaient la principale cause de mortalité. Elles sont souvent sous-estimées en paléopathologie puisque seules les infections chroniques peuvent laisser des séquelles osseuses, alors que les infections aiguës (les ostéomyélites mises à part), souvent fatales, passent inaperçues.

<sup>14</sup> Cela pourrait-il être une preuve supplémentaire du « caractère non inéluctable de l'arthrose chez le vieillard » relevé par Lagier (1986)?



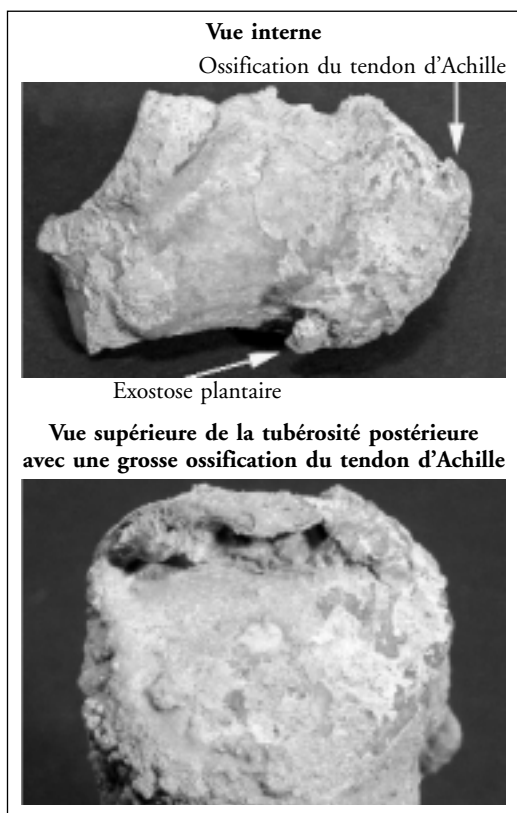


Fig. 1. Calcaneum droit de Guillemette de Vergy.

Si les ostéophytes relevés sur ces os sont parfois discrets, tel n'est pas le cas pour les becs situés sur la tubérosité des calcaneums, dans la zone d'insertion du tendon d'Achille (terminaison du muscle triceps sural), en particulier du côté droit (fig. 1). Toutes ces ossifications, qui ont certainement évolué avec le temps, montrent que Guillemette de Vergy a été une personne très active, malgré des douleurs plantaires qui ont dû la faire souffrir. En effet, d'autres gros becs osseux, sis à la face inférieure des calcaneums, pourraient correspondre à une « exostose plantaire calcanéenne », grosse masse osseuse et douloureuse incluse dans l'extrémité postérieure de l'aponévrose plantaire (fig. 1).

## Claude d'Aarberg

### *Lésions dentaires*

Les maladies dentaires dont il a souffert sont semblables à celles que présente Guillemette de Vergy : perte de dents, abcès apicaux, chicots et parodontopathies. Les quatre dents encore en place n'ayant plus de couronne, on ne peut pas savoir si cet homme a présenté des caries ou/et des dépôts de tartre. Comme pour sa femme, on n'a donc aucune indication quant à son régime alimentaire.

Sur la mandibule, seule reste la seconde prémolaire gauche dont la couronne est très usée, la cavité pulpaire étant ouverte. Sa racine est fortement dénudée, signe que Claude d'Aarberg a eu, lui aussi, des problèmes de gencives. Il a en outre perdu, de son vivant, ses trois molaires droites,

toutes les autres dents étant tombées post mortem. Relevons que la cicatrisation des alvéoles de ces molaires est parfaite et que l'on n'y décèle aucun signe d'inflammation. Tel n'est pas le cas au niveau des molaires gauches pour lesquelles le remaniement osseux laisse penser que des lésions gingivales, associées peut-être à des abcès, ont pu provoquer des inflammations douloureuses.

Les atteintes présentées par les maxillaires, fortement détériorés, sont analogues à celles que l'on relève sur la mandibule. On y voit plusieurs abcès: l'un est associé au chicot de la canine gauche et d'autres sont situés dans les parties édentées des maxillaires, tant au niveau des dents centrales que des molaires. Les trois dents observables ne sont plus que des restes de racines – excepté la seconde prémolaire inférieure gauche –, chicots à la cavité pulpaire ouverte, permettant aux infections de se propager et de se manifester par les abcès relevés. Notons encore qu'il ne reste de la seconde prémolaire gauche qu'un fragment radiculaire (dû à la cassure post mortem de la couronne) qui a perforé la paroi du sinus maxillaire sans, toutefois, y avoir laissé des séquelles d'inflammation. Comme nous l'avons déjà relevé à propos de l'unique dent mandibulaire présente, le degré de déchaussement des dents indique que Claude d'Aarberg a donc souffert de parodontopathies qui ont induit une réaction inflammatoire du palais et vraisemblablement été la cause de la chute de ses molaires gauches<sup>15</sup>. Ces pertes peuvent avoir été l'origine des altérations relevées à la cavité glénoïde temporale ainsi qu'au condyle mandibulaire droits, qui entrent dans le cadre des dysfonctionnements temporaux-mandibulaires.

### *Lésions osseuses*

Le squelette porte aussi les marques d'une vie longue et active. L'essentiel des manifestations osseuses relevées, soit des ossifications d'hyperostose enthésopathique, est probablement davantage lié au poids des ans et des sollicitations mécaniques qu'à de véritables maladies, bien que l'on ne puisse complètement exclure un contexte particulier, le diabète surtout, dans la genèse des hyperostoses. Aucune région anatomique n'échappe, en effet, à des ossifications, plus ou moins développées et accompagnées parfois de modifications des surfaces articulaires du voisinage. Il serait fastidieux de les présenter dans le détail, aussi nous limitons-nous à décrire les plus exubérantes et à relever certaines particularités osseuses. Les altérations les plus spectaculaires touchent les os de la ceinture scapulaire: les extrémités des clavicules sont fortement remodelées (fig. 2), érodées, avec des surfaces

<sup>15</sup> La région des molaires droites est absente.

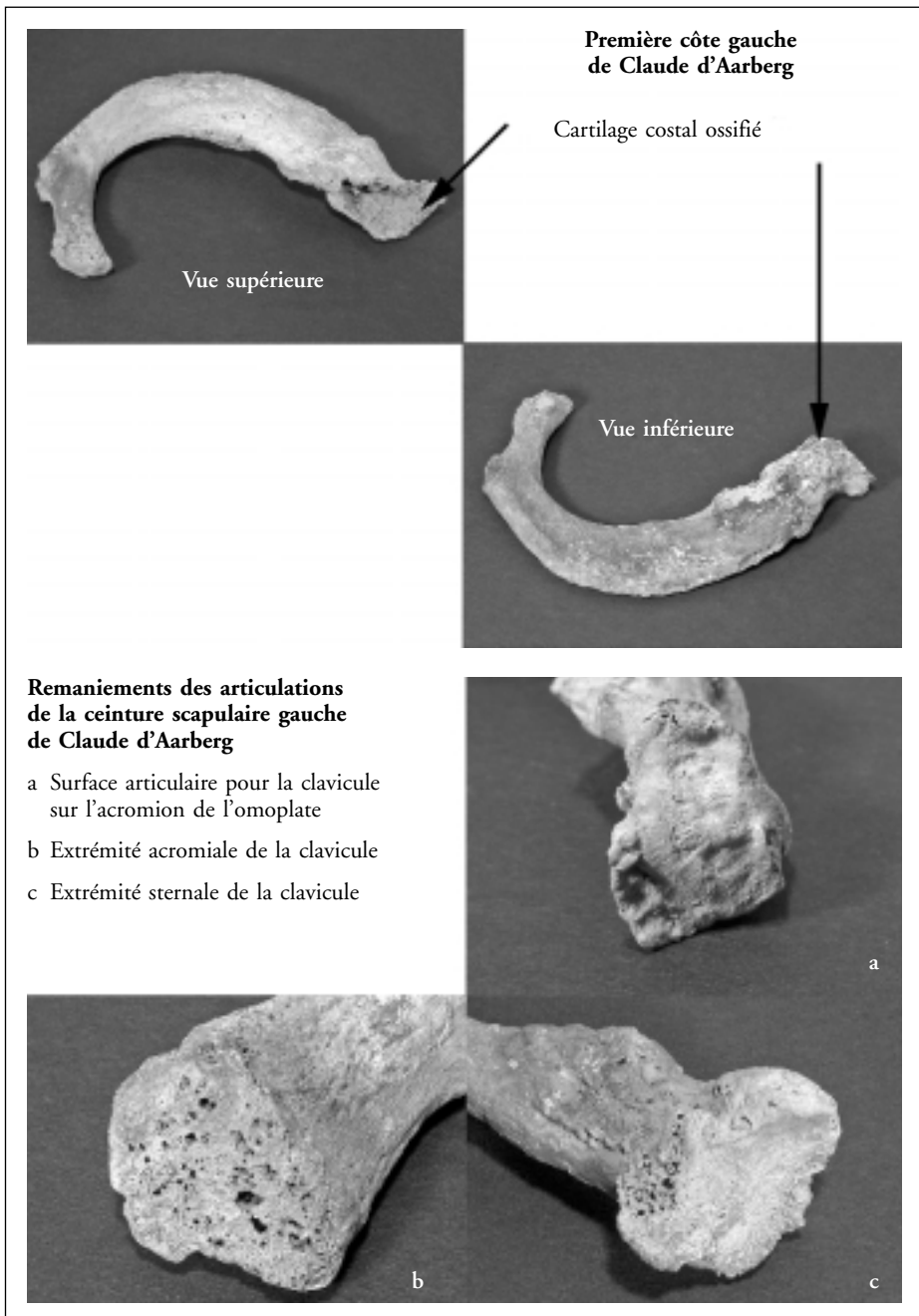


Fig. 2. (SPMS).

articulaires à la limite parfois de l'éburnation. Au niveau de l'acromion de l'omoplate gauche (la droite est absente), la facette d'articulation avec la clavicule présente les mêmes modifications, comme en présente aussi le manubrium sternal. En l'absence d'un « modelé arthrosique » avéré (Lagier, 1986), on peut qualifier toutes ces modifications de « pré-arthrosiques ». Au niveau des épaules, tant la surface des têtes humérales que celle des cavités glénoïdes scapulaires sont peu touchées, montrant, elles aussi, qu'on n'est en présence que d'un « équivalent mineur » d'arthrose (Lagier, 1986). On peut faire la même remarque que précédemment, à savoir qu'arthrose et vieillissement ne sont pas toujours liés. Si ces atteintes prouvent une sollicitation importante de la ceinture scapulaire, accompagnée probablement de douleurs, on peut remarquer que les muscles de la région ont été différemment sollicités. Ainsi, le deltoïde, muscle latéral de l'épaule et élévateur du bras, l'a fortement été, alors que le trapèze, muscle du dos, et le grand pectoral, muscle ventral de l'épaule, ne semblent pas l'avoir été. Relevons que les insertions inférieures de ces muscles sur la face antéro-externe des deux humérus sont également peu marquées, l'hyperostose y étant très modérée. Les quelques zones du membre supérieur où l'on rencontre aussi des enthésopathies sont situées sur les deux cubitus à l'empreinte du brachial antérieur et à l'olécrane du cubitus gauche seulement, où un gros bec osseux s'est développé à l'insertion du triceps brachial (fig. 3). Notons l'absence d'ossification à l'empreinte bicapitale des deux radius. Cela pourrait signifier que Claude d'Aarberg faisait des mou-

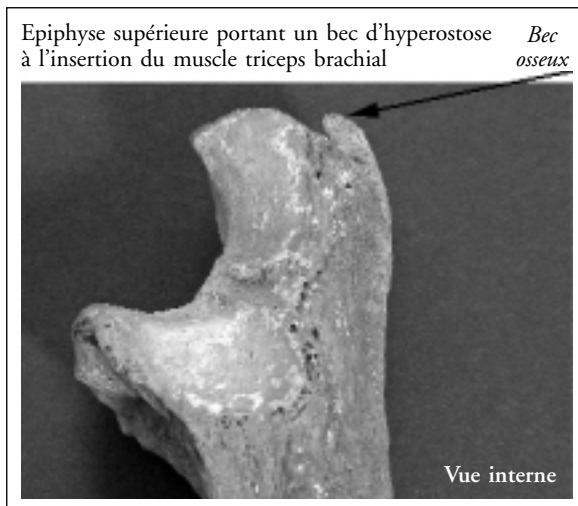


Fig. 3. Cubitus gauche de Claude d'Aarberg.

vements qui mettaient davantage en jeu les muscles extenseurs du coude – en particulier du côté gauche, alors que les mesures anthropologiques indiqueraient qu'il était plutôt droitier – et rotateurs et adducteurs de l'épaule que les muscles fléchisseurs. Les articulations des coudes, poignets et mains sont saines.

Les os du thorax, vertèbres et côtes, sont particulièrement bien conservés et permettent

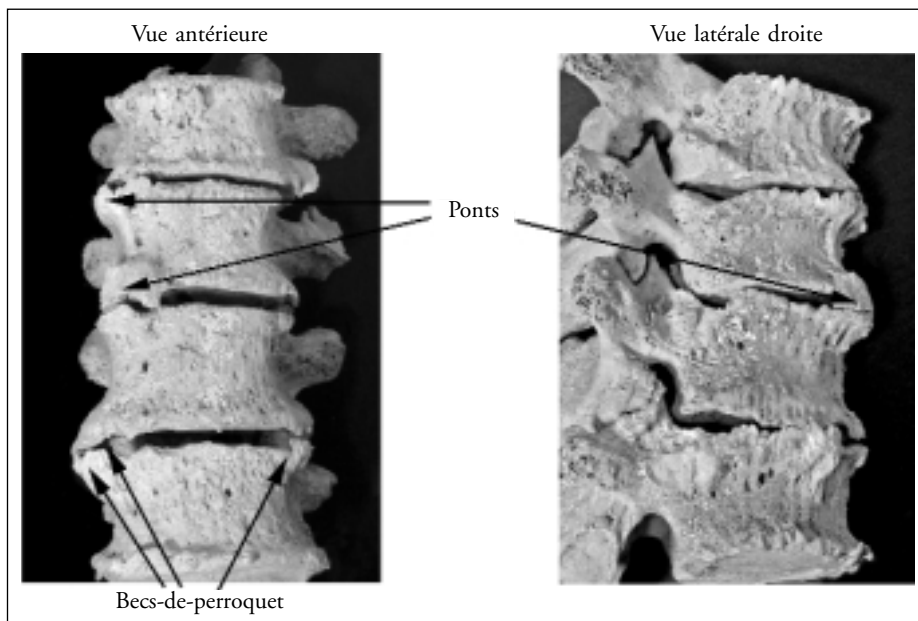


Fig. 4. Hyperostose enthésopathique vertébrale thoracique (T8-T11) chez Claude d'Aarberg.

une bonne observation. L'aspect de la colonne frappe par la robustesse et par la « jeunesse » des corps vertébraux, par la quasi absence de problèmes rhumatismaux et par des ossifications d'hyperostose enthésopathique assez discrètes si l'on considère l'âge avancé qu'avait atteint Claude d'Aarberg. Si l'on excepte deux petites zones éburnées, l'une à l'articulation entre la dent de l'axis et l'atlas, l'autre à l'articulation zygapophysaire droite entre la dernière vertèbre cervicale et la première thoracique, on ne relève aucun signe de lésions rhumatismales, tant inflammatoires que dégénératives. Les seules preuves de sollicitations mécaniques de la colonne, lors de l'adolescence, consistent en des traces d'hernies discales – appelées nodules de Schmorl, formes mineures de l'ostéochondrose vertébrale –, localisées sur les plateaux des corps de la septième à la onzième vertèbres thoraciques. Ces nodules sont relativement gros à la face inférieure de T9 et T10. Quant à l'hyperostose, elle se manifeste surtout par une petite ostéophytose marginale sur la plupart des corps des vertèbres supérieures, prenant l'aspect de becs plus volumineux – dénommés « becs-de-perroquet » – sur le bord latéral droit des cinq dernières vertèbres thoraciques, ces ostéophytes s'étant rejoints pour former un pont entre les huitième, neuvième et dixième thoraciques (fig. 4). En outre, on observe non seulement une ossification

de certains des ligaments sus-épineux et des ligaments jaunes (ossification due à l'âge de ce sujet) mais aussi au niveau du pourtour de toutes les surfaces des fossettes costales (supérieures, inférieures et situées sur les processus transverses) des vertèbres thoraciques. Il en découle que toutes les côtes présentent aussi des collerettes et des becs d'hyperostose ainsi que des surfaces articulaires remodelées, résultant d'un processus dégénératif lié à l'âge. Tous les cartilages costaux sont également ossifiés, comme l'est aussi le cartilage thyroïde. Cela confirme et le sexe et l'âge avancé de ce sujet. A l'étage lombaire, on ne relève que de légers bourrelets marginaux, mis à part un petit bec sur la dernière vertèbre.

Au niveau des membres inférieurs et du bassin nous constatons des modifications analogues: absence de lésions rhumatismales et présence d'ossifications dans les zones d'insertion de certains muscles et tendons. Les muscles impliqués sont en particulier les adducteurs, avec une grosse hyperostose sur l'ensemble de la ligne âpre et sur la branche de trifurcation externe (ou tubérosité glutéale) des fémurs. Les autres régions fémorales qui paraissent aussi avoir été sollicitées sont surtout le petit trochanter<sup>16</sup>, la ligne intertrochantérique et le ligament rond à la tête fémorale gauche (la tête droite est abîmée). Quant à l'os iliaque, de l'hyperostose bien développée touche tant sa face externe que sa face interne, aucune région n'étant épargnée<sup>17</sup>. Si l'on ajoute à ces observations une extension de la surface articulaire de la tête fémorale à la face antérieure du col, facette que l'on met en relation avec les activités équestres, on retrouve chez Claude d'Aarberg toutes les enthésopathies caractéristiques du «syndrome du cavalier»... qu'il devait être. Remarquons, qu'au contraire de sa femme, il n'en présente quasiment pas à l'arrière des calcaneums ni à la face antérieure de la rotule.

Le squelette de Claude d'Aarberg présente encore des marques de lésions ou anomalies qui entrent dans le cadre des troubles du développement, des tumeurs et des traumatismes. Parmi les troubles du développement, on peut citer quelques particularités qui n'ont eu certainement aucune conséquence sur la santé de ce sujet et qui ne seraient actuellement découvertes que fortuitement, au hasard d'un examen radiologique. Une côte gauche porte une apophyse supplémentaire à la face supérieure du tubercule costal qui s'articule avec la côte sus-jacente. La dernière vertèbre cervicale présente une différence de constitution de ses trous transversaires :

<sup>16</sup> Où s'insère le muscle ilio-psoas, responsable de la flexion latérale et de l'extension de la colonne lombaire.

<sup>17</sup> Citons la crête iliaque, la branche ischio-pubienne, le pourtour de l'acetabulum, les épines iliaques antérieures et postérieures.

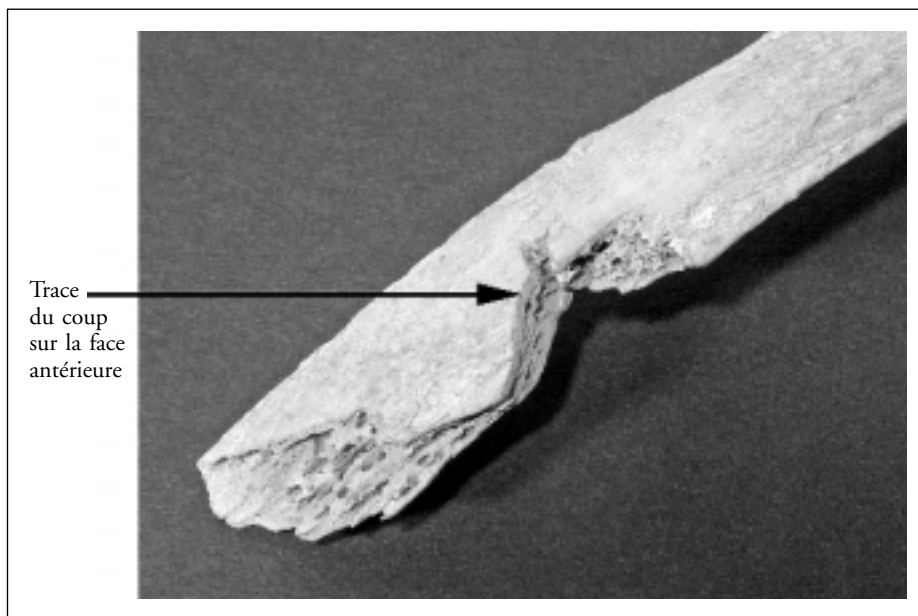


Fig. 5. Fragment d'une côte gauche de Claude d'Aarberg portant des traces de coups donnés par un instrument tranchant.

complètement ouvert à gauche par absence de la lame antérieure, et fermé à droite par une parapophyse bien développée. Les vertèbres situées dans les régions de transition (surtout aux niveaux lombo-sacré et cervico-thoracique) montrent fréquemment de telles anomalies. Par contre, la légère dysplasie de la hanche droite, diagnostiquée par l'ovalisation du cotyle coxal, a peut-être été plus invalidante.

Dans la catégorie des tumeurs, l'on doit aussi relever un minuscule ostéome situé à la surface du frontal, petite tumeur osseuse bénigne.

Enfin, quelques modifications osseuses seraient d'origine traumatique. Sur le frontal, un léger enfoncement situé à environ quatre centimètres du rebord orbitaire gauche, pourrait résulter d'un coup contondant sans grande gravité. On note aussi, sur une vertèbre thoracique et sur l'astragale droit – au bord externe de la surface articulaire calcanéenne postérieure – un décrochement de la surface articulaire que l'on pourrait placer dans les fractures intra-articulaires, consécutives à un choc. Si l'on fait abstraction des « traces énigmatiques » décrites ci-dessous, il est intéressant de relever que Claude d'Aarberg ne montre aucune séquelle de fracture ancienne, guérie ou non – et alors ayant pu entraîner la mort –, alors qu'il a participé aux guerres de Bourgogne!

### Quelques traces énigmatiques sur les ossements de Claude d'Aarberg

Deux côtes gauches et le sternum provenant des ossements de Claude d'Aarberg portent des traces de coups tranchants qui nous laissent perplexe!

A environ une huitaine de centimètres des cartilages costaux, on relève, sur le bord supérieur de deux côtes vraisemblablement adjacentes, des enlèvements (qui n'ont pas coupé en deux le corps des côtes) au bord très net (fig. 5), qui résultent d'un coup donné par une arme tranchante à la lame fine (telle qu'un poignard, un stylet...). Ce coup a été porté de haut en bas, sur le côté gauche du corps, par une personne située en face de l'«agressé». On n'y voit macroscopiquement aucun signe de cicatrisation et la patine montre qu'ils ne sont pas récents. Sur la côte supérieure, on décèle également, en arrière de la coupure principale, un fin trait aussi dû à un objet tranchant. Doit-on voir dans ces marques le résultat de coups donnés alors que Claude d'Aarberg était encore vivant? Dans ce cas, si l'arme avait atteint un organe interne, la mort aurait pu s'ensuivre ... mais Claude d'Aarberg est mort de maladie<sup>18</sup>. Ou alors, ont-ils été donnés – mais pour quelle raison – après son décès ou encore beaucoup plus tard lorsque le tombeau des seigneurs de Valangin a été bouleversé avant 1838?

Des coupures présentes sur son sternum sont tout autant, voire plus problématiques (fig. 6). La face antérieure du corps porte une longue entaille, légèrement décalée sur le côté droit, qui a entraîné un écrasement de son bord gauche et, certainement, la cassure de la face postérieure de l'os. Au niveau du manubrium, deux coupures bien nettes sont présentes: l'une sur la face antérieure, également décentrée et l'autre à la face postérieure ! Aucune ne paraît récente, aucune ne montre de cicatrisation. Si l'on peut admettre que les traces de la face antérieure résultent de coups donnés ante mortem – mais ils auraient dû, dans ce cas, être également fatals – on ne peut envisager que l'entaille de la face postérieure ait la même origine. Cette dernière, qui est presque perpendiculaire à la coupure de la face antérieure, ne peut avoir été faite que bien des années après le décès de Claude d'Aarberg, puisqu'il fallait avoir accès à l'arrière du manubrium et qu'aucun os de la région postérieure du thorax (dont les vertèbres cervicales et les os de la ceinture scapulaire) n'a été touché; elles pourraient donc être survenues lorsque le cercueil de plomb a été découpé

<sup>18</sup> AEN, Anciennes Archives W 15, n° 27 (compte de G. de Vergy après la mort de son mari), p. 7: «et a l'appoticaire dudit Besançon depuis que feu Monditseigneur estoit estez malade, pour ce XXV francs». Aimable communication du Prof. Jean-Daniel Morerod.



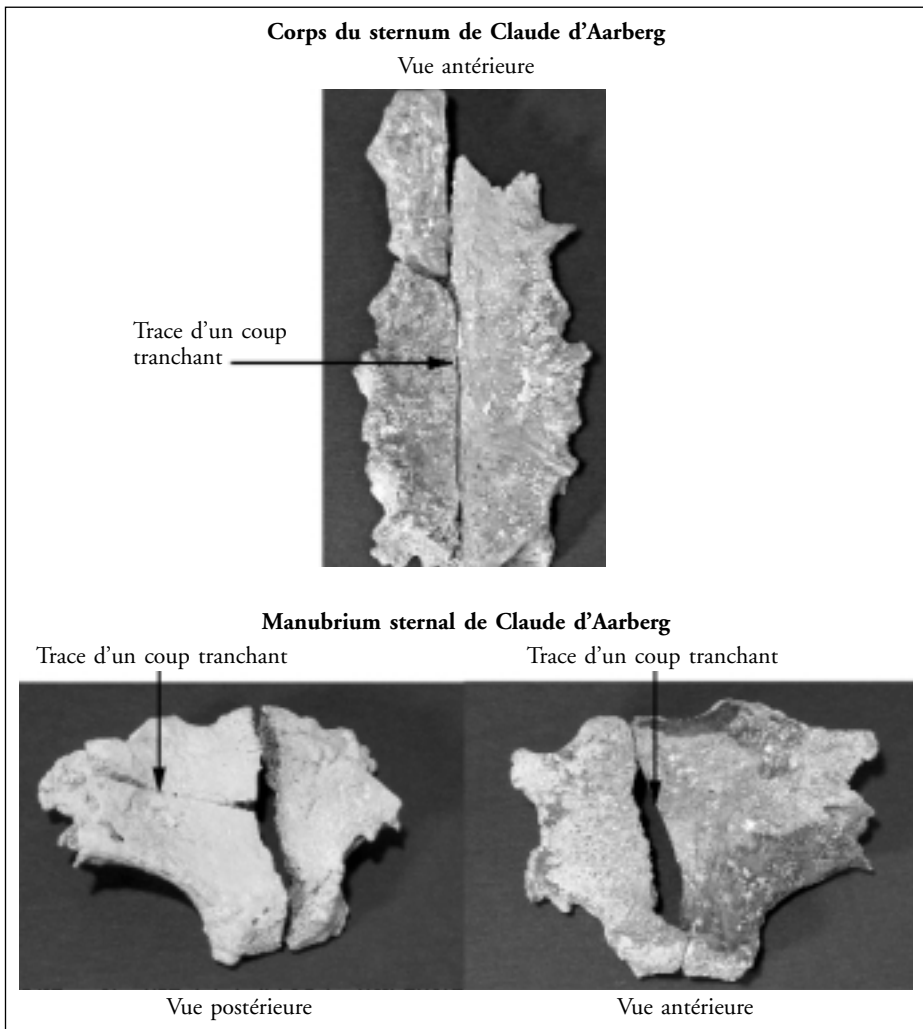


Fig. 6. (SPMS).

et pillé. Selon des médecins légistes, les coupures sternales antérieure et même postérieure pourraient aussi résulter d'un embaumement ou du prélèvement du cœur. Ces traces vont donc certainement garder leur mystère...

Christiane KRAMAR

Adresse de l'auteur: Christiane Kramar, Département d'anthropologie et d'écologie, Université de Genève, 12 rue Gustave-Revilliod, 1211 Genève 4.

## Références

- ACSÁDI G., NEMESKÉRI J., *History of human life span and mortality*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1970.
- BRUZEK J., *Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implication à l'étude du dimorphisme sexuel de l'homme fossile*, Paris, Musée national d'histoire naturelle, Institut de paléontologie humaine (Thèse), 1991.
- COURVOISIER Jean, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel. Les districts du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, du Locle et de La Chaux-de-Fonds*. Tome III, Bâle, 1968, pp. 152-155.
- COURVOISIER Jean, «La restauration du tombeau des seigneurs de Valangin», *Musée neuchâtelois*, 1959, pp. 33-36.
- FOURÉ Jacques, *Les dents. Leur soutien et leur sauvegarde*, Paris, Editions Foucher, 1974.
- KRAMAR Christiane, «Anthropologie et paléopathologie», dans Carine DESLEX SHEIKH, *Chevenez, Combe «En Vaillard». Premières études*, Porrentruy, Office du patrimoine historique, Section d'archéologie, 2001, pp. 11-23.
- LAGIER René, «Approche globale du concept d'arthrose par l'anatomopathologie», dans *L'arthrose: perspectives et réalité*, L. Simon et G. Loyau (éds), Acquisitions Rhumatologiques, Paris, Masson, 1986, pp. 185-197.
- MARTIN R., SALLER K., *Lehrbuch der Anthropologie in systematischer Darstellung*, Stuttgart, G. Fischer, 1957.
- MASSET Claude, *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes*, Paris, Univ. Paris VII (Thèse), 1982.
- PEARSON K., «On the reconstruction of the stature of prehistoric races», *Philosophical Transactions of the Royal Society*, series A, 192, London, 1899, pp. 169-244.
- Notice Aarberg-Valangin, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome I, Neuchâtel, 1921, p. 15.
- Notice Vergy, de, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome VII, Neuchâtel, 1933, p. 101.

## LA DEUXIÈME RESTAURATION DE LA COLLÉGIALE DE VALANGIN (1908-1909)

Lors de la restauration d'un monument historique, il est rare d'intervenir sur un objet vierge de toute intervention. Il est par conséquent de bon aloi de s'interroger non seulement sur le contexte de sa construction, mais également sur l'histoire de ses dégradations, transformations, réparations, modernisations, mises en valeur, etc.

Quelques moments semblent marquants pour la collégiale de Valangin, comme son sac en 1531 et les remises en état qui s'en suivirent, la succession des travaux d'entretien du XVIII<sup>e</sup> siècle et en particulier les aménagements intérieurs de 1778-1779, la restauration du temple et de son monument funéraire en 1840-1841, de même que la grande campagne de travaux de 1908-1909.

L'histoire de la collégiale de Valangin de sa fondation jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a été retracée assez fréquemment pour nous dispenser d'y revenir en détail<sup>1</sup>. En l'absence de nouveaux documents d'archives pour cette période<sup>2</sup>, nous avons choisi de nous pencher sur les travaux effectués au XX<sup>e</sup> siècle, proches dans le temps mais somme toute peu connus.

### Le projet de 1905-1907

Rappelons que la collégiale de Valangin appartient à la première série d'édifices protégés au titre de monument historique par le Conseil d'Etat en 1905. «Ce qu'il importe de souligner, c'est que l'édifice est un véritable monument historique, de style très pur et de formes élégantes.»<sup>3</sup> «Si les façades sont intéressantes par leur silhouette générale et leurs élégantes baies gothiques, l'intérieur ne l'est pas moins par les monuments qu'il renferme; dans une niche du chœur sont couchées les statues de Claude et de Guillemette de Vergy, sa femme, surmontées d'une plaque de bronze portant leur épitaphe; au-dessous, une pierre tombale ornée d'un squelette

<sup>1</sup> Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, tome 1, 1841, pp. 364-371 et tome 2, 1843, pp. 274-293. MARTHE, «Temple de Valangin», *Musée neuchâtelois (MN)*, 1865, pp. 259-263. Charles MONVERT, «Monuments parlans de Neuchâtel par Jonas Barillier», *MN*, 1899, pp. 49-111. Georges QUINCHE, «Promenade autour de Valangin», *MN*, 1903, pp. 262-274. Paul VUILLE, «Le sac de la Collégiale de Valangin en 1531», *MN*, 1915, pp. 93-96. Jean COURVOISIER, «La restauration du tombeau des seigneurs de Valangin», *MN*, 1959, pp. 33-36 et 129-140.

<sup>2</sup> Les nouveautés seront apportées par les regards renouvelés et les études spécialisées des conservateurs-restaurateurs et des archéologues.

<sup>3</sup> Archives fédérales des monuments historiques (AFMH), dossier Neuchâtel-collégiale, notes d'Albert Naef, 12 août 1907 (dossier mal classé).

sculpté en relief.»<sup>4</sup> «Le plafond de la nef, un berceau en tiers-point, a conservé des couvre-joints sculptés avec décoration polychrome. Le reste de l'église, chœur et transept, est voûté sur croisée d'ogives, des pilastres aux angles, reçoivent les retombées des nervures. A noter un joli tabernacle, dans le transept, et au centre de l'édifice un baptistère polygonal, daté de 1600 [sic].»<sup>5</sup> Comme en témoigne la description d'Albert Naef, archéologue cantonal vaudois et expert fédéral, le type, l'âge, les éléments architecturaux et décoratifs d'origine, de même que le contexte de fondation servent à justifier l'intérêt du bâtiment. «Malgré les quelques mutilations qu'il a subies, le monument présente encore beaucoup d'intérêt au double point de vue historique et artistique. [...] L'église collégiale de Valangin est incontestablement un des bijoux de notre architecture nationale.»<sup>6</sup> L'église gothique garde ainsi toute sa valeur aux yeux des spécialistes et des autorités en dépit de l'amputation d'une partie de sa nef au XIX<sup>e</sup> siècle.

La collégiale méritant donc «d'attirer l'attention de tous ceux qui ont le culte du passé et le désir de maintenir dans leur intégrité les monuments de l'histoire de notre pays»<sup>7</sup>, un comité se constitue en 1905, se donnant pour mission la restauration de l'édifice. Il se lance dans la recherche de fonds et s'adresse à Léo Châtelain pour les plans et devis. Architecte «dont la compétence est bien connue»<sup>8</sup>, ce dernier possède une solide expérience, ainsi qu'un large réseau de contacts dans le domaine des monuments anciens. Il constitue en quelque sorte la garantie de démarches facilitées et d'un travail de qualité: «il n'y a aucun doute qu'entre les mains de Mr. Léo Châtelain, cette restauration ne réussisse en tous points.»<sup>9</sup>

Le premier projet présenté à la Commission cantonale des monuments historiques (ci-après la Commission) comprend la réfection de la voûte sur la Sorge, la fouille du sol, le piquage et l'exploration des murs, le nettoyage et la mise à nu de la pierre de taille, la création d'un nouveau soubassement en bois et le remplacement du calorifère jugé peu pratique et disgracieux par un chauffage en sous-sol. Combinant travaux de consolidation, investigations archéologiques, restauration et modernisation de l'aménagement intérieur, le programme correspond au déroulement habituel d'une

<sup>4</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre du Conseil d'Etat neuchâtelais au Département fédéral de l'Intérieur, 2 avril 1907.

<sup>5</sup> AFMH, dossier collégiale-Neuchâtel, notes récapitulatives d'Albert Naef, 12 août 1907 (document mal classé).

<sup>6</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre du Conseil d'Etat neuchâtelais au Département fédéral de l'Intérieur, 2 avril 1907.

<sup>7</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), fonds Travaux publics (TP) 47, lettre circulaire du Comité de restauration, juin 1908.

<sup>8</sup> AEN, fonds TP 47, lettre circulaire du Comité de restauration, juin 1908.

<sup>9</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 4 juillet 1908.

restauration d'église médiévale dans la région au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le devis prévoit également le « rejointoyage » des voûtes, « le plâtrissage à nouveau des murs ou rejointoyement »<sup>10</sup>, la réalisation d'un sol en béton recouvert de gypse et de linoléum, ainsi que l'installation d'un nouveau mobilier (bancs, soubassements, tambour d'entrée). A l'extérieur, la démarche est du même ordre : piquage des façades, lavage de la pierre de taille et rejointoyement de l'ensemble. De façon à répondre au confort du pasteur et de ses paroissiens, l'architecte prévoit la création d'un local de chauffage en sous-sol, ainsi que la construction d'une sacristie de forme semi-circulaire<sup>11</sup>. Les trois derniers postes du devis concernent les fouilles générales du sol avec exploration archéologique, la « décoration et remise en état de la peinture du plafond cintré »<sup>12</sup>, ainsi que la consolidation du mur fendu, façade sud. L'estimation du coût des travaux s'élève à 14 000 francs. Conforme à la déontologie du moment en matière d'intervention sur un monument historique, le projet reçoit l'aval de la Commission et sert de base au dossier présenté, en 1907, au Comité de la Société suisse des monuments historiques pour obtenir des subventions fédérales. L'un des experts fédéraux Frédéric Dubois<sup>13</sup> conclut à de simples « travaux de réparation et de nettoyage, mais qui faits avec goût pourront transformer l'église et en faire ressortir la valeur archéologique »<sup>14</sup>.

En 1907, la Confédération octroie une somme de 5000 francs correspondant au 50 % des travaux de restauration et de consolidation, le chauffage et le mobilier sortant du cadre de la dite subvention. L'essentiel du chantier se déroule durant l'été 1908. En septembre, Frédéric Dubois constate alors que « la restauration extérieure en grande partie terminée a parfaitement réussi »<sup>15</sup>. Le Comité de restauration invite la Commission à reconnaître l'ensemble des travaux en mars 1909, alors que l'édifice restauré est inauguré le 5 juin 1909. De son côté, la Confédération juge les travaux conformes au programme annoncé et verse la subvention promise par tranches de 1908 à 1911. En contrepartie, elle souhaite qu'une inscription commémorative soit placée dans l'édifice, sa formulation suscitant alors d'innombrables discussions<sup>16</sup>.

<sup>10</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, devis de Léo Châtelain, 11 décembre 1905.

<sup>11</sup> A réaliser en maçonnerie et couverte de plaques de pierre jaune à l'image de la niche funéraire.

<sup>12</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, devis de Léo Châtelain, 11 décembre 1905.

<sup>13</sup> Selon les renseignements transmis par Aloys Lauper, Frédéric-Théodore Dubois est vraisemblablement historien ; il fonde les *Annales fribourgeoises* en 1913, avant d'être nommé bibliothécaire et conservateur de musée à Lausanne en 1920.

<sup>14</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 4 juillet 1908.

<sup>15</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

<sup>16</sup> En particulier la mention de l'engagement pris par la Commune envers la Confédération, ainsi que l'importance jugée exagérée accordée au peintre-verrier, Clément Heaton, dont le nom figure aux côtés de ceux des architectes Léo & Louys Châtelain.

## Quelques caractéristiques de l'intervention de 1908-1909

Comme nous l'avons constaté plus haut, les postes prévus répondent aux critères habituels d'une intervention sur un monument historique au début du XX<sup>e</sup> siècle. La distribution de subventions et la supervision des chantiers par les commissions cantonale et fédérale spécialisées<sup>17</sup> ainsi que par leurs experts respectifs contribuent à progressivement unifier les façons de faire, ainsi qu'à diffuser une sensibilité plus «archéologique» auprès des professionnels et des autorités du moment. Du projet à l'achèvement d'une intervention sur un bâtiment ancien, les changements peuvent être nombreux, alors que toute méthode connaît des exceptions. Survolons quelques éléments marquants du chantier de Valangin.

### *Consolidation*

En 1907, le devis corrigé prévoit une légère hausse des dépenses par rapport au projet de 1905. Le poste qui ne portait que sur une fente de la façade sud devient une reprise en sous-œuvre de l'ensemble des murs lézardés et passe de 250 à 400 francs. Les protagonistes ont malgré tout sous-estimé les travaux de consolidation, puisqu'en 1908 Frédéric Dubois indique qu'il «faudra prévoir un petit crédit supplémentaire à cause des travaux de reprise en sous-œuvre qui ont été plus importants qu'on ne le prévoyait à la façade»<sup>18</sup>.

### *Archéologie*

Parmi les correctifs apportés au devis initial par Albert Naef et Léo Châtelain se trouvent les sommes consacrées aux explorations archéologiques du sol, au «piquage» des voûtes, des murs et des façades<sup>19</sup> et surtout le nouveau poste consacré aux «relevés» (500 francs)<sup>20</sup>.

Les responsables du chantier s'attachent à «retrouver les fondations de la partie démolie»<sup>21</sup> dont les dimensions correspondent à celles données par les textes du XIX<sup>e</sup> siècle et concluent que «d'après ce plan des fondations, on pourrait supposer qu'il y avait une nef et des bas côtés; ce qui

<sup>17</sup> Commission cantonale des monuments historiques du canton de Neuchâtel depuis 1903 et Comité de la Société suisse des monuments historiques depuis 1886.

<sup>18</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

<sup>19</sup> Les montants doublent presque. AFMH, dossier Valangin-collégiale, devis corrigé, [Léo Châtelain, 1907].

<sup>20</sup> Nous n'avons retrouvé pour tout relevé qu'un plan au sol levé par Léo Châtelain en décembre 1905 qui indique «en bleu, résultat des fouilles». AEN, fonds Léo Châtelain 1/5. L'équipe de l'Intendance des bâtiments de l'Etat ne semble pas non plus s'être lancée dans une véritable campagne de fouilles archéologiques à l'image de leur travail au château de Valangin.

<sup>21</sup> [Léo Châtelain] «Quelques notes sur la Collégiale de Valangin et sa restauration en 1908-1909», *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1910, p. 57.

expliquerait la présence de deux ouvertures ogivales dans les transepts à droite et à gauche de la croisée»<sup>22</sup>. Ils retrouvent également la fenêtre murée du transept sud qui est remise en valeur.

Frédéric Dubois recommande également l'exécution de «fouilles systématiques» et d'en profiter pour «rétablir le sol à son niveau primitif»<sup>23</sup>. Il n'est par contre guère question de subordonner les travaux de restauration aux résultats archéologiques.

Alors que les experts retracent dans chacun de leur rapport l'histoire de l'édifice, nous nous étonnons qu'ils n'aient pas pressenti le résultat décevant des recherches archéologiques. «L'église a été construite d'un seul jet, par conséquent les fouilles n'ont pas mis à jour des restes de constructions antérieures.»<sup>24</sup>

### *Restauration*

A l'issue de l'intervention de 1908-1909, «la gracieuse collégiale sortait rajeunie des couches de peinture sous lesquelles on avait tenté de dissimuler ses rides» selon un journal de l'époque<sup>25</sup>.

Si ces propos peuvent s'appliquer au décrépiage et «rejointoyage» des façades, ils semblent beaucoup plus difficilement applicables aux revêtements intérieurs. Leur récente étude a en effet démontré que les voûtes ont bel et bien été décrépiées et les éléments en pierre de taille nettoyés, mais que les parois n'ont pas subi un sort aussi drastique que le suggéraient les devis (voir l'article de Elisabeth et Michel Muttner).

Alors que la Commission proposait de piquer les murs «à fond afin d'arriver à en connaître la structure»<sup>26</sup>, les dégagements se sont bornés à quelques sondages à la recherche d'ornements peints: «les murs et les voûtes ont été en partie grattés et piqués sans que l'on retrouve aucune trace de peintures.»<sup>27</sup> Lors de la reconnaissance des travaux de 1909, la Commission débat d'un projet de décor présenté par Léo Châtelain, lui-même «persuadé qu'il devait y avoir dans le temps une décoration quelconque, très simple»<sup>28</sup>. Qu'entendent-ils par «peintures murales»?

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 4 juillet 1908.

<sup>24</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

<sup>25</sup> Coupure de presse datée du 28 janvier 1911, mais dépourvue du nom du journal, insérée dans AEN, fonds notes de Jean Courvoisier, 80/14/47.

<sup>26</sup> AEN, fonds TP 322, procès-verbal de la Commission cantonale des monuments historiques (PV CCMH), 11 novembre 1905.

<sup>27</sup> [Léo Châtelain] «Quelques notes...», p. 57. Elisabeth et Michel Muttner n'ont pas trouvé de traces de sondages systématiques, mais quelques repérages ponctuels, les fragments d'enduit ancien étant relativement faciles à identifier.

<sup>28</sup> [Léo Châtelain] «Quelques notes...», p. 57.

S'agit-il de scènes historiées, de décors répétitifs ou de simples filets soulignant les structures architecturales? Un petit croquis rapide<sup>29</sup> et le caractère laconique d'un procès-verbal ne nous autorisent malheureusement pas à trancher, mais ils permettent par contre d'expliquer les échantillons de décoration retrouvés par Elisabeth et Michel Muttner lors de leur étude. L'opposition farouche de deux puristes de la conservation, l'archiviste de l'Etat Arthur Piaget, ainsi que l'homme de lettres Philippe Godet nous procurent quelques précisions supplémentaires. Ils s'insurgent en effet contre le projet «non pas que les motifs de la décoration ne soient en eux-mêmes intéressants, mais ils ne voient pas quels documents ont pu servir de base à cette adaptation de décors modernes dans un cadre ancien. La preuve étant faite qu'il n'existait aucune peinture sur les murs ni les voûtes de l'église, il faut respecter le caractère austère de ce lieu de culte et ne rien ajouter au ton uni des murs»<sup>30</sup>. Plus conciliant, Albert Naef tente de défendre son collègue architecte, en affirmant qu'«en principe, [il] ne combat pas une décoration moderne puisque chaque époque doit avoir son caractère particulier»<sup>31</sup>. Pour des raisons éthiques et peut-être également financières, la Commission abandonnera finalement toute velléité de peinture décorative et se contentera de compléter les lacunes des murs avec un enduit hydraulique avant de les recouvrir d'une couche uniforme de peinture à la colle.

Dans le même ordre d'idée, la Commission renonce à mettre en valeur l'inscription gravée sur le pourtour des fonts baptismaux «en donnant aux lettres une couleur différente de la pierre de taille (rouge ou noir)»<sup>32</sup>.

Reste la question du traitement de la pierre de taille (fig. 1 et 2). Le projet initial prévoit que «la pierre de taille serait nettoyée, dégagée et laissée apparente»<sup>33</sup>, postes répétés dans les devis de 1905 et 1907. A la fin du chantier, l'un des experts fédéraux, Frédéric Dubois, juge qu'à «l'intérieur, le nettoyage de la pierre de taille a complètement transformé l'église»<sup>34</sup>. La Commission avait en effet décidé «de conserver le caractère irrégulier aux assises des baies, ce mode ayant été appliqué au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à d'autres ouvrages, mais de supprimer toute apparence de taille en dehors des nervures des voûtes et des colonnettes qui les supportent»<sup>35</sup>.

<sup>29</sup> Il comporte quelques éléments décoratifs sur les nervures et dans les écoinçons des voûtains, ainsi qu'à la limite du soubassement AEN, fonds Léo Châtelain 1/5, croquis au crayon, non signé et non daté.

<sup>30</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>31</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>32</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>33</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 11 novembre 1905.

<sup>34</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

<sup>35</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.





Fig. 1. Le chœur et le départ du transept. Etat de l'aménagement intérieur peu avant la restauration de 1908-1909 (archives SPMS).



Fig. 2. Même vue en 1913, après la restauration de 1908-1909 et le dégagement des éléments en pierre de taille (archives SPMS, 1913).

Le constat des conservateurs-restaurateurs du début du XXI<sup>e</sup> siècle corrobore cette façon de faire. Le terme «dégagement» est en outre particulièrement pertinent puisqu'une sorte de saignée a été pratiquée sur le pourtour des éléments en pierre de taille, avant d'être bordée par un enduit de chaux hydraulique. Un tel procédé souligne l'irrégularité de la structure constructive aux dépens des lignes architecturales de l'édifice.

Le travail effectué n'est par contre pas du goût de l'autre expert fédéral, Albert Naef, qui va réclamer des retouches durant près d'un quart de siècle. Dans son rapport du 25 décembre 1911, Naef soulève quelques détails ou finitions à soumettre au Conseil d'Etat, parmi lesquels :

«A l'intérieur, les assises des pieds-droits et les claveaux des arcs des fenêtres ont été laissés entièrement visibles et rejointoyés. Or ces matériaux, QUI N'ÉTAIENT PAS DESTINÉS À RESTER ENTièrement VISIBLES, sont d'une irrégularité extraordinaire, les uns très petits, les autres allongés, avec des extrémités brutes; il en résulte un encadrement découpé de la façon la plus bizarre, qui butte contre les lignes architecturales, un aspect très défavorable et qui nuit certainement à l'effet artistique de l'intérieur. Il faudrait essayer de corriger cela de la façon la plus

simple, c'est-à-dire en ne laissant la pierre de taille visible que par un encadrement RÉGULIER autour des baies, et en passant un lait de chaux, de la teinte de l'enduit voisin, sur les extrémités irrégulières et découpées.»<sup>36</sup>

Naef revient à la charge deux ans plus tard contre ces « fausses notes »<sup>37</sup>, même s'il reconnaît la bonne volonté des responsables du chantier. « On a bien voulu tenir compte de ce conseil, dans une certaine mesure, en passant un enduit mince ou un lait de chaux sur la taille des décrochements, mais cela ne suffit pas. [...] il faudrait rendre à ces parties de la tranquillité, en atténuant les profondes découpures, les cernures [sic], qui nuisent à l'harmonie de l'intérieur. Même remarque absolument pour la taille d'encadrement des fenêtres, des portes, des niches diverses [...] A mon sens, ce déchiqueté est illogique, peu beau, il rompt l'harmonie et la tranquillité de l'effet d'ensemble de l'intérieur, il rompt aussi le beau dessin des baies.»<sup>38</sup> Il réclame également le crépissage des voûtes en tuf, de façon à ce qu'elles soient « mieux en harmonie avec le caractère tranquille de l'église.»<sup>39</sup>

Il doit attendre 1915 pour recevoir un courrier de Louys Châtelain<sup>40</sup>, l'architecte chargé des retouches, qui lui demande des instructions précises. Ces dernières sont renouvelées en 1916, date à laquelle l'intendant des bâtiments de l'Etat, Charles-Henri Matthey, lui écrit :

« Nous avons constaté que le système le meilleur consisterait à tracer régulièrement le pourtour de la taille sur une largeur uniforme de 10-15 centimètres, suivant l'importance et la proportion des baies. Cette correction devra être apportée à tous les encadrements portes et niches comprises. – Le tracé en place à chaque baie au moyen d'un trait de craie ou de fusain nous paraissant indiqué, je viens vous prier de bien vouloir le faire établir.»<sup>41</sup>

Le travail effectué dans l'intervalle ne semble pas convenir à Naef qui se plaint à nouveau en 1920 « qu'on a bien voulu tenir compte de mes observations, [...] Plusieurs des encadrements les plus tourmentés, ont été masqués; mais, dans le chœur essentiellement, il subsiste encore beaucoup trop de ces décrochements QUI, À L'ORIGINE, N'ÉTAIENT PAS VISIBLES »<sup>42</sup>.

<sup>36</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 25 décembre 1911.

<sup>37</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 9 février 1913.

<sup>38</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 9 février 1913.

<sup>39</sup> AEN, fonds TP 47, notes de Charles-Henri Matthey, 11 février 1913.

<sup>40</sup> Après le décès de Léo Châtelain en 1913, les chantiers en cours sont repris par son fils Louys.

<sup>41</sup> AEN, fonds TP 1/1, copie de la lettre de la Commission cantonale des monuments historiques à Louys Châtelain, 3 novembre 1916.

<sup>42</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 18 janvier 1920.

L'affaire rebondit à plusieurs reprises de 1925 à 1931, la menace de lier l'octroi de nouvelles subventions destinées à la tour du bourg à l'exécution des retouches de la collégiale suscitant en particulier l'ire du Conseil communal; ce dernier obtient néanmoins de dissocier les deux affaires, ainsi qu'une subvention supplémentaire extraordinaire pour la rectification des encadrements. Rien n'y fait, les autorités justifiant à diverses reprises leur inertie par la crainte que des interventions ponctuelles n'entraînent une réfection complète de l'intérieur, une charge financière trop conséquente, ainsi que des dissensions politiques.

De guerre lasse, Naef finit par céder «comme on ne peut PAS exiger ces corrections désirables, il n'y a qu'à attendre»<sup>43</sup>. La question chatouille en fait son amour-propre professionnel; il craint en effet qu'en voyant l'inscription commémorative «chacun croira que ces encadrements grotesques ont eu l'approbation des dites autorités et de leurs commissions d'experts»<sup>44</sup>.

Le traitement du plafond cintré, de sa polychromie et des clés de voûte ayant vraisemblablement rencontré l'approbation des différents protagonistes, les textes n'ont malheureusement laissé aucun détail sur cette intervention, pas plus que sur les travaux nécessaires au remplacement d'une cloche en 1912.

### *Aménagements intérieurs*

Nous ne nous étendrons pas sur le décor des verrières, une question qui occupe une large place dans les débats. Comme l'exprime clairement Louys Châtelain en 1911, «les vitraux sont d'importance capitale dans une Eglise ancienne surtout»<sup>45</sup> et constituent un apport primordial dans le cadre de la restauration d'un monument historique (voir l'article d'Antoine Glaenzer).

«La disposition du mobilier, ces poêles de fer avec leurs hideux tuyaux est aussi défavorable que possible; le projet de restauration corrige tout cela d'une façon intelligente et met en valeur les parties intéressantes.»<sup>46</sup> L'élimination des apports du XIX<sup>e</sup> siècle ne suscite aucun état d'âme au début du XX<sup>e</sup> siècle, le nouveau mobilier, «à la fois simple, rustique et de bon goût»<sup>47</sup>, rencontrant l'approbation de Frédéric Dubois. Quant à la lustrerie,

<sup>43</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 12 août 1931.

<sup>44</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 31 août 1925.

<sup>45</sup> AEN, fonds TP 47, lettre de Louys Châtelain à Louis Perrier, 19 juin 1911.

<sup>46</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, préavis d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 12 août 1907.

<sup>47</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

elle conjugue une apparence ancienne avec un mode d'éclairage électrique résolument contemporain. Seuls la chaire et les fonts baptismaux trouveront grâce aux yeux des experts et demeureront en place et en l'état. Sans entrer dans le détail, la question des orgues mobilisera l'énergie de la paroisse et sollicitera les instances cantonales à diverses reprises de 1933 à 1961.

### *Adjonction nouvelle*

Le rapport de Frédéric Dubois nous apprend que le premier projet de sacristie de plan semi-circulaire « ne rentrait pas dans le caractère de l'église et [...] rappelait un peu une absidiole romane. [L'expert fédéral demande alors] une simple petite sacristie carrée avec un toit à deux pans [s'harmonisant avec] le caractère de l'édifice »<sup>48</sup>. Une fois réalisé, le nouvel édicule constitue « ainsi comme une chapelle latérale d'un très joli effet [grâce à l'ouverture d'un arc, même si] pour concilier les différentes opinions et ne pas gêner l'effet de la sacristie, [Dubois propose] de faire une paroi à hauteur d'homme portant la même décoration que le tambour des portes et laissant ainsi voir les fenêtres de la sacristie »<sup>49</sup>.

### **Tombeau des seigneurs de Valangin**

A Valangin, se côtoient les restaurations d'un édifice religieux et celle d'un monument funéraire qui ne sont pas toujours synchrones. La campagne de travaux de 1905-1909 ne comporte aucune intervention sur le tombeau, la niche et les sculptures ne souffrant apparemment pas de problème majeur de conservation. Ce n'est qu'en 1931 que Naef mentionne pour la première fois le monument dans l'un de ses rapports :

« [...] entre parenthèses ces statues d'un Hochberg [sic], seigneur de Valangin, et de son épouse, de Vergy, que j'ai examinées de près, sont fort intéressantes. Je me demande si elles n'ont pas été peintes, ce qui ne serait nullement extraordinaire; en tout état de cause, les costumes des deux personnages, qui sont conservés dans leurs moindres détails, mériteraient une étude détaillée. »<sup>50</sup>

Limitée à un travail de sculpture, la restauration du monument valanginois par Charles-Frédéric-Louis Marthe en 1840-1841 ne suscite pas de condamnation au sein de la Commission qui souhaite par contre « de-restaurer » le tombeau des comtes de Neuchâtel. Dans sa séance de

<sup>48</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 4 juillet 1908.

<sup>49</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 30 septembre 1908.

<sup>50</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 12 août 1931.

1909, elle reproche en effet à la polychromie appliquée en 1837-1840 par le même «restaurateur» d'être «uniforme et sans caractère»<sup>51</sup> et de dissimuler les vestiges de couleur médiévale<sup>52</sup>.

Au cours de cette même séance est débattue la question du transfert de la pierre tombale placée au pied du monument en 1840-1841. Au grand dam de deux membres de la Commission, le Comité et Frédéric Dubois ont décidé de «supprimer [la] grille et de fixer la dalle contre le mur [de la niche du transept ouest]. Le monument de Vergy sera ainsi plus visible et l'on gagnera en même temps de la place»<sup>53</sup>. Se basant sur le récit de Jonas Barillier au XVII<sup>e</sup> siècle, sur l'expertise de Marthe qui affirmait en 1840 que «la pierre tombale recouv[r]ait bien les restes de Guillemette de Vergy et de Claude d'Aarberg»<sup>54</sup>, ainsi que sur les écrits de Georges Quinche au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le procès-verbal conclut que «c'est donc un sacrilège que de mutiler le tombeau. MM. Piaget et Godet demandent que les choses soient remises en état et que l'intégrité du monument primitif soit scrupuleusement respectée; d'ailleurs la sculpture de la dalle est faite pour être vue en plan et non en élévation»<sup>55</sup>. La Commission décide donc la remise en place de la dite dalle dans sa position de 1840-1841.

Quelques années plus tard, en 1928, Naef signale des infiltrations d'humidité.

«Dans la grande niche, paroi latérale du chœur, à gauche, qui abrite les statues couchées, bien connues, j'ai constaté UN MAL TRÈS SÉRIEUX et qui nécessiterait une intervention rapide: la voûte de cette niche est saturée d'eau. Cette humidité, qui augmentera certainement si l'on n'intervient pas sans tarder et se communiquera au mur adjacent du chœur, provient certainement aussi d'une défectuosité des dalles de couverture, à l'extérieur. Actuellement, le mal n'est pas encore grave, mais les propriétaires de l'église pourraient constater, à leurs dépens, qu'il le deviendrait si l'on ne prend pas sans tarder les mesures voulues.»<sup>56</sup>

L'Intendance des bâtiments semble avoir déjà signalé la défectuosité au Conseil communal de Valangin qui aurait chargé l'entrepreneur Carrel de faire les travaux nécessaires. Si aucun assainissement n'a été entrepris à la fin de l'année malgré les instructions données par Charles-Henri Matthey, la réparation a sans doute été effectuée peu après, puisqu'une couche de

<sup>51</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>52</sup> Claire PIGUET et Marc STAEHLI, «Le tombeau des comtes de Neuchâtel», *Art + Architecture*, 2003, pp. 44-53.

<sup>53</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, rapport de Frédéric Dubois, 4 juillet 1908.

<sup>54</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>55</sup> AEN, fonds TP 322, PV CCMH, 13 mars 1909.

<sup>56</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 31 octobre 1928.

crépi hydraulique recouvre aujourd'hui la niche et qu'en 1931 Naef se réjouit de la stabilisation des dégâts. «J'ai constaté avec satisfaction que l'humidité, que j'avais signalée dans la niche du chœur (qui abrite les statues couchées) n'est pas devenue plus grave.»<sup>57</sup>

En 1941 enfin, la Commission s'inquiète des dommages qu'aurait subis la statue de Claude d'Aarberg. «Des morceaux cassés seraient déposés à proximité de la statue. – Nous nous permettons d'attirer votre attention sur cet objet ne doutant pas que vous tiendrez à faire remettre en état par un maître de l'art, en l'occurrence un maître sculpteur avisé, le personnage mutilé.»<sup>58</sup> Et six mois plus tard: «Confirmant notre téléphone récent, nous vous prions de vous assurer que la statue de Claude d'Aarberg a été remise en état, car il serait extrêmement regrettable et beaucoup plus coûteux ensuite que des morceaux soient égarés.»<sup>59</sup> Ne s'agirait-il pas plutôt des fragments de sculpture du chevalier trouvé dans la niche méridionale du chœur?

## Conclusion

Deuxième restauration de la collégiale de Valangin, les travaux entrepris en 1908-1909 s'inscrivent dans une série d'interventions du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Ni la remise en état des dommages provoqués par le vandalisme des réformés, ni l'importante campagne de travaux intérieurs de 1778-1779 ne procède d'une démarche patrimoniale, au sens actuel du terme. La première est mue par des motivations commémoratives et religieuses, alors que la seconde répond à des besoins de confort et d'utilisation. Ces interventions ne sont donc pas accompagnées de réflexion sur l'âge, la nature et la valeur du bâtiment ou du tombeau; elles n'ont pas non plus pour but la conservation d'un témoin historique, la recherche de son état d'origine ou le développement des connaissances à son sujet.

Un tout autre esprit anime la campagne de travaux de 1840-1841. Si le point de départ est à nouveau l'entretien et la modernisation de l'édifice, l'intervention acquiert rapidement une dimension patrimoniale. Le directeur

<sup>57</sup> AFMH, dossier Valangin-collégiale, lettre d'Albert Naef au Département fédéral de l'Intérieur, 12 août 1931.

<sup>58</sup> AEN ; fonds TP 2/2, copie de la lettre de la Commission cantonale des monuments historiques au Conseil communal de Valangin, 23 septembre 1941.

<sup>59</sup> AEN, fonds TP 2/2, copie de la lettre de la Commission cantonale des monuments historiques au Conseil communal de Valangin, 2 mars 1942. Faute de temps, nous n'avons pu dépouiller les documents conservés dans les archives communales de Valangin. Ils pourraient révéler quelques détails complémentaires.

des bâtiments de la Principauté Samuel de Meuron « désire vivement que ce temple, l'un des plus remarquables du pays, tant sous le rapport de l'antiquité et de la construction que sous celui de l'intérêt historique soit rétabli dans toute sa dignité. [... Il souhaite] en un mot rétablir l'édifice sacré dans son état primitif»<sup>60</sup>. Initiative encore ponctuelle et largement dépendante des personnalités qui la soutiennent<sup>61</sup>, cette restauration a néanmoins lieu durant une période particulièrement favorable à l'éclosion de la notion de monuments historiques ou « d'antiquités » selon le terme de l'époque<sup>62</sup>. Précoce dans notre région, elle a le mérite de sauver une bonne partie de la collégiale, malgré les importantes mutilations subies par le bâtiment.

L'intervention du début du XX<sup>e</sup> siècle compte parmi de nombreux chantiers de ce type en Suisse romande et s'inscrit dans le cadre d'une protection légale, ainsi que d'une démarche établie et contrôlée par les pouvoirs publics. Ce que nous qualifierons de « restauration archéologique » est alors bien codifiée. Le développement de disciplines comme l'histoire et l'archéologie, l'apparition de nouveaux matériaux dans le domaine de la construction, de même que les profonds changements politiques, économiques et sociaux de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont également eu des répercussions dans le domaine des monuments historiques et ses chantiers. Si la méthode semble acquise, chaque édifice possède néanmoins ses particularités et suscite des questions spécifiques, à l'image de celles de la collégiale de Valangin que nous avons tenté de présenter ici.

Claire PIGUET

Adresse de l'auteur: Claire Piguet, Service cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

<sup>60</sup> AC-Valangin, Délibérations du Conseil communal, 3 septembre 1838 ; texte cité dans AEN, notes de Jean Courvoisier.

<sup>61</sup> La restauration est conduite et/ou soutenue par le conseiller d'Etat Frédéric-Alexandre de Chambrier d'Oleyres, l'historien Georges-Auguste Matile, l'architecte James-Victor Colin et le sculpteur Charles-Frédéric-Louis Marthe.

<sup>62</sup> Aménagement du château de Colombier, cénotaphe des comtes de Neuchâtel, projet de restauration de la collégiale de Neuchâtel, création d'une chaire d'archéologie, publications historiques et archéologiques, fouilles archéologiques, pour citer quelques exemples.

## LES VITRAUX DE CLÉMENT HEATON

Entre le mois de novembre 1905, date à laquelle il se constitue, et le mois de novembre 1915 – date de sa dissolution –, le comité pour la restauration du temple de Valangin se réunit trente-cinq fois, essentiellement avant de fêter cette restauration en juin 1909 (vingt-cinq séances jusqu'à cette date)<sup>1</sup>. Les dix dernières séances sont consacrées à l'installation des vitraux dus à Clément Heaton. C'est donc un travail de longue haleine : il a fallu prendre la décision tout d'abord d'installer des vitraux, puis de sacrifier des représentations à caractère biblique au profit de la seule héraldique, et enfin, de mener l'ensemble à chef après que l'essentiel du gros œuvre a été achevé.

### Charles L'Eplattenier ou Clément Heaton ?

Au départ de l'installation des vitraux, on trouve la problématique, constante dans ce genre d'entreprise, de la récolte de fonds. Il s'agit, alors que le système de subventions des travaux de restauration par l'intermédiaire du canton et de la Confédération n'en est qu'à ses débuts, de trouver des moyens financiers qui permettent de faire face aux dépenses envisagées. Ainsi, dès le mois de juillet 1908, il est question de faire participer les anciennes familles bourgeoises de Valangin à l'effort de restauration, mais apparemment sans que les fonds ne soient attribués à un objectif précis. Les lettres qui nous ont été conservées par Paul Favre, secrétaire-caissier de la commission, montrent qu'une circulaire a été envoyée à plusieurs familles bourgeoises. La réponse faite par Edmond de Pury Wavre en témoigne :

Jolimont sur Cerlier, le 23 juillet 1908

Mon cher Henri,

Je ne sache pas que je descende d'un bourgeois de Valangin, mais c'est dans les choses possibles ; il me suffit toutefois que tu sois à la tête du comité pour que je t'envoie ma pièce pour la restauration du temple de Valangin. J'ai d'ailleurs encore une autre bonne raison, c'est le souvenir d'y avoir été dans le temps assez souvent avec ma femme depuis Pierre-à-Bot entendre non pas des foudres d'éloquence mais de bons vieux pasteurs neuchâtelois dont les sermons étaient en général courts et bons comme cela convenait en été.

Bien à toi, ton vieil ami,  
Edmond de Pury Wavre

<sup>1</sup> Archives de la commune de Valangin (ACValangin), F 5, « Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915 ».



La réponse de Philippe Godet, datée du 24 juillet 1908, va dans le même sens :

Monsieur *Henri* de Montmollin,  
président du comité de restauration du temple de Valangin.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre circulaire réclamant le secours des descendants des bourgeois de Valangin pour la restauration du temple du bourg, et je suis d'avance tout acquis à votre œuvre. Je serai donc heureux de vous donner ma modeste obole<sup>2</sup> (...)

Cette entreprise n'a donc pas encore d'objectif clairement assigné – il n'est pas encore question de vitraux – et l'on semble avoir vite compris au sein de la commission qu'il ne fallait pas restreindre le réservoir financier au seul potentiel de l'ancienne bourgeoisie de Valangin, supprimée en 1852<sup>3</sup>.

Il faut attendre le mois d'octobre 1908 pour que la problématique de la mise en place de vitraux dans la collégiale rénovée apparaisse. Des contacts ont été pris, à l'initiative semble-t-il de Léo Châtelain, l'architecte responsable de la restauration, avec Charles L'Eplattenier, qui, en tant qu'enfant du Val-de-Ruz, se propose de faire gratuitement les cartons de ces vitraux. Le comité, qui accepte cette offre avec reconnaissance, remercie L'Eplattenier dans une lettre datée du 10 octobre 1908<sup>4</sup>.

Mais peu à peu, le nom de Clément Heaton apparaît. Or L'Eplattenier ne peut ignorer que cet artiste verrier préfère travailler seul : depuis 1901, sur les dix-huit chantiers qui l'ont occupé en Suisse ou en Alsace, Heaton n'a confié le soin du dessin d'un vitrail qu'à une reprise<sup>5</sup>. Cette détermination, bien en accord avec le rôle d'entrepreneur qui est celui de Clément Heaton, provoque, dans un élan de respect mêlé de regrets, le retrait de la candidature de Charles L'Eplattenier :

<sup>2</sup> Pour ces deux lettres : ACValangin, F 5, « Documents concernant la restauration du temple de Valangin ».

<sup>3</sup> On ne peut que signaler cette date, aucune étude précise n'ayant été faite à ce jour sur la suppression des bourgeoisies après la révolution de 1848 depuis les travaux de : Jean-Louis-Isaac VIVIEN, *La bourgeoisie de Valangin*, Neuchâtel, 1902. Précisons que M<sup>me</sup> Valentine Renaud prépare un mémoire de licence sur ce sujet sous la conduite du Prof. Philippe Henry.

<sup>4</sup> ACValangin, F 5, « Copie des lettres », p. 26.

<sup>5</sup> William Roethlisberger a dessiné en 1901 le carton du vitrail consacré à saint Pierre, dans le chœur du temple de Cornaux. Nicole QUELLET-SOGUEL, *Clément Heaton: 1861-1940, Londres - Neuchâtel - New York*, Hauterive, 1996, p. 25. Jean COURVOISIER, *Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. 3, Bâle, 1963, p. 96.

Monsieur Léo Châtelain, architecte à Neuchâtel

Mon cher Monsieur,

En attendant que j'aie l'avantage de vous voir pour parler des vitraux de Valangin, je tiens à vous dire qu'il sera très difficile de fournir des dessins à Mr. Heaton. Jamais mes cartons ne conviendront à cet artiste qui en sait plus long que moi.

Par contre, si aucun engagement ne vous lie à Mr. Heaton, je vous proposerais de confier ce travail à un jeune Octave Matthey de Serrières, artiste de talent qui a fait et fera des vitraux très intéressants (il travaille à mes côtés) et nous pourrions faire œuvre commune. Quant à la suppression des figures, c'est une chose très regrettable, car c'était surtout cette recherche-là qui m'attirait; bien que je sois un passionné de l'ornement. Enfin nous parlerons de tout cela prochainement. Puisque vous avez la bonne fortune de recevoir des dons d'Amérique, la chose ira plus vite.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous présente, mon cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Ch. L'Eplattenier<sup>6</sup>

Au mois de mai 1909, le comité prend la décision de confier le travail à Clément Heaton et rejette définitivement l'offre de Charles L'Eplattenier:

13 mai 1909

Monsieur Charles L'Eplattenier, artiste peintre  
La Chaux-de-Fonds

Monsieur,

Le comité chargé de la restauration de notre temple s'est occupé dans sa dernière séance de la question des vitraux et s'est déclaré en principe favorable à leur établissement.

Monsieur l'architecte Châtelain qui vous avait écrit précédemment à ce sujet assistait à notre réunion. Or, d'après ses déclarations, il résulte que monsieur Heaton<sup>7</sup>, lequel sera tout probablement chargé de ce travail, n'accepte pas de dessins exécutés par d'autres artistes dans ce domaine-là. Il les exécute toujours lui-même. Nous venons donc, bien à regret, vous remercier de l'offre si obligeante que vous nous avez faite l'an dernier et pour laquelle nous vous garderons la plus vive gratitude.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire caissier, Paul Favre

<sup>6</sup> ACValangin, F 5, «Rénovations au temple, documents historiques». La lettre de L'Eplattenier n'est pas datée, mais comme il y fait allusion à un don d'Antoine Borel, elle doit être de décembre 1908 au plus tôt et du mois de mai 1909 au plus tard, date de la lettre de la Commission à L'Eplattenier.

<sup>7</sup> Ecrit dans la marge gauche, à la place de «Itten», dans le texte.

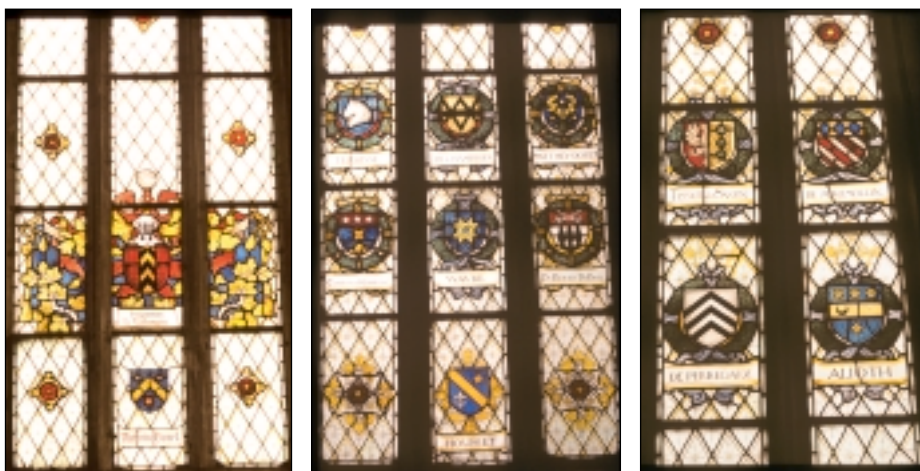


Fig. 1. A gauche, vitrail du chœur avec les armoiries d'Antoine Borel; au centre et à droite, les vitraux du transept ouest (SPMS).

Les fonds d'Amérique auxquels Charles L'Eplattenier fait allusion sont ceux versés par Antoine Borel, banquier à San Francisco où il occupe aussi la charge de consul. A en croire les procès-verbaux de la commission, c'est à l'instigation du pasteur de Valangin, M. Moulin, que l'on a fait parvenir une circulaire de recherche de fonds au banquier d'Amérique<sup>8</sup>. Avec raison d'ailleurs puisque aux dates du 28 décembre 1908 et du 24 février 1909, le journal de la caisse de rénovation du temple enregistre à chaque fois un versement de 2500 francs<sup>9</sup>. C'est donc nanti de cette somme de 5000 francs que le comité de restauration se tourne vers Clément Heaton.

### Clément Heaton

De la vie de Clément Heaton, bien connue depuis la monographie qu'en a faite Nicole Quellet-Soguel, nous ne rappellerons que les points principaux<sup>10</sup>. Il est né près de Londres en 1861, d'un père maître verrier ayant monté une importante entreprise de vitraux connue dès 1862 sous le nom de Heaton, Butler & Bayne. L'entreprise atteint son apogée à la fin des années 1860 et Clément Heaton y collabore dès 1882, à la mort de son père. Les années 1883-1888 sont marquées à la fois par les désaccords

<sup>8</sup> ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 20 octobre 1908, p. 46. Nous ne sommes pas parvenus à retrouver cette première circulaire qui date probablement du mois de juillet 1908.

<sup>9</sup> ACValangin, F 5, «Temple, Caisse».

<sup>10</sup> Nicole QUELLET-SOGUEL, *Clément Heaton: 1861-1940...*, 1996.

qui surgissent avec ses associés, ainsi que par son établissement à Neuchâtel. Il quitte ses associés en 1885, fait des aller et retour entre Neuchâtel et Londres, épouse une Neuchâteloise en premières noces, puis, devenu veuf, une seconde, et il s'établit à Neuchâtel en 1888. Suivent des années d'incertitudes dues à la difficulté de développer sa propre entreprise d'arts décoratifs, principalement dans les domaines du cloisonné et du papier repoussé. Au tournant du siècle, Heaton est un artiste reconnu et plusieurs fois primé, mais qui, comme les autres ateliers de ce type, connaît d'importantes difficultés financières: il semble que l'exigence de qualité artisanale s'accommode mal d'une fabrication à une échelle assez grande pour permettre des prix modiques.



Fig. 2. Les armoiries « Du Boz dit DuBois ». Les archives de la commune de Valangin ont conservé les dessins qui ont permis à Clément Heaton de faire les cartons des vitraux (SPMS).

Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, Clément Heaton se voit confier la réalisation de toute une série de vitraux, principalement en Suisse romande (Cornaux en 1901-1902; Saint-Aubin en 1903; Saint-François à Lausanne en 1906, Romainmôtier en 1911-1913; etc.), en Suisse allemande (la Kreuzkirche de Zurich en 1904) ou en Alsace (la maison des Diaconesses de Strasbourg en 1905-1906; l'église saint Etienne de Mulhouse en 1910-1911). Cette série de commandes le pousseront à se concentrer sur le vitrail et à s'établir au Villaret, dans la région de Cormondrèche, en 1908.

C'est de l'atelier du Villaret que sortira sa production de vitraux jusqu'à la nuit du 13 au 14 juin 1914 où l'explosion probable d'un four provoque un incendie qui détruit sa maison. Cet événement sera l'occasion de précipiter un changement déjà prévu: toute la famille Heaton ira s'installer à New York où le talent du maître verrier s'exprimera jusqu'à son décès en 1940.

*L' «opération vitraux»*

Antoine Borel est remercié de son premier versement de la manière suivante :

02 janvier 1909

Monsieur Antoine Borel  
San-Francisco

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous accuser réception des f. 2'500 que vous avez remis à Monsieur le docteur Henri de Montmollin pour la restauration (vitraux) du temple de Valangin.

Au nom du comité, je vous prie de recevoir l'expression de notre profonde gratitude et de nos remerciements sincères.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Au nom du comité

Le secrétaire caissier: Paul Favre<sup>11</sup>.

Ainsi, au début de l'année 1909, le comité enregistre une entrée d'argent de 5000 francs, à consacrer uniquement aux vitraux, et il prend la décision de travailler avec Clément Heaton. Il hésite cependant encore sur ce qu'il convient de faire. La commission des monuments historiques a peut-être orienté un premier choix, surprenant d'ailleurs, et dont Charles L'Eplattenier, qui n'est sans doute pas au courant des motivations de la commission, s'est fait l'écho dans sa lettre de renonciation :

La Commission préconise l'exécution de vitraux modestes à ornement plutôt que des figures, que nos verriers ne sont pas toujours à même d'exécuter avec art et qui reviennent d'ailleurs beaucoup plus chers<sup>12</sup>.

On s'oriente alors, à l'inverse de ce que Clément Heaton a pu faire dans les autres églises neuchâtelaises, vers une décoration à caractère uniquement héraldique, célébrant la communauté plutôt que des passages bibliques.

<sup>11</sup> ACValangin, F 5, « Copie des lettres », p. 30.

<sup>12</sup> AEN, fonds TP 322, PV Commission cantonale des monuments historiques, 11<sup>e</sup> séance, 13 mars 1909. Renseignement aimablement fourni par M<sup>me</sup> Claire Piguet.



Fig. 3. Les armoiries «de Montmollin» (SPMS).

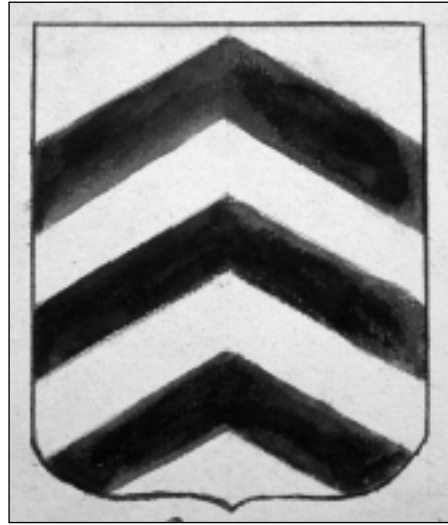


Fig. 4. Les armoiries «de Perregaux» (SPMS).

Il est aussi tout d'abord question de ne faire des vitraux que dans le chœur :

Les vitraux porteraient les armoiries de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy, de l'ancienne seigneurie de Valangin et de la commune actuelle avec banderoles portant la date exacte de la fondation de l'église<sup>13</sup>.

La question de la présence d'armoiries de familles sera soulevée par Alfred Tissot, le président du Conseil communal, lors de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1909, mais au mois d'avril 1910, elle ne s'est pas encore imposée. Il faut en fait attendre le mois de mars 1911 pour que cette décision prenne forme :

Monsieur le président [le Dr. H. de Montmollin] informe ses collègues qu'il a fait insérer un article dans la Feuille d'avis de Neuchâtel pour engager les descendants des anciennes familles bourgeoises de Valangin à faire figurer leurs armoiries dans les vitraux qui orneront les fenêtres de notre temple; Monsieur Châtelain, auquel une lettre a été envoyée au sujet du coût de ce travail, a répondu qu'à raison de deux armoiries par meneau, il faudrait de la part de chaque famille f. 350 (20 familles à f. 350 = f. 7'000), la rosace, de cette façon, serait faite aussi sans supplément<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 26 mai 1909, p. 58.

<sup>14</sup> ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 22 mars [1911], p. 70.

Le livre de caisse de la restauration enregistre les entrées d'argent de la manière suivante<sup>15</sup> :

<i>Date</i>	<i>Libellé des sommes reçues</i>	<i>Somme</i>
28 décembre 1908	Don de Monsieur Alfred (sic) Borel à San Francisco, par Mr. le docteur Henri de Montmollin (...)	2'500 f.
24 février 1909	Nouveau don de Mr. Alfred Borel, à San Francisco, par Mr. de Montmollin (...)	2'500 f.
17 janvier 1911	Don de Mr. Paul Humbert, à Neuchâtel, pour vitraux	350 f.
22 mars 1911	Don de la famille Montandon, par Mr. de Montmollin (...)	350 f.
03 juillet 1911	Don de la famille Matthey-Doret, par Mr. de Montmollin (...)	350 f.
mars, avril et mai 1911	Dons des familles: Alioth; de Perregaux; Dubois; Calame-Colin; Robert-Tissot; Terrisse; Vavre; de Pourtalès; de Chambrier; de Salis-Soglio; et Sandoz, soit au total 11 familles <sup>16</sup> (...)	3'820 f. <sup>17</sup>
17 novembre 1911	Don de la famille Delachaux, par Monsieur Eugène Delachaux, 20 Beaux-Arts (Neuchâtel) (...)	350 f.
06 janvier 1912	Don de la famille Tissot, par Mr. Alfred Tissot (...)	350 f.
21 mars 1912	Dons des familles de Montmollin et de Tribolet-Hardy, par Mr. le Dr. Henri de Montmollin	700 f.
29 mars 1912	Dons des familles de Pury, Courvoisier et Richard (...)	1'050 f.
05 mars 1914	Reçu de Monsieur Henri de Montmollin pour les vitraux des familles Sandol-Roy et Girard	700 f.
<i>Total</i>		<i>13'020 f.</i>

<sup>15</sup> ACValangin, F 5, «Temple, Caisse». Nous donnons la transcription de la page de gauche («Doit»), dans l'ordre suivi par le caissier et aux dates indiquées. Les interruptions (...) concernent des entrées d'argent qui ne sont pas consacrées aux vitraux. Les sommes de la colonne de droite sont calculées par le caissier, Paul Favre. Nous avons ajouté le total.

<sup>16</sup> Outre les noms figurant ci-dessus, le secrétaire-caissier enregistre au procès-verbal de la séance du comité du 22 mars [1911] les noms suivants: «de Montmollin; Tissot-dit-Sanfin; de Tribolet-Hardy; Courvoisier; Humbert-Droz; Sandoz; Montandon; Matthey-Doret; de Pury; JeanRichard». ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 22 mars [1911], p. 70.

<sup>17</sup> Il manque 30 francs!

Divers dons ainsi que le produit de la «cachemaille», c'est-à-dire de la quête faite dans la collégiale, permettent d'atteindre la somme de 13 393 fr. 45.

De 1910 à 1914, Clément Heaton touche, pour solde de tout compte: 7612 fr. 50, si bien que «l'opération vitraux» a laissé un bénéfice de 5800 francs environ, argent qui a permis de financer le 10 % de l'ensemble du coût des travaux de la restauration de la collégiale, calculé à 54 775 francs lors de la reddition des comptes. La rosace, payée par les vitraux de familles, n'apparaît pas dans les archives.

### *La disposition des vitraux*

Il ne semble pas que Clément Heaton soit intervenu de manière décisive dans l'ordonnancement des vitraux. Leur disposition, décidée en premier lieu par Léo Châtelain, ne tient compte ni du rattachement à une bourgeoisie, ni d'un anoblissement, ni du lieu d'origine. En revanche, le tableau ci-dessus montre que l'ordre d'arrivée des dons a joué un rôle:

- les quinze familles qui paient en 1911 les 350 francs requis occupent les baies nord du transept, ainsi que les registres inférieurs des petits côtés;
- on a trouvé de la place pour les six familles qui paient en 1912 dans les registres supérieurs des petits côtés du transept;
- le chœur est occupé par le vitrail du donateur Antoine Borel, dans la baie ouest, sous les armoiries de la seigneurie. En face, la baie est occupée par les armoiries de la bourgeoisie et commune de Valangin. En dessous figurent celles des Jeanneret, la seule famille dont on ne trouve pas trace dans les comptes.

Au début de l'année 1912, l'essentiel des vitraux sont posés:

Le comité se rend immédiatement au temple pour examiner les fenêtres dont l'effet est des plus favorables. Seules quelques retouches de détail seront apportées aux armoiries suivantes: Tissot-dit-Sanfin au lieu de Tissot-dit-sans-fin; Wavre; Matthey-Doret & Calame<sup>18</sup>.

Reste la baie principale du chœur. Elle accueille les Sandol-Roy et les Girard de Savagnier qui, parce qu'ils paient en 1914, se retrouvent à la place d'honneur, juste sous les armoiries de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy.

<sup>18</sup> ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 21 mars 1912, p. 71.



*Quelques particularités*

Les comptes le montrent: la règle des 350 francs par vitrail a été largement suivie.

Le vitrail de la famille Comtesse est particulier en ce sens qu'il a été placé pour honorer le conseiller fédéral Robert Comtesse. Dès le début, le président de Montmollin a souhaité faire figurer celui de cette famille:

Les armoiries de la famille Borel, ainsi que celles de la famille Comtesse, dont l'un de ses membres, monsieur Robert Comtesse, né à Valangin et (sic) ancien président de la Confédération, figureraient également gratuitement<sup>19</sup>.

Né à Valangin le 14 août 1847, Conseiller d'Etat pendant vingt-quatre ans (1876-1899), Robert Comtesse siège au Conseil national durant dix ans (1883-1893) et succède à Adrien Lachenal au Conseil fédéral en 1899. Président de la Confédération en 1910, il quittera ses fonctions en 1912<sup>20</sup>. En 1913, le président de la commission de restauration écrit en ces termes au caissier:

Neuchâtel, le 17 juin 1913

Monsieur Paul Favre, secrétaire caissier du comité de restauration du temple de Valangin.

Dans son temps, j'avais écrit à Monsieur le Conseiller fédéral Robert Comtesse pour lui demander de faire mettre les armoiries Comtesse sur les vitraux du temple de Valangin. Monsieur Robert Comtesse ne m'a jamais répondu. Comme Monsieur Robert Comtesse est né à Valangin et qu'il a été baptisé dans cette église, j'ai engagé le comité pour la restauration du temple à faire placer cette armoirie de Sagnard (il était bon qu'il y en ait) sur une des fenêtres. Monsieur le Pasteur Paul Comtesse sachant que cette armoirie n'a pas été payée, voulant faire sa part, m'envoie ces 125 francs, dont vous voudrez bien lui accuser réception.

Le président de la restauration du temple de Valangin  
Dr. H. de Montmollin<sup>21</sup>

Au début de l'année 1944, Frédéric-Henri Comtesse, le petit-fils de Robert, revient sur ce vitrail:

<sup>19</sup> ACValangin, F 5, «Procès-verbaux des comités d'exécution et d'action pour la restauration du temple de Valangin. De 1905 à 1915», séance du 22 mars [1911], p. 70.

<sup>20</sup> *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, 2004, t. 3, p. 445 b.

<sup>21</sup> ACValangin, F 5, «Documents concernant la restauration du temple de Valangin». La lettre du Dr de Montmollin est écrite en marge de celle qui a été envoyée à la Commission par Paul Comtesse, devenu pasteur de Valangin.

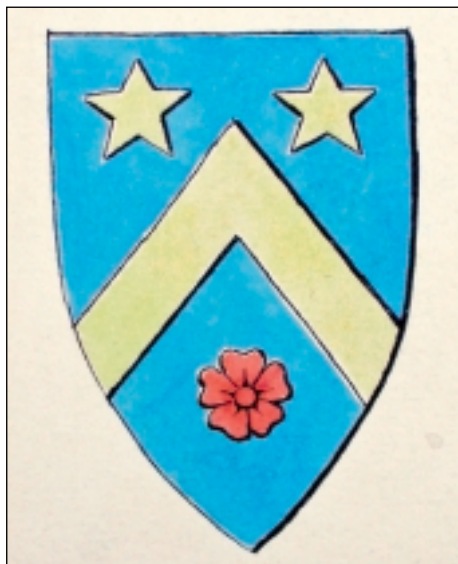


Fig. 5. Les armoiries d'Antoine Borel: «Ant. Borel» (SPMS).



Fig. 6. Les armoiries «Contesse dit Comtesse» (SPMS).

Il s'est (...) malheureusement glissé une erreur dans nos armoiries, erreur que j'ai signalée à mon père et au Dr. Henri de Montmollin, président du comité de restauration du temple de Valangin, dès que je m'en aperçus lors d'une visite en 1913.

Les 3 copeaux ont été fait de sinople au lieu d'or. (Voir à la page 7, No 53, Armoiries des familles neuchâtelaises du justicier J. Huguenin, 1660; Maurice Tripet et Jules Colin, 1889).

Jusqu'ici l'occasion de corriger cette erreur ne s'est jamais présentée. Mais comme maintenant l'or de la pointe de diamant au centre de nos armoiries me paraît avoir changé de couleur, – il n'a plus la même nuance que l'or des vitraux voisins – on pourrait faire tout d'une fois: refaire la pointe de diamant d'un bel or semblable à celui des armoiries voisines et remplacer le sinople des trois copeaux par l'or.

Cette modification sera effectuée avant le mois de mars 1945 par les soins de Charles Wasem, maître verrier à Veyrier, près de Genève<sup>22</sup>.

Le vitrail de la famille Houriet, le seul placé dans le registre inférieur de la paroi nord du transept, est le dernier arrivé. Il répond au vœu du pasteur chaux-de-fonnier

<sup>22</sup> AEN, fonds TP 47, Lettre de Fréd.-Henri Comtesse à la Commune de Valangin, 3 janvier 1944. AEN, fonds TP 2/2, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques au Secrétariat communal de Valangin, 1<sup>er</sup> février 1944. AEN, fonds TP 47, Lettre de Fréd.-Henri Comtesse au secrétaire de la commission cantonale des monuments historiques, 13 mars 1945. Renseignements aimablement transmis par M<sup>me</sup> Claire Piguet.

André Houriet, désireux de «fixer la mémoire de sa famille dans un des vitraux de cette église». Informée par la commune de cette intention, la commission des monuments et sites accepte ce nouveau vitrail et décide de son emplacement ainsi que de l'organisation du motif: seules les armoiries figureront; elles seront intégrées à un vitrail existant. La couronne végétale entourant les armoiries situées au-dessus, jugée d'un mauvais effet, ne sera pas reproduite. Herbert Fleckner, maître verrier de Fribourg, posera ce nouvel élément au mois d'octobre 1952<sup>23</sup>.

Après des débuts hésitants, c'est un choix «civil» qui est fait pour la décoration de la collégiale restaurée. Même si les procès-verbaux ne permettent pas de suivre clairement les prises de décisions, il semble que la recherche de fonds – un exercice ancien, mais à conduire avec de nouveaux partenaires comme la commission cantonale des monuments historiques et la Confédération – destinés à payer le reste des travaux, ait définitivement orienté ce choix.

Antoine GLAENZER

Adresse de l'auteur: Antoine Glaenger, faubourg de la Gare 1, 2000 Neuchâtel.

<sup>23</sup> AEN, fonds TP 3, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques à André Houriet pasteur à La Chaux-de-Fonds, 14 février 1952. AEN, fonds TP 3, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques à Léon Perrin, sculpteur à La Chaux-de-Fonds, 26 février 1952, pour l'extrait cité. AEN, fonds TP 3, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques à André Houriet pasteur à La Chaux-de-Fonds, 7 mars 1952. AEN, fonds TP 3, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques à Herbert Fleckner, maître verrier à Fribourg, 23 mai 1952. AEN, fonds TP 3, Copie de la lettre de la commission cantonale des monuments historiques à Herbert Fleckner, maître verrier à Fribourg, 3 octobre 1952. Renseignements aimablement transmis par M<sup>me</sup> Claire Piguet. La distinction entre les deux parties du vitrail a pu être observée par Roland Béguin lors du nettoyage des vitraux en 2005.

*Musée Neuchâtelois*

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE



La *Revue Historique Neuchâtoise – Musée neuchâtois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Service cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Sylvie BÉGUELIN, Chantal LAFONTANT, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Thierry CHRIST-CHEVET, Jean COURVOISIER, Alexandre DAFFLON, Maurice FAVRE, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Laurent TISSOT.

*Présidente de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M<sup>me</sup> Christine RODESCHINI, Département audiovisuel (DAV), Bibliothèque de la ville, Progrès 33, 2300 La Chaux-de-Fonds.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Maude WEBER, chemin du Cudeau-du-Haut 27, 2035 Corcelles.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâtoise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

*Illustration de la couverture:* Au lieu-dit Meudon, à la frontière des Verrières, devant un modeste corps de garde, on reconnaît à sa barbe blanche le D<sup>r</sup> Bourquin et le major de Pury au plumet dressé sur son képi. Posée à l'horizontale, l'échelle permettait de barrer la route. Le « petit char », tiré par des enfants débrouillards, transportait des bagages entre la gare des Verrières et la frontière. Photographie stéréoscopique prise par William Borle.

DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2005, 1-2: **La collégiale de Valangin, 1505-2005**
- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelois**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâteloise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâteloises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâteloise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art Nouveau à La Chaux-de-Fonds** (épuisé)
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**
- 1996, 4: **Ecrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1995
- 1996, 3: **Coffrane 1296-1996**
- 1996, 2: **Valangin**, numéro publié en collaboration avec le Service cantonal de la protection des monuments et des sites, l'Intendance des bâtiments de l'Etat et le Musée de Valangin (épuisé)
- 1995, 4: **Le cinéma neuchâtelois au fil du temps** (épuisé)
- 1994, 3: **L'école neuchâteloise au XIX<sup>e</sup> siècle** – Colloque SHAN, 1993

	Pages
1. Jean COURVOISIER, <i>Le bataillon de Landsturm 18, en août 1914. Notes du D<sup>r</sup> Eugène Bourquin</i> . . . . .	185
2. Philippe HEBEISEN, <i>Commander et obéir. Gendarmes et autorités neuchâtelaises pendant la Seconde Guerre mondiale</i> . . . . .	203
3. <i>Mélanges</i> . Lionel BARTOLINI et Jean-Daniel MOREROD, <i>L'abandon des prétentions neuchâtelaises sur La Neuveville (1316), un document retrouvé</i> . . . . .	223
4. Maude WEBER, <i>Chronique de la Société d'histoire</i> . . . . .	227
5. <i>Comptes rendus</i> . Philippe HENRY, Sylvie BÉGUELIN, Marc-Antoine KAESER . . . . .	235
6. <i>Notes de lecture</i> . Rémy SCHEURER, Jean COURVOISIER . . . . .	241

# LE BATAILLON DE LANDSTURM 18, EN AOÛT 1914

## Notes du D<sup>r</sup> Eugène Bourquin

Dans son intéressant essai sur *Une Suisse en crise*, Jürg Altwegg affirme que «la Suisse fut le seul pays du monde à fêter, littéralement, le début de la Seconde Guerre mondiale»<sup>1</sup>. Né en 1951, il n'a pas vécu l'inquiétante année 1939, ni l'assermentation des troupes mobilisées pour faire face à une possible violation de la neutralité par nos voisins. Au début de septembre 1939, comme un quart de siècle auparavant, on pouvait craindre que les soldats suisses fussent entraînés dans une guerre franco-allemande. Après huit mois de «drôle de guerre», l'arrivée d'unités allemandes victorieuses le long de la frontière du Jura, notamment aux Verrières<sup>2</sup> en juin 1940, provoqua dans le pays un choc profond difficile à faire comprendre aux générations suivantes. Ainsi ne doit-on pas incriminer les autorités qui convoquèrent, pour les honorer, les mobilisés encore vivants. Ceux-ci avaient tout quitté afin de prêter serment au drapeau d'engager leur vie en un temps de lourdes menaces. Après des centaines de jours sous les armes, les mobilisés estimaient normal que soit reconnu leur sens du devoir. Pas question de «fêter» quoi que ce soit! A Planeyse en 1989, il fut poignant de sentir l'émotion qui régna lors de la présentation des drapeaux qui avaient participé à l'assermentation de la troupe un demi-siècle auparavant. Le document ci-après concerne un aspect limité de la mobilisation de 1914 qui avait provoqué déjà de vives appréhensions. C'est un témoignage écrit au jour le jour, puis transcrit en décembre 1914, riche de détails significatifs, introuvables ailleurs, dû au médecin d'un bataillon de Landsturm, le D<sup>r</sup> Eugène Bourquin-Lindt<sup>3</sup>.

Selon le *Messageur Boiteux*, Donat-Eugène Bourquin, fils de Charles-Eugène, né et mort à la Chau-de-Fonds (1857-1919), fut autorisé à pratiquer en 1883. Etabli à Fontaines, puis six ans après dans sa ville

<sup>1</sup> Jürg ALTWEGG, *Une Suisse en crise. De Ziegler à Blocher*. Le savoir suisse, 2004, p. 65.

<sup>2</sup> Denis BOREL, *Juin 1940. La Suisse interne 44.000 militaires étrangers*. Texte photocopié, 1983; 2.2, photographie du général Guderian aux Verrières, 17 juin 1940. – *Histoire du pays de Neuchâtel*, t. 3, p. 82, photographie de Himmler et d'officiers allemands à la frontière des Verrières.

<sup>3</sup> *Un bataillon de Landsturm neuchâtelois à la frontière en 1914 pendant l'occupation du Val-de-Travers et de la vallée de La Brévine du Premier Août au Deux Septembre 1914. Impressions, notes et souvenirs par le D<sup>r</sup> Eugène BOURQUIN-LINDT Capitaine Médecin du Bataillon 18 de Landsturm*. Un volume dactylographié, photocopié et relié, de 166 pages, 27,2 × 21,7 cm. Décembre 1914. Nombreuses photographies collées au verso des pages, visiblement ajoutées et munies de légendes par le dédicataire de l'exemplaire utilisé, le capitaine Henri Courvoisier (1863-1954).



natale, il avait suivi le gymnase classique à Neuchâtel et fait ses études universitaires à Berne. Médecin scolaire de 1891 à 1911, Bourquin étudia le surmenage, fonda les colonies de vacances à Malvilliers et fut promoteur de l'hôpital des enfants avec le Dr de Quervain. Médecin de famille apprécié et un des organisateurs du gymnase de La Chaux-de-Fonds, membre du parti libéral, Bourquin siégea au Conseil général de 1893 à 1915 et au Grand Conseil de 1910 à 1919. C'est dire l'intense activité de ce citoyen à l'esprit large, généreux et optimiste qui prit grand soin des troupiers mobilisés<sup>4</sup>.

Le texte polycopié du « bataillon de Landsturm neuchâtelois à la frontière en 1914 » couvre un mois ; il est écrit de façon familière émaillée d'exclamations, de digressions, de parenthèses amusantes où apparaît un patriotisme vibrant, en relation avec la gravité de l'heure. Nous nous sommes contentés de résumer et transcrire les faits rapportés, parfois ténus, qui éclairent le cadre de la mission dévolue au Landsturm et l'atmosphère dans laquelle vécurent la troupe et les officiers. Il n'était pas possible de reproduire tout l'entrain, l'humour, la spontanéité du récit, les remarques parfois taquines ou louangeuses sur les membres de l'état-major, ou les réflexions pessimistes sur l'évolution de la guerre, sur le temps, la nature voire la gourmandise excusée « par le devoir professionnel de jeter un coup d'œil à la cuisine » ! Tout est vu par un médecin reconnaissable de loin à sa barbe blanche qui évoque pour ses camarades officiers, en décembre 1914 déjà, ce qu'il a vu et noté. Ce témoignage complet, pour une troupe particulière et un temps très limité, la documentation de M. Bastien Buss auteur d'un mémoire intitulé : *Vie quotidienne militaire et mentalité, les troupes neuchâteloises mobilisées pendant la Première Guerre mondiale*<sup>5</sup>. Rappelons que des hommes âgés de 40 à 48 ans composaient le Landsturm : « militaires partiellement réformés de l'élite, de la landwehr et les volontaires aptes au tir (...). Les cantons étaient chargés de former les bataillons d'infanterie du Landsturm. »<sup>6</sup> Citant Meinrad Iglin, M. Buss rappelle utilement que trois divisions « relevèrent avec de solides avant-postes le mince cordon des sentinelles du Landsturm ».

En tête du volume figure un état nominatif des officiers du bataillon. Ici, nous relevons uniquement le grade, les noms et prénoms, le domicile

<sup>4</sup> *Le véritable messenger boiteux de Neuchâtel*, 1920, p. 49.

<sup>5</sup> Université de Neuchâtel, Faculté des lettres, Institut d'histoire, septembre 1999, 133 pages multicoopiées. Mémoire exécuté sous la direction du professeur Philippe Henry.

<sup>6</sup> Loi militaire de 1907, voir : Paul-Edmond MARTIN, dans *Histoire militaire de la Suisse*, 12<sup>e</sup> cahier, Berne 1921, pp. 134-135. Le dictionnaire allemand WAHRIG indique pour Landsturm (Suisse) « *letztes Aufgebot aller Wehrpflichtigen* ».

et l'année de naissance des commandants, le tout précédé par la place de rassemblement (la mobilisation). *Etat-major*, à Couvet: commandant, major, de Pury, Robert-Paul, Neuchâtel, 1868, banquier; adjudant, premier-lieutenant, Tripet, Félix, Neuchâtel, 1879, pharmacien; quartier-maître, capitaine, L'Hardy, Charles-Adolphe, Le Locle, 1865, banquier; médecin capitaine, Bourquin, Donat-Eugène, La Chaux-de-Fonds, 1857; médecin premier lieutenant, Verdant, Robert, Saint-Aubin, 1867. – *Première compagnie*, Le Locle, capitaine, Girardin, Albert, Areuse, 1867. – *Deuxième compagnie*, La Brévine, capitaine, vacant; premier lieutenant, Breitmeyer, Jules, La Chaux-de-Fonds, 1866. – *Troisième compagnie*, Les Verrières, capitaine, Sandoz, Edmond, Neuchâtel, 1869. – *Quatrième compagnie*, La Côte-aux-Fées, Courvoisier, Henri, Colombier, 1863. – *Attachés à l'état-major*: chauffeur, Borel, Louis-Henri, mécanicien, Corcelles. – Cyclistes, Winkelmann, fabricant de cadrans, Fleurier, et Grosclaude, agent d'affaires, Fleurier. – Selon les contrôles de corps, le bataillon effectua 33 jours de mobilisation en 1914 et 57 en 1918. Chaque compagnie comptait en principe 5 officiers: la 4<sup>e</sup> avait 120 hommes au total, dont 10 sergents, 8 caporaux au départ, 84 fusiliers, 9 trompettes, 2 armuriers et 2 soldats sanitaires. Parmi les fusiliers, on dénombre 37 horlogers de diverses spécialités, 21 agriculteurs et 10 mécaniciens<sup>7</sup>. Les 650 doses de vaccin reçues en 1914 donnent une idée, discutable, de l'effectif du bataillon.

Il a paru judicieux de présenter le texte, toujours daté de Couvet, dans l'ordre chronologique, puis de traiter à la fin les principaux thèmes abordés par l'auteur.

Rappelons que le meurtre commis à Sarajevo, détonateur de la Première Guerre mondiale, fut suivi de la mobilisation de l'armée française le 1<sup>er</sup> août 1914, et de la déclaration de guerre à cette voisine par l'Allemagne le 3 août. Après avoir notifié aux intéressés la neutralité de la Suisse, le Conseil fédéral avait décidé la mise de piquet de l'armée le 31 juillet. Le lendemain, vingt-six bataillons de Landsturm occupèrent leurs secteurs couvrant la frontière, et quarante-sept autres furent chargés de surveiller les voies ferrées. Le 1<sup>er</sup> août fut expédié le télégramme de mobilisation générale, fixée au 3 août.

\*  
\* \* \*

<sup>7</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel. Contrôles de corps du bataillon 18 de Landsturm N<sup>os</sup> 413 et 418.

Le 2 août 1914. D'emblée, le D<sup>r</sup> Bourquin précise que son écrit n'a pas d'autre prétention que de remémorer «les impressions recueillies jour par jour dans l'accomplissement d'un humble devoir militaire». A 57 ans révolus, il aurait pu quitter le Landsturm dont on se moquait un peu, mais il resta «volontaire! doyen du bataillon!». Il fit retaper son uniforme. Le 31 juillet, sortant de l'hôtel de ville, où il désirait entretenir un conseiller communal «de certaines éventualités de guerre touchant notre hôpital», le médecin apprit du concierge qu'on allait annoncer au son du tambour la mobilisation du Landsturm pour le lendemain. La foule est calme. Des groupes disent «ça y est». Le major Pury avait téléphoné à Bourquin de commencer le 1<sup>er</sup> août la visite sanitaire d'entrée de la compagnie mobilisant au Locle, de continuer pour la seconde à La Brévine, puis de rejoindre dès que possible Couvet.

C'est au Technicum du Locle que le médecin trouva un local où examiner les hommes. A l'extérieur, la foule des curieux entravait l'organisation de la troupe; expérimenté, le mémorialiste note qu'il aurait été préférable d'agir à l'intérieur d'une grande salle ou dans une cour fermée. Une automobile réquisitionnée amène ensuite le médecin à La Brévine vers 16 heures. Hors du village, sous les ombrages, la troupe s'organise paisiblement. Une initiative malheureuse a fait licencier des porteurs de certificats médicaux ou «dignes d'intérêt», cela à la bonne franquette! Eugène Bourquin prend alors les mesures nécessaires pour régulariser la situation: «un contrôle minutieux est aussi nécessaire au Landsturm qu'à toutes les autres troupes». Enfin, une diligence d'autrefois permet d'atteindre Couvet avec armes et bagages.

Supérieur du médecin, le major se trouve être aussi son banquier! A l'Hôtel de l'Aigle, le capitaine occupe temporairement une chambre avec son adjoint Verdan. Sur la façade de l'hôtel, un écriteau porte: «Etat-major du bataillon 18 de Landsturm» – la censure mentionnée plus tard n'était pas encore intervenue. Sollicité par un mécanicien, trompette au militaire, le major négocie la location d'une automobile Clément-Bayard, ramenée de Paris par son propriétaire Louis-Henri Borel. Cette voiture, pas encore recensée ni réquisitionnée pour l'armée, se révéla bientôt indispensable pour la surveillance active du secteur très étendu du bataillon<sup>8</sup>. Le soir du 1<sup>er</sup> août, l'arrivée du D<sup>r</sup> Verdan qui avait procédé à la visite sanitaire des

<sup>8</sup> Le bataillon de Landsturm 18, dans le secteur 6 de l'arrondissement territorial dépendait de la 20<sup>e</sup> brigade de Landwehr. A l'est du 18, le bataillon 19 se mobilisait à Neuchâtel, Saint-Blaise, Coffrane et Boudry; il avait un poste à Champ-du-Moulin. Le bataillon 20 de Landsturm, rassemblé à Colombier, se composait de compagnies de cavalerie, de canonniers, du train et du génie, et de détachements de subsistance et de santé. Ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 1912.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies aux Verrières et à La Côte-aux-Fées permet au diariste une présentation assez humoristique des membres de l'état-major. Dans cette journée très remplie, le médecin remet à la compagnie basée à Travers «une sacoche d'infirmier d'un modèle très ancien, et désuète». Il faudra, le cas échéant, recourir aux pharmacies de la région. Bourquin se mêle à la discussion entre le capitaine et le Conseil communal sur les «prestations dues par l'autorité à notre troupe». L'arrivée inopinée du major permet de tout arranger. Aux Verrières, la 4<sup>e</sup> compagnie est logée dans le vaste collège; un détachement occupe un mauvais hangar à l'extrême frontière, à deux ou trois mètres des douaniers français en grande tenue. A l'heure du dîner, le médecin rencontre le lieutenant-colonel Ulysse Matthey, professeur de gymnastique à Neuchâtel, qui commande les secteurs 5 à 7 de l'arrondissement territorial. Pour Eugène Bourquin, Les Verrières et La Côte-aux-Fées, ses communes d'origine où il a passé des vacances chez oncles et tantes, sont un pays familial. La troupe occupant des postes aux Bolles et aux Places-Dessus est formée d'hommes recrutés au voisinage, de sorte que le médecin se sent «un *Niquelet* authentique». Toutefois, il n'oublie pas d'examiner les cantonnements et de donner des conseils à l'infirmier. En plus, il se réjouit d'avoir deux fils mobilisés «prêts à la tâche suprême si l'heure a sonné». De surprenantes nouvelles de la guerre, le soir, suscitent l'émotion: «Nous ne sentons pas de haine contre le Germain», mais une secrète sympathie pour les Français. Cependant, le seul objectif est «de couvrir notre pays envers et contre tous».

**Le 3 août.** Par un dernier train français arrivé tôt le matin de Pontarlier, la France refoule de ses régions frontières des jeunes Suisses et des ouvriers italiens en route pour le Simplon. Dans l'autre sens, diverses personnes rentrent chargées de bagages. Pour le trajet de la gare des Verrières à la frontière [au lieu-dit Meudon], jusqu'à des enfants offrent des moyens de transport aux partants. «Tout se fait tranquillement et sans bousculade.» Deux douaniers français se laissent photographier par le Kodak du soldat Borle à côté de sentinelles du Landsturm. Trois postes de la 3<sup>e</sup> compagnie basée à Travers pour surveiller les gorges de l'Areuse, disposent d'une tente des CFF, d'un réduit des employés de la voie ou d'un local à l'usine électrique du Plan de l'Eau. Entre les tunnels, «les hommes papotent, fument ou patrouillent». A l'est de Champ-du-Moulin commence le secteur du bataillon 19. Une sentinelle surveille «trois mille kilos de poudre?» pouvant faire sauter les tunnels minés et la route des gorges. A 23 heures, une dépêche du commandement territorial ordonne d'assurer le retour en Suisse du bétail et des réserves de fromage que les propriétaires des Maix, près de La Brévine, possèdent sur territoire

français. Dès l'aube, une escouade ramena les vaches et le fromage du côté suisse, puis posa plus de mille mètres de fil de fer barbelé pour marquer le tracé de la frontière.

Le 4 août. Des groupes d'Italiens arrivent toujours de temps à autre; ils sont consignés au collège en attendant un convoi pour Lausanne. A Pontarlier est parvenu un train de plus de vingt wagons en majorité de marchandises, chargés de fugitifs et de personnes refoulées. Cinq cents Italiens venus dans la soirée se sont précipités sur les boulangeries suisses. Un service de bagages s'est organisé de la gare de Pontarlier aux Verrières. Le Dr Bourquin «encourage vivement le fusilier William Borle, directeur de la fabrique de spiraux à Fleurier, qui manie un excellent appareil stéréoscopique, à croquer tout ce qui paraîtra digne d'être conservé en témoignage». Dans une luxueuse automobile, le comte de Pourtalès-Gorgier, ambassadeur de France<sup>9</sup>, vient se réfugier dans sa patrie d'origine. Bientôt apparaît le chef de la police de sûreté neuchâteloise, sans doute pour surveiller le contrôle des suspects mêlés à la foule des arrivants. Un fils du major amène un appareil photographique «pour qu'il juge en témoin oculaire des incidents de la frontière». Dans la chapelle de Bémont, les soldats de la 2<sup>e</sup> compagnie dorment sur la paille autour de la



Fig. 1. Venant à pied depuis Pontarlier, les Suisses arrivent aux Verrières le 4 août 1914. A Paris, gare de Lyon, un drapeau leur avait servi de point de ralliement.

<sup>9</sup> Il s'agit sans doute d'Arthur, comte de Pourtalès-Gorgier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France (1844-1928). L. MALZAC, *Les Pourtalès*, tableau VIII.

chaire et sur la galerie d'où pendent des vêtements trempés. Quant à la 1<sup>re</sup> compagnie, elle occupe des chambres et la grange du Café Suisse à La Chaux-du-Milieu, en pays de Canaan pour les officiers et les hommes, la plupart des Loclois débrouillards. Exercices et travaux divers ont lieu près de l'église. C'est au collège que se trouvent l'infirmerie et des salles occupées par la troupe.

**Le 5 août.** Montée par un raidillon au viaduc du chemin de fer à l'Hubena, au-dessus de Saint-Sulpice. Une vingtaine d'hommes logent dans un vieux wagon et dans la guérite du garde-voie, «un gîte de lapins». Il faudra surveiller quelques cas de gastro-entérite. L'officier stationné là momentanément loge sur la paille avec les hommes. Il «leur prêche la tempérance, leur fait des causeries». On apprend que la guerre s'étend. Quatre à cinq cents jeunes Suisses ont passé la veille par Les Verrières, venus de Londres et de Paris. Ils se louent de l'attitude des Français. De son côté, la police suisse voit partout des espions et des malandrins! Deux officiers supérieurs suisses, en civil, transitant par La Côte-aux-Fées, provoquent un incident, lorsqu'on leur réclame des papiers d'identité. Quant aux hommes du bataillon vaudois de Landsturm, recruté dans la région de L'Auberson et de la Vraconne, ils s'étonnent de voir certains Neuchâtelois porter encore le brassard fédéral.

**Le 6 août.** «Les cas de gastro-entérite aiguë se multiplient». Aux Verrières, le colonel de cavalerie Schlapbach, commandant de la brigade d'élite comprenant les bataillons neuchâtelois, vient «se rendre compte de ce qu'il a devant lui en couverture». Il exprime «la bonne impression qu'il a de nos troupiers de Landsturm».

**Le 7 août.** Envoi de paperasses au colonel médecin en chef du service territorial. Il y a peu de malades, mais des hommes «incapables de continuer leur service». En réponse à une adresse en bouts-rimés reçue de l'état-major du bataillon de Landsturm (rédigée par le médecin), le lieutenant-colonel Paul Bonhôte, député et chef du régiment d'infanterie 8, télégraphie qu'il a «pleine confiance dans nos troupes de couverture», dont il connaît l'ardent patriotisme. Tournée aux Cernets en voiture: le chauffeur empêche une visite surprise par un bruyant coup de klaxon! De là, major, quartier-maître et médecin font une tournée à pied des postes; à la Grosse Ronde, les soldats occupent un logement de maître. Passage par Chez le Brandt, Chincul-Dessus et Dessous<sup>10</sup>, où le chauffeur attend avec sa voiture. Au poste des Jordans, les soldats font les foins à la

<sup>10</sup> Nous donnons les noms de lieux d'après la Carte nationale de la Suisse (révision 1979). Pour l'actuel Chincul-Dessous, l'Atlas topographique de la Suisse (révision 1935) dit encore Les Redards, comme Eugène Bourquin.

place des hommes de la ferme, mobilisés! A Bémont, le commandant de la 2<sup>e</sup> compagnie est fêté pour son quarante-septième anniversaire. C'est «un de ces officiers qui savent inspirer l'affection et le respect le plus absolu (...). La psychologie est utile au service militaire et plus qu'ailleurs». A l'Helvétia, avant-dernier poste du secteur, les soldats occupent la douane sur des matelas, à la frontière même. Après la visite de la 1<sup>re</sup> compagnie à La Chaux-du-Milieu, le retour se fait par Les Grattes, où une compagnie du bataillon 18 d'élite a été alarmée au milieu d'un exercice. Elle va partir du côté de Porrentruy. A Rochefort, trois autres compagnies sont sur le qui-vive.

**Le 8 août.** Comme les nombreux cas de gastro-entérite proviennent de l'Hubena, le médecin propose de faire l'analyse de l'eau; le chimiste cantonal vient procéder lui-même à la prise des échantillons avec ses appareils. Résultat: on interdit à la troupe de boire de l'eau d'un ruisseau et d'un bassin cimenté; un transport d'eau sera organisé depuis la plus proche fontaine de Saint-Sulpice. A Couvet, devant des cartes murales empruntées au collège, l'état-major «deux banquiers, un pharmacien et un esculape» font de la grande stratégie à l'annonce de la prise de Liège par les Allemands. Quant à la révision des pistolets, elle se révèle singulièrement nécessaire.

**Dimanche 9 août.** Entre autres réflexions: «Le travail de nos états-majors a produit ses fruits; notre mobilisation n'a pas souffert d'à coups sensibles», mais le major de Pury remarque que «le contact manque entre les compagnies et manque avec le chef surtout». Il y a trop de congés et trop de visiteurs venus voir un père parti en hâte. Dans la soirée, on attendait des réfugiés français arrivant d'Allemagne et d'Autriche. «La surexcitation et les veilles continues, la chaleur ont eu momentanément raison» du cerveau sensible d'un brigadier de gendarmerie, à Meudon. «Il voyait partout des espions; pendant le culte ce matin, à la place du pasteur absent, il est monté en chaire, pistolet au poing.» On l'a emmené d'urgence dans un asile, où il se remettra bien vite, estime le médecin.

**Le 10 août.** Au matin, l'état-major s'est rendu en voiture à la Roche Coupée, au nord-ouest du château de Rochefort, où se trouvent les sentinelles du bataillon 19 de Landsturm «près de la chambre à mine». Les officiers descendant à pied vers Champ-du-Moulin rencontrent peu avant la station le professeur Auguste Dubois, géologue émérite<sup>11</sup>, portant l'inscription «pionniers» sur une casquette d'amiral. Avec trois personnes,

<sup>11</sup> Louis-Auguste Dubois (1862-1923), naturaliste et professeur d'école secondaire, publia des travaux de géologie, un livre sur *Les gorges de l'Areuse et le Creux du Van*, puis exécuta des fouilles dans la grotte de Cotencher.

il est préposé «aux explosifs, aux œuvres de destruction de nos routes et de nos voies de communication, quand le besoin sera proche». Tout est préparé, «il ne manque que l'ennemi!». A partir de Champ-du-Moulin, l'état-major suit la ligne du chemin de fer jusqu'à Noiraigue. Un premier poste de garde dispose d'une grande bâche pour protéger la cuisine et d'une bicoque, ancienne mesure rénovée. Le médecin propose au quartier-maître de remplacer la paille du logis «car elle a fait son temps». «Les patrouilles circulent entre les tunnels. Un train monte lentement, en vitesse d'horaire de guerre, pour ménager la houille (...). Le mécanicien jette de sa machine les derniers journaux» parus à un officier de la 3<sup>e</sup> compagnie. «Arrive un plus long tunnel! Le major est en tête; il nous précède et nous guide dans l'obscurité.» On croise un garde-voie et un patrouilleur cherchant à raviver la flamme d'une torche de résine. Le second poste a «une belle tente éclatante de blancheur, d'aspect officiel fédéral». Linges de toilette, laine et chaussettes sèchent sur les rochers et les arbres avoisinants; la nourriture abondante arrive à l'heure; quant à la couche, «on a vu mieux!». La villa des Molliats (Moyats) «est une cabane d'urgence très moderne, construite sur l'ordre du major (...) surmontée d'un drapeau fédéral, avec carte géographique à l'intérieur pour l'instruction et les conférences de l'officier du jour».



Fig. 2. «Poste N° 3. Villa des Molliats» (ou Moyats, près d'un tunnel du chemin de fer et au-dessus de l'usine de pompage des eaux de La Chaux-de-Fonds). Deux officiers portent encore un brassard fédéral.



C'est au Furcil que le chauffeur reprend l'état-major. Soirée tranquille: «On ne téléphone plus depuis Neuchâtel (...) le fil est coupé par ordre général.»

**Le 11 août.** Le projet de visiter divers postes est retardé par l'annonce de la visite du colonel Quinlet, chef de la 20<sup>e</sup> brigade de Landwehr, dont le bataillon 18 dépend depuis deux jours<sup>12</sup>. Il est accompagné du lieutenant-colonel Matthey «notre chef immédiat en territoriale». Haut de 1 m 90 et pesant 110 kilos, le brigadier déclare: «votre troupe salue convenablement, (...) elle fait bonne impression, (...) on ne saurait s'en passer.» Il confirme le secteur couvert par le bataillon: le chemin de fer Franco-Suisse, des gorges de l'Areuse aux Verrières, et d'autre part, la frontière depuis les Bourquins (à La Côte-aux-Fées) aux Queues (au Locle). Il laisse enfin entendre que la «villégiature» (mobilisation) pourrait durer. Après cette visite, l'état-major du bataillon peut alors réaliser le tour prévu. A La Chaux-du-Milieu, les hommes nettoient leurs armes et regrettent de ne pas pouvoir exécuter des tirs en campagne; un ordre venu de haut dans ce sens fait supposer que «l'on réserve les munitions pour un usage plus sérieux». Une petite section de Loclois garde le hameau des Queues et dispose d'un excellent cuisinier en train de nettoyer des bolets – convoités par le médecin! Au Gardot, le poste occupe une confortable salle d'auberge à la frontière; aux Maix, les officiers suivent «les clôtures de fil-de-fer armé qui retiennent sur notre sol le bétail indigène».

**Le 12 août.** La gastro-entérite semble s'arrêter. Aux Verrières, la troupe mange dans la cour du collège sur des tables et des bancs, alors que fusent les bons mots des hommes de la vallée, «race caustique et frondeuse s'il en fut». La veille avait passé, à la gare, le wagon officiel du président Poincaré, qui avait ramené à Berlin l'ambassadeur Schöne après la rupture des relations diplomatiques. Le Dr Silberschmidt, capitaine et professeur de bactériologie à l'université de Zurich (un enfant de La Chaux-de-Fonds) averti «de notre petite endémie de l'Hubenaz» annonce son arrivée. «La Faculté approuve toutes les mesures prises», et le bactériologue monté jusqu'au viaduc s'émerveille du paysage. Il annonce la décision du médecin de l'armée de vacciner et de revacciner toutes les troupes mobilisées, et croit à la prochaine démobilisation du Landsturm.

**Le 13 août.** Le médecin commence à ébaucher un plan de vaccination. Pour sa part, l'état-major souscrit un abonnement collectif à la *Gazette de Lausanne*, que la poste de campagne amène avec retard. «Nous ne

<sup>12</sup> Selon un texte du 1<sup>er</sup> Corps d'armée: «La brigade combinée 20 surveillera la frontière du Pont d'Ocourt y compris jusqu'au Col-des-Roches y compris.» E. BOURQUIN, *Un bataillon...*, p. 102.

savons rien et notre ignorance nous pèse.» Dès 10 heures, le major avait envoyé Bourquin à La Chaux-de-Fonds en automobile pour acheter du matériel de vaccination, flanqué jusqu'au Locle du quartier-maître: «un surveillant l'autre!» Au passage, les officiers examinèrent le poste de Chobert (au nord de La Brévine), où le chauffeur incorrigible klaxona pour éviter à la troupe d'être surprise «vautrée dans le gazon». Une demi-compagnie en tirailleurs s'exerçait au-dessous des Queues. Après le dîner chez lui, le docteur emballa les objets nécessaires aux vaccinations et fit un tour à l'hôpital. Dans sa division, les malades civils étaient remplacés par trente à quarante soldats: rhumatismes, bronchites, un cas de typhus et «quelques tuberculoses légères déclanchées par les fatigues incohérentes (*sic*) au service, etc.». Au retour, à La Chaux-du-Milieu, une partie du matériel pour la vaccination fut remise au D<sup>r</sup> Verdan, pour son secteur d'activité.

**Le 14 août.** Du vaccin pour 650 hommes était arrivé de Lausanne. Les opérations débutèrent par l'état-major dans une odeur de Lysol; elles se poursuivirent à Couvet, au poste du viaduc, alors que les patients se livraient à des facéties. En douce, le quartier-maître préparait la démobilisation qu'un inconnu avait fait entrevoir.

**Le 15 août.** La vaccination se poursuivit dans les postes les plus écartés. Par la pluie, Bourquin se rendit à pied de Noiraigue à l'usine du Plan de l'Eau où l'ouvrage avançait rapidement: «les exhibitions de bras continuent sous le feu roulant des plaisanteries, des remarques et des appréciations anatomiques les plus variées.» Avec humour le médecin va «toujours par devoir professionnel, jeter un coup d'œil à la cuisine» et s'invite en voyant se préparer de délicieuses tripes à la neuchâteloise. De son côté, le D<sup>r</sup> Verdan avait terminé la vaccination.

**Le 16 août.** C'est dimanche, le jour des visites aux connaissances. Eugène Bourquin examine un enfant chez un notable du village. Partout courent des bruits officieux sur une démobilisation partielle. Le quartier-maître s'inquiète «de devoir faire la solde à la démobilisation prochaine au moyen de bons à encaisser plus tard, par chaque soldat, chez son chef de section respectif (...). Il n'y a plus d'argent pour le moment». A la véranda, sur une grande carte de Suisse, les officiers disposent l'ordre de stationnement des troupes helvétiques, reçu du Corps d'armée. Le dispositif forme un éventail ayant le centre à Berne et la périphérie à la frontière nord. Une brigade de Landwehr en rideau occupe le terrain de Saignelégier jusqu'au Col-des-Roches. «La censure militaire est sévère avec la troupe comme elle le fut avec le téléphone; les dates sur la correspondance, à souhait! Mais pas de désignation géographique et, dans la règle, des cartes officielles

sans longueurs inutiles; on ne peut qu'appuyer de pareilles mesures.» Le Corps d'armée fait savoir qu'il faut «recueillir les troupes qui seraient chassées sur notre territoire»<sup>13</sup>, qu'il faut les désarmer et les interner, et «empêcher par la force toute tentative de se servir de notre sol pour des opérations de guerre». C'est clair et plus ou moins rassurant. «Demeurons convaincus de l'extrême nécessité de nos défenses militaires».

**Le 17 août.** Eugène Bourquin répond à l'état-major territorial que les vaccinations sont terminées depuis deux jours; «un seul homme à La Chaux-du-Milieu a fait des objections», puis a cédé au harcèlement de ses camarades. Le quartier-maître a reçu la solde de dix jours: 21.000 francs, 5000 par compagnie et 1000 pour l'état-major. «Nous lui confectionnons de jolies petites capsules de papier où nous plaçons par vingt des pièces de cinquante centimes luisantes (...). Elles sortent directement de la Monnaie fédérale.» «Pour la première fois, nous palpons les bons de caisse fédéraux de cinq francs, les *assignats Motta*<sup>14</sup> comme nous les baptisons.» Quant à la soi-disant démobilisation, ce sont des congés «de 5 jours à accorder au 20% à 25% des hommes, mais sans obligation». Cela signifie désorganisation, relâchement de la discipline, mais économie pour la Caisse fédérale. Aux Verrières, la troupe bien au chaud dans une salle, par temps froid, reçoit une leçon de chimie d'un maître secondaire du lieu. Dans les livrets de service, on inscrit les vaccinations. Un civil a attrapé la scarlatine dans une maison occupée par la troupe à La Chaux-du-Milieu. Le 21, ordre supérieur est donné d'évacuer, bien à regret, ce confortable cantonnement.

**Le 18 août.** Journée froide d'un été trompeur. «Quelques hommes se sentent déjà chatouillés» par le vaccin et lancent au médecin des regards de reproche; il n'y a cependant pas eu de «follicules s'opposant ou agitant contre la vaccination» opérée en une seule fois, en dépit d'ordres un peu différents. A Bémont, le commandant fait une conférence à ses hommes, debout ou couchés sur la paille, à l'aide d'une carte physique de l'Europe; «il enseigne ce qu'il espère» des opérations militaires. C'est un meneur d'hommes qui dispose d'une chorale. Le médecin, par devers lui, fustige ceux qui ricanent au mot de patrie et traitent avec commisération les «patriotards» qui vouent aujourd'hui activité, intelligence et santé à cette

<sup>13</sup> Cette disposition était certainement due à l'attaque de diversion française en haute Alsace, le 14 août, suivie d'une retraite partielle. Les Suisses se souvenaient aussi de l'entrée de l'armée Bourbaki aux Verrières en janvier 1871.

<sup>14</sup> Le conseiller fédéral Giuseppe Motta (1871-1940) dirigea le département des finances et des douanes de 1912 à 1919. En service actif, les capitaines touchaient une solde de 10 francs par jour, les premiers-lieutenants 8 francs, les sergents 1,5 franc, les caporaux 1 franc et les soldats 0,8 franc-or (livret de service de 1883). Les *assignats* sont sans doute les billets de 5 et 20 francs introduits en 1924.

patrie suisse. Le major prolongea la conférence du capitaine en expliquant l'ordonnance des troupes à la frontière. Les hommes «aiment à comprendre et ne demandent qu'à savoir». A Couvet on avait capturé un fugitif, un pigeon voyageur qui fut transporté à Berne, et renvoyé à Couvet!

**Le 19 août.** Nouvelles contradictoires sur la guerre en Alsace. A Bémont, le pasteur de La Brévine aimerait que la troupe quitte la petite maison d'école pour y réinstaller les élèves. Or le médecin estime que la santé des soldats vaut mieux que «les nez humides des moutards». Après avoir été sondé par le président de la Commission scolaire, aux Verrières, Eugène Bourquin déclare que les territoriaux sont mieux sur de la paille dans des locaux d'école que dans des granges et des hangars à trous.

**Les 20 et 21 août.** Absent, le major est remplacé par le plus âgé des capitaines. Le médecin profite d'un congé pour aller voir sa famille; tôt le 21, il prend donc douche et bain dont il est privé depuis trois semaines, et passe une à deux heures à l'hôpital. Au retour, passant par Le Locle, la voiture prend le quartier-maître préoccupé par l'apparence de son uniforme: «il n'a jamais cru à une mobilisation du Landsturm», et celle-ci dure! Au retour d'une invitation au village, à 22 h 45, le planton communique aux officiers des ordres venus de Bienne par téléphone: la démobilisation des compagnies 1 et 2 cantonnées à La Chaux-du-Milieu et à Bémont. Elles seront remplacées par deux compagnies fribourgeoises du bataillon 14, réunies à Châtel-Saint-Denis. L'état-major du 18 demeurera jusqu'au 10 septembre à Couvet, puis sera à La Brévine jusqu'au 26 septembre, et redescendra à Couvet pour ses quartiers d'hiver. «C'est une tuile.» En raison du cas de scarlatine annoncé, le médecin reçoit l'ordre de faire évacuer le cantonnement de La Chaux-du-Milieu.

**Le 22 août.** «Les nouveaux ordres sont déjà presque digérés», on en rit. Au matin a lieu une contre-visite des vaccinations. On annonce l'avance méthodique des Allemands qui ont occupé Bruxelles.

**Dimanche 23 août.** Dès le matin, à La Côte-aux-Fées s'effectue le contrôle des vaccinations: «une épaule bouffie, écarlate ou violette crève de grosses pustules en voie de résolution.» Suite de la tournée de l'état-major, sans la voiture qui chauffe, des Cernets à la Grosse Ronde. Pour le repas, le simple ordinaire de la troupe relevé d'un plat de bolets «cueilli pour nous». Après un contrôle aux Cernets, descente directe à pied sur Meudon. «Le hameau est en fête; nos hommes aussi; derrière le cantonnement les épouses et les filles» ont retrouvé les soldats, et terminent un pique-nique.

**Le 24 août.** Visite d'un lieutenant-colonel d'artillerie et de son adjudant qui désirent connaître à fond les mesures prises par le génie au Val-de-Travers et à la Tourne, pour détruire les lignes de chemin de fer et les routes débouchant sur le Vully et Jolimont. Parti en train jusqu'à Champ-du-Moulin, le médecin remonte à pied sur Noiraigue pour exécuter les «contre visites dans les cantonnements de la ligne» du chemin de fer. Les postes sont embellis et pomponnés. «Nos troupiers charment leurs loisirs forcés en braconnant un peu (...) seulement sur ce qui passe à portée?!» Beaucoup d'hommes sont en congé, les observations sont donc incomplètes.

**Le 25 août.** Les hommes du poste de l'Hubenaz regrettent de devoir bientôt faire place aux Fribourgeois, à tort pense le médecin. Un jeune Zurichois, valet de chambre à Paris, a traversé la France à bicyclette du 22 au 25 août pour se présenter au recrutement. Il a été bien reçu partout et a vu «des convois de prisonniers allemands descendre sur Valence!».

**Le 26 août.** Les compagnies 1 et 2 démobilisent sur leur lieu de départ, respectivement La Brévine et Le Locle, sous la surveillance du major. Deux compagnies du bataillon fribourgeois 14 de Landsturm (Veveyse et Châtel-Saint-Denis) relèveront les Neuchâtelois; ils arriveront par Le Locle et Les Bayards. A La Chaux-du-Milieu, «le major et ses trois satellites» sont invités par les officiers de la compagnie 1 au dernier repas agrémenté de productions déjà données la veille, afin de «célébrer le retour au logis»: la fanfare dirigée par un trompette, directeur de la musique de la Tempérance du Locle; des chants, duos violon-accordéon, trio de fifres et *jodel* d'un homme du village. Un loustic raconte une histoire de choléra (d'actualité!); un maître au technicum du Locle aligne des bouts-rimés persifleurs sur ses camarades et ses supérieurs. Venu du Locle, le chanteur Castella entonne le ranz des vaches. Pendant une violente averse arrivent des Fribourgeois qui semblent surgir des marais. Ensuite la compagnie neuchâteloise défile devant le major qui souhaite «bon voyage et peut-être au revoir!». A l'Hôtel-de-Ville de La Brévine, Pury et ses satellites découvrent le modeste bagage de l'état-major et du bureau du bataillon 14. A Bémont, la 2<sup>e</sup> compagnie chante en attendant l'arrivée des Fribourgeois par la route des Bayards. Le lieutenant-colonel Matthey surveillera la transmission des pouvoirs. Quant aux Neuchâtelois, ils partent musique en tête sous une nouvelle averse. De Bienne, vient l'ordre de licencier «le chauffeur, sa machine et l'un de nos cyclistes» pour limiter les dépenses; la surveillance des compagnies 3 et 4 peut se faire par chemin de fer.

**Le 27 août.** Réveil pénible dû à un téléphone concernant un soldat que l'on croit atteint d'aliénation mentale; on l'amènera à l'hôpital de Perreux. La journée se passe à réviser, corriger et mettre en ordre les paperasses.

**Les 28, 29 et 30 août.** Pendant trois jours, Eugène Bourquin, en congé à La Chaux-de-Fonds, interrompt ses notes quotidiennes. La famille trouve que ses allures «sont devenues un peu cassantes, plus impérieuses que de coutume». A lui, il manque le grand air, l'action, les hommes, les uniformes, le sourire du quartier-maître et l'accent du jovial et malicieux adjudant. Médecin, il va voir tel de ses malades, et chaque jour sa division à l'hôpital pour échapper à ses tyrans familiaux; il se rend même à une séance du Conseil général, et s'oppose à l'extrême gauche qui propose des retenues sur les traitements des employés communaux.

**Le 31 août.** Avant le déjeuner arrivent les ordres de démobilisation des deux dernières compagnies le 2 septembre. Faute d'automobile, il faut prendre le train avant midi pour Les Verrières: «le choix de l'horaire est plutôt limité!». Lors de l'ultime rapport de bataillon, le major ordonne de nettoyer et remettre en état les locaux à rendre aux autorités, voire à transmettre à une autre troupe. Le dîner est agrémenté d'une petite fanfare organisée par les trompettes. Le retour en train, impossible dans un wagon de troisième classe devenu une étuve en plein soleil, fait que les officiers se réfugient dans le fourgon. Partout les moissons ont commencé. La soirée se passe chez un ami avec des officiers recruteurs de la région. Ce qui préoccupe les participants «c'est le sort qui attend notre patrie, si Guillaume [II] est vainqueur». Serons-nous «absorbés par nos voisins du Nord comme par une grosse amibe?».

**Le 1<sup>er</sup> septembre.** «Dernier jour de notre activité réelle.» Le médecin met au point ses rapports sanitaires et les recopie. Vu la marche foudroyante des Allemands qui menacent Paris, Bourquin voit venir «l'agonie d'une race, d'une civilisation» et l'arrivée de l'hégémonie prussienne. Il craint toujours plus pour son pays. A 11 heures, le lieutenant-colonel Matthey vient surveiller la démobilisation et prend l'état-major du 18 dans la voiture qui est à sa disposition, pour monter aux Verrières. Des dragons fribourgeois viennent relever les Neuchâtelois. Le contraste est frappant entre «de véritables soldats-citoyens mûrs et réfléchis, soutenus surtout par le sentiment d'un devoir voulu et accepté (...), d'où une discipline tacitement consentie, peu rigoureuse, familière, [et] d'autre part des jeunes gens vigoureux, bouillants, tout aussi désireux de bien faire, mais dont l'ardeur et les efforts doivent être endigués et contenus dans un cadre plus rigide et plus impersonnel». Tout officier de cavalerie qu'il est, le major de Pury a bien compris la psychologie de son «bataillon

d'infanterie plutôt lourde». Au collège le médecin vérifie si l'infirmierie et la cuisine sont en ordre, puis il goûte l'ordinaire de la troupe attablée; il partagerait volontiers ce repas, s'il n'y avait pas un dîner officiel à l'Hôtel-de-Ville et la prise d'une photographie immortalisant tout l'état-major. Par un temps ensoleillé, le retour se fait en train dans un «fourgon-cinquième classe» qui amène le médecin à Travers, où il inspecte les locaux vidés par la troupe. Pour le retour à Couvet, il bénéficie de l'automobile particulière qu'un soldat a mise «à disposition de son capitaine pendant tout le service».

Le 2 septembre. Avant sept heures et au son du tambour, les jeunes gens de la région vont au recrutement. L'année prochaine porteront-ils «notre képi ou le casque à pointe?!». Le bureau se désagrège. «Les archives communales de Couvet recevront le matériel du bataillon.» Chef en tête, les mains derrière le dos «comme un chef d'unité qui a son devoir derrière lui», l'état-major gagne la gare du haut. Le quartier-maître, toujours prévenant, prend les billets et enregistre les bagages. C'est une journée d'une rare beauté. Le train venu des Verrières amène la troupe qui rentre au foyer à Couvet, Môtiers et Travers. Dignes, les hommes «quittent leurs officiers dans les termes les plus cordiaux». A Champ-du-Moulin, un repas réunit tous les officiers des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies, le premier depuis la mobilisation. Le capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie «toujours zélé, toujours souriant, bon comme du pain envers ses hommes et ses officiers dont il aurait aimé faire toutes les besognes et remplir toutes les corvées», reçoit de ses subordonnés «un modeste et joli fanion<sup>15</sup> de compagnie» avec dédicace sur l'étoffe. Le groupe est rejoint par le capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie qui avait attrapé le 26 août une vilaine bronchite sous la pluie, en marchant sans capote pour l'exemple, lorsqu'il ramenait ses hommes au Locle. Enfin, le major de Pury donne «à tous un témoignage de satisfaction qui nous restera précieux».

Trois photographies collées en fin du volume rappellent qu'en été 1915, les officiers du bataillon se retrouvèrent aux Verrières, en civil, afin de revoir la région occupée l'année précédente. En août 1934, un groupe de survivants réunis à Colombier passèrent sous la porte des Allées, où ils furent photographiés.

\*

\* \*

<sup>15</sup> Comme le montrent trois photographies, ce fanion avait la dimension d'un drapeau et portait l'inscription «A NOS OFFICIERS / III<sup>e</sup> Cie Bat 18 L TRAVERS», au-dessus et au-dessous d'une large croix suisse et de la date 1914.

Eugène Bourquin est donc un volontaire, doyen du bataillon. Patriote, il se réjouit d'avoir deux fils mobilisés pour défendre le pays et se dit convaincu de la nécessité d'une défense militaire. Lors d'un congé, il se rend à une séance du Conseil général de La Chaux-de-Fonds et ne manque pas de passer trois fois à l'hôpital. Conscient de l'insuffisance du matériel à sa disposition, le médecin veille au grain lors d'une épidémie de gastro-entérite, d'une apparition de la scarlatine, puis exécute promptement la vaccination antivariolique de la troupe. La perte de contrôle d'un brigadier de gendarmerie aux Verrières n'est pas prise au tragique. Certains déplacements se font dans la voiture de l'état-major. Cela n'empêche pas Eugène Bourquin, bon marcheur, de grimper de Saint-Sulpice au viaduc de l'Hubenaz, ni de faire diverses tournées à pied, notamment le long de la ligne du chemin de fer. Logement des soldats, postes de garde, locaux divers et cuisines sont attentivement contrôlés. Des observations pertinentes décrivent le déroulement de la mobilisation au Locle, et relèvent l'existence des visites familiales du dimanche.

Nombre de remarques éclairent le comportement de la troupe, mise en garde par le klaxon de la voiture, ou précisent l'attitude des soldats à l'égard des officiers. Certains sont très respectés par la troupe et capables d'intéresser leurs hommes par des conférences d'actualité. Les soldats-citoyens du Landsturm observent une discipline tacitement consentie et quittent cordialement leurs chefs lors de la démobilisation. Apparues à la mi-août, les directives de la censure interdisent de mentionner l'endroit où stationnent les troupes et restreignent l'usage du téléphone. Cela n'avait pas empêché l'état-major de reporter sur une carte le dispositif de l'armée dans une salle de l'hôtel, ni de prendre des photographies à la frontière et en d'autres lieux. Quant à la police neuchâteloise, elle s'inquiète de l'afflux des Suisses et d'étrangers, car elle suspectait le passage de malandrins, de rôdeurs et d'espions. Deux officiers suisses, en civil et sans papiers, interceptés à La Côte-aux-Fées par la troupe créèrent un incident désagréable qui eut des suites.

Très sensible à l'idée que les troupes d'élite et de Landwehr se font du Landsturm qui les couvre vers l'extérieur du pays, le diariste ne manque pas de relever les éloges reçus. Recrutée dans la région, la troupe a d'excellents contacts avec la population; toutefois, les autorités s'inquiètent de l'occupation des locaux scolaires. A Couvet même, l'état-major est reçu par la bonne société du lieu. Dès le milieu du mois enfin, des bruits de démobilisation circulent et mettent en émoi le quartier-maître soucieux de ne pas disposer d'argent liquide. En fait tout se passa bien à cet égard. Le 1<sup>er</sup> septembre la menace des Allemands sur Paris fit



craindre au médecin, qui ne trouvait pas le sommeil, l'avènement d'une hégémonie de la Prusse. Durant tout le mois d'août l'extension de la guerre, sur laquelle l'état-major du bataillon était mal renseigné, avait hanté l'esprit des interlocuteurs du D<sup>r</sup> Bourquin.

Jean COURVOISIER

Adresse de l'auteur: Jean Courvoisier, Trois-Portes 33a, 2000 Neuchâtel.

## COMMANDER ET OBÉIR. GENDARMES ET AUTORITÉS NEUCHÂTELOISES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Durant la Seconde Guerre mondiale, dans le canton de Neuchâtel comme partout ailleurs en Suisse, plusieurs organes étaient impliqués, à des degrés certes divers, dans ce qu'on a appelé les tâches de police-frontière, soit l'application des directives fédérales et cantonales en matière d'accueil des réfugiés. À côté des gardes-frontière, concernés au premier chef, policiers cantonaux (gendarmes dans le canton de Neuchâtel), et parfois même l'armée, remplissaient également certaines de ces fonctions, que ce soit en tant qu'auxiliaires des gardes-frontière ou parce qu'elles faisaient déjà partie intégrante de leur travail quotidien. Si le rôle des gardes-frontière (nous laisserons l'implication de l'armée de côté), premier « rempart » dressé par les autorités fédérales contre la vague de réfugiés censée déferler sur la Suisse, est connu<sup>1</sup>, il n'en va pas de même de la participation des différentes polices cantonales à ce « blocus » vers l'extérieur. Pourtant, l'analyse de ces interventions, indépendamment de leur efficacité avérée ou non (c'est là un point quasi secondaire), se révèle essentielle. Elle permet en effet de mettre en lumière les différentes prises de position et autres points de vue adoptés par les autorités cantonales dont ces maréchaussées sont l'émanation. Il s'avère ainsi que réduire ces dernières au simple rôle d'instrument de la politique fédérale des étrangers n'est pas toujours pertinent, cette réduction passant sous silence, par exemple, les aspirations et les aspects cantonaux de cette même politique.

Dans cet article, nous nous proposons d'aborder cette problématique sous un autre jour, non par le biais des modalités de la mise en place de la procédure neuchâteloise d'accueil et de refoulement des réfugiés, mais en portant notre regard sur l'acteur qui met à exécution les décisions prises en amont : le gendarme lui-même.

L'exemple de la gendarmerie neuchâteloise<sup>2</sup>, dont les actions rendent compte de la participation d'un organe cantonal au sein du système fédéral d'accueil des réfugiés et de surveillance de la frontière, servira de

<sup>1</sup> STADELMANN Jürg, « Le Corps (fédéral) des gardes-frontière au service de la politique d'asile suisse durant la Seconde Guerre mondiale », *Revue des douanes* 4, 1989, pp. 16-25 et surtout KOLLER Guido, « Entscheidung über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des zweiten Weltkrieges », *Etudes et sources* 22, 1996, pp. 17-106.

<sup>2</sup> Le présent article se base en partie sur mon mémoire de licence réalisé sous la direction du professeur Philippe Marguerat (Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel) : HEBEISEN Philippe, *Une histoire de la frontière : police, gendarmerie et réfugiés civils aux Verrières (Neuchâtel), 1939-1945*, Neuchâtel, 2004 (prix Fritz Kunz d'histoire 2004). Je remercie Antoine Glaenger pour sa relecture et ses conseils toujours avisés.

terrain d'étude. De plus, en focalisant particulièrement l'attention sur le poste détaché de gendarmerie des Verrières<sup>3</sup>, il est possible de saisir des bribes du contexte dans lequel opéraient les gendarmes neuchâtelois et, par extension, les différents acteurs de l'arrondissement territorial <sup>2</sup><sup>4</sup>. Pour ce faire, nous passerons très rapidement en revue ce que nous serions tenté d'appeler les *conditions subjectives* du travail des policiers neuchâtelois (conjoncture économique, situation sociale, convictions personnelles, esprit de corps, pression politique, etc.), afin de mettre l'accent sur les *conditions objectives* (avantages liés à la fonction; contenu des directives, ordres et instructions reçus par les policiers, sous forme écrite ou orale; conditions de leur transmission; manière dont ces dispositions ont été interprétées, exécutées, etc.) dans lesquelles les ordres fédéraux et cantonaux ont été mis en œuvre. Ces aspects définissent le champ d'action «sur le terrain», quotidien et effectif, des policiers cantonaux, environnement dont dépendait, au final, l'accueil ou non des personnes qui se présentaient à nos frontières.

Dans cette optique, nous focaliserons notre attention sur la façon dont quelques textes clés ayant trait à la procédure de sélection des réfugiés (les fameuses instructions du 13 août 1942 par exemple) ont été transmis, réceptionnés et parfois modifiés – donc interprétés – au sein de la police cantonale. Ce faisant, nous essaierons de distinguer, à ces moments bien précis, quelle était la marge de manœuvre impartie aux dirigeants cantonaux et à leurs exécutants, cette «zone grise» leur permettant éventuellement de louvoyer entre les lignes des instructions reçues.

La mise en commun des éléments dégagés par le truchement de la circulation et de l'interprétation des ordres au sein de la gendarmerie devrait permettre une appréciation de la marge de manœuvre «réelle» des exécutants de la politique fédérale.

### **L'attitude des gendarmes envers les réfugiés: les «facteurs subjectifs»**

Les vecteurs comportementaux susceptibles de modifier l'appréciation d'une situation peuvent tirer leur origine de situations ou d'états de fait très différents. La pression issue du travail lui-même (pouvant par exemple

<sup>3</sup> Sur le choix de ce poste, cf. DE TRIBOLET Maurice, «Réflexions critiques sur les sources neuchâteloises concernant les réfugiés pendant la Deuxième Guerre mondiale», *Le Passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale, sources et méthodes*. Actes de la table ronde organisée par les Archives d'Etat de Genève (24 novembre 2000), Genève, 2002, pp. 25-28, et HEBEISEN Philippe, *Une histoire de la frontière...*, pp. 9-10.

<sup>4</sup> Pendant la Seconde Guerre mondiale, circonscription militaire en charge notamment de la question des réfugiés et à laquelle le canton de Neuchâtel était intégré.

résulter du nombre et de la diversité des tâches à effectuer) ou le climat politique ambiant (qui imprègne toute l'atmosphère de travail et déteint donc forcément sur la psyché) peuvent être évoqués.

Cependant, un certain nombre d'autres facteurs, qui interviennent à des degrés divers, peuvent être énumérés, en premier lieu peut-être, le poids de la conjoncture économique. Rappelons que le canton de Neuchâtel est l'un des cantons les plus durement touchés par la crise des années trente qu'il subit de plein fouet, particulièrement son secteur horloger (qui emploie 60% de la main-d'œuvre cantonale). Le creux de la vague est atteint en 1932, soit beaucoup plus tôt que partout ailleurs<sup>5</sup>. Dans ces conditions, le spectre du chômage, la peur de perdre un emploi souvent précaire hantent encore les esprits, *a fortiori* en cette période troublée de guerre. Cela d'autant plus que certains corps de métier, à l'instar des gendarmes cantonaux, profitent d'avantages sociaux (nous y reviendrons). Dès lors, au moment de prendre une décision contraire aux ordres et pouvant éventuellement entraîner un licenciement, l'hypothèse que représente la perte de tels avantages sociaux dans une période incertaine pèse incontestablement sur la décision.

Les orientations politiques personnelles, comme par exemple l'adhésion ou non aux idéaux frontistes ou aux thèses antisémites – pour prendre des exemples extrêmes – influencent également la prise de décision au moment de renvoyer ou non un réfugié arrêté. En l'état actuel de la question, nous ne sommes pas en mesure de dire si l'antisémitisme imprégnait le corps de police neuchâtelois, et si oui, à quel degré<sup>6</sup>. Le seul indice que nous ayons et qui permette peut-être d'esquisser un semblant de réponse, dont la valeur est cependant toute relative, est l'absence de cadres supérieurs de la police au sein de l'Ordre national neuchâtelois (ONN), organisation dont les accointances avec les doctrines antisémites sont connues<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> *Histoire du pays de Neuchâtel*, tome 3, Hauterive, 1993, pp. 150-152.

<sup>6</sup> Pour Neuchâtel, les deux seules études du phénomène disponibles pour l'instant – qui ne traitent malheureusement pas des années 1942-1945 – sont le mémoire de licence de MONNIER Vincent, *La question juive dans la presse chaux-de-fonnière (1933-1941)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Neuchâtel, 1987 et l'article de PERRENOUD Marc, «Un rabbin dans la cité, Jules Wolff. L'antisémitisme et l'intégration des Juifs à La Chaux-de-Fonds (1888-1928)», *Musée neuchâtelois*, 1989, pp. 13-51. Concernant le canton du Jura, intégré à l'arrondissement territorial 2, v. HAUSER Claude, *Les Réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement -internement*, Saint-Imier: Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation & Groupe historique du régiment d'infanterie 9, 1999, et HAUSER Claude (dir.), *Les Réfugiés en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Perspectives régionales*, actes du colloque organisé à Porrentruy (25 mai 2002) par le Cercle d'études historiques et la section de Porrentruy de la SJE, Porrentruy: Société jurassienne d'Emulation, 2003 (15<sup>e</sup> Colloque du Cercle d'études historiques de la SJE, publié dans les *Actes de la SJE 2002*, 105, 2003, pp. 253-338).

<sup>7</sup> Au sujet de ce mouvement de rénovation nationale, lire CEPPI Jean-Philippe, *Neuchâtel et l'Action française (1919-1939)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Fribourg, 1986.

L'esprit de corps joue aussi un certain rôle lors du moment du choix. Par souci du «qu'en dira-t-on», par volonté d'intégration à un groupe, un individu peut être amené à exercer une autocensure de ses faits et gestes. En fin de compte, il peut aussi tout simplement s'abstenir de sortir des sentiers battus et se contenter de faire ce qu'on attend de lui, sans réfléchir aux conséquences pour autrui.

Tout nous porte à croire que l'attitude des policiers à l'égard de l'exécution des ordres reçus pourrait être en partie stimulée par des vérifications périodiques des «registres de garde» dans lesquels sont transcrites toutes les activités quotidiennes auxquelles les agents s'adonnent. Aux Verrières, ce registre est visé régulièrement par le chef de brigade (une à deux fois par mois), plus rarement par le commandant de la police<sup>8</sup>. Les agents de la police neuchâteloise sont donc soumis, dans ce domaine, à un contrôle régulier. Le livre d'ordre des Verrières est aussi vérifié, mais beaucoup plus sporadiquement, si l'on s'en tient au décompte des signatures de contrôle. On peut d'ailleurs se demander quelle influence la fréquence plus irrégulière du contrôle de ce dernier registre opère sur la conduite des gendarmes, et si elle a pour corollaire une diminution de la pression exercée, ou si précisément ce n'est pas l'effet inverse qui se produit. Car, évidemment, la rédaction et la tenue des rapports permettent également aux chefs de police de se tenir informés de l'exécution ou non de leurs instructions de la part de leurs subordonnés.

Un bémol s'impose cependant, puisque les échanges internes à la police cantonale, en relation avec la réorganisation du corps de police alors en cours (1943-1946), révèlent les mauvaises qualifications de certains gendarmes<sup>9</sup>. Un certain nombre d'entre eux, à en croire les rapports «d'audit», négligeaient leur tenue, manquaient de prestance, d'autorité, d'allant et d'adresse au tir. Bref, l'image qu'ils donnaient d'eux-mêmes et de leur fonction ne collait aucunement avec les aspirations de leur hiérarchie. Bien que ces rapports aient été l'œuvre du premier-lieutenant Russbach, fraîchement engagé dans la police cantonale en tant qu'adjoint du commandant et donc motivé, exerçant sa charge avec enthousiasme et zèle, ils démontrent tout de même que la délocalisation de certains postes détachés et l'éloignement de Neuchâtel laissaient une certaine marge entre ce que stipulaient les règlements et leur application réelle.

<sup>8</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (dorénavant AEN), Police 922: Registre du poste des Verrières (11 octobre 1941-10 juin 1947). Le 5 juin 1942, par exemple, le registre porte la signature du chef de la 3<sup>e</sup> brigade de police (sgt O. Matthey) et le visa du commandant de la police cantonale (cap. A. Matthey).

<sup>9</sup> Voir notamment AEN, Police 395 I 31. La réorganisation de la police cantonale aboutit en 1946.

## Gendarmes et réfugiés: les « facteurs objectifs » de comportement

### *Les avantages liés à la fonction*

En ces temps de guerre qui suivent la dépression des années trente, la peur de perdre son emploi peut constituer une raison potentiellement susceptible d'infléchir vers la négative une éventuelle tentation de déroger aux ordres reçus. Lorsque l'exercice même d'un métier est en plus doublé d'avantages sociaux connexes à la fonction, comme l'affiliation à une caisse de pension par exemple (dès 1901 pour les policiers cantonaux<sup>10</sup>; dès 1922 pour les agents municipaux de la ville de Neuchâtel<sup>11</sup>), l'hypothèse que cette situation privilégiée modère toute velléité de désobéissance n'est pas tout à fait indue. Rappelons ici qu'une pareille situation n'est de loin pas le cas de la majorité des travailleurs. En effet, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) n'est instaurée pour tous (au niveau fédéral) qu'en 1947<sup>12</sup>. Or, d'après la loi sur la gendarmerie du 26 novembre 1901, le montant de la retraite d'un gendarme (alors à la charge exclusive de l'Etat) se situait entre 20 et 50% de la solde annuelle, pour autant que l'agent ait effectué un minimum de 10 ans de service au sein de la police cantonale. Les modes de financement et de paiement de la pension seront revus lors de la révision de la loi sur la gendarmerie, adoptée par le Grand Conseil dans sa séance du 8 février 1921<sup>13</sup>. Cette loi ne faisait finalement que mettre à jour (en les maintenant) les avantages accordés vingt ans auparavant. En outre, elle constituait la suite logique de la loi instituant une caisse de pension et de retraite en faveur des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de 1920<sup>14</sup>, texte dont les policiers et quelques autres corps de métier avaient été exclus justement parce qu'ils jouissaient déjà d'avantages semblables. Un changement ultérieur verra encore le jour pendant la guerre, en 1944<sup>15</sup>. Toutefois, un élément permettrait de mettre cette construction à mal: l'habitude. En effet, depuis 1901 les gendarmes

<sup>10</sup> *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel*, vol. 83, pp. 512-513.

<sup>11</sup> Dès 1940, le nouveau règlement de la caisse de pension des employés de la ville de Neuchâtel leur accorde la retraite à 65 ans. DE PURY Jonas, *Regard historique: le Corps de Police de la Ville de Neuchâtel de 1857 à nos jours*, Neuchâtel, 1998, p. 99.

<sup>12</sup> JOST Hans Ulrich, « Menace et repliement: 1914-1945 », *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 1982, pp. 699-701.

<sup>13</sup> *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil...*, vol. 86, pp. 333-335, 826-831.

<sup>14</sup> Loi adoptée dans sa seconde mouture par le Grand Conseil le 16 mars 1920. *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil...*, vol. 85, pp. 204-234, 557, 594.

<sup>15</sup> Un décret du 20 novembre 1944 modifie l'organisation de la police et de la caisse de pension et de retraite. AEN, Manuel du Conseil d'Etat, CP 34/37, p. 168.

jouissaient de cette prérogative, reconduite en 1921<sup>16</sup>. Il y a donc toutes les chances pour que cette dernière soit entrée dans les mœurs depuis belle lurette lorsque la guerre éclate.

### *L'organisation militaire de la police*

La conscience ou l'absence de prise de conscience de l'existence d'une certaine autonomie dans l'interprétation des ordres reçus joue un rôle capital dans la question de l'accueil ou non des réfugiés. Selon toute vraisemblance, ce degré de conscience était plutôt faiblement répandu parmi les agents cantonaux, habitués qu'ils ont été à exécuter un ordre avant de le remettre en question (si remise en question il y a), à l'exemple de ce qui a cours au sein de l'armée. Ainsi, l'organisation militaire du corps de police et le respect des ordres ne facilitaient en aucune manière cette forme d'émancipation.

Aussi, le conseiller d'Etat Léo DuPasquier<sup>17</sup>, très sourcilieux quant à l'efficacité de sa police, ne manque pas de rappeler «que l'organisation militaire du corps implique la voie de service pour toute la correspondance et que celle-ci doit donc s'acheminer dans l'ordre suivant: agent – chef de poste – chef de brigade – adjudant du commandant – commandant – chef de département»<sup>18</sup>. Les ordres transmis par la tête du département empruntent le même chemin, mais à rebours. Le corollaire d'une organisation fortement hiérarchisée (reflétée par la voie de service) et reposant sur l'obéissance au chef est une division nette des tâches, qui n'a rien d'anodin dans le processus de détachement, voire d'antipathie, à l'égard des réfugiés arrêtés. Ces derniers sont en quelque sorte déshumanisés pour n'être plus que des «cas» traités, comme l'a bien montré Stefan Mächler<sup>19</sup>. Chaque maillon de la chaîne de commandement n'est responsable que de l'exécution d'une partie du processus menant à l'accueil ou au refoulement, perdant alors de vue les implications plus lointaines de ses

<sup>16</sup> La même année, les employés et fonctionnaires fédéraux – douaniers et gardes-frontière inclus – obtenaient eux aussi la jouissance d'une caisse de retraite, cf. n. 9. Je remercie Henry Spira de m'avoir rendu attentif à cette question lors de notre entretien téléphonique du 19 novembre 2003.

<sup>17</sup> Directeur du Département de Police (1910-1981, Conseiller d'Etat de 1942 à 1947, élu sur les listes du Ralliement neuchâtelois). Cf. VOLORIO PERRIARD Myriam, «DuPasquier, Léo-Pierre», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* [publication électronique DHS], version du 28 juillet 2004, *Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil...*, vol. 107 (1943), p. 14 et *Histoire du pays de Neuchâtel*, tome 3, Hauterive: G. Attinger, 1993, p. 82.

<sup>18</sup> AEN, Police 395 I 31, 21 décembre 1943. Circulaire du directeur du département de police à la police cantonale.

<sup>19</sup> MÄCHLER Stefan, «Ein Abgrund zwischen zwei Welten. Zwei Rückweisungen jüdischer Flüchtlinge im Jahre 1942», *Etudes et sources* 22, 1996, notamment pp. 203-212.

actes<sup>20</sup>. Ce fractionnement du travail, couplé au respect de l'autorité, amène probablement les membres de ces organisations à exécuter leurs instructions sans les remettre en question. Du reste, les expériences du psychologue américain Stanley Milgram ont par ailleurs démontré (ou plutôt rappelé) à quel point « l'obéissance est le mécanisme psychologique qui intègre l'action individuelle au dessein politique, le ciment naturel qui lie les hommes aux systèmes d'autorité »<sup>21</sup>. L'application stricte des instructions fédérales au sein de l'arrondissement territorial 2, du moins au niveau de la police cantonale neuchâteloise, est de fait bien plus imputable à un respect de la hiérarchie et des ordres qu'à un antisémitisme latent.

*La transmission et l'interprétation des ordres au sein de la gendarmerie neuchâteloise*

Malgré tout ce que nous venons de voir, ce n'est qu'à ce stade que nous abordons le facteur sans doute le plus déterminant dans l'orientation des actions des policiers neuchâtelois : les ordres eux-mêmes. Nous allons non seulement nous intéresser à leur contenu (est-il le même que celui des ordres fédéraux ou diffère-t-il?), et plus encore à leur circulation au sein de la hiérarchie policière. Prêter une attention toute particulière à ces détails, à savoir comment le document officiel a voyagé, s'il a été simplifié, si les ordres ont été modifiés, réécrits, réinterprétés ou non ou, plus simplement, comment les directives ont été interprétées, c'est-à-dire comment elles ont été comprises et mises en œuvre par les agents eux-mêmes, tout cela nous renseigne sur la façon dont la politique des réfugiés était perçue par les autorités et les policiers neuchâtelois et comment ces derniers l'ont mise en œuvre.

A titre d'exemple, trois séries de documents appuieront nos dires :

- 1) Une circulaire du commandant de la police neuchâteloise du 18 mars 1941 ;
- 2) Les instructions du DFJP<sup>22</sup> du 13 août 1942 et la circulaire concomitante du commandant de la police neuchâteloise du 18 août 1942 ;
- 3) L'arrêté du Conseil fédéral (ACF) du 25 septembre 1942.

<sup>20</sup> En matière de mécanisme de protection psychologique de soi, l'individu peut néanmoins toujours arguer, en cas de refoulement, qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres et que la décision finale n'était pas de son ressort.

<sup>21</sup> MILGRAM Stanley, *Soumission à l'autorité: un point de vue expérimental*, Paris, 1974, pp. 17-18.

<sup>22</sup> Département fédéral de justice et police.



1) *La circulaire du commandant de la police neuchâteloise du 18 mars 1941*

Avant que les instructions fédérales du 13 août 1942 n'entérinent le rôle crucial de l'officier de police territorial<sup>23</sup> dans la chaîne des décisions aboutissant à refouler ou non les fugitifs qui se présentaient aux frontières suisses, la situation juridique<sup>24</sup> permettait et même exigeait des polices cantonales qu'elles refoulent toute personne entrée en Suisse sans autorisation. De 1939 à 1941/1942, la police jouit donc de toute la latitude nécessaire, conformément aux ordres reçus mais sans devoir pour l'heure s'en remettre à une autre instance, pour décider du refoulement ou non des étrangers qui ont franchi la frontière clandestinement.

Or, le 18 mars 1941<sup>25</sup>, le capitaine Alexis Matthey<sup>26</sup> – agissant ici de sa propre initiative et en qualité de chef de la police cantonale – donne l'ordre à ses hommes de ne pas refouler immédiatement « toute personne étrangère civile ou militaire » arrêtée à la frontière, mais de l'arrêter et d'aviser immédiatement et par téléphone l'officier de police territorial « qui donnera l'ordre, suivant le cas, d'amener ou de refouler le ou les individus<sup>27</sup> ». En apparence, cette décision constitue un allègement d'un ordre antérieur émanant du commandement de l'armée et qui prévoyait, suite au refus français d'accepter des étrangers sur son territoire, un refoulement systématique de toute personne entrée illégalement en Suisse<sup>28</sup>. En réalité, nous avons plutôt affaire à une décision à caractère juridique, destinée à

<sup>23</sup> Au sein d'un arrondissement territorial, la tâche ardue de gérer le « problème des réfugiés » et de décider de l'accueil ou non du réfugié revient à l'officier de police. C'est par ses services que transitaient, sinon les réfugiés eux-mêmes, du moins les décisions relatives à leur sort. En cas de litige ou d'incertitude sur l'avenir d'une personne, une décision était prise de concert avec la Division de police à Berne. Il est l'organe d'exécution des mesures de police qui incombent normalement au commandant d'un arrondissement territorial.

<sup>24</sup> Voir par exemple l'art. 9 de l'ACF du 17 octobre 1939, dans LUDWIG Carl, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés, de 1933 à nos jours [1955]*, Berne, 1957, pp. 155-156 et *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse (RO)*, 55, pp. 1167-1172. Les instructions du DFJP du 18 juin 1940 sont elles aussi essentielles, étant donné qu'elles renforcent l'assise de la police des cantons-frontière dans le dispositif mis en place à la frontière helvétique en réaffirmant qu'elles ont l'obligation de « refouler immédiatement les personnes qui auraient franchi la frontière clandestinement » (AEN, Police 1197, pp. 81-82. Circulaire du DFJP aux Départements de police des cantons de la frontière franco-suisse, 18 juin 1940).

<sup>25</sup> AEN, Police 1197, p. 151.

<sup>26</sup> A. Matthey remplissait simultanément les fonctions de chef de la police cantonale neuchâteloise et d'officier de police de l'arrondissement territorial 2 (1<sup>er</sup> septembre 1939-31 décembre 1944), poste dont il endossait la charge en intermittence mensuelle avec le major Hatt (au civil premier-lieutenant de la police cantonale bernoise à Bienne). Archives fédérales (AF), Berne, E 27 (-) 14878, p. 47; SPIRA Henry, « Flux et reflux des réfugiés le long de l'Arc Jurassien et dans le canton de Neuchâtel, 1939-1945 », *Revue historique neuchâteloise*, 1998, pp. 25-34, et AEN, Police 393 II 37, lettre du 18 février 1939 et réponse du 23 février 1939; v. aussi AEN, Police 394 II 27.

<sup>27</sup> *Idem* que note 25.

<sup>28</sup> AEN, Police 1197, p. 147, lettre de l'officier de police ar. ter. 2 (Matthey) au chef de la police cantonale (Matthey), 19 février 1941.

décharger la police cantonale de la responsabilité des refoulements ordonnés. Car dans les faits, c'est bien une seule et même personne physique qui remplit les deux fonctions et décide donc du sort des réfugiés, le capitaine Matthey. Du point de vue du droit cependant, il opère sous deux casquettes différentes, l'une de fonctionnaire cantonal, l'autre de fonctionnaire fédéral, ce qui change la donne en matière de responsabilité pénale ou morale. A supposer que l'hypothèse émise s'avère correcte, il ne serait pas erroné d'y lire la volonté délibérée de la part des autorités cantonales ou du chef de la police de se décharger de la responsabilité des décisions prises en matière de réfugiés, étant donné l'emprise croissante, pour ne pas dire l'accaparement quasi total de la prise de décision dans le domaine par la Division de police du DFJP.

Les motivations de la solution adoptée à Neuchâtel peuvent être de deux ordres. Soit le chef de la police et, partant, les dirigeants cantonaux, voyant leur autorité en matière d'asile sans cesse rognée par la Confédération, décident d'abandonner à cette dernière le soin d'assumer ses décisions en matière d'asile et les actes qui en découlent, les fonctionnaires cantonaux de la police ne devenant ainsi plus que des exécutants des directives fédérales. Soit, seconde hypothèse (qui n'exclut aucunement la première), le commandant de la police et ses supérieurs<sup>29</sup> partagent la même approche de la question des réfugiés que les autorités fédérales (au sens large, donc comprenant l'armée, le Conseil fédéral, la Division de police, la douane, etc.) impliquées dans la gestion de l'asile et décident en conséquence de « fusionner » les deux chaînes de commandement. Deux indices plaident en faveur de nos hypothèses. Tout d'abord, les déclarations des autorités cantonales durant les années 1942-1943 abondent dans ce sens<sup>30</sup>. D'autre part, le fait que l'on s'en remette au jugement d'un officier de police, qui, un mois sur deux, n'est pas le chef de la police cantonale neuchâteloise mais un officier de police bernois, tout cela tend à faire montre d'une convergence d'intérêts. Quoi qu'il en soit, la nature « 100% neuchâteloise » de cette directive de mars 1941 atteste à tout le moins de l'existence d'une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la politique fédérale concernant les réfugiés. Force est de constater ici un glissement *volontaire* des compétences décisionnelles entre les mains de l'officier de police territorial, abandon qui s'est fait d'autant plus facilement que c'est la même personne qui occupait la plupart du

<sup>29</sup> Le Conseiller d'Etat radical Ernest Béguin (1879-1966, Conseiller d'Etat de 1918 à 1942), puis Léo DuPasquier, cf. n. 17.

<sup>30</sup> N'ayant pas ici le temps de développer ces déclarations, je me vois contraint de renvoyer le lecteur à mon mémoire.

temps la double fonction de chef de la police cantonale et d'officier de police territorial, le capitaine Matthey. Est-ce que la décision du chef de la police cantonale correspondait aussi à la pratique qui s'était mise en place dans la police ou au contraire en a-t-elle été à l'origine? Nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cette question sur la base des archives neuchâtelaises ou du registre des Verrières, car le premier cas de réfugié civil refoulé «sur ordre du Cdt. ter. 2» en 1941 (un étudiant belge de 16 ans) est postérieur à la directive de mars<sup>31</sup>.

Officiellement, ce n'est que début novembre 1941<sup>32</sup> que les autorités civiles (comprendre les organes de police civils) sont priées par la Section de police du Commandement de l'Armée de collaborer plus étroitement avec l'officier de police en ce qui concerne les réfugiés civils, état de fait qui avait alors déjà cours à Neuchâtel! Cette circulaire annonce le visage à venir de la procédure, dans la forme qu'on lui attribuera officiellement depuis août 1942<sup>33</sup>, et entérine la compétence de l'officier de police en matière de réfugiés militaires et civils, pas encore en droit, mais déjà en fait<sup>34</sup>. Et dans la pratique, ces directives sont appliquées avec diligence. Car nous avons noté que les réfugiés civils arrêtés suite à la promulgation des ordres ci-dessus, pour autant qu'ils ne soient pas renvoyés à la frontière, sont en effet régulièrement remis par les gendarmes cantonaux aux gendarmes d'armée «à l'intention de l'officier de police<sup>35</sup>». La politique et la pratique neuchâtelaise en matière d'asile se calquent donc sur le modèle fédéral, adopté *de facto*.

## 2) *Les instructions du DFJP du 13 août 1942 et la circulaire du commandant de la police neuchâtelaise du 18 août 1942*

A ce stade, une notion doit être éclaircie, celle de *livre d'ordres* de la police. Comme son nom l'indique, il s'agit des registres de travail qui contenaient les ordres et les directives qui orientaient l'accomplissement des tâches quotidiennes des gendarmes, et auxquels ils pouvaient et devaient se référer. Ces documents primordiaux nous indiquent d'après quelles instructions les policiers de la frontière – dans notre cas les

<sup>31</sup> AEN, Police 1186, 10 avril 1941.

<sup>32</sup> AEN, Police 1197, pp. 205-206. Circulaire de la police cantonale du 3 novembre 1941.

<sup>33</sup> KOLLER Guido, «Entscheidung über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des zweiten Weltkrieges», *Etudes et sources* 22, 1996, pp. 17-106, particulièrement pp. 38-75.

<sup>34</sup> Dans le même ordre d'idée, lire LASSERRE André, *Frontières et camps: le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Payot, 1995, p. 123.

<sup>35</sup> Formule utilisée dans les rapports d'arrestation, cf. AEN, Police 1186.

gendarmes neuchâtelois – travaillaient quotidiennement *sur le terrain*, nuance importante. La présence ou l'absence de certains documents, leur forme et leur contenu (identiques de l'expéditeur jusqu'à l'arrivée aux destinataires?), savoir s'ils ont été commentés, annotés, édulcorés, épurés, amputés, modifiés en cours de transmission ou au contraire s'ils sont restés inchangés, voire s'ils ont été transmis ou non, tout cela nous permet de cerner le contexte réel dans lequel les gendarmes évoluaient.

Les instructions du DFJP du 13 août 1942 sont cruciales à plus d'un titre, et notamment parce qu'elles ne scellent pas seulement la frontière, mais également le sort des réfugiés juifs, destinés en principe au refoulement. Et selon toute vraisemblance, il semble bien que ce document renferme et assoie la doctrine qui guidera les gendarmes dans leurs choix des personnes à refouler ou non, dès août 1942 et peut-être jusqu'en juillet 1943, voire au-delà. Ces instructions, très importantes, ont bien été recopiées, intégralement et inchangées, dans le *livre d'ordres* des Verrières<sup>36</sup>, sous la date du 13 août précisément, bien que, pour l'instant, le doute demeure quant à savoir si elles n'ont pas été communiquées par écrit seulement le 18 du même mois<sup>37</sup> (ce qui n'exclut pas que le poste des Verrières les ait obtenues plus tôt, nous reviendrons sur cette question).

Les instructions du 13 août 1942 figurent bien dans le livre d'ordres des Verrières, sans toutefois qu'un commentaire spécial ou la circulaire des services de police neuchâtelois mentionnée ci-dessus les accompagnent, ce qui peut étonner, eu égard à la portée capitale de ce texte. On peut donc se demander si le rôle de ces instructions a bien été saisi dans toute son ampleur par les chefs et les exécutants de la police cantonale neuchâteloise. S'il y a fort à parier que le commandement de la police neuchâteloise en ait été conscient, il n'en a peut-être pas tout à fait été de même aux échelons inférieurs de la hiérarchie, où le rôle central de ces « consignes », cruciales quant à l'avenir des fugitifs – Juifs surtout – n'a pas été compris. Car un détail ne laisse pas d'étonner. Alors que la table des matières du livre d'ordres des Verrières révèle que certaines directives sont particulièrement mises en évidence<sup>38</sup> – attestant à tout le moins le fait qu'on

<sup>36</sup> AEN, Police 1197, pp. 269-271.

<sup>37</sup> AEN, Police 912 (Bureau central de gendarmerie: livre d'ordres, 1938-1955), pp. 89-90, circulaire confidentielle interne à la police cantonale, 18 août 1942.

<sup>38</sup> C'est le cas par exemple des trois circulaires de 1941, cf. *supra*: « Circulaire concernant les personnes [souligné en rouge dans l'original] venant de France, traversant illicitement la frontière » du 18 mars 1941 (AEN, Police 1197, p. 151), v. note 26 et § correspondant; « Circulaire concernant le refoulement [souligné en rouge dans l'original] des étrangers (soldats exceptés) » du 19 février 1941 (AEN, Police 1197, p. 147); « Circulaire concernant la compétence d'of. de pol. en matière de refoulement de civils » du 3 novembre 1941 (AEN, Police 1197, pp. 205-206). Il en va de même pour la « Circulaire c/ Les prisonniers de guerre hollandais et les jeunes filles 16-18 ans [souligné en bleu dans (Suite p. 214.)

devait s'y référer souvent, sinon l'importance qu'on leur accordait –, les instructions du 13 août 1942 y passent inaperçues si on ne les recherche pas expressément!

D'habitude, les ordres sont recopiés tels quels, accompagnés des précisions émanant des supérieurs s'il y en a. La pratique observée lors de la lecture des différents livres d'ordre (c'est-à-dire reprise à l'identique dans les livres d'ordre de l'entier des textes transmis) nous permet d'écarter l'hypothèse d'un oubli de copie, ce d'autant plus que l'étude du registre du poste des Verrières<sup>39</sup> révèle que des heures de bureau étaient régulièrement mises à profit pour les tâches administratives les plus diverses, appelées «écritures au bureau» dans le jargon. Le fait que personne n'ait jugé bon de commenter les instructions du 13 août pourrait tout bonnement signifier que, dans la police neuchâteloise, on abondait dans le sens de leur lettre, sinon de leur esprit. A moins que (condition non exclusive de la précédente remarque) la circulaire du 18 août ne constitue justement ce commentaire, ce que nous croyons. La question de la date de transmission des instructions du 13 août se repose donc avec acuité, ce d'autant plus qu'elle n'a pas seulement trait à la teneur des dispositions fournies aux gendarmes pour agir sur le terrain, mais qu'elle est aussi révélatrice de la façon dont certaines directives sont transmises, y compris celles qui revêtent une importance toute particulière, tant pour les personnes concernées que pour l'historien.

La façon dont certains ordres circulent au sein de la chaîne de commandement de la police cantonale peut ainsi être éclairée par le cas de la circulaire *confidentielle* du 18 août 1942, interne au service cantonal de police et rédigée par le capitaine Matthey en personne<sup>40</sup>. Celle-ci, consignée seulement dans le livre d'ordres du bureau central de gendarmerie<sup>41</sup> et pas dans celui des Verrières, est communiquée à l'ensemble des policiers, en même temps qu'on leur donne connaissance des instructions fédérales du 13 août, ces dernières ayant été remises aux chefs de brigade. D'emblée on s'étonne de la lenteur du chef de la police neuchâteloise,

(Suite de la note 38.)

la table des matières]» du 26 juillet 1943 (AEN, Police 1197, p. 301 et Police 913, p. 3) ou de deux circulaires non citées d'avril et octobre 1941 (AEN, Police 1197, pp. 152 et 198), concernant toutes deux les rapports de collaboration entre polices civile et militaire lors de l'arrestation d'internés évadés (ces deux derniers termes étant toujours soulignés en rouge dans la table des matières), domaine qui reste strictement du ressort de la police militaire (gendarmerie d'armée).

<sup>39</sup> AEN, Police 922, non paginé.

<sup>40</sup> Il s'agit du deuxième document authentiquement neuchâtelois émanant du chef de la police. Ce genre de témoignage est suffisamment rare pour qu'on en souligne l'existence (cf. n. 25).

<sup>41</sup> AEN, Police 912, pp. 89-90. Circulaire du chef de la police cantonale (Matthey) adressée *A la police cantonale*, 18 août 1942, portant les mentions suivantes: «Confidentiel! Mesures contre l'afflux des réfugiés étrangers civils et militaires [passages soulignés dans l'original].»

qui attend cinq jours pour transmettre des instructions qui sont pourtant parvenues aux commandements de police le 13 août déjà.

D'entrée de jeu, le vocable et le style employés par le chef de police ne laissent planer aucun doute quant à sa volonté de traduire les directives fédérales en actes. Son expérience d'officier de police au sein de l'arrondissement territorial 2 n'y est vraisemblablement pas étrangère. Une ligne dure à l'encontre des étrangers est adoptée. Il demande que ses hommes procèdent non seulement aux refoulements dès la réception du document<sup>42</sup>, mais également qu'ils opèrent une véritable traque aux clandestins, notamment aux abords des gares, tâche dans laquelle ils excelleront. En effet, le chef de la police prévoyait, entre autres mesures – suivant en cela les directives fédérales à la lettre –, que les gares et leurs abords dans le canton fassent l'objet d'une surveillance spécialement accrue afin de «détecter les suspects», autrement dit les réfugiés entrés illégalement en Suisse. Depuis le 18 août donc jusqu'à la fin du mois de mars 1943, un gendarme des Verrières était en conséquence chargé de la surveillance quotidienne des trains et stations du parcours Les Verrières - Travers, entre une et trois fois par jour. En décembre 1942, ces contrôles étaient même devenus l'une des tâches principales de la police, à voir la fréquence des mentions dans le registre du poste de gendarmerie<sup>43</sup>. Même s'il ne fait que reprendre à son compte l'arsenal argumentaire de la Division de police et développer une demande contenue dans la circulaire du DFJP du 13 août 1942<sup>44</sup>, il est intéressant de constater qu'il tient à cœur au commandant de la police cantonale de réaliser promptement ces souhaits. Les intérêts de l'officier de police et du chef de la police Matthey convergent à nouveau. Lui aussi craint que si les réfugiés sont arrêtés trop à l'intérieur du pays «leur refoulement ultérieur sera rendu toujours plus difficile». Apparemment, les tracas fédéraux sont partagés, même si paradoxalement il transmet les ordres du 13 août avec cinq jours de retard. Paradoxe théoriquement levé si l'on admet que le poste de gendarmes des Verrières (et les autres postes de gendarmerie frontière) les a reçus le 13 août déjà. Les deux dernières phrases de la circulaire fédérale du 13 août nous aiguillent sur cette voie, car elles stipulent en effet que «le nombre des entrées illégales ayant été très élevé ces jours derniers, il est nécessaire de

<sup>42</sup> *Idem.* «Dès le moment où l'on procédera au refoulement – ce qui doit se faire dès aujourd'hui – [...]»

<sup>43</sup> *Modus operandi* reconstitué d'après les relevés effectués dans AEN, Police 922.

<sup>44</sup> La circulaire accompagnait les instructions fédérales du 13 août et servait à préciser l'esprit dans lequel ces dernières devaient être appliquées, en plus de suggérer la marche à suivre pour «endiguer» le flux des réfugiés (notamment en surveillant les abords des gares et les trains). Une reproduction figure dans les *Documents diplomatiques suisses (DDS)*, vol. 14, annexe II du document n° 222, pp. 725-726.

procéder sans retard au refoulement des fugitifs. Nous avons, pour cette raison, envoyé nos instructions directement aux postes-frontière où le contrôle des passeports est fait par la police cantonale»<sup>45</sup>. En réalité, depuis novembre 1939, la tâche du contrôle des passeports incombe aux gardes-frontière, les gendarmes se contentant du contrôle des papiers d'identité en gare des Verrières<sup>46</sup>, du moins formellement. L'envoi a-t-il eut lieu pour le poste de gendarmerie des Verrières aussi? Quelles possibilités de réponse s'offrent à nous?

Tout se passe comme si le caractère confidentiel de la circulaire du 18 août explique l'absence de trace dans le livre d'ordres des Verrières. La confidentialité liée aux instructions du 13 août a, quant à elle, peut-être impliqué un commentaire ou une transmission uniquement oral aux gendarmes de la part de leurs supérieurs<sup>47</sup>. Solution plausible, le libellé de la circulaire interne au service de police du 18 août 1942 indiquait clairement que le document du 13 août avait été transmis par écrit au moins jusqu'au niveau du chef de brigade. S'il est arrivé quelque chose lors de la transmission, c'est à ce niveau hiérarchique qu'il faut chercher. Dans la circulaire adressée «A la Police cantonale» – donc au corps dans son ensemble –, il est en outre stipulé que «nous [A. Matthey] transmettons ce jour aux Chefs de brigade les nouvelles instructions de police du département fédéral de justice et police, du 13 août 1942, instructions que l'on observera strictement et que vous [sic] prendrez connaissance». La dernière partie de la phrase laisse entrevoir la possibilité que les agents de police cantonaux aient pris personnellement connaissance de ce texte ou du moins que sa teneur leur ait tout simplement été communiquée par orale. Cette seconde hypothèse ne résiste toutefois pas à la lecture du livre d'ordres des Verrières, qui rend compte de la copie, mot à mot, des instructions en question. Quoiqu'il en soit, les dispositions ordonnées par Alexis Matthey ne sont pas restées lettre morte, ce qui démontre bien qu'elles ont été transmises, sous quelque forme que ce soit (cette certitude nous est au moins acquise).

Une autre éventualité serait que les chefs de brigade se soient contentés de faire appliquer les orientations de leur commandant sans livrer explicitement le contenu de la circulaire à la connaissance de leurs subordonnés. Il se pourrait qu'ils aient été sommés de ne pas divulguer la nature précise des instructions du capitaine Matthey, mais de se contenter

<sup>45</sup> *Idem*.

<sup>46</sup> AEN, Police 1197, Livre d'ordres n°13 du poste de police des Verrières, pp. 20-22. Circulaire n° 247 aux Départements de police des cantons-frontière, 27 novembre 1939.

<sup>47</sup> Réflexions inspirées de la lecture de BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie: 1954-1962*, Paris, Gallimard, 2001, pp. 81-102.

d'en faire appliquer le contenu, celui-ci étant destiné uniquement à leur édification personnelle, dans le but d'orienter le travail de leurs subordonnés. Dans ce cas de figure, le relevé du livre d'ordres des Verrières attesterait d'une transmission le 13 août par la Division de police elle-même, seul moyen que cette copie figure au registre. Etant donné les arguments que nous venons d'avancer, cette hypothèse est la moins plausible.

Tableau 1: *Réfugiés civils arrêtés aux Verrières (août 1942)*

<i>Date</i>	<i>Arrestations</i>	<i>Réfugiés accueillis</i>	<i>Réfugiés refoulés</i>
1 <sup>er</sup> août	1	1	0
4 août	2	2	0
7 août	2	2	0
9 août	8	8	0
11 août	1	0	1
13 août	6	6	0
15 août	3	3	0
20 août	4	0	4
25 août	2	2	0
26 août	4	0	4
27 août	6	0	6
Total	39	24	15

Source: AEN, Police 1186, Registre des opérations de police du poste de gendarmerie des Verrières.

Quoiqu'il en soit, une chose est certaine: ici comme ailleurs, les effets des instructions du 13 août 1942 se font immédiatement sentir (cf. tableau 1). Avant leur promulgation, l'écrasante majorité des réfugiés juifs identifiés avec certitude comme tels aux Verrières voient leur demande d'asile acceptée<sup>48</sup>. Par contre, à l'issue de la période de flottement qui semble durer du 13 au 18 août, la majorité d'entre eux se voit opposer un refus net, l'exception faisant la règle. L'incidence de la mise à exécution des instructions de Rothmund est néanmoins bien visible. Du point de vue des chiffres, l'hypothèse que les gendarmes postés aux Verrières n'aient pris connaissance des instructions du 13 août que le 18 semble avoir une longueur (ténue) d'avance.

<sup>48</sup> En 1942, les premiers refoulements de fugitifs juifs arrêtés dans le rayon de surveillance des Verrières datent du 20 août (à l'exception d'un renvoi effectué le 11 du même mois)!



### 3) *Autour de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 septembre 1942*

Le sens de l'ACF du 25 septembre 1942<sup>49</sup>, modifiant les dispositions de l'article 3 de l'ACF du 13 décembre 1940 relatif à la fermeture de la frontière, est difficile à interpréter. La teneur en est la suivante :

Art. 3. Celui qui pénètre dans le pays ou le quitte au mépris des mesures du contrôle frontière suisse ou qui, en Suisse ou à l'étranger, prend des dispositions à cet effet, celui qui, en Suisse ou à l'étranger, facilite ou aide à préparer une entrée ou une sortie illicite, est puni d'emprisonnement.

Dans les cas de moindre gravité, il est puni disciplinairement.

Les personnes qui se sont réfugiées en Suisse peuvent ne pas être poursuivies, lorsque la nature et la gravité des mesures dont elles étaient menacées le justifient.

Les objets qui ont servi à l'infraction, ainsi que l'argent et les valeurs, qui ont servi ou qui devaient servir de rémunération peuvent être confisqués<sup>50</sup>.

Notons que, d'emblée, il y est rappelé, à toutes fins utiles, que toute personne qui pénètre dans le pays, le quitte ou même ne prend que des dispositions à cet égard «au mépris des mesures du contrôle frontière suisse», ou celui qui «facilite ou aide à préparer une entrée ou une sortie illicite<sup>51</sup>» est puni d'emprisonnement (ou disciplinairement dans les cas de moindre gravité). Ceci ne pose pas de problème. Par contre, le passage qui peut effectivement être sujet à caution est le suivant : «Les personnes qui se sont réfugiées en Suisse peuvent ne pas être poursuivies, lorsque la nature et la gravité des mesures dont elles étaient menacées le justifient.» Et en effet, il n'a pas manqué se susciter des lectures contrastées, en 1942 déjà. Le promoteur de cet arrêté, le conseiller fédéral Edouard von Steiger, souhaitait tempérer momentanément les dispositions prises par la Division de police de son département durant les mois d'août et septembre de cette même année 1942<sup>52</sup>. Dans cette acception, l'arrêté fédéral s'adresse tant aux réfugiés accueillis en Suisse qu'à ceux qui sont alors refoulés, l'ACF visant justement à rendre cet accueil quelque peu plus «permissif», envers et contre les ordres alors en vigueur. Au contraire, l'explication que H. Rothmund, chef de la Division de police, donne au Directeur général des douanes<sup>53</sup> atteste d'une compréhension différente de ce texte : «Les

<sup>49</sup> RO, 58, pp. 895-896; AEN, Police 418 I 33.

<sup>50</sup> RO, 58, p. 895.

<sup>51</sup> Cette description s'applique au passeur, hantise et bouc émissaire de l'administration fédérale.

<sup>52</sup> Sur ce point, cf. KOLLER Guido, «Entscheidung über Leben und Tod...».

<sup>53</sup> Le rôle de la douane et de ses gardes-frontière en matière d'accueil et de refoulement des fugitifs allant croissant tout au long de la guerre, cette exégèse de Rothmund revêt un intérêt (et un poids) tout particulier.

réfugiés qui sont immédiatement refoulés dans le pays d'où ils proviennent ne doivent pas être punis ni annoncés à la police pour qu'elle statue sur leur sort, contrairement à ce qu'on aurait peut-être pu déduire d'après la seule formulation de l'arrêté du Conseil fédéral.»<sup>54</sup> Dans l'esprit du Dr Rothmund, cet ACF ne vise que les réfugiés refoulés, auxquels il s'agit d'éviter des chicaneries inutiles en les emprisonnant pour infraction à l'ACF du 13 décembre 1940 avant leur renvoi (*sic*). En conséquence, le réfugié illégal n'est pas criminalisé outre mesure et peut être refoulé sur le champ, sans être auparavant emprisonné. Conformément à la législation en vigueur à l'époque, il devra avoir été établi que ces personnes-là, qu'on ne veut pas accepter, ne soient pas victime de persécutions justifiant le refuge, à l'instar des Juifs.

Or, une version élaguée de cet ACF est collée à l'intérieur de la dernière page de couverture du registre des opérations de police des Verrières, celui-là même dans lequel les gendarmes consignent quotidiennement un procès-verbal sommaire des différentes tâches ou des arrestations auxquelles ils procèdent. Dans ce contexte, le seul passage retenu certifie d'une compréhension, sinon d'une interprétation, contraire au sens premier voulu par son auteur. Une comparaison avec le texte officiel ci-dessus révèle en effet que les atténuations momentanées des mesures prises le 13 août 1942 contenues dans l'arrêté fédéral ont été éludées par la police cantonale, qui n'en retient (de façon tout à fait arbitraire?) que la partie coercitive à l'extrême. Le passage consigné dans le registre neuchâtelois ne conserve que très peu de l'énoncé original :

Arrêté du C.F. du 25 septembre 1942, modifiant l'Arrêté du C.F. relatif à la fermeture partielle de la frontière.

Article 1<sup>er</sup> (ainsi conçu). Celui qui en Suisse ou à l'étranger facilite ou aide une personne à entrer ou à sortir illicitement en Suisse est puni d'emprisonnement<sup>55</sup>.

Amputé de la majeure partie de son contenu et particulièrement de sa clause « libérale » vis-à-vis des réfugiés (« Les personnes (...) le justifient »), l'arrêté du Conseil fédéral subit une refonte profonde de sa signification,

<sup>54</sup> AF, E 6351 (F) -/1 251-58-20. Lettre du DFJP, division de police (sig. Rothmund) à la DGD à Berne, 3 octobre 1942. Traduction de l'auteur du commentaire original en allemand: «*Flüchtlinge, die unmittelbar in das Herkunftsland zurückgewiesen werden, sind nicht zu bestrafen und müssen nicht der Polizei zur weiter Veranlassung gemeldet werden, wie man nach dem blossen Wortlaut des Bundesratsbeschlusses vielleicht hätte meinen können.*»

<sup>55</sup> AEN, Police 1186, intérieur de la dernière page de couverture.

détournement qui induit un résultat diamétralement opposé aux objectifs initiaux. Et ces instructions ne doivent certainement pas être restées lettre morte, étant donné leur positionnement dans le corpus de règles régissant le travail quotidien des gendarmes. Facilement atteignable à l'intérieur de la dernière page de couverture du registre des Verrières, la consultation de cette directive s'avère rapide et aisée. A quel niveau de la chaîne de transmission des ordres ces instructions ont-elles été modifiées? En l'état, la situation documentaire ne permet pas d'avancer une réponse.

Toujours est-il que la marge de manœuvre autorisée par le texte officiel – pas évidente à déceler à la première lecture – a été volontairement supprimée. *A fortiori*, cela signifie que dans les sphères décisionnelles, on avait évidemment conscience de l'existence de cette lacune, réduite à néant par l'épuration volontaire du libellé. L'adaptation de l'arrêté pour le registre en *dénature profondément le sens* en supprimant la clause concédant aux autorités la possibilité d'accueillir des personnes victimes de mesures graves. Le contenu autorisant une certaine souplesse dans l'application des instructions concernant le refuge est totalement passé sous silence, et l'on ne retient que l'aspect «répressif», visant en premier lieu ceux qui aident les réfugiés, réduisant la fameuse «zone grise» à une peau de chagrin.

Dans un article récent, Laurent Neury remarquait que l'ambivalence de certains textes peut ainsi susciter des abus de pouvoir et radicaliser les «peines» appliquées au contrevenant<sup>56</sup>. Cette citation semble bien s'appliquer aux Verrières, où le double sens a tout simplement été supprimé.

### *En guise de conclusion...*

De par leur nature même, les sources neuchâtelaises n'ont gardé aucune trace directe d'éventuels cas de conscience des gendarmes face au devoir qu'ils avaient de refouler les réfugiés n'entrant pas dans les critères d'accueil. Par contre, cela ne signifie nullement qu'il n'y en ait pas eu. Les archives conservées permettent néanmoins de donner un aperçu des conditions dans lesquelles ces «hommes ordinaires<sup>57</sup>» devaient opérer quotidiennement afin de mettre à exécution des ordres que ceux qui les édictaient étaient incapables d'appliquer dans la réalité crue et concrète du

<sup>56</sup> NEURY Laurent, «La banalité du bien: devenir passeur de Juifs à la frontière franco-suisse (1939-1945)», *Relations Internationales* 118, 2004, p. 182.

<sup>57</sup> En référence à l'ouvrage de BROWNING Christopher, *Des hommes ordinaires: le 101<sup>e</sup> bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

terrain<sup>58</sup>. En filigrane, nous avons fait entrevoir qu'une certaine marge de manœuvre existait bien dans l'application des directives fédérales.

De l'analyse des conditions de travail des gendarmes, conditionnées par certains critères subjectifs et objectifs, la place prépondérante de l'ordre ressort clairement, non pas seulement par son contenu, mais (presque) plus encore par la manière dont il arrive à son destinataire. Alors qu'il est permis de s'interroger sur la transmission ou non, et à quelle date, de certains documents, nous trouvons ici des exemples manifestes d'ordres modifiés et dont le sens a été, en fin de compte, détourné, oblitérant de la sorte le message initial.

Pour terminer, il apparaît que c'est la combinaison de facteurs complexes, de nature diverse, individuellement nécessaires mais insuffisants pris isolément, qui sont consubstantiels à l'environnement dans lequel des gendarmes cantonaux étaient appelés chaque jour à prendre des décisions dont pouvait dépendre le sort d'un fugitif.

Philippe HEBEISEN

Adresse de l'auteur: Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1, 2001 Neuchâtel.

<sup>58</sup> Sur l'incapacité – heureuse – du D<sup>r</sup> Rothmund à refouler une famille de Juifs lors d'une inspection de la frontière, cf. ROSCHEWSKI Heinz, «Heinrich Rothmund in seinen persönlichen Akten. Zur Frage des Antisemitismus in der schweizerischen Flüchtlingspolitik 1933-1945», *Etudes et sources* 22, 1996, pp. 107-136.

## MÉLANGES

De nouvelles découvertes apportant un éclairage nouveau sur tel ou tel aspect de l'histoire neuchâteloise sont régulièrement faites dans les archives ou sur le terrain. Toutes ne justifient pas une étude développée, mais méritent d'être diffusées. C'est pourquoi le comité de rédaction de la *Revue historique neuchâteloise* a décidé de réactiver une rubrique abandonnée il y a des années, celle des Mélanges. Périodiquement seront ainsi publiées quelques mises au point qui, nous l'espérons, rencontreront l'intérêt de nos lecteurs.

### L'ABANDON DES PRÉTENTIONS NEUCHÂTELOISES SUR LA NEUVEVILLE (1316), UN DOCUMENT RETROUVÉ

Le texte que nous publions a survécu de justesse sur un fragment de parchemin utilisé comme reliure<sup>1</sup>. Cette languette de 39 cm sur 8 contient d'abord notre texte et, à sa suite, quelques lignes bientôt interrompues. Ce qui reste suffit à faire comprendre qu'il s'agissait à l'origine d'un parchemin de grande taille où était notamment transcrite une série de lettres remises par les procureurs du comte de Neuchâtel à ceux de l'évêque de Bâle<sup>2</sup>, à la suite d'un arbitrage. Celle que nous éditons était donc la dernière des lettres à y avoir été recopiée. Nous ne savons presque rien d'autre de l'acte mutilé, sinon qu'il n'était ni au nom de l'arbitre, ni à celui de l'évêque de Bâle ou du comte de Neuchâtel, tous les trois y étant désignés à la troisième personne. A juger de l'écriture, il est à peu près contemporain de l'arbitrage.

L'affaire elle-même est bien connue: le 23 juin 1316, à Bienne, le duc Léopold de Habsbourg avait réglé les différends frontaliers entre le comte Rodolphe de Neuchâtel et l'évêque de Bâle, Gérard de Vuippens. Rappelons que les états de l'évêque et ceux du comte étaient voisins dans la région du plateau de Diesse et dans le Val de Nugerol, ce qui marquait d'ailleurs un net recul de la puissance des Neuchâtel dont les terres s'étendaient un siècle plus tôt jusqu'à Boujean près de Bienne.

Léopold de Habsbourg (le vaincu de Morgarten...), qui avait fait de Bâle sa capitale, était suffisamment puissant et concerné par les événements

<sup>1</sup> Il provient d'un fonds non catalogué des Archives de l'Etat de Neuchâtel (dorénavant AEN) rassemblant des fragments divers de parchemin. A juger d'inscriptions au verso, il a servi de reliure à un volume de reconnaissances concernant La Neuveville.

<sup>2</sup> AEN, Archives anciennes, P5 n° 21: *quas quidem litteras procuratores dicti episcopi receperunt (...), ad quod dicti comitis procuratores econverso dixerunt (...)*.

locaux pour pouvoir amener les deux rivaux à l'apaisement<sup>3</sup>. L'arbitrage portait sur la région de Nugerol et prévoyait avant tout de séparer les deux territoires par une sorte de *no man's land* – l'espace entre les rivières de Ville et de Vaux –, où personne ne pourrait rien construire, et de limiter pendant trois ans l'autonomie du comte de Neuchâtel entre la rivière de Ville et Neuchâtel, ainsi que celle de l'évêque de Bâle entre la même Ville et Bienne. Cette volonté de clarification territoriale entraînait notamment l'abandon des droits de Rodolphe sur La Neuveville et sur les terres s'étendant de là jusqu'à Bienne. En échange, l'évêque de Bâle consentait d'assez abondantes contreparties financières et libérait le comte de tout hommage<sup>4</sup>.

Le 11 juillet, l'évêque nomma des procureurs pour le représenter et renonça à l'hommage du comte de Neuchâtel, comme le montrent deux actes dressés à cette occasion<sup>5</sup>. Rien n'était connu d'actes similaires dressés par le comte Rodolphe avant que notre fragment ne nous apprenne qu'il y en avait plusieurs et ne nous donne le texte de l'un d'eux. Le comte Rodolphe y abandonne toute prétention sur «le bourg neuf récemment construit au-dessous du château du Schlossberg», qu'il n'est pas difficile d'identifier avec La Neuveville.

On sait que l'évêque de Bâle construisit La Neuveville vers 1310 pour renforcer la frange sud de ses états. Le comte voulut riposter par la construction en quelque sorte symétrique du Landeron, comme en témoigne le fait qu'il renouvela en 1309 les vieilles franchises de Nugerol de 1260; un tel renouvellement n'avait de sens que pour amorcer la construction d'une ville au même endroit. Mais l'évêque de Bâle parvint à paralyser ce projet concurrent et l'arbitrage de 1316, sur ce point, fut défavorable au comte, puisqu'il multiplia les empêchements à la construction d'une ville entre Neuchâtel et la frontière. On sait que les travaux de construction du Landeron ne commencèrent qu'en 1326-1327, juste après la mort de Gérard de Vuippens. On pouvait déjà déduire de cette construction tardive que le comte Rodolphe avait accepté l'arbitrage du duc Léopold<sup>6</sup>. Le document retrouvé en donne la preuve.

1316, juillet 11

<sup>3</sup> Jean-Daniel MOREROD, «A l'ombre des Habsbourg: l'alliance des évêques de Bâle et de Lausanne en 1316», dans J.-C. REBETEZ (dir.), *La donation de 999 et l'histoire médiévale de l'ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 2002, pp. 161-186.

<sup>4</sup> George-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1844-1848, n° 344.

<sup>5</sup> *Ibid.*, nos 345-346. Ces trois actes ont été repris par Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle*, t. 3, Porrentruy, 1858, n° 136 (MATILE n° 344), 138 (MATILE n° 345) et 139 (MATILE n° 346).

<sup>6</sup> Antoine GLAENZER, «Le Landeron: le choix d'un emplacement», dans *Le Landeron, histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, pp. 17-22.

A la suite d'un arbitrage du duc Léopold de Habsbourg, le comte Rodolphe de Neuchâtel abandonne à l'évêque de Bâle ses droits et prétentions sur le «bourg neuf construit récemment sous le château du Schlossberg» (*La Neuveville*)

C: AEN, Archives anciennes, P5 n° 21.

Nos Rodolphus, comes et dominus Novicastri, notum facimus universis quod, cum excelentissimus et magnificus princeps dominus Lupoldus, Dei gratia dux Austrie et Stirie, dominus Carniole, Marchie ac Portusnaonis, comes in Habsburg et Kyburg, nec non lantgravius superioris Alsacie generalis, inter reverendum in Christo patrem G. Dei gratia episcopum Basiliensem, suo et Basiliensis ecclesie nomine, et nos, sententiam tulerit arbitralem in qua dicto episcopo et nobis iniunxit ut alter alteri quedam capitula in ipsa declarata sententia cum effectu debito infra certum terminum inibi limitatum adimpleat; ideoque per nos heredesque nostros, dolo et fraude semotis, omni actioni seu impertitioni quam in opido novo sub castro Solsberg de novo constructo habuimus vel videbamus habere, per has nostras patentes litteras, in manus eiusdem episcopo, suo et ecclesie sue nomine recipientis, renunciamus, prout in eadem sententia continetur, tali modo, forma et tenore ut idem episcopus singulos articulos tam in summis marcharum argenti quam in cambio et traditione et assignatione reddituum, homagii quoque liberatione, quam aliis, cum debito effectu nobis adimpleat secundum quod dicte sententie series manifestat.

Has autem presentes litteras nostri sigilli duximus munimine roborari in testimonium veritatis.

Datum et actum anno Domini Mo CCCo sextodecimo, die undecima mensis iulii, videlicet dominica post octabas beatorum apostolorum Petri et Pauli.

### **Traduction<sup>7</sup>**

*Nous, Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, faisons savoir à tous que le très excellent et magnifique prince le seigneur Léopold, par la grâce de Dieu duc d'Autriche et de Styrie, seigneur de la Carniole, de la Marche et de*

<sup>7</sup> Pour rendre le texte français compréhensible, nous avons dû segmenter le texte latin.

*Pordenone, comte à Habsbourg et à Kybourg, et aussi landgrave général de la Haute Alsace, a rendu une sentence arbitrale entre le révérend père en Christ G(érard), par la grâce de Dieu évêque de Bâle, en son nom et en celui de l'Eglise de Bâle, et nous-même. Dans cette sentence, il a enjoint à l'évêque et à nous-même de satisfaire effectivement, dans un délai donné, à certaines clauses qui y sont contenues.*

*Voilà pourquoi en notre nom et en celui de nos héritiers, laissant de côté toute idée de fraude, nous renonçons par cet acte à toute possibilité de réclamation que nous avons ou pouvions avoir sur le bourg neuf récemment construit au-dessous du château du Schlossberg. Nous y renonçons entre les mains de l'évêque de Bâle, qui reçoit l'acte en son nom et en celui de son Eglise, et conformément au contenu de la sentence; nous procédons de telle sorte que l'évêque accomplisse effectivement en notre faveur les clauses relatives aux versements en argent, à l'échange et remise de revenus, à la suppression d'hommage, ainsi que d'autres, conformément à ce qu'établit le contenu de la sentence.*

*En témoignage d'authenticité, nous avons ordonné que cet acte soit renforcé par notre sceau.*

*Fait en 1316, le onzième jour du mois de juillet, qui est le dimanche après l'octave de la St-Pierre-et-Paul.*

LIONEL BARTOLINI ET JEAN-DANIEL MOREROD



# CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale au Château de Valangin  
Salle des Chevaliers, samedi 12 mars 2005*

Le président M. Thierry Christ, souhaite la bienvenue aux vingt membres présents à l'assemblée générale de 2005, ainsi qu'aux sept membres du comité. Le président lit d'abord les quinze excuses parvenues puis regrette l'envoi tardif de la convocation de l'assemblée générale.

*Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2004, rédigé par M<sup>me</sup> Maude Weber.* Ledit procès-verbal a été publié dans la *Revue historique neuchâteloise* 2004, 1-2; il ne suscite aucun commentaire parmi l'assemblée; il est par conséquent approuvé. Un membre nous rend attentif au fait que les personnes de la SHAN, non abonnées à la RHN, ne peuvent prendre note du procès-verbal. Le président rappelle qu'il est possible d'obtenir la RHN dans les bibliothèques, de faire la demande de lecture à l'assemblée générale ou de stipuler sur la feuille de présence le désir de recevoir le procès-verbal par courrier.

*Rapport du président.* Thierry Christ ouvre son rapport en évoquant le décès de six membres de la société: *Pierre Wildhaber, Yves Aeschlimann, Maurice Rosat, Roger Ramseyer, Maurice Grosjean, Carl Kessner.* Une minute de silence est observée en leur mémoire

Durant l'exercice écoulé, le comité de la SHAN s'est réuni à quatre reprises. Les diverses commissions, de leur côté, ont poursuivi leurs travaux, en en rendant régulièrement compte au comité.

Le président annonce que le financement nécessaire pour l'étude muséographique autour du Château et Musée de Valangin a été trouvé. Le rapport résultant du mandat est attendu pour mai de cette année. Il explique ensuite que les dépliants insérés dans les courriers de la société ont tous été triés par le comité qui a édicté quelques règles pour faire barrage aux convoitises commerciales de ceux qu'intéresse le fichier d'adresse de la SHAN

*Rapport de la commission des animations.* Caroline Neeser prend la parole et remercie le comité pour son soutien. Il n'y a plus de programme annuel, à cause de la surcharge de travail, ce qui permet de saisir des occasions, d'être plus réactifs, de mettre en valeur les activités des membres du comité et de répartir géographiquement les animations. La collaboration avec d'autres associations permet également d'éviter les collisions de dates.

Depuis l'assemblée générale de l'an passé, la commission des animations a organisé, le 24 mars, sous l'égide du service des monuments et sites, une visite commentée du château de Peseux, récemment restauré. Cette manifestation a attiré un nombreux public.

Le 27 mars, un succès plus mitigé a été réservé au stand de la SHAN et de la RHN lors de la journée portes ouvertes organisée par la BPU à Neuchâtel. La sortie du 17 avril, à l'exposition de l'histoire de la caméra Bolex, tenue à Yverdon, a elle aussi attiré un public modeste. Le comité s'interroge sur l'opportunité d'organiser des excursions hors du canton.

Le 14 octobre, la visite des fouilles archéologiques du Temple d'Engollon a remporté un grand succès grâce à Jacques Bujard et son équipe.

Le 23 octobre, la SHAN s'est jointe à la Société des amis du Château de Colombier, à Archéone et au Musée militaire et des toiles peintes pour l'organisation d'un colloque intitulé *Du Palais gallo-romain au musée militaire et des toiles peintes*. Archéologues, historiens, architectes et directeur du musée ont assuré les diverses communications au public. Le 31 octobre, la commission a encore organisé une visite guidée au Château et Musée de Valangin pour l'exposition temporaire: *7 jours dans la vie de Julie*, suivie d'un concert de musique traditionnelle argentine. Le 10 février 2005, enfin, a eu lieu la remise des prix Kunz et Bachelin.

*Rapport de la commission des publications.* Philippe Hebeisen signale que les efforts de Thomas Perret se sont concentrés sur la mise au point finale de la convention de co-édition entre la SHAN et l'Institut d'Histoire (IH) de l'Université de Neuchâtel. Cet accord, signé le 17 novembre 2004, prévoit que les deux instances unissent leurs moyens dans une collaboration visant à rendre les publications plus nombreuses et régulières, par la mise en commun des moyens de la SHAN et de l'IH. Les publications devraient être relancées, cette année encore, par la sortie d'un premier volume.

La SHAN, via sa commission des publications, a en outre accordé un subside pour la publication de la plaquette-anniversaire du Centre européen d'études burgondo-médianes.

*Rapport de la commission des colloques.* Suite au départ du responsable de la commission, Thierry Christ prend la parole. La participation de la SHAN au colloque du 23 octobre 2004 organisé à Colombier s'est limitée à donner son appui et à inciter ses membres à y participer. Le traditionnel colloque de la SHAN est prévu le 5 novembre 2005, en collaboration avec la Société d'Histoire de la Suisse Romande (SHSR), sur le thème encore peu dégrossi de l'histoire de l'alimentation en Suisse Romande. Il se déroulera très certainement du côté de Vaumarcus.

*Rapport de la commission des prix Kunz et Bachelin.* Comme les années précédentes, les commissions du prix Bachelin et du prix Kunz ont travaillé main

dans la main et organisé une soirée commune de remise des prix qui a eu lieu le jeudi 10 février 2005, au cours de laquelle les différents travaux distingués ont été présentés au public.

Après avoir couronné un travail littéraire l'année précédente, le prix Bachelin 2004 était un prix d'histoire. L'attention du jury ad hoc a tout particulièrement été attirée par un historien issu des rangs de l'Université de Neuchâtel et traitant d'un sujet en rapport avec l'histoire neuchâteloise: Marc-Antoine Kaeser. Le lauréat a soutenu en 2002 une thèse – qui entre-temps a été publiée – sur Edouard Desor (1811-1882), un scientifique intellectuellement et personnellement proche d'Auguste Bachelin (1830-1890), à la mémoire de qui ce prix est dédié. Une troisième raison, donc, de saluer le remarquable travail de Marc-Antoine Kaeser, conservateur au Musée national suisse à Zurich et enseignant à l'Université de Fribourg.

Le prix Kunz s'attache chaque année à couronner un travail de fin d'études en histoire ou en archéologie. Il ne s'adresse pas qu'aux étudiantes ou étudiants neuchâtelois, mais peut distinguer tout travail réalisé dans ces deux disciplines à l'Université de Neuchâtel, ou ailleurs mais portant sur l'archéologie ou l'histoire neuchâteloise. Cette année, le prix Kunz a été partagé en deux: la première moitié va à Isabelle Chuat pour son mémoire intitulé «*Suchard 1960-1980: stratégies de développement, diversification et alliances*», alors que la seconde moitié du prix distingue le travail de Philippe Hebeisen, «*Une histoire de la frontière: police, gendarmerie et réfugiés civils aux Verrières*». Il est à noter que les lauréats des prix Kunz rencontrent régulièrement du succès auprès des éditeurs: dernièrement Pierre-Olivier Léchet, lauréat du prix en 2002, a vu son travail publié sous le titre «*De l'intolérance au compromis: la gestion d'une coexistence confessionnelle: Le Landeron, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*» (Ed. A la Carte, Sierre, 2003), tandis qu'Yvonne Tissot, lauréate du prix 2003 pour son mémoire sur le théâtre à l'italienne de La Chaux-de-Fonds, a été éditée chez Payot la même année.

*Rapport de la conservatrice du Château et Musée de Valangin.* La conservatrice Françoise Bonnet Borel remercie pour commencer le travail réalisé par les bénévoles, le stagiaire ainsi que les quelques employées à temps partiel. Suite au départ de l'une des bénévoles du secteur textile, une place est à repourvoir, un appel est lancé. M<sup>me</sup> et M. Josiane et Michel Sandoz, gardien-concierge et gardienne du musée ont, comme à leur habitude, rempli leur fonction avec conscience et diligence.

*Les activités:* Outre les travaux inhérents au fonctionnement du musée, un nouvel éclairage, fait sur mesure, sera posé dans les cellules du cellier, que l'intendance des bâtiments financera à hauteur de Fr. 10'000.–, soit environ la moitié du prix de l'installation.

En octobre 2004 une étude a débuté sur le développement du château et musée de Valangin, selon un mandat confié à Museum Développement, et en particulier à son antenne neuchâteloise pilotée par Johanne Dufour Blanchet.

*Les animations:* Le 1<sup>er</sup> mars 2004, l'ouverture du Château a été marquée par les six coups de canon de la Batterie de campagne 13 de Fribourg ainsi que l'exposition des acquisitions de 2003. Le 15 septembre 2004 s'ouvrait l'exposition «7 jours dans la vie de Julie», conçue autour des lettres écrites par Julie L'Eplattenier (1798-1876) et prolongée par l'édition d'un livre. Le 2 mai, le musée participait au Printemps des musées et le 29 août, trente dentellières ont invité le public à s'essayer à l'art des fuseaux. En été, le «passeport vacances» est venu pour des démonstrations et des cours de dentelles. Enfin quatre concerts ont été organisés en 2004.

Les collections ont été la source de plusieurs recherches historiques: inventaire de l'iconographie du Val-de-Ruz, par Julien Cuche, dans le cadre d'un travail de diplôme; inventaire du patrimoine horloger du canton de Neuchâtel, par Cécile Aguillaume; travail de séminaire par deux étudiantes de l'Institut d'histoire, sur le journal de Frédéric L'Eplattenier. Le château a été le théâtre de deux émissions de télévision: TSR, Passe-moi les jumelles, consacrée à Marc Pantillon (enregistrement en novembre 2004); TV italienne RAI, tournage d'un documentaire sur René de Challant, seigneur des châteaux d'Issogne dans la vallée d'Aoste et de Valangin (tournage en août 2004).

L'année 2004 a vu défiler au château 4834 visiteurs, soit 400 de plus qu'en 2003. Nous avons reçu six demandes de visites guidées, trois apéritifs, et quelques classes d'école.

*Les collections:* L'essentiel du travail sur les collections concerne toujours la mise à l'inventaire des nouvelles acquisitions. Quelques fonds plus anciens ont pu être traités. Dans les secteurs du textile et de la dentelle, un soin particulier a été porté à l'entretien et au rangement des objets. La notoriété du musée en matière de collection de textiles, de dentelles et d'objets de la vie domestique (hygiène et cuisine) est bien établie et beaucoup de demandes d'emprunt lui sont adressées.

Le musée a reçu plusieurs dons dont la majorité concerne le domaine du textile et de la dentelle. Parmi les dons, figurent plusieurs robes et autres vêtements, remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle pour certaines pièces, ainsi qu'un ensemble de bourses et porte-monnaie en perles ou brodés du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Donateurs 2004: Anne Berthoud-Kohler, Eric Challandes, Claudine Chappuis, Madeleine Dänzer, Josette Debély, Edith Erni, Aldo Fabbri, Françoise Février, Elizabeth Fischer, Yvette Gaille-Ducommun, M. Jaussi, †Marguerite Kissling, Catherine Landry, Sylvie Martinez, Réjane Masini, Jeanne Michaud et Catherine Baer-Michaud, †Jean-Pierre Miéville, Roger Nicolet, Hilda Perriard, Gerda Pheulpin, Monika Roulet, Josiane et Michel Sandoz, Clairette Schwarz, Suzanne Singer, Hélène Tripet, Anne Voillat, Fatima et Walther Wagner, Josiane Walther-Montandon, Claire Wermeille.

*Rapport du webmestre du site [www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch).* Le site de la SHAN ([www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)) est commun à la RHN. Y sont également accueillis la Nouvelle Revue Neuchâteloise (NRN), l'Institut d'Histoire (IH), et très prochainement les Archives de la Vie Ordinaire (AVO). Le comité doit faire face au

départ de M. Yves Froidevaux, qui a conçu et maintenu ce site. Une solution d'entente avec les autres partenaires du site devra être trouvée dans les mois à venir.

*Rapport de la commission des finances.* En l'absence de Graziella Lesch, Jean-François Henrioud la remplace. Le contrôle de la comptabilité, arrêtée au 31 décembre 2004, effectué le 9 mars 2005 s'est avéré exacte.

*Approbation des comptes 2004 et du budget 2005.* L'assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes et en donne décharge à la trésorière. Le budget 2005 est également approuvé.

*Nomination des vérificateurs de compte et d'une suppléante:* Jean-François Henrioud, Alexandre Renaud et Natacha Aubert acceptent de renouveler leur mandat.

*Composition du comité.* Thierry Christ rappelle la démission d'Yves Froidevaux qui a énormément apporté à la Société. Il a contribué à relancer les publications au milieu des années 1990, a été actif dans l'organisation de plusieurs colloques et a conçu entièrement le site internet.

Comme annoncé l'année passée, Thierry Christ remet la présidence à Christine Rodeschini qui a bien voulu accepter, pour trois ans, la charge de présidente de la société. L'assemblée entérine la composition du comité:

Bureau: Christine Rodeschini, *présidente*  
Caroline Neeser, *vice-présidente*  
Graziella Lesch, *trésorière*  
Françoise Bonnet Borel, *conservatrice du Château et Musée de Valangin*  
Maude Weber, *secrétaire aux verbaux*

Membres: Jacques Bujard, Roland Châtelain, Thierry Christ, Michel Fior, Philippe Hebeisen, Chantal Lafontant Vallotton, Jean-Daniel Morerod, Eric Nusslé, Thomas Perret

*Réception des nouveaux membres:* Le bilan de 2004 fait état de vingt-trois admissions, de vingt-cinq démissions et six décès, pour une perte totale de huit membres, soit un chiffre bien meilleur que 2002 (-24) ou 2003 (-26). Les membres suivants sont admis par acclamations:

Hélène Augsburgers, Philippe Béguin, Laurent Bernaschina, Jean-Daniel Blant, Isabelle Bolletta, Jean-Marc Breguet, Administration Communale de Boudevilliers, Jean-Marc Elzingre, Georges Guerdat, Grethe Humbert, Frédéric Inderwildi, Marguerite et Jean-François Jaberg, Jean-Robert Jeanneret, D. Kyburz

Marastoni, Laurence Maridor, Christine Mauler, Irène Minder-Jeanerret, Martine et André Monnier, Jean-Daniel Perret, Lucien Perrin, Claire-Lise et Laurent Pfister, Jean-Fabrice Wüst, Sonia Wuetrich.

Pour lutter contre la perte d'effectif qui menace toutes les sociétés d'histoire, le comité a créé une commission temporaire «communication», dissoute après avoir terminé son travail qui consistait notamment à élaborer un dépliant de présentation de la SHAN et de son Château et Musée. Une diffusion est en cours de réalisation.

1. Auprès des étudiants en histoire de l'Université
2. Auprès des enseignants en histoire des écoles secondaires, des lycées et des écoles professionnelles.

Il est également question d'en déposer dans les institutions liées à l'histoire et au patrimoine (bibliothèques, archives, ...)

*Membres vétérans:* Aucun membre vétéran n'est à mentionner pour 2005.

*Divers:* Willy Haag demande pour quelle raison la remise du prix Bachelin ne se déroule plus lors de l'assemblée générale au Château de Valangin comme il y a une décennie. Thierry Christ répond qu'il a été jugé plus judicieux d'inscrire les prix dans un cadre universitaire, dans l'optique entre autres de recruter des jeunes adhérents. L'impact d'une telle manifestation est bien meilleur que lors des assemblées générales.

Un membre demande s'il est possible de visiter les collections du Château. Françoise Bonnet Borel spécifie qu'une exposition temporaire est prévue une fois par année afin de présenter les nouvelles acquisitions. Cependant une visite guidée des dépôts peut être envisagée.

A l'issue de l'assemblée générale, une cinquantaine de membres ont suivi le spectacle-lecture de Frédérique Nardin autour de l'exposition «*7 jours dans la vie de Julie*». La manifestation se clôt par un apéritif au cellier et une visite informelle de l'exposition temporaire.

Maude WEBER

*Budget 2005*

<i>Dépenses</i>	Fr.	Profits	Budget
		Fr.	Fr.
Animations . . . . .	2.500.—	0.—	
Colloques/participation . . . . .	2.500.—	4.000.—	4.000.—
Assemblée générale . . . . .	1.500.—	20.110.—	20.000.—
Cotisations . . . . .	110.—	1.500.—	
Site Internet . . . . .	2.000.—	29,15	500.—
Administration, imprimés . . . . .	6.000.—		
Affranchissements, taxes . . . . .	3.500.—		
Divers . . . . .	550.—		
Publication . . . . .	5.000.—		
Subvention SHAN . . . . .	0.—		
Fonds des Publications et Château*			
		<b>25.639,15</b>	<b>24.000.—</b>
		<b>25.639,15</b>	<b>24.500.—</b>

*Bilan au 31 décembre 2004*

<i>Actifs</i>	Fr.	Actifs	Passifs
Caisse . . . . .	3.200.—	0.—	
CCP 20-1247-9 . . . . .	0.—	59.835,97	
CCP 20-7769-4 . . . . .	20.000.—	23.959,94	
BCN SHAN . . . . .	460.—	44.259,25	
BCN Château . . . . .		5.751,05	
BCN titres . . . . .		0.—	
B. Bonhôte c/c . . . . .		715,75	
B. Bonhôte plac . . . . .		146.908.—	
Impôts anticipés . . . . .		1.025,01	
Actifs transitoires . . . . .		3.042,70	
<i>Passifs</i>			
Passifs transitoires . . . . .			47.895,50
Fonds Auguste Bachelin . . . . .			16.764.—
Fonds Antoine Borel . . . . .			10.000.—
Fonds Jaquet-Droz . . . . .			5.718.—
Fonds Fritz Kunz . . . . .			9.804.—
Fonds des publications . . . . .			95.222,75
Réserve Château . . . . .			46.705,99
Réserve restaurants . . . . .			20.819,80
Réserve Musée . . . . .			6.807,55
Réserve colloques . . . . .			5.200.—
Capital . . . . .			20.560,08
		<b>285.497,67</b>	<b>285.497,67</b>

*Compte de pertes et profits au 31 décembre 2004*

	Charges	Budget
	Fr.	Fr.
Animations . . . . .	1.127.—	2.500.—
Colloques 2003 . . . . .	10.—	1.000.—
Assemblée générale . . . . .	406,60	800.—
Cotisations . . . . .	108.—	110.—
Dépliants, site Internet . . . . .	5.632,70	5.000.—
Administration, imprimés . . . . .	5.738,35	6.000.—
Affranchissements, taxes et frais . . . . .	2.597,59	3.540.—
Divers . . . . .	500.—	550.—
Publications . . . . .	0.—	5.000.—
Subvention Château		

## COMPTES RENDUS

Marc-Antoine KAESER, *L'Univers du préhistorien. Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Edouard Desor (1811-1882)*, Paris, L'Harmattan, Collection Histoire des sciences humaines / Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 2004, 621 pages, (bibliographie des œuvres d'E. Desor pp. 483-532; bibliographie pp. 541-598).

Après une longue phase d'oubli, du moins hors des pays anglo-saxons, la biographie historique a opéré depuis quelques décennies un retour en force spectaculaire, d'abord sous la forme de la prosopographie, ou biographie collective, puis dans une optique plus individuelle. Mais elle nous revient fondamentalement redéfinie, par rapport à la biographie traditionnelle du personnage exceptionnel; le renouveau historiographique du XX<sup>e</sup> siècle a notamment modifié l'éclairage porté sur le rôle de l'individu dans l'histoire. Au sein de ce courant, la «biographie intellectuelle», selon une appellation maintenant consacrée, occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante. Il ne s'agit dès lors plus tant de raconter une vie que de comprendre la genèse et l'évolution d'une pensée et d'une œuvre qu'il faut replacer dans un *contexte* capable d'en expliquer les orientations et les méandres (contexte «biographique» au sens étroit du terme, culturel, social, intellectuel, scientifique, idéologique, politique, matériel...); on met en évidence des influences et des incitations, on reconstitue un «univers», comme dit l'auteur de la présente biographie, mais un univers *réel*, tel que concrètement vécu par les protagonistes, loin des schémas et des conventions de l'«histoire des idées», abstraite et désincarnée. La démarche postule donc que toute prise de position intellectuelle ou scientifique est en relation étroite avec le cadre de sa production. La détermination de la nature exacte de cette relation est évidemment au cœur de la problématique: alors que la biographie classique du «grand homme» exposait principalement au risque de dérive hagiographique, cette approche doit se garder, en sus, de céder à un déterminisme simplificateur.

C'est à ce «genre historique» qu'appartient la magnifique thèse de doctorat de Marc-Antoine Kaeser, archéologue et historien, thèse soutenue à l'Université de Neuchâtel en 2002, ici publiée dans une version remaniée. La contribution est remarquable, la démonstration très convaincante. Disons tout de suite qu'elle ne tombe ni dans l'un ni dans l'autre des travers possibles mentionnés ci-dessus; la distance critique constamment maintenue par l'auteur avec son personnage et avec ses propres hypothèses théoriques (bien posées dans une introduction substantielle) le met à l'abri de tout reproche à cet égard. La richesse et la densité du résultat sont telles qu'en rendre compte en quelques lignes est une gageure; ces lignes sont très réductrices.

La personnalité et la trajectoire d'Edouard Desor se sont révélées parfaitement appropriées aux ambitions du doctorant. Rappelons brièvement les grands traits



de cette existence, aujourd'hui quelque peu oubliée<sup>1</sup>. Né en Allemagne en 1811, Desor est poussé à l'exil par ses engagements politiques libéraux et, après des études tronquées et un court séjour parisien, devient en 1837 secrétaire personnel du jeune Louis Agassiz, dont il est un des principaux disciples et auquel il doit sa vocation première de naturaliste. Il suivra le maître aux Etats-Unis de 1846 à 1852, année de son retour à Neuchâtel; il hérite alors d'une confortable fortune neuchâteloise, qui lui donnera une singulière liberté dans l'orientation de ses intérêts et de ses activités scientifiques puis, après sa naturalisation, l'aidera aussi, en tant que pilier du radicalisme neuchâtelois triomphant, à construire une carrière politique bien remplie (Conseil général de Neuchâtel-Ville, Grand Conseil cantonal, Conseil des Etats, Conseil national). Le bilan de cet engagement, en dépit de sa générosité, reste toutefois mitigé, sur le plan cantonal comme sur le plan fédéral. Desor joue notamment un rôle décisif dans l'ouverture de l'Académie cantonale en 1866. Voyageur infatigable, il publie inlassablement le fruit de ses travaux de paléontologie et de géologie, acquérant une réputation mondiale et s'insérant dans un réseau largement international de correspondants savants (dont quelques-uns se réunissent parfois, en « colloque informel », dans sa fameuse et charmante propriété de Combe-Varin). Dès la fin des années 1850, c'est-à-dire assez tardivement, il commence à s'intéresser sérieusement à l'« anté-histoire », domaine de connaissance alors balbutiant, principalement sous l'effet de l'invention des sites « lacustres » en Suisse et dans le canton de Neuchâtel. Il va dès lors figurer au premier rang des animateurs européens du phénomène de la naissance d'une archéologie véritablement scientifique, par ses propres travaux sur l'Age du Bronze comme par ses efforts déterminants en faveur de la constitution d'une communauté internationale de préhistoriens.

Dans l'hypothèse susdite de l'influence du contexte sur les œuvres, la vie riche en expériences de Desor, son dynamisme intellectuel, son intégration très active dans les réseaux scientifiques et sa participation de premier plan aux grands débats de son temps constituaient évidemment des attendus prometteurs. Mais la grande chance de l'auteur, c'est la richesse véritablement exceptionnelle de la documentation disponible. Pour l'essentiel, en dehors des innombrables publications de Desor, un peu déroutantes par leur diversité, mais témoins éloquents d'une infatigable curiosité intellectuelle et d'une force de travail peu commune, les archives privées de Desor, conservées aux Archives de l'Etat et à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, ne contiennent pas moins de 15 000 lettres reçues (1500 correspondants), 18 000 pages de copies de lettres expédiées par Desor, rédacteur en outre d'un journal personnel en 75 carnets. A quoi s'est principalement ajoutée l'exploitation de nombreux autres fonds de familles neuchâteloises ou suisses, ainsi que des correspondances de savants multiples, dont celle d'Agassiz conservée à Harvard University ou à Washington.

<sup>1</sup> Et commodément résumée par Marc-Antoine KAESER lui-même, dans *Biographies neuchâteloises*, tome 3, *De la Révolution [de 1848] au cap du XX<sup>e</sup> siècle*, Hauterive, 2001, pp. 77-82.

Encore fallait-il savoir naviguer sur cet océan documentaire sans s'y noyer. Marc-Antoine Kaeser a boulingué en loup de mer et s'en est tiré avec une parfaite maîtrise. La structure du travail est classiquement chronologique, ce qui, sans déboucher sur une reconstitution linéaire, permet l'exposé commode de la genèse et de l'évolution d'une vision scientifique, ou de la construction d'une identité et de sa dynamique. Au gré du déroulement détaillé de la vie de Desor, finement observée sans fioritures inutiles, se succèdent les éléments variables de la contextualisation de son œuvre, dont ils révèlent la complexité des fondements édifiés au gré de la confrontation de la pensée du savant avec les grands courants d'idées de son temps. A chaque étape apparaît une thématique nouvelle, satisfaisant le lecteur historien des sciences, géologue, paléontologue, archéologue, préhistorien... ou simplement historien. Aux côtés d'Agassiz, mentor autoritaire avec lequel Desor se brouillera bientôt irrémédiablement, il participe à l'«épopée glaciaire» alpine et, via la géologie scandinave, touche une première fois à la préhistoire. Aux Etats-Unis, où s'affirment ses vieilles convictions libérales et républicaines, il apprend, en fréquentant le pasteur Théodore Parker qui le révèle en somme à lui-même, à concilier son credo scientifique avec une foi humaniste bien éloignée des dogmes et du formalisme. De retour à Neuchâtel, dès lors à l'abri des soucis matériels, il devient un notable: professeur, puis homme politique, il sert loyalement la République radicale, tout en opérant bientôt sa conversion du naturalisme à la préhistoire, champ de recherche qui verra son épanouissement et dont l'analyse occupe un bon tiers du livre.

L'auteur est aussi à l'aise dans l'étude de la pensée scientifique du siècle et de ses soubassements idéologiques que dans celle des pratiques et des milieux scientifiques américains des années 1840, ou encore du microcosme politique neuchâtelois.

Cette thèse, écrite d'une plume élégante et précise, se lit avec facilité. Passionné, Marc-Antoine Kaeser nous offre une passionnante et réjouissante étude, qui fera date dans l'histoire et la sociologie des sciences, dans l'historiographie biographique – et dans l'histoire neuchâteloise.

Philippe HENRY

Alain CLAVIEN, Hervé GULLOTTI, Pierre MARTI «*La Province n'est plus la province*». *Les relations culturelles franco-suissees à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale (1935-1950)*, Lausanne, Editions Antipodes, 2003, 356 pages.

Alain Clavien, Hervé Gullotti et Pierre Marti, ont choisi d'étudier de manière détaillée l'histoire des relations culturelles franco-suissees entre 1935 et 1950. Pour écrire cet ouvrage, les trois historiens, membres du Groupe de recherche en histoire intellectuelle contemporaine (GRHIC), ont dépouillé une quantité impressionnante de documents, tant dans les archives publiques que dans les archives privées, en Suisse et en France. Ils ont analysé plus d'une quinzaine de revues et journaux publiés en Suisse romande entre 1936 et 1949 et ont complété

leurs sources par des interviews de témoins de cette époque. Cette étude très fouillée, qui a d'ailleurs bénéficié du soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), est découpée en trois parties, retraçant des moments clés de l'histoire intellectuelle européenne: l'immédiat avant-guerre jusqu'à la capitulation française (1935-1940), l'occupation et le régime de Vichy (1940-1944), la libération et la reconstruction (1944-1950). De brèves notices biographiques des principaux personnages cités éclairent le lecteur sur leur parcours personnel. Une démarche identique a été réalisée pour les revues. Enfin, un index des noms complète le travail.

Dans la première partie, les auteurs dressent un état des lieux de la période d'avant-guerre du point de vue des échanges franco-suisse, en les analysant sous l'angle des réseaux, académiques, associatifs et institutionnels, mais en mettant aussi en évidence les relations personnelles qui ont permis ces échanges. A cette époque, Paris joue le rôle de pôle littéraire européen, se présentant comme un réservoir d'auteurs potentiellement attractifs pour le lectorat provincial. De nombreux écrivains romands y tentent leur chance, avec plus ou moins de bonheur. Certains d'entre eux reviennent en Suisse à la suite d'un échec, mais gardent leurs liens parisiens.

La deuxième partie, la plus volumineuse, met en scène la rupture occasionnée par l'occupation de la France par les Allemands. De nouvelles règles du jeu sont imposées: censure, papier restreint soumis aux allocations, contrôle strict des frontières. Les milieux intellectuels français sont partagés. Certains se tournent vers Vichy, d'autres vers la Résistance. De nombreux écrivains français, muselés dans leur pays, se tournent vers la Suisse, fenêtre d'expression au milieu d'une Europe en guerre. La collection des *Cahiers du Rhône*, lancée par Hermann Hauser et Albert Béguin, illustre ce développement. La Suisse devient par ailleurs une terre d'accueil pour les intellectuels menacés d'emprisonnement, mais aussi pour ceux qui fuient la dureté de la vie sous l'occupation. Les revues et journaux suisses profitent en quelque sorte du chaos français. Leur tirage augmente. L'attraction se renverse: «La Province n'est plus la province» constate Daniel Simond en 1942. Or, cette étude met aussi en lumière le rôle parfois ambigu joué par quelques écrivains, revues ou journaux en Suisse. Prises de position en faveur de Vichy, complaisance pour l'occupant. La stricte neutralité est parfois difficile à respecter.

La troisième partie de l'étude révèle la difficile reconstruction de la France après une division qui a duré plusieurs années. La situation privilégiée de la Suisse, due essentiellement à l'affaiblissement momentané de son voisin, cesse. Les auteurs constatent un changement générationnel qui, très logiquement, ne favorise pas la continuité des échanges. En conclusion, ils estiment que la guerre n'a été qu'une simple parenthèse: «... son infrastructure culturelle reconstruite, Paris recouvre ses privilèges et ses monopoles de fait.» (p. 326)

Fruit de plusieurs années de recherches, le travail des trois historiens étourdit par la richesse de ses informations. Il offre sans aucun doute des premiers éléments de réponse à une problématique jusqu'alors peu étudiée. Dans sa préface, Francis Python qualifie ce travail de «décapage» (p. 7). Il ouvre en effet

de nombreuses pistes d'exploration en histoire intellectuelle qu'il s'agira maintenant d'approfondir. Ouvrage de base d'une très grande qualité, indispensable à la compréhension de l'histoire des intellectuels en Suisse, il mérite une lecture attentive.

Sylvie BÉGUELIN

«*Pionnières et Créatrices en Suisse romande. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*». Genève, Slatkine, 2004.

Initiative heureuse, répondant à un besoin manifeste, cet ouvrage collectif est le fruit d'une «aventure» longue et significative. Fondé sur une collaboration entre des associations féminines et le Service genevois pour la promotion de l'égalité, il a en effet vu le jour en 1996, au sein de l'atelier d'écriture «A faire A suivre» (atelier d'emplois temporaires pour personnes qualifiées au parcours atypique), pour n'éclorre que huit ans plus tard. Par le biais de portraits ordonnés de manière alphabétique, les auteures et les auteurs y présentent en quelques pages le parcours de quelque cinquante-six personnalités féminines romandes qui se sont distinguées principalement dans les domaines culturel, scientifique, social ou politique.

En parcourant ce superbe volume à l'écriture soignée, abondamment illustré et doté d'une maquette élégante, l'historien éprouve cependant un certain malaise, qui tient à l'usage rétrograde de l'approche biographique mis en pratique dans cette entreprise. Compte tenu de l'inscription éditoriale défendue par les initiateurs de cet ouvrage, les destins humains dépeints ici se conforment en effet à une conception heureusement dépassée depuis longtemps, où la biographie ne servait qu'à livrer des figures exemplaires à l'identification des lecteurs, en donnant corps et chair aux vertus prônées par les autorités intellectuelles, culturelles ou morales. Comme il est du reste précisé dans l'introduction, cet ouvrage vise expressément à «*[offrir] aux jeunes et aux générations futures les modèles auxquels ils auraient le droit de s'identifier*»... Nous voici donc face à l'un de ces dictionnaires de «biographies victorienne» tant en vogue dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, où les vies illustres de Pasteur ou du général Dufour devaient servir à l'édification du bon peuple – le propos féministe se bornant à substituer à ces modèles masculins les portraits célébrés de Sophie Piccard ou d'Isabelle Eberhard. Ainsi, si cette initiative vient combler deux siècles de quasi-amnésie patriarcale à l'égard de figures largement méconnues, la réparation de ces torts s'accompagne d'une sorte de retour en arrière de près de cent cinquante ans dans l'écriture de la biographie – en contradiction fâcheuse, donc, avec le propos progressiste déclaré des auteurs.

On dit souvent que l'égalité des sexes ne sera réellement atteinte que lorsque l'on ne reprochera plus aux femmes ce que l'on tolère ou que l'on traite par le silence chez les hommes. Si nous jugeons utile de faire le compte rendu d'un ouvrage que nous aurions certes négligé s'il n'était doté de ce caractère féministe,

c'est donc en premier lieu parce que nous souscrivons évidemment à ce postulat. Mais c'est également parce que nous craignons qu'à la mesure du relatif succès médiatique de cet ouvrage, sa facture ne conforte un certain nombre de préjugés condescendants à l'égard de la portée des entreprises féministes en matière scientifique.

De fait, la nature rétrograde de ce catalogue de «grandes femmes» est susceptible de masquer les contributions essentielles du féminisme, à travers les «études de genre», à l'écriture de la biographie. Depuis une vingtaine d'années, ce sont en effet les *Gender studies* qui ont probablement suscité les débats théoriques les plus fertiles, autorisant de la sorte le renouvellement nécessaire de ce genre biographique tant en vogue de nos jours. A cet égard, on peut relever l'examen critique des modes, des critères et des processus de la réussite sociale, auquel invitait en quelque sorte le contre-exemple des échecs féminins dans l'acquisition et la défense du statut de célébrité. De même, la focalisation sur les difficultés inhérentes aux parcours féminins a largement enrichi la réflexion sur la question de l'autonomie du sujet face à la norme sociale. En mettant en évidence la multiplicité de ces normes, de même que leur *subjectivité*, et partant, leur élasticité, il a enfin été possible de démontrer le caractère dynamique de la relation entre spécificité individuelle et représentativité contextuelle. Or ce sont ces réflexions décisives qui ont permis aux historiens de s'affranchir du verdict bourdieusien de l'«illusion biographique», en envisageant de manière plus constructive l'ancienne opposition stérile entre le contexte et le singulier – entre déterminisme social et liberté individuelle<sup>1</sup>.

En bref, si cet ouvrage s'attache à la mise en valeur de quelques dizaines de femmes romandes de ces deux derniers siècles, il ne rend guère justice aux contributions *intellectuelles* de la pensée féministe en matière historique. Ce qui demeure, c'est en définitive une lecture agréable ainsi que, espérons-le, une invitation à s'emparer de l'un ou l'autre des parcours retracés, parfois stimulants, pour en faire un usage plus fécond, dans la perspective critique d'une véritable histoire des femmes.

Marc-Antoine KAESER

<sup>1</sup> Cf. Pierre BOURDIEU, «L'illusion biographique», dans *Actes de la recherche en sciences sociales* 62/63 (1986), pp. 69-72; Giovanni LEVI, «Les usages de la biographie», *Annales ESC* 6 (1989), pp. 1325-1336; Catherine FUSSINGER, «L'ascension sociale, une émancipation pour les femmes? Réflexions autour du parcours de Lina Bögli (1858-1941)», *Traverse* 1995/2, pp. 66-77.

## NOTES DE LECTURE

Catherine BÉBÉAR et Henri DUBOIS (éds), *Le Livre des délibérations de la Grande Saunerie de Salins (1466-1481)*, transcription du Ms. I B 187 des Archives départementales du Doubs. Préface de Werner Paravicini (*Instrumenta*, publié par l'Institut historique allemand, Paris, t. 13), Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2004, 538 pages.

Une simple note de lecture ne peut rendre compte de l'importance du texte publié par Catherine Bébéar et Henri Dubois. Ce dernier a rédigé une substantielle introduction d'une cinquantaine de pages tandis que Catherine Bébéar s'est chargée de l'édition du manuscrit, soit quelque 450 pages. La consultation du texte est facilitée par un index des noms de personnes et par un index des noms de lieux, alors qu'un glossaire des termes techniques permet d'en mieux comprendre le sens. Tout cela est conçu et réalisé selon les règles de l'art.

Il n'est pas question ici de revenir sur l'importance du sel dans la vie des hommes, ni sur la place économique de la Grande Saunerie de Salins, mais seulement d'attirer l'attention des lecteurs de la RHN sur la diversité, le nombre et la qualité des informations concernant notre région, que livrent les cinq cent septante-six comptes rendus des séances de la direction de la Grande Saunerie entre 1466 et 1481.

A titre d'exemples: on trouve (pp. 122-123) des informations sur la concurrence que pourrait faire, en Suisse romande, au sel de Franche-Comté le sel de mer récolté en Provence. Les mentions de Joux et des lieux de passage du sel de Salins vers Neuchâtel et au-delà ne sont pas rares, ni celles qui permettent de se faire une idée du volume du négoce: un marchand des Verrières (Claude La[m]belet), achète en 1479 quatre ou cinq cents charges de sel (p. 475).

C'est donc la place de Neuchâtel, comté et ville, dans le marché des sels qui, vue de Salins, se dégage du *Livre des délibérations*. L'espace dessiné par la diffusion des sels de Salins permet ainsi de reconnaître une zone économique dans laquelle se situe notre région par rapport à un produit de première nécessité.

Document majeur pour la connaissance de l'administration et de l'activité d'une grande entreprise, le *Livre des délibérations* apporte donc un éclairage très intéressant et nouveau par sa précision sur l'histoire économique neuchâteloise et sur son ouverture à la fois vers la Franche-Comté et les «Alemagnes», ainsi que l'on appelait alors la Suisse alémanique.

Une nouvelle fois, on peut apprécier ce qu'une publication de textes fiable et munie de bons index apporte au progrès des connaissances historiques.

Rémy SCHEURER

*Dictionnaire toponymique des communes suisses*, sous la direction d'Andres KRISTOL, Neuchâtel, Centre de dialectologie de l'université de Neuchâtel, 2005, 1104 pages.

De l'exposition nationale organisée en 2002 sur les sables des plages des trois lacs, rien ne devait subsister. Paradoxalement, les mots seront plus résistants que

le béton puisque le *Dictionnaire toponymique des communes suisses* est issu d'ONOMA, présenté sur l'artepilage d'Yverdon.

L'ouvrage s'ouvre sur une introduction de 23 pages pour chacune des trois principales langues nationales dans lesquelles on trouve, en plus de remarques générales sur la toponymie et du rappel du projet ONOMA, une présentation des notices, l'explication des termes techniques et les principes de transcription phonétique. Il se termine par une bibliographie des sources et de la littérature secondaire auxquelles les auteurs ont recouru – qui compte sur deux colonnes et en petits caractères 45 pages de références – ainsi que par une liste des abréviations.

Le corps de l'ouvrage consiste en autant de notices qu'il y a de communes en Suisse. Chaque notice est écrite dans la langue la plus répandue sur le territoire communal, mais l'allemand a été préféré au romanche, même pour des localités comme Sent ou Guarda.

Les notices comprennent sous le nom de la commune et en regard de ses armoiries reproduites en quadrichromie les manières de prononcer le nom, ce qui permet de connaître la prononciation franco-provençale ou des prononciations dialectales. Le plan de la notice comprend toujours des attestations historiques du toponyme et son explication. Dans les nombreux cas où l'explication de l'origine du nom n'est pas considérée comme certaine, les hypothèses sont présentées puis discutées avant explication ou conclusion.

Concises et claires, les notices ont été rédigées sur un même modèle par de nombreux auteurs et soigneusement relues. L'équilibre entre l'aspect scientifique et la vulgarisation est parfait.

L'intérêt de cet ouvrage est évidemment dans les informations ponctuelles qu'il donne sur telle ou telle commune. Mais il permet aussi de mesurer la germanisation des régions jadis romanes des cantons de Berne et de Fribourg (voir Erlach et Salvenach, par exemple), ou encore de circuler dans les différentes aires linguistiques parmi les noms qui ont une même origine (par exemple ceux qui dérivent de «corte» = ferme, domaine agricole, hameau, comme Cortaillod, Corticiasca, Gurbrü, Gurmels...) Enfin, mais ce n'est pas en épuiser les usages possibles, ce dictionnaire permettra, espérons-le, de faire reculer dans le public les explications de l'étymologie pseudo-savante.

Le professeur Andres Kristol a réussi l'exploit de mobiliser les moyens intellectuels et matériels pour la réalisation de cet ouvrage qui n'est que physiquement pesant. Il apporte la démonstration que des lieux comme le Glossaire des Patois de la Suisse romande et le Centre de dialectologie de l'université sont non seulement les lieux d'un travail exigeant, savant et minutieux, mais aussi des lieux de rayonnement d'une discipline fondée sur la linguistique et l'histoire, au service de la compréhension des mots et des choses.

Rémy SCHEURER

Un fort volume sur *La Suisse occidentale et l'Empire*, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande en 2004, contient les actes d'un colloque tenu à Neuchâtel en 2002. Cette note rend compte de trois mises au point qui concernent notre canton. Le professeur Jean-Daniel MOREROD s'est interrogé sur «Comment fonder une principauté d'Empire? Les signes manifestes du pouvoir comtal à Neuchâtel». C'est en 1196 qu'apparaît le titre comtal. Le château, agrandi à cette époque, se trouve représenté sur les sceaux des seigneurs qui avaient fondé la collégiale voisine. L'auteur discerne «le retour de Neuchâtel sur la scène régionale» au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Bien plus, il montre que les seigneurs d'Arconciel, au midi de Fribourg, se sont identifiés «par le nom et par l'image avec les constructions frappantes» du château et de la collégiale, dont ils étaient les promoteurs. La prétention de se rattacher à la famille des comtes de Fenis (Vinelz) apparaît destinée à rehausser le prestige de «ces hommes nouveaux que sont les comtes de Neuchâtel», et sert d'appui à leur titre comtal tout neuf. Dans cette novatrice mise au point, M. Morerod souligne le rôle joué par l'Eglise qui a notamment sanctionné par ses écrits «l'évolution des titres qu'elle reconnaît aux Neuchâtel». En revanche, on se demande ce que l'ascension de cette famille doit à l'Empire. La rareté des sources et l'écran que les Zaehringen constituaient entre l'empereur et les familles nobles du rectorat de Bourgogne rendent toute appréciation difficile. On sait qu'en 1218 Ulrich de Neuchâtel et Berthold son frère assistèrent à une diète impériale, et que la chancellerie de Frédéric II utilisa le titre de comte pour Ulrich. Curieusement, lorsque les terres de langue allemande et française furent réparties entre les descendants d'Ulrich et de Berthe, «la ville de Neuchâtel alla d'un côté, le titre de 'comte de Neuchâtel' de l'autre (...) mais la ville restait le symbole de la famille». Un siècle plus tard, le comté et ses terres germanophones avaient disparu, tandis que se perpétuait la seigneurie de Neuchâtel. Rodolphe IV, dit Rolin, utilisa le titre comtal dès 1296, mais il avait été contraint par Rodolphe de Habsbourg de reprendre son comté en fief de Jean de Chalon-Arly en 1288. Dès la fin des années 1560 un lointain successeur, Léonor d'Orléans, se déclara comte souverain de Neuchâtel.

Maurice de TRIBOLET a intitulé sa contribution «Imaginaire juridique médiéval et conscience de l'Empire: les *homines regales* en pays neuchâtelois». Il s'est demandé pourquoi les seigneurs de Neuchâtel puis ceux de Valangin ont utilisé, mais très rarement, le vocable *hommes royés* ou *homines regales* pour affirmer leur supériorité sur un territoire. Ce fut le cas de Berthold de Neuchâtel en 1237; il réserva ses droits et ceux de l'empereur lorsqu'il reprit en fief du comte de Bourgogne ce qu'il possédait au Val-de-Travers. Une soixantaine d'années plus tard, Jean d'Arberg reconnut tenir du comte de Neuchâtel le plaid général auquel assistaient les hommes royés, cités aussi dans la délimitation de la seigneurie de Valangin en 1408. Etudiant le conflit qui opposa Marie de Nemours aux bourgeois du chef-lieu en 1696-1697, l'auteur fait remarquer que les bourgeois, qui se prévalaient alors de la liberté chrétienne, ne comprenaient plus «la portée et l'intérêt de la tradition juridique médiévale qui se référait constamment aux *homines regales*».



«Liberté de conscience dans le vocabulaire français: une genèse romande (1530-1560)» traite un problème différent. M. Lionel BARTOLINI fait remarquer l'apparition de la liberté en liaison avec la conscience dans des textes juridiques relatifs au comté de Neuchâtel, vingt ans avant la France. Cela provenait de la résistance des catholiques du Landeron épaulés par leurs combourgeois de Soleure. Dès l'été de 1541, des documents utilisent la formule «liberté de leurs consciences». Catholiques et réformés, cependant, ne lui attribuaient pas les mêmes effets; les seconds revendiquaient aussi la liberté de culte. Si Cressier conserva sa foi ancienne, Lignièrès changea de camp. Dans sa tentative manquée de faire monter en chaire le pasteur Fabri, Léonor d'Orléans accusa les bourgeois du Landeron de rébellion dans le domaine de la liberté de conscience (1561). L'auteur place cette crise confessionnelle dans le cadre de l'Europe, puis donne de nombreux textes en annexe.

Périodiquement, les *Procès-verbaux et mémoires* de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté traitent des sujets intéressants notre région. Ainsi, dans le volume 197 (2003-2004), M. Philippe VICHARD, professeur à la Faculté de médecine, traite de «Pierre-François et Pierre-Adrien Paris, architectes hospitaliers». Il souligne que Pierre-Adrien (1745-1819), faute de pouvoir superviser les travaux de l'entrepreneur Chauveriche, chargé d'édifier l'hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse, aura les mêmes ennuis qu'à Neuchâtel avec les frères Reymond, constructeurs de l'hôtel de ville (pp. 132 et 136). Le général Maurice FAIVRE s'intéresse à «l'Histoire du Prieuré et du val de Morteau» sous l'angle politico-religieux. Il rappelle notamment que le premier mariage de Louis de Neuchâtel avec Jeanne de Montfaucon fit passer l'avouerie sous la protection du comte, puis celle de sa fille Isabelle et de leurs successeurs jusqu'en 1520, provoquant de longs conflits avec les comtes de Montbéliard (pp. 184, 185, 187). Les problèmes de la frontière contestée, des heurts dus à la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle et la participation des Neuchâtelois des Montagnes à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790 sont naturellement aussi abordés. En une quinzaine de pages, Jean-Pierre JELMINI publie «La tentation bourguignonne de Neuchâtel» qui a fait l'objet d'une communication sur ses travaux en cours (pp. 369-385). Après un exposé très fouillé des unions entre familles nobles comtoises et neuchâteloises, l'auteur remarque que les souverains neuchâtelois avaient visé des alliances pacifiques avec les Suisses «et un expansionnisme territorial strictement orienté vers la Bourgogne».

«Moulin de Bayerel (Val-de-Ruz, Neuchâtel)» paru dans la *Nouvelle revue neuchâteloise* (N<sup>o</sup> 85, printemps 2005) renseigne sur les moulins de la vallée dès leurs premières mentions, avant de retracer l'histoire de l'établissement sis au-dessous du village de Saules à partir de 1416, puis déplacé de 250 mètres en amont en 1642. Un siècle plus tard, la maison avec ses deux moulins, une scierie et un battoir sont détruits par le feu. Maurice EVARD démêle soigneusement la suite des tenanciers et des propriétaires, et s'attache aux accès routiers essentiels pour la vie du site. Christian de REYNIER et Jacques BUJARD se livrent à l'analyse archéologique, remarquablement illustrée par des plans et des coupes,

et aussi par l'état des installations vers 1800. D'importants travaux ont modernisé la scierie au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'activité de la meunerie se réduisait et qu'apparaissait une ferme diversifiant les activités à Bayerel. Grâce à l'étude des crépis successifs, Michel MUTTNER a pu constater «un souci certain de qualité matérielle et esthétique» des façades les plus anciennes. Pour sa part, Daniel PILLONEL place moulin et battoir dans un cadre général: il relève qu'à Bayerel on trouve «un échantillonnage pratiquement complet du corpus meulier», puis scrute attentivement les meules. Daniel GLAUSER s'est penché sur le bief amenant l'eau du Seyon sur les roues à eau et sur le fonctionnement de la scie. Au total, voici un excellent fascicule par le texte et par l'image.

En quelques pages judicieusement illustrées, M. Jacques BUJARD a étudié «Les églises doubles du prieuré Saint-Pierre de Vautravers à Môtiers (canton de Neuchâtel, Suisse)». L'article a paru dans un hommage à Noël Duval (*Bibliothèque de l'Antiquité tardive*, 5. Brepols Publishers). Des fouilles ont permis d'étudier la fondation du prieuré. On a trouvé des tessons et une fibule du premier siècle de notre ère, probablement récupérés dans un établissement gallo-romain du voisinage. Diverses comparaisons avec des édifices religieux et un examen attentif des vestiges attestent l'existence d'une église aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, suivie d'une église double carolingienne, enfin d'une église consacrée à Notre Dame pour les habitants, visiblement devenus plus nombreux dans la région.

M. Jean-François PROQUIN a publié dans les *Annales de l'Est* (N<sup>o</sup> 2, 2003, pp. 77-98) ses recherches sur «Le château de Beaufremont (Vosges) du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle». Beaufremont, à 12 kilomètres de Neufchâteau, est une petite commune dont la forteresse en ruine occupe une butte-témoin. Les seigneurs (dont le nom s'orthographe Bauffremont) s'éteignirent dans les mâles avec Philibert mort en 1416. Une de ses quatre filles, Jeanne, avait épousé en 1407 Guillaume d'Arberg, seigneur de Valangin. Les héritiers se disputèrent la seigneurie qui passa en définitive à Pierre de Bauffremont, membre d'une branche cadette. Sans héritier, celui-ci légua la terre en 1468 au fils de Guillaume, Jean III d'Arberg. Ce dernier dut alors prêter hommage au duc de Lorraine pour cette terre. Claude d'Arberg (1447-1517) reçut la seigneurie lors de son mariage avec Guillemette de Vergy en 1474; il écartelait les armes de Valangin avec celles de Bauffremont. Louise, fille de Claude, épousa Philibert de Challant dont le fils René remplit d'importantes fonctions en Savoie; il se rendait souvent dans son château de Bauffremont qu'il appréciait. Georges-Auguste Matile a relaté les démêlés des filles de René. Philiberte, alliée Torniel, et Isabelle, alliée Madruz, finirent par se partager le château de Bauffremont au moyen d'un mur encore visible (1589). La moitié occidentale de l'édifice a servi de carrière après la Révolution française.

«La formation du dessinateur de motif: l'exemple de Gustave Jeanneret chez Zuber et C<sup>ie</sup> à Rixheim» a paru dans l'*Annuaire historique de Mulhouse* (tome 14/2003). L'auteur, M. Bernard JACQUÉ, sous un angle précis, s'intéresse au peintre neuchâtelois bien connu (1847-1927), à qui Pascal Ruedin avait consacré une monographie en 1998. Pour la manufacture de Rixheim, les dessinateurs

sont des techniciens plus que des artistes; ils ont besoin d'un long apprentissage. Jeanneret devait assimiler le métier à l'atelier et aux cours du soir donnés à l'école de dessin de Mulhouse. Il préféra une carrière artistique. L'étude de la correspondance du père de Gustave avec le patron alsacien est illustrée par la reproduction d'un dessin du Neuchâtelois, destiné à la collection 1866-1867 de la manufacture.

Dans la biographie consacrée par M. Jean-Paul BLED à *Frédéric le Grand*, roi de Prusse, apparaissent deux exilés Jacobites écossais, les frères Keith. En 1747, James devenu maréchal attira à Potsdam son frère Georges (1686-1778) dit Mylord Maréchal. Le souverain invita ce dernier aux soupers philosophiques réunis à Sans-Souci, et le nomma son représentant à la Cour de Versailles (1751), risquant ainsi une crise diplomatique avec l'Angleterre. Frédéric intervint sans doute auprès de Georges III pour qu'il accorde son pardon à Keith après un demi-siècle d'exil. A Potsdam, celui qui fut un temps gouverneur de Neuchâtel retrouva sa place auprès du roi. Celui-ci visitait le Jacobite vieilli dans une maison mise à sa disposition. Frédéric dédia même une ode «A Mylord Marischal pour la mort de son frère» tué à la bataille de Hochkirch en 1758.

A l'aide d'une documentation réunie par le regretté Eric-A. Klauser et grâce à une bibliographie étoffée, M. Vincent CALLET-MOLIN a écrit un livre bien documenté sous le titre suggestif de *La Brévine. Un espace dans le temps* (Editions Gilles Attinger SA, 2004). Avant de se pencher sur l'histoire, l'auteur présente divers aspects du milieu naturel, puis découpe son sujet en périodes bien caractérisées. Les habitants du Val-de-Travers possédèrent des prés, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, dans la région des Chaux dépendant des comtes de Neuchâtel. La colonisation s'affirma à partir du XIV<sup>e</sup> siècle à l'écart des routes de transit. Construction d'un temple en 1604 et constitution d'une mairie vingt ans après ne se firent pas sans problèmes issus d'un peuplement venu de Franche-Comté, du Locle et de Travers. Deux croquis de 1623 donnent une suggestive idée du lieu. «La Bonne Fontaine» vaudra l'arrivée de curistes dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; le plus célèbre sera André Gide en 1894. Dentelle, horlogerie, extraction de la tourbe font l'objet de mises au point. Après la chute de l'Empire napoléonien, l'événement fut une rectification de la frontière; celle-ci provoqua l'annexion du Cerneux-Péquignot placé dans la juridiction de La Brévine. A cette occasion, le maire David-Guillaume Huguenin révéla encore une fois son savoir-faire. De nombreux détails retracent le désastreux incendie de 1831, la résistance passive au régime républicain à ses débuts et la vie quotidienne d'après les observations du maire. Une liste des pasteurs complète l'histoire du temple, puis décrit l'aménagement intérieur et les restaurations de l'édifice. Grâce à une abondante illustration, tout le texte s'éclaire de manière plaisante. Quelques pages bienvenues sont consacrées à la chapelle de Bémont, au temple de La Chaux-du-Milieu et à l'église du Cerneux-Péquignot.

Jean COURVOISIER

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

R'E  
ANT

Costa  
Chercher

va à teste n  
franche



La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Service cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Sylvie BÉGUELIN, Chantal LAFONTANT, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Thierry CHRIST-CHEVET, Jean COURVOISIER, Alexandre DAPFLON, Maurice FAVRE, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Laurent TISSOT.

*Présidente de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M<sup>me</sup> Christine RODESCHINI, Département audiovisuel (DAV), Bibliothèque de la ville, Progrès 33, 2300 La Chaux-de-Fonds.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Maude WEBER, chemin du Cudeau-du-Haut 27, 2035 Corcelles.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

*Illustration de la couverture:* Môtiers. Hôtel des Six Communes. Détail de la paroi orientale de la *salle d'avis* (Photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2005, 1-2: **La collégiale de Valangin, 1505-2005**
- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelois**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâteloise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâtelaises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâteloise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art Nouveau à La Chaux-de-Fonds** (épuisé)
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**
- 1996, 4: **Ecrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1995
- 1996, 3: **Coffrane 1296-1996**
- 1996, 2: **Valangin**, numéro publié en collaboration avec le Service cantonal de la protection des monuments et des sites, l'Intendance des bâtiments de l'Etat et le Musée de Valangin (épuisé)
- 1995, 4: **Le cinéma neuchâtelois au fil du temps** (épuisé)
- 1994, 3: **L'école neuchâteloise au XIX<sup>e</sup> siècle** – Colloque SHAN, 1993

Le prochain numéro paraîtra en juillet 2006 et sera consacré à l'Art Nouveau dans le canton de Neuchâtel.

	Pages
1. Jean-Patrice HOFNER, <i>La corporation des Six Communes, le dernier avatar</i> .....	247
2. Brigitte PRADERVAND, <i>Les décors peints de l'Hôtel des Six Communes à Môtiers</i> .....	257
3. Loris PETRIS, <i>Philosophie morale et justice: les Quatrains de Pibrac à l'Hôtel des Six Communes de Môtiers</i> .....	273
4. Antoine GLAENZER, <i>La réunion des pouvoirs: les armoiries de la salle de justice de l'Hôtel des Six Communes de Môtiers</i> .....	285
5. Marc STÄHLI, <i>Un parcours matériel: les décors peints de l'Hôtel des Six Communes. Investigations, découvertes et redécouvertes</i> .....	295
6. Manfred GSTEIGER, <i>Le dernier voyage de Georg Forster</i> .....	313
7. Patrick BERTHIER, <i>Retour au « Cas Guillemin »</i> .....	321

## LA CORPORATION DES SIX COMMUNES, LE DERNIER AVATAR

Les lignes qui suivent ne sont pas le travail d'un historien, loin s'en faut. Notaire, l'auteur a suivi de près l'histoire des Six Communes, de 1984 à 1994, et a participé en tant que tel au partage des biens et remodelage des activités jusque-là l'apanage de la seule Noble Corporation des Six Communes. Il s'agit donc d'un journal de bord, dont le point de vue est essentiellement celui de la difficile mise en place de nouvelles formes juridiques susceptibles, nous l'espérons, de répondre aux défis de l'entreprise à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Le sujet est encore présent dans les mémoires, du moins au Val-de-Travers, partant aucune information ne sera ici dévoilée qui n'aurait déjà été publiée, ceci par respect des acteurs de l'affaire et du secret professionnel auquel l'auteur est soumis. Une exception est faite pour la conseillère communale fleurisane, dont le nom figure dans l'arrêt publié au RJN (Recueil de jurisprudence neuchâteloise) 1983 page 124. Limité à la décennie en question, l'article ne dit rien non plus de la période qui va de la fin de l'Ancien Régime à 1984, dont la chronique juridique reste peut-être à faire.

### 1980

En 1984, la Noble Corporation des Six Communes est propriétaire de l'Hôtel des Six Communes, de sa grange à Môtiers et d'une forêt à Buttes. Au registre foncier, ces biens sont inscrits aux noms des communes de Môtiers, Couvet, Boveresse, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes en tant que copropriété. Auparavant, et semble-t-il depuis l'origine du cadastre actuel, elle était inscrite en tant qu'indivision. Cette forme correspondait à une institution de l'ancien droit neuchâtelois. En 1980 cependant, le conservateur du registre foncier s'est avisé que cette inscription n'était pas conforme au droit fédéral et a invité les communes à se faire inscrire en tant que copropriétaires chacune pour un sixième, ce qui fut fait par une réquisition signée le 20 mai 1980 par deux gouverneurs.

La Corporation est administrée par douze gouverneurs délégués par les communes (deux par commune). Ses revenus sont tirés de la location de l'Hôtel et de la vente des bois de ses forêts.

Les gouverneurs se réunissent chaque année le samedi qui précède Noël pour liquider les comptes lors d'une assemblée appelée «souper des pipes», qui obéit à un rituel très strict.



1983

Le 28 avril 1983, les gouverneurs de la Noble Corporation des Six Communes refusent à Madame Françoise Stoudmann, conseillère communale de Fleurier responsable du dicastère des forêts, l'admission au souper des pipes en raison du fait qu'aucune femme n'y avait jamais été admise, pour quelque raison que ce soit. Ce faisant, ils allaient obliger les instances judiciaires du canton à mettre définitivement fin à un long questionnement des historiens sur la nature juridique de cette corporation. En effet, agissant sur recours de l'intéressée et de la Commune de Fleurier, le tribunal administratif a souligné que «*la Corporation des Six Communes, qui a son siège à Môtiers, est l'un des anciens groupements associatifs que le Canton de Neuchâtel connaît encore et dont les origines, plusieurs fois séculaires, demeurent souvent inexplicables*». S'il s'agit d'une institution relevant du droit public, le tribunal administratif peut trancher la question. Appliquera-t-il les règles tirées de l'article 4 de la Constitution fédérale prohibant l'inégalité de traitement? On peut l'imaginer. L'arrêt du tribunal fédéral dans la cause Suzanne Loup contre Etat de Neuchâtel n'est vieux que de cinq ans, il est dans toutes les mémoires. Les gouverneurs seront alors obligés d'accepter Madame Stoudmann à leur table. A l'opposé, si le lien corporatif est de droit privé, le tribunal intimé devra se déclarer incompétent.

Pour trancher la question, le tribunal administratif a tout d'abord relevé que la corporation n'était ni une autorité compétente pour rendre une décision administrative susceptible de recours, ni une corporation ou établissement assimilé, en raison notamment de l'absence de base légale idoine. Ensuite, les juges se sont posé la question de l'application éventuelle du droit coutumier. Las, en l'espèce, rien ne venait étayer le fait que la corporation ait été investie à un moment ou à un autre de son histoire d'un pouvoir de décision pour *exécuter une tâche de droit public*. Le tribunal n'a pu que constater l'aspect non administratif de la corporation et déclarer les recours irrecevables et partant, le souper des pipes restait exclusivement réservé aux hommes.

La nature juridique de la corporation est dès lors claire: il s'agit d'une forme d'association de communes liées entre elles par un lien de copropriété, fondé sur le droit privé. Preuve en est encore la réquisition au registre foncier qui avait inscrit les communes membres de la corporation en qualité de copropriétaires de ses immeubles chacune pour  $\frac{1}{6}$ . Mais bien que de droit privé, et jouissant d'une autonomie reconnue par le tribunal administratif, la corporation n'en demeure pas moins dépendante des autorités communales: en effet chaque décision prise par les

gouverneurs engageant des montants supérieurs à ses ressources doit faire l'objet d'une décision d'approbation dans chacun des six Conseils communaux concernés. En effet, la participation à la corporation figure au bilan des communes, au chapitre de leur patrimoine privé selon l'article 50 de la Loi sur les communes. Ces décisions se devaient d'être unanimes, par tradition et pendant de longues années, les ressources de la corporation avaient suffi à assurer un entretien minimal au bâtiment, après les interventions et rénovations de 1956 et 1972.

## 1986

Le bâtiment est tombé dans un état de vétusté inquiétant. Le toit prend l'eau, la pourtraison est attaquée par la vermine, le logement du tenancier est plus que sommaire et les cuisines sont déclarées insalubres par les services de l'Etat, menace de fermeture à la clé. Les gouverneurs s'en alarment et dans leur assemblée du 18 juin 1986 envisagent l'engagement d'un crédit d'étude en vue du sauvetage du bâtiment. Lors de cette réunion se pose la question qui va faire éclater cette structure pluriséculaire: la clé de répartition des frais d'entretien! Deux positions s'opposent: le partage des frais d'étude, puis de sauvetage à raison d'un sixième par commune ou à raison d'une pondération tenant compte de l'utilisation accrue du bâtiment par les habitants de la commune de Môtiers?

La question que des générations de prédécesseurs ont su dépasser cristallise les opinions.

## 1989

Un premier crédit d'étude est reconnu nécessaire par les six exécutifs communaux, quitte à revoir ensuite la clé de répartition des travaux proprement dits. Il est devisé à 200 000 francs, dont une moitié à charge de l'Etat. La participation de 16 666 francs (un sixième du solde) est d'abord refusée par les autorités de Boveresse, puis sous l'insistance de l'Etat, qui conditionne son subside de 100 000 francs à la participation de toutes les communes concernées, il est quand même accepté dans les conseils généraux des six communes concernées.

## 1990

C'est alors qu'un groupe de citoyens de Boveresse lance un référendum contre l'arrêté d'acceptation du Conseil général de leur commune et le

1<sup>er</sup> avril 1990 le corps électoral de Boveresse refuse le crédit (sa part sera finalement prise en charge par l'Etat de Neuchâtel).

Se pose la question de la responsabilité de la commune qui refuserait à l'avenir de participer aux frais nécessaires au maintien du bâtiment. Un avis de droit, commandé au soussigné, analyse le problème sous l'angle du droit privé, puisque le tribunal administratif avait ainsi défini la nature juridique de la corporation. Or en matière de copropriété, les règles sont claires: le copropriétaire qui se refuse à faire les travaux nécessaires (au sens de l'article 647c du code civil suisse (CCS), à savoir ceux qu'exige le maintien de la valeur et de l'utilité du bâtiment) peut être contraint par voie judiciaire de les payer par la majorité des copropriétaires. Il peut même être exclu judiciairement de la copropriété! Les gouverneurs (ceux de Boveresse y compris) sont conscients de la situation et sont décidés à aller de l'avant, mais il n'est pas question d'allumer une guerre civile au Val-de-Travers pour la rénovation d'un bâtiment qui a été pendant des siècles un symbole de collaboration entre les communautés du fond de la vallée.

Le 12 novembre 1990, une rencontre est organisée sous l'égide du conseiller d'Etat compétent, réunissant autour de lui les gouverneurs de la corporation, le conservateur des monuments et des sites, et le chef du Service des communes. Chacun constate et déplore le blocage de la situation. Les structures en place ne répondent plus au défi du moment et la recherche de statuts juridiques nouveaux s'impose, tenant compte des divers intérêts en jeu. Le conseiller d'Etat assure les gouverneurs de l'intérêt du gouvernement pour ce bâtiment et promet que des subventions cantonales seront disponibles si un projet de rénovation approuvé par les services concernés s'engage. Il rappelle qu'en pareil cas, la Confédération fait également sa part!

## 1991

Réunion du 9 avril 1991. Le Service de la protection des monuments et des sites établit d'entente avec les gouverneurs, les travaux et leur calendrier. Un devis d'architecte évalue à deux millions de francs le montant nécessaire à assurer au bâtiment sa sauvegarde et sa valorisation. On en profitera pour l'étudier sous tous ses aspects (historique, iconographique, archéologique, dendrochronologie, relevés, plans de façades et d'étages, etc.) avant d'entamer les travaux de rénovation proprement dits.

Mais il reste le problème de fond, à savoir la «tenure» du bâtiment, toujours copropriété de six communes dont toutes ne veulent ou ne peuvent participer à la part de frais qui restera à charge des copropriétaires,

malgré les subventions. S'ensuivent de longues semaines consacrées à évaluer toutes sortes de solutions: vendre la grange attenante et les forêts qui depuis des lustres appartiennent à la corporation, ou conclure un droit de superficie sur l'Hôtel et sur la grange, créer un syndicat intercommunal chargé de rénover et gérer l'Hôtel, constituer une société immobilière dont le président serait le président-gouverneur de la corporation, faire de celle-ci l'actionnaire de cette société pour  $\frac{1}{3}$  ou pour  $\frac{1}{2}$  avec l'Etat et les communes, ou la commune de Môtiers seule, définir les droits et devoirs des communes suite à l'incident de Boveresse, s'assurer que les subventions seront encore garanties, mais surtout maintenir la tradition du souper des pipes, rituel intangible!

Des lignes de force se dégagent: la commune de Môtiers est, plus que les cinq autres communes, concernée par le bâtiment, mais elle n'a pas les moyens de faire face seule aux travaux de restauration, ni surtout d'assumer la gérance d'un café-restaurant. Peut-elle acheter le bâtiment aux autres copropriétaires et, si oui, à quel prix? Que «vaut» un tel objet à ce moment de son histoire et dans son état? On parle d'un franc symbolique, vu les charges inhérentes à sa remise en conformité, mais c'est difficile à faire admettre aux communes autres que Môtiers... Il faudrait qu'une cession laisse au moins quelque chose dans les comptes des communes cédantes.

L'idée d'une collaboration avec le secteur privé est lancée. Elle prend la forme d'une société anonyme immobilière qui pourrait se charger de piloter les travaux puis de gérer le café-restaurant, mais de nombreuses interrogations surgissent. Les communes peuvent-elles disposer d'un tel objet patrimonial, et quelles seront alors les garanties contre une dérive dans son utilisation? Comment concilier les nécessités de sauvegarde patrimoniale et de rentabilité financière? En cas de constitution d'une société de capitaux, pourra-t-on toujours bénéficier de dons de privés ou d'autres institutions? Et que deviendra le souper des pipes?

## 1992

10 décembre 1992, une proposition est faite aux six Conseils communaux d'approuver le projet de formation par la corporation d'une société anonyme immobilière, leur participation se faisant sous forme d'apport d'un droit de superficie sur le bâtiment principal, un autre droit de superficie étant accordé à la commune de Môtiers sur la grange, dans l'idée que la commune pourrait la valoriser (salle communale ou autre).

Coup de théâtre: alors que les projets d'arrêtés sont prêts, lors de la séance du conseil des gouverneurs du 19 décembre 1992, il apparaît que

les communes ne veulent plus de ce montage. Elles préconisent la vente pure et simple de la totalité de la parcelle, grange y compris, à la société anonyme immobilière pour 250 000 francs. Mais le prix est jugé surfait et représente une charge trop importante pour la future société immobilière, qui devra en plus financer tous les travaux de rénovation.

### 1993

Le 13 janvier 1993, de nouveaux projets sont envoyés aux communes et de nouveaux projets d'arrêtés sont émis par le Service des communes selon les axes suivants :

- La commune de Môtiers rachète les parts des cinq autres copropriétaires, le prix fixé par l'architecte est arrêté à 250 000 francs, elle constitue un droit de superficie de 99 ans (durée maximale autorisée par le code civil) qu'elle apporte à la société anonyme immobilière constituée pour rénover et exploiter le bâtiment.
- Les six communes concernées feront partie de la société immobilière en tant qu'actionnaires privilégiés.
- Une fondation de soutien à l'Hôtel des Six Communes verra le jour, chargée de récolter les fonds provenant du mécénat ou de donateurs qui ne pourraient ou ne voudraient les offrir à une entreprise commerciale.

Les gouverneurs pensent que le moment est venu de sensibiliser la population, le bâtiment se dégradant toujours plus et son état devenant préoccupant. Le 19 janvier 1993, ils convoquent une séance publique d'information, dans la grande salle de l'Hôtel, qui réunit une soixantaine de personnes, toutes conscientes de l'état catastrophique du bâtiment mais à nouveau, la discussion bute face à un trop-plein de fausses bonnes idées, de peurs des frais, quand il ne s'agit pas tout simplement de méfiance... Force est de constater qu'aucune véritable adhésion populaire ne se dégage pour la solution proposée par les gouverneurs.

Le dossier s'enlise dans les communes, la participation à une société immobilière fait peur à plus d'un, et les conseillers communaux en charge du dossier ne sont pas très confiants dans le résultat d'un vote, qu'ils ne s'empressent pas d'organiser.

Le 26 mars 1993, les gouverneurs, les organes de la future société anonyme immobilière et ceux de la future fondation de soutien se réunissent en « conseil de guerre ». Devant l'impasse structurelle et l'urgence des mesures à prendre pour le bâtiment, il est évoqué de nombreuses solutions, allant jusqu'à l'ouverture d'une action judiciaire en partage de la copropriété, toujours possible juridiquement, et l'envoi de

commandements de payer aux communes récalcitrantes pour les frais engagés à ce jour. Mais la raison l'emporte et il apparaît que la vente de l'Hôtel à la commune de Môtiers s'impose pour débloquer la situation. S'ensuivent encore huit mois de discussions, de projets, de préparation et modification d'arrêtés.

## 1994

Enfin, le 14 février 1994 un acte de vente immobilière est signé entre la Noble Corporation des Six Communes, en fait les représentants de cinq communes propriétaires d'une part, et ceux de la commune de Môtiers d'autre part, portant vente à cette dernière de la totalité de la parcelle 433 du cadastre de Môtiers (Hôtel, grange, jardin) pour le prix de 120 000 francs. Il est entendu qu'ensuite, Môtiers y constitue un droit de superficie et l'apporte à une société anonyme immobilière chargée de restaurer et exploiter le bâtiment. Il reste à la corporation une forêt de 295 106 mètres carrés. Elle est vendue le même jour à l'Etat de Neuchâtel pour le prix de 147 000 francs versés aux communes copropriétaires.

Le 5 mai 1994 est signé au Prieuré Saint Pierre, à Môtiers, l'acte constitutif de la fondation de soutien à l'Hôtel des Six Communes. Elle a pour but de sauvegarder et mettre en valeur l'immeuble des Six Communes à Môtiers. Elle a pour tâche «de trouver les moyens financiers nécessaires pour contribuer à des travaux de restauration, de rénovation, de transformation et d'entretien de l'immeuble des Six Communes, travaux qui devront avoir reçu l'approbation du conseil de fondation». Font partie en principe de son Conseil: des délégués du Conseil communal de Môtiers, de la corporation des Six Communes, du canton de Neuchâtel, de la Fondation de l'Ecu d'Or de Môtiers et des donateurs individuels.

Son rôle est considérable: elle fait connaître loin à la ronde le projet de rénovation; ses membres sont d'infatigables démarcheurs, ils tiennent des stands dans les comptoirs et fêtes villageoises, écrivent lettre sur lettre à tout ce que la Suisse compte de personnes et instances concernées par la sauvegarde du patrimoine et finissent par réunir un montant de plus de 860 000 francs. Leur action aura permis de financer ce que la société immobilière, qui doit s'en tenir à un objectif de rentabilité, ne peut prendre en charge, ce «supplément d'âme» dans une rénovation de ce genre.

Le 4 juillet 1994 est signé l'acte constitutif de la SI de l'Hôtel des Six Communes SA, société anonyme à Môtiers, ainsi qu'un acte de constitution et transfert d'un droit de superficie à titre d'apport immobilier en nature.

C'est dans cet acte que l'on trouve les «garde-fous» contre toute utilisation abusive du bâtiment. Ainsi les clauses suivantes ont-elles été introduites pour assurer le bon déroulement des travaux et le maintien de son rôle de lieu central de la vie de la communauté villageoise:

*La superficière (à savoir: la société immobilière) s'engage à assurer l'exploitation du bâtiment et à entreprendre les travaux de rénovation dans un délai de 5 (cinq) ans dès ce jour, à défaut, le droit de retour anticipé pourra s'exercer selon l'article 779h CCS.*

(...)

*La S.I. Hôtel des Six Communes S.A. à Môtiers s'engage, pendant toute la durée du droit de superficie, à mettre à disposition de la Noble Corporation des Six Communes, la salle des Gouverneurs pour le traditionnel souper des pipes, le dernier samedi avant Noël, sauf si celui-ci tombe sur un 24 décembre, aux conditions faisant foi actuellement.*

*Le droit de superficie est convenu incessible sauf accord exprès de la Noble Corporation des Six Communes.*

(...) *La location, l'affermage des constructions, des installations ou des parties d'entre elles sont autorisés. En revanche, il est interdit à la superficière de constituer un droit de superficie au deuxième degré sur l'objet du présent acte sauf accord exprès de la Noble Corporation des Six Communes.*

(...) *Conformément à l'article 779f CCS, si la superficière excède gravement son droit réel ou viole gravement les obligations contractuelles, le propriétaire peut provoquer le retour anticipé, la faute du superficière pouvant justifier la réduction de l'indemnité prévue ci-dessus.*

(...) *Le propriétaire du fonds grevé a le droit de contester ou de faire contrôler en tout temps l'exécution des obligations assumées par la superficière.*

Le but de la société immobilière est d'acquérir le droit de superficie, de rénover et gérer les immeubles apportés par la commune de Môtiers. Le capital-action de la société se compose d'actions de type «A» privilégiées quant au droit de vote, ainsi qu'au dividende et au bénéfice de liquidation (actions destinées aux investisseurs privés), d'actions de type «B» accordées à la commune de Môtiers en échange de l'apport du droit de superficie, et d'une action de type «C» privilégiée quant au droit de vote, accordée à la Fondation de soutien à l'Hôtel des Six Communes.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, a une voix dans les délibérations, mais les actions de type B et C ont des droits réduits aux revenus et bénéfice de liquidation, selon le principe que la commune de Môtiers et la Fondation ne sont pas motivées par la perspective d'un gain financier, laissant aux investisseurs privés (catégorie A) cette expectative. Cela mis à part, cette société a toutes les caractéristiques d'une société de capitaux et

est gérée comme telle. Depuis, pour étendre le cercle de ses partenaires et trouver de nouveaux fonds propres, elle a émis un capital de bons de participation, cette manière de faire ne bousculant pas les équilibres au sein de l'actionnariat. Les titulaires de bons de participation, qui participent au résultat de la société, ne jouissent pas du droit de vote dans les assemblées. Notons que 77 000 francs de bons de participation ont été acceptés en paiement partiel par des entreprises ayant œuvré à la rénovation du bâtiment.

La société anonyme immobilière a eu, et a toujours, le rôle clé dans toute la dynamique de la sauvegarde et de l'exploitation du bâtiment. Elle a commandé et suivi les travaux de restauration, d'entente avec tous les acteurs sur le terrain, dont les spécialistes du Service de la protection des monuments et des sites, et déterminé les options d'équipement et d'exploitation. C'est elle qui engage les tenanciers et suit leur travail tout en recherchant les financements nécessaires à l'essentiel de la rénovation du bâtiment. Elle a bénéficié des subventions cantonales et fédérales pour la restauration du bâtiment à hauteur de quelque 682 000 francs. A ce jour, les travaux, effectués en cinq étapes et sur cinq ans, ont coûté 2 202 000 francs et il reste à restaurer la *salle des gouverneurs* (où se tient le souper des pipes), à rénover les sanitaires et à réaménager la grange et les combles de l'Hôtel. Notons qu'à part la commune de Môtiers, aucune autre commune jadis membre de la corporation n'a souscrit d'actions de la SI.

Il reste à la Noble Corporation des Six Communes, comme on l'a vu, un rôle de contrôle de la bonne exécution des obligations imposées par l'acte de transfert du droit de superficie. Au moment de la signature de celui-ci, la corporation est encore ce regroupement de gouverneurs désignés par leur commune d'appartenance, mais ils n'ont plus d'autre rôle, les produits financiers des ventes ayant été versés dans les comptes des communes membres. Alors, allait-on vers la fin programmée de la corporation et la disparition du fameux souper des pipes? Celui qui fut, on le rappelle, à l'origine de l'arrêt du tribunal administratif et de tant de préoccupations de certains des acteurs de toutes ces transformations?

Eh bien non, car le 11 décembre 1995 est constituée la Fondation de la Noble Corporation des Six Communes dont les buts statutaires sont de:

- a) maintenir un témoignage vivant du passé régional du Val-de-Travers et assurer la survivance de l'ancienne Noble Corporation des Six Communes dissoute après la liquidation de ses biens immobiliers;
- b) viser à la recreation d'un capital immobilier similaire à celui que la défunte corporation vient de devoir aliéner;



- c) aider à la rénovation et l'entretien de l'Hôtel des Six Communes sur la commune de Môtiers et assurer en contrepartie l'utilisation de la *salle des gouverneurs* dudit hôtel pour la tenue des assemblées de la Fondation.

Les gouverneurs, au nombre de douze, sont nommés par les conseils communaux des six communes fondatrices, (une conseillère communale en a même fait partie), et le capital de 30 000 francs est inaliénable à concurrence de 25 000 francs. C'est évidemment très modeste, mais suffisant pour sauver le souper des pipes!

Jean-Patrice HOFNER

Adresse de l'auteur: Jean-Patrice Hofner, notaire, Grand-Rue 18, 2112 Môtiers.

## LES DÉCORS PEINTS DE L'HÔTEL DES SIX COMMUNES À MÔTIERS

Les études conduites lors de la récente restauration de l'Hôtel des Six Communes à Môtiers ont permis de rassembler une abondante documentation sur l'histoire matérielle de l'édifice et de découvrir plusieurs décors peints, notamment dans les salles nommées aujourd'hui *salle de justice*, *salle d'avis* et *salle des gouverneurs*<sup>1</sup>. Les travaux de conservation-restauration ont été effectués par l'Atelier de Marc Stähli à Auvernier (cf. infra)<sup>2</sup>. Les peintures murales découvertes constituent un ensemble particulièrement intéressant qui illustre des thèmes liés d'une part à la justice qui se rendait dans ces lieux et d'autre part à la vie d'une auberge de commune.

L'architecture du bâtiment reflète l'histoire complexe d'un édifice aux fonctions multiples, répondant aux besoins de plusieurs communautés associées, et faisant office à la fois de halles de marché, d'hôtel de ville et de siège de justice, pour ne citer que les principales activités<sup>3</sup>. Dans les petites communautés, l'hôtel de ville, à l'instar de celui de Môtiers, abritait généralement plusieurs fonctions en plus de celles dévolues à l'administration même du bourg, ou à la justice. Souvent on y trouvait un logis pour les gens de passage, ou encore, parfois, un grenier à blé. Il y avait généralement au minimum une grande et une petite salle et des annexes complétaient fréquemment ces dispositions principales. La maison était mise en location et le tenancier avait pour charge de tenir prête et de chauffer la grande salle où se tenaient les réunions et de fournir à boire ainsi que des repas si nécessaire. A Môtiers, la location de la maison est attestée en tout cas en 1655, mais elle a dû être effective dès sa construction. La diversité, comme on le verra plus bas, entre les peintures du «grand poile» et celles du «petit poile» reflète bien les fonctions différenciées des locaux au début du XVII<sup>e</sup> siècle et sans doute la petite salle n'était-elle pas encore affectée à la justice à ce moment-là.

D'abord érigé en bois, le bâtiment s'est vu «enveloppé» de façades de pierre vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle, étape qui lui a donné grosso modo la physionomie qu'il a retrouvée après la récente restauration. Les aménagements intérieurs ont été modifiés à plusieurs

<sup>1</sup> Bernard BOSCHUNG et Jacques BUJARD, «L'Hôtel des Six Communes à Môtiers. Etude architecturale des anciennes halles de marché», *Revue historique neuchâteloise (RHN)* 2004, pp. 233-252.

<sup>2</sup> Atelier de conservation et de restauration d'art Marc STÄHLI, Môtiers, *Hôtel des Six Communes, rapport élémentaire. Sondages intérieurs, stratigraphie, investigations*, Auvernier, juillet 1994. Patrice ALLAN-FRANCHINI, *L'Hôtel des Six Communes ou la maison des halles de Môtiers. Etude historique*, janvier 1992.

<sup>3</sup> Frédéric INDERWILDI, «Les comptes des Six Communes, une documentation originale», *RHN* 2004, pp. 253-273.

reprises au cours des siècles. Au moment de la création des décors peints qui font l'objet de cette étude, soit au premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, les analyses archéologiques ont permis de restituer huit volumes au premier étage comprenant notamment au sud une « grande sale » ou « grand poisle » appelé plus tard « poile de la Justice »<sup>4</sup>, séparée par une antichambre de la *salle d'avis*, appellation elle aussi plus tardive<sup>5</sup>. Une autre salle, nommée « petit poille des hasles » en 1674, aujourd'hui *salle des gouverneurs*, a également reçu une ornementation peinte dont une petite partie seulement a été mise au jour lors des travaux.

La *salle d'avis* et la *salle de justice* étaient couvertes de plafonds de bois à caissons et couvre-joints moulurés, et les ébrasements des fenêtres possédaient des coussièges qui ont été restitués lors de la dernière restauration. Les inventaires consultés par l'historien Patrice Allanfranchini permettent de nous faire une idée de l'ameublement de ces espaces. Le premier inventaire conservé date de 1681 et l'on peut imaginer que les aménagements, relativement simples, n'ont pas dû beaucoup évoluer entre la date de création des peintures – le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle – et celle de l'inventaire des biens mobiliers. Dans le « grand poille » se trouvait « la table de la justice » qui était en noyer (il est même précisé qu'elle avait un défaut) et il est fait mention de deux bancs. Plusieurs autres tables sont énumérées, l'une avec un « trépied », une autre avec des pieds tournés, une troisième avec des pieds en « croisade », etc. Dans le « petit poile », qui pourrait se confondre avec l'actuelle *salle d'avis*, se trouvaient, toujours en 1681, un vieux fourneau, une « table pendue », trois bancs de sapin, un buffet et une aiguière.

### **La *salle d'avis***

Les parois sud et est de la *salle d'avis* conservent un décor mettant en scène plusieurs personnages dont les activités sont décrites par des inscriptions. L'ensemble est malheureusement fragmentaire mais suffisant toutefois pour percevoir le propos général. Disposés en frise sur la moitié supérieure des murs, libérant ainsi l'espace inférieur (pour mettre des bancs ou des boiseries d'appui?), les personnages des deux parois convergent vers l'angle sud-est, dans une dynamique étonnante. Il s'agit en fait d'une seule histoire,

<sup>4</sup> L'appellation « poile de justice » ou plus exactement « le grand poile pour la justice » n'apparaît dans les textes qu'en 1735 seulement, mais, en 1611, cette fonction est déjà bien attestée. Cf. ALLANFRANCHINI, *op. cit.*, p. 23 : « La hasle et maison de ville [...] de laquelle la Seigneurie sen sert beaulcoup tant pour tenir justice qu'aulturement ».

<sup>5</sup> L'appellation « *salle d'avis* » n'apparaît qu'en 1735. Cf. ALLANFRANCHINI, *op. cit.*, p. 51.



Fig. 1. La *salle d'avis* après restauration (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).



Fig. 2. Détail de la paroi sud de la *salle d'avis* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

décrivant un épisode qui suit le jugement d'une cause, dont le sujet du litige nous échappe. Les textes qui surmontent les personnages sont numérotés, probablement pour donner l'ordre du discours et comprendre l'alternance des dialogues. Deux textes ont perdu leur numéro. Les fenêtres sont soulignées d'un faux appareil en harpe ocre jaune à joints noirs.

La scène semble bien débiter par un personnage qui se tient debout près d'une table dressée et qui désigne de sa main droite deux verres à pied posés sur la nappe. Au milieu de la table, dont le plateau repose sur des pieds croisés (est-ce une représentation de la table avec des pieds en « croisade » mentionnée dans l'inventaire plus tardif de 1681 ?), est disposé un plat, garni avec ce qui paraît être de la viande. Un texte accompagne les gestes de cet homme qui invite celui qui a perdu sa cause devant la justice à partager un repas :

« Or puis que iay gaigne ma cause  
[...s co[...]nt bo[ire...] bon  
[...]elque chose  
Quelque saucisse [et (?) du (?)..j]ambon »<sup>6</sup>

En face de cet homme, sur le mur est, un deuxième personnage marche en direction de la table en énonçant le texte suivant qui, cette fois, pour bien marquer que l'émetteur est différent, est transcrit en cursif<sup>7</sup> :

« Il faut quen signe de [...]  
Que tu nous face [...] »

Cette deuxième figure est représentée de profil et s'avance d'un pas rapide vers la table en esquissant un geste de sa main droite et tenant dans sa main gauche un objet devenu illisible aujourd'hui.

Le numéro 3 n'est malheureusement pas conservé. Il surmontait peut-être l'énoncé suivant écrit en capitales :

[...][BIE]N VENU COMPERE  
[PR]ENS PLACE ET FAIS<sup>ONS</sup> BON(N)E CHERE

A côté, se lit ce texte avec une épigraphie différente encore<sup>8</sup> :

« Cest[ui] [...]va à teste nu[e]  
cherche [...] franche repeu[...] »

Enfin, fermant la marche, un aubergiste tient de sa main gauche une grande channe et, de sa main droite, un plat creux sur lequel est posé ce qui peut être identifié comme un jambon.

<sup>6</sup> Le chiffre (1) accompagne ce discours.

<sup>7</sup> Le chiffre (2) accompagne ce texte.

<sup>8</sup> Le chiffre (4) accompagne ce texte.



Fig. 3. Détail de la paroi orientale de la *salle d'avis* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

Un texte écrit en capitales donne l'explication<sup>9</sup>:

«SUS MESSIEURS FAITES BON(N)E CHERE  
ET [...] UE CHACUN DAUTANT  
BE[V ?]E [BIEN] NE MA(N)GEZ [...]RE  
ET ME PAYEZ ARGE(N)T C[OMPT]ANT»

Un dernier texte, surmonté d'aucun numéro, pourrait être placé indifféremment au début ou à la fin du dialogue. Écrit en lettres cursives, il est situé au-dessus d'un homme dont la main gauche levée paraît interpellier le spectateur alors que sa main droite porte un objet, disparu aujourd'hui, mais que la légende permet de restituer comme étant vraisemblablement sa bourse. Ses jambes en mouvement le conduisent vers le personnage plus à gauche qui invite à sa table. On peut interpréter en effet le geste ostentatoire de l'homme qui montre sa bourse comme la démonstration d'une attitude de dépit. Le spectateur est pris à témoin:

«A  
D'au [...] e  
Car [...] a pauvre bourse  
Est bien platte & D'argent Sec[...]sse»<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Le chiffre (5) accompagne ce texte.

<sup>10</sup> On pourrait lire ici le terme de «secousse» qui aurait, dans ce contexte, le sens de «vidé, dépouillé» selon la proposition de Jean-Daniel Morerod.



Fig. 4. Détail de la paroi sud de la *salle d'avis* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

Selon Loris Petris, les textes se composent d'un quatrain introducteur et d'un quatrain conclusif (on reprend ainsi cette strophe gnomique illustrée par Pibrac, mais dont les sources remontent au distique gnomique latin<sup>11</sup>) qui entourent des réparties de deux vers. Si le détail du texte n'est pas très compréhensible, la situation énonciative est claire. Entre les deux quatrains, les différentes voix composées de deux vers en huitains forment le dialogue.

Derrière cet homme, au second plan et comme esquissée, apparaît une autre figure de plus petite dimension qui marche dans le sens inverse, peut-être en direction de la *salle de justice*. L'homme se rend-il à son jugement ou est-ce l'explication de ce qui a conduit antérieurement le personnage du premier plan devant un tribunal? On ne peut plus le dire aujourd'hui.

De bonnes proportions, les figures sont représentées avec une certaine habileté malgré l'économie de moyen et de couleurs mises en œuvre. Toute la scène est en effet peinte dans des tons de camaïeu ocre jaune et gris noir et le décor est pratiquement absent à l'exception de la table dressée, avec

<sup>11</sup> Guy DU FAUR DE PIBRAC, *Les Quatrains, Les Plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, textes édités par L. Petris, 2004, pp. 17-24.

simplicité d'ailleurs. Des effets d'animation donnés par le biais des gestes des personnages ou par la composition même, qui fait converger les figures vers l'angle de la pièce, attestent la présence d'un peintre habile capable de mettre en scène une histoire impliquant plusieurs personnages et un déroulement dans le temps.

Les « compères » mis en scène sont vêtus d'un pourpoint serré à la taille, de culottes bouffantes qui sont retenues au genou et chaussés de souliers noirs. Ils sont coiffés d'un chapeau plat, à l'exception probablement du personnage surmonté du texte portant le numéro 2 et dont la légende fait référence à une tête nue. Un tissu de dentelle ou une fraise se devine sous le col de l'habit. Tous les vêtements sont clairs à l'exception de ceux de l'aubergiste qui sont d'un ton plus prononcé. Le peintre a bien maîtrisé le rendu de la corpulence des figures par l'ajout notamment de rehauts noirs. De même les mains ou les détails des habits qui sont conservés démontrent une certaine finesse. On ne peut malheureusement plus distinguer les traits des visages, perdus, et de manière curieusement systématique d'ailleurs, comme s'ils avaient été volontairement détruits; on peut simplement relever que les personnages étaient barbus. Les costumes correspondent bien à l'époque supposée des peintures soit les années 1620, et montrent quelques caractéristiques de la fameuse mode espagnole très en vogue jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle en Europe.

### ***La salle de justice***

Dans la *salle de justice* subsistent des fragments de peintures murales logés, comme ceux de la *salle d'avis*, dans la moitié supérieure des parois, ici au nord et au sud. Les armoiries qui occupent la paroi ouest ont été identifiées par Antoine Glaenzer (cf. infra) et le fragment de date qui subsiste tout à droite soit le chiffre 8, peut être complété en 1618, seule date compatible avec la présence des armoiries de la famille de Vallier. Accompagnant ces décors, des inscriptions rimées, fragmentaires elles aussi, ont pu être analysées par Loris Petris qui a reconnu les quatrains de Guy du Faur, seigneur de Pibrac (cf. infra). Les fragments de décors qui subsistent entre les devises montrent des scènes animées de plusieurs personnages. Sur l'une d'elles, au sud, se devinent des hommes en armes, casqués et portant des lances. Il s'agit peut-être de la relation d'épisodes bibliques ou une description de hauts faits guerriers, sans doute en relation avec le thème du pouvoir ou de la justice, mais l'identification n'est malheureusement plus possible en raison de l'état très dégradé des peintures.





Fig. 5. La *salle de justice* après restauration (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).



Fig. 6. La paroi ouest de la *salle de justice* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).



Fig. 7. L'angle nord-est de la *salle de justice* avec la niche derrière la cheminée de la cuisine (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

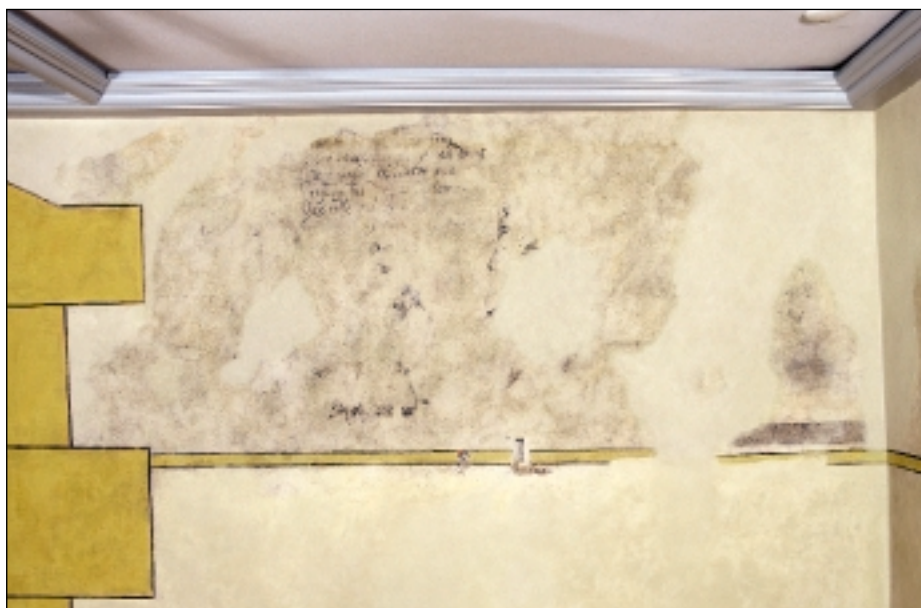


Fig. 8. Vestige du décor de la paroi sud de la *salle de justice* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

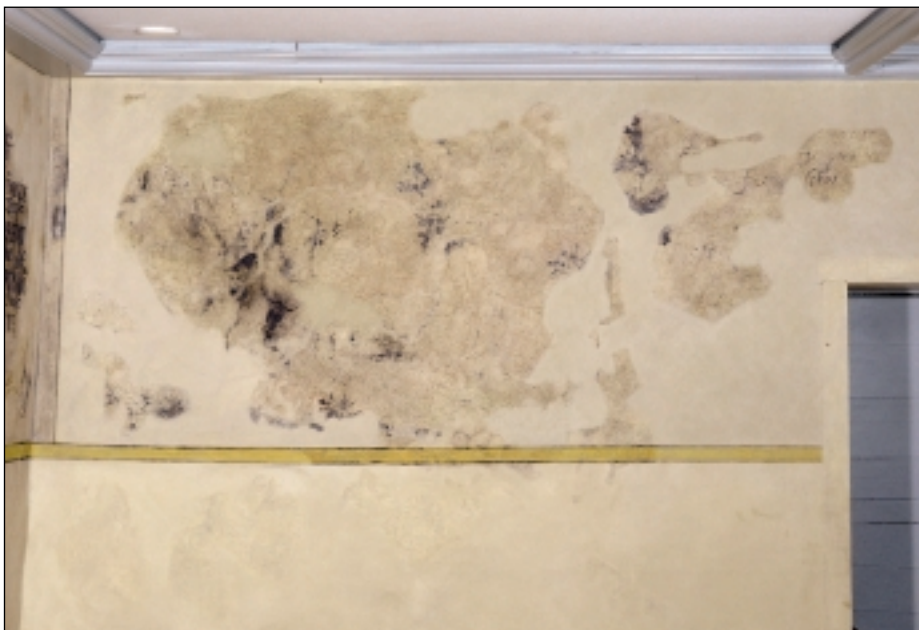


Fig. 9. Vestige du décor peint à l'angle nord-ouest de la *salle de justice* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

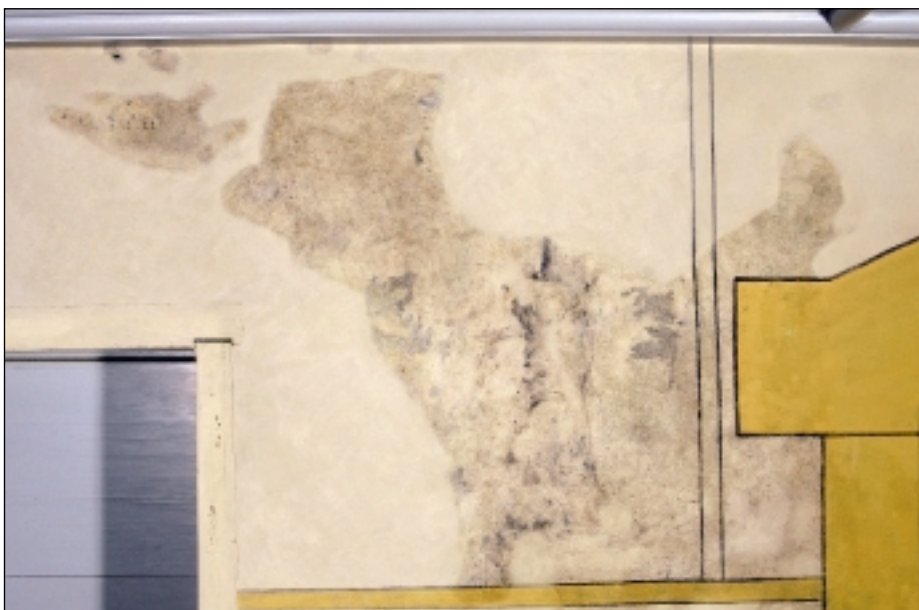


Fig. 10. Vestige du décor peint de la paroi nord de la *salle de justice*, à gauche de la niche (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

### *La salle des gouverneurs*

Dans l'actuelle *salle des gouverneurs*, des décors peints ont été découverts partiellement lors de sondages. Ils consistent en un vase orné de godrons qui retient un bouquet de fleurs stylisées. Le motif est peint avec vigueur, un fort trait noir en souligne les contours. Les peintures paraissent être d'une main distincte de celle des salles analysées précédemment. Elles peuvent être rapprochées, ainsi que l'a déjà noté Marc Stähli, des décors



Fig. 11. Fragment de décor peint dans la *salle des gouverneurs* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson)

conservés ailleurs dans le canton, notamment à Peseux, dans la maison Sergeans, et pourraient être légèrement antérieures, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du tout début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

### **Les décors de Môtiers dans la production artistique de Suisse occidentale**

Depuis la fin du Moyen Age et l'émergence des communautés bourgeoises, il est de tradition dans les hôtels de ville d'une certaine importance, de faire appel à des peintres ou, plus rarement à des sculpteurs, pour illustrer des thèmes liés à la fonction même du bâtiment ou pour témoigner des hauts faits historiques de la ville ou république en question, jouant le rôle de véritable manifeste politique et conférant ainsi une certaine légitimité au pouvoir. Les salles de conseil des villes étaient ainsi ornées de peintures murales – ou de panneaux de bois peints – plus rarement de panneaux sur toile, accompagnés parfois de maximes et de commentaires. Des thèmes de l'histoire antique, des scènes de l'Ancien Testament et des figures bibliques, des allégories, des vertus, constituaient les sujets principaux qui devaient inciter les conseillers ou les juges à faire leur travail dans le respect de la justice et de la vertu.

Plusieurs décors conservés dans notre région et des documents d'archives de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, pour rester dans une période chronologiquement proche de l'édifice de Môtiers, attestent l'existence de ce type d'ornementation liée spécifiquement au contexte municipal du bâtiment. Une des plus connues est sans doute celle de l'hôtel de ville de Berne, dont les parois reçurent entre 1584 et 1586 des thèmes glorifiant la fondation de la ville ainsi que des sujets bibliques (le Jugement de Salomon) et antiques, qui, mis en parallèle avec le monde contemporain, contribuaient à asseoir et à justifier la puissance de la ville<sup>13</sup>.

Les autorités des villes plus modestes firent également appel à des peintres de qualité pour mettre en représentation l'autorité municipale. Ainsi à Payerne par exemple, le « poile du conseil », la salle principale de l'hôtel de ville, conserve un décor de 1576 illustrant un Jugement de

<sup>12</sup> Marc STÄHLI, *Môtiers, Hôtel des Six Communes, rapport élémentaire, op. cit. n. 2*. «Maisons du littoral neuchâtelois. Histoires et restaurations. La maison Sergeans», *Musée neuchâtelois*, 1988, pp. 156-164. Des parentés pourraient être établies aussi avec un décor trouvé aux Ponts-de-Martel en 1943. Cf. Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. III, Bâle, 1968, pp. 307-308.

<sup>13</sup> Dario GAMBONI, «Les salles de conseil de l'hôtel de ville» dans *Emblèmes de la liberté*. Publication dirigée par Dario GAMBONI et Georg GERMANN, Berne, 1991, p. 354. Thomas FRÖSCHL, «Hôtels de ville et palais gouvernementaux. L'architecture comme principal moyen d'autoreprésentation des républiques en Europe et en Amérique du Nord du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle» dans *Emblèmes de la liberté*, *op. cit.*, pp. 11-27.

Salomon sur une des parois et l'histoire de Suzanne et des vieillards sur une autre. La représentation de quelques Vertus complètent encore cette ornementation. Le «petit poille» du conseil, réservé au Petit conseil, soit l'équivalent du conseil municipal actuel, est orné quant à lui de peintures murales illustrant l'histoire de David et Goliath et d'autres thèmes de l'Ancien Testament. On peut noter que l'auteur des peintures – Humbert Mareschet ou Marechet – est le même artiste que celui auquel feront appel les édiles bernois quelques années plus tard. Au cours de sa longue carrière, cet artiste effectuera encore le décor de l'hôtel de ville de Lutry à la fin de sa vie, en 1592, malheureusement perdu aujourd'hui et qui représentait «quelques belles histoyres et sentence de la Sainte Escripiture», soit des épisodes de l'Ancien Testament (Salomon, David, Josias). Notons que ces peintures étaient accompagnées de textes explicatifs ou de références bibliques, à l'instar de celles de Môtiers<sup>14</sup>. Ce peintre avait aussi été chargé par la ville de Lausanne de refaire et repeindre «les peintures et dictons de la salle de la maison de ville de la Palud», tâche qu'il n'a finalement pas exécutée<sup>15</sup>. Là encore des «dictons» accompagnaient les décors qui étaient à restaurer. Il faut encore citer, toujours dans la région, la salle de l'hôtel de ville de Moudon, dont les peintures, perdues également, sont toutefois connues par des descriptions des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. On y trouvait le Jugement de Salomon et d'autres scènes de l'Ancien Testament (Moïse sauvé des eaux, Joseph vendu par ses frères et les combats contre les Philistins). Des allégories accompagnaient ces décors et des devises expliquaient les scènes représentées<sup>16</sup>. Pour nous rapprocher de Môtiers, il faut mentionner les deux salles de l'hôtel de ville du Landeron, la salle du conseil qui conserve des fragments d'un Jugement de Salomon et la *salle d'avis* qui a reçu, sur une des parois, une peinture du songe de Jacob, et d'un saint Christophe, et sur une autre, une grande allégorie montrant les différents états de la société et finalement leur égalité devant la mort, figurée par le gisant d'Alexandre le Grand<sup>17</sup>. Des textes rimés, conservés malheureusement de manière très fragmentaire, accompagnaient également ces décors.

<sup>14</sup> AC Lutry, A5 bleu, 16 avril 1592. Les archives mentionnent aussi l'achat de toile noire pour poser sur les peintures, probablement pour les protéger. Sur l'activité d'Humbert Mareschet, cf. Brigitte PRADERVAND, «Humbert Mareschet, peintre lyonnais en Pays de Vaud», à paraître dans *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*, et l'article dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), à paraître également.

<sup>15</sup> Marcel GRANDJEAN, *La ville de Lausanne, Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, I, Bâle, 1965, p. 408.

<sup>16</sup> Monique FONTANNAZ, *La ville de Moudon, Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, VI, à paraître en 2006. Je remercie Monique Fontannaz qui m'a aimablement transmis ses informations sur la maison de ville de Moudon.

<sup>17</sup> Brigitte PRADERVAND et Nicolas SCHÄTTI, «Sculptures et peintures monumentales au Landeron (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)», dans *Le Landeron. Histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, pp. 49-52.

*Les peintures de la salle d'avis de Môtiers en relation avec quelques décors peints régionaux*

Les peintures murales de l'ancien «petit poile», et les inscriptions qui les accompagnent, reflètent une réalité plus triviale que celle de la *salle de justice*, à savoir une scène de la vie quotidienne d'une auberge. A regarder les personnages en mouvement dans la scène, à observer de plus près leur façon de se déplacer et de présenter, de manière démonstrative, ce qu'ils tiennent dans leur main, on ne peut s'empêcher de penser à une scène de *commedia dell'arte* telle qu'a pu en dessiner Jacques Callot à pareille époque. Des gestes à l'ampleur exagérée, des scènes illustrant la trivialité – ici plus particulièrement l'aubergiste inquiet de ne pouvoir se faire payer – sont caractéristiques de ce type de décor. Les peintures de Môtiers ne sont pas isolées. Des enquêtes sur les intérieurs bourgeois de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à Paris ont révélé la présence d'images de piété, certes, mais aussi de scènes de genre parfois un peu frustes, voire vulgaires. Selon André Chastel, c'étaient souvent sur des estampes que figuraient ces «drôleries»<sup>18</sup>. Ce type de peintures, de genre un peu léger, est aussi attesté dans des demeures prestigieuses, dont l'exemple du château de Landshut en Bavière, au XVI<sup>e</sup> siècle, est particulièrement éloquent<sup>19</sup>. Dans notre région, au pied du Jura, à Valeyres-sous-Rances (VD), des sondages effectués récemment dans la maison Bonstetten ont permis de mettre au jour toute une série de personnages représentés en pied et dans des postures simulant des gestes théâtraux. Certains tiennent des sabres, et semblent se provoquer en duel, d'autres, en couple, esquissent un pas de danse, pendant qu'un personnage masqué, tenant un coffret, apostrophe le visiteur. Le maître de maison, au bout du couloir, veille sur tout ce petit monde en fête qui comprend aussi quelques musiciens<sup>20</sup>. Les peintures ont sans doute été effectuées dans les années 1630, date de transformation de la maison<sup>21</sup>.

D'autres décors, au château de Curtilles, près de Lucens, qui viennent d'être restaurés, montrent des personnages et des animaux dans des situations burlesques. Situés dans une des salles de séjour, ils forment des sortes de petites scènes comiques logées sur le linteau des fenêtres<sup>22</sup>. Plus proche encore de Môtiers, une maison située à Douanne (Twann) dans le canton

<sup>18</sup> André CHASTEL, *L'art français*, t. III, Paris, 1994, p. 258.

<sup>19</sup> Hans THOMA, «Cinémascopie au XVI<sup>e</sup> siècle», *L'Œil*, N° 3, 15 mars 1955, pp. 13-17.

<sup>20</sup> La maison de Bonstetten, en restauration, a fait l'objet récemment de diverses études historiques et matérielles, réunies à la section des monuments historiques du canton de Vaud.

<sup>21</sup> Cette proposition de datation s'appuie sur les recherches historiques effectuées par Catherine Schmutz qui attribue à cette date de 1630 des transformations importantes dans le bâtiment.

<sup>22</sup> Ces décors peuvent être situés aux alentours de 1600. Ils viennent de faire l'objet d'études interdisciplinaires et seront publiés prochainement.

de Berne, plus exactement à Vingras, au bord du lac de Biemme, présente le même type de personnages qu'à Valeyres-sous-Rances, des figures en pied, des couples de danseurs qui échangent des propos rimés. Les décors bernois sont datés de 1624<sup>23</sup>.

Ce petit inventaire, non exhaustif, des peintures murales qui ornent les salles des hôtels de ville et les quelques exemples évoqués de décors plus légers, de caractère parfois burlesque, situés dans des maisons bourgeoises ou seigneuriales montrent la complexité des interventions picturales de cette fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les peintres, s'inspirant de modèles gravés, ont proposé des ornements très diverses, selon les circonstances ou, dans l'exemple de Môtiers, selon la fonction des salles qu'ils décoraient. Le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle sont particulièrement riches en représentations figurées. Le genre des grotesques qui gagne toutes les formes d'expression artistique, la représentation d'allégories et de vertus, les rébus imagés, constituent la partie visible d'une culture qui puise aux sources de l'Antiquité pour se divertir et questionner le spectateur sur ses origines ou, plus prosaïquement parfois, sur ses activités quotidiennes. Le décor de l'Hôtel des Six Communes de Môtiers se révèle être parfaitement en adéquation avec les préoccupations artistiques de son temps et la présence des quatrains de Pibrac, dont Loris Petris a montré la diffusion à cette époque, ne fait que corroborer cette affirmation.

Brigitte PRADERVAND

Adresse de l'auteur: Brigitte Pradervand, En Sendey, 1867 Ollon.

<sup>23</sup> Andres MOSER et Ingrid EHRENSPERGER, *Jura bernois, Biemme et les rives du lac, arts et monuments*, Berne, 1983, pp. 107-108.



## PHILOSOPHIE MORALE ET JUSTICE: LES QUATRAINS DE PIBRAC À L'HÔTEL DES SIX COMMUNES DE MÔTIERS

### *La salle de justice et ses quatrains*

L'Hôtel des Six Communes de Môtiers renferme une série d'inscriptions murales situées au premier étage, dans la *salle d'avis* et la *salle de justice*. Réalisées au XVII<sup>e</sup> siècle et redécouvertes qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les boiseries et les couches de badigeons qui les recouvraient furent enlevées, ces inscriptions sont intéressantes à de multiples égards. En premier lieu, elles font cohabiter, sans les mélanger, une inspiration savante et une veine populaire. En effet, des inscriptions à inspiration populaire ornent la *salle d'avis*, alors que la *salle de justice* contient notamment deux quatrains d'inspiration savante, ici identifiés pour la première fois. Face à l'entrée de la *salle de justice*, on trouve trois blasons à gauche et un quatrain à droite :



Fig. 1. Quatrain de Pibrac sur la paroi occidentale de la *salle de justice* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

Si en jugeant la faveur te comande,  
 Si corrompu par or ou par present,  
 Tu [fais justice] au gré des courtisans,  
 Ne doute point que Dieu ne te  
 [le rende]<sup>1</sup>.

Jamais identifié jusqu'à aujourd'hui, ce texte est le deuxième quatrain de l'ouvrage gnomique le plus répandu au début du XVII<sup>e</sup> siècle: *Les Quatrains contenant preceptes & enseignemens utiles pour la vie de l'homme* (1574), composés par un haut magistrat toulousain, Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, avocat du roi (1565), conseiller d'Etat (1570), membre du Conseil privé (1574) et magistrat-écrivain proche des poètes de la Pléiade<sup>2</sup>. Ce quatrain mêle inspiration chrétienne (Mt 7, 2) et sources grecques (Phocylide, 9 et 11) dans la même idée d'une rétribution divine des œuvres humaines. S'adressant ici à l'homme de loi, mais pouvant tout aussi bien être destiné à un roi, il se place dans le courant de la poésie anti-aulique<sup>3</sup>, également illustrée par l'autre œuvre majeure de Pibrac, *Les Plaisirs de la vie rustique*, publiés à partir de 1574<sup>4</sup>.

Derrière la cheminée de la cuisine, la paroi nord de la *salle de justice* réserve une autre surprise. En effet, en son milieu, on trouve un second quatrain, qu'à moitié visible:

[Juge ne do]nne a ta cause [sentence:]  
 [Chacun se t]rom[p]e en son [faict aizément:]  
 [Nostre inte]rest force l[e jugement,]  
 [Et d'un costé f]aict panche[r la balance.]<sup>5</sup>

Il s'agit cette fois du quatrain 84 de Pibrac. Le texte original de 1584 donne au v. 1 «en ta cause». La variante «a ta cause» montre ici que le

<sup>1</sup> Pour toutes les références à Pibrac, voir GUY DU FAUR DE PIBRAC, *Les Quatrains, Les Plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, textes édités, introduits et commentés par Loris Petris, Genève, Droz, TLF 566, 2004; ici, quatrain 2, p. 147. Comme plus bas, on donne entre crochet le texte qui a disparu. Sur l'Hôtel des Six Communes et ses fonctions, voir notamment F. INDERWILDI, *L'Hôtel des Six Communes. Etude historique*, mémoire de licence sous la dir. de J.-D. Morerod, Université de Neuchâtel, 2003; «Les comptes des Six Communes, une documentation originale», *Revue historique neuchâteloise*, 2004, pp. 253-273.

<sup>2</sup> Ronsard dédie à Pibrac *Le Tombeau de Marguerite de France* (Paris, Gabriel Buon, 1575) ainsi que son *Hymne des Estoiles* (Paris, Gabriel Buon, 1575). Sur les nombreuses dédicaces à Pibrac de la part de poètes et magistrats, voir PIBRAC, *Les Quatrains*, éd. cit., pp. 289-295, «Pibrac et ses contemporains (1546-1584)».

<sup>3</sup> Voir Pauline M. SMITH, *The Anti-Courtier Trend in Sixteenth Century French Literature*, Genève, Droz, 1966.

<sup>4</sup> Sur ce texte, voir son édition et commentaire dans PIBRAC, *Les Quatrains*, éd. cit., ainsi que L. PETRIS, «La philosophie morale aux champs: *ethica, œconomica et politica* dans *Les Plaisirs de la vie rustique*», *Revue d'histoire littéraire de la France*, à paraître en 2006.

<sup>5</sup> Quatrain 84, p. 176.



Fig. 2. Quatrain de Pibrac sur la paroi nord de la *salle de justice* (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

texte est tiré de l'une des nombreuses éditions du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Pibrac donne ici une interprétation éthique de deux préceptes juridiques du Digeste, selon lesquels le juge ne doit pas se prononcer dans une cause qui le concerne<sup>7</sup>. Protecteur de Pibrac qu'il voulut pour gendre et qui éditera ses poésies latines, le chancelier de France, Michel de L'Hospital, mécène et chef de file du parti modéré dans les années 1562-1568, avait énoncé ce même principe dans son fameux discours de la majorité de Charles IX, le 17 août 1563, devant le parlement de Rouen :

Je voy beaucoup de juges qui s'ingèrent et veulent estre du jugement des causes de ceux à qui ils sont amis ou ennemis. Je voy chacun jour des hommes passionnez, ennemis ou amis des personnes, des sectes et factions, et jugent, pour ou contre, sans considerer l'equité de la cause. Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. [...] Si ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juge<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Voir PIBRAC, *Les Quatraines*, éd. cit., pp. 131-133.

<sup>7</sup> « [...] *quia iniquum est, aliquem suae rei iudicem fieri* » (*Dig.*, V, 1, 17) et « *qui iurisdictioni praest, neque sibi ius dicere debet* » (*Dig.*, II, 1, 10). Voir également Lv 19, 35-36 et Phocylide, 15.

<sup>8</sup> Michel de L'HOSPITAL, *Discours pour la majorité de Charles IX et trois autres discours*, éd. R. Descimon, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 108. Voir aussi Loris PETRIS, *La Plume et la tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562). Suivi de l'édition du De sacra Francisci II. Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia, Mich. Hosp. Sermo (1559) et des discours de Michel de L'Hospital (1560-1562)*, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et Renaissance n° 360 », 2002.

La nécessaire impartialité du juge est fondée, pour L'Hospital comme pour Pibrac, sur une dimension éthique et stoïcienne.

*Parole gnomique et diffusion des Quatrains de Pibrac*

Deux remarques s'imposent. Premièrement, le choix de l'emplacement et du texte est significatif. Soigneusement calligraphiés, ces deux quatrains sont mis en évidence puisqu'ils sont placés dans les deux endroits pré-éminents, en face de l'entrée et au-dessus de l'alcôve. S'adressant directement au juge, voire au roi-juge, comme plusieurs autres quatrains du recueil de Pibrac, ils ont été soigneusement choisis pour leur pertinence dans un tribunal, où l'honnêteté et l'impartialité devraient régner. Nourris aux sources grecques les plus prestigieuses, ils représentent une parole presque oraculaire, sententieuse, vraie parce que brève<sup>9</sup>, une parole conforme à l'idéal oratoire atticiste qui se développe chez les hauts magistrats du Parlement de Paris dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Une parole hantée par une « mystique de la connaissance », d'où découlent plusieurs qualités qui fascinent les magistrats gallicans, tout comme, probablement, les magistrats neuchâtelois : souci de la précision, hantise de l'inutile et de l'ostentatoire, pression de l'essentiel et obsession de la vérité. Dans la *salle de justice* de Môtiers, la parole de Pibrac, qui ne lui est pas attribuée, vient rappeler aux juges locaux la vérité énoncée par un avocat du roi de France. Elle échappe à son auteur pour devenir une vérité universelle.

Deuxièmement, la présence de ces quatrains dans une cour de justice atteste la pénétration de ce texte dans les campagnes de Suisse occidentale et de Neuchâtel. L'un des caractères originaux de Pibrac, outre sa recherche d'une théologie minimale commune aux catholiques et aux protestants (ce qui explique l'excellente réception des *Quatrains* par les protestants)<sup>11</sup>, est de se distancer des sources gnomiques populaires pour se rattacher à des sources grecques plus prestigieuses, compatibles avec la sagesse psalmique

<sup>9</sup> Sur ce lien entre vérité et brièveté, voir le quatrain 74 (p. 171) :

Parler beaucoup on ne peut sans mensonge,  
Ou pour le moins sans quelque vanité :  
Le parler brief convient à verité,  
Et l'autre est propre à la fable & au songe.

Voir aussi les *Disticha Catonis*, III, 4 (« *Sermones blandos blaesosque cavere memento; / Simplicitas veri fama est, fraus ficta loquendi* ») ainsi que L. PETRIS, *La Plume et la tribune, op. cit.*, pp. 148-149, 174-177, 291-295 et 316-319.

<sup>10</sup> Voir Guy DU FAUR DE PIBRAC, *Les Quatrains, éd. cit.*, pp. 49-63 ; M. FUMAROLI, *L'Age de l'Eloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980 ; Paris, Albin Michel, 1994 ; Genève, Droz, 2002.

<sup>11</sup> Comme Michel de L'Hospital et Montaigne, Pibrac est modéré par choix mais aussi par « pratique » familiale puisque plusieurs de ses parents sont protestants. Voir L. PETRIS, « Trois magistrats-écrivains face au stoïcisme à la Renaissance : L'Hospital, Pibrac, Montaigne », *Cahiers V.-L. Saulnier* n° 23, Paris, Presses de l'ENS, 2006, à paraître.

et proverbiale de l'Ancien Testament<sup>12</sup>. Or, même si Pibrac se rattache à des sources érudites, ses vers se diffusent dans les campagnes, et notamment en Suisse occidentale. En effet, en 1642 paraît à Berne une traduction allemande due à Antoine Stettler, bailli bernois calviniste<sup>13</sup>. Les quatrains de Pibrac y sont suivis de quatre sonnets de Pibrac sur les dames illustres, puis de dix-huit quatrains de Ronsard et de l'*Hymne de la paix* de Du Bartas. Nommé bailli d'Avenches en 1627 et donc forcé de parler français avec ses sujets, Stettler séjourne au château d'Avenches, construit en 1567 par le neuchâtelois Antoine Ballanche<sup>14</sup>. Dans sa préface datée du 21 décembre 1641, Stettler avoue qu'il a composé cette traduction à la demande d'un certain Guillaume Fabri (1560-1634), de Hilden, ami très proche de son beau-père, un dénommé Rhagor<sup>15</sup>. Or, le médecin Guillaume Fabri est un auteur de poésie morale<sup>16</sup> et il est surtout l'ami de Nicolas Viret, qui fait imprimer vers 1600 la première édition suisse des *Quatrains* de Pibrac avec leur paraphrase latine<sup>17</sup>. L'intérêt de Nicolas Viret pour la poésie morale n'étonne pas puisqu'il est lui-même l'auteur d'un recueil gnomique, le *Quadriges des Muses morales*, dédié aux conseillers des quatre villes de Moudon, Yverdon, Morges et Nyon, toutes soumises à Berne<sup>18</sup>. Dans la dédicace, Viret rappelle le succès des *Quatrains* de Pibrac :

Les Quatrains du Sieur de Pybrac (qui meritent plus justement le nom de *Vers d'or*, que ceux de Pythagore) ont esté receus avec applaudissement, leus avec admiration, imitez avec succez par les doctes, qui à son exemple se sont addonnez à ceste sorte d'escrits. Tellement que la semence a plantureusement multiplié par la

<sup>12</sup> Voir J. VIGNES, «Pour une gnomologie: enquêtes sur le succès de la littérature gnomique à la Renaissance», *Seizième Siècle*, 1 (2005), pp. 175-211. Voir également, dans cette revue, pp. 145-159: E. TOURRETTE, «L'effet de proverbe dans *Les Quatrains* de Pibrac».

<sup>13</sup> *Les Quatrains du sieur de Pybrac [...] Das ist: die Gevierde Reymen dess Herren von Pybrac [...] nach französischer Reymen Art, gerrewlich in die Teutsche Sprach übersetzt [...] durch Anthoni Stettler*, Bern, Georg Sonnleiter, 1642. On comparera la traduction de Stettler à la traduction de Pibrac par le grand réformateur de la poésie allemande, Martin OPITZ (Francfort, 1628 et 1644, Amsterdam, 1646); *Vidi Fabri Pibracii*, Dantzig, 1634; *Dess Herren von Pibrac Tetrasticha oder Vier-Verse, von M. Opitzen Deutsch gegeben*, in Opitz von Bobersfeld, *M. Opitii [...] Weltliche Poemata*, 1644. Voir Robert D'ANACKER, *Les Traductions d'Antoine Stettler. Etude sur les premières influences de la littérature française à Berne au XVII<sup>e</sup> siècle*, Berne, Les Editions du Chandelier, 1927.

<sup>14</sup> Voir DHS, entrée «Ballanche», t. I, pp. 771-772.

<sup>15</sup> Lettre dans R. D'ANACKER, *op. cit.*, pp. 27-29 (trad. fr.) et 111-113. Voir *Observations chirurgiques de Guillaume Fabri de Hilden [...]*, Genève, Pierre Chouët, 1669; E. OLIVIER, *Trois Chirurgiens de Lausanne, Franco, Griffon, Fabri*, Lausanne, Impr. Centrale, 1935, et «Sur Guillaume Fabri, de Hilden, sa famille et sa femme, quelques renseignements nouveaux», *Gesnerus* (Aarau), 8 (1951), pp. 154-163.

<sup>16</sup> Guilhelmus Fabricius HILDANUS, *Spiegel desz Menschlichen Lebens [...]*, Bern, bey Abraham Werli, 1621.

<sup>17</sup> *Gallica tetrasticha, cum latina paraphrasi Nicolai Vireti*, Genevae, 1615. Nicolas Viret est le neveu du réformateur.

<sup>18</sup> *Quadriges des Muses Morales. Musarum moralium quadriga*, Genevae, in Officine Francisci Fabri, 1620. Cet ouvrage rassemble quantité de pièces morales (Pibrac, Paul Perrot sieur de La Sale, président Favre, sieur de La Valbonne, Pierre Matthieu, Ronsard, etc.).

France. Tesmoins les Quatrains des Sieurs de Fontenay, de la Sale, de Vasteville, Matthieu, President Favre, Sieur de la Valbonne, digne fils d'un tel Pere, & d'autres, dont les uns ont voulu cacher leurs noms à la posterité<sup>19</sup>.

Ces éditions prouvent donc la diffusion écrite des *Quatrains* de Pibrac au début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les campagnes de Suisse occidentale. Elles attestent également le succès des *Quatrains* dans le monde réformé après 1580. Mis en musique par Paschal de L'Estocart, traduits en grec et en latin par Florent Chrestien<sup>20</sup>, les *Quatrains* sont imprimés par Jacob Stoyer en 1598 à la suite du *Sacrifice d'Abraham*<sup>21</sup> et Jean de Tournes les inclut dans ses *Poemes chrestiens et moraux* publiés à Genève vers la fin du siècle<sup>22</sup>. Ils seront très souvent imprimés avec *Les Cantiques du sieur de Maisonfleur [...]*<sup>23</sup>. Même si Pibrac a composé la justification officielle de la Saint-Barthélemy, à la demande de Charles IX<sup>24</sup>, même s'il est dénoncé par les proches de Bèze comme « *ille apostata auctor Epistolæ ad Helvidium* »<sup>25</sup>, ses *Quatrains* colonisent les bibliothèques protestantes. Il est ainsi significatif de voir qu'on les trouve même dans le *Catalogus librorum meorum* d'Agrippa d'Aubigné, qui loue aussi « l'eloquence miraculeuse » de Pibrac<sup>26</sup>.

### *Les quatrains du château de Fenin*

Si ces éditions prouvent la diffusion des *Quatrains* par le texte, le château de Fenin atteste, comme à l'Hôtel des Six Communes de Môtiers, une diffusion par la peinture. En effet, dans le deuxième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, comme à Môtiers, le propriétaire du château de Fenin juge les *Quatrains* de Pibrac si utiles et judicieux qu'il en fait peindre une soixantaine sur les murs d'un couloir du premier étage de son château. On

<sup>19</sup> Sur l'extraordinaire fortune et postérité des *Quatrains*, « le plus inexplicable succès de la poésie sentencieuse » (P. Godet, cité par Ed. QUARTIER-LA-TENTE, p. 363), voir PIBRAC, *Les Quatrains*, éd. cit., pp. 24-37.

<sup>20</sup> *Cent vingt et six quatrains du Sieur de Pibrac [...] de nouveau mis en musique à deux, trois, quatre, cinq et six parties par Paschal de L'Estocart [...]*, Lyon, Barthélemy Vincent, 1582; *Viri clariss. et ampliss. Vidi Fabri Pibracii [...] Tetrasticha graecis & latinis versibus expressa, auctore Florente Christiano*, Lutetiae, apud F. Morellum (éd. A.-M.-H. Boulard, Paris, Fuchs, 1802).

<sup>21</sup> GARDY, *Bibliographie des œuvres de Théodore de Bèze*, Genève, Droz, 1960, n° 33: *Tragédie française du Sacrifice d'Abraham; et une ode chantée au Seigneur par Théodore de Bèze. Item les Quatrains du sieur de Pybrac*, Sedan, Jean Jannon, 1637.

<sup>22</sup> Le contenu est décrit dans J. PINEAUX, *La Poésie des protestants*, p. 332.

<sup>23</sup> Le premier livre des *Cantiques* de Maisonfleur est constitué exclusivement de quatrains.

<sup>24</sup> *Ornatissimi cuiusdam viri de rebus Gallicis ad Stanislavum Elvidium epistola*, Lutetiae, apud F. Morellum, 1573; Lugduni, B. Rigaud, 1573. Voir Alban CABOS, *Un Essai de propagande française à l'étranger au XVI<sup>e</sup> siècle: l'Apologie de la Saint-Barthélemy par Guy Du Faur de Pibrac*, Paris, E. Champion et Auch, F. Cocharaux, 1922.

<sup>25</sup> Skene à Bèze, 10 février 1574, *Corresp. de Bèze*, t. XV, p. 28.

<sup>26</sup> « 33. Quatrains Pybrac » Bibl. publique et Universitaire de Genève, ms. Tronchin 160, fol. 1<sup>er</sup>, édité par G. BANDERIER, « A propos de la bibliothèque d'Agrippa d'Aubigné », *French Studies Bulletin*, 91 (été 2004), pp. 7-10. Voir PIBRAC, *Les Quatrains*, éd. cit., pp. 76-77.



Fig. 3. Château de Fenin. *Quatrains* de Pibrac peints sur les murs d'un couloir, XVII<sup>e</sup> siècle (photo Archives SPMS).

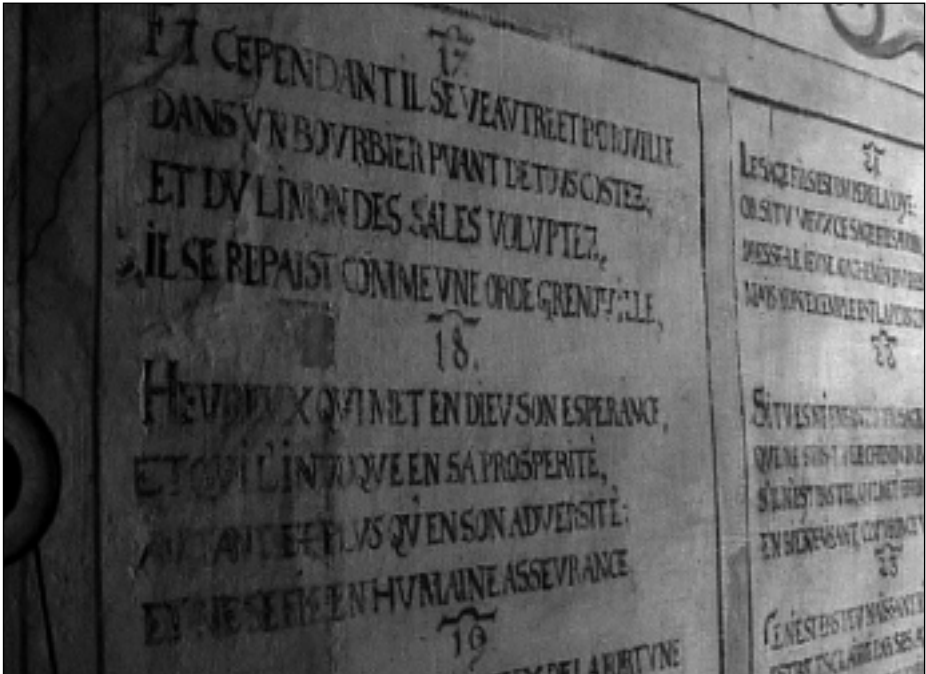


Fig. 4. Château de Fenin. Détail du mur nord (photo archives SPMS).

trouve ainsi au total soixante-quatre quatrains, numérotés 1 à 28 sur le mur nord (qui correspondent aux quatrains 1-15, 20-22, 25, 27-35), 29 à 59 au sud (36, 38, 41-43, 48-50, 54-56, 58-59, 63-65, 68, 74, 79-80, 85, 88, 90, 94, 96, 98-100, 104, 105, 111), et 57 à 60 ainsi que 61 à 64 à droite et à gauche du débouché du couloir, réécrits postérieurement (104, 105, 111, 115, 119, 122, 125-126)<sup>27</sup>. Le nombre de 64 est certainement symbolique puisqu'il inscrit le quaternaire dans le ternaire (4x4x4).

Ces inscriptions murales prouvent une fois encore la diffusion écrite mais aussi picturale des *Quatrains* dans les campagnes. Le XVI<sup>e</sup> siècle aime lire ces sentences morales dans le livre mais aussi sur la pierre, dans les lieux publics comme dans les bibliothèques privées. Montaigne n'orne-t-il pas les poutres de sa « librairie » de sentences gnomiques tirées des

<sup>27</sup> Voir J. COURVOISIER, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, III, Bâle, 1968, pp. 201-205; éd. QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel [...]*, Neuchâtel, Attinger, 1922, IV<sup>e</sup> série, p. 363. Lorsque la porte de la cuisine a été ajoutée à l'extrémité droite du couloir, quatre quatrains (n<sup>o</sup> 57 à 60) ont dû être amputés en partie de leur texte, ce qui a incité le propriétaire à recopier à gauche du débouché sur le grand couloir les quatrains 57 à 60, ensuite équilibrés par les quatrains n<sup>os</sup> 61 à 64 ajoutés à droite du débouché. La graphie et l'encre de ces huit quatrains montrent clairement qu'ils ont été ajoutés a posteriori.





Fig. 5. Château de Fenin. Détail du mur sud (photo archives SPMS).

Anciens<sup>28</sup>? Cette double diffusion, complétée par les nombreuses mises en musique, atteint toutes les couches sociales, même les plus élevées. Ainsi, le futur Louis XIII apprend les *Quatrains* par cœur à partir de l'âge de cinq ans<sup>29</sup> et la future Madame de Maintenon se souvient de les avoir appris par cœur:

Je me souviens encore que ma cousine et moi qui étions à peu près du même âge, nous passions une partie du jour à garder les dindons de ma tante. On nous plaquait un masque sur notre nez, car on avait peur que nous ne nous hâlassions; on nous mettait au bras un petit panier où était notre déjeuner avec un petit livret des quatrains de Pibrac dont on nous donnait quelques pages à apprendre par jour: avec cela on nous mettait une grande gaine dans la main et on nous chargeait d'empêcher que les dindons n'allassent où ils devaient point aller<sup>30</sup>.

<sup>28</sup> Voir Alain LEGROS, *Essais sur poutres. Peintures et inscriptions chez Montaigne*, Paris, Klincksieck, 2000. La seule sentence tirée d'un contemporain est extraite des *Carmina* de Michel de L'Hospital, autre magistrat-écrivain, comme Montaigne et comme Pibrac.

<sup>29</sup> Le journal de son médecin Jean Héroard permet de suivre cet apprentissage. Voir *Journal de Jean Héroard*, éd. M. Foisil, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.; PIBRAC, *Les Quatrains*, éd. cit., pp. 26-27.

<sup>30</sup> Madame DE MAINTENON, *Conseils aux Demoiselles*, éd. Lavallée, Paris, 1857, t. I, p. 98.

Mais les quatrains se répandent aussi dans les couches moins favorisées, comme le rappelle un mémoire anonyme du XVII<sup>e</sup> siècle, précisément à propos du quatrain 2 présent à Môtiers :

Toute la France sait quels dignes fruits a rendus cette semence [*Les Quatrains*]; on peut encore le voir dans une courte vie d'une demoiselle bretonne appelée de Francheville à qui on avait eu soin de faire apprendre par cœur cet abrégé de la morale; quand il y avait une compagnie dans la maison de ses parents, on prenait plaisir à les lui faire réciter, et elle avait déjà assez de discernement pour appliquer à chacun ce qui pouvait lui convenir. Un jour, lorsqu'elle n'avait encore que quatre ans, un conseiller au Parlement de Bretagne étant venu, elle lui récita ce quatrain :

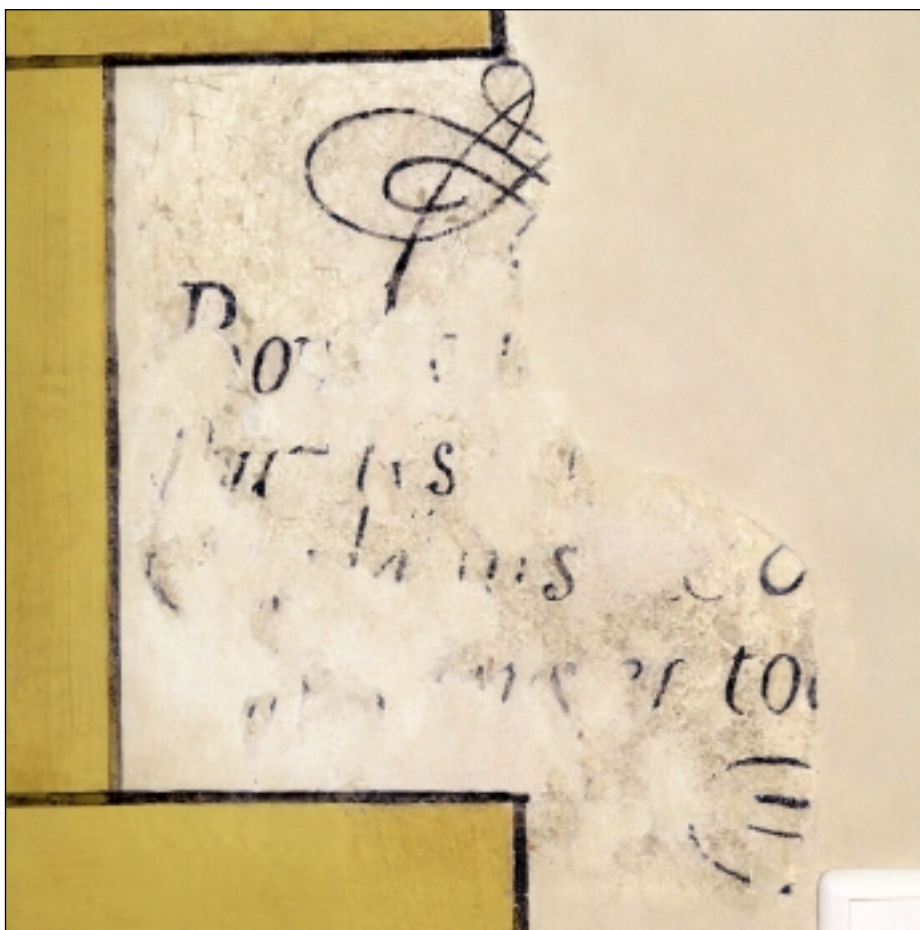


Fig. 6. Vestiges d'une inscription sur la paroi nord de la *salle de justice*: quatrain 121 de Pibrac? (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

Si en jugeant la faveur te commande,  
 Si corrompu par or ou par presens,  
 Tu fais justice au gré des Courtisans,  
 Ne doute point que Dieu ne te le rende.

Ce qu'elle prononça avec tant de grâce et de force que le conseiller avoua qu'il en avait été aussi vivement touché que si un ange du ciel lui eût annoncé cette vérité<sup>31</sup>.

La présence des inscriptions murales de deux quatrains à l'Hôtel des Six Communes vient confirmer cette large diffusion des *Quatrains* dans les élites tout comme dans les campagnes. L'intérêt des deux quatrains présents à Môtiers est de montrer que cette diffusion atteint les municipalités locales, véritable lien entre ces deux catégories sociales.

La *salle de justice* et la *salle d'avis* de l'Hôtel des Six Communes de Môtiers montrent l'interpénétration d'une sagesse d'inspiration populaire (*salle d'avis*)<sup>32</sup> et d'une sagesse gnomique érudite représentée par les *Quatrains* de Pibrac (*salle de justice*). En effet, dans la *salle de justice*, on devine au nord quelques lettres d'un quatrain, qui pourrait bien être le quatrain 121 de Pibrac dans un texte du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>, tandis que d'autres parois révèlent encore quelques restes de dessins, plus soignés, qui devaient être légendés comme ceux de la *salle d'avis*. Cette imbrication entre populaire et savant dans un même lieu ne fait que rendre justice à un texte savant, nourri de sources gréco-latines et vétéro-testamentaires, mais qui a su, par une parole simple et brève, toucher un large lectorat.

Loris PETRIS

Adresse de l'auteur: Loris Petris, Institut de langue et civilisation françaises, fbg de l'Hôpital 61-63, Université de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel.

<sup>31</sup> *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Guy de Pibrac* (ms. anonyme du XVII<sup>e</sup> siècle), cité par A. CABOS, *Guy Du Faur de Pibrac: un magistrat poète au XVI<sup>e</sup> siècle (1529-1584)*, Paris, E. Champion et Auch, F. Cocharaux, 1922, p. 339.

<sup>32</sup> Voir la contribution de B. Pradervand.

<sup>33</sup> « Boire, & manger, s'exercer par mesure, / Sont de santé les outils plus certains: / L'excez, en l'un de ces trois, aux humains / Haste la mort, & force la nature. » *éd. cit.*, p. 190.

## LA RÉUNION DES POUVOIRS: LES ARMOIRIES DE LA *SALLE DE JUSTICE* DE L'HÔTEL DES SIX COMMUNES DE MÔTIERS

Les travaux entrepris entre 1995 et 2001 par l'atelier de restauration de Marc Stähli ont permis de mettre au jour un ensemble de trois écussons plus ou moins bien conservés. Les lambris et badigeons qui les recouvraient expliquent que le décor de la *salle de justice* n'ait été connu ni des héraldistes ni des historiens<sup>1</sup>.



Fig. 1. Les armoiries de la *salle de justice* après restauration (photo Fibbi-Aeppli, Grandson).

Nous les décrivons ici en allant de droite à gauche<sup>2</sup>, soit:

- 1<sup>o</sup>) écusson de la famille Vallier;
- 2<sup>o</sup>) écusson de la famille d'Orléans-Longueville;
- 3<sup>o</sup>) écusson de la commune de Môtiers.

<sup>1</sup> Bernard BOSCHUNG, Jacques BUJARD, «L'hôtel des Six Communes à Môtiers», *Revue historique neuchâteloise (RHN)*, 2004, pp. 233-252.

<sup>2</sup> Par convention, nous utilisons les termes de «droit» et «gauche» pour décrire les blasons lorsqu'on les regarde de l'extérieur, c'est-à-dire de face. Les termes propres à l'héraldique, respectivement: «dextre» et «senestre» sont réservés à la description des blasons lorsqu'on les «voit» en système interne, c'est-à-dire lorsqu'on est placé en leur centre et en quelque sorte, dos au mur.

### Écusson de la famille Vallier

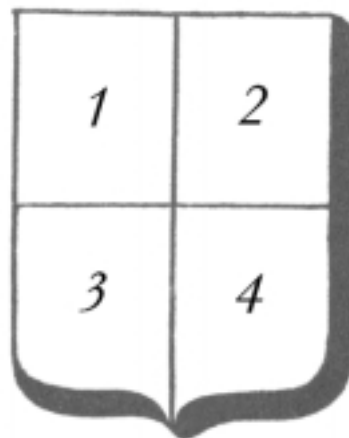
*Ce qui est encore visible:*

L'écu est écartelé, soit partagé en quatre parties égales:

- au 1 et au 4: d'azur à la croix de saint Maurice d'or;
- au 2 et au 3: des traces de gueule et d'une fasce<sup>3</sup> d'or.

Cimier: un casque pourvu de deux grilles. Des traces jaunes et grises d'un élément qui surmontait le casque sont encore visibles.

Lambrequins: des lambrequins en forme de feuilles d'acanthé, à l'intérieur d'or et à l'extérieur d'azur, entourent l'écu.



Dessin de l'écusson divisé en quatre. D'après MAIGNE, *Abrégé*, p. 23, fig. 27.

*Ce que l'on peut restituer:*

Ecu: Les armes des Vallier (1 et 4) ne posent pas de problème. La famille Vallier, originaire de Cressier, a donné de nombreux officiers au comté. Depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, cette famille est associée par mariage à celle de Cressier (2 et 3). Elle sera anoblie en 1524 par les cantons, et depuis lors elle porte de manière constante les armes que l'on peut voir aux Six Communes. Elles se blasonnent: écartelé<sup>5</sup> d'azur à la croix de saint Maurice d'or, qui est de Vallier et de gueule à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une fleur de lis d'argent au pied nourri<sup>6</sup> et en pointe d'une étoile à six branches du même, qui est de Cressier.

Cimier: Le casque, de couleur gris acier, semble être plutôt de trois-quart que de profil. La place à disposition permet d'accueillir plutôt trois grilles que cinq. Les traces de couleur gris et jaune au-dessus du casque sont probablement celles du col et de la tête de cygne qui surmontait le cimier des Vallier: une tête et col de cygne d'argent, becqué d'or<sup>7</sup>.

Lambrequins: Ils sont peints aux couleurs des Vallier et peuvent sans doute être reconstitués par symétrie, d'après l'axe de l'écartelé.

<sup>3</sup> Ligne qui traverse horizontalement l'écu par le milieu.

<sup>4</sup> Le mariage de Jacques Vallier avec Marguerite de Cressier, vers 1490, serait le point de départ de cette union: Raymond VUICHARD, «Le Landeron et Cressier», *Musée neuchâtelois (MN)*, 1887, p. 269. Pour le D<sup>r</sup> Olivier Clottu, c'est le remariage de Jehannette Berthod, veuve de Jehan de Cressier, avec Jean Vallier, qui est à l'origine de la réunion des deux familles: Olivier CLOTTU, «Chronique neuchâteloise des familles de Cressier et Vallier», *Le Généalogiste Suisse*, 1943, pp. 88-98, ici: p. 95.

<sup>5</sup> Divisé en quatre parties égales.

<sup>6</sup> Sans pied.

<sup>7</sup> Léon & Michel JÉQUIER, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, 1944, t. 2, pp. 241-243.



Fig. 2. Les armes de la famille Vallier, d'après Léon & Michel JÉQUIER, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, 1944, t. 2, p. 242, planche IX.

Les armes qui figurent à l'Hôtel des Six Communes sont sans doute celles de Jacob Vallier, gouverneur du comté depuis 1596 jusqu'à sa mort en 1623.

### Ecusson de la famille d'Orléans-Longueville



Fig. 3. Les armes d'Orléans-Longueville, d'après Maurice TRIPET, *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1892, p. 18, planche V.

*Ce qui est encore visible:*

L'écu: champ d'azur, avec trois fleurs de lis d'or; à droite et en chef, une courte ligne noire horizontale est probablement la fin de l'un des trois pendant du lambel<sup>8</sup>.

Couronne: à droite, au-dessus de l'écu, on distingue la base ainsi qu'une extrémité de la couronne.

<sup>8</sup> Sorte de tringle pourvue de trois pendants.

*Ce que l'on peut restituer:*

Ecu: Les armes des Orléans-Longueville, à la tête du comté de Neuchâtel du début du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont représentées un peu partout dans le canton. Elles se blasonnent: d'azur aux trois fleurs de lis d'or, surmontées d'un lambel d'argent et brisées d'une cotice du même.

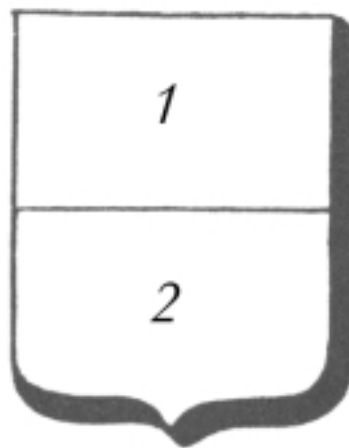
Un court bâton péri doit en effet être restitué dans la lacune située entre les trois fleurs de lis. Il s'agit de la marque de bâtardise, obligatoire dans les armoiries, et qui à l'origine est une cotice, soit une bande étroite<sup>9</sup>. La bâtardise, qui au départ n'est pas une marque d'infamie, le deviendra rapidement (probablement avant le XV<sup>e</sup> siècle), ce qui explique que les familles issues d'un bâtard n'auront de cesse de réduire la taille de cette figure et de lui donner un autre nom. Jean, comte de Dunois (1402/3-1468), fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, est à l'origine de la famille d'Orléans-Longueville, ce qui lui impose le port de la cotice sur ses armes. C'est d'ailleurs cet élément qui permet de distinguer la famille d'Orléans-Longueville de celle des Bourbon-Orléans: d'azur aux trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent<sup>10</sup>.

Couronne: Il s'agit sans doute d'une couronne ducale: un cercle d'or pourvu de cinq feuilles d'ache, trois de face au centre et deux de profil aux extrémités. Louis XII érigea le comté de Longueville en duché en 1505.

**Ecusson de la commune de Môtiers***Ce qui est encore visible:*

Il s'agit d'un écu coupé: partagé horizontalement en deux parties égales:

- en 1, la présence des armes des Neuchâtel (d'or au pal de gueule, chargé de trois chevrons d'argent) ne fait pas de doute: le pal est bien visible et porte des traces de rouge. Les chevrons sont aisément discernables, de même que les champs latéraux qui constituent le fond de l'armoirie;
- en 2, on décèle la présence d'un pigment bleu, ainsi que les traces, surtout



Dessin de l'écusson divisé en deux. D'après MAIGNE, *Abrégé*, p. 21, fig. 22.

<sup>9</sup> La bande traverse l'écu depuis le coin supérieur dextre vers le coin inférieur senestre.

<sup>10</sup> MAIGNE, *Abrégé méthodique de la science des armoiries*, Paris, 1885, Puisieux, 1991<sup>R</sup>, p. 170, fig. 239.



observées aux rayons ultraviolets, d'une ligne courbe et de crénelages. Ces quelques lignes noires encore visibles ne s'opposent pas à la présence d'un château.

Des lambrequins, de structure manifestement différente de ceux entourant les armes des Vallier, sont encore visibles à la droite et au-dessus de l'écu.

*Ce que l'on peut restituer:*

Les armes des comtes de Neuchâtel sont présentes sur d'autres blasons de communautés: Le Landeron, Boudry et Cressier, où elles occupent la même place. En revanche, on ne les trouve jamais en 2, sans doute parce que c'est précisément la partie inférieure, de même qu'elles ne participent, à notre connaissance, à aucunes armoiries familiales, si prestigieuse que la famille puisse être.

Sans nous étendre sur un sujet qui mérite une étude, on remarque que l'écusson de Neuchâtel n'est associé qu'à des armes de communautés qui ne « tombent » définitivement sous l'influence du comte de Neuchâtel qu'au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est frappant pour Le Landeron et Boudry, ça l'est un peu moins dans le cas de Cressier, mais la tradition héraldique de cette communauté semble moins sûre que celle des deux autres communes: les armes de Cressier ont été reconstituées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'après un vitrail de 1674<sup>11</sup>.

Les armes actuelles de Môtiers sont: de gueule au château à une tour d'argent à dextre, le chef aux armes de Neuchâtel. C'est sans doute ce à quoi nous avons affaire ici, avec deux différences. La première concerne le champ sur lequel est posé le château. Si aujourd'hui il est rouge, il est ici manifestement bleu. La couleur du champ de 2 est précisément la partie instable des armoiries de Môtiers et l'héraldiste Maurice Tripet relève:



Fig. 4. Les armes de Môtiers d'après Maurice TRIPET, *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1892, p. 46, planche XIII, n° 27.

il existe dans l'armorial manuscrit du capitaine Benoît (1791) une peinture de ces armes où les chevrons sont renversés

<sup>11</sup> Maurice TRIPET, *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1892, p. 46, n° 8. On se rappelle que les armoiries des communes sont officielles depuis la loi de 1888.

et le chef peint aux couleurs vert, blanc et rouge (...); le château est d'argent sur champ de sable [noir]; ce doit être là une interprétation fantaisiste qui n'a aucune valeur<sup>12</sup>.

Armoiries effectivement passablement perturbées, mais les chevrons inversés ne sont pas exceptionnels<sup>13</sup>, et le passage du bleu au noir nous semble plus compréhensible que l'arrivée du rouge en 2. On peut d'ailleurs se demander de quand date la première attestation en couleur des armoiries de Môtiers et si ce n'est pas précisément celles que nous avons sur le mur de la *salle de justice*.

La deuxième différence est la partition de l'écu. Actuellement, les armes des Neuchâtel sont placées en chef, c'est-à-dire dans le haut de l'écu. Sur la peinture de 1618, c'est bien à un coupé que nous avons affaire, c'est-à-dire à une partition horizontale égale de l'écu en deux champs. Maurice Tripet, rapprochant les armes de Môtiers de celles du Landeron, de Boudry et de Cressier, toutes formées d'un coupé, se demandait si à l'origine les armes de Môtiers n'étaient pas, elles aussi, un coupé devenu chef pour laisser de la place au meuble du château<sup>14</sup>. La peinture mise au jour dans la *salle de justice* semble lui donner raison.

Enfin, il faut signaler la présence d'autres éléments de ce décor:

Tout à droite de cet ensemble d'écus, on relève la présence du chiffre 8 et dans la partie supérieure droite, les lettres «IA», peut-être précédées de «T» sont visibles.

### **Datation et justification probable de ces trois écus**

L'extrémité droite de l'ensemble des écus laisse apparaître le pied d'un jambage de chiffre accompagné d'un 8. A notre avis, il ne peut s'agir que de la date de 1618, le 16 pouvant être placé tout à gauche de l'ensemble héraldique. De plus, c'est la seule date compatible avec la présence des Vallier comme châtelains de Vautravers (1590-1639).

La réunion de ces armoiries est probablement liée à la visite d'Henri II d'Orléans-Longueville dans le comté de Neuchâtel en 1617.

Né le 27 avril 1595, deux jours avant que son père ne soit tué accidentellement d'un coup de mousquet lors de son entrée dans la ville de Douvens, Henri II devient de droit le nouveau comte de Neuchâtel.

<sup>12</sup> Maurice TRIPET, *op. cit.*, p. 49, n° 27. Nous n'avons aucune idée de ce qu'a pu devenir l'armorial du capitaine Benoît, ni sur quoi sa description des armoiries de Môtiers est basée.

<sup>13</sup> Musée d'art et d'histoire de la ville de Neuchâtel, vitrail de la bourgeoisie du Landeron, publié dans: *Le Landeron, Histoires d'une ville*, Hauterive, 2001, pp. 3 et 211. Ces inversions peuvent être attribuées à une inversion de carton lors de la fabrication du vitrail.

<sup>14</sup> Maurice TRIPET, *op. cit.*, p. 49, n° 27.

Dans les faits, le comté sera dirigé d'abord par sa grand-mère, Marie de Bourbon, puis par sa mère, Catherine de Gonzague.

Il se marie en avril 1617 et avertit aussitôt ses sujets de Neuchâtel et Valangin de sa décision de prendre possession de son comté de Neuchâtel:

Chers et bien aimez,

Madame ma mère ayant de long temp voulu me bailler la jouissance de mon bien, je l'ay évité tant qu'il m'a esté possible, suppliée d'en continuer l'administration à cause de son bon mesnage et grande augmentation que pendant icelle elle a fait de mon revenu en France. Mais maintenant que mon mariage avecq mademoiselle de Soissons est du tout conclud et le contract signé de leurs majestés, qui m'ont en cela tesmoigné beaucoup de bonne volonté, j'ay pour satisfaire au désir et intention de madite dame et mère accepté la remise qui luy a plu me faire de mes comtez souverains de Neufchastel et Vallangin ainsy que de mes autres terres, me faisant la faveur comme très bonne mère d'avoir tousjours soing de mes affaires et pour la cognoissance qu'elle en a et l'affection qu'elle me porte, continue de me departir en toutes occurances ses bons conseils et advis, choses de quoy j'ay bien voulu vous escrire comme à mes bons et fidelles subjects<sup>15</sup>.

Le Conseil d'Etat n'est d'ailleurs pas sans s'inquiéter de l'arrivée d'une troupe française alors qu'on est à l'orée de la guerre de Trente Ans et que les tensions confessionnelles sont déjà vives. L'arrivée d'Henri II, sa protection ainsi que celle de sa suite, sont à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Etat du 23 juillet 1617:

Sur l'advis que messieurs de Solleures ont donné à mondit seigneur le Gouverneur du passage que doit prendre le comte de Neufchastel avec quatre mil hommes, tant à pied qu'à cheval, soit par leurs terres ou par celles de Messieurs de Berne, ou par le comté de Vallangin, estant l'affaire incertain, a esté advisé d'adresser mandement à tous les officiers de ces deux comtey pour faire commandement à <sup>[46<sup>v</sup>]</sup> tous les sujets de son Altesse qu'ils se trouvent prest à toutes heures et soyent munis d'armes et munitions nécessaires pour au besoing pouvoir faire resistance à tous ceux qui les vouldroyent endomager, soit en leurs personnes, familles ou biens<sup>16</sup>.

Nous n'avons pas trouvé dans les archives d'autres mentions de cette visite. D'après le D<sup>r</sup> Louis Guillaume, qui écrit en 1865, l'arrivée d'Henri II se fit dans les conditions suivantes:

<sup>15</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Archives anciennes, H5 n° 15: Amiens, le 18 avril 1617. Le même jour, Henri II fait parvenir une lettre semblable à LLEE de Berne: AEN, Archives anciennes, C5 n° 35.

<sup>16</sup> AEN, Manuels du Conseil d'Etat, CP 33 / 6, fol. 46 r°-v°.

Le jeune Henri II suivit de près la lettre qui annonçait son arrivée dans le pays. Il arriva en effet dans le mois de novembre 1617 aux Verrières, où le gouverneur Jacob Vallier, à la tête d'une délégation du Conseil d'Etat et des conseils de la Bourgeoisie, s'était rendu pour le recevoir. Il était accompagné d'une nombreuse suite de gentilshommes français. Partout sur son passage les Neuchâtelois lui témoignèrent leur joie et leur attachement; 1800 hommes des différentes localités du Val-de-Travers se mirent sous les armes et vinrent à Môtiers le saluer et lui offrir leurs hommages<sup>17</sup>.

Il semble donc que ces trois blasons aient été peints dans la *salle de justice* peu après la venue d'Henri II dans son comté. De manière certaine, ce sont ceux des pouvoirs en place. Les vers de Pibrac<sup>18</sup>, judicieusement choisis, s'adressent aussi bien à chacun d'eux qu'aux trois pouvoirs réunis.

Antoine GLAENZER

Adresse de l'auteur: Antoine Glaenzer, faubourg de la Gare 1, 2000 Neuchâtel.

<sup>17</sup> D<sup>r</sup> Louis GUILLAUME, «Henri II d'Orléans, duc de Longueville, prince souverain de Neuchâtel et Valangin», *MN*, 1865, p. 12.

<sup>18</sup> Voir ici même l'article de Loris Petris.

# UN PARCOURS MATÉRIEL : LES DÉCORS PEINTS DE L'HÔTEL DES SIX COMMUNES

## Investigations, découvertes et redécouvertes

Entreprises en mai 1992, les investigations matérielles effectuées au 1<sup>er</sup> étage se sont limitées à la pièce 1.1<sup>1</sup> appelée «*salle des gouverneurs*», située au nord-ouest, et aux pièces 1.7-1.8-1.9 situées au sud-est du bâtiment. L'apport des études historiques<sup>2</sup> et des premières investigations archéologiques<sup>3</sup> de la charpente a contribué à présenter au public, en novembre 1992, un premier jalon des connaissances interdisciplinaires acquises. Ces éléments devaient aider les responsables du bâtiment et l'architecte R.-C. Choffat à établir un premier bilan, reconsidérer les multiples étapes qui se sont succédé depuis 1526-1527<sup>4</sup> et établir un projet de transformation et de restauration.

### 1992, 1<sup>re</sup> campagne, sondages significatifs

Les interventions s'inscrivent dans le cadre d'une première étape dont le but consiste à informer l'architecte et les propriétaires de l'évolution des modifications, des changements d'affectation des volumes et des espaces, et de l'éventuelle présence de décors peints. Pour y parvenir, une partie des boiseries, cloisons et panneaux qui couvrent les parois sont provisoirement démontés sans pour autant remettre en cause leur repose éventuelle.

Les observations, les sondages et les stratigraphies (étude des couches techniques superposées) des parois, enduits, pierres de taille et boiseries se limitent aux espaces de la pièce nord-ouest, appelée *salle des gouverneurs*, et des pièces sud-est; pour des raisons d'occupation, la pièce appelée *salle de justice* ne peut être examinée. La plupart des sondages s'effectuent par voies mécanique et chimique; les couches à l'huile ou à la dispersion nécessitent la mise en œuvre de décapants et de solvants adaptés à la nature des liants à solubiliser.

<sup>1</sup> Numérotation selon plan d'Archéotech SA, novembre 1989.

<sup>2</sup> Patrice ALLANFRANCHINI, *L'hôtel des Six Communes ou la maison des halles de Môtiers. Etude historique*, janvier 1992.

<sup>3</sup> Voir l'article de Bernard BOSCHUNG et Jacques BUJARD dans la *Revue historique neuchâteloise (RHN)*, 4/2004.

<sup>4</sup> Peu avant 1524, un incendie ravage le bâtiment, qui est reconstruit en bois. Une analyse effectuée par P. Gassmann, Laboratoire de dendrochronologie du service et musée cantonal d'archéologie, indique que les bois utilisés pour la charpente ont été coupés en 1526-1527.

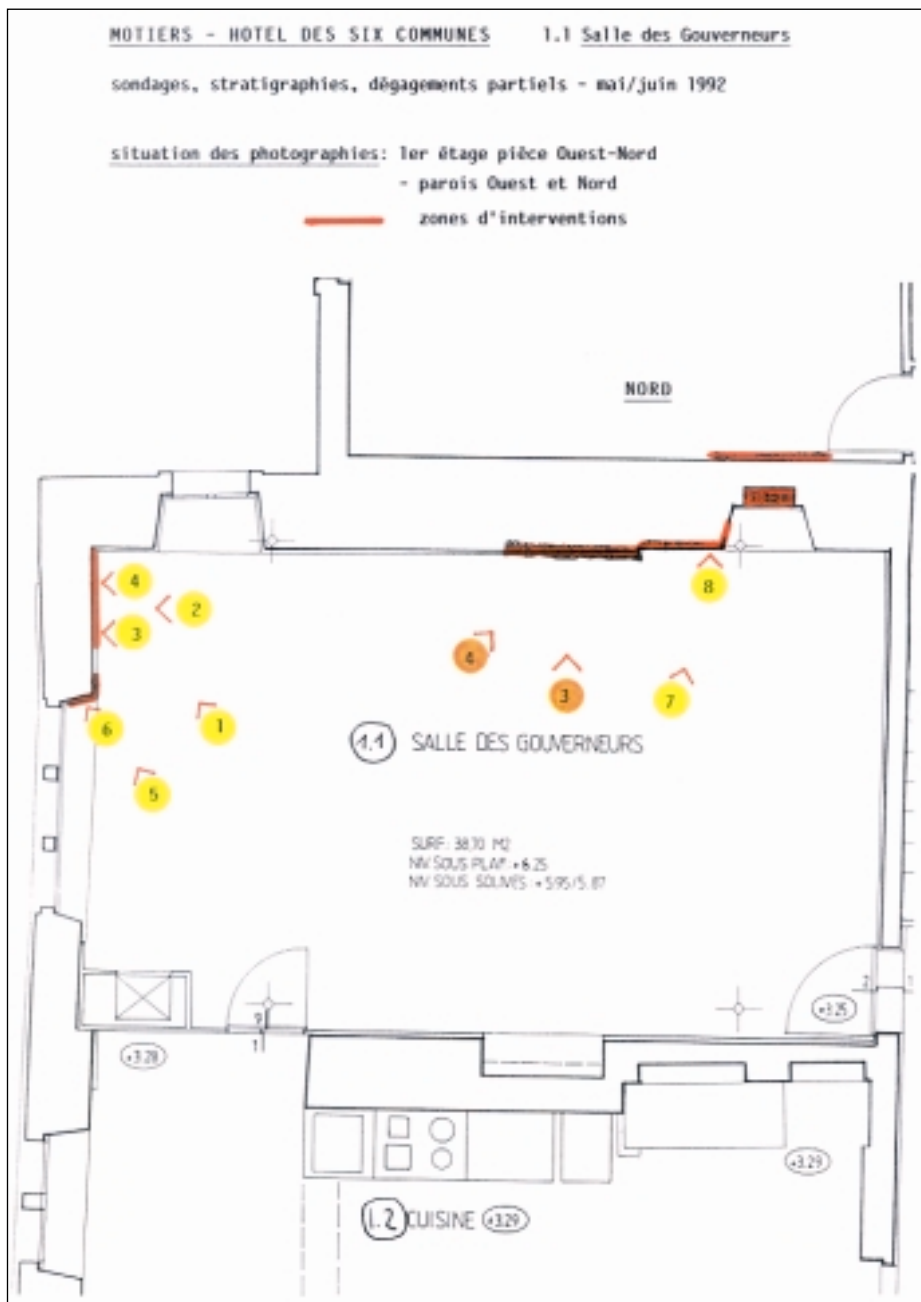


Fig. 1. Salle des gouverneurs, mai-juin 1992. Localisation des sondages, des zones d'intervention et des prises de vue.

Pièce 1.1 *Salle des gouverneurs* (fig. 1)

Sept périodes ou étapes constituées d'une quinzaine de couches techniques témoignent de l'évolution matérielle et de divers traitements des parois nord et ouest :

- I. 1526-1527, reconstruction en bois après incendie.
- II. Après la construction de façades en maçonnerie, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, décor peint en noir sur badigeon blanc, motif en forme de vase et de bouquet de fleurs.
- III. Vers 1600-1612, enduit à la chaux couvert d'un badigeon blanc avec rehauts d'aspect ocre jaune.
- IV. Vers 1723-1729 ou avant?, badigeon blanc, avec rehauts d'aspect brun clair.
- V. Après 1729, vers 1817, réfections au plâtre couvert d'une couche de peinture à base d'huile appliquée au pinceau.
- VII. Vers 1930, peinture à tempera d'aspect ocre brun clair avec filets brun foncé simulant un faux appareil.
- VIII. Vers 1956-1970, couche de préparation constituée d'un liant synthétique, couverte d'une peinture de type dispersion d'aspect blanc cassé, gris clair. Doublage de la paroi ouest par un panneau en bois aggloméré fixé sur un lambris de bois.

La dépose provisoire de panneaux en aggloméré cloués sur un lambris de bois, en paroi ouest-nord, révèle la présence d'un décor peint en noir sur un badigeon blanc; le motif décoratif représente un vase avec bouquet de fleurs et motifs en arabesque délimités par une bande ocre jaune cernée de filets noirs et soulignée de boutons noirs (fig. 2 et 3). L'aspect et la technique d'exécution de ce décor peint présentent de nombreuses similitudes avec l'élément central d'une scène de chasse mise au jour en 1986 à Peseux au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Sergeans, datée de 1597<sup>5</sup> (fig. 4).

<sup>5</sup> Patrice ALLANFRANCHINI, Bernard BOSCHUNG, Marc EMERY, Patrick GASSMANN, Marc STÄHLI, «La Maison Sergeans, à Peseux», *Musée neuchâtelois*, 1988/3, pp. 156-164.



Fig. 2. *Salle des gouverneurs*, angle nord-ouest, juin 1992. Mise au jour d'un décor peint: suppression d'un doublage en bois aggloméré fixé sur un lambris de bois vraisemblablement posé en 1931, en même temps que le plâtre qui couvre les pierres de taille de la baie ouest.



Fig. 3. Détail de la fig. 2, angle inférieur sud, juin 1992. Malgré les couches de salissures, on distingue les motifs qui délimitent la partie inférieure du décor peint, et le vase.



Fig. 4. Peseux, *Maison Sergeans*, Grand-Rue 13-15, 1<sup>er</sup> étage, juin 1987. Scène de chasse, décor peint mis au jour, conservé et restauré par l'Atelier M. Stähli. Détail des motifs peints au centre de la scène, vase et motifs floraux stylisés.



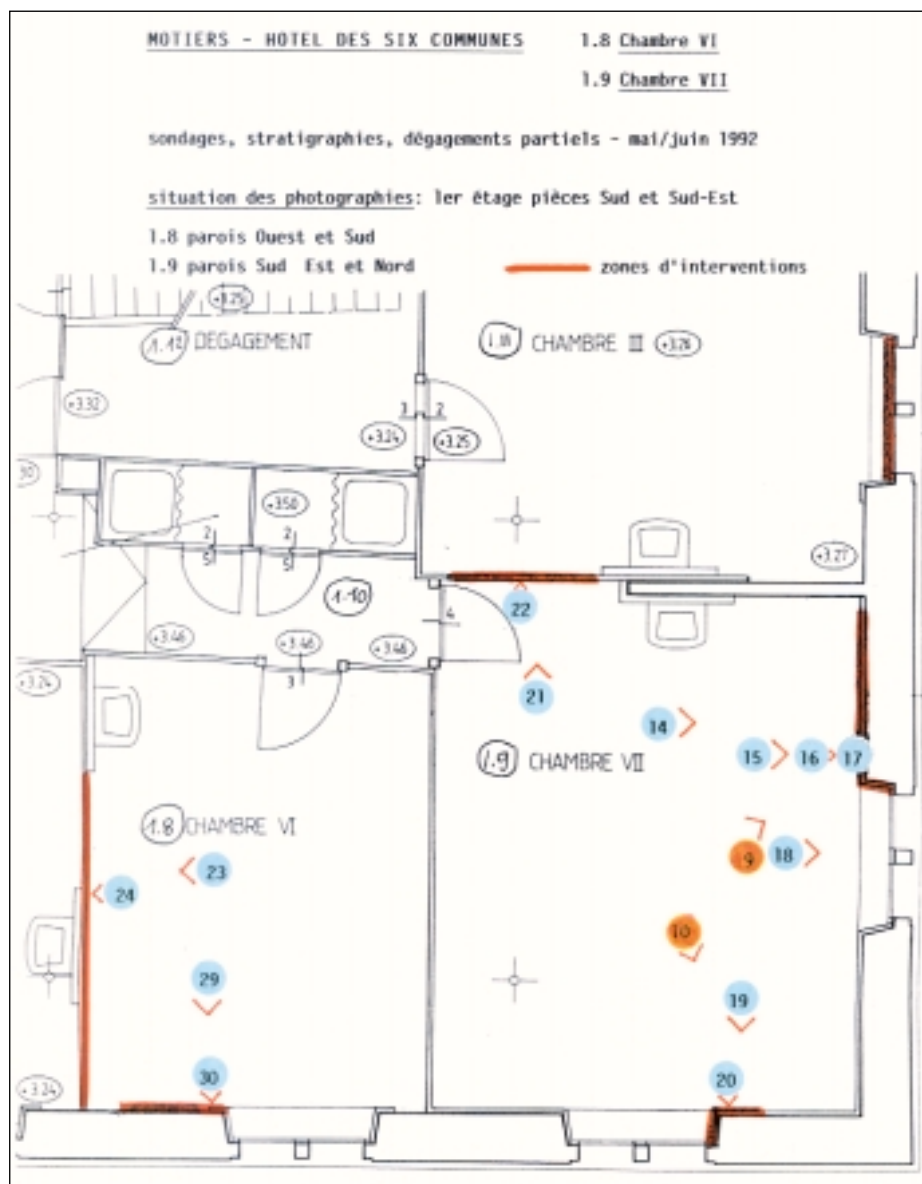


Fig. 5. Pièces, chambres 1.8 et 1.9, parois sud et sud-est (*salle d'avis*), mai à juin 1992. Relevé, localisation des sondages et des prises de vue.

Pièces sud-est 1.7-1.8-1.9 *Salle d'avis* (fig. 5)

Sept périodes ou étapes constituées d'une vingtaine de couches techniques témoignent de l'évolution matérielle et de divers traitements des parois sud et est:

- I. 1526-1527, reconstruction en bois après incendie.
- II. ?
- III. Vers 1600-1612, sur les nouvelles façades en maçonnerie, enduit à la chaux couvert d'un badigeon d'aspect blanc, avec encadrements incisés, peints en ocre jaune et cernés de filets noirs. Décors figuratifs peints en noir avec quelques rehauts ocre et gris, scènes délimitées dans leur partie inférieure par une bande ocre jaune cernée de filets noirs (fig. 6).
- IV. Vers 1723-1729 ou avant?, badigeon blanc couvrant tous les décors peints de la période II.
- V. Après 1729, vers 1817, badigeon d'aspect blanc cassé, beige clair.
- VI. Après 1817, couche picturale d'aspect gris clair.
- VII. Vers 1930, couche picturale d'aspect ocre brun clair. Pose de lambris et de parois de doublage, peinture à l'huile.
- VIII. Vers 1956-1970, rafraîchissement des boiseries, repeints.

**1<sup>re</sup> campagne, synthèse des investigations matérielles**

Les indications fournies dans les plans élaborés par l'architecte Jacques Béguin en 1932 (fig. 7) ne sont pas tout à fait exactes; elles restent toutefois valables pour certains éléments décoratifs observés, éléments non couverts par un ou des badigeon(s) ou des couches picturales. Les décors peints conservés sous des badigeons, pièces 1.7-1.8-1.9, ont échappé à la recherche de J. Béguin, et, au stade des connaissances acquises en 1992, on peut imaginer que le bâtiment recèle encore d'autres décors peints dignes d'attention, notamment dans les pièces 1.3-1.4-1.5.

L'étude historique de P. Allanfranchini répertorie une quantité d'interventions et de travaux, mais ne mentionne malheureusement ni l'exécution, ni la date des décors peints et des scènes figuratives<sup>6</sup>.

En général, huit étapes ou périodes d'interventions matérielles témoignent des nombreux traitements et modifications des pièces sondées. Le décor peint en forme de vase et de bouquet de fleurs mis au jour dans la *salle des gouverneurs* date vraisemblablement de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début

<sup>6</sup> Patrice ALLANFRANCHINI, *L'hôtel des Six Communes...*, janvier 1992.



Fig. 6. Pièce 1.9, paroi sud-est, 5 juin 1992. Phase préliminaire d'interventions: suppression des boiseries, investigations, sondages, délimitation et localisation des décors peints couverts de badigeons.

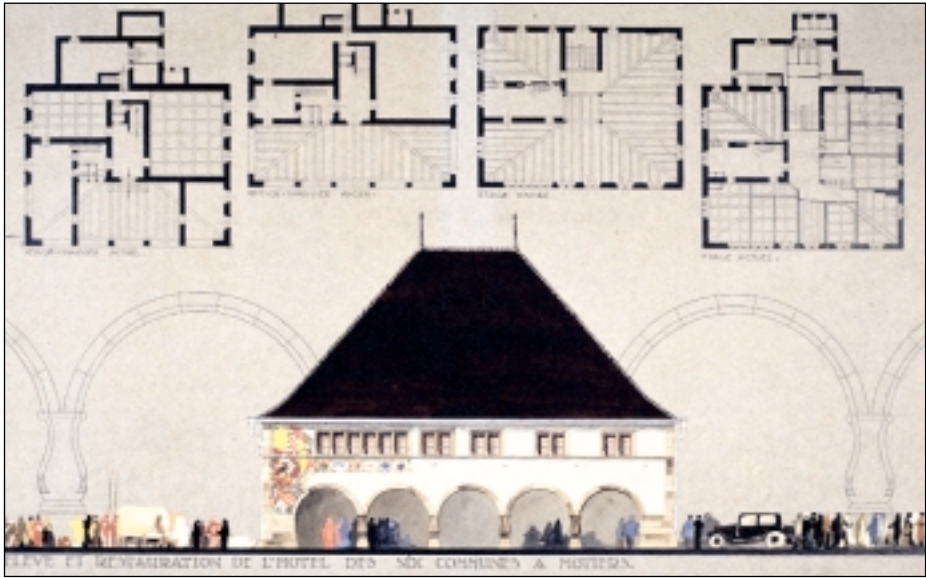


Fig. 7. Relevés et restauration de l'Hôtel des Six Communes à Môtiers, par Jacques Béguin, 1932. Plan conservé dans la *salle des gouverneurs*. Photographie Atelier M. Stähli, 1992.

du XVII<sup>e</sup> siècle; le même type de vase et une facture similaire des motifs peints en noir se retrouvent sur les décors de la Maison Sergeans à Peseux, datés de 1597. Les analogies matérielles et stylistiques témoignent de la main d'un peintre contemporain, voire vraisemblablement d'un même atelier.

Pour les pièces sud-est 1.7-1.8-1.9, appelées par la suite *salle d'avis*, les peintures figuratives et les soulignements d'architecture mis en évidence par les sondages présentent un traitement pictural plus tardif, vraisemblablement de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, soit vers 1600-1612 si l'on tient compte des observations matérielles et des connaissances historiques. En effet, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'édifice est complété par la création d'arcades et l'aménagement en maçonnerie du 1<sup>er</sup> étage auquel on accédait par un escalier daté 1612.

### 1999, 2<sup>e</sup> campagne, sondages complémentaires

Les sondages effectués en mai s'inscrivent dans le cadre des travaux préliminaires de suppression de galandages, plafonds, doublage de parquets... La *salle de justice* est l'objet d'investigations, les sondages et les stratigraphies confirment et complètent les connaissances matérielles acquises en 1992 dans la *salle d'avis* et la *salle des gouverneurs*.

Le but de la 2<sup>e</sup> campagne consiste principalement à :

- mettre en évidence diverses substances matérielles anciennes conservées ;
- délimiter (fig. 8), relever et quantifier leurs surfaces (fig. 9) ;
- constater leur état de conservation ;
- estimer, par des essais, de faisabilité les prestations à faire pour remédier aux altérations, notamment pour consolider les enduits sans cohésion ;
- mettre au jour les décors peints et les sauvegarder.

Un descriptif des interventions envisagées complète les campagnes de sondages.

Les suppressions succinctes des nombreux repeints *post* XVII<sup>e</sup> siècle, appliqués par-dessus les décors peints vers 1600-1618, permettent de délimiter les périphéries des enduits anciens, supports des couches et pellicules picturales, et de restituer les espaces des pièces et des salles tels qu'ils se présentaient au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les décors peints soulignent les cadres architecturaux des ouvertures des fenêtres, baies, etc. ; des inscriptions accompagnent des scènes figuratives inscrites dans des espaces réservés et délimités entre les fenêtres, les baies et une bande horizontale inférieure qui court le long des parois.

### 1999-2000, 3<sup>e</sup> campagne, les travaux de conservation et de restauration

La *salle d'avis*, parois est et sud (pièces 1.7 – 1.8 – 1.9)

Une vingtaine de mètres carrés d'enduits anciens ont été épargnés par les périodes d'interventions qui se sont succédé. La conservation de ces enduits, supports des décors peints du début du XVII<sup>e</sup> siècle, nécessite une série d'interventions exécutées dans l'ordre suivant :

- Délimitation de leurs périphéries ;
- suppression des enduits *post* XVII<sup>e</sup> siècle ;
- consolidation et fixage des enduits, pontage de leurs périphéries ;
- suppression des badigeons *post* XVII<sup>e</sup> siècle, mise au jour des décors peints du début du XVII<sup>e</sup> siècle ; consolidation, fixage et nettoyage des décors peints à sec sur un badigeon ;
- bouchage, colmatage des manques et des lacunes inscrites dans les zones à conserver ;
- intégration des manques, retouches picturales des colmatages et des lacunes de pellicules picturales.

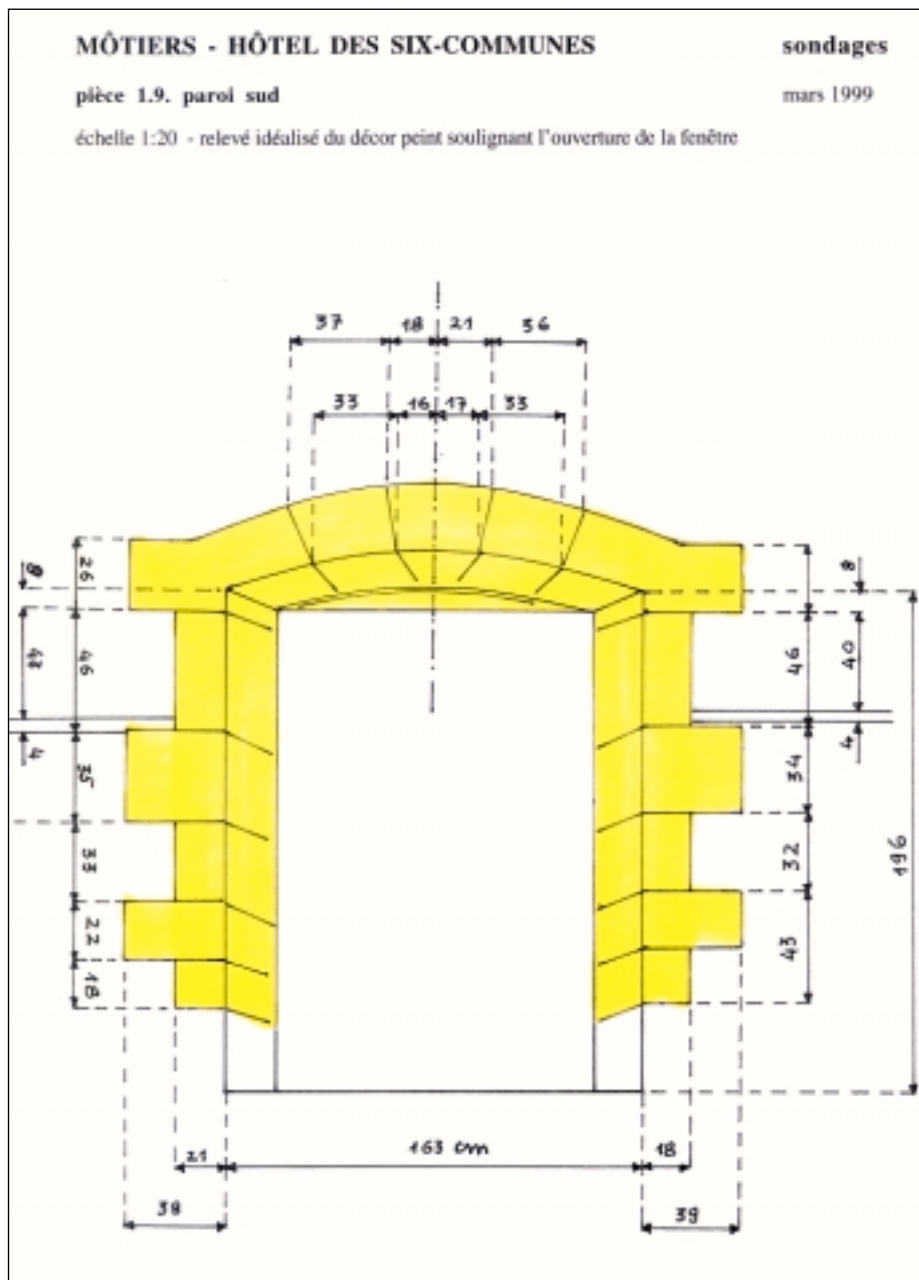


Fig. 8. Pièce 1.9, *salle d'avis*, paroi sud-est, complément à la fig. 6, mars 1999. Relevé consécutif aux sondages, restitution idéalisée du décor peint du début du XVII<sup>e</sup> siècle, imitation d'un appareil, encadrement soulignant l'ouverture de la fenêtre; échelle 1:20.

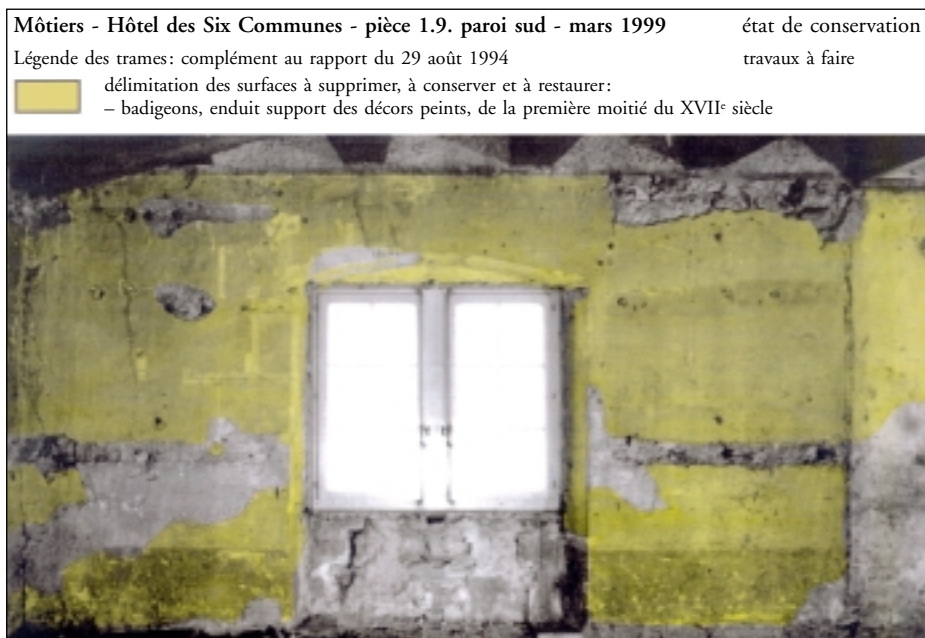


Fig. 9. Pièce 1.9, *salle d'avis*, paroi sud, mars 1999. Identification et délimitation des surfaces d'enduits à supprimer, à conserver et à restaurer.

Les observations consignées à la suite des sondages, stratigraphies, et des essais de faisabilité facilitent les interventions des travaux à faire. Les relevés localisent, identifient, délimitent et définissent les enduits et les niveaux des périodes de badigeons à supprimer et à mettre au jour. Les travaux les plus délicats consistent à rétablir, par injections de chaux micronisée, la cohésion des enduits pulvérulents, et à supprimer patiemment les nombreux badigeons qui couvrent les décors peints.

La *salle d'avis* retrouve peu à peu son aspect ancien, les registres et les rythmes des scènes peintes délimitées par des encadrements comportent non seulement des personnages, mais également une série d'inscriptions; la patiente suppression des badigeons révèle petit à petit des textes auxquels certaines lettres font défauts (fig. 10) (Voir les articles de B. Pradervand et L. Petris).

La *salle de justice*, parois sud, ouest et nord

La partie supérieure des parois présente, dans les espaces entre-poutres, une frise peinte sur du plâtre rehaussé d'entrelacs de motifs floraux et d'inscriptions créés au XX<sup>e</sup> siècle. Le reste des surfaces des parois comprend



Fig. 10. Pièce 1.9, *salle d'avis*, paroi sud-est, octobre 1999, complément aux fig. 6 et 8 et 9. État du décor peint figuratif, des inscriptions et de l'encadrement de la fenêtre après la suppression des badigeons. Traitements en cours: colmatage des manques et des lacunes.

des panneaux. La suppression des surfaces en plâtre et des panneaux met au jour une vingtaine de mètres carrés d'enduits anciens couverts de badigeons. D'importantes saignées de conduites électriques et téléphoniques modifiées et déplacées à de nombreuses reprises témoignent d'interventions récentes effectuées sans discernement. Les sondages localisent et quantifient

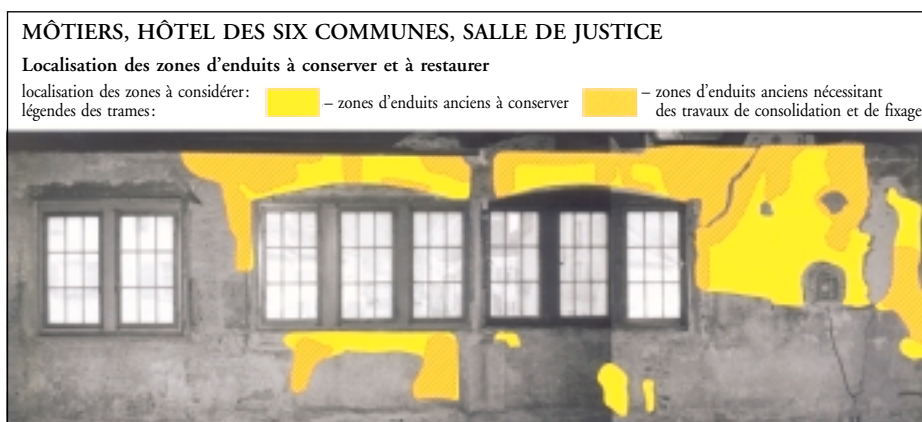


Fig. 11. *Salle de justice*, paroi sud, mai 1999. Relevés, localisation des zones d'enduits à conserver et à restaurer.





Fig. 12. *Salle de justice*, paroi nord, mai 1999. Détail du centre de la paroi, état des enduits après la suppression des panneaux du XX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs installations de poêles et de canaux de cheminée témoignent des modifications et des interventions qui se sont succédé.



Fig. 13. *Salle de justice*, décembre 2000, complément à la fig. 12. Travaux en cours: consolidation et maintien sous presse des enduits anciens sans cohésion, mise au jour des décors peints et des inscriptions.



Fig. 14. *Salle de justice*, décembre 2000, complément à la fig. 13. Suppression des badigeons, détail de la mise au jour d'une inscription et d'un faux appareil.



Fig. 15. *Salle de justice*, paroi ouest, côté nord, mai 1999. Phase préliminaire d'interventions: campagne de sondages consécutive à la suite de la suppression des panneaux installés au XX<sup>e</sup> siècle. Découverte d'une inscription et d'encadrements délimitant un faux appareil et la partie inférieure d'un registre.



Fig. 16. *Salle de justice*, paroi ouest, côté nord, septembre 2000, complément à la fig. 15. Travaux en cours: suppression des badigeons, consolidation et fixage des enduits, mise au jour des décors peints et des inscriptions, première couche d'enduit appliquée sur les manques.

les zones d'enduits à conserver et à restaurer (fig. 11). Puis suivent des travaux et une série d'interventions identiques à celles décrites pour la *salle d'avis* (fig. 12-14).

La suppression des badigeons *post* XVII<sup>e</sup> siècle met au jour des décors peints qui encadrent et soulignent les baies et les anciennes ouvertures; leurs factures sont identiques aux éléments découverts dans la *salle d'avis*: faux appareil peint en ocre jaune, cernés et rythmés par des faux joints d'aspect noir. Au sud, les décors peints permettent de localiser l'emplacement d'une colonnette et des coussièges disparus, et de rétablir le rythme des deux grandes baies. Une bande ocre jaune, semblable à celle de la *salle d'avis*, délimite la partie inférieure de registres rehaussés d'inscriptions (fig. 15 et 16), de scènes figuratives usées et fragmentaires, et d'un ensemble d'armoiries avec les écus des familles Vallier (identique à l'écu



Fig. 17. *Salle de justice*, paroi ouest, côté sud, mai 1999. Phase préliminaire d'interventions: campagne de sondages consécutive à la suite de la suppression des panneaux installés au XX<sup>e</sup> siècle. Découverte de motifs armoriés polychromes, d'encadrements ocre jaune imitation d'un appareil et complété d'une bande inférieure ocre jaune délimitant un espace réservé aux décors peints.



Fig. 18. *Salle de justice*, paroi ouest, côté sud, septembre 2000. Travaux en cours. Suppression des badigeons; consolidation et fixation des enduits; mise au jour des décors peints et des inscriptions; première couche d'enduit appliquée sur les manques et des lacunes.

gravé, fin XVI<sup>e</sup> siècle, mis au jour en 1982 à l'Hôtel de Ville du Landeron), Orléans-Longueville, et des armes de la commune de Môtiers (fig. 17 et 18) (Voir l'article de A. Glaenger).

### **Traitement des lacunes, présentation des décors peints et des inscriptions**

Les nouvelles fonctions attribuées aux deux salles requièrent une présentation qui tienne compte de l'affectation des lieux et des choix architecturaux. Par conséquent, dans ce cas, les traitements des décors peints doivent être adaptés à la réhabilitation de l'ensemble des éléments: planchers, plafonds... La notion d'intégration des manques et des lacunes s'inscrit dans le cadre d'une vision globale, sans choix d'une présentation archéologique, mais avec la conscience de conserver la substance ancienne et de respecter le caractère particulier des décors peints du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les peintures ocre jaune soulignent les éléments architecturaux et délimitent les scènes, elles constituent les cadres qui ordonnent les registres occupés par les décors peints figuratifs, les inscriptions et les armoiries. Les lacunes et les manques d'enduits et de couches picturales inscrits dans les éléments des encadrements et des cadres peints sont restitués dans une tonalité plus claire. Les manques qui affectent les inscriptions, les scènes figuratives et les armoiries sont laissés en retrait et teintés, de manière à ne pas perturber leur lecture. Les lacunes d'enduits et de couches picturales sont comblées puis intégrées en fonction de leur environnement.

De nombreuses taches picturales d'aspect sombre perturbent la vision des décors peints; ces irrégularités sont intégrées de manière à retrouver une unité des fonds, supports des décors peints, tout en conservant la substance des zones parfois fragmentaires. Toutes les interventions ont été effectuées par glacis successifs appliqués à la chaux; les intégrations des lacunes sont exécutées à l'aquarelle.

Pour la *salle de justice*, trois scènes restent peu lisibles. Toutefois l'intégration des fonds, badigeons supports des décors peints, permet en particulier d'identifier sur la paroi sud-ouest des chevaux, des soldats armés, casqués et parfois munis de lances. Bien que fragmentaires et plus tardives les scènes ressemblent par leur dessin peint aux traits et leur technique d'exécution aux décors peints mis au jour en 1987 dans la «Maison Simonin» de Cormondrèche<sup>7</sup>, peintures datées vers 1585.

<sup>7</sup> Marc EMERY, Patrick GASSMANN, Marc STÄHLI, *Musée neuchâtelois*, 1988/3, pp. 165 à 174 et couverture.



Fig. 19-20. *Salle d'avis*, paroi sud. Graffiti incisés au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les décors peints (Photos Fibbi-Aeppli, Grandson).

Signalons également pour terminer la découverte de quelques graffiti – signatures et dessin – incisés au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les décors peints, en particulier dans la *salle d'avis* (fig. 19 et 20).

Marc STÄHLI



Adresse de l'auteur: Atelier de conservation et de restauration M. Stähli, Les Lérins 41, 2012 Auvernier.

## LE DERNIER VOYAGE DE GEORG FORSTER

*L'écrivain allemand né polonais en 1754, le naturaliste et géographe, l'explorateur qui a participé comme jeune homme avec son père au second tour du monde de James Cook, le savant, le professeur à Wilna et à Kassel, le bibliothécaire de l'Electeur de Mayence, le partisan de la Révolution française, le président du Club jacobin de l'éphémère République rhéno-germanique, le prosateur classique qui, selon Friedrich Schlegel, «fait rayonner l'esprit d'un progrès libre» plus que tous les autres, meurt à Paris en 1794. Peu de temps avant, ses problèmes familiaux le mènent encore au Val-de-Travers dans la Principauté de Neuchâtel<sup>1</sup>. La publication complète et critique de sa correspondance des années 1792 à 1794 nous permet de mieux voir les circonstances de ce dernier voyage<sup>2</sup>.*

Le 25 mars 1793, Georg Forster écrit de Mayence à son épouse Therese, fille du philologue Christian Gottlob Heyne de Göttingen, qui, avec son assentiment, a quitté la ville occupée par l'armée révolutionnaire de Custine, avec ses deux fillettes, en décembre 1792 et, après un court séjour à Strasbourg et en passant par Bienne, se trouve depuis janvier à Neuchâtel: «Aujourd'hui, chère Thérèse, avec deux autres députés Potocki et Lux accompagnés du député Haussmann de la Convention nationale parisienne – je partirai pour Paris pour transmettre le vœu de réunion et d'incorporation ainsi qu'une requête de la Convention d'ici à l'adresse de celle-là.»<sup>3</sup> Le 31 mars, il signale à sa «chère femme», dont il ignore encore l'intention de divorcer, son arrivée le soir du 29 et raconte qu'il a lu sa pétition le 30 à la Convention qui l'a acceptée par acclamation et décrété

<sup>1</sup> Il y a plusieurs éditions, anciennes ou récentes et souvent partielles, des œuvres de Forster, surtout depuis que cet écrivain classique et pendant longtemps méconnu a été en quelque sorte redécouvert dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, avec une motivation politique évidente en République démocratique allemande, qui a entrepris la première édition critique (poursuivie après la réunification), en République fédérale d'Allemagne et, dans une moindre mesure, en France. La littérature critique est de plus en plus importante, mais il faut signaler Hermann HETTNER qui lui a déjà rendu justice en 1870 dans sa *Literaturgeschichte des 18. Jahrhunderts*. Parmi les ouvrages récents j'ai consulté plus particulièrement Marita GILLI, *Georg Forster, l'œuvre d'un penseur allemand réaliste et révolutionnaire*, thèse de l'Université de Paris X, 1974/75; Klaus HARPPRECHT, *Georg Forster oder die Liebe zur Welt, eine Biographie*, Hamburg, Rowohlt, 1987 et Ludwig UHLIG, *Georg Forster, Lebensabenteuer eines gelehrten Weltbürgers*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2004. Ces trois publications contiennent d'abondantes bibliographies. Le tome 2 de Philippe GODET, *Madame de Charrière et ses amis*, Genève, Jullien, 1906, m'a été également utile (chapitre «Le ménage Huber»).

<sup>2</sup> *Georg Forsters Werke. Sämliche Schriften. Tagebücher und Briefe*. Hrsg. von der Akademie der Wissenschaften der DDR, 17. Band: *Briefe 1792 bis 1794* und Nachträge, bearbeitet von Klaus-Georg POPP, Berlin, Akademie-Verlag 1989. A peu d'exceptions près (cf. notes 21 et 32) cette correspondance est en allemand, et j'ai traduit toutes les citations qui figurent entre guillemets, en indiquant en note les pages du volume aussi bien pour le texte que pour les éclaircissements de Popp, avec le sigle: AA XVII.

<sup>3</sup> AA XVII, 335.

la réunion des territoires rhénans avec la République. Il pense que la délégation restera encore quelques jours à Paris et note aussi qu'il ne pourra pas se rendre à Besançon où il aurait voulu rencontrer Therese et revoir ses enfants. Quant à sa personne, il a affiché sa volonté «de consacrer ses forces au service de la République» et constate: «Mon parti est pris et décidé une fois pour toutes, je dois vivre et mourir avec.»<sup>4</sup>

Le ménage Forster n'a jamais été heureux. Le 22 mars 1793, Therese écrit de Saint-Aubin (NE), où elle se trouve alors, une longue lettre à son père pour expliquer sa décision de divorcer et, tout en reconnaissant les qualités intellectuelles et humaines de son mari, confesse d'emblée que «physiquement (*sinnlich*) la nature ne nous a pas créés pour être des époux»<sup>5</sup>. Et encore à un autre correspondant: «Même sans l'intervention d'un tiers mon mariage aurait été funeste pour moi...»<sup>6</sup> Cette tierce personne est un ami de Georg, fils du traducteur Michael Huber, l'homme de lettres et publiciste Ludwig Ferdinand Huber, qui a séjourné à Mayence comme chargé d'affaires de la Saxe jusqu'en octobre 1792. Il rejoint Therese à Neuchâtel fin juin 1793.

Ce n'est apparemment qu'à ce moment-là que Forster se rend compte de ce qui se trame entre sa femme et son ami. Le 20 janvier 1793, il propose encore à Therese de venir la chercher à Neuchâtel pour s'établir ensemble dans le Midi ou à Londres<sup>7</sup>, mais quelques mois plus tard, il doit se rendre à l'évidence qu'elle veut une séparation définitive. Le 17 juin, il lui écrit: «Je ne peux pas vivre avec toi et je ne peux pas non plus renoncer à toi...», et le 16 juillet, il déclare en connaissance de cause à Huber: «Ce qui s'est passé, mon ami, ne peut pas être changé; voici donc comment j'envisage les choses et qui doit toujours me disposer au moins de tourner en bien ce qui s'est passé.»<sup>8</sup> Car cet homme est un idéaliste, aussi bien en politique que dans ses liens affectifs, et en dépit de certains moments de détresse, il affiche un optimisme forcené et ne perd jamais espoir. Comme il supporte à contrecœur les excès de la Révolution au nom des principes fondamentaux de celle-ci et de la fatalité de l'Histoire, comme il minimise tous les revers des armées françaises en prédisant de nouvelles victoires, comme il se dit bien portant malgré sa santé chancelante, il s'accommode de l'échec de son mariage pour sauver, avec l'amour de ses enfants, l'amitié de celle qui porte encore son nom et de celui qui l'a profondément blessé. Il ne semble pas qu'il ait songé à un ménage à

<sup>4</sup> AA XVII, 336, 337.

<sup>5</sup> AA XVII, 704.

<sup>6</sup> AA XVII, 706.

<sup>7</sup> AA XVII, 312, 314.

<sup>8</sup> AA XVII, 392.

trois. Pour l'avenir de ses proches, il est toujours prêt à sacrifier son bonheur individuel. Mais tandis qu'il entreprend des démarches en vue du divorce que Therese demande, il continue à lui envoyer de nombreuses et longues lettres, souhaite toujours maintenir une communauté intellectuelle avec elle et son amant et voudrait rétablir des liens de proximité. On a souvent vu, dans ce vœu, une de ses dernières illusions. Pour Philippe Godet, «il y a là des complexités de sentiment qui nous dépassent»<sup>9</sup>.

Dans un de ses messages, Forster fait allusion à la curieuse interaction entre les événements historiques et ses problèmes personnels. En effet, à la crise du couple correspondent en quelque sorte, neuf mois après l'entrée des Français à Mayence, le retrait de l'armée de Custine, le siège de la ville par la Coalition contre-révolutionnaire, sa chute le 23 juillet et la disparition de la République rhénane qu'il représente à Paris<sup>10</sup>. Dorénavant, il est coupé de sa patrie, de sa bibliothèque, de ses manuscrits et de ses biens, proscrit par l'Empire germanique, modestement logé dans la «Maison des patriotes hollandais» non loin du Palais Royal, où il n'est arrivé qu'«avec six chemises dans sa valise», presque sans ressources et sans travail. Il fait plusieurs tentatives, reprend des projets de voyage, imagine une mission officielle en Inde et n'exclut pas un *Asylum* (sic) en Suisse, bien que l'Angleterre, qu'il connaît bien, lui semble préférable.

### Georg Forster, Therese et les Neuchâtelois

En janvier 1793, Forster fait miroiter encore la perspective d'un séjour chez sa femme à Neuchâtel qui lui apporterait «calme, paix et santé» en «compagnie réjouissante» et «dans le cadre d'une belle nature inspiratrice» pour un «travail de génie» (*genialisch*), c'est-à-dire le tome 3 de son chef-d'œuvre *Ansichten vom Niederrhein*. Mais, dès le début, il n'approuve pas l'intention de Therese de s'établir dans la Principauté, car «la situation prussienne de Neuchâtel (*das preussische Verhältnis von Neufchatel*) serait embarrassante pour nous tous»<sup>11</sup>. Et le 5 avril, à propos des «Français (...) destinés à devenir les martyrs pour le bien que la Révolution produira dans l'avenir», il exprime un jugement très négatif sur le pays: «Qu'en Suisse on ait de la peine à partager ce point de vue, je le comprends bien volontiers,

<sup>9</sup> GODET II, 93.

<sup>10</sup> C'est le siège auquel assiste Goethe dans la suite du Duc de Weimar du côté de l'armée prussienne et qu'il évoque près de trente ans plus tard dans *Belagerung von Mainz*. Il connaît Forster et sa femme, qui lui ont déjà rendu visite en 1785, et au début de la première invasion de la France, en août 1792, il a encore passé «deux soirées allègres» à Mayence avec eux et leurs amis «sans parler d'affaires politiques» (cf. *Kampagne in Frankreich*).

<sup>11</sup> AA XVII, 312 et 291. Sur les *Ansichten* cf. M. GILLI, *op. cit.*, 289 ss, «L'historien de la civilisation: *Les Vues sur le Rhin inférieur*».



mais les vertus des Suisses ne m'éblouissent point, bien que j'admette pareillement la dépravation des Français. A mon avis, les Suisses sont les êtres les plus faibles qui existent, et leur soi-disant simplicité n'est pas capable de supporter un examen. Que leurs conditions limitées leur aient tenu à distance bien des maux ne prouve pas leur force de résister au mal.»<sup>12</sup> Ces images contradictoires de la Suisse ne sont peut-être pas étonnantes chez un écrivain de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle marqué par une sensibilité préromantique et parallèlement par la perception critique de la réalité.

Si Therese a choisi Neuchâtel comme lieu de résidence, c'est à cause de Georges de Rougemont, un des notables de la Principauté, Maire de Travers et membre du Conseil d'Etat, jadis étudiant en droit à Göttingen où elle a fait sa connaissance. Arrivée au chef-lieu, elle a été reçue et hébergée dans sa maison pour une période limitée. Tout en dissimulant son projet de divorce et ses velléités républicaines, elle a l'intention de prendre domicile à Colombier, habite ensuite avec les enfants dans une pension à Saint-Aubin – elle écrit également Vaumarcus, et Godet parle de «la maison de campagne de M. de Rougemont» (?) –, qu'elle quitte en juillet pour un petit logement à Neuchâtel, où s'installe également Huber. Il fait figure de protecteur de la famille et respecte la morale bourgeoise en habitant dans un autre quartier. La bonne société neuchâteloise est conservatrice, voire royaliste, et n'aime pas tout ce qui sent de près ou de loin les idées révolutionnaires; même Huber se verra dans l'obligation de prouver qu'il n'est pas Jacobin. En plus, elle a accueilli de nombreux émigrés. Dans une lettre à un ami bâlois, Therese se plaint longuement de ces *cidevans* (sic) qui «craignent Dieu et haïssent les hommes» et qu'elle est obligée de fréquenter dans cette maison<sup>13</sup>. Forster lui écrit le 14 juin qu'il «espère que les gens chez qui elle est ont davantage de cordialité et de vraie sensibilité que leur parenté d'ici»<sup>14</sup>. Il s'agit en l'occurrence, désigné par un simple «J.», de François Jeanneret, homme d'affaires à Paris et partenaire du banquier zurichois Johann Caspar Schweizer, pourtant grand sympathisant des idées nouvelles, ainsi que de la femme de celui-ci, une nièce de Lavater, dont Forster critique le comportement aristocratique, la «misanthropie» et la «superstition». Elle le «dégoûte» autant que son mari qui ne pense qu'à profiter des bouleversements sociaux pour ses spéculations financières et immobilières, tandis que Jeanneret lui apparaît comme «un des égoïstes les plus insensibles et les plus étroits que j'ai jamais vu» et «un ami déterminé du despotisme».

<sup>12</sup> AA XVII, 338.

<sup>13</sup> AA XVII, 730.

<sup>14</sup> AA XVII, 366 s.

On comprend que le milieu neuchâtelois, et plus particulièrement le clan Rougemont, lui soit suspect, et qu'il ne pense plus à un asile dans notre pays. Le 16 juillet, il exhorte sa femme: «Sois tranquille vu la bêtise ou plus exactement la niaiserie de tes Suisses simplets. Ils ne m'ont pas frappé, car on me les a prédits tels. (...) La canaille chrétienne ne comprend pas qu'on peut se suffire à soi-même et vivre sans elle.»<sup>15</sup> Pourtant sa solidarité avec le régime révolutionnaire est mise à rude épreuve, et il doute parfois de pouvoir continuer à vivre dans cette France qui s'entre-déchire. Le 21 août 1793, il regrette formellement de ne pas avoir quitté Mayence en 1792 pour se retirer dans la ville libre de Hambourg ou dans le Holstein danois, car dans la situation actuelle il n'a plus aucune chance d'obtenir un poste. «Les opinions ne sont pas libres et ne sont pas à l'abri des punitions auxquelles elles doivent être exposées dans l'état de violence des choses; ainsi je prononce mon propre jugement dès que j'entre dans un domaine public pour agir. La vertu, l'intention honnête, le sacrifice ne sont rien; l'appartenance visible à un parti (*das Schiboleth*) est tout. (...) Ce que vous désapprouvez là-bas violemment (*Das, worüber Ihr dort knirscht*), l'opinion que les R(ougemont) et consorts se font de nous est plus vraie que tout ce qu'ils savent et croient eux-mêmes, seulement d'une manière complètement différente et en face de finalités complètement différentes; seulement ils raisonnent sur cela comme des filous et moi en homme loyal.»<sup>16</sup>

Forster ne s'exprime pas toujours aussi durement sur les habitants de la Principauté, il lui arrive même de réviser son jugement. C'est notamment le cas d'Isabelle de Charrière, femme d'esprit et «aristocrate révolutionnaire»<sup>17</sup> dont Huber deviendra le traducteur et que Therese fréquente déjà avant l'arrivée de celui-ci. Le 23 juin, Georg remercie Therese de la «description» de cette personne «fort intéressante», mais la met tout de suite en garde devant un «être noble et généreux» qui trop facilement «s'abandonne aveuglément et sans examen à son sentiment, s'engage d'autant plus facilement dans une voie fautive et contre nature, qui doit la rendre méprisante à tous ceux qui ont une sensibilité plus pure et plus simple. (...) Elle a été trompée, mais le mouvement tempétueux de son cœur laisse supposer que bien d'autres que son mari ont de quoi se plaindre d'elle»<sup>18</sup>. Et finalement il estime qu'un comportement aussi versatile est plus «révoltant» chez une femme que chez un homme, conclusion quelque peu misogyne, très

<sup>15</sup> AA XVII, 390 s.

<sup>16</sup> AA XVII, 424.

<sup>17</sup> Cf. Isabelle de CHARRIERE: *Une aristocrate révolutionnaire. Ecrits 1788-1794*, éd. Isabelle Vissière, Paris, éd. des Femmes 1988. Mais comme beaucoup d'autres, elle n'est «révolutionnaire» que jusqu'à la première Terreur.

<sup>18</sup> AA XVII, 371 s. Dans la même lettre, il atténue «un peu» son jugement sur le couple Schweizer.

probablement motivée par la crainte que, sous l'influence d'une femme émancipée, Therese se décide à prendre sa destinée en ses propres mains. Toujours est-il que deux semaines après il n'hésite pas à rectifier: «Ta M(me.) d(e) Ch(arrière) semble tout de même avoir conservé beaucoup de cette noble fierté qui nous préserve de faire entièrement le naufrage de l'humanité et de la vertu.»<sup>19</sup> Il espère aussi qu'elle puisse aider par ses relations à récupérer les biens restés à Mayence. Et beaucoup plus tard, il note encore avoir lu «avec plaisir» les *Lettres trouvées dans des porte-feuilles d'émigrés* (*Die Emigrantenbriefe der Fr von Charriere*)<sup>20</sup>.

### **Le voyage à Pontarlier et au Val-de-Travers**

En août, Forster a quitté, avec un collègue, Paris pour Cambrai puis Arras, enfin chargé d'une mission. Il s'agit de sonder auprès de l'armée anglaise, qui avance face à l'armée du Nord, la possibilité d'échanger des prisonniers. Le résultat est nul, il passe des semaines relativement calmes malgré les nouvelles de Paris où débute la seconde Terreur, essaie de travailler, continue à écrire à Therese et faire des démarches pour le divorce. Le 3 octobre, il demande au Ministère des Affaires Etrangères «un congé de cinq ou six semaines» pour «accélérer la conclusion de cette affaire» (...), «de me rendre dans une de nos villes sur les frontières de la Suisse, où se trouve ma femme, et de lui faciliter par ce moyen la conférence que la loi exige lorsque le divorce se fait par le consentement mutuel des partis»<sup>21</sup>.

Le congé accordé, il passe par Paris et arrive, sans doute via Besançon et «par soixante relais de poste», probablement le 31 octobre à Pontarlier. Il ne dit pas où il loge, mais on imagine volontiers qu'il s'agit de l'Hôtel de la Poste que nous connaissons encore. Le 1<sup>er</sup> novembre, il écrit à Therese à Neuchâtel qu'il est absolument exclu pour elle, Huber et les enfants de venir à lui, parce que les lois sont trop sévères. En effet, sa femme, qui a quitté la République, est considérée comme émigrée et risquerait sa tête. Dès lors, il propose de les rencontrer en Suisse. «Je te prie donc, demande à Rougemont si je peux venir en toute sécurité pour quelques jours à Môtiers et, si cela était nécessaire, à Neuchâtel. Mon passeport stipule que je suis agent du Conseil exécutif et que j'ai la mission de négocier à propos d'échanges de prisonniers de guerre. Respectera-t-on suffisamment

<sup>19</sup> AA XVII, 385.

<sup>20</sup> AA XVII, 467.

<sup>21</sup> AA XVII, 455 s. La lettre, écrite en français, se trouve dans les Archives du Ministère. On ne sait pas à qui elle a été envoyée, mais elle fait état de la même demande adressée directement «au Citoyen Ministre» (Deforgues).

ceci, étant donné que je ne veux pas faire d'autres démarches officielles là-bas, mais que je désire seulement être avec vous et faire une requête pour pouvoir obtenir ce qui est indispensable en vue d'une décision rapide dans notre affaire? Lui (Rougemont) excepté, personne n'a besoin de savoir que je m'y trouve.»<sup>22</sup> Il demande encore d'indiquer l'auberge (*das Wirtshaus*) où il doit s'arrêter et de faire le nécessaire, avec l'aide de Rougemont, pour que la «municipalité à Môtiers» ne fasse «pas de difficultés».

Le plan se réalise comme prévu et l'entrevue au Val-de-Travers s'étend sur plusieurs jours, mais quelques points ne seront jamais tout à fait clairs. D'abord la datation. On croit pouvoir la fixer du 3 au 5 novembre<sup>23</sup>, encore que Therese parle de «quatre jours»<sup>24</sup>. Plus incertaine encore est la localité. Dans sa lettre, Forster nomme trois fois *Mottiers* (sic). La rencontre passée, il n'y revient pas dans sa correspondance et ne cite aucun autre lieu. Mais longtemps après l'événement, celle qui est devenue Therese Huber, dans la première édition, par ailleurs très peu fiable, des lettres de son ex-mari, note que la rencontre a eu lieu à Travers<sup>25</sup>. La confusion entre Môtiers, Môtiers-Travers et Travers semble patente, et il n'y a pas de raison plausible pour situer le rendez-vous ailleurs qu'à Môtiers et, si tel est le cas, à l'Hôtel des Six Communes. Mais ce n'est évidemment qu'une hypothèse. De toute manière, les historiens et biographes même récents passent en général rapidement sur un détail qu'ils considèrent probablement comme anodin. Certains mentionnent à peine le dernier voyage en tant que tel<sup>26</sup>, d'autres se contentent de parler d'un «village suisse situé à la frontière»<sup>27</sup> ou «d'une auberge de campagne isolée» dans «la petite localité de Travers près de la frontière»<sup>28</sup>, à moins qu'on ne préfère l'évocation quelque peu romancée du «petit village isolé» de Môtiers, «où Rousseau avait trouvé un refuge», qui n'aurait pas pu les loger, pour les obliger d'aller «quelques kilomètres plus loin en direction du lac» dans le «pauvre bourg solitaire» de Travers «nommé la Sibérie de Suisse», en s'abritant de la pluie, du brouillard, du froid et de la première neige «dans une auberge aux murs épais et voûtes basses»<sup>29</sup>.

<sup>22</sup> AA XVII, 462.

<sup>23</sup> AA XVII, 776.

<sup>24</sup> AA XVII, 783.

<sup>25</sup> AA XVII, 776.

<sup>26</sup> M. GILLI, *op. cit.*, 581, sans parler de la rencontre, insiste sur l'importance des deux rapports sur la situation politique en Suisse envoyés par Forster au Ministère «de la frontière du Comté (sic!) de Neuchâtel», tandis que Popp (AA XVII, 776) constate qu'il n'y a pas de preuve d'une autre mission politique exceptée la mention dans son passeport pour Arras, qui apparemment aurait suffi pour traverser la frontière.

<sup>27</sup> *Forsters Werke in zwei Bänden*, ausgewählt und eingeleitet von Gerhard Steiner, Berlin und Weimar 1979 (Bibliothek deutscher Klassiker), Einleitung, I.I.

<sup>28</sup> UHLIG, *op. cit.*, 338.

Ce n'est qu'après son retour à Pontarlier que Forster se plaindra du mauvais temps, ainsi le 11 novembre à Huber: «depuis trois jours il pleut à verse», «il fait un vent furieux comme si le dernier jugement ramenait encore une fois un déluge», et il se demande si le fatalisme auquel il s'abandonne n'est pas influencé par «ce débordement de la Nature»<sup>30</sup>. Car d'avoir revu ses fillettes et dû les quitter de nouveau l'a complètement bouleversé<sup>31</sup>. Il réussit tout de même à se ressaisir, écrit de longues lettres à Therese et à son amant, lit dans sa chambre, s'intéresse aux affaires françaises tant politiques que militaires, essaie de se souvenir avec précision de ses expériences allemandes<sup>32</sup>, disserte sur le destin et le sens de la Révolution, se consacre à ses derniers écrits *Darstellung der Revolution in Mainz* et *Parisische Umriss* qui restent inachevés et approuve du bout des lèvres l'idée du couple de se retirer à Zurich s'ils ne peuvent rester à Neuchâtel, car «pour ce qui concerne la littérature allemande», et «uniquement pour cela», cette ville est «plus acceptable qu'un autre lieu en Suisse»<sup>33</sup>.

Le 27, il signale aux deux qu'il appelle tour à tour «mes chers enfants», «mes plus chers amis» ou «mes bien-aimés» son arrivée à Paris après un voyage pénible. Le 11 décembre, il écrit qu'il souffre d'une inflammation de poitrine depuis trois jours, le 27, qu'une vilaine rechute l'immobilise, et dans sa dernière lettre du 4 janvier 1794 qu'il est très malade, mais qu'«il n'y a pas de danger». L'ultime salut va à ses enfants. Si les circonstances de son décès, survenu le 10 janvier, sont bien connues, la rencontre au Val-de-Travers n'est pas ou mal documentée. Ce reste de secret appartient à un homme que les uns louent comme le héros allemand de la Révolution française et que les autres considèrent comme un témoin tragique de l'échec de cette même Révolution, mais en qui presque tous reconnaissent un des meilleurs écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Manfred GSTEIGER

Adresse de l'auteur: Manfred Gsteiger, Pertuis-du-Sault 10, 2000 Neuchâtel.

<sup>29</sup> HARPPRECHT, *op. cit.*, 594.

<sup>30</sup> AA XVII, 460.

<sup>31</sup> Son message à Therese du 5 et 6 novembre (AA XVII, 462 s) en est la preuve émouvante.

<sup>32</sup> AA XVII, 465. Pour expliquer et sans doute justifier son comportement à Mayence lors de l'occupation par les Français, il souhaite que la copie d'une lettre en français qu'il a envoyée à Johannes von Müller, le 16 novembre 1792 (*ib.*, 245 ss), soit rendue publique. (*ib.*, 471). Le célèbre historien schaffhousois a été Conseiller d'Etat de l'Electeur. Il a quitté Mayence lui-même en suggérant à Forster de rester sur place et de s'engager en vue de l'évolution politique future (*ib.*, 235 et 648).

<sup>33</sup> AA XVII, 475, 477.

## RETOUR AU « CAS GUILLEMIN »<sup>1</sup>

Quelques mots de présentation sont nécessaires pour que mon propos, et notamment le titre donné à ces quelques pages, soient tout à fait limpides. On pourra constater avec quelle fréquence y apparaît le pronom « je » : Guillemin non plus ne se dissimulait derrière aucune rhétorique prétendument objective (le fameux « nous » ou, pire, le non moins artificiel « on » de la dissertation) ; et, quant à moi, je ne saurais parler de cet homme impersonnellement.

C'est Jean Sullivan qui, jadis, avait suggéré d'intituler *Le Cas Guillemin* le livre qu'il me demandait d'écrire à partir des entretiens que j'aurais avec l'auteur des *Regards sur Bernanos* : c'était le livre qu'Henri Guillemin venait alors de publier<sup>2</sup> et, à la suite de mon billet dans *Etudes*<sup>3</sup>, nous étions entrés en correspondance. Dès notre première rencontre (en janvier 1977, à Douai, à l'issue d'une conférence qu'il avait donnée sur de Gaulle), un lien d'une force étonnante s'était noué entre deux hommes que leur différence d'âge – plus de quarante ans – ne destinait pas forcément à devenir amis. Nous nous sommes vus plusieurs jours, durant l'été 1977, dans sa maison de Bourgogne ; j'en suis reparti avec plus de dix heures d'enregistrements. L'année qui a suivi s'est passée à reformuler le texte ainsi obtenu : on verra plus loin ce qu'il faut entendre par là. Dans le même temps, accueilli sans restrictions chez Gallimard, j'ai pu consulter et dépouiller longuement les dossiers de presse de toutes les œuvres de Guillemin depuis *Le Coup du deux Décembre* (son premier livre chez cet éditeur, en 1951). A partir de ce fonds, et d'enquêtes complémentaires en bibliothèque, j'ai bâti un livre constitué pour moitié de nos entretiens réécrits, pour moitié d'une synthèse critique en deux temps, nos dialogues trouvant leur place naturelle au centre du volume. Malheureusement, Gallimard, pourtant commanditaire de l'ouvrage, le jugea trop épais et n'accepta de publier que les entretiens, seuls ; il fut tout juste possible d'y adjoindre, à la demande de Guillemin, la réédition d'un texte de 1937 auquel il tenait beaucoup, *Par notre faute*, bref et sévère essai sur la responsabilité historique et spirituelle de l'Église catholique – essai dont, quarante ans plus tard, il trouvait l'actualité toujours aussi évidente. Ainsi

<sup>1</sup> Je remercie vivement M<sup>e</sup> Gérard Boulanger et la Ligue des Droits de l'Homme, organisateurs, à Bordeaux, en novembre 2003, du colloque « Henri Guillemin humaniste, chrétien, laïque », de m'avoir autorisé à publier séparément cet article, qui figurera ultérieurement dans les actes ; j'en propose ici une version légèrement différente, qui puisse être lue indépendamment des circonstances étroites du colloque.

<sup>2</sup> Gallimard, 1976.

<sup>3</sup> Décembre 1976, pp. 730-731. J'avais déjà rendu compte, dans la même revue, de son recueil d'articles *Précisions* (Gallimard, 1973 ; *Etudes*, janvier 1974, pp. 146-147).

parut, sous le titre initialement prévu, *Le Cas Guillemin*<sup>4</sup>. Quant aux pages écartées, désormais orphelines de celles qu'elles auraient dû encadrer, elles n'en formaient pas moins un tout cohérent, ce qui leur a permis finalement de trouver accueil aux Editions d'Utovie, dont le jeune directeur, Jean-Marc Carité, était de longue date en contact avec Guillemin par l'intermédiaire de son père<sup>5</sup>. Comme il venait de rééditer *Zola, légende et vérité*<sup>6</sup>, il m'a proposé d'intituler mes propres pages *Guillemin, légende et vérité* – ce qui fut fait<sup>7</sup>. Et voici que, vingt ans plus tard, le même Jean-Marc Carité vient de recueillir le fonds Guillemin de Gallimard, afin de le rééditer progressivement: retour à l'unité, en quelque sorte<sup>8</sup>.

Autre aspect des choses: lorsque Henri Guillemin est mort, en 1992, sa célébrité polémique était intacte, mais demeurait restreinte à un public limité de connaisseurs (et d'ennemis...); peu de ses livres avaient atteint de gros tirages: essentiellement *Nationalistes et «nationaux»*, publié directement en poche<sup>9</sup>, et *L'Affaire Jésus*<sup>10</sup> où, pour la première fois, sans passer par l'intermédiaire d'un sujet historique ou littéraire, il disait sa vision du «Nazaréen» et de l'Église catholique. Au moment même de sa disparition, l'écho médiatique est demeuré modeste, et il a fallu l'approche du centenaire de sa naissance (19 mars 1903) pour que soient prises diverses initiatives. Avant d'être invité à m'associer aux travaux de l'association «Présence d'Henri Guillemin», fondée à Mâcon, sa ville natale, par M<sup>e</sup> Michel-Antoine Rognard, j'ai été convié, le 14 mars 2002, à Neuchâtel (où Guillemin a vécu, comme on sait, toute la seconde moitié de sa vie), à prendre la parole lors d'une journée d'hommage de la Faculté des Lettres à la mémoire de Marc Eigeldinger, grand professeur et critique littéraire dont la famille venait de lui léguer sa riche bibliothèque; en m'invitant, Daniel Sangsue, organisateur de cette journée, savait bien, et m'en avait averti au cas où je ne m'en serais pas déjà douté, que je n'aurais pas seulement parmi mon auditoire des amis d'Henri Guillemin (Eigeldinger lui-même le détestait...); et, en effet, après avoir parlé, j'ai eu à subir, de la part de Neuchâtelois mais aussi d'un célèbre universitaire français,

<sup>4</sup> Gallimard, 1979, 248 pages. *Par notre faute* occupe les pp. 212-236.

<sup>5</sup> Carité et Henri Guillemin s'étaient trouvés mêlés ensemble, avant la guerre de 1939, à l'aventure de *Sept* et de *La Vie intellectuelle*, deux remarquables publications dominicaines; c'est dans la seconde de ces revues qu'avait été publié l'essai *Par notre faute* (10 septembre 1937, pp. 326-364).

<sup>6</sup> Utovie, 1979. L'édition originale de ce livre de Guillemin a été publiée, sous le même titre, chez Julliard en 1960.

<sup>7</sup> Utovie, 1982, 220 pages.

<sup>8</sup> Dans l'intervalle, j'ai également publié chez Utovie un essai de bibliographie des écrits d'Henri Guillemin, qui complète les deux ouvrages précédents (*Soixante ans de travail*, 1988, 112 pages).

<sup>9</sup> Gallimard, coll. «Idées», 1974.

<sup>10</sup> Seuil, 1982, puis «Points-Seuil», 1984.

décédé depuis, quelques échantillons d'anecdotes filleuses qui prouvent que les haines sont au moins aussi durables que les amitiés: aussi suis-je reconnaissant à Max Milner et à Jean Borie d'avoir, contre eux, pris non pas ma défense (j'avais dit ce que je voulais dire, et ce n'était nullement un dithyrambe sans nuances), mais celle de Guillemin, en des termes à la fois chaleureux et dignes. Mais enfin la tension perceptible à Neuchâtel a fait qu'en mars 2003, à Mâcon, j'ai goûté avec d'autant plus de plaisir la sympathie profonde avec laquelle tous m'ont accueilli, dans le fil de leur attachement même pour Guillemin: leurs efforts ou les miens n'avaient rien d'un attendrissement suspect, mais visaient simplement à faire connaître l'homme vrai qu'il était. J'ai prononcé, dans l'amphithéâtre qui porte son nom, une causerie largement basée sur des éléments inédits, et elle-même restée inédite (elle n'a pas été enregistrée); un peu plus tard encore (novembre 2003), lors du colloque organisé pour l'année du centenaire à la médiathèque de Bordeaux, par la Ligue des Droits de l'Homme, je n'ai pu reprendre qu'un petit nombre des éléments de cette étude inédite, vu le temps restreint dont je disposais; aussi ai-je souhaité, en rédigeant le texte qu'on va lire, faire la synthèse de mes trois prises de parole (Neuchâtel, Mâcon, Bordeaux), afin de rendre le plus riche possible le sens de ce mot «cas» appliqué à Henri Guillemin.

\*

\*   \*

Guillemin est d'abord un cas parce que, pour un certain nombre de raisons, il s'est progressivement mais nettement écarté de l'itinéraire qui semblait tracé pour lui. Il n'a pas été ce qu'il aurait «dû» être.

D'origine modeste (son père était cantonnier), Henri Guillemin a reçu de la III<sup>e</sup> République ce qu'elle pouvait offrir de meilleur aux enfants méritants (et doués): boursier à Mâcon, «khâgneux» à Lyon, normalien en 1923, agrégé ès lettres en 1927, il a ensuite parcouru rapidement les étapes traditionnelles de la formation universitaire. Docteur en 1936 avec une thèse sur *Le «Jocelyn» de Lamartine* qui fait toujours autorité<sup>11</sup>, il est aussitôt nommé professeur, à trente-trois ans. Il enseigne deux ans à l'Université du Caire, puis est élu à la Faculté des Lettres de Bordeaux en 1938. Rien ne permet encore<sup>12</sup> de voir en lui autre chose qu'un brillant

<sup>11</sup> Boivin, 1936, et Genève, Slatkine reprints, 1967.

<sup>12</sup> Sauf si on lit de près ce qu'il est déjà capable d'écrire: je rêve de pouvoir éditer bientôt les dizaines d'articles qu'il rédigea pour le quotidien *La Bourse égyptienne* durant son séjour au Caire et jusqu'à l'automne 1939, et dont la plupart sont passionnants d'enthousiasme et de liberté de ton – mais, évidemment, à peu près introuvables.



sujet de l'Université française: il a fait sa thèse avec Daniel Mornet, type du mandarin de la Sorbonne, il publie des articles érudits et des documents inédits dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, et même dans la *Revue des Deux Mondes*<sup>13</sup>! Evidemment, très jeune, il a été le secrétaire personnel de Marc Sangnier, ce catholique de gauche, et il est resté son ami très proche; c'est un signe inquiétant, peut-être.

Ce qui précipite l'évolution des choses, c'est la guerre. Dénoncé dans *Je suis partout* comme faisant partie de ceux qui favorisent le passage de résistants en zone libre, Henri Guillemin envoie sa famille en Suisse et y passe lui-même, à l'automne 1942, sans savoir qu'il va vivre dans ce pays d'accueil le reste de son âge. Après la Libération, il se présente à la Sorbonne. La qualité de son dossier lui permet de solliciter légitimement un tel poste; il est écarté, pour des raisons explicitement idéologiques (trop à gauche) et religieuses (trop catholique). Cet échec le détermine à réorienter sa carrière, et à accepter le détachement qu'on lui propose à l'ambassade de Berne; une fois, il tente de revenir à l'enseignement en briguant, à Bâle, un poste dont il est à nouveau écarté; il a l'élégance de féliciter, ès qualités d'attaché culturel, son adversaire, qui lui en a gardé rancune comme d'une hypocrisie... Toujours est-il que, rejeté par l'institution<sup>14</sup>, il s'est trouvé du même coup libéré pour ses travaux personnels.

Faut-il le croire pour autant lorsqu'il affirme n'avoir changé, ou plutôt n'être devenu lui-même, qu'après avoir quitté l'Université française? Il y a chez lui, il ne s'en cache pas, un désir de se comparer à son cher Victor Hugo, venu sur le tard à la conscience véritable du social et des « misères ». Mais, en réalité, tout l'essentiel est en germe dès ses premiers travaux, et se manifeste d'autant plus librement qu'il écrit dans des organes extérieurs, précisément, à l'Université. Ainsi, dès juin 1937, dans la revue des dominicains, ces mots significatifs, à propos de Lamartine: « Incassables légendes de l'histoire littéraire! Elles se transmettent, inexorables, de manuels en manuels. Ecoliers, nous les recevons, et nous emportons avec nous dans la vie ces images absurdes ou menteuses qui nous servent à discourir, péremptoirement, sur des inconnus. »<sup>15</sup> Tout est là, y compris le style, si reconnaissable...

Des traditions fausses sur Lamartine écrivain, le thésard Guillemin est naturellement passé aux erreurs sur Lamartine homme politique, et c'est là, en fait, que s'est constituée l'armature centrale de son œuvre: ce

<sup>13</sup> Guillemin a publié dans cette revue des fragments du journal de Ducôté, le valet de chambre de Lamartine pendant le voyage en Terre Sainte (« Un témoin du voyage de Lamartine en Orient », *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juin 1937, pp. 542-564).

<sup>14</sup> Sauf sous la forme de cours donnés à Genève, jusqu'en 1973, comme « privat-docent ».

<sup>15</sup> *La Vie intellectuelle*, 25 juin 1937, p. 439.

va-et-vient constant entre histoire littéraire et histoire tout court, l'une se nourrissant de l'autre dans une osmose interdisciplinaire qui, certes, n'était guère à la mode en ce temps-là et qui, jusqu'à une époque récente, a largement contribué à donner de Guillemin une image partielle, tronquée, selon que s'exprimait (même en sa faveur) un historien ou un «littéraire»<sup>16</sup>.

\*

\* \* \*

Que dire, aujourd'hui, de Guillemin? Parlons d'abord des inédits – peut-être le domaine à propos duquel, au fil du temps, se sont exprimés le plus de jugements hostiles contre son travail. Il l'a un peu cherché: dès la fin des années 1930, et pendant plus de vingt ans voire davantage, il a mis en vedette ou laissé mettre en vedette, dans les titres de ses articles, une mention comme «avec des documents inédits», ou tout autre semblable. Or, souvent, ces inédits étaient ou paraissaient hostiles à de grands noms du patrimoine littéraire; et, circonstance aggravante pour un [ex-]universitaire, leur publication était de qualité discutable. Rappelons brièvement ce que l'on peut dire de cet aspect du cas Guillemin.

Lui-même a toujours affirmé que c'est la chance qui l'avait mis en contact avec les plus belles – et les plus «sensibles» – de ses sources: publication de la masse des manuscrits intimes de Hugo, rendue possible par son petit-fils Jean, ou bien tous ces papiers Vigny connus soit dans le cadre de ses fonctions diplomatiques<sup>17</sup>, soit parce que son cher Marc Sangnier, descendant naturel du vicomte<sup>18</sup>, lui avait permis d'y avoir accès. A ce propos on a accusé, on accuse encore Guillemin d'avoir dérobé des documents, notamment chez les Sangnier; il me paraît difficile de le croire, pour de multiples raisons d'évidence morale, de ces «raisons du cœur» dont la démonstration n'est pas possible – mais d'autres constatations, de bon sens, sont possibles. Un des objets de la dispute est un fameux papier rédigé à Compiègne, que Guillemin considère comme une preuve de l'activité de délateur de Vigny, ce que nie, évidemment, le camp

<sup>16</sup> A cet égard, nous devons nous féliciter hautement que le colloque de Bordeaux, grâce aux enseignants de son université, ait enfin permis aux uns et aux autres de parler à la même tribune.

<sup>17</sup> Afin d'éviter des répétitions inutiles, je renvoie ici au *Cas Guillemin*, pp. 107-108.

<sup>18</sup> Marc Sangnier était le petit-fils de Louise Lachaud, elle-même née des amours de Vigny et de Virginie Ancelot, et héritière du poète. Des convenances de bon ton s'opposent encore aujourd'hui à ce qu'on le dise aussi clairement, mais, comme me l'écrivait Guillemin lui-même, «les Sangnier ne sont pas peu fiers d'être 'de la famille de Vigny'» (lettre du 28 mars 1985). M. Jean Sangnier, fils de Marc, a d'ailleurs, en quelque sorte, officialisé cette fierté en ouvrant avec une admirable générosité ses malles de documents aux éditeurs de la *Correspondance* de Vigny, et en permettant ainsi la publication, malheureusement interrompue pour le moment, de plusieurs milliers de lettres inédites (édition dirigée par Madeleine Ambrière, quatre volumes parus couvrant les années 1816-1843, PUF, 1989-1997).

adverse; peu importe qui a raison<sup>19</sup>. Ce qui est en cause, c'est la publication même, techniquement parlant. Les éditeurs récents des papiers Vigny constatent des différences de ponctuation, voire de mots entre ce que Guillemin a publié et ce qu'eux-mêmes lisent sur les autographes<sup>20</sup>, et, avec naïveté pour les uns, dans une intention de dénigrement pour d'autres, ils laissent entendre que ces différences viennent de ce que Guillemin possédait, d'une provenance inconnue mais implicitement suspecte, une autre version des mêmes textes! Evidemment non. La solution est bien plus simple, même si elle est désagréable à énoncer pour un passionné de Guillemin: il était, tout simplement, mauvais éditeur. Mauvais parce qu'inattentif, d'abord, mais aussi mauvais comme on l'avait été, pendant des décennies, lorsqu'on éditait des manuscrits; de même qu'en traduction il y a eu longtemps de belles infidèles, de même on arrangeait sans états d'âme les autographes trop mal léchés. Rappelons, à titre d'exemple simple, l'écart abyssal qui peut séparer la publication de la même lettre de Balzac à M<sup>me</sup> Hanska par sa destinataire devenue veuve – là, on peut parler de falsification; la correspondance de Flaubert, et de bien d'autres, a subi les mêmes mutilations familiales – et par Marcel Bouteron, dans la première édition sérieuse des *Lettres à l'Etrangère*; et pourtant cet éditeur, considéré (à juste titre) comme le « père » des études balzaciennes, a lui-même multiplié les coupures, les atténuations, les erreurs: il a fallu attendre Roger Pierrot, plus de cent ans après la mort de l'écrivain, pour avoir la première édition correcte<sup>21</sup>. Il se passe exactement la même chose avec Guillemin éditant Vigny; il recopie, chez Marc Sangnier ou ailleurs, probablement au crayon et en écrivant tout petit, à son habitude, et l'on s'étonne qu'ensuite la retranscription, puis la dactylographie, puis l'édition puissent entraîner des à-peu-près! Ce n'est pas tout; nous savons, par des attaques qui ne viennent plus, cette fois, d'ennemis, que Guillemin truquait, lui aussi, les textes, à la façon d'autrefois: on rapproche des éléments éloignés, on rectifie la syntaxe, on regroupe; il n'est pas exclu que l'esprit partisan intervienne dans ces

<sup>19</sup> Ce document figure au début de *M. de Vigny, homme d'ordre et poète*, Gallimard, 1955, pp. 19-23. Je renvoie à mon examen du débat de presse suscité par cette publication (*Guillemin, légende et vérité*, pp. 33-34).

<sup>20</sup> Voir par exemple, à propos de la « délation » de Compiègne, la note de Loïc Chotard dans *Vigny et les siens* [volume introductif de la *Correspondance* de Vigny, éd. citée], PUF, 1989, p. 341, n. 1. Et, à propos d'autres inédits, les notes de Jean Sangnier dans son édition des *Mémoires inédits* (Gallimard, 1958, pp. 258 et 446-447), ou les remarques de Lise Sabourin dans son édition des *Papiers académiques inédits* (Champion, 1998).

<sup>21</sup> *Lettres à M<sup>me</sup> Hanska*, Bibliophiles de l'Originale et Editions du Delta, 4 vol., 1967-1971; rééd. corrigée, Laffont, « Bouquins », 2 vol. 1990. On trouvera un exemple édifiant de l'écart dont je parle en lisant la lettre du 10 mai 1837 dans la version de M<sup>me</sup> Hanska et dans sa version exacte, données l'une au-dessous de l'autre (« Bouquins », t. I, pp. 375-376 et n. 1).

modifications, mais le plus souvent elles affectent moins le sens profond qu'elles ne sont, tout simplement, irrespectueuses de la lettre du manuscrit. On pensait qu'il fallait donner un texte, avant tout, agréable à lire, ébarbé, lissé; efficace. C'est ce que Guillemin a fait pour Victor Hugo, c'est ce qu'il a fait pour Chateaubriand, et il n'a pas été difficile à des spécialistes universitaires de ces deux écrivains, contemporains de Guillemin mais déjà convertis, eux, à la nécessité qui nous paraît aujourd'hui évidente d'un absolu respect du texte auctorial, de démontrer noir sur blanc, et de sévère façon, à quel point il avait formellement défiguré (et pas par hostilité, puisqu'il s'agissait dans les deux cas d'écrivains qu'il admirait) sa publication des *Souvenirs personnels, 1848-1851* de Victor Hugo<sup>22</sup> ou de fragments inédits des *Mémoires d'Outre-Tombe*<sup>23</sup>. Lorsque j'ai mené mon enquête pour écrire *Le Cas Guillemin*, je lui ai évidemment parlé, dès que je les ai découvertes, de ces deux séries de mises en cause impitoyables de son savoir-faire éditorial; sa réponse n'est pas tout à fait identique dans les deux cas. Pour Hugo, il m'a d'abord écrit que Guy Robert avait eu raison, mais en me parlant (peut-être par lapsus) d'un autre volume d'inédits: «[...] je suis TRÈS vulnérable, q[uan]t à mes *Pierres* de Hugo. Travaillé, alors, beaucoup trop vite à la Biblio[thèque] nationale»<sup>24</sup>; deux mois plus tard, lors de nos enregistrements, il distinguait le cas des *Souvenirs*, pour lesquels il était conscient d'avoir, en effet, par hâte, «accumulé les fautes de lecture», et celui de *Pierres*, tiré, l'année d'avant, des manuscrits de la collection Godoy, et où il pensait «avoir tout transcrit correctement»<sup>25</sup>. En revanche, pour Chateaubriand, aucune hésitation: «*Jamais lu* le “relevé d'erreurs” de Clarac. / Honte sur moi. / J'aurais dû, bien sûr! / [...] *Indéfendable*. / (je dois travailler trop vite, toujours. [...])»<sup>26</sup>.

<sup>22</sup> Guy ROBERT, «A propos d'inédits de Victor Hugo», *L'Information littéraire*, 5 juin 1953, pp. 104-105. Les *Souvenirs* dont il s'agit ont été publiés chez Gallimard fin 1952.

<sup>23</sup> Pierre CLARAC, «A propos du livre récent sur Chateaubriand», *Société Chateaubriand. Bulletin*, n. s., n° VIII, 1964 [publ. 1965], pp. 65-68. Il s'agit des inédits joints en annexe à *L'Homme des «Mémoires d'Outre-Tombe»* (Gallimard, 1964). On notera comme ces deux spécialistes s'accordent pour ne pas nommer Guillemin dans le titre de leur recension.

<sup>24</sup> Lettre du 5 mai 1977. Je restitue entre crochets les mots écrits en abrégé et, faute de mieux, je rends par les petites capitales l'habitude qu'a Guillemin, dans ses lettres, d'entourer certains mots sur lesquels il veut insister; c'est un peu plus, pour lui, que de les souligner.

<sup>25</sup> *Le Cas Guillemin*, p. 106 et n. 1. Ces *Pierres* avaient été publiées en 1951 par le Milieu du Monde, à Genève.

<sup>26</sup> Lettre du 14 décembre 1977. Les mots en italique sont ceux que Guillemin souligne. Les barres obliques marquent les passages à la ligne (mais, à vrai dire, seule la reproduction en fac-similé pourrait donner une idée de la disposition fantasque qu'une lettre d'H. G. adoptait sur la page, la demi-page ou même le quart de page où elle était griffonnée...). Ce fragment de lettre sur l'article de Clarac a été intégré au texte lors de la révision de nos «dialogues» et figure donc dans *Le Cas Guillemin* (p. 106). Les éléments essentiels des deux articles de Robert et de Clarac ont été exposés dans *Guillemin, légende et vérité*, pp. 98-103.

Il y a donc, c'est vrai, chez Guillemin, un point faible dont, après coup, il avait conscience: c'est que, en termes d'aujourd'hui, il était un mauvais éditeur, voire un très mauvais. De là à l'éditeur faussaire (quelque sens que l'on donne à ce mot), le pas n'a pas à être franchi, parce que l'attaque tombe à faux; il y a bien assez de reproches techniques à faire à Guillemin pour que cela suffise à expliquer la plupart des anomalies dont on nous rebat encore les oreilles. Il fallait que tout cela fût dit, et encore peut-on être sûr que cela ne mettra pas fin au débat puisque, c'est bien connu, je suis un partisan aveugle de mon grand homme.

\*

\* \*

La question du sectarisme est plus sérieuse, et plus complexe. Pour la poser un peu vivement, citons Mauriac, dans son article contre *M. de Vigny, homme d'ordre et poète*: pour lui, chez Guillemin, «l'antipathie préexiste, elle est [...] politique, et guide le chasseur vers le document dont sa haine a besoin»<sup>27</sup>. Evidemment, c'est moins simple; pouvons-nous y voir clair?

Nous examinerons plus loin ce que répond Guillemin à cette accusation de haine politique. Elle a souvent été lancée contre lui; n'en retenons pour témoignage que cette amusante remarque de l'historien Jean-Baptiste Duroselle, au sujet du *Coup du deux Décembre*: «[...] l'histoire devient pour lui une sorte de mélodrame où il n'y aurait que des traîtres, avec le prolétariat dans le rôle de l'ingénue.»<sup>28</sup> A la vérité, l'examen des aspects «tendancieux» de l'esprit de Guillemin pourrait être mené à partir de bien d'autres critères que la préférence politique: le comportement religieux, la sexualité, l'attitude à l'égard de l'argent, par exemple, sont autant d'occasions de prendre position pour ou contre une personnalité de la littérature ou de l'histoire. Un seul exemple, à propos de l'argent; au début d'un chapitre, Guillemin s'interroge sur l'importance du rappel de pension obtenu du comte de Chambord par Chateaubriand en 1842; mais, aussitôt, il s'interrompt:

Je sais, je sais. Esthétique d'abord. Les procédés d'art de Chateaubriand, les sources de l'*Abencérage* ou des *Martyrs*, Chateaubriand et le temps, l'oscillation, chez lui, le *songe*, ah! surtout le «songe», ce mot prestigieux, si beau, si littéraire, bravo! voilà de la critique décente et qu'autorisent les honnêtes gens. Mais ces furetages sordides dans les «comptes de blanchisseuse» des grands hommes, et ces

<sup>27</sup> «Le bonheur d'être oublié», *Le Figaro littéraire*, 24 mars 1956.

<sup>28</sup> *Revue française de science politique*, 1953, n° 3, cité dans *Guillemin, légende et vérité*, p. 20.

façons de s'enquérir de ce qui ne regarde personne, de ce qui est plus sacré encore, dans une existence, beaucoup plus même que la « vie privée », et plus intouchable : les « biens » d'une personne distinguée, sa fortune, son argent, quelle horreur ! Le chercheur se disqualifie qui se mêle de pareille enquête ; il tombe au rang des goujats<sup>29</sup>.

Cette « sortie », outre sa saveur intrinsèque, nous ramène exactement à ce qui compte, avant tout, pour Guillemin : chasser le mensonge. « Nous voulons savoir, et il est légitime que nous sachions, ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on nous a raconté »<sup>30</sup> ; face à un poète, à un acteur de l'histoire, à un maître de la littérature, et surtout si, comme Chateaubriand ou Lamartine, il a été tout cela à la fois, il s'agit de créer une clarté qui permette de « lire au creux de son âme »<sup>31</sup>, si c'est possible. Ce désir est vraiment au cœur de la démarche de Guillemin, et quiconque a un peu lu ses livres le sait.

J'aimerais m'arrêter plus longuement sur un aspect de sa personnalité moins souvent examiné, qui me laisse moi-même, encore aujourd'hui, perplexe, et qui concerne son attitude à l'égard de la beauté artistique ; comme nous avons souvent parlé de nos désaccords sur ce sujet, et notamment à propos du XIX<sup>e</sup> siècle dont nous sommes tous les deux, chacun à sa façon, des « spécialistes », je vais me servir ici de plusieurs passages (inédits, bien sûr : j'essaierai de « transcrire correctement » !) des lettres que je garde de lui.

A l'origine de ce débat entre nous, ma tristesse de le trouver insensible à Balzac, qui m'est si cher, et sur lequel j'ai tant travaillé. Certes, la première mention de cet auteur, dans notre correspondance, n'est marquée par aucune hostilité visible ; j'avais interrogé Guillemin sur sa « Collection classique du Milieu du Monde », cette série de dix-neuf volumes publiés entre 1942 et 1947 et consacrés à l'édition soit, en effet, de « classiques » tels que *Les Caractères* ou les *Fables* de La Fontaine, ou encore un *Théâtre choisi* de Marivaux, soit, en majorité, d'œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle ; trente-cinq ans plus tard, Guillemin ne pensait pas grand bien des introductions rédigées pour chacun de ces volumes : « [...] seule préface vraiment sérieuse, celle du *Lys* », précisait-il (lettre du 25 février 1978) – mais douze ans plus tard, cette même préface n'est plus sous sa plume qu'« une commande, quand je n'avais pas le sou » (25 novembre 1990). Et, globalement, entre ces deux dates, dans toutes les occasions où il est

<sup>29</sup> *L'Homme des « Mémoires d'Outre-Tombe »*, Gallimard, 1964, p. 255.

<sup>30</sup> « A propos de *Raphaël* » [préface de son édition de ce roman de Lamartine, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1962], *Précisions*, Gallimard, 1973, p. 137.

<sup>31</sup> *L'Homme des « Mémoires d'Outre-Tombe »*, p. 272.

amené – parce que j’insiste – à me parler de Balzac, c’est pour dire à quel point il reste insensible à son art. Après l’envoi de mon édition d’*Une fille d’Eve* et de *La Fausse Maîtresse*<sup>32</sup> : « Ces 2 textes de B[alzac] ne m’ont intéressé (un peu) que dans ce qu’ils ont d’autobiographique. / Littérairement, je les trouve NULS<sup>33</sup> et ennuyeux comme la pluie » (27 juin 1980). Ou bien, pendant qu’il lit le *Voyage en Espagne* de Gautier (également dans mon édition « Folio »)<sup>34</sup> : « [...] en dépit de votre indulgence, je ne trouve guère, jusqu’ici, d’intérêt au *style* dudit Gautier [pas meilleur que ce Balzac si pâteux, souvent] » (12 juin 1981). Les choses s’aggravent encore avec *La Muse du département*<sup>35</sup> : « Quelle platitude [...] que ce type écrit donc mal! » (1<sup>er</sup> avril 1984), puis avec l’envoi de la communication que j’avais faite sur « Balzac et Robespierre » au colloque du Groupe d’Études balzaciennes sur *Balzac et la révolution*<sup>36</sup> : « Moi que B[alzac] *ennuie* (hélas!) il m’est devenu assez odieux, grâce à vous » (7 novembre 1990). Odieux idéologiquement, bien sûr; mais, surtout, comme écrivain : « Les Balzaciens n’ont pas tort de l’être. C’est moi, par infirmité naturelle, qui me prive de grandes satisfactions, j’en suis sûr! » (24 avril 1989) – et ceci, plus net encore, dix-huit mois plus tard : « J’ai *sûrement tort*. Mais c’est incurable. Toutes les fois que j’ai essayé (2 ou 3 fois dans ma vie [*sic*]) de lire du Balzac [...] l’ouvrage me tombait des mains. Question de *STYLE* aussi. Vous savez combien le *style* compte pour moi (cf. Céline, Montherlant, Voltaire même) et, vrai, B[alzac] n’a *PAS*<sup>37</sup> de *style*. Zéro » (25 novembre 1990).

Balzac n’est pas seul en cause, dans notre désaccord. Guillemin ne supporte pas non plus *Le Grand Meaulnes* : « Je m’ennuie à mort. (Sûrement, chez moi, une malfaçon de ce côté-là. J’aime cent fois mieux Mérimée) » (4 mars 1985). La préférence marquée ici pour l’écriture sèche de Mérimée<sup>38</sup> pourrait faire croire à un penchant pour les écrivains lapidaires, sans épanchements : Montherlant, Voltaire, cités précédemment, le confirmeraient – mais Céline ! Il s’agit d’autre chose, et qui n’est pas non plus dans les idées exprimées, puisque entre Céline et Guillemin...

Pour mieux comprendre, peut-être, observons, toujours dans ses lettres, son attitude à l’égard de Chateaubriand. Quoi qu’il ait pu dire de ses « comptes de blanchisseuse », il le relit avec ferveur, comme l’indique la

<sup>32</sup> Gallimard, « Folio », 1980 (une édition revue et corrigée a été publiée en 1999).

<sup>33</sup> Le mot est écrit en majuscules dans l’autographe.

<sup>34</sup> Gallimard, 1981 (de même, édition largement revue en 1999).

<sup>35</sup> Gallimard, « Folio » toujours, 1984; édition revue en 1999.

<sup>36</sup> Ce texte figure dans *L’Année balzacienne 1990*, pp. 29-50.

<sup>37</sup> J’imprime en petites capitales les mots soulignés deux fois.

<sup>38</sup> Il venait de recevoir mon édition du *Théâtre de Clara Gazul* (Gallimard, « Folio », 1985).

litote par laquelle s'ouvre la citation qu'on va lire, et qui est typiquement «guilleminienne»: «Chateaubriand est bien loin d'être négligeable. Toutes les fois que je rouvre les *M[émoires d']O[utre-]T[ombe]* j'y trouve du ravissement» (7 octobre 1984). Et encore: «Oui, les *M.O.T.*, c'est formid' [*sic*]. On ne s'y ennuie JAMAIS<sup>39</sup>. J'ai bien relu ça 5 ou 6 fois, complètement, dans ma vie» (17 juin 1987). Constance notable de l'enthousiasme de Guillemin pour «l'étonnant, le 'transportatoire' (style Claudel) Chateaubriand des *M.O.T.*» (9 mars 1989). Il n'aime guère le reste de l'œuvre, mais l'homme le passionne, comme le montre un passage d'une autre lettre. En 1987, l'*Encyclopædia Universalis* me propose de refaire l'article «Chateaubriand», rédigé à l'origine par Guillemin, mais, me dit-on, bibliographiquement dépassé; l'intéressé m'autorise, non sans amusement, à procéder à cette réfection – dont la demande lui paraît, à lui, plus justifiée par l'idéologie que par le vrai besoin d'une mise à jour. Pour faire un travail aussi sérieux que possible, je lis tout ce que je ne connaissais jusqu'alors qu'en morceaux choisis, *Les Martyrs*, par exemple; j'en parle à Guillemin: «*Les Martyrs*. Oui, intolérable je me souviens (une ou deux phrases *possibles* sur Velléda – c'est tout). Suis bien curieux de voir ce que vous ferez du bonhomme, pour qui j'ai un attachement pervers» (18 mai 1987).

Le mot est dit: attachement, en fait, pour le «bonhomme». L'homme, avant l'œuvre; et donc, aversion pour l'homme, s'il est méprisable (ou jugé tel), y compris quand l'œuvre est littérairement une grande œuvre<sup>40</sup>; ainsi, à propos de Benjamin Constant, revoici la même litote que pour Chateaubriand, mais suivie d'une formule affirmative qui ne tient certes plus du «ravissement»: «*Adolphe* n'est pas négligeable, tant s'en faut! mais l'homme B. C. est, finalement, un salopard dont les comportements interdisent l'estime» (7 août 1982). Viscérale, cette répugnance – à l'égard de Sand ou de Vigny, aussi –, mais beaucoup plus compliquée qu'une simple haine instinctive ou subjective. Dans l'idéal, il faudrait que l'homme et l'œuvre soient également et entièrement admirables; mais est-ce possible? pour Guillemin, non, sans doute. Qu'on en juge par ce passage caractéristique (28 janvier 1984):

J'ai relu, coup sur coup, les 4 g[ran]ds recueils lyriques de Hugo (av[an]t l'exil) 31, 35, 37, 40<sup>41</sup>.

<sup>39</sup> Mot entouré.

<sup>40</sup> Ce qui, j'en ai bien conscience, ne clarifie pas le «cas» Céline.

<sup>41</sup> Soit, dans l'ordre, *Les Feuilles d'automne*, *Les Chants du crépuscule*, *Les Voix intérieures* et *Les Rayons et les Ombres*.



Je dois avouer que je ne *marche* pas souvent. Que c'est donc, trop souvent, «littéraire»...

Décidément, avant ses 50 ans, V. H. n'était pas *lui-même*.

Il y a foutrement loin des *Rayons et Ombres* à *Pauca Meae*<sup>42</sup>. Non?

Si Guillemin se passionne pour une œuvre, c'est, le plus souvent, à cause des idées qu'elle exprime, ou qu'il en dégage. Même s'il tient Flaubert pour un grand écrivain, il lit passionnément *L'Education sentimentale* à cause de 1848, d'abord; pour le style, ensuite. Voyez-le rédiger une préface, non pour ce roman mais pour une nouvelle édition de poche de *Germinal*; consciencieusement, il écrit d'abord quelques pages sur les sources, la genèse, le fameux dossier préparatoire. Puis, avec une visible impatience, mais dans un ordre et sur un ton révélateurs: «Arrivons-en vite à ce qui est essentiel dans *Germinal*: le sens de ce livre, ce qu'il nous révèle de la vision du monde qui était celle d'Emile Zola, la technique aussi de l'écrivain et la nature de son talent.»<sup>43</sup> Il est vrai, pourtant, que le fascinent la «technique» et le «talent» d'écrivains dont il abhorre les idées et la personne: Céline, évoqué tout à l'heure, ou Louis Veuillot; mais, plus souvent, c'est vrai, la littérature, l'art d'écrire passent, ou semblent passer, au second plan. A François Mauriac, qui l'accuse d'être «moins soucieux de nous faire connaître l'œuvre dont il s'occupe que de nous donner les raisons de l'amour ou de la haine qu'un auteur lui inspire»<sup>44</sup>, il oppose une réplique têtue, et que l'on sent irréprouvable. L'auteur que nous étudions, dit-il,

nous est présent comme si nous avions capté son regard, touché sa main, respiré son odeur. Verlaine peut avoir été hideux, c'était tout de même un être pur. Hugo peut avoir dit quelques sottises, c'était tout de même un être grand. Vigny peut avoir écrit quelques très beaux vers, c'était tout de même un être petit, et rance<sup>45</sup>.

S'il n'y a même pas la circonstance atténuante [?] des belles pages, le ton ne peut évidemment pas s'adoucir. Renan, par exemple: Guillemin ne peut supporter ni ses idées, ni la «confiture empoisonnée» de son style; du coup, tout, chez cet homme, est impossible, «lui, lui-même, sa

<sup>42</sup> La quatrième partie des *Contemplations*, consacrée à la mémoire de sa fille Léopoldine.

<sup>43</sup> *Germinal*, coll. «Garnier-Flammarion», 1968, p. 12. Cette préface est différente de celle rédigée en 1961 pour les éditions Rencontre (Lausanne) et reprise dans *Présentation des «Rougon-Macquart»* (Gallimard, 1964).

<sup>44</sup> «Le bonheur d'être oublié», *Le Figaro littéraire*, 24 mars 1956.

<sup>45</sup> «Suis-je coupable de critique-passion?», *ibid.*, 7 avril 1956.

personne, l'emploi de sa vie, son jeu dans le monde, lui et les autres, ses comportements temporels, ses mobiles, son tempérament, son odeur, son âme, quoi»<sup>46</sup>.

\*  
\* \*

Il est une dernière façon d'essayer de mieux cerner le cas Guillemin, c'est d'examiner, comme je propose de le faire à présent, ce que l'on pourrait appeler les variantes du livre d'entretiens qui porte ce titre.

Après l'enregistrement de l'été 1977, est venu pour moi le temps de la transcription dactylographique. Guillemin avait légitimement demandé à pouvoir lire ce « tapuscrit » brut, avant toute mise au point pour l'édition. Je lui en ai donc envoyé un double, qu'il m'a retourné au bout de très peu de semaines, truffé d'interventions, de remarques, de suppressions, de substitutions, de refontes de paragraphes entiers. En ces temps anté-informatiques, tout était à retaper... Mais j'ai précieusement conservé ce document corrigé et il m'a semblé que le relire, aujourd'hui, était instructif. Comme pour la correspondance, j'en utiliserai donc ici les éléments révélateurs<sup>47</sup>, en commençant par revenir à ce qui était en cause à l'instant : l'homme et l'œuvre, l'estime ou le mépris que suscitent l'un et l'autre.

C'était évidemment un point sur lequel, en 1977, j'avais interrogé Henri Guillemin. Voici d'abord, d'après la bande magnétique, ce qu'il m'avait déclaré :

[...] je crois avoir dit quelque part, parce que c'est vrai, que j'ai, par exemple, une très grande admiration pour l'écrivain Benjamin Constant. Je trouve que c'est un très grand écrivain. Cela m'a intéressé de savoir ce qu'il y a *sous Adolphe*, mais jamais je ne dirais : le personnage me paraît méprisable, donc son bouquin ne vaut rien. Je déteste l'individu Vigny, mais je me découvre devant *Eloa*, devant *Le Mont des oliviers*, devant *La Colère de Samson* ; c'est un très grand poète.

Et voici le même texte, après relecture par ses soins :

[...] je crois avoir dit quelque part que j'ai, par exemple, une réelle admiration pour l'écrivain Benjamin Constant. Je trouve que c'est un bon écrivain. Cela m'a intéressé de savoir ce qu'il y a *sous Adolphe*. Pourquoi serait-ce défendu ? Jamais je ne dirais : tel bonhomme me paraît un salaud, donc son

<sup>46</sup> « La confiture empoisonnée de M. Renan », *Tribune de Genève*, 17 janvier 1968.

<sup>47</sup> Les feuillets envoyés à Guillemin et corrigés par lui n'étant pas paginés, je situerai les passages cités en renvoyant, pour chacun, au texte définitif du *Cas Guillemin*.

bouquin ne vaut rien. Je me sens assez rétracté devant M. de Vigny, mais je salue *Eloa*, et *Le Mont des oliviers*, et *La Colère de Samson*, et la fin de *La Maison du berger*; c'est certainement un grand poète<sup>48</sup>.

On appréciera les nuances introduites... D'une façon générale, tout est au moins amusant dans cette reconsidération d'un texte d'abord oral. Plus d'une intervention a même de quoi passionner. Il s'agit parfois d'ajouts, la plupart très brefs; il s'agit plus souvent de suppressions, et je m'y attarderai davantage.

Pour les ajouts, un échantillon suffira. Il s'agit de l'attitude de Guillemin à l'égard de l'Académie française, dont André Gide, à l'en croire, lui donnait en 1939 la porte comme ouverte (à cause de son livre sur Flaubert, auquel Mauriac venait de donner une préface très chaleureuse)<sup>49</sup>. Dans la bande originale, Guillemin, passant implicitement de l'académie Goncourt, dont nous venions de parler, au quai Conti, m'avait dit: «Et puis vous connaissez cette phrase terrible de Bernanos: "Il y a des vérités qu'on ne saurait dire, ni même écrire, en habit de carnaval." Déjà, le costume de carnaval à lui seul me paraissait impossible; et puis il y a un certain ton à prendre, une certaine manière de vivre, parisienne, à laquelle je suis complètement allergique.» En relisant, Guillemin modifie légèrement le début, mais conserve la citation de Bernanos; puis, avant l'allusion à Paris, il ajoute ceci: «Et il y a – c'est déterminant – les visites! Vous me voyez, le dos rond, solliciteur, mendiant la voix d'un Gaxotte, d'un Thierry Maulnier, d'un Druon? Allons, vous sentez bien que c'est inconcevable.»<sup>50</sup> En effet, c'était inconcevable.

D'autres passages ne relèvent à proprement parler ni de l'ajout, ni de la suppression, mais combinent les deux de telle manière qu'on peut parler de réécriture. Cette fois encore, et pour un seul exemple car il convient de le donner dans toute son étendue, je propose de lire d'abord la transcription brute de l'enregistrement; Guillemin répond à mon étonnement de constater qu'après la Libération il a publié un certain nombre d'articles dans *Le Figaro*:

C'est vrai. Au lendemain de la guerre, j'avais cru que *Le Figaro* avait changé. Vous savez, je connaissais un peu André Rousseaux, j'avais mangé deux fois avec Brisson; ils faisaient à ce moment-là du gauchisme, parce qu'il fallait le faire, que

<sup>48</sup> *Le Cas Guillemin*, p. 185.

<sup>49</sup> Voir *ibid.*, pp. 41-42.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 43. La phrase de Bernanos vient d'une de ses lettres, que Guillemin cite dans son livre (*Regards sur Bernanos*, p. 405).

les communistes étaient très puissants, que de Gaulle lui-même faisait des discours assez à gauche. J'ai cru que le journal se transfigurerait et j'y ai écrit quelques articles; peu, cinq ou six en tout, et comme je ne tiens pas d'archives, j'ai oublié de quoi ils parlaient au juste<sup>51</sup>, mais j'avoue que j'étais assez content d'avoir ainsi la première page. Brisson ne me faisait jamais d'objection, et mes papiers étaient quelquefois très orientés. Mais je voyais que l'extrême-droite reparaisait bien vite, par exemple avec l'arrivée de Thierry Maulnier. Et j'ai pris mes distances à la suite d'un incident précis: à l'approche du 24 février 1948, le rédacteur en chef (je crois que c'était déjà Robinet) me téléphone et me dit que Brisson aimerait bien que je fasse quelque chose pour le centenaire de la révolution. Très content, je fais mon papier, je l'envoie et, la veille, le 23 au soir, vers huit heures, après mon retour de l'ambassade, la rédaction du *Figaro* me téléphone: «Voilà, M. Guillemin, nous avons reçu votre article. Il y a une petite difficulté: M. Brisson tient à ce que vous terminiez par un paragraphe sur le communisme. – Ah, mais il n'en est pas question: vous m'avez demandé quelque chose sur le 24 février 1848; on parlait bien du communisme de Cabet, mais qui n'avait aucun rapport avec celui d'aujourd'hui. Je ne vois pas comment je puis parler du communisme contemporain dans une évocation de 1848. – M. Brisson y tient beaucoup». Toujours très poliment, je répète qu'il n'en est pas question. Alors la voix change et dit: «Eh bien je dois vous dire que M. Brisson a rédigé la fin de votre article. Je vais vous la lire et vous verrez si vous êtes d'accord». Je lui coupe la parole: «Mais, monsieur, il n'est pas question que je signe un article qui n'est pas de moi.» La voix se durcit de plus en plus: «M. Brisson m'a chargé de vous dire que si vous n'acceptiez pas, c'était la fin de votre collaboration. – Eh bien, c'est la fin de ma collaboration.» Et j'ai raccroché. Voilà. *Le Figaro* devenait de plus en plus conservateur et, en ce temps de guerre froide, voulait qu'un article très favorable à la révolution de 1848 se terminât quand même par une mise en garde anticommuniste. Mais ce climat-là, Guéhenno, lui, ça ne l'a pas gêné! Il est resté au *Figaro*, ce *Figaro* qui a pris la figure que vous savez. Il aurait pu être méchant avec moi à cause de Jean-Jacques Rousseau; je ne lui en aurais pas voulu. Mais cette collaboration régulière au *Figaro*<sup>52</sup>! C'est mon sectarisme; ma femme me le dit assez...

Et voici le texte refait; bien qu'il paraisse à première lecture peu différent du précédent, je peux témoigner que de l'état initial Guillemin n'a laissé intacts que six lignes sur près de quarante:

Oui. Au lendemain de la guerre, j'avais cru que *Le Figaro* avait changé. Sartre aussi l'a cru et il a accepté un reportage pour Brisson. C'est Mauriac et Gérard

<sup>51</sup> Il y a en fait dix articles, du 5 mars 1946 au 20 octobre 1947; on en trouvera la liste dans ma bibliographie (*Soixante ans de travail*, p. 50).

<sup>52</sup> Cette allusion à Jean Guéhenno se rapporte à un passage précédent de l'enregistrement; dans la version refaite, Guillemin l'a supprimée, non par amitié pour Guéhenno, mais parce qu'elle fait, précisément, double emploi avec ce qu'il venait de dire à son sujet (voir *Le Cas Guillemin*, p. 47).

Bauër ensemble qui m'avaient persuadé d'entrer dans l'équipe et j'étais content, et fier, de paraître en première page, pour des «chroniques». C'était le temps où des ministres communistes étaient au pouvoir et je croyais réellement à du neuf. Je disais ce que je voulais, dans ces chroniques, jusqu'à ce que se produise l'accident que voici : à l'approche du 24 février 1948, je prépare un papier pour le centenaire du 24 février 1848; je mets mon article à la poste, et soudain le rédacteur en chef me téléphone, à Neuchâtel: «Il y a une petite difficulté: M. Brisson tient à ce que vous terminiez par un paragraphe contre le communisme.» Je réponds que je peux, si l'on y tient, ajouter une phrase sur Cabet, mais que le communisme de Cabet n'avait aucune parenté avec ce qu'est aujourd'hui le marxisme. Je sens que les choses se gâtent. On me répète, au bout du fil, sans tenir compte de mon objection, que «M. Brisson attache la plus grande importance à ce que mon article s'achève sur une mise en accusation du communisme actuel» [c'était le début de la guerre froide]. Et comme je persiste dans mon sentiment, j'entends une mise en demeure: «Pour gagner du temps, M. Brisson a rédigé la phrase finale de votre article. Je vais vous la lire...» J'interromps: «Mais, monsieur, il n'est pas question que je signe un article qui n'est pas de moi.» La voix se durcit de plus en plus: «M. Brisson m'a chargé de vous dire que si vous n'acceptiez pas, c'était la fin de votre collaboration. – Eh bien, c'est la fin de ma collaboration.» Et j'ai raccroché. Voilà. C'est mon sectarisme qui m'a perdu<sup>53</sup>...

La refonte consiste ici à raccourcir, à gommer l'incertitude (le rédacteur en chef n'est plus nommé), mais certainement pas à modifier la pensée.

Passons aux suppressions, à présent. J'en relève de très nombreuses, et dans une dizaine de cas au moins concernant de longs passages (un feuillet dactylographié ou davantage). Certaines sont motivées par le fait qu'en lisant ce qu'il m'a dit, Guillemin se rend compte que c'est impubliable: une page et demie sur un ancien ambassadeur (en marge: «Non! non! c'était pour vous seul»), une page sur Gide... Ailleurs, trois pages théologiquement audacieuses qui mettaient en cause (avec admiration) «Tonzi», ce prêtre dont Jean Sullivan a fait le héros de *Car je t'aime, ô éternité*, sont zébrées de traits en croix, et réduites à dix lignes à peine, avec en marge ces mots en rouge<sup>54</sup>: «Je pense que je n'ai *pas le droit de le dire*.» Un peu plus surprenant, trois pages de réponses à mes questions sur le journaliste André Würmser, louangeur fidèle des livres de Guillemin dans la presse

<sup>53</sup> Le texte du *Cas Guillemin* (pp. 48-49), à la suite d'une relecture supplémentaire, est très légèrement différent de celui du feuillet corrigé que je reproduis ici.

<sup>54</sup> Voir ce qui subsiste dans *Le Cas Guillemin*, p. 179 – et le beau livre de Sullivan, bien sûr (Gallimard, 1966).

communiste, passent également à la trappe, avec ce commentaire (toujours en rouge<sup>55</sup>): «Je vous serais reconnaissant de supprimer TOUT<sup>56</sup> ce qui concerne Wurmser». J'ai donc supprimé – mais avec un vif regret, car un paragraphe comme celui qu'on va lire, et qu'il ne me paraît en rien inconvenant de révéler aujourd'hui puisqu'il concerne plus Guillemin lui-même qu'André Wurmser, n'eût pas mal complété le portrait qu'avaient esquissé nos « dialogues » :

Je ne me fais pas d'illusions: c'est seulement dans la mesure où Wurmser et les communistes estiment que je peux servir leur propagande et apporter de l'eau à leur moulin, qu'ils m'ont porté aux nues et célébré comme ils l'ont fait. [...] Mais je sais ce que je suis moi-même, et combien mes options politiques déterminent souvent mes jugements. Et je sais qu'un écrivain très engagé comme l'est un communiste, lit toujours le livre d'un autre avec l'arrière-pensée: «Ça peut-il nous servir ou ça peut-il nous nuire?» Lorsque je suis mal jugé à droite parce que je suis à gauche, c'est la même chose: c'est la politique qui décide du jugement. Je ne peux pas m'en indigner parce que je sais très bien que je fais de même; dès que je sens qu'un type est à droite, je ne peux pas le souffrir, alors que s'il est à gauche, sauf les communistes dont je me méfie beaucoup, je suis très favorable à ce qu'il écrit. Donc, pas de pharisaïsme: je sais très bien les utilisations que l'on fait de mes livres, mais je suis prêt à les comprendre puisque je suis moi-même assez sectaire!

Si la lecture, noir sur blanc, de ce qu'il m'avait dit a incité Guillemin à cette longue suppression, c'est, dans ce cas précis, pour des raisons multiples; dans une conversation ultérieure (27 janvier 1978), il m'a tenu sur Wurmser d'autres propos, gentils et approuvateurs, qui montrent que sa position était complexe, peut-être inconfortable: il était content qu'on rendît justice à son travail sur la guerre de 70, mais ne voulait être l'otage d'aucune idéologie...

D'autres passages disparaissent, en revanche, sans que soit en cause la question politique; il s'agit plutôt d'une vraie réticence à parler de soi. J'avais interrogé Guillemin sur ce qui le poussait à multiplier les conférences, depuis des années; dans plusieurs livres ou articles, déjà, il avait laissé passer des «aveux» sur l'importance, pour lui, de ce contact avec l'auditoire<sup>57</sup>, mais il m'avait répondu, tout de même, longuement. En relisant le texte de l'enregistrement, il raye, et commente en rouge:

<sup>55</sup> Il arrivait aussi à Guillemin, dans ses lettres, de prendre du rouge pour écrire certains mots ou phrases qu'il voulait ainsi souligner.

<sup>56</sup> Souligné deux fois.

<sup>57</sup> Voir *Guillemin, légende et vérité*, pp. 202-208.

«Bavardage que je voudrais supprimer» ; puis, finalement, il remplace plus de deux pages par six lignes<sup>58</sup>. Voici, avec des coupures qui auraient été faites même en cas de publication (il y a d'évidentes redites), l'essentiel des feuillets sacrifiés :

Le Guillemain qui fait des discours éprouve très certainement un désir à peu près inavouable, mais dites-le quand même, de se faire applaudir. J'aime sentir qu'un public, je l'ai dans les mains: des visages tendus vers moi, des regards, une confiance [...]. Ce sont moins les applaudissements qui m'intéressent que de provoquer chez certains une émotion qui peut les orienter vers ce qui pour moi est essentiel, et que j'essaie de placer, dans *tous* mes discours, dans *tous* mes livres. Mais d'autre part j'ai *peur*<sup>59</sup>, vraiment peur qu'on puisse dire: «Guillemain est avant tout un prosélyte», parce que ça pourrait compromettre l'efficacité de ce que j'essaie de faire. [...] Cela me gêne d'essayer de comprendre moi-même pourquoi à la fois j'ai une très grande envie d'expliquer aux gens la vue du monde à laquelle je suis très attaché et que je voudrais essayer de répandre, et d'autre part la crainte d'apparaître comme un propagandiste catholique ou chrétien. [...] bien sûr que je voudrais faire passer dans le cœur des gens une certaine clarté, une certaine espérance, ça c'est parfaitement clair. Ce qui me constitue le plus fondamentalement c'est ça: c'est une vision du christianisme; je suis chrétien, j'essaie d'être chrétien, il me semble que c'est la vérité, et je voudrais la faire entendre. Mais alors immédiatement on criera au convertisseur. C'est très difficile, le métier que je fais! Mais j'aime le faire. Est-ce vanité? Oui, sûrement, pour une part, c'est vanité. Je suis content que des gens applaudissent. Mais ce n'est pas *m'applaudir*, je voudrais... tenir leurs mains dans les miennes, enfin. C'est pour ça qu'à la fin de certaines conférences, quand je vois des gens s'approcher de moi et me dire: «Vous êtes éblouissant», ça m'agace. Ce n'est pas ça que je veux. Il m'est arrivé plusieurs fois qu'on me dise simplement: «Vous savez, M. Guillemain, on vous remercie, hein». Alors ça, ça me touche. [...]

La dernière série de pages rayées concerne le regard porté par Guillemain sur son œuvre: cinq feuillets supprimés, ou quasiment, puisque le texte final, refait dans la marge, n'en conserve que deux phrases<sup>60</sup>. Déjà le mot «œuvre» le faisait rire ou l'irritait; il tenait beaucoup à certains de ses livres, mais très peu à la plupart de ses innombrables articles: «Je ne sais plus ce que j'ai publié, en revue(s) ou journaux [...]. Je n'établis pas de liste<sup>61</sup>! Et je ne garde même pas tous ces machins – souvent sans

<sup>58</sup> *Le Cas Guillemain*, pp. 199-200.

<sup>59</sup> Je rends par l'italique, ici et plus loin, l'insistance vocale, audible sur l'enregistrement.

<sup>60</sup> Il s'agit des deux dernières pages de nos entretiens (*Le Cas Guillemain*, pp. 200-201).

<sup>61</sup> Pas tout à fait vrai! Il m'en a quand même déniché une, de plusieurs centaines de titres, à la limite de l'indéchiffrable mais qui m'a quand même bien aidé dans mes recherches...

intérêt», m'écrivait-il le 26 novembre 1977; et, à la réception de ma bibliographie, il confirme: «Je suis comme épouvanté par cette production de ma part... Que de lignes “pour le pain”, comme disait Lamartine, des articles insubstantiels, trop souvent.» (13 avril 1988) Il a quand même réuni des dizaines de ces textes en volumes, ce qui suggère qu'il ne les méprisait pas tant que cela. Il n'en reste pas moins que, sur l'essentiel (ce qu'il pensait de lui-même), il n'aimait pas trop s'exprimer. Alors faisons-lui (douce) violence posthume, et relisons, comme dernier morceau révélateur, cette réponse – presque entièrement supprimée, je l'ai dit – à ma question sur la raison d'être de ces entretiens au terme desquels nous étions parvenus:

[...] j'ai accepté avec l'arrière-pensée que cela donnerait un livre plus ouvertement conforme à ce que je pense que tous mes livres précédents. Ce qui en eux était allusif serait dit sans le masque; ils étaient *prétexte* à dire des choses. Cette fois, je ne me cache plus ni derrière Tolstoï ni derrière Hugo ou d'autres. Je dis tout ce que je pense, même en prenant des risques, et en espérant toutefois n'être pas censuré par l'Eglise, qui n'ose plus guère le faire. Tant du point de vue de l'histoire littéraire, où je suis tant attaqué, que du point de vue sexuel, où certains trouveront que je vais beaucoup trop fort, que du point de vue de ma pensée religieuse, je dis ce que je n'ai encore jamais dit; mon testament, si vous voulez; ma déposition, pour employer un mot que j'aime bien, sur ma conception de la vie. [...] Déposition d'un type qui a vécu, qui a une vie familiale, qui a eu des enfants, qui a été confronté à tous les problèmes de la vie: ce n'est pas une déposition fictive ou frivole. [...] Tenez, je vais vous raconter quelque chose, qu'il faudra dire avec le grain de sel nécessaire, et en l'attribuant non pas à moi mais à son véritable auteur, Pierre-Henri Simon. Un jour, juste après son élection à l'Académie française, nous prenions un repas ensemble, en bavardant. Il me dit, en blaguant: «Tu sais, je me rends compte que moi, je suis un spécialiste des idées générales, tandis que toi, tu n'as pas travaillé pour rien». Je lui demande ce qu'il veut dire, et il m'a répondu, en se fichant un peu de moi, je crois, mais l'expression m'a fait plaisir: «*Quand tu es passé dans un domaine, le site n'est plus le même. On ne peut plus parler maintenant de Jean-Jacques Rousseau, de Zola, de Hugo, sans t'avoir lu*». Je crois que c'est un peu vrai, que j'ai fait un peu avancer la connaissance de ces trois personnages, parce que j'ai tout de même apporté des idées et des faits nouveaux. Attention, hein! qu'on n' imagine pas Guillemin la main dans le gilet, comme Napoléon. Mais humblement, gentiment, oui, il me semble que sur certains points j'ai fait progresser la connaissance.

\*

\* \*



Il m'a semblé, à moi, utile, dans ces quelques dernières pages, de laisser un peu longuement la parole à Henri Guillemin, car devant le micro c'était bien lui qui s'exprimait; je le revois, penché en avant, concentré, attentif à ne pas répondre banalement. Qu'ensuite il ait jugé telles phrases trop personnelles, trop intimes, c'est évident. Il ne me semble pas que les publier, aujourd'hui, puisse en rien le «compromettre», au contraire. Mon désir, au fil de cette étude, a été de rendre visible un Guillemin plus vrai et, par les documents dont je me suis servi, plus proche.

Dans la première lettre que j'ai reçue de lui (17 décembre 1976), il écrivait: «[...] je m'acharnerai à dire des choses qui me tiennent à cœur jusqu'à ce que je n'en aie plus la force». Il s'est acharné, en effet. Dans certains cas, avec trop de hâte, trop peu de nuances. Mais l'enthousiasme comporte-t-il la nuance? Au contraire, c'est lui seul qui rend jusqu'à l'adversaire estimable; Henri Guillemin lui-même le disait, dès 1958, à propos de Voltaire:

On ne réalise rien qui vaille, où que ce soit, sans «diable au corps». [...] Un homme qui se bat pour ce qu'il croit être la vérité, comment faire, même s'il nous navre, pour lui refuser notre estime? [...] Quiconque a dans le cœur une certitude se doit d'obéir à ses commandements [...] L'homme qui prend des risques parce qu'il a des choses à dire, tant pis s'il me blesse; je parlerai moi aussi, en sens contraire; voilà tout. Salubre, l'antagoniste qui se passionne pour ce qui en vaut la peine, qui n'est pas de ces âmes mortes dont la peste vous asphyxie [...].<sup>62</sup>

Ces phrases le disent: dépassionner Guillemin, c'est le tuer. Je voudrais, quant à moi, l'avoir silhouetté bien vivant: vibrant, excessif, nécessaire.

Patrick BERTHIER

Adresse de l'auteur: Patrick Berthier, rue des Fours 3, F-62000 Arras

<sup>62</sup> «François-Marie Arouet, dit Zozo, dit Voltaire», *Eclaircissements*, Gallimard, 1961, p. 51.

## TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 2005

142<sup>e</sup> ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Bartolini, Lionel et Morerod, Jean-Daniel.</i> L'abandon des prétentions neuchâtelaises sur La Neuveville (1316), un document retrouvé (Mélanges) . . . . .	223
<i>Bernon Evora, Nathalie et Stähli, Marc.</i> Les gisants de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy. Un complément de connaissances, de réflexions et d'hypothèses proposées dans le cadre des travaux de conservation*	101
<i>Berthier, Patrick.</i> Retour au « cas Guillemin » . . . . .	321
<i>Bujard, Jacques.</i> La collégiale de Valangin 1505-2005* . . . . .	5
<i>Bujard, Jacques.</i> La collégiale de Valangin et ses tombeaux au temps de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy* . . . . .	73
<i>Courvoisier, Jean.</i> Le bataillon de Landsturm 18, en août 1914. Notes du D <sup>r</sup> Eugène Bourquin . . . . .	185
<i>Glaenzer, Antoine.</i> Les vitraux de Clément Heaton* . . . . .	173
<i>Glaenzer, Antoine.</i> La réunion des pouvoirs: les armoiries de la <i>salle de justice</i> de l'Hôtel des Six Communes de Môtiers . . . . .	285
<i>Glaenzer, Antoine et Bujard Jacques.</i> La ville de Valangin au Moyen Age*	35
<i>Gsteiger, Manfred.</i> Le dernier voyage de Georg Forster . . . . .	313
<i>Hebeisen, Philippe.</i> Commander et obéir. Gendarmes et autorités neuchâtelaises pendant la Seconde Guerre mondiale . . . . .	203
<i>Hofner, Jean-Patrice.</i> La corporation des Six Communes, le dernier avatar	247
<i>Kramar, Christine.</i> Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy, une étude anthropologique* . . . . .	143
<i>La Grutta-Robellaz, Christelle.</i> «Le deuil de l'Eglise». Les dernières volontés de Guillemette de Vergy, dame de Valangin* . . . . .	123
<i>Morerod, Jean-Daniel.</i> Valangin, capitale ecclésiastique. Le contrôle croissant du chapitre sur la vie religieuse de la seigneurie (1505-1517)* . . . . .	61
<i>Muttner, Elisabeth et Michel.</i> Crépis, décors et couleurs de la collégiale au cours des siècles* . . . . .	91
<i>Petris, Loris.</i> Philosophie morale et justice: les <i>Quatrains</i> de Pibrac à l'Hôtel des Six Communes de Môtiers . . . . .	273
<i>Piguet, Claire.</i> La deuxième restauration de la collégiale de Valangin (1908-1909)* . . . . .	159

\* Numéro thématique RHN 2005, 1-2: La collégiale de Valangin 1505-2005

<i>Pradervand, Brigitte.</i> Les décors peints de l'Hôtel des Six Communes à Môtiers . . . . .	257
<i>Reynier, Christian de.</i> Aux origines de Valangin: regards sur le château*	7
<i>Scheurer, Rémy.</i> La fin de Guillemette de Vergy, dame de Valangin* . .	133
<i>Stähli, Marc.</i> Un parcours matériel: les décors peints de l'Hôtel des Six Communes. Investigations, découvertes et redécouvertes . . . . .	295

## COMPTES RENDUS

Alain Clavien, Hervé Gullotti, Pierre Marti, « <i>La Province n'est plus la province</i> ». <i>Les relations culturelles franco-suisse à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale (1935-1950)</i> , Lausanne, 2003 (Sylvie Béguelin)	237
Marc-Antoine Kaeser, <i>L'Univers du préhistorien. Science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Edouard Desor (1811-1882)</i> , Paris, 2004 (Philippe Henry) . . . . .	235
Notes de lecture (Jean Courvoisier, Rémy Scheurer) . . . . .	241
<i>Pionnières et Créatrices en Suisse romande, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles</i> , Genève, 2004 (Marc-Antoine Kaeser) . . . . .	239

## CHRONIQUE

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale au Château de Valangin, samedi 12 mars 2005 (Maude Weber), p. 227.

## ILLUSTRATIONS DE LA COUVERTURE

- N° 1-2. Collégiale de Valangin, détail d'un vitrail de Clément Heaton, vers 1912 (Service cantonal de la protection des monuments et des sites)  
 N° 3. Au lieu-dit Meudon, à la frontière des Verrières (1914) (William Borle)  
 N° 4. Môtiers. Détail de la *salle d'avis* de l'Hôtel des Six Communes (Fibbi-Aeppli, Grandson)

## PLANCHES HORS TEXTE

Planche I. Valangin. Situation et datation des vestiges maçonnés d'après les fouilles . . . . .	8
Fig. 3. Valangin. Plan du château roman . . . . .	11
Fig. 5. Valangin. Plan du château vers 1300 . . . . .	15
Fig. 10. Valangin. Plan du château vers 1400 . . . . .	21
Fig. 13. Valangin. Plan du château vers 1460 . . . . .	24
Fig. 15. Valangin. Tour des fausses-braies . . . . .	26
Fig. 19. Valangin. Plan du château vers 1520 . . . . .	30

\* Numéro thématique RHN 2005, 1-2: La collégiale de Valangin 1505-2005

Fig. 7.	Valangin. Plan et élévations reconstitués de la collégiale au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	85
Fig. 3 et 4.	Valangin. Détails du crépi dans la collégiale . . . . .	94
Fig. 7 et 8.	Valangin. Détails de la polychromie dans la collégiale . . . . .	98
Fig. 1.	Valangin. Texte manuscrit de Marthe, daté de 1841 . . . . .	104
Fig. 6.	Valangin. Témoins des marques d'outils . . . . .	111
Fig. 10.	Valangin. Guillemette de Vergy, face . . . . .	116
Fig. 11.	Valangin. Claude d'Aarberg, face . . . . .	117
Tableau comparatif des références historiques et des constats matériels		119-122
Fig. 2.	Valangin. Ceinture scapulaire de Claude d'Aarberg . . . . .	150
Fig. 1 et 2.	Môtiers. Six Communes. La <i>salle d'avis</i> . . . . .	259
Fig. 5-10.	Môtiers. Six Communes. La <i>salle de justice</i> . . . . .	264-266
Fig. 3.	Château de Fenin. <i>Quatrains</i> de Pibrac . . . . .	279
Fig. 2.	Armes de la famille Vallier . . . . .	287
Fig. 1.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle des gouverneurs</i> . Localisation des sondages . . . . .	296
Fig. 2-3.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle des gouverneurs</i> , détail . . . . .	298
Fig. 4.	Peseux. Maison Sergeans, Scènes de chasse . . . . .	298
Fig. 5.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle d'avis</i> . Localisation des sondages . . . . .	299
Fig. 6 et 8.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle d'avis</i> . . . . .	301, 304
Fig. 12-14.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle de justice</i> . Détails de la restauration . . . . .	307
Fig. 17-18.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle de justice</i> . Détails de la restauration . . . . .	309

## ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Fig. 1.	Valangin. Fragment de bloc mouluré roman . . . . .	9
Fig. 2, 6-8, 11-12, 14, 16-18, 20.	Valangin. Le château, fouilles de 1912-1915 . . . . .	10-32
Fig. 4.	Valangin. Vue du château . . . . .	12
Fig. 9.	Valangin. Le bourg vu du château . . . . .	20
Fig. 1.	Valangin. Vue aérienne du bourg . . . . .	40
Fig. 2.	Valangin. Vers 1630 . . . . .	41
Fig. 3-4.	Valangin. Plan du bourg, rez-de-chaussée et sous-sol . . . . .	49, 51
Fig. 5.	Valangin. Coupe sur le bourg . . . . .	52
Fig. 6.	Valangin. Relevés des façades . . . . .	53
Fig. 7.	Valangin. Le bourg vers 1900 . . . . .	54
Fig. 8.	Valangin vu de l'orient en 1786 . . . . .	55
Fig. 9.	Valangin. Vue aérienne du quartier de la collégiale . . . . .	59
Fig. 1.	Valangin. Plan du quartier de la collégiale en 1804 . . . . .	75
Fig. 2-3.	Valangin. La collégiale vers 1956-1957 . . . . .	76-77
Fig. 4.	Valangin. Armoiries de Guillemette de Vergy et Claude d'Aarberg . . . . .	78
Fig. 5.	Valangin. Intérieur du chœur de la collégiale, 1957 et 1915 . . . . .	79

Fig. 6.	Valangin. Le tombeau de Claude d'Aarberg et Guillemette de Vergy . . . . .	82
Fig. 8.	Valangin. Le caveau avec le fond de cercueil en plomb et les ossements . . . . .	86
Fig. 9.	Valangin. Elévation du tombeau et du caveau . . . . .	87
Fig. 10.	Valangin. Fragment d'une statuette d'un chevalier . . . . .	89
Fig. 1-2, 5-6.	Valangin. Coupes et détails du crépi de la collégiale . . .	92-97
Fig. 2.	Valangin. Dessin de Jonas Barillier . . . . .	106
Fig. 3.	Valangin. Lettre manuscrite de S. de Meuron . . . . .	108
Fig. 4.	Valangin. Projet de J. Colin pour la restauration de la niche du tombeau . . . . .	109
Fig. 5.	Valangin. Projet de la restauration du tombeau par Marthe . .	110
Fig. 7.	Valangin. Etat de conservation du tombeau avant restauration en 2004 . . . . .	113
Fig. 8-9.	Valangin. Etat de conservation des sculptures . . . . .	114-115
Fig. 1.	Valangin. Calcanéum droit de Guillemette de Vergy . . . . .	148
Fig. 3.	Valangin. Cubitus gauche de Claude d'Aarberg . . . . .	151
Fig. 4.	Valangin. Hyperostose enthésopathique vertébrale thoracique!	152
Fig. 5.	Valangin. Fragment d'une côte gauche de Claude d'Aarberg . .	154
Fig. 6.	Valangin. Différents os de Claude d'Aarberg . . . . .	156
Fig. 1-2.	Valangin. Le chœur et le départ du transept avant 1908 et en 1913 . . . . .	165
Fig. 1.	Valangin. Vitraux de la collégiale . . . . .	176
Fig. 2-6.	Armoiries «Du Boz dit DuBois», «de Montmollin», «de Perregaux», Antoine Borel et «Comtesse» . . . . .	177-183
Fig. 1.	Arrivée des rapatriés suisses aux Verrières, 4 août 1914 . . . . .	190
Fig. 2.	Août 1914, Poste n° 3, Villa des Molliats . . . . .	193
Fig. 3-4.	Môtiers. Six Communes. La <i>salle d'avis</i> . . . . .	261-262
Fig. 11.	Môtiers. Six Communes. La <i>salle des gouverneurs</i> . Détail de décor peint . . . . .	267
Fig. 1-2.	Môtiers. Six Communes. <i>Quatrain</i> de Pibrac dans la <i>salle de justice</i> . . . . .	273, 275
Fig. 4-5.	Château de Fenin. <i>Quatrains</i> de Pibrac . . . . .	280-281
Fig. 6.	Môtiers. Six Communes. Vestiges d'une inscription dans la <i>salle de justice</i> . . . . .	282
Fig. 1.	Môtiers. Six Communes. Armoiries de la <i>salle de justice</i> . . . .	285
	Dessins de l'écusson divisé en quatre et en deux . . . . .	286, 289
Fig. 3-4.	Les armes d'Orléans-Longueville et de Môtiers . . . . .	288, 290
Fig. 7.	Môtiers. Six Communes. Relevés et restauration, par Jacques Béguin, 1932 . . . . .	302
Fig. 9 et 10.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle d'avis</i> . Restauration . . . . .	305-306
Fig. 11, 15 et 16.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle de justice</i> . Restauration . . . . .	306, 308
Fig. 19 et 20.	Môtiers. Six Communes. <i>Salle d'avis</i> . Graffiti du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	311